



HAL
open science

Territoires multiples, accueil pluriel : géographie sociale de l'accueil des demandeurs d'asile dans les espaces non-métropolitains

Mohammed Rafik Arfaoui

► To cite this version:

Mohammed Rafik Arfaoui. Territoires multiples, accueil pluriel : géographie sociale de l'accueil des demandeurs d'asile dans les espaces non-métropolitains. Géographie. Université Clermont Auvergne, 2021. Français. NNT : 2021UCFAL008 . tel-03624276

HAL Id: tel-03624276

<https://theses.hal.science/tel-03624276>

Submitted on 30 Mar 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

École Doctorale des Lettres, Sciences Humaines et Sociales - ED370

UMR Territoires

Thèse de doctorat en géographie

Territoires multiples, accueil pluriel

Géographie sociale de l'accueil des demandeurs d'asile
dans les espaces non-métropolitains

Présentée et soutenue publiquement le 3 décembre 2021 par

Mohammed Rafik ARFAOUI

Membres du jury :

Hélène Mainet, Professeure des universités, Université Clermont Auvergne,
UMR Territoires, Présidente

Christophe Imbert, Professeur des universités, Université de Rouen Normandie,
UMR IDEES, Rapporteur

Bénédicte Michalon, Directrice de recherche, CNRS, Université Bordeaux Montaigne,
UMR Passages, Rapporteur

Anouk Flamant, Maîtresse de conférences, Université Paris Lumières/INSHEA,
EA Grhapes, Examinatrice

Jean-Charles Édouard, Professeur des universités, Université Clermont Auvergne,
UMR Territoires, Directeur de thèse

Mauricette Fournier, Maîtresse de conférences, Université Clermont Auvergne,
UMR Territoires, Co-encadrante de thèse

Remerciements

Je souhaiterais témoigner mon entière gratitude à mes directeurs de thèse pour leur suivi tout au long de mes années de recherche doctorale. Vos corrections, vos conseils et votre écoute m'ont permis de dépasser les difficultés du terrain et les hésitations de la rédaction.

Autour d'une pause-café, au milieu d'un cours matinal sur les villes petites et moyennes en France, Jean-Charles Édouard a été attentif à mon questionnement autour des dynamiques de migrations internationales dans les espaces non-métropolitains. Merci Jean-Charles de m'avoir accordé ta confiance dès le départ et de m'avoir transmis une certaine idée de la géographie, non sans pointe d'humour, qui a su égayer ma brève expérience de jeune chercheur.

Mauricette Fournier n'a ménagé aucun effort, non seulement pour encadrer et corriger ma thèse, mais également pour m'apporter son soutien et ses conseils lors de mes réponses aux appels à communication et à publication. Merci Mauricette pour ton exigence et pour ton accompagnement depuis le master 2.

Je tiens à remercier les membres du jury d'avoir accepté de lire et d'évaluer ce travail. Bénédicte Michalon, Christophe Imbert et Anouk Flamant, par leurs travaux respectifs, ont inspiré mes réflexions dépliées tout au long de ce manuscrit. Hélène Mainet a non seulement éclairé mes réflexions sur les reconfigurations territoriales qui se jouent en dehors des grandes métropoles, mais elle a également, par sa fonction de directrice de l'UMR Territoires à laquelle j'appartiens, veillé au bon déroulement de mes travaux de thèse sur les plans matériel et humain. Je ne pouvais espérer un meilleur jury.

Je tiens également à remercier Éric Langlois, Ingénieur de recherche à l'UMR Territoires, pour son aide indispensable dans la réalisation des cartes statistiques qui illustrent certains de mes propos. Je remercie vivement Frédérique Van Celst, technicienne et gestionnaire de l'UMR Territoires, pour son aide dans la finalisation de la mise en page nécessaire à l'impression de cette thèse. Je la remercie également pour son soutien indéfectible tout au long de mes années doctorales.

Cette thèse a bénéficié d'un financement grâce à mon contrat doctoral (2016-2019) attribué par l'École Doctorale Lettres, Sciences Humaines et Sociales (ED 370) de l'Université Clermont Auvergne (UCA). Je remercie chaleureusement les membres du jury de l'ED pour leur confiance, sans laquelle la réalisation de cette thèse n'aurait pas été possible. Je tiens à remercier particulièrement Éric Lysoe, ancien directeur de l'ED et son successeur Ludovic Viallet pour leur disponibilité et leur écoute.

L'ED ainsi que l'UMR, auxquelles j'appartiens, m'ont accordé de nombreux financements m'ayant permis de réaliser des séjours de terrain et de participer à des manifestations scientifiques en France et à l'étranger (Chine, États-Unis, Danemark, Grèce). Durant mes déplacements pour assister à des séminaires, des colloques, des congrès et à une université d'automne, j'ai eu l'occasion de confronter mes idées, mes approches méthodologiques

et mes terrains avec des collègues venant d'horizons disciplinaires multiples. Certaines rencontres ont donné lieu à des amitiés. J'adresse mes plus chaleureux remerciements à Tess Talia Altman, rencontrée à Copenhague, dont la grandeur d'esprit et la tendresse du cœur m'ont marqué. À Londres ou à Melbourne, je fais le souhait de nous retrouver plus vite que nous avons été éloignés par la distance des espaces et le manque du temps. Un grand merci à Jean-Baptiste Lanne, Aude-Claire Fourot et Aisling Healy que j'ai eu l'honneur et le plaisir de rencontrer. Je n'oublie pas mes ami.e.s du département de français de l'université de Wuhan et les remercie sincèrement pour leur accueil chaleureux durant mon séjour à l'automne 2017. J'ai une pensée particulière à Jean-Philippe Luis, ancien directeur de la Maison des Sciences de l'Homme (MSH) de Clermont-Ferrand, à Pierre-Julien Canonne, ancien secrétaire général de l'Institut d'Auvergne du Développement des Territoires et à Aurore Bonniot, docteure en géographie et ancienne chercheuse à l'UMR Territoires, qui nous ont quittés.

Je tiens à remercier les membres de mon comité de thèse, Michel Streith, Anouk Flamant et Sarah Mekdjian, pour la pertinence de leurs conseils au début de mon parcours doctoral. Merci Sarah pour tes conseils cartographiques lors de nos échanges en distanciel et en présentiel à Grenoble et à Paris.

Cette thèse n'aurait pas été possible sans l'aide des nombreuses personnes que j'ai interrogées dans le cadre de mes enquêtes de terrain. Ces personnes, dont le statut administratif leur confère des appellations impropres, impersonnelles (demandeurs d'asile, déboutés, réfugiés), m'ont ouvert avant tout leur cœur pour m'introduire dans leur vécu où se mêlent la mort et la vie, la violence et les frontières, les espoirs et les rêves. Souvent, ces personnes m'ont ouvert également les portes de leur chez-eux (temporaire) pour m'inviter à partager un café ou de la nourriture. Sans leur contribution, cette thèse n'aurait pas de sens. Je n'oublierai jamais votre soutien et votre disponibilité.

Je remercie également les responsables des structures d'accueil de demandeurs d'asile où j'ai mené mes enquêtes de terrain et aux associations gestionnaires de ces structures : l'association Détours, l'association FOL 74 et l'association Entraide Pierre-Valdo. Un grand merci notamment aux travailleuses et travailleurs sociaux, aux bénévoles, aux habitantes et aux habitants militantes et militants, aux élus et à toutes les personnes qui m'ont facilité la réalisation de mes recherches. J'ai une pensée sincère pour Clive, militant et habitant du territoire ambertois, qui m'a exposé et expliqué les dynamiques de lutte qui naissent alors à Ambert et dans les communes avoisinantes pour protéger celles et ceux que l'appareil juridico-administratif de l'asile en France avait délégitimés. Tu es parti, sans que je puisse t'exposer mes analyses et te confronter mes résultats, mais nos rares rencontres sont encore gravées dans mon esprit et dans les pages de ce manuscrit.

Durant mes années de thèse, j'ai eu la chance et le plaisir d'enseigner, d'abord en tant que missionnaire d'enseignement dans le cadre de mon contrat doctoral et par la suite en tant qu'Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche (ATER). Ma première expérience d'enseignant fut sur les bancs du département de géographie de l'UCA. Cette première expérience, je la dois beaucoup à Hélène Roth, enseignante-chercheuse en géographie et aménagement, qui m'a confié le TD de géographie de la population. Merci Hélène pour ton soutien mais aussi pour ton amitié sincère et ton grand cœur. J'espère que notre amitié

durera pour toujours. Merci également à Guillaume Vergnaud, responsable de la licence de géographie, pour sa disponibilité et sa générosité ainsi que pour la pertinence de ses conseils. Merci également aux autres collègues du département de géographie que j'ai eu le plaisir de côtoyer. Ma deuxième expérience d'enseignement, je l'ai vécue au département d'histoire-géographie de l'Université Polytechnique Hauts-de-France à Valenciennes, en tant qu'ATER. Je tiens à remercier sincèrement Guillaume Schmitt, Nicolas Rouget, Thomas Pfirsch et Marc Galochet pour l'accueil qu'ils m'ont réservé. Je commence, au cours de cette année universitaire 2021-2022, une nouvelle aventure d'enseignement en tant qu'ATER au département de géographie de l'Université de Picardie Jules Verne à Amiens. Je remercie chaleureusement Marie Chabrol, Laurent Chalumeau, Anne Bouhali, Jérôme Buridant et Séverin Guillard pour l'accueil qu'ils m'ont réservé.

Je remercie l'ensemble de mes enseignantes et enseignants du master de géographie et aménagement « Territoires, Acteurs, Modélisation » à l'UCA, ainsi que mes enseignantes et enseignants du département d'architecture de l'Université Badji-Mokhtar d'Annaba pour leurs conseils précieux tout au long de ma formation universitaire.

La réalisation d'une thèse comporte des moments d'épanouissement, d'inspiration, de foisonnement intellectuel et des moments de doute, d'hésitation et d'isolement, situation exacerbée les dernières années de mon parcours doctoral du fait de la pandémie de Covid-19. Dans tous ces moments, j'ai pu compter sur mes ami.e.s qui m'accordent leur soutien et leur amour. Je commencerai par remercier María de los Ángeles Hernandez Gomez pour m'avoir épaulé, guidé et même inspiré. Tes réflexions littéraires sur « la pensée de l'homme » m'ont permis de saisir l'émergence des territoires révoltés. Merci pour ton aide précieuse dans la mise en page de cette thèse et pour tes relectures. Je te souhaite beaucoup de succès dans ta carrière d'enseignante-chercheuse et dans ta vie personnelle. Merci de m'avoir fait découvrir l'Andalousie à laquelle je suis désormais attaché. Enfin, merci pour ta présence.

Merci à mes collègues et à mes ami.e.s de l'UMR Territoires. Le « labo » a représenté pour moi plus qu'un lieu de travail, j'ai trouvé une famille tant les liens sont fraternels. Merci à toi Elissar, ma sœur, pour ton amitié indéfectible et ta présence sans faille qui, je l'espère, durera aussi longtemps que les oliviers du Liban. Merci à Ismahan, Meddy, Vanessa, Milhan, Élodie, Thomas, Mélisande, Jean-Baptiste, Kaouther, Pierre-Mathieu, Benoît, à toutes celles et tous ceux que j'ai oublié de citer, pour votre soutien, nos pauses café et nos « déconnades ».

Comment puis-je oublier mes ami.e.s rencontrés à l'intérieur des murs de la MSH de Clermont-Ferrand mais dont les liens sont aujourd'hui beaucoup plus grands. Merci à Jérémy Decot, mon *khouya*, pour sa sensibilité d'âme, sa générosité de cœur et sa grandeur d'esprit. Si grâce à toi, j'ai pu découvrir les poètes et la poésie sous la Révolution française, saches que les lumières qui se dégagent de notre amitié éblouira mes jours et éclairera mes nuits. Merci à Quentin Rodriguez, mon autre *khouya*, d'avoir été présent et de m'avoir soutenu tout au long de mes années de thèse. Merci également de m'avoir fait découvrir les difficultés du monde universitaire et de m'avoir transmis le goût de la lutte pour le droit des doctorants et des jeunes chercheurs et chercheuses, contre la précarité qui gangrène de plus en plus la

recherche publique en France. Merci aussi à Magali, Loïc, Arthur, Adrien, Gianluca, Ningfei, Tomo, Ailton et à toutes celles et tous ceux qui étaient présents.

Merci à mes amis du foot qui ont égayé mes mercredis. Merci à Paul, Vincent et tous les autres pour les passes réussies et les buts ratés.

J'adresse un remerciement chaleureux à mes ami.e.s de France et d'Algérie, à celles et ceux qui m'ont épaulé et ont su m'aimer en dépit de l'éloignement des rivages. Je remercie Katia Aidli pour avoir été présente tout au long de ces dernières années, d'avoir été à l'écoute et pour m'avoir toujours encouragé dans ce que j'entreprenais. La volonté d'entamer ce parcours de thèse, je l'ai eu aussi grâce à toi, je ne l'oublierai pas. Je te souhaite une réussite et un grand succès dans ta carrière, d'être heureuse dans ta vie personnelle.

À Agathe, Mounira, Seif, Réda, merci pour votre amitié grâce à laquelle je me suis toujours senti chez moi. Merci également à mes amis d'enfance, ceux de toujours, ceux dont la présence défie toute barrière spatiale et temporelle. Je pense à Yacine, Raouf, Sofiane et Skander. J'adresse un grand remerciement à mes ami.e.s de l'association France-Algérie Pays d'Auvergne pour m'avoir permis de découvrir leur idéal de fraternité entre les deux peuples algérien et français.

Je remercie toute ma famille en Algérie, à Annaba, à Dréan, à Bouhadjar et ailleurs pour leur tendresse et leur affection. J'ai une douce pensée pour mes grands-mères Nardia et Aïcha et pour mes grands-pères Rabah et Mohammed, pour mes tantes Rebeh, Rabiha et Zohra et pour mon oncle Nacer qui nous ont quittés.

Et puisque je considère que le meilleur est pour la fin, j'écris ces lignes avec beaucoup d'émotion pour remercier mes parents, Akila et Noureddine Arfaoui pour leur amour, leur dévouement et leur abnégation. Depuis que mes yeux ont vu le jour, sous un ciel printanier d'Annaba, vous n'avez jamais cessé de me transmettre votre amour et de m'aider avec tout ce que vous pouviez apporter, et bien souvent au-delà de vos moyens. Votre amour et votre aide m'ont permis d'étudier, d'apprendre, de partir en France et ailleurs, de voyager, d'aimer et de rêver. Je vous remercie de m'avoir transmis le goût du voyage, de la découverte et du respect de l'Autre. J'ai hérité de ma mère Akila Amrouni-Arfaoui, juriste, l'amour du droit et les questions sur l'avènement et le devenir de la justice, qu'elle soit universelle ou plus contextuelle. J'ai hérité de mon père, enseignant-chercheur à l'École Supérieure des Sciences de Gestion d'Annaba, spécialiste en économétrie mathématique et en théorie des probabilités, la passion et l'envie de faire de la recherche et d'enseigner. Mes chers parents, je veux vous dire par ces courtes lignes à quel point je vous aime et vous suis redevable. Cette thèse est aussi la vôtre et je vous la dédie entièrement.

Je finis mes remerciements en les adressant à mon frère Rabah Arfaoui, professeur de mathématique à l'Éducation Nationale, pour m'avoir protégé depuis mon plus jeune âge, de m'avoir aidé et d'avoir été toujours disponible quand j'en avais besoin. Tes conseils de grand frère m'ont toujours guidé et inspiré. Ton amour et ton grand cœur me rendent chaque jour heureux. Je remercie chaleureusement également ma belle-sœur, Lauren, pour son soutien et sa présence, ses conseils et ses orientations. Rabah et Lauren, grâce à vous, je me suis senti à Clermont-Ferrand chez moi. Quel bonheur de vous avoir à mes côtés ! Ce bonheur

est immense encore avec la naissance de Leïla et Yanis, ma nièce et mon neveu. Peut-être qu'un jour vous lirez ces pages de remerciements, sachez alors que votre présence me rend chaque jour heureux et que je puise ma force en partie en vous. Je vous aime très fort et vous souhaite une longue vie heureuse et pleine de succès.

À mes parents Akila et Noureddine

À mon frère Rabah et à ma belle-sœur Lauren

À ma nièce Leïla et à mon neveu Yanis

À la mémoire de mes grands-parents

Note sur le respect de l'anonymat

Dans le corps du manuscrit et dans les documents positionnés en annexe, les noms et prénoms des habitants, travailleurs sociaux et autres acteurs locaux rencontrés sur le terrain ont été modifiés pour préserver leur anonymat. Parfois, la profession exacte des personnes n'a pas été détaillée pour éviter qu'elles ne soient identifiées. En revanche, j'ai conservé les noms et prénoms des élus locaux et d'autres acteurs étatiques interrogés dans le cadre de mes enquêtes de terrain pour deux raisons principales ; d'une part, il s'agit de personnalités publiques et, d'autre part, les entretiens ont souvent fait l'objet préalablement d'un accord écrit leur donnant un caractère beaucoup plus formel. Pour les personnes qui ont participé aux ateliers de cartographie sensible, dans mes trois périmètres d'études, et qui ont coproduit leurs récits du parcours migratoire, des pseudonymes ont été choisis par moi-même. Au-delà d'une volonté d'explicitier ces détails sur le respect de l'anonymat, cette note témoigne de la sensibilité du sujet de cette thèse de géographie qui porte sur les implications locales de l'accueil des demandeurs d'asile dans les espaces non-métropolitains.

Liste des sigles utilisés dans la thèse

ACA	Association Cantonale d'Animation
ACI	Atelier et Chantier d'Insertion
ADA	Allocation pour Demandeurs d'asile
ANVITA	Association Nationale des Villes et des Territoires Accueillants
AURA	Auvergne-Rhône-Alpes
BD	Bande Dessinée
CADA	Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CAO	Centre d'Accueil et d'Orientation
CC	Communauté de Communes
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CFM	Cadres des Fonctions Métropolitaines
CIR	Contrat d'Intégration Républicaine
CMU	Couverture Maladie Universelle
CNDA	Cour Nationale du Droit d'Asile
CPH	Centres Provisoires d'Hébergement
DGEF	Direction Générale des Étrangers en France
DIHAL	Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement
DNA	Dispositif National d'Accueil
DPM	Direction de la population et des migrations
DRDJSCS	Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
FJT	Foyer de Jeunes Travailleurs
FLE	Français Langue Étrangère
FTDA	France Terre D'Asile
GU	Guichets Uniques
HCR	Haut-Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés

HLM	Habitat à Loyer Modéré
Insee	Institution national de la statistique et des études économiques
IRTF	Interdiction de Retour sur le Territoire Français
OFII	Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
OFPRA	Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides
OMI	Office des Migrations Internationales
Ophis	Office public de l'habitat et de l'immobilier social
OQTF	Ordres de Quitter le Territoire Français
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
PIB	Produit Intérieur Brut
PNR	Parc Naturel Régional
PRAHDA	Programme d'Accueil et d'Hébergement des Demandeurs d'Asile
PRIIR	Programme Régional d'Intégration des Réfugiés
RSA	Revenu de Solidarité Active
SSAÉ	Service Social d'Aide aux Émigrants
UE	Union Européenne

Sommaire

Avant-Propos	17
Introduction générale	23
Première partie. Aux origines de l'accueil	35
Chapitre 1. L'accueil des demandeurs d'asile dans les espaces non-métropolitains. Contextes scientifique et politique d'une étude géographique	39
Chapitre 2. Pour un renouvellement méthodologique dans les études migratoires	89
Chapitre 3. Le vécu du parcours migratoire comme antichambre de l'accueil	135
Deuxième partie. Des dynamiques plurielles de gestion locale de l'accueil dans des espaces non-métropolitains hétérogènes	175
Chapitre 4. Des espaces fragiles aux espaces dynamiques. Des places inégales à l'intérieur et entre les territoires d'accueil	179
Chapitre 5. L'accueil au prisme de la mémoire locale	219
Chapitre 6. L'accueil au concret. Profils et stratégies des habitants bénévoles	241
Troisième partie. Temps et temporalités de l'accueil : des reconfigurations territoriales sur le chemin d'une justice locale	303
Chapitre 7. Ce que l'accueil fait aux espaces non-métropolitains	307
Chapitre 8. L'attente comme phénomène productif. Dans la fabrique de « l'intégration temporaire »	349
Chapitre 9. L'accueil à l'échelle locale : un chantier pour la construction d'une justice spatiale et d'une justice migratoire	397
Conclusion générale	433

Avant-propos

Depuis 2015, la question de l'accueil des demandeurs d'asile s'est imposée comme un enjeu central dans le débat public sur l'immigration internationale en Europe, y compris en France. L'année 2015 représente « une borne chronologique » pour traiter de la question de l'accueil (Gourdeau, 2018, p. 6).

Cette « borne chronologique » concerne d'abord les chiffres. Après le point culminant de 1992 avec 672 000 demandes d'asile enregistrées dans l'Union Européenne (comptant 15 États membres à l'époque), « plus de 1,2 million de primo-demandeurs d'asile »¹ ont été enregistrés dans les États membres de l'Union Européenne en 2015 (*Ibid.*). Ce chiffre est concomitant à l'arrivée, la même année, de plus d'un million d'étrangers, au sein de l'Union Européenne (UE), notamment via la voie maritime et/ou terrestre (Grèce, Italie, Espagne, Chypre et Malte)². Ces arrivées ont été marquées par 3 771 décès et disparitions de personnes en situation de migration, dont 1 500 morts par noyade en quelques jours lors de deux naufrages en Méditerranée (Lendaro et *al.*, 2019). Ces chiffres révèlent et découlent de ce qui est appelé, dans le débat politique et médiatique, la « crise migratoire ».

Ensuite, cette « borne chronologique » concerne, en France, la réforme de la loi sur l'asile et l'immigration du 29 juillet 2015. Cette réforme est présentée par l'État français comme une réponse politique à la « crise migratoire ». Spatialement, il s'agit de répondre à l'augmentation du nombre de demandeurs d'asile par la création de nouvelles places d'hébergement. Entre 2015 et 2020, le nombre de places d'hébergement a ainsi doublé, passant de 55 033 à 107 274 places, toutes structures confondues (annexe 1).³ Pour atteindre cet objectif, l'État français a renforcé le pilotage du Dispositif National d'Accueil (DNA) des demandeurs d'asile. À cette fin, un schéma national d'accueil des demandeurs d'asile, qui se décline en schémas régionaux, a été mis en place en vue de « rompre avec le phénomène de concentration territoriale des flux et de l'offre. Il s'accompagne d'un système d'orientation directif des demandeurs d'asile vers les places d'hébergement disponibles, y compris hors de leur lieu de première demande d'accueil ».

Dans le cadre de cette politique nationale de péréquation de l'hébergement des demandeurs d'asile, les espaces non-métropolitains occupent une place non négligeable. Entre

¹ Données Eurostat, mars 2016.

² D'après les données du Haut-Commissariat aux Réfugiés des Nations Unies (HCR). Cf. <<https://data.unhcr.org/en/situations/mediterranean>>

³ Notons que, d'après le « schéma national d'accueil des demandeurs d'asile et d'intégration des réfugiés 2021-2023 », un demandeur d'asile sur deux (49 %) ne bénéficie pas d'un hébergement dans le DNA.

2015 et 2017, l'augmentation des places d'hébergement dans les Centres d'Accueil de Demandeurs d'Asile (CADA) s'est faite principalement « hors des grandes villes » (Berthomière et *al.*, 2020). Dans un contexte d'ouverture hâtive des places d'hébergement, le choix d'implantation des structures dépend d'une « approche fonctionnelle de l'espace », dans laquelle « la disponibilité de biens immobiliers notamment détenus par l'État apparaît être un critère déterminant » (*Ibid.*).

Le sujet de ma thèse de doctorat de géographie, débutée en octobre 2016, s'inscrit pleinement dans ce contexte politique. D'emblée, je souligne que mon sujet s'intéresse aux implications locales du dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile. Il s'agit de comprendre comment les acteurs locaux dans les espaces non-métropolitains (organismes de gestion de l'accueil, associatifs et collectifs de militants, habitants, élus, demandeurs d'asile) prennent en compte, s'approprient et, dans certains cas, luttent contre les réformes nationales de l'asile en France. Avant d'arriver à la problématique, les hypothèses et la méthodologie de ma recherche, une question à la fois banale et conséquente s'impose : pourquoi faire une thèse de géographie sur l'accueil des demandeurs d'asile dans les espaces non-métropolitains ? Répondre à cette question permet non seulement de comprendre mon intérêt personnel à cette question d'actualité, mais également de saisir le rôle de mon inscription institutionnelle (dans une unité de recherche travaillant, à partir de différentes approches méthodologiques et théoriques et de thématiques diverses, sur les mutations territoriales dans les espaces ruraux, intermédiaires et fragiles) dans la construction de la réflexion de ma recherche doctorale.

En septembre 2015, je me suis inscrit en master 2 de géographie, à finalité recherche, mention « Développement des Territoires et Nouvelles Ruralités », spécialité « Territoires, Acteurs, Modélisation » à l'Université Clermont Auvergne. La même année, le thème des migrations internationales et la question de l'accueil des réfugiés (terme pouvant désigner, dans les médias, des personnes n'ayant pas encore obtenu de statut de réfugié) ont occupé une part non négligeable de l'actualité politique et médiatique européenne et française. Ce thème ne m'est pas tellement étranger. Je l'ai effleuré à plusieurs occasions : dans un premier temps, par mon expérience précédente de correspondant de presse pour un quotidien francophone basé à Annaba (Algérie), ma ville natale. Il s'agissait de rédiger des articles de presse sur la situation (sociale et spatiale) des migrants subsahariens présents à Annaba. Ensuite, j'avais été confronté à la question migratoire par ma propre expérience d'étudiant étranger immigré en France ; d'abord, quand il fallait demander un visa d'études, visa refusé une

première fois et accordé à la suite d'un « recours gracieux » auprès du consul de France à Annaba ; par la suite, lors de mes démarches administratives auprès de la Préfecture du Puy-de-Dôme pour obtenir un titre de séjour.

Ces éléments personnels et le contexte politique de 2015, décrit dans les paragraphes précédents, m'ont amené, au moment de la préparation d'un mémoire bibliographique dans le cadre de l'unité d'étude « formation à la recherche », à m'interroger sur la question migratoire, précisément celle traitant de l'accueil des personnes exilées (réfugiés, demandeurs d'asile, personnes déboutées de leur demande). Un des points importants qui ressortait de ce premier état de l'art est la faiblesse des études en géographie portant sur la question migratoire, notamment celle liée à l'asile, dans les espaces situées au-delà des grandes métropoles. Ma rencontre avec Jean-Charles Édouard, dont les travaux portent sur les villes intermédiaires, était l'occasion d'échanger sur la place des espaces ruraux non-métropolitains et des villes petites et moyennes dans les études migratoires portant sur l'accueil des demandeurs d'asile. Ces échanges qui ont confirmé et conforté mes premiers constats ont donné lieu, quelques semaines plus tard, à un premier terrain d'investigation et constitué les prémices de mon mémoire de recherche sur « l'accueil des demandeurs d'asile dans le département du Puy-de-Dôme : entre pilotage national et coproduction territoriale », dirigé par Mauricette Fournier. Par ailleurs, mon stage de fin d'études réalisé à l'Ophis du Puy-de-Dôme, parallèle à mon mémoire de recherche, m'a permis d'analyser le rôle des bailleurs sociaux dans l'hébergement des demandeurs d'asile, par la mobilisation de logements vacants dans des espaces peu denses du département du Puy-de-Dôme. Fort de ces premières analyses et de ce premier terrain, j'ai décidé, avec le soutien de Jean-Charles Édouard et Mauricette Fournier, de présenter ma candidature à un contrat doctoral de l'École Doctorale (ED)370 Lettres, Sciences Humaines et Sociales de l'Université Clermont Auvergne.

Mon insertion institutionnelle au sein de l'UMR Territoires, précisément au sein du collectif DaTiF (Dynamiques des Territoires Fragiles) dont les travaux visent à « étudier et caractériser les trajectoires des territoires fragiles, dans toute leur diversité : ruraux (des campagnes des villes aux territoires de l'hyper-ruralité), urbains (villes petites et moyennes, quartiers) ou périurbains », a constitué un terrain fertile pour le croisement, dans le cadre de ma recherche doctorale, de deux approches disciplinaires en géographie qui se rencontrent peu : études migratoires et études sur le devenir des territoires non-métropolitains. Si mon insertion institutionnelle au sein de l'UMR Territoires a favorisé la prise en compte, dans ma recherche doctorale, du dialogue entre ces deux approches disciplinaires, cette réflexion

est, avant toute chose, le fruit d'un constat scientifique : une polarisation des études migratoires, notamment celles portant sur l'asile, à l'échelle des grandes agglomérations d'une part ; une faible prise en compte de la dimension des migrations internationales, notamment la question de l'asile, dans les études portant sur les espaces non-métropolitains d'autre part.

Introduction générale

Une thèse de géographie sociale sur plusieurs fronts de recherche : faire dialoguer études migratoires et études sur le devenir des territoires

Depuis 2015, la question de l'accueil des demandeurs d'asile occupe une place majeure dans le débat public en France. Pour répondre à l'augmentation des demandes d'asile, la réforme du 29 juillet 2015 a renforcé le pilotage du dispositif national d'accueil en vue d'augmenter les places d'hébergement d'une part, et éviter les effets de « concentration territoriale » des demandeurs d'asile d'autre part. Les opportunités immobilières dans les espaces non-métropolitains, notamment dans le parc immobilier social détenu par des organismes publics, les ont placés au cœur de la politique nationale de péréquation de l'hébergement des demandeurs d'asile.

Longtemps, les études migratoires en sciences sociales, y compris celles qui s'intéressent au « tournant local » dans la gestion des migrations internationales (Caponio, Borkert, 2010 ; Flamant, 2014), se sont concentrées, dans les pays des Nordes comme ceux des Suds, sur les grandes agglomérations. Le contexte politique migratoire en Europe et en France depuis 2015, décrit brièvement dans l'avant-propos de cette thèse, a encouragé le développement des études en sciences sociales, y compris en géographie, sur la compréhension des faits migratoires dans les espaces non-métropolitains, qu'ils s'agissent des campagnes⁴ ou des villes petites et moyennes (Gardesse, Lelévrier, 2020). Ma thèse de géographie s'inscrit pleinement dans cette volonté de porter un regard sur les implications locales de l'accueil des demandeurs d'asile dans les espaces non-métropolitains.

Interroger la gestion de l'accueil des demandeurs d'asile dans des espaces situés au-delà des grandes métropoles présente un double intérêt scientifique : comprendre les dynamiques migratoires liées à l'asile qui se jouent « hors des grandes villes » (Flamant et *al.*, 2020) ; saisir les recompositions territoriales qui se dessinent dans les espaces non-métropolitains, par l'arrivée d'une nouvelle population en situation de demande d'asile et ce que cette arrivée implique en termes de solidarités et de conflictualités locales. Car, si l'accueil des demandeurs d'asile en France est une compétence de l'État, les acteurs locaux publics et privés (associations, élus, habitants, collectifs de militants, demandeurs d'asile eux-mêmes) sont de fait associés à cette gestion. Ainsi, ma thèse a posé une question dialectique : comment le territoire agit sur l'accueil ? Comment, en retour, l'accueil agit sur le territoire ? Cette question dialectique invite à se pencher sur une géographie sociale de l'accueil, qui

⁴ Voir notamment le programme de recherche Camigri (2016-2021) conduit à l'université de Poitiers par des chercheuses et des chercheurs en géographie.

interroge à la fois ses espaces, ses acteurs et ses temporalités et à comprendre comment le territoire produit l'accueil et comment ce dernier (re)produit le territoire.

Je considère le territoire comme un espace (co)produit, au sens d'Henri Lefebvre (1974), un espace approprié par ses acteurs dans un contexte social, économique, culturel et historique, qui s'appuie ou conteste les valeurs des temps passé, présent et futur. Interroger le rôle de la production de l'accueil par le territoire m'amène donc à questionner à la fois ses supports matériels et idéels et le profil de ses acteurs, notamment ceux qui gèrent localement l'accueil des demandeurs d'asile.

Néanmoins, les espaces non-métropolitains sont hétérogènes. Cette hétérogénéité est triple. Premièrement, les dynamiques socio-démographiques et l'organisation spatiale dessinent des espaces fragiles et d'autres dynamiques, des espaces plus ou moins métropolisés, ce qui soulève des enjeux d'accessibilité, des espaces organisés selon des modèles différents (centre-périphérie, linéaire avec relais hiérarchisés), des espaces ruraux et urbains. Deuxièmement, les profils des habitants des espaces non-métropolitains sont divers et diffèrent d'un territoire à un autre, pouvant abriter à la fois des néo-ruraux, des personnes se réclamant du mouvement anarcho-libertaire, des natifs et des personnes ayant vécu à l'étranger, des personnes ayant habité dans des grandes villes et d'autres qui ont toujours résidé en milieu rural et dans des petites villes. L'hétérogénéité des profils implique la coexistence, du moins la présence dans le même temps et au sein du même espace, d'idéaux sociaux et politiques multiples, parfois même antagonistes. Troisièmement, l'hétérogénéité réside dans l'histoire locale de l'accueil. Si certains espaces ont connu, depuis 2016, l'ouverture de nouvelles structures d'hébergements, d'autres en étaient déjà dotés et avaient, donc, une expérience plus ancienne dans la gestion de l'accueil des demandeurs d'asile. Par ailleurs, certains espaces ont été territorialisés par une mémoire locale fortement axée sur la solidarité avec les personnes persécutées (en raison de leur origine nationale, ethnique, religieuse, etc.).

L'hétérogénéité des espaces non-métropolitains m'amène à poser l'hypothèse de l'existence de voies multiples pour l'accueil, c'est-à-dire plusieurs modèles d'organisation de la gestion locale de l'accueil des demandeurs d'asile. Cette hypothèse invite à considérer l'accueil au regard des dynamiques territoriales de l'espace dans lequel les demandeurs d'asile sont hébergés.

L'hétérogénéité des espaces non-métropolitains implique d'analyser l'accueil à la lumière de dynamiques spatiales, sociales, politiques et culturelles multiples. En effet, l'accueil présente à la fois le défi et l'intérêt d'être un thème transversal. L'aborder implique de s'attaquer à des questions géopolitiques, de gouvernance territoriale, de jeu d'acteurs, de mémoire locale, de dynamiques socio-démographiques, d'organisation spatiale, de solidarités et de mobilisations locales, bref de traiter l'interaction entre les trois dimensions de la géographie sociale telles que décrites par Guy Di méo et Pascal Buléon (2005), à savoir l'espace, l'acteur, le temps, et à penser le territoire dans toutes ses acceptions, à la fois matérielles et idéelles.

Si l'accueil renvoie dans mon travail de recherche à un processus de construction de places dans et par l'espace, la transversalité de la thématique m'a amené, tout au long de cette thèse, à convoquer des concepts multiples tels que la mobilité, l'accessibilité, les frontières, la violence, la mémoire, l'ancrage, les capitaux (spatial, culturel, symbolique), la fragilité territoriale, les espaces vécus, ou encore la temporalité et l'attente, les inégalités et l'injustice. Spontanément, on se demande : quel est le fil directeur qui lie ces concepts ? Pourquoi les convoquer pour parler de l'accueil ? Le recours à des concepts multiples qui renvoient à différents courants de la géographie (géographie sociale, aménagement des territoires, géographie politique, géographie radicale) s'est imposé au fur et à mesure de la conduite de mes terrains de recherche et de mes analyses. En effet, le processus de construction de places auquel renvoie l'accueil dépend de matérialités et de significations intrinsèques aux espaces qui abritent l'accueil, à la trajectoire de vie des acteurs locaux, de leurs idéaux, de leurs perceptions de celles et ceux qui arrivent sur le territoire pour demander l'asile, aux parcours migratoires que ceux-ci empruntent et ce qu'ils impliquent en termes de franchissement frontalier et de violences physiques, politiques ou symboliques.

Trois terrains en Auvergne-Rhône-Alpes : des trajectoires territoriales variées pour répondre aux questionnements et hypothèses de recherche

Pour répondre aux questionnements et hypothèses de ma recherche, j'ai mené des enquêtes de terrain en Auvergne-Rhône-Alpes. Ce choix relève de deux niveaux d'explications. D'abord, le pilotage du dispositif national d'accueil se fait par la mise en place de schémas régionaux d'accueil des demandeurs d'asile (SRADA) établis par le préfet de chaque région. Chaque région fixe donc les objectifs de places à atteindre et les indicateurs à prendre en compte pour le rééquilibrage territorial de l'offre d'hébergement par rapport aux flux de demandes. Ainsi, le SRADA 2016-2017 en Auvergne-Rhône-Alpes soulignait

quatre indicateurs pour le choix des localités des structures d'hébergement : taille de la « population départementale », « capacités actuelles » d'hébergement, « opportunités immobilières : taux de vacance dans le parc social » « précarité : revenus de la population » (annexe 2). Pour analyser « l'opportunité » et la « faisabilité » des projets, quatre critères ont été retenus : « dynamisation des espaces ruraux », offre de « transports », offre de « santé, services médico-sociaux », « acceptabilité politique des élus locaux » (annexe 3).

Ensuite, le choix de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour la conduite de mes enquêtes de terrain s'explique à la fois par ma présence physique et institutionnelle au sein de ce périmètre territorial, et par les premiers contacts que j'ai tissés lors d'un premier terrain en master 2. Il s'agit d'un terrain à Pessat-Villeneuve, commune rurale de 500 habitants, située dans la banlieue de Riom, au nord de Clermont-Ferrand. À l'automne 2015, à la suite de l'appel lancé par Bernard Cazeneuve aux maires de France, Gérard Dubois, maire sans étiquettes, a proposé au sous-préfet de Riom de mobiliser le « château du village », anciennement centre de vacances d'Air France racheté par la mairie, pour abriter le Centre d'Accueil et d'Orientation (CAO). Ce choix relève d'une volonté politique de l' élu local de participer à « l'effort » national pour l'accueil des populations exilées, et accessoirement pour assurer un loyer à cet édifice loué principalement durant la saison estivale. Ce premier terrain m'a permis de saisir à la fois la place des élus locaux dans certains territoires (notamment fragiles sur le plan socio-démographique) dans la gestion de l'accueil, le rôle de l'interconnaissance des acteurs locaux dans les espaces non-métropolitains dans la mise en place d'un cadre d'action informel pour l'accueil, de saisir les conflictualités qui peuvent naître entre acteurs à l'échelle locale et ceux qui initient les politiques publiques de l'asile à l'échelle nationale et de mettre en évidence le volet utilitariste de l'accueil dans certains territoires. Ce premier terrain exploratoire m'a fait prendre conscience également que l'accueil est loin d'être un phénomène banal, puisqu'il contribue de la reconfiguration territoriale dans les espaces non-métropolitains, du moins qu'il transforme les rapports sociaux qui se jouent dans ces espaces à l'abri des grandes métropoles, qu'il contribue à l'émergence d'espaces du vivre ensemble (Arfaoui, 2017).

Avec 10 806 places (places ouvertes et référencées dans l'application DNA au 31 décembre 2017), la région Auvergne-Rhône-Alpes représentait, en 2016, la deuxième position à l'échelle nationale en termes de capacité d'hébergement pour demandeurs d'asile, derrière la région du Grand Est. L'entrée spatiale de mes terrains d'études est celle de l'institution,

précisément le CADA (celui-ci étant la structure « classique » pour l'hébergement des demandeurs d'asile, même si d'autres structures sont dédiées à ce public telles que les Hébergements d'Urgence des Demandeurs d'Asile). Autrement dit, j'ai d'abord identifié les structures d'hébergement présentes dans la région avant de procéder à un échantillonnage selon trois critères : la dynamique spatiale du territoire d'installation du CADA (espace dynamique, espace fragile) ; l'organisation spatiale de la structure (hébergements diffus sur plusieurs appartements et/ou plusieurs communes, hébergements regroupés sur un même site) ; la date de création du CADA (antérieure ou postérieure à la réforme de 2015).

La gestion de l'accueil à l'échelle régionale dépend de trois Guichets Uniques (GU), dont chacun gère l'accueil dans quatre départements. J'ai sélectionné des structures qui se situent au moins dans deux GU différents afin de vérifier si les dynamiques changeaient en fonction du découpage territorial propre à la demande d'asile en Auvergne-Rhône-Alpes. Ainsi, trois CADA ont été sélectionnés.

Tout d'abord, le CADA Détours créé en 2016, qui dépend du GU de Clermont-Ferrand, se trouve dans le département du Puy-de-Dôme à une heure de route à l'est de l'agglomération clermontoise. Situé dans le territoire ambertois, le CADA Détours est organisé en hébergements diffus sur quatre communes (Ambert, Arlanc, Cunlhat, Saint-Amant-Roches-Savine). Anciennement industrialisé, ce territoire du Livradois-Forez est relativement enclavé et certaines de ses localités (Saint-Amant-Roches-Savine et Cunlhat, notamment) sont caractérisées par une fragilité socio-démographique et des taux de vacance relativement élevés dans le parc immobilier social.

Ensuite, le CADA du Chambon-sur-Lignon, qui dépend du GU de Clermont-Ferrand, se trouve dans le département de la Haute-Loire. Le CADA est organisé essentiellement en hébergement regroupé sur un même site clôturé qui se situe à proximité du centre du Chambon-sur-Lignon. La commune est caractérisée par une présence importante de résidences secondaires (environ l'équivalent des résidences principales) et une activité économique basée essentiellement sur le tourisme. Comme le territoire ambertois, le Chambon-sur-Lignon est caractérisé par des dynamiques socio-démographiques fragiles et un taux de vacance relativement élevé dans le parc immobilier social. Outre l'ancienneté du CADA, qui a ouvert ses portes en 2001, et son organisation en hébergement regroupé, la mémoire locale de l'accueil au Chambon-sur-Lignon a été un critère central dans mon choix. Territoire traditionnellement protestant, le Chambon-sur-Lignon, et plus largement le plateau Vivarais-Lignon,

sont (re)connus pour avoir protégé des personnes menacées de persécution durant la première moitié du XX^e siècle (Républicains espagnols et Juifs notamment). Pour marquer spatialement cette histoire, un Lieu de mémoire a été inauguré en 2008 au Chambon-sur-Lignon. Cette tradition n'est pas nouvelle, elle remonte jusqu'au XVI^e siècle quand les « huguenots de la montagne » ont résisté à l'église catholique pour conserver leur croyance chrétienne protestante (Cabanel, 2001).

Enfin, le CADA Combes-de-Savoie créé en 2016, qui dépend du GU de Grenoble, se trouve dans le département de la Savoie, le long de la Cluse de Chambéry. Organisé en hébergements diffus sur trois communes (Montmélian, Saint-Pierre-d'Albigny, Aiguebelle), le CADA se situe dans un territoire caractérisé par des dynamiques socio-démographiques et spatiales hétérogènes. En effet, Montmélian est une commune plus métropolisée que les deux autres, du fait de sa proximité avec Chambéry, ce qui implique des inégalités internes en termes d'accessibilité. Néanmoins, contrairement aux deux autres CADA, les trois localités d'installation du CADA Combes-de-Savoie sont non seulement caractérisées par des densités démographiques plus importantes (y compris par rapport aux moyennes régionale et nationale), mais également par la présence d'une offre plus importante de transports collectifs, du fait de la liaison ferroviaire qui relie les trois communes entre elles d'une part, et avec Chambéry d'autre part. Ces éléments ont constitué les principaux facteurs de sélection de ce CADA.

Une thèse de géographie qualitative : pour un renouvellement méthodologique dans le recueil de la parole des demandeurs d'asile

La transversalité du thème de l'accueil implique l'analyse de l'interaction de plusieurs acteurs locaux publics et privés, plus ou moins institutionnalisés. D'abord, j'ai procédé à une identification des acteurs locaux dans mes trois terrains d'étude. Néanmoins, l'entrée s'est faite par les coordinateurs des CADA. Leur position centrale dans la toile d'acteurs qui gère localement l'accueil permet d'avoir accès aux habitants bénévoles, aux associations et collectifs militants impliqués, aux acteurs qui interviennent avant l'installation du CADA, pendant la phase d'hébergement et à la sortie du CADA. Par ailleurs, l'entrée au terrain par les coordinateurs des CADA m'a permis d'accéder également aux personnes en situation de demande d'asile, mais également à celles et ceux qui ont quitté la structure d'hébergement (en tant que réfugiés ou déboutés). La position institutionnelle occupée par les coordinateurs des CADA n'est pas sans poser des limites, précisément le risque d'être assimilé à un acteur partenaire du CADA et, par conséquent, à l'administration de l'immigration

et de l'asile. Dès lors, la question de ma posture, en tant que chercheur, s'impose. Cette question n'a rien de banale puisqu'elle a guidé ma démarche méthodologique, quand il fallait trouver un outil capable de recueillir la parole « sensible » des demandeurs d'asile, sans reproduire les formes de violences politiques et symboliques induites par la « dérive » du système de l'asile en France (Fassin, Kobelinsky, 2012).

Je me suis posé la question de la posture, et plus largement celle de l'éthique, dans la recherche en sciences sociales (Weber, 1963) dès mes travaux de master 2. Ma rencontre avec les personnes en situation de demande d'asile, dans le cadre de mes enquêtes de master, s'était faite par l'intermédiaire des travailleurs sociaux. Interroger les « sujets » de mon enquête, individuellement, a nécessité de fixer des rendez-vous. Quand un participant quittait la salle de l'entretien, je le raccompagnais à la sortie et invitais, dans le même temps, la personne suivante à me rejoindre. La scène s'apparentait à des rendez-vous administratifs, à l'image de ceux fixés par l'Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides (OFPRA). Dans une pièce fermée et silencieuse, au sein du siège du CADA où se déroulaient mes enquêtes, j'interrogeais les demandeurs d'asile individuellement sur leurs parcours migratoires. Ces questions concernaient leur vécu dans les espaces qu'ils ont parcourus, depuis le lieu de départ jusqu'à l'arrivée en passant par les espaces dits de transit. À la suite de ces questions, je leur demandais de dessiner, sur un fond de carte, leur parcours. Les expériences de la migration exprimées dans leurs cartes se sont révélées plus significatives que celles exprimées à travers leurs réponses aux questions de l'entretien semi-directif. Par exemple, les réponses aux questions sur la traversée de la Méditerranée étaient régulièrement évasives car elles renvoyaient à une situation traumatique. En revanche, sur leurs cartes, des cercles rouges ou noirs apparaissaient pour marquer ce passage difficile vers l'Europe.

Au-delà du constat d'une « inefficacité » du jeu de questions/réponses, les conditions du déroulement de l'entretien, dans une salle fermée et en face-à-face, doivent être questionnées. Elles ont contribué à renforcer et véhiculer le trauma, induit par la « dérive » du système de l'asile dans le recueil de la parole de celles et ceux qui en font la demande. Ma posture, en tant que chercheur, véhiculait ce même sentiment « d'oppression », et donc d'injustice (Young, 1990).

Pour répondre à cet enjeu d'ordre éthique, j'ai puisé dans les travaux de cartographie sensible expérimentée et co-produite par des chercheuses de géographie de l'université de Grenoble-Alpes, des artistes et des personnes en situation de migration (Mekdjian et *al.*, 2014). Pour ma part, l'objectif était de trouver un outil qui permettrait à la fois de rompre

avec le face-à-face discursif et les injonctions à se raconter propres aux méthodes narratives, de cerner le vécu des personnes qui vivent l'expérience de l'asile dans les espaces qu'ils parcourent et les sociétés qu'ils côtoient. La méthode proposée par les travaux expérimentés à l'université de Grenoble-Alpes présente l'intérêt de favoriser la participation, par la coproduction d'une « légende du voyage » qui raconte, à partir d'expériences individuelles, le récit collectif de l'exil.

Au cœur des réflexions sur le renouvellement méthodologique en géographie, la cartographie participative et sensible, mobilisée dans le cadre de mon travail, s'inscrit dans le « tournant cartographique » (Chavinier et Lévy, 2016) qui s'intéresse tout particulièrement à la cartographie des récits (Fournier, 2016). Il s'agit d'une cartographie critique (Rekacewicz, Tratnjek, 2016) qui cherche à répondre aux insuffisances de la cartographie classique en termes de compréhension de la sensibilité et des émotions de celles et ceux qui vivent l'expérience de l'asile. Au-delà de l'enjeu éthique, cette approche méthodologique permet de répondre à des enjeux d'ordre politique et épistémologique. Il s'agit, d'abord, de ne pas atomiser la parole des personnes vivant l'expérience de l'asile (Noiriel, 1991) afin d'appréhender leurs aspirations sociales, spatiales et politiques. Ensuite, cette approche permet de repenser le mode de production cartographique par une réappropriation de la carte, en tant qu'outil de pouvoir, par celles et ceux qui vivent l'expérience de l'asile, par la coproduction d'une légende collective et non plus individuelle.

Plan de la thèse : à la recherche de l'accueil hors des grandes métropoles

Ma thèse est structurée en trois grandes parties, comportant chacune trois chapitres. La première partie consiste à poser les fondations scientifiques du travail tout en le plaçant dans le contexte politique de l'accueil des demandeurs d'asile en France et de leurs vécus avant leur arrivée dans les espaces non-métropolitains. Le chapitre 1 propose davantage une contextualisation de l'accueil qu'un état de l'art à proprement parler. La notion d'accueil est analysée au prisme du concept de place ; concept à saisir à la fois par sa forme matérielle, comme portion d'espace (place d'hébergement), par sa signification sociale et politique, renvoyant à l'inégalité des places occupées par celles et ceux qui sont à l'intérieur (accueillants) et celles et ceux qui viennent de l'extérieur (accueillis), et par la pratique que l'on fait d'un lieu (Cresswell, 2009 ; Lanne, 2018).

Le chapitre 2 explicite la démarche et les outils méthodologiques et présente les territoires étudiés et les structures d'hébergement enquêtées. Un retour réflexif sur ma posture,

en tant qu'acteur de la recherche, est opéré au fur et à mesure, avant de laisser place à la présentation de la cartographie participative et sensible mobilisée, avec et auprès des demandeurs d'asile, dans le cadre de mes enquêtes de terrain. L'analyse des cartes sensibles permet, dans le chapitre 3, de détailler le parcours migratoire des personnes inscrites dans l'expérience de l'asile dans mes trois périmètres d'étude.

La deuxième partie analyse la gestion locale de l'accueil des demandeurs d'asile à la lumière des dynamiques territoriales de chaque périmètre étudié. Le chapitre 4 revient sur l'organisation spatiale des territoires, d'une part, et les dynamiques socio-démographiques qui les caractérisent d'autre part, afin de comprendre dans quelle mesure celles-ci guident l'organisation de l'accueil à l'échelle locale.

Par ailleurs, la dimension idéale du territoire constitue un élément majeur pour cerner les dynamiques locales d'accueil. Ainsi, le chapitre 5 interroge le rôle de l'ancrage de la mémoire de l'accueil de l'Autre dans l'engagement des acteurs locaux, notamment les habitants, sur la voie de la solidarité actuelle auprès des demandeurs d'asile.

Les espaces non-métropolitains sont multiples et sont habités par des personnes ayant des parcours singuliers. Chaque parcours raconte des expériences spatiales et sociales différentes, des motivations politiques diverses, des compétences différentes dans l'engagement auprès des populations migrantes. L'engagement des habitants bénévoles pour l'accueil des demandeurs d'asile constitue un volet central de la gestion locale de l'accueil. Avant d'analyser les actions locales concrètes pour l'accueil des demandeurs d'asile, le chapitre 6 détaille le profil des habitants bénévoles dans les trois périmètres étudiés en mettant en exergue la diversité de leurs parcours et de leurs facteurs d'engagement. Dans un second temps, les actions locales concrètes pour l'accueil seront analysées en tant que réponses à des besoins *a priori* des demandeurs d'asile, du moins perçus comme tels. Enfin, ces réponses soulignent des stratégies locales d'accueil complémentaires qui convergent dans certains points et divergent dans d'autres.

La troisième partie place le temps au cœur des réflexions portées par cette thèse. Il s'agit d'analyser les temporalités de l'accueil et ce qu'elles font aux espaces non-métropolitains. Le temps, élément central de l'étude sur l'accueil dans une perspective de géographie sociale, permet également d'explorer l'attente dans laquelle sont assignées les personnes en situation de demande d'asile. Enfin, le temps est celui de ma propre réflexion, après quatre

années d'enquêtes et d'analyses, sur l'accueil et précisément sur ce qui fait sens commun dans la pluralité des formes d'engagement à l'échelle locale.

Une fois les profils et stratégies des habitants bénévoles explicités dans le chapitre 6, le premier chapitre de la troisième partie interroge leurs espaces vécus. Les idéaux portés par chaque acteur dessinent des trajectoires multiples de l'accueil. Ces idéaux différents révèlent et relèvent des temporalités d'engagement multiples pour l'accueil. Le chapitre 7 montre comment ces temporalités participent de la reconfiguration territoriale des espaces non-métropolitains, par l'émergence de nouvelles spatialités et solidarités.

Si le chapitre 7 montre des espaces non-métropolitains en mouvement, le chapitre 8 met en évidence l'attente dans laquelle s'inscrivent les demandeurs d'asile. Considérant l'attente comme « forme productive » (Kobelinsky, 2014 ; Lanne, 2018), j'interroge l'émergence d'un processus d'intégration temporaire. À partir d'une analyse des cartes sensibles, ce chapitre revient sur les effets du temps approprié ou subi par les demandeurs d'asile sur leur vécu. Si certains espaces se « rétrécissent », d'autres permettent « d'estomper » l'attente. Il s'agit dans ce chapitre de poursuivre les réflexions – encore sous-explorées – sur « l'intégration temporaire » des demandeurs d'asile (Bonerandi, 2008).

Enfin, le dernier chapitre cherche à retracer le fil conducteur des engagements locaux pour l'accueil des demandeurs d'asile. Qu'est-ce qui fait sens commun entre les différentes manières de gérer l'accueil localement dans mes trois périmètres d'études ? Ce chapitre propose de lire l'accueil à la lumière d'un processus de construction d'une justice locale à la fois spatiale et migratoire.

Good people

مردم بسیار خوبی بود

بولس
اسفند
within

so/so
Police -> migrant

بولس ترکیه
به سوی آنگار

people
police

Première Partie

Aux origines de l'accueil

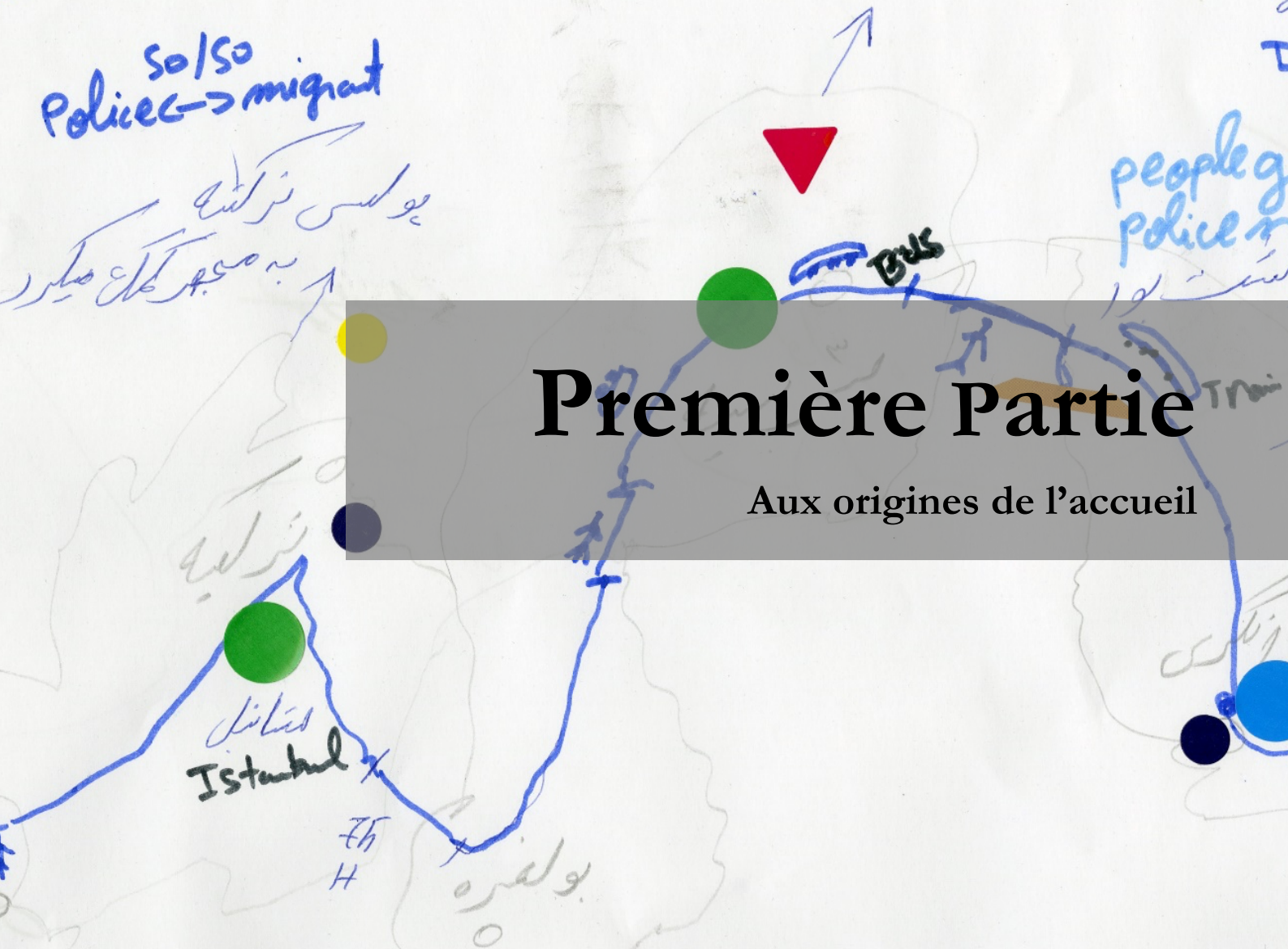
Istanbul

H
H

بولس

استانبول سفره زنده

بولس بولسره شرق و زالم و بی رانم
when (in Bulgaria inter, he
go to Prison
Police send me to turkey



Introduction de la première partie

L'analyse des implications locales de l'accueil dans les espaces non-métropolitains exige de revenir sur le contexte politique de son émergence. Évoquer la « crise migratoire » de 2015 ne peut suffire à comprendre la genèse de l'accueil « hors des grandes villes ». Il faut revenir à son institutionnalisation en France, dès le milieu des années 1970, tout en rappelant l'enjeu qu'il revêt en termes de places à la fois matérielle, sociale et idéale.

Par ailleurs, analyser l'accueil dans les espaces non-métropolitains est une occasion de croiser études migratoires et études sur le devenir des territoires. En d'autres termes, cette thèse prône un décloisonnement spatial et conceptuel en pensant l'accueil hors des grandes villes et en interrogeant les reconfigurations territoriales des espaces non-métropolitains à partir des dynamiques d'accueil. Ce décloisonnement nécessite de revenir aux origines des études migratoires contemporaines et de ce qui les a cantonnées, du moins limitées, aux grandes agglomérations urbaines.

Remonter aux origines de l'accueil doit se faire parallèlement à une remise en question des propres origines de ma réflexion sur le sujet en termes méthodologiques. Dès lors, il convient de retracer le cheminement de ma réflexion depuis le master 2 et ce qui m'a amené à réinterroger les méthodes basées sur les entretiens en face-à-face pour recueillir la parole de celles et ceux qui font l'objet de l'accueil.

Enfin, les origines auxquelles il faut remonter sont celles des parcours migratoires vécus par les personnes qui demandent l'asile. Remonter aux origines n'a pas seulement pour objectif de retracer un itinéraire ou encore de comprendre les motivations des uns et des autres à partir et à changer de direction. Il s'agit, avant toute chose, de naviguer dans leur vécu de l'exil pour cerner les contours d'un accueil qui se dessine bien avant leur arrivée dans les espaces non-métropolitains. Cette recherche des origines de l'accueil dans les émotions de celles et ceux qui vivent l'expérience de l'asile invite à dépasser l'accueil en tant que point final, en tant que destinée, en tant que phénomène statique, et de le penser comme processus mobile qui tisse une « place complexe » entre l'ici et l'ailleurs, une place qui dessine des espaces où l'on ne finit pas d'arriver.

Dans un premier temps, cette première partie aborde le contexte politique qui prévaut à l'accueil des demandeurs d'asile dans les espaces non-métropolitains et le contexte scientifique de ma thèse par la volonté d'opérer un double décloisonnement spatial et conceptuel. Dans un deuxième temps, cette partie explicite la démarche méthodologique entreprise dans

une volonté de remise en question éthique, politique et épistémologique du recueil de la parole des personnes qui font l'objet de l'accueil. Enfin, cette partie est l'occasion de déborder les limites des espaces non-métropolitains étudiés dans cette thèse pour interroger l'accueil avant l'arrivée même des demandeurs d'asile. Il s'agit de remonter aux origines de l'accueil dans et par le vécu de celles et ceux qui le vivent au quotidien.

CHAPITRE 1

L'accueil des demandeurs d'asile dans les espaces non-métropolitains. Contextes scientifique et politique d'une étude géographique

Introduction du chapitre 1

Ma recherche interroge les implications locales de l'accueil des demandeurs d'asile dans les espaces non-métropolitains de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Pour structurer ma problématique et mes hypothèses de recherche, il est nécessaire de revenir sur l'accueil et ses acteurs. Concept flou, l'accueil renvoie en géographie à la fois au comportement d'une personne ou d'un groupe de personnes envers une autre personne ou un autre groupe, et à l'espace qui abrite cette relation, qui est produit par elle.

Longtemps, les études migratoires se sont penchées sur l'accueil dans les grandes villes (Flamant, Fourot, Healy, 2020). Dans le même temps, les analyses portant sur les espaces « hors des grandes villes » prenaient peu en considération la question migratoire, notamment celle liée à l'asile. Mon travail constitue une occasion de faire dialoguer réflexions sur les migrations internationales et réflexions sur le devenir des territoires. Ceci nécessite de comprendre non seulement les dynamiques migratoires actuelles qui se jouent dans les espaces non-métropolitains, mais également les dynamiques territoriales qui caractérisent ces espaces.

Tout d'abord, ce chapitre tentera de saisir conceptuellement l'accueil pour dire ce qu'il est et ce qu'il implique. Cette lecture conceptuelle de l'accueil doit se faire en lien avec les logiques de sa territorialisation et ce à toutes les échelles européenne, nationale, régionale et locale. Ensuite, il est important d'explicitier la diversité des trajectoires territoriales des espaces non-métropolitains, ce qui permet d'emblée de poser l'hypothèse d'une inégalité des dynamiques d'accueil en fonction du territoire d'implantation des structures d'hébergement pour demandeurs d'asile. Ceci implique d'interroger une géographie sociale de l'accueil, par ses espaces, ses acteurs et ses différentes temporalités. Enfin, je présenterai la typologie des demandeurs d'asile et des structures d'hébergement dans la région Auvergne-Rhône-Alpes.

1. De l'accueil au territoire accueillant

L'accueil, du latin *colligere*, signifie notamment le fait de « recueillir, réunir, ramasser, rassembler » (Gaffiot, 2000, p. 345). Le sens moderne du mot accueil apparaît au XIII^e siècle pour signifier le fait de « recevoir ou recueillir quelqu'un, bien ou mal » (Formarier, 2012, p. 43). C'est également à partir du XIII^e siècle que l'adjectif « accueillant » apparaît. Il renvoie à la fois à celui qui « fait bon accueil » et aux objets matériels, voire

immatériels, « d'un abord agréable » (Rey, 2005, p. 63). Dès ses premières définitions, la notion d'accueil « englobe une façon d'être et un état d'esprit basés sur la disponibilité, l'attention à l'autre, l'acceptation mutuelle de ce que l'on est » (Formarier, 2003, p. 15).

Le concept d'accueil a été analysé dans différentes disciplines en sciences sociales (géographie, sociologie, psychologie sociale, histoire, etc.) ou encore dans les sciences médicales (médecine, métiers du soin, etc.). Ainsi, Paul Chauchard (1971), médecin, considère que « l'accueil n'est pas un acte extérieur, il fait partie de nous-même ; nous sommes biologiquement et cérébralement des structures d'accueil » (Chauchard, 1971, p. 16). Cette hypothèse implique que toute personne exprime son besoin de relations aux autres. Ceci renvoie au concept d'« habitus » de Pierre Bourdieu, défini comme des « structures structurées prédisposées à fonctionner comme structures structurantes » (Bourdieu, 1980, p. 88). L'« habitus » est, d'une part, produit par socialisation et, d'autre part, générateur de pratiques nouvelles. Pour Monique Formarier (2003, 2012), l'accueil est intrinsèquement lié à l'« habitus », puisqu'il fait partie de la socialisation.

« La vie quotidienne est ponctuée de rencontres qui engendrent des situations d'accueil, véritables rituels, variables suivant les contextes, les cultures, les classes sociales etc. » (Formarier, 2003, p. 15)

En psychologie sociale, Gustave-Nicolas Fischer (1996) considère que l'accueil, loin d'être une finalité en soi, constitue la première phase du lien social. Pourtant, quand on analyse les cadres d'action publics et privés à destination des immigrés, notamment celles et ceux en situation de demande d'asile, l'accueil désigne à la fois la finalité, les outils et les conditions juridiques, sociales, matérielles et immatérielles mis en place pour favoriser ou entraver, même temporairement, l'installation des personnes dans un pays, un territoire, un lieu. Pour Phyllis Dalley (2003), l'analyse de l'accueil des personnes en situation de migration souligne la nécessité de l'apprentissage de la culture de l'Autre. Cet Autre est à la fois celui qui accueille mais aussi celui qui est accueilli. S'il s'agit des deux acteurs principaux de l'accueil, « le lieu semble également être intégré à cette définition, puisqu'« être reconnu » signifie souvent « avoir sa place » » (Dalley, 2003, p. 71).

Ainsi, « le vocable « accueil » revêt deux sens, celui d'un lieu et celui d'un comportement. Un lieu d'accueil est un endroit où l'on reçoit les gens, alors que le comportement renvoie à la manière de recevoir les gens ou de jouer le rôle d'hôte » (Dalley, 2003, p. 69).

Ainsi, l'accueil renvoie à un processus de construction de place dans et par l'espace. La place est selon Tim Cresswell (2009, p. 167, cité par Lanne, 2018, p. 344) : « *a combination of materiality, meaning, and practice* »⁵.

1.1. L'accueil : des places en construction

Dès ses premiers usages, le concept d'accueil introduit l'inégalité des places occupées entre *insiders*, littéralement celles et ceux qui sont à l'intérieur, et *outsiders*, celles et ceux qui viennent de l'extérieur. Ces places peuvent se manifester dans leurs dimensions sociale, culturelle, politique, spatiale. Appliquée à l'accueil des demandeurs d'asile, cette place est constamment reconfigurée par une gouvernance publique changeante de l'immigration et de l'asile (Akoka, Spire, 2013 ; Wihtol de Wenden, 2018), des politiques publiques européennes et nationales basées sur la dispersion et les déplacements forcés des demandeurs d'asile (Boswell, 2001 ; Berthomière et al., 2020) et des liens sociaux qui se font et se défont entre *insiders* et *outsiders*, faisant émerger, dans certains cas, des « espaces du vivre ensemble » (Arfaoui, 2017).

Avoir une place nécessite la reconnaissance de l'Autre, c'est-à-dire la reconnaissance de ses besoins et de ses aspirations sociales, culturelles, politiques et spatiales. Michel Lussault (2009), dans son essai *De la lutte des classes à la lutte des places*, explique que « la spatialité de l'individu », à travers l'espace et les modalités de son occupation, constitue aujourd'hui un enjeu de pouvoir et un enjeu identitaire important pour la société. Ces enjeux sont à la fois sources et indicateurs des clivages entre les groupes d'acteurs dans la société contemporaine. Appliqués à la question de l'asile, ils peuvent se manifester suivant trois logiques principales. Premièrement, par l'action d'acteurs (État notamment) voulant assigner les demandeurs d'asile à une place dans l'espace, une structure d'hébergement ou à la rue par défaut de celle-ci, et dans la société, en leur attribuant une place de personnes en nécessité d'assistance (administrative, linguistique, et plus globalement sociale par une nécessité *a priori* d'apprentissage des « codes » de la société française). Deuxièmement, par l'action des acteurs qui militent pour le droit de ces personnes à se loger, travailler, apprendre la langue, tout simplement le droit à vivre, peu importe leur statut juridico-administratif. Troisièmement, par l'action des demandeurs d'asile eux-mêmes. Dès le moment où leur pas quitte le seuil du chez-soi, les personnes qui demandent l'asile s'engagent dans un parcours

⁵ Traduction proposée par Jean-Baptiste Lanne (2018, p. 344) : « la combinaison d'une matérialité, d'une signification et d'une pratique d'un lieu »

de confrontation avec l'Autre dans toutes ses dimensions. D'abord, il y a la confrontation de ses dimensions politiques et juridico-administratives (frontières étatiques, systèmes de visas, administration de l'asile, etc.). Ensuite, il y a celle de ses dimensions sociales, par les liens qui se font et se défont avec les individus et les sociétés traversées par les demandeurs d'asile tout au long de leur parcours et qui, dans le même temps, les traversent, reconfigurant sans cesse leurs perceptions et leur vécu. Enfin, on ne peut ignorer la confrontation avec l'Autre dans ses dimensions spatiales, par la nécessité d'accès à des lieux d'hébergement, de repos, de contournement du danger, ou dans le cas contraire, la confrontation aux lieux de la rétention, de la capture et du rejet.

« Je propose donc que la négociation des règles de l'accueil est tributaire des relations de pouvoir telles que perçues par les divers acteurs. Étudier l'accueil à ce moment de diversification accrue constitue donc un moyen d'étudier les relations de pouvoir en mouvance » (Dalley, 2003, p. 77).

L'accueil, en tant que place en construction, est confronté à la contradiction d'une régulation politique paradoxale de la lutte pour les places. D'une part, « les institutions (nationales et surtout internationales) légitiment et encouragent ce régime de concurrence individuelle, en tant qu'il serait vertueux et assurerait la prospérité des individus et celle du groupe social. » (Lussault, 2019[2013] p. 787) D'autre part, « les mêmes institutions mettent en œuvre de plus en plus de règles et de procédures de contrôle des déplacements (et des emplacements) des individus, procédures qui peuvent aller jusqu'à la volonté de restreindre, voire d'interdire la capacité de certains acteurs d'accéder à des places. Cette volonté se manifeste par la mise en œuvre de systèmes normatifs, de règlements et de dispositifs spatiaux qui visent à entraver, directement et/ou indirectement, les accès aux places convoitées. » (Lussault, 2019[2013] p. 787) L'accueil est pris dans ce tiraillement et cette contradiction d'un accès inégal aux places de la part de personnes du fait de leur statut administratif. Si les institutions de l'asile veulent réguler l'accès aux places, depuis le franchissement frontalier jusqu'au lieu de l'hébergement et même après la sortie de la procédure de l'asile, d'autres acteurs dessinent d'autres normes d'accès aux places où le statut administratif des personnes est parfois mis au second plan et où la qualité d'habitant devient primordiale (cf. chapitre 7).

Pour comprendre les processus de construction et de négociation des places, Michel Lussault (2019[2013]) souligne la nécessité d'éviter les deux écueils du spatialisme, c'est-à-dire expliquer les phénomènes spatiaux par des lois exclusivement spatiales, et l'écueil de l'explication exclusivement sociologique des faits spatiaux. À ce sujet, il rappelle que :

« Dans une société donnée, il existe des codes normatifs particulièrement puissants, relatifs à l'allocation et à l'usage des espaces, à toutes les échelles. Ces codes de procédures spatiales définissent ce qui est légitime et illégitime en matière de proximité, de taille, de délimitation, de placement, de franchissement. Ils sont indispensables à l'organisation et au fonctionnement des groupes humains. Ils passent par des institutions, des lois, des normes culturelles, ils se cristallisent dans des matrices pratiques et s'actualisent dans des opérations précises des opérateurs humains qui contribuent, par leur réalisation à faire évoluer les codes [...] Bien sûr, dans un groupe humain vaste comme une société, plusieurs ensembles normatifs coexistent, on l'a vu, et sont en concurrence pour offrir aux individus les différents codes de procédures spatiales auxquels ils adhèrent. » (Lussault, 2019[2013], p. 786)

Penser la place consiste donc à conjuguer le faisceau de « relations entre un individu doté d'une position sociale et une portion d'espace socialement normée qu'il investit de ses usages (emplacement). » (Lanne, 2018, p. 392) Par ailleurs, les personnes qui demandent l'asile parcourent souvent de multiples espaces ayant été produits par des règles normatives extrêmement hétérogènes. Dans ce parcours, auquel il conviendrait de rajouter la projection dans le futur, une projection teintée de l'incertitude caractéristique de la procédure de l'asile, les demandeurs d'asile tissent une place complexe. En effet, ils sont reliés, par leurs déplacements, leurs emplacements et leurs émotions, à de multiples espaces.

« La place complexe, rappelons-le, désigne cette figuration du sujet dans plusieurs lieux et plusieurs temps à la fois, sous différents signes. En élaborant sa place, le sujet tisse des liens signifiants d'un monde à l'autre et d'un temps à l'autre. » (Lanne, 2018, p. 468)

Il convient donc de prendre en considération cette place complexe tissée par les demandeurs d'asile et ce qu'elle permet de dire de l'accueil et de ses matérialités physiques, sociales et politiques (cf. chapitre 3).

1.2. Le territoire accueillant. Derrière la sémantique, une échelle d'action pertinente

Penser une géographie de l'accueil conduit à se pencher sur la spatialisation de cette notion. Dans les discours politique, médiatique et scientifique, de nombreuses appellations se sont ainsi développées, depuis le milieu des années 1980, pour désigner des espaces accueillants et protecteurs pour les populations immigrées.

Les années 1980 marquent, en Grande-Bretagne et en Californie (États-Unis), l'émergence des « *sanctuary cities* » qui s'inscrit dans l'opposition de certaines municipalités à des politiques migratoires nationales restrictives et coercitives. Dans les années 1990, des réseaux de villes voient le jour à l'échelle européenne « parallèlement à la construction d'un espace politique européen » (Lacroix, 2020). Fondé en 1993 et actif jusqu'en 2005, le

Parlement international des écrivains qui deviendra le « Réseau international des villes refuges » avait, par exemple, pour objectif de trouver des structures d'accueil à des intellectuels algériens ayant quitté leur pays dans les années 1990, dans le contexte de « la décennie noire » (crise politique et sécuritaire qui s'est soldée par des milliers de morts durant les années 1990). Aujourd'hui, d'autres réseaux existent comme l'Association Nationale des Villes et des Territoires Accueillants (ANVITA).

Néanmoins, la ville comme « espace stratifié » est soumise à des enjeux de gentrification. Ainsi, faire d'un espace un « sanctuaire » ne servirait à rien si les personnes restent confrontées à des logiques de gentrification et de contrôle en raison d'une origine perçue comme autre (Villazor, 2010). « C'est pourquoi aux États-Unis, le statut de « ville sanctuaire » historique d'une ville comme San Francisco a notamment été contesté comme étant plus symbolique que réel. » (Babels, 2018, p. 19).

Derrière la sémantique d'un statut protecteur et d'ouverture à l'Autre revendiqué par les villes (indépendamment de leur taille) et par les villages (l'exemple de Riace en Italie), c'est leur désignation comme échelle pertinente d'action qui est interrogée. Dans un contexte d'échec des politiques migratoires nationales, c'est désormais « dans les villes et au niveau des villes que se pose la question de l'accueil ou du non-accueil. » (Babels, 2018, p. 11). Penser l'accueil dans et à partir du territoire, dans toutes ses acceptions sociales et spatiales, permet de se pencher sur les liens sociaux qui se créent et de comprendre comment le fait d'accueillir bouleverse les relations sociales et les structures spatiales d'un territoire. Ma recherche se penche sur les implications de cet accueil dans les espaces non-métropolitains.

2. Territorialisation de l'accueil

L'accueil des personnes en situation de demande d'asile dans les espaces non-métropolitains est le résultat d'une politique de déconcentration de leur hébergement dans une logique de péréquation entre les territoires. Cette logique du « partage du fardeau » (Stewart, Shaffer, 2015 ; Robinson, 2003) est multi-scalaire, c'est-à-dire qu'elle fonctionne à l'échelle européenne, nationale, régionale et locale. L'étude des « *dispersal policy* » introduit l'hypothèse d'une gouvernance de l'asile par la dispersion (Stewart, Shaffer, 2015 ; Robinson, 2003).

2.1. À l'échelle européenne

La logique de péréquation à l'échelle européenne passe par les opérations dites de « relocalisation ». Ces opérations visent à répartir des personnes qui demandent l'asile à partir des *hot spots* (Grèce, Turquie, Jordanie et Liban notamment) sur l'ensemble des pays de l'Union Européenne (UE). Dans ces *hot spots*, on assiste inévitablement à des opérations de contrôle, de tri et d'éviction de celles et ceux qui sont considérés comme « indésirables » (Agier, 2008). Cette politique de répartition à partir des *hot spots* part du constat que chaque pays européen doit prendre sa part de « responsabilité » pour l'accueil des demandeurs d'asile. Ce constat rappelle la mesure proposée par Jean-Claude Juncker pour répartir les demandeurs d'asile entre les vingt-huit⁶ États membres de l'UE. Quatre indicateurs ont été proposés pour calculer le quota de chaque pays : la population, la superficie du pays, le PIB et le taux de chômage (Schneider, Engler, Angenendt, 2013). Cette proposition n'est pas récente. Elle apparaît dès le milieu des années 1990 et émanait alors de l'Allemagne.

« Germany in particular was keen to promote some form of physical burden-sharing in the 1990s, although progress has been limited. German plans were originally quite ambitious: in July 1994, while holding the presidency of the EU, Germany proposed a resolution under which people under temporary protection would be dispersed between EU states according to three criteria: population, size of territory, and GDP (Council of the European Union, 1994) »⁷ (Boswell, 2001, p. 41).

Un autre exemple de dispersion des demandeurs d'asile à travers les pays de l'UE est celui des règlements Dublin II⁸ et III⁹, qui impliquent notamment que les personnes demandant l'asile doivent le faire dans le pays où leurs empreintes ont été enregistrées pour la première fois. Les vérifications se font via le système informatique Eurodac. Il s'agit d'un système d'information à grande échelle contenant notamment les empreintes digitales des demandeurs d'asile, des bénéficiaires d'une protection subsidiaire et des immigrants dits « illégaux » se trouvant sur le territoire de l'UE. Si un État de l'UE constate qu'une prise

⁶ Avant le Brexit et la sortie du Royaume-Uni de l'UE

⁷ Traduction proposée par moi-même : « Bien que les progrès aient été limités, l'Allemagne, en particulier, était attachée à promouvoir une certaine forme de partage du fardeau dans les années 1990. Les propositions allemandes étaient assez ambitieuses : en juillet 1994, alors qu'elle assurait la présidence de l'UE, l'Allemagne a proposé une résolution selon laquelle les personnes sous protection temporaire seraient réparties entre les États de l'UE en fonction de trois critères : la taille de la population, la superficie du territoire et le PIB (Conseil de l'Union Européenne, 1994). »

⁸ Règlement (CE) no343/2003 du Conseil du 18 février 2003 établissant les critères et mécanismes de détermination de l'État membre responsable de l'examen d'une demande d'asile présentée dans l'un des États membres par un ressortissant d'un pays tiers.

⁹ Règlement (UE) no604/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 26 juin 2013 établissant les critères et mécanismes de détermination de l'État membre responsable de l'examen d'une demande de protection internationale introduite dans l'un des États membres par un ressortissant de pays tiers ou un apatride (refonte).

d'empreintes a été enregistrée précédemment dans un autre pays de l'UE, une procédure de renvoi est alors engagée vers ce pays. Les personnes sont identifiées comme étant des « dublinées »¹⁰. Cette mesure de déplacement forcé est produite dans un esprit de « *burden sharing* ». L'idée de fardeau renvoie plus largement à une perception des demandeurs d'asile comme une « charge » à supporter pour les États. Il s'agit notamment de la « charge » financière de l'accueil.

La possibilité de partager les coûts liés à l'accueil des demandeurs d'asile entre les États membres de l'UE a fait l'objet de débats sous diverses formes depuis le milieu des années 1990. Les discussions au niveau de l'UE ont mis l'accent sur deux arguments principaux en faveur d'un système interétatique de partage des charges : d'une part, une incitation à corriger *a priori* des déséquilibres concernant le coût de l'accueil entre les États et, d'autre part, la nécessité de réduire ce que ces derniers perçoivent comme un effet « *country shopping* », qui désigne les demandeurs d'asile qui se déplacent d'un État membre à l'autre dans le but de choisir le pays qui offrirait les meilleures conditions d'accueil ou les meilleures perspectives de reconnaissance (Boswell, 2001).

2.2. À l'échelle nationale

La répartition des demandeurs d'asile se poursuit à l'échelle nationale. Avant d'évoquer le cas de la France, il n'est pas inutile de rappeler que cette approche de déconcentration de l'hébergement des demandeurs d'asile au sein des États est présente dans plusieurs pays européens.

a. La dispersion à l'échelle nationale : des exemples européens

L'exemple le plus ancien de politique de dispersion des demandeurs d'asile en Europe est, à ma connaissance, celui du Verteilung introduit en Allemagne dès les années 1950. Elle concernait notamment les réfugiés. Les personnes qui demandaient l'asile, quant à elles, étaient regroupées dans le camp de Zirndorf (Bavière). Avant les années 1970, le faible nombre de demandeurs d'asile et le traitement rapide des demandes n'imposaient pas une réflexion sur la dispersion. Ce n'est qu'à partir de 1974 que la situation a changé. Le changement de politique est notamment lié à l'augmentation des demandes d'asile, et la proportion de ceux en provenance de pays en développement, qui s'est accompagnée de la « difficulté » de les héberger. Après

¹⁰ C'est la dénomination utilisée à destination des personnes qui font l'objet de l'application du règlement Dublin. Autrement dit, il s'agit des personnes qui, selon le système d'information EURODAC, ont enregistré leurs empreintes dans un pays autre que celui où ils demandent l'asile. Ces personnes font l'objet de procédures de renvois vers le pays d'enregistrement de leurs empreintes.

1974, les demandeurs d'asile faisaient donc un court séjour à Zirndorf avant d'être distribués vers d'autres Länder (Boswell, 2001). Les critères de distribution retenus étaient les mêmes que pour la dispersion des réfugiés. Le court séjour dans le camp de Zirndorf a été annulé dès 1977 en raison des difficultés d'hébergement liées à l'augmentation du nombre des demandeurs d'asile. Désormais, ceux-ci pouvaient enregistrer leur demande dans n'importe quel Länder. Dès que la capacité d'un Länder était atteinte, les demandeurs d'asile étaient envoyés vers d'autres. Après la réunification de l'Allemagne, les nouveaux Länder de l'est du pays ont été intégrés dans la politique de dispersion en recevant une part de 20 % des demandeurs d'asile de l'Ouest. La dispersion vers l'est de l'Allemagne est considérée par les acteurs politiques comme une « faillite » car les demandeurs d'asile sont finalement retournés vers l'ouest en raison de mauvaises conditions d'accueil et d'attaques racistes.

Au Royaume-Uni, la politique de dispersion a pris effet en 2000 bien après l'Allemagne. Ceci s'explique par des différences de relations entre le centre et la périphérie dans ces deux pays (Boswell, 2001). À titre d'exemple, tandis qu'il existe en Allemagne une péréquation financière entre les *Länder*, le gouvernement central britannique s'occupe de redistribuer au gouvernement local. Même si les périodes d'application diffèrent, les politiques de dispersion en Allemagne et au Royaume-Uni visent les mêmes objectifs, à savoir, une répartition équitable des « coûts sociaux et économiques » de l'accueil d'une part, la diminution de la pression sur les équipements et services dans les principaux territoires d'accueil, notamment l'hébergement, d'autre part.

« The foremost goal of dispersal in both Germany and the UK is to achieve a more equitable distribution of the social and economic costs of receiving asylum-seekers. (...) dispersal in the UK is designed predominantly to ease pressure on local infrastructure and services, in particular accommodation. In Germany, *Vertilung* is intended to achieve an even distribution of economic and social costs between *Länder*. »¹¹ (Boswell, 2001, p. 15)

Les résultats principaux des politiques de dispersion en Allemagne et au Royaume-Uni montrent que, si elles permettent de résoudre des « problèmes » dans les territoires d'où les personnes sont dispersées, elles créent de nouveaux défis dans les territoires de destination avec des phénomènes de rejet de la part de la population locale et la création de tensions sociales.

¹¹ Traduction proposée par moi-même : « L'objectif primordial de la dispersion, tant en Allemagne qu'au Royaume-Uni, est de parvenir à une répartition plus équitable des coûts sociaux et économiques de l'accueil des demandeurs d'asile. (...) la dispersion au Royaume-Uni est conçue principalement pour alléger la pression sur les infrastructures et les services locaux, en particulier le logement. En Allemagne, la *Vertilung* vise à obtenir une répartition équitable des coûts économiques et sociaux entre les *Länder*. »

« Experience in both Germany and the UK suggests that, while dispersal may ease tension in areas from which people are dispersed, it has usually created far more acute problems in new receiving areas. »¹² (Boswell, 2001, p. 24).

Ces tensions ne sont pas à mettre en corrélation entre le nombre de demandeurs d'asile hébergés et la taille de la population locale. Pour Christina Boswell (2001), elles découlent de trois facteurs principaux : l'expérience antérieure des acteurs locaux dans l'accueil et l'intégration d'autres groupes ethniques, la qualité de l'interaction entre les groupes ethniques, l'augmentation « soudaine et visible » de demandeurs d'asile.

D'autres pays européens appliquent des politiques de péréquation. On peut citer les exemples des Pays-Bas (Arnoldus, Dukes, Musterd, 2003) et de la Suède (Roger, Solid, 2003). Les politiques de déconcentration de l'hébergement des demandeurs d'asile à l'échelle nationale ont pour point commun des « mobilités gouvernementales » (Gill, 2009 ; Michalon, 2012), c'est-à-dire des politiques migratoires qui produisent des déplacements forcés. Loin d'être produits par des événements liés exclusivement à des situations de conflit dans les pays de départ des migrants (conflit sécuritaire, politique, climatique), les déplacements forcés gagneraient également à être étudiés à la lumière des politiques migratoires des pays dits d'accueil.

b. Une institutionnalisation progressive de l'accueil des demandeurs d'asile en France

L'arrivée des exilés¹³ apparaît, depuis 2015, comme un enjeu majeur pour les pays de l'Europe. En France, l'attention a notamment porté sur les campements pour migrants à Calais et dans le bassin parisien. Pour répondre à cette situation, l'État a introduit de nouvelles réformes relatives au droit d'asile (loi du 29 juillet 2015)¹⁴¹⁵. Parmi les points importants de cette réforme, figure la politique de péréquation qui consiste à répartir ou plutôt disperser les exilés, notamment ceux demandant l'asile, sur l'ensemble du territoire national. Cette dispersion est justifiée par l'État par la nécessité de « solidarité » de tous les territoires

¹² Traduction proposée par moi-même : « L'expérience de l'Allemagne et du Royaume-Uni suggère que, si la dispersion peut atténuer les tensions dans les espaces d'où les personnes sont dispersées, elle crée généralement des problèmes bien plus graves dans les nouveaux espaces d'accueil. »

¹³ J'utilise ici le terme « exilés » car il permet de recouvrir une diversité de situations administratives (demandeurs d'asile, réfugiés, déboutés). En effet, parmi les personnes réorientées dans d'autres territoires en France en 2015, certains n'avaient pas introduit de demande d'asile.

¹⁴ Loi relative à la réforme du droit d'asile, 29 juillet 2015, n° 2015-925.

¹⁵ Une nouvelle réforme du 10 septembre 2018 (cf. Loi pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie, 10 septembre 2018, n° 2018-778) a été initiée. Il s'agit de la vingt-huitième réforme de la législation sur le droit d'asile et l'immigration en France depuis 1980. Cette nouvelle réforme suit une logique sécuritariste et renforce la dispersion des demandeurs d'asile par l'hébergement contraignant.

pour l'accueil des demandeurs d'asile. En France, la politique de péréquation est toutefois plus ancienne que la réforme de 2015 puisqu'elle remonte, au moins, aux origines de l'institutionnalisation de la politique de l'asile en 1973, par la mise en place du Dispositif National d'Accueil (DNA). Celui-ci était financé par la Direction de la population et des migrations (DPM), créée en 1966 au titre de l'aide sociale. Trois grandes périodes retracent l'émergence et le développement du DNA.

- **1952 – 1973 : l'État protège, les associations accueillent**

Avec la convention de Genève de 1951, une définition internationale, à vocation universelle, est adoptée concernant le statut de réfugié (encadré 1) qui s'appliquait à des populations déplacées à la suite de la Seconde Guerre mondiale et avant 1951 en Europe.

Encadré 1 : L'article 1^{er} A2 de la Convention de Genève du 28 juillet 1951

« Le terme de réfugié s'applique à toute personne craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner ».

Jusqu'à la fin des années 1960, les rôles étaient distribués entre, d'une part, l'État qui « protégeait » les personnes en leur délivrant un statut de réfugié et, d'autre part, les associations qui les accueillait (notamment par la redistribution d'allocations). Jean-Pierre Masse (2001) cite le Service Social d'Aide aux Émigrants (SSAÉ), branche du Service Social International créé en 1921. D'autres associations de type confessionnel (Secours Catholique, CIMADE) et communautaire (selon des bases ethniques ou professionnelles) s'occupaient de l'accueil.

Le statut de réfugié a été complété par le Protocole de New York de 1967, permettant de lever la double restriction géographique et temporelle. Désormais, le statut de réfugié s'élargit aux personnes menacées au-delà de l'Europe et des conflits ayant eu lieu avant 1951. Ce Protocole a été ratifié par la France le 3 février 1971. Comme l'accueil concerne désormais l'ensemble des zones géographiques à travers le monde, un changement radical s'est opéré dans les années 1970. En 1971, l'association France Terre D'Asile (FTDA) voit le jour avec pour objectif « de défendre le droit des réfugiés et, au besoin, de participer à leur accueil » (Masse, 2001, p. 52).

- **1973-1991 : les débuts de l'institutionnalisation de l'accueil**

À la suite du putsch de Pinochet au Chili en 1973, de nombreux Chiliens sont arrivés en France et ont, dans leur majorité, demandé l'asile. Jean-Pierre Masse (2001) situe la naissance de l'institutionnalisation du dispositif d'accueil en France dans la conjugaison de cette arrivée avec la ratification du Protocole de New York et la création de l'association FTDA.

Le Code de la Famille et de l'Aide Sociale à l'époque n'autorisait pas le séjour des réfugiés dans les centres d'hébergement. Seules « les personnes libérées de prison, en danger de prostitution ou en situation de vagabondage » (Masse, 2001, p. 52) pouvaient y avoir accès. L'argument utilisé à l'époque par les associations de défense des droits des réfugiés était que les personnes arrivant en France pour demander la protection internationale étaient en situation de « pré-vagabondage » (Masse, 2001, p. 53), c'est-à-dire qu'elles étaient condamnées à chercher un toit et un hébergement. L'acceptation par l'État d'un hébergement à titre d'exception s'est finalement transformée en règle de droit commun pour les réfugiés avec l'arrivée des personnes déplacées du sud-est asiatique, notamment de l'ex-Indochine, hébergées dans les Centres Provisoires d'Hébergement (CPH). Pour mettre en place ce dispositif, des hébergements ont été ouverts à travers l'ensemble du territoire national afin « d'éviter des concentrations importantes » et « des phénomènes de rejet ».

« Le choix des lieux d'implantation tenait compte de deux éléments principaux : d'une part, la situation économique de la région dans laquelle ils étaient implantés qui devait permettre leur future insertion ; d'autre part, éviter les lieux où se manifestait déjà une forte présence de population étrangère. » (Masse, 2001, p. 64)

En 1985, ce dispositif a été élargi aux personnes en attente d'un statut de réfugié sans distinction de nationalité. Ceci est le fruit d'un combat militant des mouvements associatifs de défense du droit des réfugiés contre une approche de l'État qui, par une distinction des nationalités, renforçait et ancrerait une vision politico-administrative de l'asile basée sur la suspicion de « faux » réfugiés.

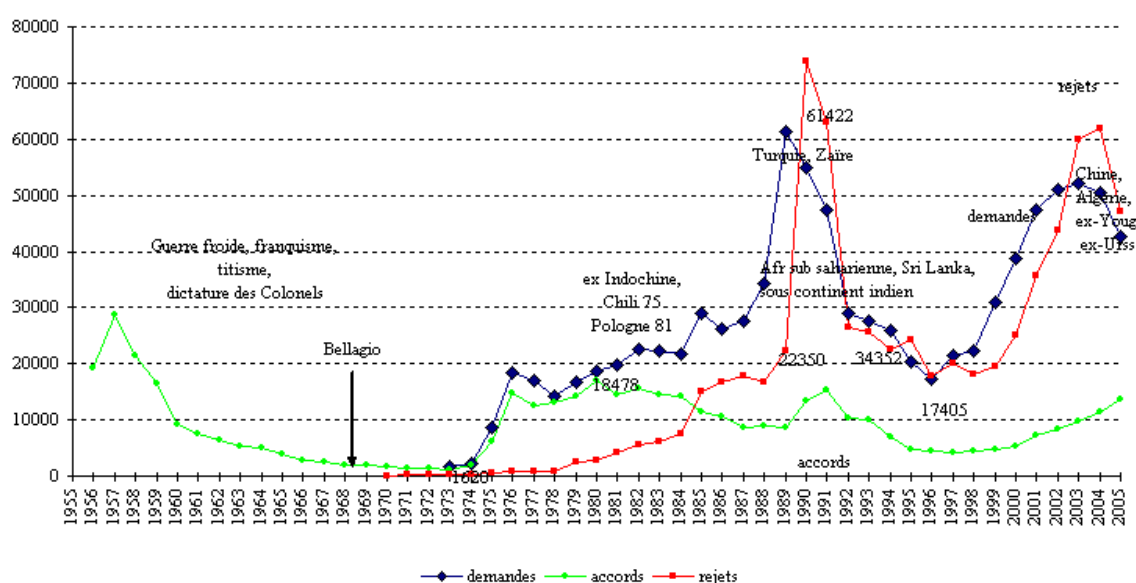
- **1991-aujourd'hui : renforcement de la déconcentration de l'accueil**

À partir de 1991, un tournant majeur s'est opéré dans le dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile. Le dispositif d'accueil, en ce qui concerne l'hébergement, a été scindé en deux parties, d'une part les Centres d'Accueil de Demandeurs d'Asile (CADA)

Encadré 2 : Une évolution de l'asile en France vers le rejet dans les années 1980

L'évolution des demandes d'asile en France, des accords et des rejets de celles-ci par l'administration, durant la deuxième moitié du XX^e siècle, montre une inversion de paradigme au cours des années 1980. Ce changement a conduit à une orientation vers le rejet de plus en plus important des demandes d'asile.

Avant 1985, les taux d'acceptation du statut de réfugié étaient plus élevés que les taux de rejet. L'inversion de la courbe, entamée dès la fin des années 1970, va connaître un premier pic en 1990 (graphique 1). Il s'agit d'une évolution spectaculaire du rejet des demandes d'asile en dix ans (passage de 20 % de taux de refus en 1980 à 80 % de taux de refus en 1990). Cette inversion intervient à la suite de l'arrêt de l'immigration de travail au début des années 1970. Justifiant d'un « détournement » de la procédure de l'asile par des candidats à l'immigration de travail, les administrations de l'asile et de l'immigration ont de plus en plus durci l'accord d'un statut de réfugié. Sur le graphique 1, l'on observe, certaines années, qu'il y a plus de rejets que de demandes. Ceci s'explique par un effet de cumul des réponses par rapport à des demandes antérieures.



Graphique 1 : Augmentation des taux de rejet de la demande d'asile en France à partir des années 1980. Source : OFPRA

Pour Jérôme Valluy (2008), la fermeture progressive des frontières, à partir du début des années 1970, découle d'une « xénophobie de gouvernement ». Les conséquences de la crise économique, avec le choc pétrolier de 1973, ne serait pas la cause de cette inversion mais en constitue seulement un alibi. L'hypothèse de Jérôme Valluy (2008) est que les agents chargés de l'administration de l'immigration viennent des anciennes administrations coloniales. Cette hypothèse se base sur un travail de sociologie politique de l'accueil des exilés en France et d'un travail d'analyse des archives de l'administration de l'immigration. À la suite des indépendances de plusieurs pays africains, les agents de l'administration coloniale, autrefois chargés de veiller à garantir l'ordre colonial notamment par des opérations de répression et d'exclusion des populations locales¹⁶, ont été transférés vers les administrations de l'immigration. Et pour cause, les immigrés arrivant en France, à cette période, sont issus des anciennes colonies que les anciens agents de l'administration coloniale sont censés connaître. Les réflexes néocoloniaux d'exclusion des anciens « indigènes » ont ainsi, selon Jérôme Valluy, conduit l'administration de l'immigration à adopter des politiques publiques de rejet et d'exclusion contre les personnes immigrées en provenance notamment d'Afrique (Valluy, 2008). Cette analyse permet de nuancer l'hypothèse selon laquelle le durcissement des politiques migratoires à partir du début des années 1970 serait lié au choc pétrolier de 1973. Une hypothèse avancée notamment dans les travaux de Patrick Weil qui relaie des interprétations administratives sur l'immigration (Weil, 1988, 1994, 1997).

destinés exclusivement aux demandeurs d'asile et, d'autre part, les CPH qui permettaient d'héberger temporairement des personnes ayant obtenu une protection internationale. Le glissement sémantique entre demandeurs d'asile et réfugiés, qui accompagne cette scission dans les dispositifs d'hébergement, s'ajoute à la suppression du droit de travail pour les demandeurs d'asile et l'augmentation de plus en plus importante du taux de rejets au statut de réfugié (encadré 2).

Longtemps gérée par le mouvement associatif, notamment l'association FTDA, la coordination du dispositif d'accueil a été pilotée entre 2004 et 2009 par l'Office des Migrations Internationales (OMI), puis, à partir de cette date, par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) (Kobelinsky, 2015). Ce changement de paradigme dans la coordination du dispositif d'accueil s'est accompagné par sa déclinaison, dans chaque région et département, sous la responsabilité du préfet.

Le déploiement du DNA « s'est fait par étapes. En 2003, 2008, 2010, 2016 et 2018, des mesures ont été prises pour renforcer la répartition des structures d'accueil entre régions et entre départements d'une même région. Les préfets de région sont désormais en charge des objectifs de développement du DNA et déterminent la répartition locale des lieux d'hébergement après que les associations prestataires de l'État aient fait état de leurs projets. » (Michalon, 2020)

L'émergence et le développement du DNA remontent donc à près de cinquante ans. Sa mise en place s'est faite progressivement pour répondre à l'augmentation des demandeurs d'asile (encadré 3 ; graphique 2) et à des enjeux d'invisibilisation de l'accueil notamment dans des espaces relativement médiatisés, tels que les campements pour migrants à Calais.

« Depuis l'apparition des premiers exilés vers 1986 à Calais, 200 000 personnes environ, dont les nationalités ont varié avec les crises qui secouent la planète, ont sans doute transité dans la région. Les gouvernements français – quel que soit leur bord politique – ont cherché, avec plus ou moins de succès, à cacher le phénomène » (Akoka, Clochard, 2009, p. 86).

Pour appliquer la politique de péréquation des exilés, l'État français s'est doté, depuis la réforme du 29 juillet 2015, d'un schéma national d'accueil des demandeurs d'asile. Arrêté par le ministre en charge de l'asile sur proposition des ministres en charge du logement et des affaires sociales, cet outil de planification indique l'objectif fixé par l'État pour atteindre un niveau d'hébergement de 60 864 places dont 40 352 en CADA¹⁷. Ce schéma se décline

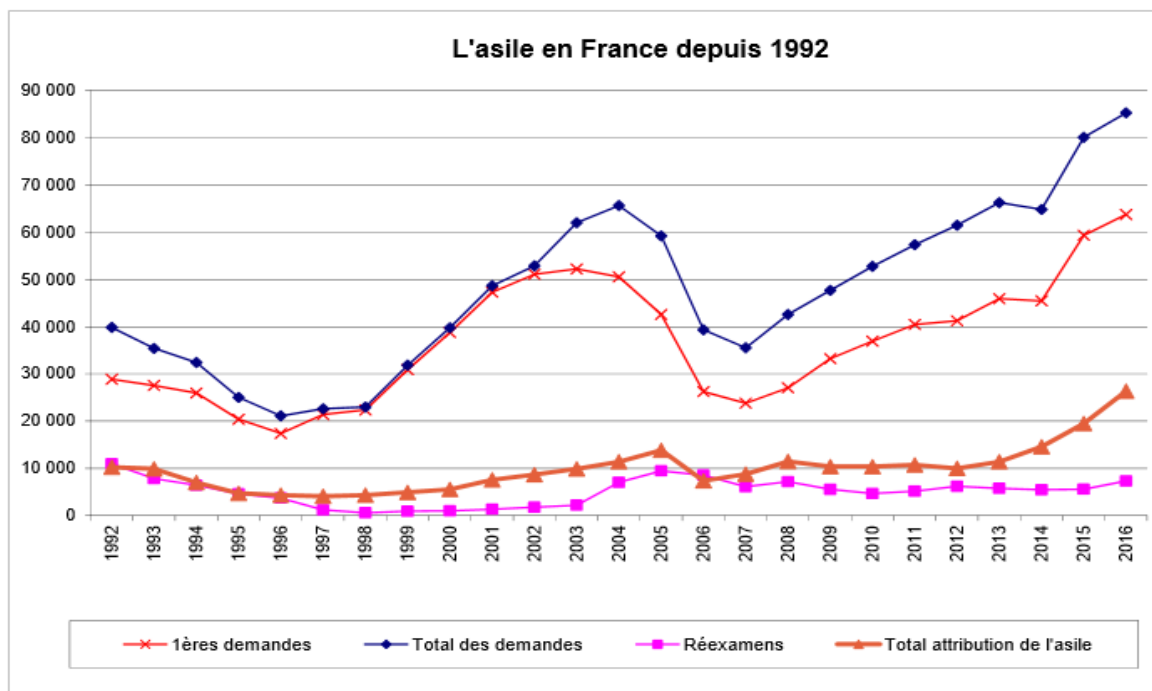
¹⁶ Ces répressions étaient souvent meurtrières et relevant de crimes de guerre et de crime contre l'humanité. Par exemple, à la suite des manifestations d'Algériens le 8 mai 1945 pour réclamer leur indépendance, l'État français a tué près de 45 000 civils algériens notamment à Sétif, Guelma et Kherata.

¹⁷ Source : Schéma régional d'accueil des demandeurs d'asile dans la région Auvergne-Rhône-Alpes 2016-2017.

territorialement pour chaque région. Mon travail va se concentrer sur la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Encadré 3 : Relativiser l'augmentation des demandes d'asile en France

Le nombre de personnes en situation de demande d'asile en France connaît une augmentation depuis la fin des années 2000 (graphique 2). Celle-ci est plus importante depuis 2015 ; elle coïncide avec ce qui est décrit comme une « crise migratoire » (Blanchard, Rodier, 2016 ; Pillant, 2016, Schmolli, Thiollet, Wihtol de Wenden, 2015). Derrière la « crise migratoire », ce sont la « crise des politiques européennes » (Del Biaggio, Rey, 2016) et la « crise des politiques de l'asile » (Akoka, 2018, p. 28) qui sont décrites.



Graphique 2 : Évolution du nombre de demandes d'asile en France entre 1992 et 2016. Sources : OFPRA et CNDA

Comme l'explique, François Héran (2018)¹⁸, les migrations internationales sont un « phénomène banal » avec des « épisodes extraordinaires ». Pourtant, dans le débat public, l'on parle d'une « arrivée massive » de personnes souhaitant demander l'asile en France. Cette affirmation est-elle fondée ?

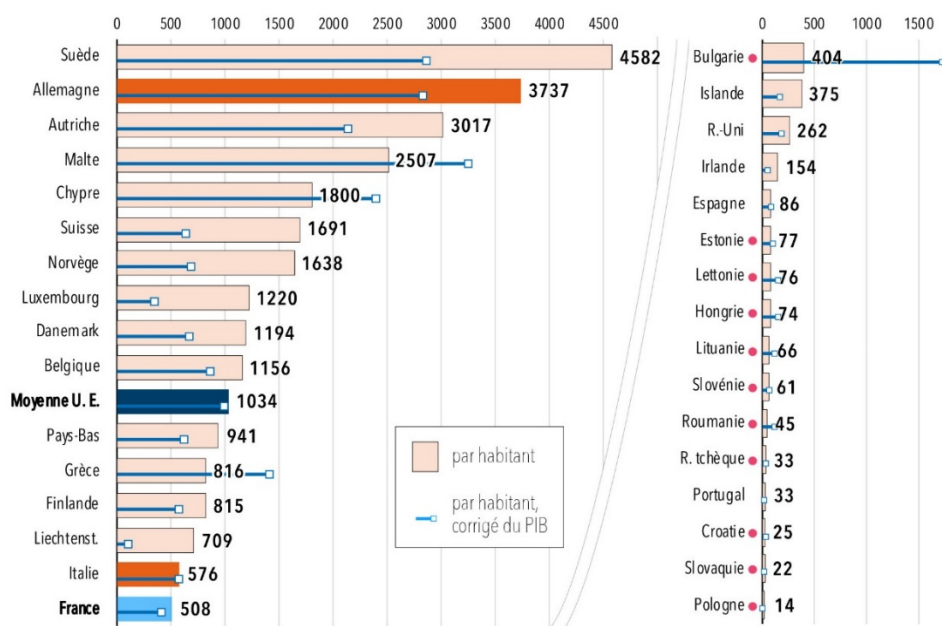
Le graphique 3 permet de montrer le classement des pays d'accueil en fonction du rapport entre le nombre des protections accordées et la taille de la population et du Produit Intérieur Brut (PIB) du pays. Les résultats permettent d'invalider la vision d'un « afflux massif » de personnes en situation de demande d'asile en France.

« Dans ce classement, la France se situe au 16^e rang des pays européens compte tenu de sa population, au 15^e si l'on tient également compte de son PIB (...) Le classement changerait-il si l'on incluait l'ensemble des demandeurs, déboutés compris ? Très peu. La France remonterait au 13^e rang des pays européens par le nombre relatif de demandeurs : 2000 pour un million d'habitants — loin derrière la Suède (8 320), l'Allemagne (7 240) et l'Autriche (4 770) » (Héran, 2018).

Classer les pays d'accueil en fonction du nombre absolu des personnes bénéficiaires d'une protection internationale ou subsidiaire n'a pas de sens car il ne permet pas de refléter la réalité statistique. Pour

¹⁸ Cf. Voir l'intervention de François Héran sur la chaîne de télévision TV5 Monde : <<https://www.youtube.com/watch?v=qWWwjlI6Hxs>>

François Héran (2018), il faut rapporter le nombre des bénéficiaires d'une protection internationale ou subsidiaire à la taille de la population et au niveau du PIB.



Source : base de données Eurostat, tableaux migr_asycdfsta, migr_asycdfina et demo_gind
 Champ : somme des décisions positives de 1^{re} et de 2^e instance, au titre de la Convention de Genève ou de la protection subsidiaire

Lecture : chaque année, en moyenne, dans la période 2015-2017, la Suède a accordé le statut de réfugié à 4582 personnes pour 1 million d'habitants, la France 508.

Compte tenu des écarts de PIB entre les pays, les chiffres sont ramenés à 2896 et 447.

● pays de l'ancien bloc communiste.

Institut CONVERGENCES
MIGRATIONS

CC BY ND
 François Héran 2018

Graphique 3 : La France au 16^{ème} rang des pays de délivrance d'un statut de réfugié relativement aux pays européens.
 Source : François Héran, IC Migrations, 2018

Malgré une part faible de demandeurs d'asile par rapport aux autres pays européens, la France figure parmi les cinq pays ayant le taux le plus élevé de refus de l'asile.

« Avec un taux de rejet de 75 % [dans les trois années 2015-2016-2017], la France compte parmi les pays les moins accueillants d'Europe, dépassée seulement par 5 pays sur 32. Cela tient en partie au fait que moins de 7 % des demandes d'asile déposées en France émanaient de Syriens, contre 33 % en Allemagne — un écart lui-même lié à des politiques d'accueil différentes » (Héran, 2018).

Le taux de rejet élevé est ici intrinsèquement lié à des logiques de « gestion différenciée » de l'asile en France selon les nationalités.

2.3. À l'échelle régionale

Avec 10 806 places¹⁹, la région Auvergne-Rhône-Alpes occupe la deuxième position à l'échelle nationale en termes de capacité d'hébergement pour demandeurs d'asile, derrière la région du Grand Est²⁰.

Chaque structure d'hébergement est rattachée à un Guichet Unique (GU). À l'échelle de la région, trois Guichets Uniques ont été créés : GU de Clermont-Ferrand, GU de Lyon

et GU de Grenoble (carte 1). Chaque Guichet Unique recouvre une compétence territoriale de quatre départements. Cette centralisation des Guichets Uniques dans trois villes, trois capitales régionales, implique des déplacements et des liens administratifs pour les demandeurs d'asile et le personnel des structures d'hébergement. Il est nécessaire donc de prendre en considération dans mon cadre d'analyse cette relation aux centres dessinés par une organisation régionale institutionnelle de l'asile.

Le schéma national d'accueil des demandeurs d'asile, qui s'inscrit dans une politique publique de péréquation, se décline en schémas régionaux. Les objectifs du schéma régional d'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés 2016-2017 de la région Auvergne-Rhône-Alpes²¹ s'articulent autour de trois points principaux :

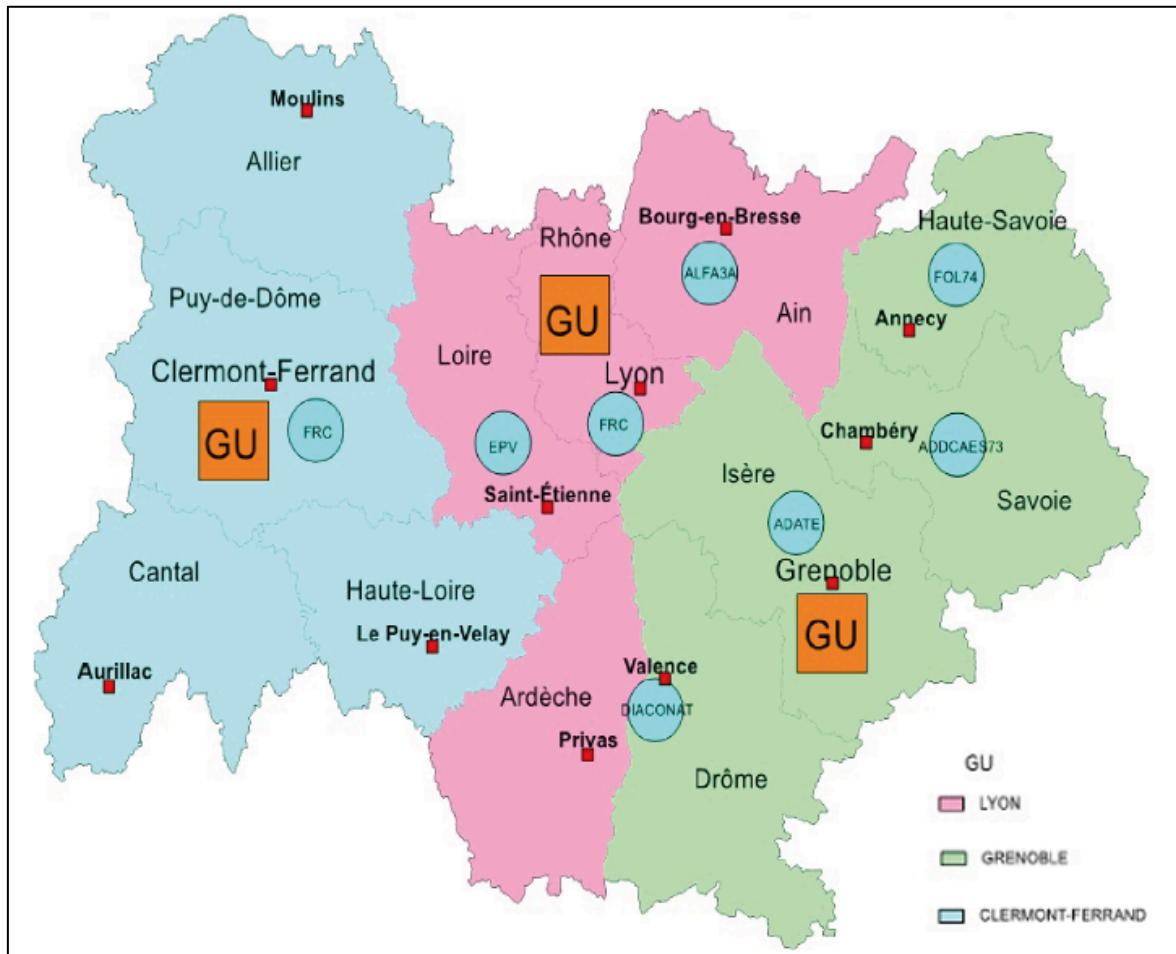
- La « répartition équitable » des demandeurs d'asile. L'objectif recherché est de retrouver un « équilibre » du rapport flux/offres aux échelles inter et intra-départementale.
- La « fluidification » du parcours des demandeurs d'asile. Si la raison avancée par l'État est l'amélioration de la qualité de l'accueil des migrants, il ne faut pas négliger l'importance donnée à la volonté d'invisibilisation des exilés, ou du moins des espaces (souvent improvisés et informels) qui leur servent de lieux d'hébergement temporaires.
- Le pilotage régional « permanent » du système d'asile en associant les services de l'OFII dans le but d'assurer la fluidité du parc d'hébergement.

Le schéma régional prévoit également des mesures pour faire face à la « présence indue » dans les structures d'hébergement, c'est-à-dire des places occupées par les personnes alors qu'elles ne devraient plus y avoir accès selon le contrat que signent les associations gestionnaires des structures d'hébergement avec l'État. Pour une personne réfugiée, la « sortie » du CADA doit se faire en trois mois tandis que ce délai est d'un mois pour les personnes déboutées de leur demande d'asile. Toutefois, la « présence indue » dans le parc d'hébergement pour demandeurs d'asile à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes (0,6 % pour les déboutés et 1,3 % pour les réfugiés) est nettement en dessous de la moyenne nationale (7,2 % pour les déboutés et 1,8 % pour les réfugiés).

¹⁹ Il s'agit ici uniquement des places ouvertes et référencées dans l'application DNA au 31 décembre 2017.

²⁰ Le dispositif d'hébergement, actuellement, ne répond pas aux besoins des personnes en situation de demande d'asile. Une majorité d'entre eux (plus de 50 % selon les statistiques de la DGEF) ne dispose pas d'hébergement.

²¹ Un nouveau schéma régional d'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés a été mis en place en juillet 2018.



Carte 1 : Trois Guichets Uniques du dispositif « accueil enregistrement asile » en Auvergne-Rhône-Alpes.
 Source : DRDJSCS Auvergne-Rhône-Alpes, janvier 2018

Ces mesures s’articulent autour de trois étapes. Tout d’abord, en amont de l’accueil, avec une « orientation efficace » des demandeurs d’asile vers les territoires disposant de « structures adaptées » à leur profil. Ensuite, pendant l’accueil, en travaillant sur la réduction des délais du traitement des demandes d’asile par l’OFPRA et la CNDA. Enfin, en aval de l’accueil, avec la gestion des sorties des déboutés et des réfugiés.

L’un des leviers pour assister les acteurs dans l’application de ces politiques publiques a été la mise en place de l’enquête Établissements et Services 2016. Cette enquête menée par la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS) a récolté, auprès des structures d’hébergement, les données statistiques sur le nombre et les catégories de personnes hébergées au 31 décembre 2016. Je me suis basé sur les données de cette enquête pour réaliser une cartographie de l’hébergement

des demandeurs d'asile dans la région Auvergne-Rhône-Alpes²². J'ai complété les données de cette enquête en contactant, une à une, les structures d'hébergement à l'échelle de la région. Si elles restent incomplètes et perfectibles, ces données permettent d'avoir une lecture générale à la fois sur la localisation et les catégories (âge, composition familiale, nationalités) des demandeurs d'asile dans la région²³.

Cette lecture est primordiale pour l'analyse de la gestion à l'échelle locale de l'accueil des demandeurs d'asile. En effet, l'intervention des acteurs locaux, institutionnalisés et non institutionnalisés, publics et privés, formels et informels, individuels et collectifs, diffère selon les profils des demandeurs d'asile. Les sociabilités sont sensibles aux cycles de vie, aux genres et aux nationalités des personnes accueillies (cf. chapitre 6).

La loi du 29 juillet 2015, qui constitue le point de départ de mon analyse²⁴ sur les implications locales de la déconcentration de l'accueil, a conduit à une multiplication des places d'hébergement, y compris dans des espaces ruraux et des petites villes. L'approche adoptée par le gouvernement est contraignante et restrictive. En cas de refus d'un hébergement par les demandeurs d'asile, l'État procède désormais à la suppression de leur droit à l'Allocation pour Demandeurs d'asile (ADA)²⁵. Ainsi, plusieurs personnes demandant l'asile se sont retrouvées dans des territoires qu'elles n'avaient pas choisis. Outre un hébergement contraignant, il n'existe pas de budget alloué par l'État pour l'apprentissage de la langue française à destination des demandeurs d'asile. De même, ils ne peuvent pas prétendre à un emploi durant les neuf premiers mois suivant l'introduction de leur demande d'asile. L'ensemble de ces éléments constitue autant de risques vécus par les demandeurs d'asile en France qui entravent leur accueil (cf. chapitre 6).

²² Ces données ont été communiquées grâce à une convention relative à la mise à disposition des données signée entre, d'une part, l'État, représenté par Monsieur le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet du Rhône et par délégation la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale représentée par Madame Isabelle Delaunay en qualité de Directrice Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Auvergne-Rhône-Alpes et, d'autre part, l'UCA, AgroParisTech, l'INRA, l'Irstea et VetAgro Sup agissant tant en leur nom que pour le compte de l'UMR 1273, UMR Territoires, Unité Mixte de Recherche dirigée par, Madame Hélène MAINET.

²³ Ces données statistiques n'incluent pas les demandeurs d'asile qui ne bénéficient pas d'hébergement.

²⁴ Pour ma recherche, je me suis penché principalement sur les implications qui découlent de la réforme de 2015 car mes enquêtes ont été principalement conduites entre 2016 et début 2019.

²⁵ L'allocation pour demandeur d'asile (ADA) a été créée par la loi du 29 juillet 2015 relative à la réforme du droit d'asile. Elle a remplacé, à compter du 1^{er} novembre 2015, l'allocation temporaire d'attente (ATA) et l'allocation mensuelle de subsistance (AMS). Le montant de l'allocation est calculé en fonction d'un barème qui tient compte de la composition familiale, des ressources et du mode d'hébergement des demandeurs d'asile (Source : ministère de l'Intérieur).

2.4. À l'échelle locale

À la dispersion aux échelles européenne, nationale et régionale, s'ajoute celle à l'échelle locale. Arrivés dans les territoires d'accueil, les demandeurs d'asile font, dans certains cas, l'objet d'une nouvelle dispersion. Celle-ci est liée au dispositif d'hébergement diffus mis en place entre certaines communes afin de répartir la « responsabilité » de l'accueil au sein du territoire et éviter la concentration des demandeurs d'asile dans un seul lieu. La diffusion implique à la fois un hébergement dans des communes différentes et un hébergement dans des appartements dispersés et non regroupés sur un seul édifice.

La création des places d'hébergement doit répondre à quatre critères : la taille de la population communale, la capacité d'hébergement, les opportunités foncières et la précarité de la population²⁶. Comme le rappelle Bénédicte Michalon (2020), la disponibilité immobilière joue un rôle central dans le choix des localités d'implantation.

« Bien que différents critères soient énoncés dans les textes – dont la « dynamisation des espaces ruraux (commerces, écoles, etc.) » –, c'est au final la disponibilité en logements ou bâtiments adaptés qui semble jouer un rôle déterminant dans les nouvelles implantations. Or, ce sont les associations qui les recherchent ou les possèdent. » (Michalon, 2020)

La recherche de logements relève de la prérogative des associations gestionnaires des structures d'hébergement pour demandeurs d'asile. Néanmoins, cette recherche ne se fait pas sans la sollicitation, voire dans certains cas le consentement, des acteurs locaux, notamment les élus et les bailleurs sociaux. Dans ces interactions, l'État peut jouer un rôle primordial par l'intermédiaire de ses administrations délocalisées (préfectures, sous-préfectures). Bien que l'accueil des demandeurs d'asile reste une prérogative de l'État, l'avis des maires est perçu comme un gage d'acceptabilité politique de l'accueil à l'échelle locale. Ainsi, des municipalités qui acceptent de s'engager pour l'accueil des demandeurs d'asile (un engagement qui reste symbolique puisqu'elles ne participent ni au financement ni à la mise en place concrète des structures d'accueil) se mettent en réseau (cf. chapitre 4). Le principe de cette mise en réseau est la répartition « équitable » du nombre des personnes à héberger entre chaque commune. L'hébergement diffus se fait principalement dans des appartements du parc social et des appartements communaux.

Ainsi, la politique de dispersion est multi-scalaire avec une continuité des logiques de répartition des charges entre États, régions et communes (schéma 1).

²⁶ Cf. Schéma Régional de l'accueil des demandeurs d'asile dans la région Auvergne-Rhône-Alpes 2017-2018.

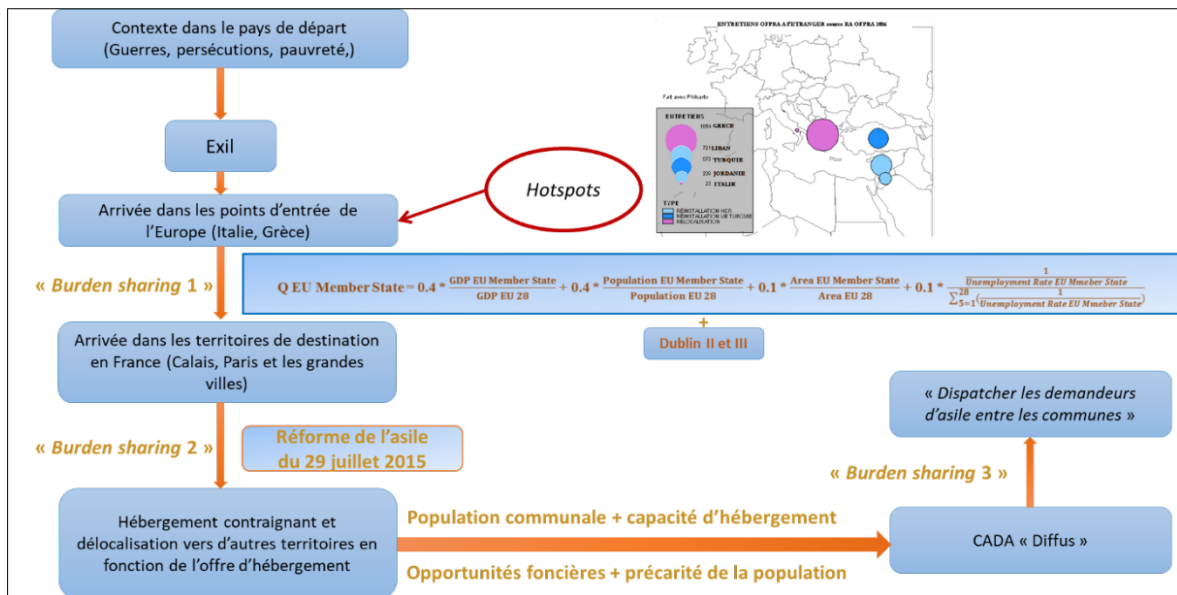


Schéma 1 : Une politique de dispersion multi-scalaire. Réalisation : Rafik Arfaoui, 2017.
Source : synthèse de la revue de littérature.

L'accueil des demandeurs d'asile en dehors des grandes villes s'inscrit en France donc dans un dispositif territorialisé. Si le rôle de l'État dans le pilotage du dispositif d'accueil a été renforcé, les acteurs locaux apparaissent de plus en plus incontournables. En plus de l'acceptabilité politique de l'accueil par les élus locaux, la capacité des associations gestionnaires des structures d'hébergement à « capter » des logements individuels ou collectifs reste essentielle dans l'application de la politique de dispersion (Michalon, 2020). Les disponibilités immobilières et foncières ainsi que le coût de l'accueil relativement faible d'une part, la volonté politique des acteurs locaux d'accueillir des demandeurs d'asile d'autre part, ont placé les territoires non-métropolitains, incluant des espaces ruraux et des petites villes, au cœur du dispositif de territorialisation de l'accueil.

3. L'accueil hors des grandes villes : au croisement des réflexions sur les études migratoires et sur le devenir des territoires

La littérature abondante sur la question des migrations internationales en sciences sociales, notamment celle qui traite de l'accueil des demandeurs d'asile, montre que peu de travaux scientifiques ont été menés dans les espaces non-métropolitains.

« Qu'il soit marqué par des mobilisations anti-migrant·e·s ou au contraire animé par la solidarité des habitant·e·s, initié par les acteur·rice·s locaux·ales ou imposé par l'État central, l'accueil des exilé·e·s en dehors des grands centres urbains est longtemps resté

largement invisible aux sciences sociales du fait du prisme urbain des études migratoires. » (Flamant, Fourot, Healy, 2020, pp. 7-8)

Longtemps, les études migratoires, y compris celles qui s'intéressent au « tournant local » dans la gestion des migrations internationales (Caponio, Borkert, 2010 ; Flamant, 2014), se sont concentrées, dans les pays des Nordes comme ceux des Suds, sur les grandes villes. Depuis 2015, on observe un intérêt de plus en plus important pour l'accueil dans les petites localités. De plus en plus de recherches en sciences sociales, y compris en géographie, interrogent les dynamiques d'accueil des migrants, y compris les personnes qui demandent l'asile, dans des espaces ruraux et urbains non-métropolitains. Ces travaux interrogent l'action des acteurs institutionnalisés (État, élus, bailleurs sociaux) et non-institutionnalisés (habitants, collectifs d'entraide) ainsi que le vécu de celles et ceux qui font l'objet des politiques d'accueil.

Il n'est pas inintéressant de citer quelques exemples afin de montrer la diversité des angles d'approche concernant l'analyse de l'accueil dans les espaces non-métropolitains. Ainsi, le projet CAMIGRI conduit, depuis 2016, par une équipe de chercheuses et de chercheurs en géographie au laboratoire Migrinter à l'université de Poitiers « propose d'éclairer la dynamique de changement des campagnes à partir d'une analyse centrée sur les migrations internationales. » Un récent numéro de la Revue Européenne des Migrations Internationales « L'accueil hors des grandes villes » (Flamant, Fourot, Healy, 2020) revient sur la diversité des modalités d'action et des enjeux qui caractérisent l'accueil des exilés dans les espaces non-métropolitains. Les travaux proposés interrogent à la fois l'action des acteurs locaux, le vécu des exilés dans ces territoires et la reconfiguration de ces territoires par les dynamiques d'accueil. Camille Gardesse et Christine Lelevrier (2020) analysent quant à elles l'accès au logement et les trajectoires résidentielles des demandeurs d'asile dans les villes petites et moyennes. D'autres travaux, comme ceux de William Berthomière et Christophe Imbert (2020), questionnent le lien entre engagement et ancrage à partir de la mobilisation des habitants pour l'aide aux exilés en Ariège. Ces exemples ont pour point commun de faire dialoguer des réflexions sur les implications locales des migrations internationales et des réflexions sur le devenir (notamment social, spatial et démographique) des espaces non-métropolitains.

Cet élan scientifique en ce qui concerne l'analyse et la compréhension des dynamiques d'accueil dans les espaces non-métropolitains, qui compose avec un intérêt médiatique et politique grandissant pour cette question, intervient dans deux contextes majeurs, politique et scientifique. Le premier relève d'un contexte de « crise », du moins perçue comme tel par les pouvoirs publics français et plus largement européens, à la suite

d'une arrivée importante de personnes en provenance notamment du proche et du Moyen-Orient et de la corne de l'Afrique, qui a amené les acteurs de la recherche en sciences sociales à s'interroger sur les implications spatiales, sociales, politiques et culturelles d'une telle crise. En France, c'est précisément le renforcement de la politique de dispersion des exilés à l'échelle nationale, depuis 2015, et celle intervenant à une échelle européenne qui a encouragé les acteurs de la recherche à observer les dynamiques de l'accueil dans les espaces non-métropolitains. Par ailleurs, les espaces urbains et ruraux non-métropolitains occupent une place de plus en plus importante dans la compréhension des dynamiques territoriales en France. En témoignent les nombreux programmes de recherche lancés par la Plateforme d'Observation des Projets et Stratégies Urbaines (POPSU)²⁷ ou le Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA)²⁸.

3.1. La nécessité de décroiser les analyses spatialement et conceptuellement

S'il reste difficile d'établir avec précision la proportion des études migratoires menées à l'échelle des grands centres urbains dans l'ensemble de la littérature sur la question migratoire, on peut avancer quelques éléments explicatifs de ce déséquilibre, qui n'ont aucunement la prétention d'être exhaustifs. Néanmoins, ils permettent de souligner quelques éléments indicatifs pour expliquer la marginalisation des espaces non-métropolitains dans les études portant sur les questions migratoires.

Les sciences humaines et sociales qui se sont intéressées à l'étude des espaces et des sociétés se sont souvent penchées sur les grandes villes et les métropoles, comme le soulignait déjà Pierre Georges en 1968 : « l'attention des géographes, comme celle des économistes, des sociologues, des urbanistes s'est surtout portée vers les « monstres » ou les « villes modèles » » (Georges, 1968). Même si les petites villes « deviennent un outil de connaissance des changements qui affectent tout le pays » (Laborie, 1997), elles « restent encore le parent pauvre de la recherche en sciences sociales » (Édouard, 2012, p. 26). Ainsi, comme le rappelait Françoise Navez-Bouchanine (2005), « les villes petites et moyennes constituent des « territoires » insuffisamment explorés » (Navez-Bouchanine, 2005). Cependant, des travaux de géographie ont été menés sur la question des migrations internationales dans les

²⁷ Cf. POPSU Territoires

²⁸ Le PUCA a financé le projet « L'accueil, la circulation et l'installation des migrants », qui s'intéresse aux dynamiques d'accueil des migrants, tant dans les grandes villes que dans les villes petites et moyennes et les espaces ruraux non-métropolitains.

espaces ruraux non-métropolitains. Ils ont souvent porté sur les « migrations d'agrément » (thèse de Françoise Cognard, en 2010 sur les « migrations d'agrément » dans les moyennes montagnes françaises ; travaux de Guy Desplanques (2000, 2008) sur les Britanniques et les Néerlandais dans les campagnes françaises, etc.). Dans *Les étrangers dans les campagnes* (2006), actes du colloque franco-britannique de géographie rurale²⁹, qui regroupent quarante-deux contributions scientifiques, un seul chapitre traite des demandeurs d'asile, celui d'Emmanuelle Bonerandi sur l'accueil des demandeurs d'asile à la campagne. L'état des lieux de la recherche en sciences humaines et sociales sur les migrations et les réfugiés réalisé, en 2017, par le musée national de l'histoire de l'immigration en France, souligne de nombreux manques à combler. Pourtant, à aucun moment, la faible part des travaux sur les migrations internationales, notamment les questions liées à l'asile, portant sur les espaces non-métropolitains, n'a été évoquée. Plus récemment, Camille Gardesse et Christine Lelevrier (2020, p. 139) notaient que « *the ANR project Babels provides an insight into the inter-dependent relationships between migrants and cities and the forms of hospitality (or rejection) set up for 'migrants' in Europe and France. The three types of city studied—crossroads cities, refuge cities and border cities—are nevertheless mainly large cities such as Berlin, Paris and Istanbul, or specific border cities like Calais and Lampedusa (Babels et al., 2018)*³⁰. »

Les grandes écoles de pensée sur les questions migratoires ont aussi orienté les réflexions au niveau des grandes villes. Il s'agit, entre autres, des travaux de Georg Simmel sur la figure de l'étranger dans le Berlin du XIX^e siècle ou encore le mouvement interactionniste issu des Écoles de Chicago dans la première moitié du XX^e siècle. À la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, Berlin et Chicago connaissent un contexte similaire dans la mesure où la population des deux villes enregistre un accroissement rapide lié à l'industrialisation et d'importants flux d'immigration internationale. Ainsi, la sociabilité, l'altérité, le rapport à l'Autre, l'intégration et toutes les thématiques liées à la présence d'immigrés dans la ville ont été pensés à partir de la métropole. Comme le rappelait Annick Germain (1997), ce type d'espace a également intéressé d'autres écoles de pensées : « la ville, et plus spécifiquement la métropole, jouent dans la pensée

²⁹ Le colloque s'est tenu les 18 et 19 mai 2006 à Vichy. Il a été organisé par le laboratoire de géographie CERAMAC (aujourd'hui, l'UMR Territoires).

³⁰ Traduction, proposée par moi-même, de la citation : « le projet de recherche ANR Babels permet de comprendre les relations d'interdépendance entre les migrants et les villes, ainsi que les formes d'accueil (ou de rejet) mises en place pour les "migrants" en Europe et en France. Les trois types de villes étudiées – villes carrefour, villes refuge et villes frontières – sont néanmoins principalement des grandes villes comme Berlin, Paris et Istanbul, ou des villes frontières spécifiques comme Calais et Lampedusa. » (Gardesse, Lelvier, 2020, p. 139).

de Simmel le même rôle que la Démocratie chez Alexis de Tocqueville, le Capitalisme chez Karl Marx, la Bureaucratie chez Max Weber. Ce sont autant de manières de réfléchir sur l'avènement de la modernité » (Germain, 1997, p. 238). Cet « urbanocentrisme » a été dénoncé par Frédéric Landy et Sophie Moreau (2015) : dans une critique du « droit à la ville » d'Henri Lefebvre, ils rappellent que ce tropisme urbain est lié à un tropisme de classe : « pour Lefebvre, c'est le prolétariat ouvrier en ville qui doit porter la révolution urbaine » (Landy, Moreau, 2015, p. 6). Les auteurs y voient une proximité avec « la méfiance entretenue par le marxisme « classique » envers les paysans » (Landy, Moreau, p. 6).

Analyser les implications locales de l'accueil des demandeurs d'asile dans les espaces non-métropolitains, constitue donc une opportunité de décroiser les analyses conceptuellement et spatialement : l'altérité et les sociabilités modernes pouvant être interrogées dans/ depuis ce type d'espace.

3.2. Les territoires non-métropolitains : des espaces hétérogènes

Depuis plus de cinquante ans, des travaux de géographes ont tenté de cerner les dynamiques qui caractérisent les territoires non-métropolitains en France. L'une des premières définitions du territoire non-métropolitain en France remonte, à ma connaissance, aux travaux de Bernard Kayser (1969) sur « l'espace non-métropolisé du territoire français ». Pour Bernard Kayser, il s'agit d'espaces « intermédiaires » incluant des espaces ruraux et des villes petites et moyennes caractérisés par une faible densité démographique et une part relativement faible d'emplois et de main-d'œuvre. Cette tentative de caractérisation des territoires non-métropolitains s'est faite en opposition avec la métropole et ses dynamiques démographiques et socio-économiques relativement importantes.

Depuis la fin des années 1960 et les premières analyses de Bernard Kayser, la relation aujourd'hui des espaces ruraux et des villes petites et moyennes aux espaces métropolitains (schéma 2) s'inscrit davantage dans une forme « d'inter-territorialité » (Mainet, 2017). La proximité ou l'éloignement relatif des métropoles génèrent « des logiques de complémentarité, de concurrence et d'autonomie variables » (Mainet, 2017, p. 58).

Cette mutation dans la prise en compte des caractéristiques des territoires non-métropolitains et leurs rapports aux métropoles s'inscrit dans les transformations sociales, spatiales, démographiques, économiques et paysagères intervenues depuis la fin des années

1960. Le phénomène des néo-ruraux (Tommasi, 2018), la multiplication des espaces périurbains (Lévy, 2013 ; Aragau, 2018 ; Pistre, Richard, 2018), le développement de l'économie résidentielle dans les territoires non-métropolitains (Talandier, 2007), pour ne citer que ceux-là, ont considérablement transformé les sociabilités et le rapport des habitants à l'espace. On parle aujourd'hui d'urbanité à la campagne et de ruralité dans les villes.

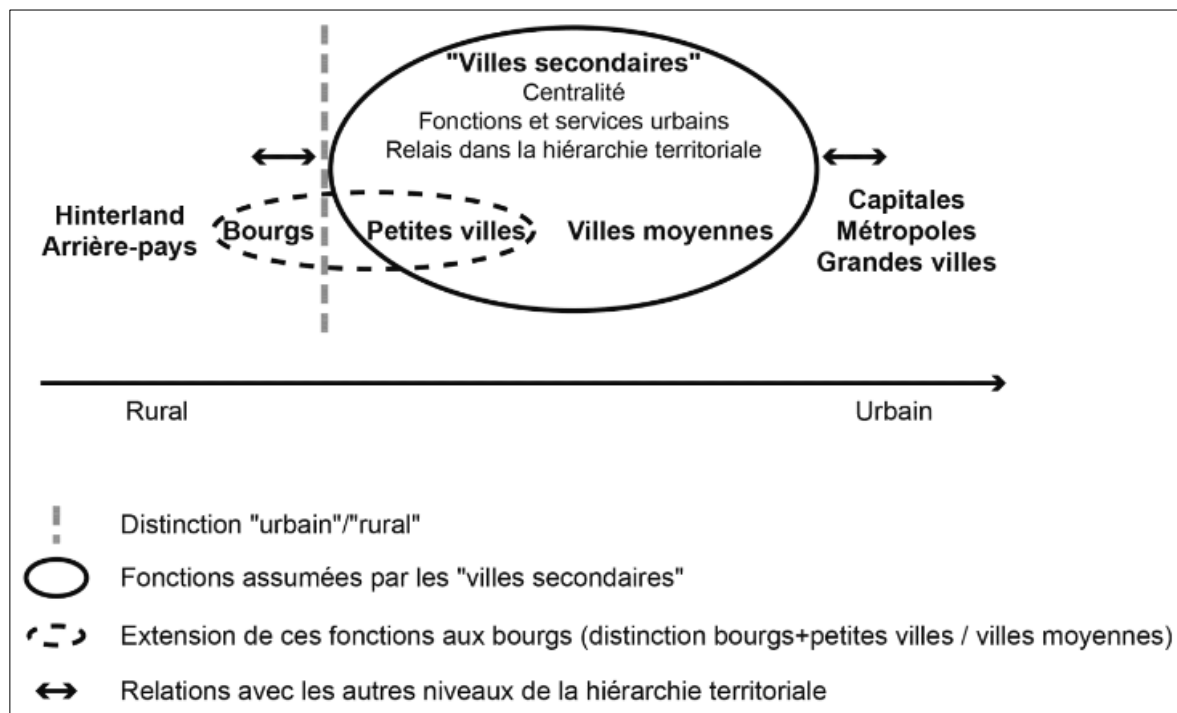


Schéma 2 : « Le positionnement spatial et fonctionnel des « villes petites et moyennes » dans l'armature territoriale ».
Source : Hélène Mainet (2017, p. 61)

a. Dépasser la dichotomie obsolète sociabilité moderne/sociabilité traditionnelle

La définition de la sociabilité dans la tradition sociologique française a connu plusieurs évolutions. En 1950, Georges Gurvitch introduit le concept de sociabilité dans les sciences sociales en France (Rivière, 2004). Il entend la sociabilité comme un phénomène social total extérieur aux individus. Il s'inscrit dans la tradition sociologique française, tout en dépassant les dualités entre les courants macrosociologique et microsociologique.

En effet, la tradition sociologique française s'intéresse à l'objet dans sa globalité (Rivière, 2004). Ainsi, pour Émile Durkheim (2013[1893]), il est nécessaire de considérer la réalité sociale comme le système formé par l'association des individus. L'idée est que les membres d'un groupe pensent et agissent collectivement différemment qu'individuellement.

Il recommande donc d'analyser le groupe et non l'individu. La tradition sociologique durkheimienne s'inscrit donc dans un courant macrosociologique. En cela, elle diffère de la réalité sociale présentée par Georg Simmel qui, dans une approche microsociologique, considère la forme sociale comme un « processus émergent de toute interaction interpersonnelle » (Rivière, 2004, p. 214).

Pour Maurice Aghulon (1977), la sociabilité est appréhendée comme « l'aptitude générale d'une population à vivre intensément ses relations publiques ». Comme l'a rappelé François Héran (1988), le mot sociabilité, qui renvoyait au départ dans une conception déterministe, à une aptitude innée au contact avec autrui, a dû composer avec une conception de la sociabilité entendue comme le simple fait d'établir des contacts. Dans une approche objectiviste, le constat s'est substitué donc au jugement de valeur pour définir la sociabilité.

L'approche objectiviste est au cœur du mouvement interactionniste qui s'est développé dès la fin du XIX^e siècle en Allemagne, avec les travaux de Georg Simmel, et plus tard, dès les années 1920 aux États-Unis, avec les travaux des Écoles de Chicago. Les tenants de l'analyse des « réseaux » privilégient l'hypothèse que la sociabilité est un phénomène explicatif de la réalité sociale et non un phénomène à expliquer. L'analyse du réseau serait, ainsi, plus déterminante que l'analyse des attributs sociaux, économiques, culturels et politiques des individus.

Loin de cette conception duale de la sociabilité entre les objectivistes et les déterministes, Michel Forsé (1981) et François Héran (1988) ont analysé à la fois la capacité des individus à établir des contacts et les attributs de chaque individu. Les deux études convergent dans la mesure où la capacité des individus à établir des contacts peut être envisageable s'il s'agit d'une disposition socialement constituée (âge, diplôme, catégorie sociale, etc.). Tout en étant complémentaires, leurs observations divergent concernant les facteurs qui agissent sur la sociabilité. L'étude menée par François Héran a démontré que « le capital de relations s'avère suffisamment lié au capital économique et trop lié au capital culturel pour que l'on puisse en faire une dimension autonome de la vie sociale » (Héran, 1988, p. 18). Celle menée par Michel Forsé, quant à elle, permet d'expliquer que la sociabilité est principalement influencée par les cycles de vie (âge, état matrimonial et présence d'enfants) qui sont donc des facteurs primaires. Les facteurs culturels et socio-économiques ne seraient que des éléments d'interférence.

Les sociabilités ont été étudiées à la fois en milieu urbain et en milieu rural. Les sociabilités, les formes qu'elles prennent, les acteurs et les lieux qu'elles relient permettent de cerner les formes de solidarités qui se dessinent au sein des sociétés. Il serait nécessaire de faire un bref rappel de la situation dichotomique qui opposait les villes aux campagnes, avant de souligner les perméabilités qui existent aujourd'hui entre ces deux milieux.

Les travaux d'Émile Durkheim sur la division du travail ont introduit, dès la fin du XIX^e siècle, une distinction entre société traditionnelle et société moderne. La première serait caractérisée par une solidarité mécanique où l'interconnaissance est très élevée. La remise en question des normes qui régissent l'organisation de la société est perçue comme une remise en question de l'équilibre de la société. La seconde serait caractérisée par une solidarité organique, qui fait que la société accepte et intègre en son sein des attributs économiques et culturels extérieurs à son organisation sociale. La solidarité traditionnelle, qui se base sur la parenté et le voisinage, serait caractéristique de l'espace rural tandis que la solidarité moderne serait la caractéristique de l'espace urbain. Certains auteurs, dans la lignée des travaux de Georg Simmel et Robert Park, n'hésitent pas à affirmer que « le monde urbain ouvre à des potentialités vers une citoyenneté plus large, vers l'homme nouveau de la modernité » (Reumaux, 2008, p. 5). Les liens sociaux dans la ville seraient distincts de ceux en milieu rural qualifiés comme « contraignants » (Beuscart, 2003, p. 3). Pour Annick Germain (1997), les relations sociales changent en fonction de la typologie spatiale entre espaces urbanisés et non-urbanisés.

« En milieu non urbanisé, tout le monde est proche (spatialement), tout le monde est donc « visible » et toutes les dimensions de la vie des individus sont exposées au regard d'autrui. Le contrôle social peut donc y être très fort. Ce modèle reposant sur une faible mobilité spatiale des individus finit par dévaloriser la mobilité qui ferait sortir l'individu du champ d'action et de surveillance du groupe (tendance au tribalisme). À l'inverse, en milieu urbanisé, les espaces de travail, d'habitation, de loisir ne coïncident plus, l'individu est beaucoup plus libre face au regard des autres et sa vie sociale est faite d'une multitude de petits réseaux sociaux distincts dans lesquels il évolue avec d'autant plus d'aisance qu'ils ne se recoupent pas » (Germain, 1997, pp. 242-243).

Ces analyses opposant ville et campagne sont fortement à nuancer. Andrée Fortin (1987, 1992) pose l'hypothèse que les solidarités traditionnelles survivent et se réactualisent y compris en milieu urbain, par exemple, dans le cadre de la vie associative, en constante évolution. L'association était analysée comme structure structurante. Ceci implique que le simple fait d'adhérer à une association constitue en soi une sociabilité et l'intégration à cette association permet d'accroître les sociabilités privée et publique. Par ailleurs, les travaux sur les « sociabilités médiatisées », en lien avec le développement des Nouvelles Technologies

de l'Information et de la Communication (NTIC), soulignent un *continuum* entre sociabilités médiatisées et sociabilités amicales, familiales, etc. (Duarte, 2007). Les sociabilités médiatisées dans les espaces physiques sont ainsi prolongées par les sociabilités non médiatisées dans l'espace numérique (Galland, 1995 ; Fdida, 1997). Les NTIC constituent donc un élément de redéfinition des relations entre sociabilités publiques et sociabilités privées, espaces proches et espaces lointains.

« Avec une sociabilité de plus en plus éclatée et complexe, les espaces habités traditionnels (espace domestique, quartier, voisinage, espace public notamment) ne sont plus aussi pertinents. Les espaces deviennent multiformes et s'enchevêtrent. L'espace contemporain de sociabilité devient exclusivement, à la fois ou tour à tour l'agglomération, la ville, le quartier, le logement, la pièce, le « coin informatique », l'écran de micro-ordinateur ou la fenêtre dans l'écran » (Duarte, 2007, p. 109).

Il n'existe donc pas de déterminisme spatial des sociabilités. Ainsi, les solidarités dans les espaces non-métropolitains, incluant à la fois des espaces ruraux et des villes intermédiaires, peuvent être « modernes », notamment par la capacité des habitants à établir des liens avec les personnes en situation de demande d'asile qui y sont accueillies. Il reste à comprendre, dans le cadre de ma recherche, comment et dans quelle mesure l'accueil de cette nouvelle population, qui relève de l'administration de l'asile, reconfigure les solidarités et les sociabilités au sein des espaces non-métropolitains.

b. Des espaces intermédiaires hors aire métropolitaine

Contrairement aux métropoles, dont les contours sont facilement identifiables³¹, avec un statut administratif à part entière impliquant des compétences particulières de gestion et d'organisation du territoire³², le territoire non-métropolitain est difficilement saisissable. Il regroupe un ensemble hétérogène d'espaces : villes moyennes, villes petites, espaces ruraux (Talendier, 2007 ; Jousseau, Talandier, 2016). Rappelons que ces espaces sont également présents dans des territoires métropolitains. C'est pourquoi Bernard Kayser (1988), qui observe la dynamique du « *Rural renaissance* » aux États-Unis entre 1970 et 1980, rappelait déjà l'importance de distinguer les espaces ruraux et les villes petites et moyennes englobés dans les aires métropolitaines de ceux qui n'en font pas partie. Cette distinction se fonde

³¹ Par exemple, « la représentation d'une organisation en rocade de la périphérie (Grand huit ou l'anneau des sciences) suffit à faire sens métropolitain dans le cas de Paris et Lyon » (Béhar et al, 2014, p. 2).

³² En France, une métropole est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre créée par la loi de réforme des collectivités territoriales de 2010 et dont le statut est remanié par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM) de 2014 et la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) de 2015.

principalement sur une différence dans les dynamiques économiques, sociales et géographiques entre les aires métropolitaines et les aires non-métropolitaines. Pour Francis Aubert et Bertrand Schmitt (2008), qui distinguent deux catégories d'espaces ruraux, il y a, d'une part, les espaces ruraux sous influence urbaine qui sont dans une « relative continuité avec la ville » tant sur le plan morphologique que celui des dynamiques et, d'autre part, les espaces ruraux éloignés de ces influences et qui se caractérisent, donc, par une discontinuité avec les espaces urbains. « Cette vision duale des espaces ruraux se distingue ou, du moins, complète la dichotomie classique rural-urbain » (Aubert, Schmitt, 2008, p. 11). Partant de ce constat, Gwénaél Doré (2006), dans ses travaux sur les avantages comparatifs des « espaces non-métropolisés », distingue des « zones rurales relativement autonomes » hors influence métropolitaine et des zones rurales incluses, dans l'influence des aires métropolitaines, et introduit d'emblée des questions d'accès aux équipements et aux services publics scolaires, médicaux, sociaux, culturels et de transport. L'enjeu de l'accessibilité est intrinsèquement lié à la répartition inégalitaire des richesses au sein des territoires (Colat-Parros, 2018).

La problématique de l'éloignement du centre, caractéristique des territoires non-métropolitains, ne les condamne pas pour autant au déclin économique et encore moins démographique. Les territoires non-métropolitains, loin d'être dénués d'atouts et de leviers d'action quant à leur développement économique, disposent de plusieurs avantages.

« En effet, ils disposent de ressources naturelles qui leur permettent une différenciation des produits, des paysages qui leur offrent une identité forte, ou encore de qualités organisationnelles en leur sein favorisées par la proximité qui existent entre les différents acteurs du développement. De plus, face à la mobilité croissante des individus (notamment des jeunes), les territoires plus ruraux se caractérisent davantage par une main d'œuvre moins mobile. Envisager des relations salariales dans la durée permet de développer, au sein des entreprises, des compétences spécifiques adaptées aux besoins de ces dernières, et de mener une politique de l'emploi socialement plus inclusive. Ces caractéristiques territoriales peuvent permettre d'attirer des entreprises et des populations, sans que la métropolisation accrue des territoires, et la concentration des activités dans les centres ne représentent une fatalité » (Colat-Parros, 2018, p. 122).

Pour Gilles Poupard (2015), les métropoles et les territoires non-métropolitains enregistrent, proportionnellement, des évolutions économiques semblables. Ses résultats se basent notamment sur l'analyse comparative³³ de la part des métropoles et des territoires non-métropolitains dans l'emploi productif et le développement local à l'échelle nationale pour

³³ Les métropoles prises en considération, dans le cadre de cette étude, sont celles pour lesquelles le Parlement français a décidé d'accorder un statut administratif spécifique, dans le cadre de la loi Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (Maptam) du 27 janvier 2014, effectif au 1er janvier 2016. Trois indicateurs ont été examinés, pour répondre aux questions posées dans le cadre de cette étude, l'emploi total, l'emploi productif et les Cadres des Fonctions Métropolitaines (CFM).

la période de 1975 à 2011. Les créations d'emploi, la croissance des Cadres des Fonctions Métropolitaines (CFM), censées être des emplois propres aux métropoles, et même la part de l'emploi productif dans l'emploi total sont presque à égalité entre les métropoles et les territoires non-métropolitains. En revanche, la croissance des emplois productifs est, en général, en net recul dans les territoires non-métropolitains. Ceci confirme l'une des caractéristiques soulignées par Magali Talandier (2008, p. 54), à savoir que « la géographie de la croissance et celle des revenus s'est ainsi peu à peu déconnectée de la géographie du développement ». Cette séparation des logiques de croissance et des logiques de développement renvoie notamment au courant de l'économie résidentielle (Davezies, 2008), lui-même s'inspirant de la théorie de la base en économie développée, au début du XX^e siècle, par Werner Sombart. L'idée principale est que les territoires non-métropolitains captent des revenus extérieurs grâce à « l'appareil non -productif » (Talandier, 2008, p. 58). Ces revenus non productifs sont captés grâce aux activités touristiques, à l'installation de nouveaux arrivants, notamment par le biais des « migrations d'agrément » (Cognard, 2010), de l'installation des « néoruraux » (Tommasi, 2018). Par ailleurs, les « systèmes productivo -résidentiels » (Talandier, 2012) dans lesquels les territoires productifs et les territoires résidentiels interagissent, jouent également un rôle central dans cette captation de revenus.

Les territoires non-métropolitains regroupent donc des espaces hétérogènes tant sur le plan démographique qu'économique. Cette hétérogénéité révèle que les territoires non-métropolitains sont plus ou moins métropolisés. Dès lors, il convient de prendre en compte la diversité des situations démographiques et socio-économiques qui les caractérisent. Ainsi, les espaces ruraux isolés peuvent être confrontés à des difficultés économiques, sociales et d'accès aux services publics plus accrues, par exemple, que les espaces périurbains « [...] qui deviennent le théâtre de l'extension des villes (pression foncière intensifiée, renouvellement des populations et accès aux services facilité) ». (Colat-Parros, 2018, p. 127). Ainsi, les territoires dont la densité démographique est plus faible et qui perdent de la population (par des soldes naturels et/ou migratoires négatifs) peuvent être confrontés à des problématiques de fermeture des services publics ou encore des difficultés de recrutement (Talandier, 2007).

c. Entre fragilité et dynamisme

Pris par leurs dynamiques démographiques et/ou socio-économiques, les espaces non-métropolitains se distinguent en deux catégories : des espaces non-métropolitains dynamiques et des espaces non-métropolitains fragiles. La fragilité et le dynamisme des territoires

sont intrinsèquement liés, notamment en raison de la perception générale d'un « bon » ou d'un « mauvais » développement (Rieutort, 2006 ; Lacquement, 2017 ; Lompech, 2017).

L'espace fragile est une question apparue en géographie vers 1985 (Rieutort, 2006), qui décrit des situations de « crise » à laquelle sont confrontés divers types d'espaces (espaces ruraux, villes petites et moyennes, grandes villes). La notion d'espaces fragiles renvoie également à l'idée de zones « prêtes à se briser » (Rieutort, 2006, p. 15). Elle s'accompagne, donc, de la dimension du risque « d'aggravation ».

L'espace fragile, par sa dimension « risque » nous incite à penser les temporalités entre un temps présent perçu comme négatif et un lendemain incertain. Cette incertitude constitue une dimension intrinsèque à l'espace fragile (Chignier-Riboulon, 2017). Par ailleurs, la notion d'espace fragile relève du « politiquement correct » comme le rappelle Hélène Roth (2017) dans le cas des villes décroissantes. Ceci permet de sauvegarder une image positive de l'espace et d'éviter l'usage de termes amenant à sa stigmatisation. Le politiquement correct et l'incertitude reflètent « [...] une tension, celle d'une époque hésitant entre la poursuite du modèle de développement local et la dénonciation de processus spatialement injustes » (Roth, 2017, p. 8). Ainsi, soulignant la « faillite » des géographes dans la dénonciation des « inégalités spatiales qui résultent d'une véritable sélection des territoires » dans le contexte d'une économie libérale, Jean-Paul Diry dénonce les inégalités socio-spatiales produites par le système dominant et souligne que les territoires fragiles sont « les territoires en marge du système économique dominant » (Diry, 1994, p. 3). À côté de cette posture dénonciatrice, qui s'intéresse à des facteurs exogènes, d'autres études privilégient l'analyse des facteurs endogènes. Il s'agit de l'analyse des faiblesses structurelles liées aux dynamiques démographiques, économiques et sociales, des territoires fragiles et le rôle des acteurs locaux pour leur développement (Rieutort, Langlois, Bonnard, 2017 ; Édouard, 2017). Sur la base d'un travail statistique et cartographique, Laurent Rieutort, Éric Langlois et Laurent Bonnard (2017) observent que les indicateurs statistiques de fragilités montrent « des espaces qui ne se superposent pas toujours », ce qui souligne encore une fois l'hétérogénéité des territoires non-métropolitains. Outre les indicateurs statistiques, les espaces fragiles sont le produit d'une construction territoriale avec des « représentations collectives donnant un visage, une psychologie particulière à un lieu, avec ses émotions et le positionnement particulier de ses habitants » (Chignier-Riboulon, 2017, p. 249).

L'hétérogénéité des espaces non-métropolitains par leurs caractéristiques démographiques, socio-économiques et spatiales d'une part, les transformations sociales intervenues

dans ces espaces, depuis au moins la fin des années 1960, d'autre part, soulèvent deux enjeux majeurs : l'accessibilité et la sociabilité.

Pour Michel Lussault (2018), la question de l'accueil des « exilés », incluant des personnes demandant l'asile, réfugiées et déboutées, doit être analysée à la lumière d'un marché immobilier hautement spéculatif dans lequel la rentabilité foncière est une dimension prégnante. Ainsi, un « territoire accueillant » ne peut exister que si ses acteurs se détachent de la règle néolibérale de la production territoriale qui consiste à valoriser systématiquement les espaces vacants et juger de la positivité de leur évolution (Hackworth, 2007 ; Harvey, 2010). Dans ces conditions, l'ouverture, la « traversabilité » et la perméabilité des limites extérieures et intérieures d'un territoire constituent des dimensions fondamentales pour envisager le territoire accueillant (Lussault, 2018).

Penser un territoire accueillant « exigerait de maintenir la possibilité d'avoir des périmètres de marge, des aires de vides, des secteurs de respiration ouverts à des utilisations temporaires et réversibles. [...] Réfléchir à l'accueil pose donc la question fondamentale du régime actuel de l'économie foncière et immobilière. Renforcer l'hospitalité urbaine restera vain, en tous cas, tant que l'on (et ce « on » renvoie aux pouvoirs publics mais aussi à une partie de l'opinion) confiera les clés financières, idéologiques et même culturelles de l'aménagement des territoires urbanisés aux acteurs d'un marché aujourd'hui hautement spéculatif – et cela condamnera toujours les passants à utiliser les délaissés les plus sordides de l'espace public ou privé » (Lussault, 2018, p. 475).

Si effectivement la spéculation foncière représente des risques dans l'éviction des personnes « exilées », il serait important de souligner que la question de la rentabilisation foncière et immobilière se pose, non seulement, pour les grandes villes, les territoires urbanisés et les espaces dynamiques, mais aussi pour les espaces non-métropolitains et les espaces fragiles. Le régime néolibéral de production territoriale dépasse les limites des métropoles et touche également des espaces non-métropolitains. La différence avec des grandes villes, dynamiques et attractives, est que, dans des espaces non-métropolitains fragilisés, la rentabilisation foncière et immobilière vise essentiellement à occuper simplement quelquefois un espace dévalorisé et/ou inoccupé.

Qu'en est-il alors de l'accueil des demandeurs d'asile dans des territoires caractérisés par des éléments de fragilités démographiques ayant notamment pour conséquences des taux de vacance relativement importants ? Leurs attributs (socio-démographiques et spatiaux) censés encourager l'accueil, par une offre immobilière relativement importante du fait de la vacance et un faible coût de l'hébergement, pourraient-ils paradoxalement se muer en des facteurs d'exclusion des demandeurs d'asile ? Quelle place prend l'accueil dans ces espaces non-métropolitains ?

Ces questions interrogent les enjeux d'accessibilité des demandeurs d'asile, dans les espaces non-métropolitains, aux supports du territoire.

« On peut définir l'accessibilité comme l'offre de mobilité, qui ne dépend pas des décisions de celui est mobile ou qui décide de la mobilité mais des autres composantes du système de déplacements qu'il utilise. L'accessibilité comprend l'ensemble des déplacements possibles dans une situation donnée. » (Lévy, 2013, p. 49).

Dès lors, il est nécessaire d'interroger le rôle de la mobilité spatiale dans l'accès aux places qui se dessinent pour les demandeurs d'asile et pour les acteurs locaux de la solidarité dans les espaces non-métropolitains. L'engagement de ces acteurs constitue également un enjeu central pour les demandeurs d'asile en termes d'accessibilité aux supports du territoire. Comme le rappelle Jacques Lévy (2013), l'accessibilité ne dépend pas seulement de la présence d'une infrastructure de transports mais de la possibilité de son utilisation concrète. Or, les moyens financiers, la maîtrise de la langue et bien d'autres facteurs constituent, dans certains cas, un obstacle pour les demandeurs d'asile.

d. Des enjeux d'accessibilité : le rôle conjoint de la mobilité spatiale et de la solidarité d'acteurs locaux hétéroclites

La mobilité spatiale constitue un enjeu majeur de cette accessibilité, puisque la faiblesse en termes d'équipements et de services publics dans certains territoires peut être comblée par un accès aux centres les plus proches grâce aux transports collectifs, par exemple.

La mobilité spatiale constitue un thème transversal de ma réflexion de recherche. Elle se pose non seulement à différentes échelles (de l'échelle internationale à l'échelle locale), mais également pour différents acteurs (demandeurs d'asile, habitants, travailleurs sociaux) inscrits et/ou engagés dans des territoires dont l'accessibilité aux équipements et services est inégale. Je considère la mobilité spatiale comme une construction sociale qui exprime une discrimination entre individus selon des critères d'appartenances nationales et des positions sociales. Alain Tarrius soulignait que « se mouvoir, c'est manifester symptomatiquement ses places » (Tarrius, 1990, p. 150). Ces places sont inégales et forment une composante de la position des individus dans l'espace et dans la société. Dès lors, l'analyse de la mobilité spatiale des acteurs, des difficultés d'accès aux équipements et services publics et des réponses qui y sont apportées permet de saisir les places qui se créent et se reconfigurent, sans cesse, entre les demandeurs d'asile et les acteurs qu'ils rencontrent dans les espaces non-métropolitains mais également dans les espaces d'avant, ceux qui composent une partie non négligeable du parcours migratoire.

Deux hypothèses antagonistes structurent la réflexion francophone sur la mobilité spatiale. Certains, à l'instar de Jacques Lévy, défendent l'hypothèse que la compétence de mobilité n'est pas tellement une conséquence de la position sociale hiérarchiquement inférieure en soulignant que « c'est notamment parce qu'elles sont peu mobiles que les populations les plus démunies sont plus démunies » (Lévy, 2000, p. 160). D'autres, à l'instar de Fabrice Ripoll et Vincent Veschambre, défendent l'hypothèse que la mobilité est surtout une conséquence de la position sociale. Ils distinguent trois types d'inégalités sociales face à la mobilité : des « capacités inégales à être mobiles » en termes de capacités physiques mais surtout de ressources sociales et de droit à circuler, des « rapports subjectifs inégalement favorables à la mobilité » et des « intérêts inégaux à être mobiles » (Ripoll, Veschambre, 2005, p. 471). La littérature abondante sur la question des migrations internationales va dans le sens d'une défense de la deuxième hypothèse, celle de la mobilité comme conséquence de positions sociales inégales. Il suffirait de rappeler que les populations des pays les plus riches ont plus de possibilité d'être mobiles par rapport aux populations des pays les plus pauvres, ainsi que ceux confrontés aux guerres et à la pauvreté. Ce qui m'intéresse, dans le cadre de mes recherches, est de saisir les places qu'occupent les demandeurs d'asile, à travers leur (im)mobilité dans les espaces qu'ils parcourent depuis le territoire de départ à celui d'hébergement (temporaire) dans les espaces non-métropolitains ; et de comprendre comment les autres acteurs locaux (habitants bénévoles et travailleurs sociaux notamment), qui occupent des places privilégiées face à la mobilité, la mobilisent (ou pas) dans leur engagement auprès des demandeurs d'asile.

Mobiliser cette ressource accumulée par le déplacement renvoie plus largement à la notion de capital spatial. Jacques Lévy a contribué à développer cette notion de capital spatial³⁴ (Lévy, 1989, 1993, 1994, 2013), en référence à l'adaptation, par Pierre Bourdieu, de la notion de capital économique aux différents champs sociaux. Ainsi, Pierre Bourdieu a proposé les notions de capital culturel, capital social et capital symbolique. La multiplicité des capitaux est également soulignée dans les travaux du sociologue pour l'ensemble des champs qui concernent la vie d'une société (Bourdieu, Waquant, 1992). La notion de capital spatial renvoie à un « ensemble de ressources accumulées par un acteur, lui permettant de tirer avantage en fonction de sa stratégie, de l'usage de la dimension spatiale de la société » (Lévy, 2003, p. 124).

³⁴ Il parle, dans certains cas, de capitaux spatiaux en faisant allusion à différents types d'espaces tels que l'habitat.

Parallèlement à la mobilité spatiale, l'engagement solidaire des acteurs locaux constitue un enjeu majeur dans la structuration de l'accueil dans les espaces non-métropolitains, notamment pour ceux fragilisés et enclavés dans lesquels les demandeurs d'asile peuvent être tenus éloignés des services publics (Lethbridge, 2017). Si l'interconnaissance dans les espaces non-métropolitains est indéniablement plus affirmée que dans les grands centres urbains, il reste néanmoins que les personnes qui y habitent, c'est-à-dire qui s'approprient ces espaces à des degrés divers, sont hétéroclites par leurs trajectoires de vie (professionnelles et spatiales) et leurs aspirations politiques et sociales (Hervieu, Léger, 1979 ; Rouvière, 2016 ; Mialocq, 2020). Cette lecture pose la question des divergences d'idéaux que chaque habitant des espaces non-métropolitains porte en lui, par son parcours de vie et à travers son projet et ses ambitions politiques, sociales et culturelles, et les implications de ces idéaux sur les dynamiques d'accueil mises en place à destination des demandeurs d'asile (cf. chapitre 6, chapitre 7).

La prise en compte des enjeux d'accessibilité dans l'analyse de l'accueil implique donc la nécessité de cerner les dynamiques territoriales hétérogènes des espaces non-métropolitains, la mobilisation des capitaux (spatial, symbolique et culturel) par les acteurs locaux de la solidarité, la prise en compte de leur vécu et de celui des demandeurs d'asile. En d'autres termes, les places qui se dessinent par et pour l'accueil se structurent dans/à partir des dynamiques territoriales, le vécu des demandeurs d'asile et celui des acteurs locaux de la solidarité.

3.3. Pour une géographie sociale de l'accueil dans les espaces non-métropolitains

Si l'accueil renvoie à un processus social, spatial, politique et culturel de construction de places, il est inévitablement multiple puisque les dynamiques spatiales, démographiques et sociales changent en fonction de chaque territoire. Constaté cela m'amène inévitablement à poser deux questions auxquelles ce travail de recherche tentera de répondre : Quel rôle joue l'hétérogénéité des espaces non-métropolitains et de leurs acteurs (habitants notamment) dans l'émergence et la configuration des dynamiques d'accueil des demandeurs d'asile ? Qu'est-ce qui fait finalement sens commun dans ces dynamiques d'accueil dans les espaces non-métropolitains ? Poser ces questions revient à interroger une géographie sociale de l'accueil dans les espaces non-métropolitains. La géographie sociale vise précisément à « appréhender toute la globalité sociale, dans sa dimension spatiale » (Di Méo, Buléon, 2005, p. 5).

La géographie sociale « s’attache au repérage des structures et des relations qui naissent de l’interpénétration des rapports sociaux et des rapports spatiaux [...] s’efforce de retracer les itinéraires, les cheminements au fil desquels chacun de nous invente son quotidien, à la fois social et spatial, sous les effets conjoints de sa position dans la société, des modèles culturels que nourrit la mémoire collective, de l’imaginaire que secrète notre conscience socialisée. Ces trajectoires, elle les explique à la lumière des contraintes de l’économie, de l’espace et des cadres sociopolitiques, mais en tenant compte aussi de l’aptitude de chacun à ruser avec ces déterminismes. Ainsi la géographie sociale trouve dans le territoire un outil opératoire, une méthode rêvée pour approfondir les phénomènes d’identité et de contrôle, d’altérité, d’intégration ou de ségrégation, voire d’exclusion, d’équité, d’égalité, de juste répartition des richesses et des moyens de les produire » (Di Méo, 2001[1998], p. 5)

Ainsi, mon travail pose une hypothèse basée sur une dialectique entre le territoire et l’accueil en tant que fait social. D’une part, les dynamiques d’accueil résultent, du moins en partie, des dynamiques territoriales dans lesquelles elles s’inscrivent. D’autre part, ces dynamiques d’accueil participent de la reconfiguration territoriale qui s’opère dans les espaces non-métropolitains. Comme le rappellent Guy Di Méo et Pascal Buléon (2005, p. 12), « vivant en société, les hommes s’inscrivent dans l’espace. Par leurs itinéraires, en fonction de leurs positions sociales et du jeu de leurs rapports sociaux et spatiaux, au gré de leurs représentations ils l’humanisent et le socialisent ».

Si de nombreux travaux ont montré comment l’accueil était produit par des politiques publiques à différentes échelles (européenne, nationale et locale), peu de recherches ont abordé la production de l’accueil par le territoire. Concept polysémique, central en géographie depuis 1982³⁵, le territoire recouvre des usages et des significations multiples.³⁶

Le territoire est avant toute chose un produit socio-spatial, c’est-à-dire dire qu’il est produit à partir de l’interaction du social et du spatial. Le territoire est « l’expression globale du spatial, du social et du vécu, comme une temporalité plus ou moins fragile, comme la rencontre du signifiant et du signifié, du matériel et de l’idéal » (Di Méo, 2001[1998]). L’objectif de ce paragraphe n’est pas de restituer et encore moins de proposer une définition au concept de territoire, mais de souligner que le territoire est avant tout un espace (co)produit, au sens d’Henri Lefebvre (1974), un espace approprié par ses acteurs dans un contexte social, économique, culturel et historique, qui s’appuie sur un présent et un passé mais aussi sur la projection du futur.

³⁵ Pour l’usage de la notion de territoire : « Dans la production francophone, on peut en repérer l’entrée “officielle” avec l’édition en 1982 des rencontres Géopoint, “les territoires de la vie quotidienne” » (Lévy, 2013, p. 995)

³⁶ Voir les neuf définitions restituées par Jacques Lévy dans le *Dictionnaire de la géographie et de l’espace des sociétés*, paru en 2013 et codirigé par Michel Lussault et lui-même.

Ainsi, l'idée de triplicité de l'espace chez Henri Lefebvre (1974), l'espace conçu, perçu, vécu, paraît féconde pour le questionnement que pose ma recherche. Pour y répondre, il faudra non seulement interroger la production de l'accueil par le territoire dans ses dynamiques spatiales et socio-démographiques, mais également dans ses dimensions vécues et de pratique spatiale. Comme le rappelle Henri Lefebvre (1974), les trois dimensions de l'espace ne doivent pas être prises indépendamment l'une de l'autre. Bien au contraire, elles s'enchevêtrent. Il faut donc prendre en considération le territoire dans toute sa complexité (Di Méo, 1998[2001]) afin de comprendre en quoi il est un vecteur central des dynamiques d'accueil qui se dessinent dans les espaces non-métropolitains.

En retour, la prise en compte du rôle des acteurs et des temporalités dans lesquelles s'inscrivent leurs actions permettra d'explicitier les mutations en cours dans les espaces non-métropolitains abritant des structures d'hébergement pour demandeurs d'asile. Comme le rappellent Guy Di Méo et Pascal Buléon (2005, p. 17), « temps espace, acteurs ; la relation entre ces trois termes constitue le fondement même de toute géographie sociale et, plus largement, de la connaissance des faits sociaux »

Travailler sur la dialectique des implications locales des migrations internationales et du devenir des territoires n'est pas sans poser le risque de reconduire des approches, que Josepha Milazzo (2018) qualifie, d'« économicistes et développementalistes », d'autant que ces approches, qui renforcent une rhétorique opposant « bons » migrants et « mauvais » migrants, sont récurrentes aux espaces non-métropolitains (Hugo, Moren-Alegret, 2008). L'autre risque peut être celui d'une lecture culturaliste des inégalités territoriales pouvant conduire, dans certains cas, à des dérives raciales stigmatisant des personnes immigrées ou perçues comme telles, au nom de « l'insécurité culturelle » (Guilluy, 2010)³⁷. Pourtant, Maurice Halbwachs (1932), sociologue durkheimien qui s'intéresse à la démographie et aux villes, soulignait, quatre-vingts ans plus tôt, que le statut social est un élément déterminant de la lecture des inégalités. Dans son analyse du rapport de la société américaine aux étrangers à Chicago, il soulignait que le statut social prime davantage que les relations ethniques.

« Ce n'est pas parce qu'étrangers, mais parce qu'ouvriers, surtout parce que manœuvres et ouvriers de la grande industrie, que la masse des immigrants, admise à résider, est

³⁷ À ce sujet, l'article de Cécile Gintrac et Sarah Mekdjian apporte un éclairage critique important concernant la mobilisation de la géographie comme « cadre conceptuel à une théorie à la fois sociale, raciale et ethnicisée. » Voir : Gintrac C., Mekdjian, S., 2014. Le peuple et la « France périphérique » : la géographie au service d'une version culturaliste et essentialiste des classes populaires. *Espaces et sociétés*, 156-157(1-2), 233-239. <https://doi.org/10.3917/esp.156.0233>

cependant séparée de la vie urbaine, exclue du courant traditionnel et continu qui n'entraîne que les éléments vraiment « bourgeois », ou en relation et en contact intime et familial avec la bourgeoisie » (Halbwachs, 1932, p. 47)

Penser une géographie sociale de l'accueil invite à s'éloigner de toutes ces dérives et se concentrer sur les inégalités qui peuvent toucher à la fois les demandeurs d'asile et les habitants des territoires, à cerner le lien social qui se tisse dans ces interstices, ces espaces d'entre-deux, que sont les espaces d'accueil entre celles et ceux qui arrivent et celles et ceux qui sont déjà là. Penser une géographie sociale de l'accueil invite également à transcender les limites administratives et politiques des territoires et s'intéresser à la dimension du vécu, aux liens affectifs et aux émotions que tissent les personnes qui demandent l'asile avec les espaces et les sociétés tout au long de leur parcours migratoire d'une part, et les habitants tout au long de leur parcours de vie d'autre part. Penser une géographie sociale de l'accueil invite également à transcender les statuts administratifs de chacun et de les penser comme des habitants pouvant agir sur l'espace en le (co)produisant, en le transformant sans cesse, par complémentarité, ou au contraire par opposition, à l'espace conçu par les politiques publiques nationales et/ou locales qui visent à disperser les personnes dans des territoires sans se soucier de l'accessibilité qui leur est proposée.

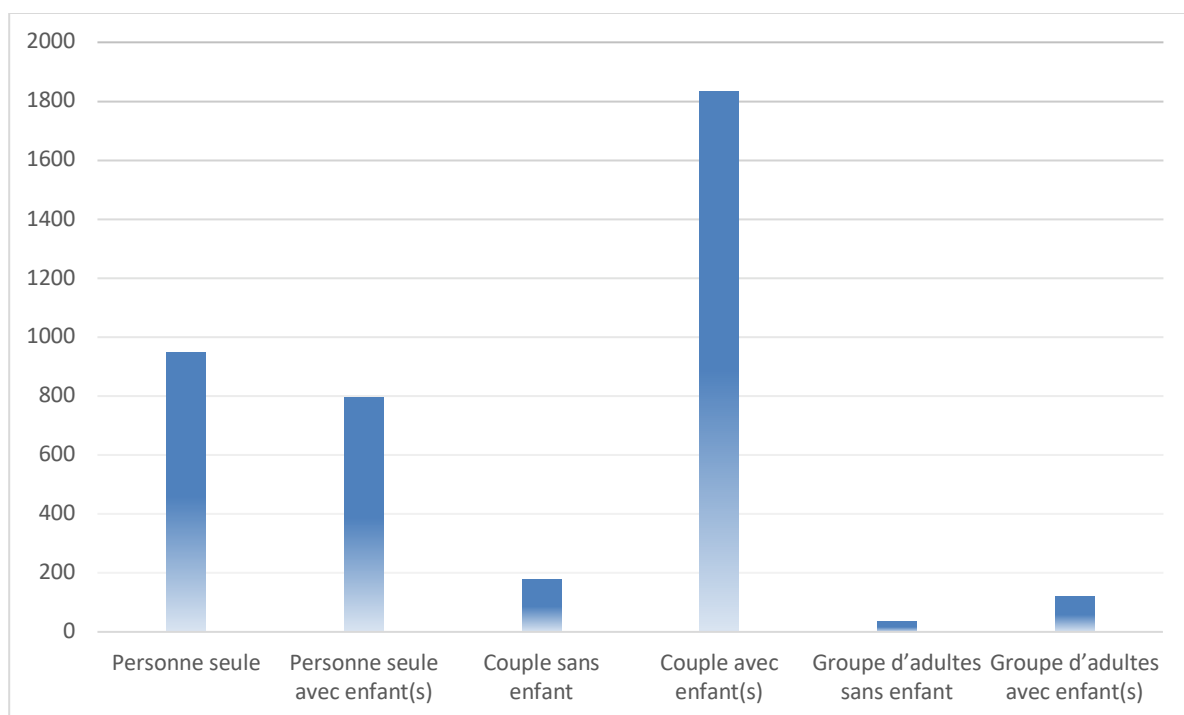
4. De la typologie des demandeurs d'asile à la typologie des structures d'hébergement

Pour analyser l'accueil des demandeurs d'asile dans les espaces non-métropolitains de la région Auvergne-Rhône-Alpes, il est important de connaître à la fois le profil des demandeurs d'asile et celui des structures qui les hébergent.

4.1. Des demandeurs d'asile essentiellement jeunes, en couple avec enfants et européens

Les éléments statistiques sur la répartition des personnes hébergées dans la région Auvergne-Rhône-Alpes montrent clairement l'importance numérique des personnes en couple avec enfants (graphique 4). Ensuite viennent les groupes de personnes seules avec et sans enfants. D'emblée, ces données montrent les enjeux de la scolarisation des enfants et leur implication sur les sociabilités dans les territoires d'accueil. En effet, les enfants, avec une capacité d'apprentissage rapide de la langue française, créent au sein des écoles leur réseau de sociabilités (Barou, 2005). Ils jouent le rôle d'intermédiaire entre les parents et la

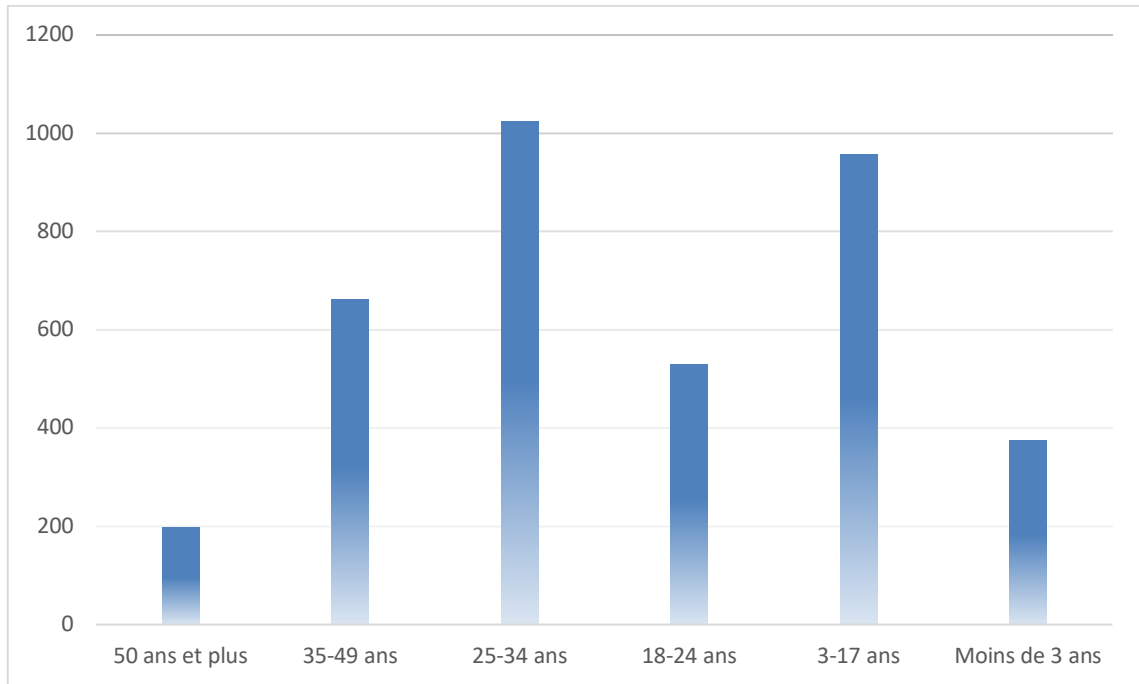
société locale. Ceci crée dans certains cas des tensions entre les enfants et leurs parents qui voient leur « autorité » remise en question (Barou, 2005). L'arrivée des couples avec et sans enfants est également une opportunité pour des territoires fragilisés sur le plan démographique de répondre à la problématique de fermeture des services publics (écoles et maternités notamment). Comment cette question est-elle mobilisée par les acteurs locaux dans le cadre de leur engagement pour l'accueil des demandeurs d'asile ? Cet élément, et j'y reviendrai plus loin (cf. chapitre 4), constitue un point central de la politique de péréquation des demandeurs d'asile à l'échelle locale.



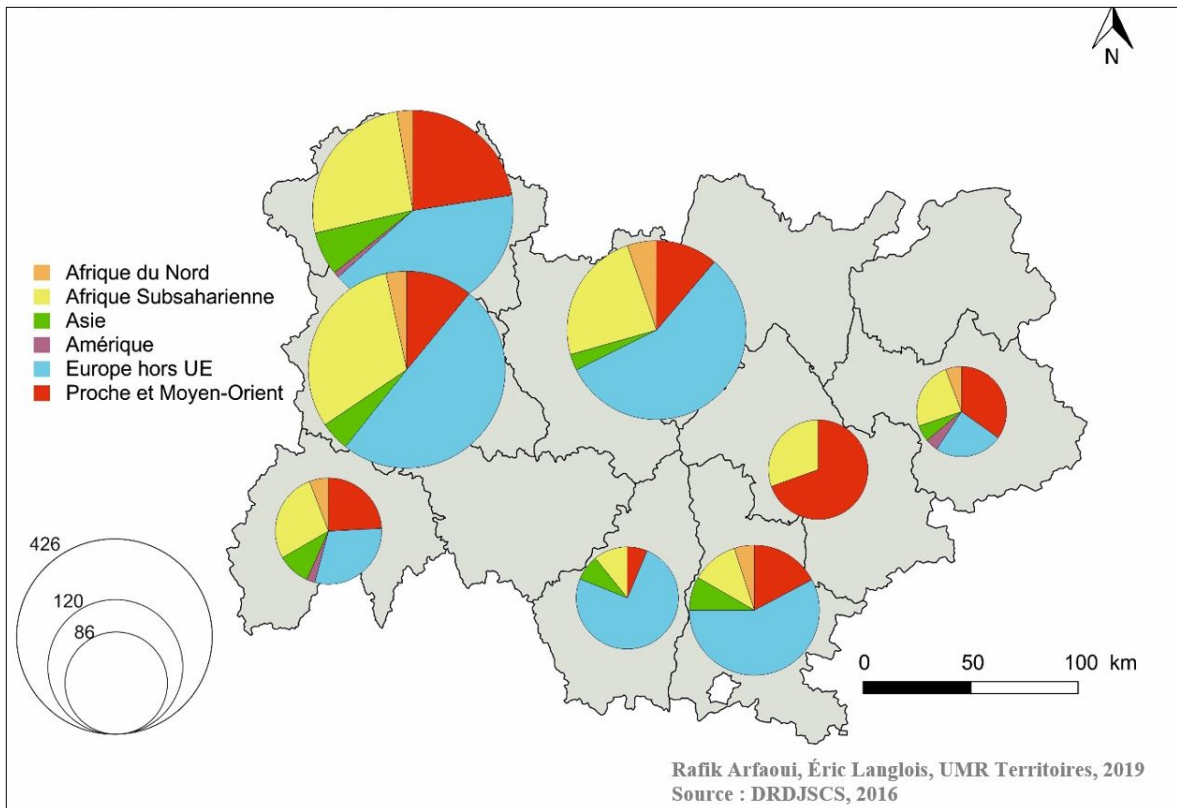
Graphique 4 : La répartition, selon la composition familiale, des demandeurs d'asile hébergés en Auvergne-Rhône-Alpes. Source : Exploitation des données de la DRDJSCS, 2019. Réalisation : Rafik Arfaoui.

L'importance des familles avec enfants s'ajoute à une structure démographique jeune des demandeurs d'asile (graphique 5). Ainsi, les personnes, de moins de 35 ans, représentent plus de la moitié des personnes hébergées dans la région.

La répartition des personnes hébergées, par sexe, indique des parts relativement égales entre les hommes et les femmes (45 % de femmes et 55 % d'hommes). Cette situation découle de la présence importante de personnes en couple avec enfants d'une part, et une croissance de la représentation des femmes dans les flux migratoires (Schmoll, 2005 ; Catarino, Morokvasic, 2005) d'autre part.



Graphique 5 : La répartition, selon la catégorie d'âge, des demandeurs d'asile hébergés en Auvergne-Rhône-Alpes.
 Source : Exploitation des données de la DRDJSCS, 2019. Réalisation : Rafik Arfaoui.



Carte 2 : Origines géographiques des personnes hébergées par département

Selon les données recueillies, les ressortissants des pays d'Europe, hors Union Européenne, représentent globalement la part la plus importante des demandeurs d'asile dans la région Auvergne-Rhône-Alpes (carte 2)³⁸. Ceci a des implications directes sur la géographie de l'accueil dans la région. En effet, les taux de refus des demandes d'asile sont plus importants pour ces nationalités. Ceci s'explique par le fait que ces pays soient classés comme « pays sûrs » par l'État français. Le statut de réfugié est, depuis la signature de la convention de Genève de 1951 dans le contexte du début de la guerre froide, intrinsèquement lié aux enjeux diplomatiques. Les ressortissants des pays « alliés » ou « amis » de la France, dont font partie les pays européens, hors Union Européenne, ont peu de chance d'obtenir l'asile (Wihtol de Wenden, 2009). Accorder le statut de réfugié est institutionnellement perçu comme une manière de condamner l'État d'origine des demandeurs d'asile.

Ceci implique donc potentiellement la présence de personnes déboutées de leur demande d'asile dans les territoires d'accueil. Comment les acteurs locaux s'organisent pour répondre aux besoins de ces personnes qui n'ont le droit ni au travail, ni à la formation, ni au logement ni de résider sur le territoire français ?

Toutefois, il existe une forte variabilité en fonction des départements : notamment dans le Cantal, en Isère et en Savoie les personnes de nationalité européenne hors UE sont loin de représenter une part majoritaire (carte 2). Si historiquement, la région Auvergne-Rhône-Alpes héberge des personnes originaires de pays européens hors UE, les fortes variabilités dépendent de trois facteurs principaux.

Premièrement, les propositions d'hébergement formulées dans le cadre du dispositif de péréquation aux échelles nationales et régionales orientent les personnes en fonction de l'offre et de la demande, elles-mêmes intrinsèquement liées aux types de logements disponibles et à la composition familiale des personnes à héberger.

Ensuite, il existe une disparité des orientations selon les structures d'hébergement : certaines structures sont destinées principalement à héberger des personnes réorientées depuis les *hotspots* (places d'hébergement dites à orientation européenne), quand d'autres sont destinées à héberger des personnes réorientées dans le cadre du DNA depuis le bassin parisien et Calais (places d'hébergement dites à orientations nationales). Néanmoins, certaines

³⁸ Certains départements représentés dans la carte 2 sont dénués d'informations concernant le nombre et l'origine géographique des personnes hébergées. Ceci est lié à l'absence d'informations fournies par la DRDJSCS concernant ces départements. Ce qui ne veut pas dire que ceux-ci ne sont pas concernés par la présence de structures d'hébergement de demandeurs d'asile.

structures peuvent offrir des places d'hébergement destinées à ces deux orientations. Ces orientations évoluent en fonction des décisions prises par l'OFII. Il arrive donc que des structures, qui hébergeaient principalement des personnes réorientées depuis les *hotspots*, reçoivent, au bout d'un certain temps, des personnes réorientées depuis d'autres territoires en France ou au sein de la même région.

Enfin, le troisième point est intrinsèquement lié au précédent. Certains maires, même s'ils n'ont pas de compétence administrative pour l'accueil des demandeurs d'asile, exercent un lobbying auprès des préfetures afin de les inciter à envoyer dans les structures d'hébergement présentes sur leur territoire des personnes réorientées depuis les *hotspots*. La raison tient essentiellement au fait que ces personnes ont statistiquement plus de chances de recevoir un statut de réfugié. Cette stratégie informelle est, dans certains cas, mobilisée par l'État afin d'encourager les municipalités à ne pas exprimer publiquement d'opposition à des projets d'installation de structures d'hébergement, le principe étant que les premières personnes envoyées soient principalement issues des *hotspots* avant d'opter pour une diversification des profils.

4.2. Typologie des structures d'accueil : des localisations différentes entre l'est et l'ouest de la région

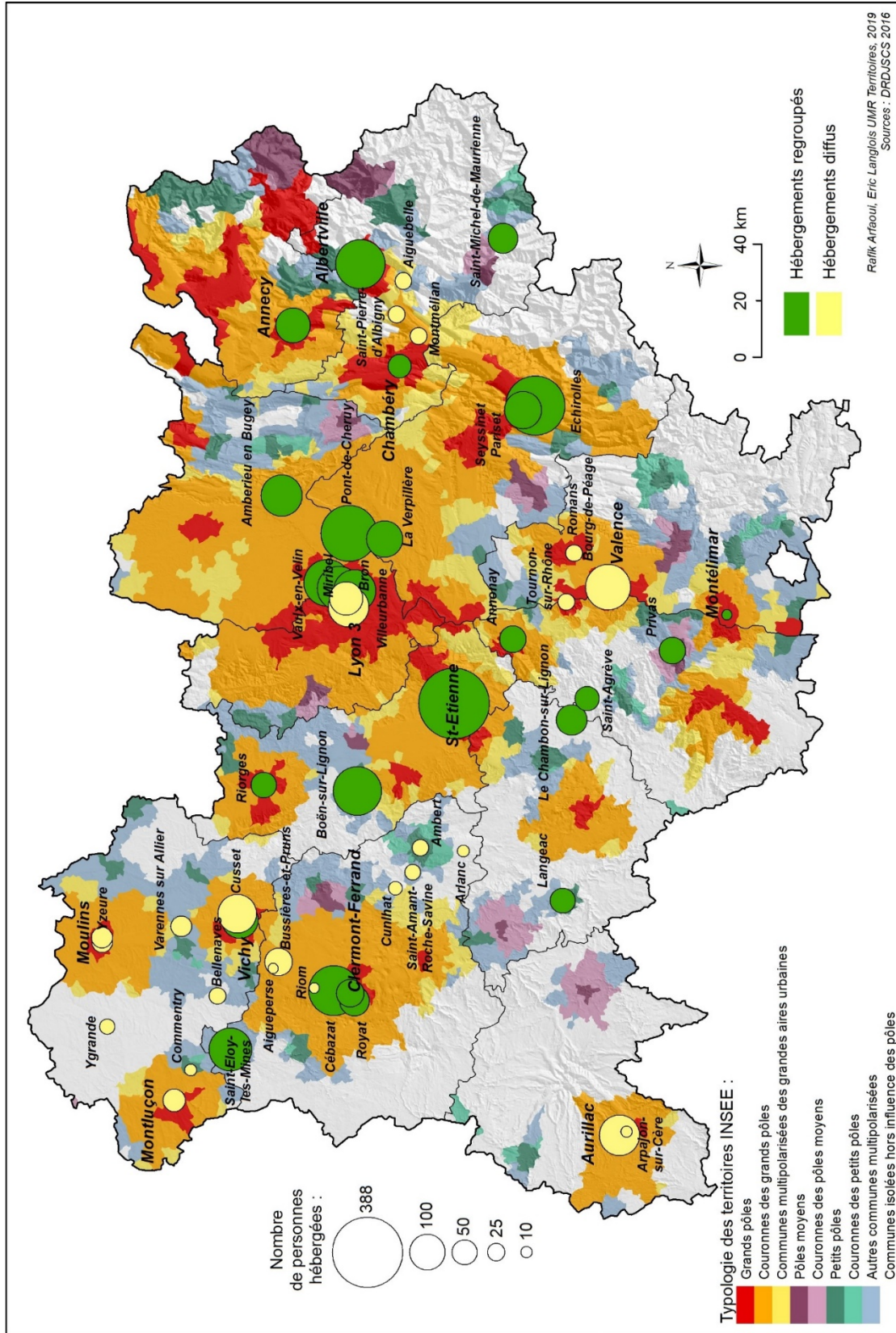
Les structures d'hébergement des demandeurs d'asile sont hétérogènes par leur taille, modalité d'organisation (hébergement diffus, hébergement regroupé), type d'espace d'installation (rural, urbain, métropolitain, non-métropolitain, dynamisme ou fragilité). L'ensemble de ces facteurs sont déterminants pour proposer une typologie des structures d'hébergement. Je formule l'hypothèse que ces facteurs agissent directement sur les personnes hébergées, les acteurs et les dynamiques de l'accueil.

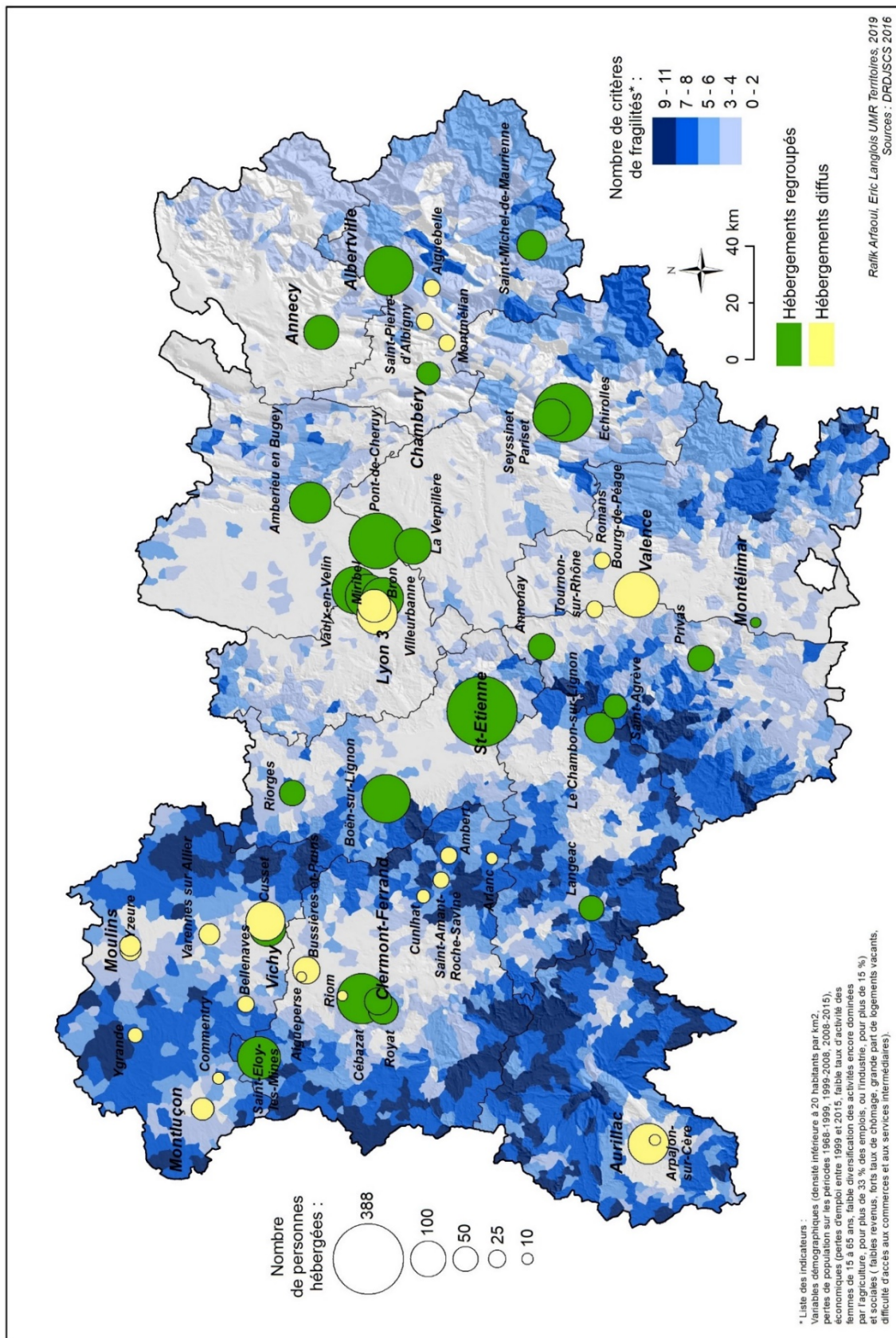
Dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, la capacité d'hébergement la plus importante se trouve dans les grands pôles urbains et leurs couronnes périurbaines (carte 3). Néanmoins, comme le montre la carte ci-après, des structures d'hébergement sont localisées dans des petits pôles (Ambert, Saint-Éloy-les-Mines, Langeac, etc.) ou encore dans des communes isolées hors influence des pôles (Aiguebelle³⁹, Le Chambon-sur-Lignon, etc.).⁴⁰ Ces structures se trouvent essentiellement au nord et à l'est de l'ancienne région Auvergne, au sud de l'agglomération de Saint-Étienne, précisément dans le plateau Vivarais-Lignon, et en Savoie.

³⁹ Depuis le 1^{er} janvier 2019, la commune d'Aiguebelle a fusionné avec celle Randens, formant la commune nouvelle Val-d'Arc.

⁴⁰ Selon la typologie de l'Insee.

Carte 3 : Nombre de personnes hébergées, dans des structures regroupées ou diffuses, selon la typologie des territoires en Auvergne-Rhône-Alpes





Carte 4 : Une localisation différenciée des structures d'hébergement en fonction de la fragilité territoriale

Outre la typologie spatiale, la fragilité et le dynamisme d'un territoire sont des facteurs importants pour la localisation des structures d'hébergement de demandeurs d'asile. Comme on peut l'observer sur la carte 4, la géographie de l'hébergement à l'échelle de la région dessine deux logiques différentes de localisation des structures. D'une part, on trouve une localisation des structures dans des territoires essentiellement fragiles à l'ouest de la région, aux limites de l'ancienne région Auvergne à l'exception de l'agglomération clermontoise et des pôles urbains moyens. D'autre part, on constate une localisation des structures dans des territoires plus ou moins dynamiques de l'est de la région Auvergne-Rhône-Alpes. La prise en considération, dans mes choix de terrain, de ces situations contrastées, me permettra, notamment, de comprendre comment les dynamiques d'accueil et les dynamiques territoriales interagissent. L'ensemble de ces indicateurs statistiques permet de proposer une typologie des structures d'hébergement pour demandeurs d'asile qui présente huit catégories de structures (tableau 1).

	Espace métropolitain fragile	Espace métropolitain dynamique	Espace non-métropolitain fragile	Espace non-métropolitain dynamique
Hébergement regroupé	Type 1	Type 3	Type 5	Type 7
Hébergement diffus	Type 2	Type 4	Type 6	Type 8

Tableau 1 : Proposition de typologie des structures d'hébergement pour demandeurs d'asile. Réalisation : Rafik Arfaoui.

Conclusion du chapitre 1

Ce premier chapitre a permis de souligner que l'accueil renvoie à un processus socio-spatial de construction des places. Ce processus se fait par et dans l'espace, lui-même coproduit par une multitude d'acteurs ayant des parcours de vie et des idéaux hétérogènes. Ma problématique et mes hypothèses de recherche sont structurées autour d'un rapport dialectique entre les dynamiques locales d'accueil et les dynamiques territoriales. Ce rapport dessine l'accueil et reconfigure les spatialités et les solidarités dans les espaces non-métropolitains.

Ce travail a été conduit dans trois terrains d'étude, situés dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, abritant chacun un CADA. Ma recherche se situe au croisement de deux approches : études migratoires portant sur l'accueil des demandeurs d'asile et études sur le

devenir des territoires portant sur les recompositions territoriales dans les espaces non-métropolitains. Ceci implique de penser une géographie sociale de l'accueil, en interrogeant la relation entre l'espace, les acteurs et le temps de l'accueil.

Le prochain chapitre s'attachera à expliciter les acteurs rencontrés et les outils méthodologiques mobilisés dans le cadre de ma recherche. Je reviendrai également sur les conditions de déroulement de mes enquêtes de terrain en questionnant ma posture d'acteur de la recherche et en quoi elle peut être un vecteur de reconduite d'une violence symbolique vis-à-vis des personnes qui demandent l'asile. Pour y répondre, j'ai mobilisé la cartographie participative et sensible comme outil méthodologique permettant d'interroger la parole de celles et ceux qui font l'objet des politiques publiques d'accueil. Cette cartographie participative et sensible, qui constitue un élément central de ma démarche méthodologique, permet de répondre à des enjeux d'ordres éthique, politique et épistémologique qu'il convient d'explicitier.

Chapitre 2

**Pour un renouvellement méthodologique
dans les études migratoires**

Introduction du chapitre 2

Pour interroger les implications, à l'échelle locale, de l'accueil des personnes en situation de demande d'asile dans des espaces non-métropolitains, j'ai privilégié une approche qualitative. Des outils multiples (entretiens semi-directifs, cartes mentales, cartographie participative et sensible) ont été mobilisés afin de recueillir la parole des acteurs, « celui qui agit ou est susceptible de le faire » (Subra, 2016, p. 15). Un degré élevé d'interconnaissance (Beaud, Weber, 2010[1997]), à travers des interactions personnelles, existe entre les acteurs de mes terrains d'étude. Ce réseau d'interconnaissance a influencé le déroulement de mes enquêtes. Ma pratique du terrain a été loin d'être linéaire ; des retours réflexifs m'ont permis de la faire évoluer selon un principe itératif au fur et à mesure des entretiens avec les acteurs et des limites rencontrées sur le terrain. La recherche a débuté en avril 2016, dans le cadre du master 2 (Arfaoui, 2016) ; j'avais alors mené des enquêtes à Pessat-Villeneuve, une commune de 500 habitants du Puy-de-Dôme située à proximité de Riom, et à Cébazat dans la banlieue nord de l'agglomération clermontoise. Cette étape a été importante pour tester mes grilles d'entretien avec les élus, les bénévoles et les demandeurs d'asile et opérer par la suite un retour réflexif afin d'adapter la démarche méthodologique à mon contexte de recherche. Les enquêtes de terrain menées dans le cadre de la thèse se sont déroulées principalement entre juin 2017 et mars 2019. Le temps relativement long de l'enquête a permis de nouer des liens avec les acteurs qui, pour certains, se sont transformés en amitiés.

Dans ce chapitre je vais, dans un premier temps, présenter mes terrains d'étude et expliciter les critères de leur sélection. Mon approche des trois terrains a varié en fonction du profil des acteurs rencontrés, du temps passé, du lieu à partir duquel je partais pour conduire mes entretiens. Il est donc nécessaire de préciser les dimensions ethnographiques de mes enquêtes de terrain et l'ensemble des acteurs rencontrés. Les territoires enquêtés sont caractérisés par des dynamiques territoriales hétérogènes. Comme explicité précédemment (cf. chapitre 1), je fais l'hypothèse que cette hétérogénéité dessine des voies multiples pour l'accueil dans les espaces non-métropolitains. Dès lors, il convient d'aborder les éléments méthodologiques mobilisés pour analyser les territoires d'accueil. Enfin, les acteurs rencontrés sont hétérogènes et occupent des positions sociales et spatiales inégales. Cette inégalité m'invite à mobiliser des outils méthodologiques adaptés à chaque acteur interrogé. La multitude des outils permet de repenser ma posture en tant qu'acteur de la recherche, qui s'inscrit plus globalement dans une réflexion éthique, politique et épistémologique de renouvellement méthodologique dans les études migratoires.

1. Critères de sélection et présentation des terrains d'étude

1.1. Choix des terrains d'étude

L'identification de mes terrains a suivi quatre principes. Premièrement, il fallait identifier des structures d'hébergement localisées dans des espaces non-métropolitains. De fait, les structures situées dans des espaces métropolitains (types 1, 2, 3, 4) ont été écartées.

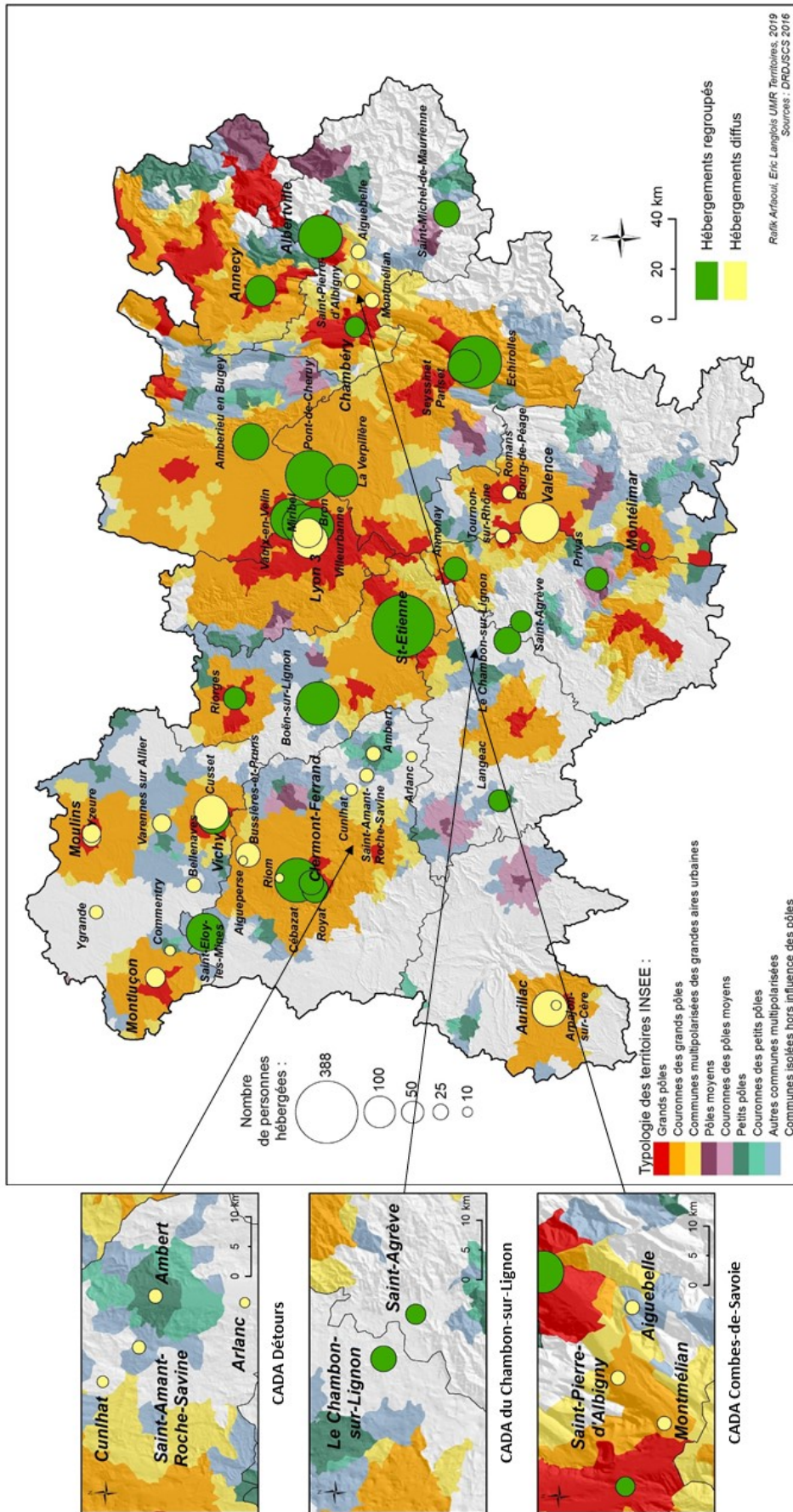
Ensuite, afin de répondre à mon questionnement de recherche, il fallait mener des enquêtes dans des espaces à la fois fragiles et dynamiques afin de comprendre l'implication que pouvaient avoir les dynamiques territoriales dans la structuration des dynamiques d'accueil.

En troisième lieu, il fallait mener des enquêtes dans des structures à la fois diffuses et regroupées. Ceci me permet de rendre compte non seulement des multitudes de situations d'accueil dans les espaces non-métropolitains, mais également de comprendre les dynamiques de péréquation à l'échelle locale. Rappelons que les hébergements diffus sur plusieurs communes s'inscrivent pleinement dans cette logique de péréquation.

Enfin, il fallait identifier des structures d'hébergement anciennes et d'autres créées relativement récemment. Ce dernier point permet de comprendre comment l'ancienneté de l'accueil agit sur les dynamiques de solidarités locales à travers l'ancrage des actions et des acteurs de l'accueil dans le territoire.

Trois espaces non-métropolitains ont été identifiés. Mon entrée spatiale est celle de l'institution. J'ai donc mené des enquêtes dans les territoires des CADA Détours, dans le département du Puy-de-Dôme, du CADA du Chambon-sur-Lignon, dans le département de la Haute-Loire, et du CADA Combes-de-Savoie, dans le département de la Savoie (carte 5).

Les trois CADA appartiennent, selon l'essai de typologie précédent, à trois types différents : type 5 (CADA du Chambon-sur-Lignon), type 6 (CADA Détours), type 8 (CADA Combes-de-Savoie). En plus de ces critères, j'ai sélectionné deux CADA récents (CADA Détours et CADA Combes-de-Savoie) qui ont ouvert en 2016 et un CADA plus ancien (CADA du Chambon-sur-Lignon) qui a ouvert en 2001.



Carte 5 : Trois types de CADA, trois terrains d'étude

1.2. Présentation des structures d'hébergement et des territoires d'enquête

Comme toute structure d'hébergement, les trois CADA sont gérés par des structures associatives. Les associations gestionnaires, tout comme les structures d'hébergement, de mes terrains d'étude disposent d'expériences différentes dans l'accueil des personnes en situation de demande d'asile. Ceci me permettra de comprendre dans quelle mesure la taille, les moyens humains et matériels ainsi que les expériences de gestion des structures associatives et des structures d'hébergement impactent les dynamiques d'accueil des personnes en situation de demande d'asile. Le CADA du Chambon-sur-Lignon et le CADA Combes-de-Savoie sont gérés par des associations régionales spécialisées dans l'accueil des demandeurs d'asile, tandis que le CADA Détours est géré par une association locale qui n'a aucune expérience dans ce domaine.

Le CADA Combes-de-Savoie est géré par la Fédération des Œuvres Laïques. Sa vocation en tant qu'association d'Éducation Populaire est dirigée vers le développement social, culturel et éducatif. Ses actions sont d'ordres divers : animations ouvertes sur les villages et les cantons en liaison avec les associations locales et les écoles, accueils extérieurs qui peuvent être très divers.

Le CADA du Chambon-sur-Lignon est géré par l'association Entraide Pierre Valdo. Il s'agit d'une association protestante qui s'est développée dès 1948 autour du bassin lyonnais et du bassin minier stéphanois. L'année 2001 marque la naissance de l'association Entraide Pierre Valdo telle qu'elle existe aujourd'hui (association loi 1901). Elle est créée sous l'impulsion conjointe de l'Entraide Protestante de Lyon, de l'Association Familiale Protestante de Saint-Étienne et du Diaconat du Chambon-sur-Lignon, avec l'aide d'autres opérateurs et partenaires locaux du secteur de l'accueil. L'association est spécialisée dans l'accueil des demandeurs d'asile depuis 1995⁴¹.

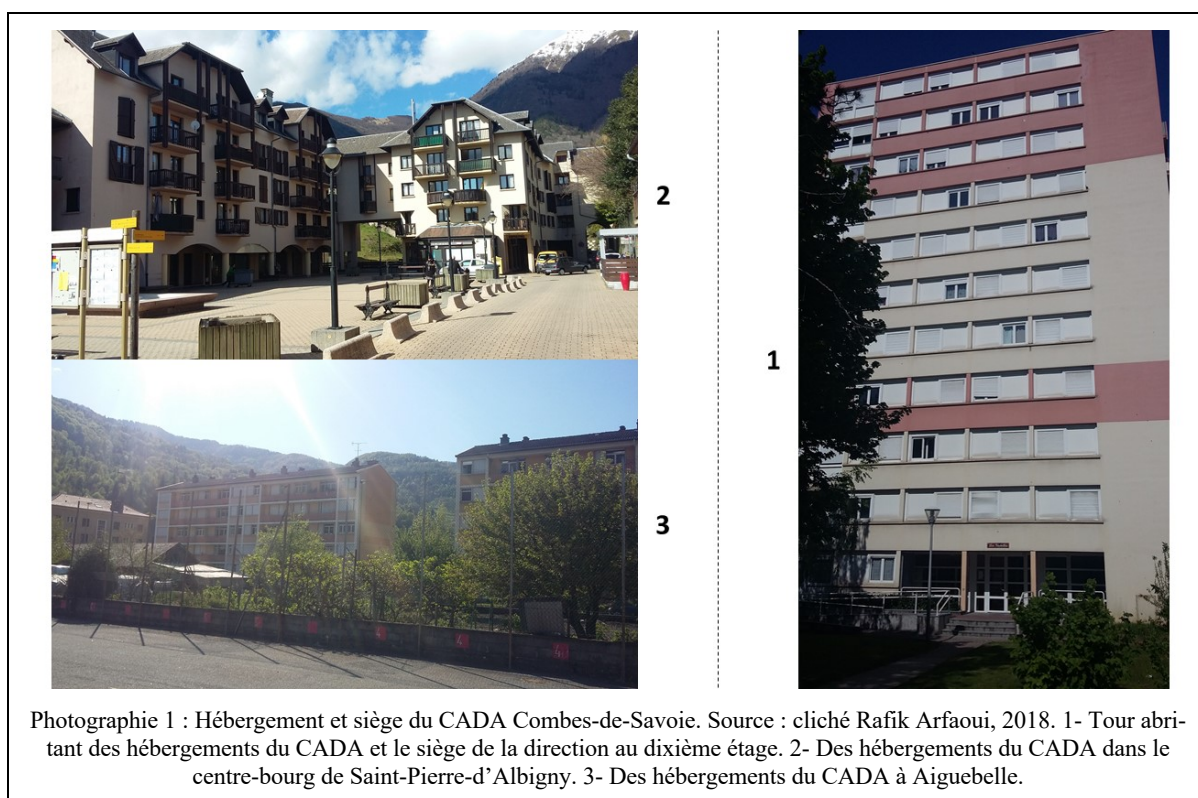
Le CADA Détours est, quant à lui, géré par l'association du même nom. Créée en 1994, l'association Détours, basée à Cunlhat, s'est développée autour de l'aide à l'insertion des personnes en difficulté. L'association a développé les Chantiers d'Accueil et d'Insertion en se basant sur différents supports d'activités (espaces verts, maçonnerie, mécanique, etc.).

⁴¹ « En mars 1995, devant l'afflux des demandeurs d'asile, le Centre Pierre Valdo, en collaboration avec les pouvoirs publics, décide d'ouvrir un Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile à Andrézieux-Bouthéon. Le Centre Pierre Valdo est alors amené à se transformer et laisse la place à l'Association Entraide Pierre Valdo » (cf. présentation de l'historique de l'association : <<http://www.entraide-pierrevaldo.org/association/presentation/historique/>>)

Avant 2016, l'association n'avait aucune expérience dans l'accueil des personnes en situation de demande d'asile. Le choix de l'association par l'État est lié dans ce cas à son ancrage local et à une intervention de la part des élus locaux (cf. chapitre 6).

Par ailleurs, les CADA se situent dans des espaces confrontés à des dynamiques démographiques et socio-économiques hétérogènes.

Les hébergements du CADA Combes-de-Savoie se font notamment dans des appartements conventionnés situés dans trois communes (Montmélian, Saint-Pierre-d'Albigny, Aiguebelle) et dans un Foyer de Jeunes Travailleurs (à Montmélian). Le siège du CADA a pris place au dixième étage d'un « immeuble HLM » de Montmélian. Les appartements sont donc « dilués » dans le tissu bâti des trois localités (photographie1). Les hébergements ne disposent donc pas *a priori* d'un marquage spatial, comme on pourrait le voir dans des centres d'accueil regroupés sur un même site, souvent clôturé, voire même disposant d'un système de gardiennage.



Photographie 1 : Hébergement et siège du CADA Combes-de-Savoie. Source : cliché Rafik Arfaoui, 2018. 1- Tour abritant des hébergements du CADA et le siège de la direction au dixième étage. 2- Des hébergements du CADA dans le centre-bourg de Saint-Pierre-d'Albigny. 3- Des hébergements du CADA à Aiguebelle.

Mon terrain d'enquête en Savoie paraît plus métropolisé que les deux autres, notamment par sa proximité de grands axes de communication et la présence de moyens de transports collectifs via le train (schéma 3). Les trois communes qui abritent le CADA Combes-

de-Savoie se situent le long de la cluse de Chambéry, sur un grand axe de circulation européen reliant la métropole lyonnaise à la ville de Turin, dans le nord de l'Italie, via l'autoroute A43. Par ailleurs, les trois communes du CADA sont reliées entre-elles d'une part, et avec Chambéry, grand pôle urbain (selon la typologie de l'Insee)⁴², d'autre part, par une ligne de train. La linéarité des communes crée de fait un gradient de proximité par rapport à Chambéry. Ainsi, la commune de Montmélian est plus métropolisée que celle d'Aiguebelle. Ces degrés différents de métropolisation au niveau des trois localités, s'accompagnent de dynamiques démographiques différentes. En effet, si Montmélian et Saint-Pierre-d'Albigny gagnent de la population tant par un solde migratoire que naturel positifs, Aiguebelle enregistre un solde naturel négatif, en raison du vieillissement de la population (cf. chapitre 4). Par ailleurs, le développement des trois localités ne s'est pas fait de la même manière. Aiguebelle et Montmélian ont été plus industrialisées que Saint-Pierre-d'Albigny qui a eu un passé plus viticole, une activité caractéristique de l'ensemble de la Cluse de Chambéry. Par ailleurs, le déclin industriel d'Aiguebelle au début des années 1980 d'une part, l'ouverture du tronçon de l'A43 Aiton – Sainte-Marie-de-Cuines d'autre part, a accéléré la dévitalisation du centre-bourg d'Aiguebelle, aujourd'hui visible notamment au niveau des commerces.

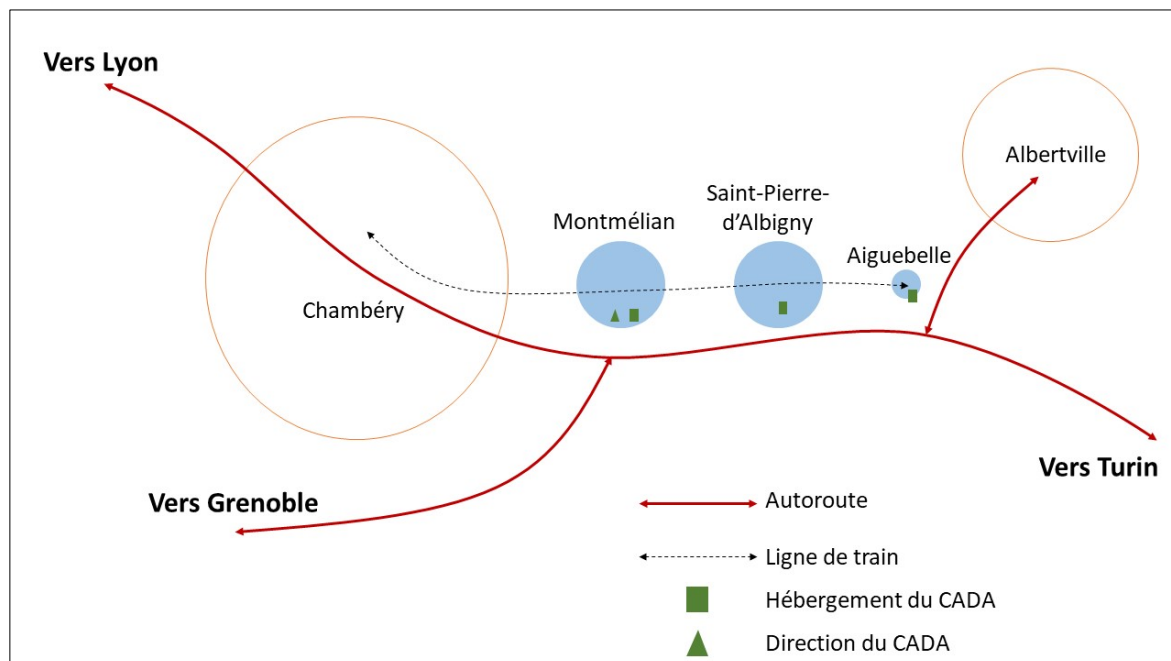


Schéma 3 : Le CADA Combes-de-Savoie au cœur des grands axes de communication.
Source : données enquêtes de terrain. Réalisation : Rafik Arfaoui, 2018.

⁴² À titre indicatif, le Zonage en Aires Urbaines (ZAU), utilisé par l'INSEE depuis 1996 et mis à jour en 2010, a été remplacé, depuis 2020, par le Zonage en aires d'attraction des villes.

Contrairement à mon terrain en Savoie, le CADA du Chambon-sur-Lignon est organisé dans des hébergements regroupés sur un même site (photographies 2.3 ; 2.4). Seulement deux appartements sont situés dans un immeuble du centre-bourg (photographie 2.2). Au début, le CADA était installé dans les anciens locaux du collège Cévenol. Ensuite, les hébergements ont pris place dans l'ancienne résidence de « l'accueil fraternel », propriété du bailleur social du département de la Haute-Loire, l'OPAC 43. L'accueil fraternel était un lieu de formation, situé au Chambon-sur-Lignon, où les étrangers, notamment Américains et Européens, apprenaient le français avant de partir pour des missions religieuses en Afrique et dans le Pacifique.



Comptant environ 2 500 habitants, le Chambon-sur-Lignon peut atteindre les 10 000 habitants lors des périodes de grandes vacances, notamment estivales. Cette variation du nombre d'habitants est liée à une présence importante de résidences secondaires. Situé dans le plateau Vivarais-Lignon, à la limite des départements de la Haute-Loire et de l'Ardèche, l'activité résidentielle occupe une place centrale dans le développement du Chambon-sur-Lignon, du fait des aménités paysagères et environnementales qu'elle offre aux habitants des agglomérations stéphanoise et lyonnaise. Par ailleurs, la ville est située en dehors des grands

axes de communications et les habitants sont confrontés à une offre très faible en transports collectifs. Cette position relativement isolée, et l'offre en hébergements touristiques, sont considérés par les historiens comme un atout ayant favorisé la protection des populations juives durant la seconde guerre mondiale au Chambon-sur-Lignon, ce qui fait d'elle aujourd'hui, une commune des « Justes ». J'y reviendrai plus longuement dans un second temps (cf. chapitre 5).

Les hébergements du CADA Détours se font dans des appartements conventionnés et des appartements communaux situés dans quatre communes (Ambert, Arlanc, Cunlhat, Saint-Amant-Roche-Savine). Comme mon terrain d'enquête en Savoie, les appartements sont donc « dilués » dans le tissu bâti des quatre localités (photographie 3).



Le territoire d'implantation du CADA est situé au sud-est de l'agglomération clermontoise, dans le Parc Naturel Régional (PNR) Livradois-Forez. La petite ville d'Ambert occupe la place de centre grâce à la concentration de commerces, d'équipements et de services publics. Autour d'elle, s'organisent en grappe des bourgs-centre. Le territoire ambertois est relativement enclavé, éloigné des principaux axes de communications routières et

ferroviaires. L'enclavement du territoire et l'offre très faible en transports collectifs impliquent des difficultés de liaisons entre les communes du CADA d'une part, et avec la métropole régionale Clermont-Ferrand d'autre part. À l'exception d'Ambert, dont la population est relativement stable, les trois autres communes perdent de la population, du fait de soldes naturel et/ou migratoire négatifs (cf. chapitre 4).

2. Comment analyser les territoires d'accueil ?

L'analyse des trois territoires d'implantation des CADA enquêtés (cf. chapitre 4, chapitre 5) ont nécessité une approche quantitative en mobilisant des indicateurs statistiques, et une approche qualitative par le recours à l'histoire locale de l'accueil.

2.1. L'approche par l'histoire locale de l'accueil

Comme explicité précédemment, j'ai inclus l'histoire locale de l'accueil comme un des critères de sélection. L'étude de l'histoire de l'immigration internationale en France permet de souligner que l'accueil est intrinsèquement lié à une histoire de politiques de gestion des immigrés perçus comme une « ressource » mobilisée pour répondre à des problématiques économiques et/ou démographiques (Carrère, 2008).

S'intéresser à l'histoire de l'accueil à l'échelle locale, c'est donc interroger les cadres d'action mis en place au fil des années à destination des immigrés. Au-delà, du seul aspect de l'immigration, la notion d'*outsider*, littéralement celles et ceux qui viennent de l'extérieur, me paraît plus adaptée pour interroger la question de l'accueil à l'échelle locale. Car si l'histoire de l'immigration en France débute vers la moitié du XIX^e siècle, des personnes et des communautés considérées comme *outsiders* ont été accueillies au fil des siècles.

Ces *outsiders* ne sont pas forcément des immigrés internationaux. C'est par exemple l'histoire des prêtres réfractaires dans le plateau Vivarais-Lignon. À la fin du XVIII^e siècle, le territoire a accueilli des prêtres réfractaires qui ne voulaient pas obéir au décret issu de la promulgation de la Constitution civile du Clergé le 10 juillet 1790. C'est également dans ce territoire qu'ont été accueillies des personnes de confession et de culture juives durant la seconde guerre mondiale dans une logique de « résistance civile » à l'occupation et au régime nazi. Il peut s'agir aussi des enfants du bassin minier stéphanois accueillis durant la période estivale dans le Plateau Vivarais-Lignon dans une logique d'hospitalité protestante

durant la première moitié du XX^e siècle. Ces *outsiders* peuvent être par exemple des collégiens appartenant à la classe populaire de l'agglomération clermontoise, accueillis dans le collège Alexandre Vialatte de la commune de Saint-Amant-Roche-Savine dans une approche de réinsertion sociale. Le point commun entre ces diverses histoires (par leur origine géographique, leurs temporalités et la nature de l'accueil) est la volonté d'acteurs locaux de combler une insuffisance et de protéger des personnes considérées *a priori* comme vulnérables. Cette phase a nécessité essentiellement le recours à des ouvrages et des articles régionaux, à effectuer une revue de presse et, dans une moindre mesure, à interroger des habitants ayant une connaissance fine de leur territoire.

2.2. L'approche par les indicateurs sociodémographiques

Analyser les implications locales de l'accueil dans les territoires non-métropolitains nécessite d'analyser l'évolution des situations sociodémographiques dans mes terrains d'enquête. Ce qui permet de distinguer des situations de fragilité et de dynamisme, deux dimensions centrales pour ma problématique de recherche.

Pour cela, j'ai interrogé les indicateurs statistiques par rapport aux moyennes nationale et régionale. Partir de ces moyennes comme base de comparaison devait me permettre de situer dans quelle mesure mes territoires d'enquête se trouvent proches ou éloignés des tendances observées à des échelles plus globales. Ces tendances sont, ensuite, examinées sur la dernière période de recensement statistique de l'Insee entre 2010 et 2015. Cette évolution permet de comprendre si les indicateurs évoluent selon une tendance positive ou négative.

Pour dresser le cadre sociodémographique de l'accueil, j'ai retenu les données sur la densité démographique. Pour Clément Meyniel (2016), le degré de densité permet de comprendre l'essentiel de l'écart des temps d'accès aux équipements et services entre communes. Le temps d'accès est ainsi plus important dans des communes peu denses et très peu denses contrairement à des communes denses qui disposent d'une plus grande variété d'équipements. Ainsi, les habitants des communes ne disposant pas de l'ensemble des équipements courants (boulangerie, épicerie, coiffeur...), par exemple, doivent en chercher dans une autre commune. La densité démographique pourrait ainsi impacter directement le quotidien des personnes en situation de demande d'asile. Comment les personnes hébergées dans des communes avec une densité démographique faible accèdent-elles aux équipements courants ? Face à une offre faible de transports en commun, voire inexistante dans certains territoires,

quels sont les acteurs impliqués et les outils mobilisés par et/ou pour les personnes en situation de demande d'asile pour accéder aux équipements et services ?

J'ai également fait appel au taux annuel de variation de la population et la composition de la population par grandes tranches d'âge. Ces deux indicateurs permettent d'observer si les territoires d'implantation des structures d'hébergement enquêtées gagnent de la population ou au contraire en perdent. C'est également nécessaire pour comprendre si la population est composée principalement de personnes jeunes ou âgées. Ces données complémentaires sont importantes pour comprendre et analyser les dynamiques d'accueil au sein des territoires. Si, par exemple, un territoire perd de la population et est par conséquent en situation de fragilité démographique, accueillir des demandeurs d'asile peut être perçu comme « utile » au sens où il permettra de redynamiser le territoire. C'est un argument que l'on retrouve dans certains discours d'acteurs locaux. Dans ce cas de figure, l'accueil s'orienterait dans une logique utilitaire où les personnes accueillies seraient réduites à des chiffres. Dans quelle mesure une logique utilitaire peut-elle composer avec d'autres logiques qui placeraient la protection et les droits des demandeurs d'asile au cœur de leurs priorités ?

Enfin, la part des étrangers et des immigrés dans la population constitue un élément quantitatif important pour analyser l'installation des immigrés dans un territoire. Plusieurs études sur l'installation des immigrés, notamment dans les villes nord-américaines, font appel à cet indicateur statistique. Je peux citer, à titre d'exemple, la thèse de Sarah Mekdjian (2009) sur l'installation des immigrés arméniens à Los Angeles (États-Unis). Elle désigne cette ville, qui compte 40,9 % de sa population née à l'étranger, comme étant « une ville voire une capitale migratoire » (Mekdjian, 2009, p.17). Dans mon étude, j'ai fait appel à ces indicateurs en les comparant, comme pour les autres indicateurs, avec les moyennes régionale et nationale. À partir de là, je peux observer si ces territoires enregistrent des dynamiques migratoires similaires, supérieures ou plus faibles par rapport aux tendances globales. Aborder mes périmètres d'étude à travers la présence étrangère et immigrée permet de comprendre dans quelle mesure les populations locales sont confrontées à la question migratoire sur le terrain. Mais en aucun cas je ne considère ces données comme déterminantes pour définir les sociabilités au sein des territoires. En d'autres termes, un territoire qui compterait une part relativement faible d'étrangers et d'immigrés dans sa population n'est pas forcément fermé à l'accueil.

3. Les dimensions ethnographiques de l'enquête

L'interconnaissance, la réflexivité et la longue durée sont les trois conditions de la méthode ethnographique (Beaud, Weber, 2010[1997]) qui « nécessite de développer le niveau le plus local de la connaissance sociale » (Mekdjian, 2009, p. 87). Avant de partir sur le terrain, j'ai consulté des ouvrages régionaux, des articles de presse et des informations en ligne. Ces bases de données permettent d'avoir une première connaissance du terrain qui, pour ma part, était jusqu'alors inconnu.

Comme précédemment évoqué dans le chapitre 1, mon entrée spatiale est celle de l'institution. Ainsi, Stéphane dans le territoire ambertois, Isabelle au Chambon-sur-Lignon et Dominique en Combes-de-Savoie, coordinateurs des trois CADA enquêtés, sont les personnages centraux de mon milieu d'interconnaissance. Je tente, ici, d'opérer un retour réflexif sur les conditions de déroulement de ces enquêtes de terrain. Ces conditions impliquent ma posture en tant qu'enquêteur-chercheur, les acteurs rencontrés, la durée des enquêtes, les déplacements entre mon domicile et les terrains d'enquête, et les déambulations à la découverte de territoires qui, vingt-deux mois durant, vont se transformer au fur et à mesure en espaces familiers.

3.1. Les débuts de l'enquête : un premier terrain en master 2

Lorsque j'ai commencé mes enquêtes de terrain en 2016 dans le cadre du master 2 (Arfaoui, 2016), je me suis rendu à Pessat-Villeneuve. Il s'agit d'une commune périurbaine de 500 habitants, proche de Riom, dont le maire a exprimé sa volonté d'accueillir des exilés, en provenance de Calais et de l'agglomération parisienne. Ces personnes ont été déplacées par l'État à la suite de la réforme de la loi asile et immigration du 29 juillet 2015 (cf. chapitre 1). Le château du village, ancien centre de vacances d'Air France racheté par la municipalité, a abrité dans ses jardins un Centre d'Accueil et d'Orientation (CAO) durant la saison hivernale 2015/2016. Lorsque je suis arrivé pour la première fois dans la commune, le CAO avait déjà fermé et les personnes hébergées étaient reparties vers d'autres territoires. C'est la particularité des CAO qui ont été conçus pour abriter temporairement des personnes exilées le temps d'une « mise à l'abri », pour qu'elles « repensent leur projet migratoire » et, éventuellement, introduire une demande d'asile pour celles et ceux qui ne l'avaient pas encore fait.

C'est du moins ce qui a été avancé par le ministre de l'Intérieur de l'époque, Bernard Cazeneuve⁴³. Cette stratégie s'inscrit dans la politique de péréquation de l'accueil en France.

Pessat-Villeneuve n'est accessible qu'en voiture depuis Clermont-Ferrand en raison de l'absence de transports en commun, ce qui montre d'emblée les difficultés d'accessibilité auxquels ont été confrontées les personnes hébergées par le CAO. Durant mes déambulations dans les rues du village j'ai été interpellé par le calme de cette commune où il n'existe pas de commerces. Au centre du village, au siège de la mairie, j'avais rendez-vous avec le maire, Gérard Dubois. Je souhaitais comprendre comment s'était organisé l'accueil dans son village. L'arrivée des personnes exilées a été caractérisée par ce qu'il décrit comme un contraste entre « accueil » et « rejet », « hospitalité » et « hostilité ». Tags « migrants dehors ! », menaces de mort à l'encontre du maire d'une part, solidarité inconditionnelle d'une partie des habitants du village avec les personnes exilées d'autre part : ces réactions contrastées ont été racontées par le maire au cours de notre entretien. Cette solidarité s'est manifestée à travers l'organisation des cours de français, des dons de vêtements, la participation à des événements culturels (festival du court-métrage à Clermont-Ferrand) et la fréquentation des équipements de sports et de loisirs. Le maire se souvient encore de la première fois que les personnes exilées sont arrivées : « Il faisait nuit, ils étaient presque tous des jeunes hommes, il y avait qu'une seule famille avec un bébé ». Au fil des semaines, une relation forte le liait à eux : « Avec les migrants, ici, on se fait la bise. À Clermont-Ferrand, Bianchi [maire de Clermont-Ferrand] ne les connaît même pas ». Cette phrase introduisait la question de la particularité de l'accueil hors des grandes villes. Les sociabilités villageoises et la proximité sociale entre les habitants, sont différentes de celles des grandes villes où l'on « se fond dans la masse ». Cette distinction, qui est revenue dans plusieurs entretiens menés avec les acteurs locaux, a été avancée comme une dimension centrale en faveur de l'accueil.

Cette première étape de ma recherche, s'est poursuivie avec des enquêtes auprès de travailleurs sociaux à Pessat-Villeneuve et à Cébazat. Ancien foyer de la Sonacotra⁴⁴, le CADA de Cébazat, situé dans la périphérie nord de Clermont-Ferrand, est géré par Adoma⁴⁵.

⁴³ Cf. « Déclaration de M. Bernard Cazeneuve, ministre de l'intérieur, sur la mise en place de solutions de long terme pour réguler les flux d'immigration vers Calais, à Paris le 21 octobre 2015 » <<https://www.vie-publique.fr/discours/196706-declaration-de-m-bernard-cazeneuve-ministre-de-linterieur-sur-la-mis>>

⁴⁴ Société nationale de construction de logements pour les travailleurs

⁴⁵ Sur le site internet d'Adoma (<https://www.adoma.cdc-habitat.fr/adoma/Accueil/p-704-Accueil.htm>), Adoma est présentée comme une société d'économie mixte, filiale du Groupe CDC Habitat (Caisse des Dépôts). Elle est un acteur incontournable de l'insertion par le logement accompagné pour les personnes qui traversent des difficultés économiques ou d'insertion. Sur le site internet, on peut lire qu'Adoma est aujourd'hui le premier opérateur au plan national en matière d'hébergement et d'accompagnement des demandeurs d'asile.

C'est là que j'ai pu mener mes premières enquêtes auprès de personnes en situation de demande d'asile : des entretiens semi-directifs et des cartes mentales ont été réalisés. Je demandais alors aux personnes en situation de demande d'asile d'exprimer le vécu de leur parcours migratoire. Cette étape m'a interpellé sur la dimension éthique de ma posture de chercheur et le risque de reconduire la violence symbolique des administrations de l'asile en France à travers mes protocoles de recherche. J'y reviendrai plus en détail dans ce chapitre.

3.2. Enquêter les espaces non-métropolitains à partir de la grande ville

Lors des enquêtes de terrain entamées pour la thèse, j'avais commencé par le territoire ambertois. Tout comme Pessat-Villeneuve, le territoire est difficilement accessible sans voiture en raison du manque de moyens de transports en commun.

Lors de ces déplacements, au fur et à mesure que je m'éloignais de Clermont-Ferrand, le long de la route départementale D997 et D996, le paysage traversé durant une heure et quinze minutes variait entre quartiers pavillonnaires des espaces périurbains au sud-est de l'agglomération clermontoise, espaces agricoles, bourgades rurales isolées jusqu'à arriver à la petite ville d'Ambert. Les allers-retours étaient presque quotidiens selon les possibilités de conduire des entretiens.

J'ai répété cette opération au Chambon-sur-Lignon. Là encore, l'utilisation de la voiture était indispensable. Durant deux heures et quinze minutes de trajet, j'empruntais une portion de l'autoroute A75 au sud de Clermont-Ferrand, traversais les zones d'activités industrielles et les terres agricoles au sud de l'agglomération clermontoise jusqu'à Issoire, avant de me diriger vers le sud-est en empruntant la route nationale N102 jusqu'au Puy-en-Velay et la départementale D15 jusqu'au Chambon-sur-Lignon. J'ai, à maintes reprises, organisé des covoiturages qui m'ont permis de rencontrer des habitants du Plateau Vivarais-Lignon et du Puy-en-Velay. Ces rencontres m'ont permis de connaître leur perception du territoire dans lequel ils vivaient entre avantages (cadre de vie agréable, coût de la vie relativement faible) et inconvénients (problèmes d'accessibilité par le train, difficultés pour se déplacer dans le territoire sans véhicules).

En Savoie, j'ai fait le choix de m'installer sur place le temps de l'enquête. J'ai habité un logement au centre-ville de Chambéry à partir duquel je partais tous les jours à la rencontre des personnes qui m'avaient accordé un entretien. Le long de la cluse de Chambéry jusqu'à Aiguebelle, je traversais un paysage de montagnes et de vignes où le bâti était plus

dense que dans les deux précédents territoires. S'installer à Chambéry m'a permis de rencontrer des personnes en situation de demande d'asile qui n'ont pas d'hébergement, qui vivent dans des squats et des campements, d'avoir une comparaison entre le quotidien des personnes qui résident dans ces conditions à Chambéry et celles qui résident dans les communes de Montmélian, Saint-Pierre-D'albigny et Aiguebelle.

Dans ces trois terrains, j'ai donc habité une grande ville à partir de laquelle je partais faire des enquêtes dans des espaces ruraux et des villes petites. Observer les espaces non-métropolitains en séjournant dans une grande ville a constitué une opportunité de « se mettre en situation » d'éloignement géographique et prendre conscience des problèmes de mobilité auxquels les personnes en situation de demande d'asile étaient confrontées.

3.3. La flânerie comme pratique socio-spatiale du terrain

J'ai abordé mes terrains tout d'abord en flâneur. En effet, si la voiture m'a permis de me rendre sur mes terrains d'étude, une fois sur place je me suis également déplacé à pied à l'intérieur des communes. Ces déplacements répétés avaient pour objectif de créer un espace familier avec des repères visuels. Ils n'étaient donc pas une simple marche, mais également l'occasion d'observer et d'interpréter les éléments qui structurent l'espace parcouru. Ces trois activités : la marche, l'observation et l'interprétation sont les caractéristiques du déplacement d'un flâneur. Dès la fin du XIX^e siècle, la notion de flâneur est employée pour désigner les poètes et les intellectuels qui, à travers la promenade, observaient le comportement des individus (Nuvolati, Rivière, 2009).

« Chez le flâneur, le corps en mouvement dans l'espace urbain n'est pas seulement celui des jambes, mais surtout celui des yeux et de l'esprit (dans ses composantes cognitives et émotives), attentifs à percevoir et à lire le sens plus ou moins cachés que la scène urbaine présente » (Nuvolati, Rivière, 2009, p. 5).

Ma flânerie s'est faite, entre juin 2017 et mars 2019, à des moments de l'année différents : autant l'hiver (accentuation de la difficulté d'accès en raison des conditions climatiques, fêtes de Noël) que durant les autres saisons de l'année (activités estivales auxquelles certaines personnes exilées participaient, rentrée scolaire et les conditions d'accès à l'école des enfants de personnes en situation de demande d'asile, réfugiés ou encore déboutées de leur demande d'asile, etc.). La flânerie était autant nocturne que diurne. La répétitivité n'a pas exclu la part de spontanéité. En effet, « le flâneur en tant qu'acteur de l'espace public est un individu qui se déplace sans règles précises dans la ville, qui aime à se perdre dans ses labyrinthes » (Nuvolati, Rivière, 2009, p. 9). Cette pratique du terrain à travers la flânerie a

été l'occasion de rencontrer des commerçants et des passants, d'échanger avec eux sur l'accueil des personnes en situation de demande d'asile mais aussi sur leurs rapports aux territoires qu'ils habitent, les questions de fragilité et d'attractivité des territoires. La flânerie a été utilisée aussi comme un moyen d'accéder à l'opinion publique locale concernant l'accueil des personnes en situation de demande d'asile.

Ces flâneries se sont effectuées seul et en groupe. J'étais aussi parfois accompagné de bénévoles, de travailleurs sociaux et de personnes hébergées par les CADA. Dans ce cas, mon déplacement était dessiné par leurs itinéraires quotidiens, de leur domicile au commerce, de leur lieu de travail au jardin public. Ces itinéraires m'ont aussi conduit sur les lieux des entretiens : siège du CADA, domiciles des bénévoles, entreprises, écoles, bibliothèques municipales, qui, pour certains, ont constitué des lieux d'observation. C'est là que réside un des enjeux principaux de la flânerie : permettre une observation des pratiques des acteurs locaux dans les espaces qu'ils fréquentent avec et sans les demandeurs d'asile.

L'observation fait partie de l'approche qualitative et est souvent utilisée en géographie pour décrire ce qui est perçu à partir de la position spatiale et temporelle de celui qui observe. L'observation nécessite des supports tels que les photographies, les carnets des chroniques du terrain sous forme de textes, d'enregistrements sonores et de cartes de déambulations. Observer, c'est également occuper une place dans l'espace, le temps et le corps social que l'on étudie. L'observation se définit donc non seulement par ce qui est observé mais aussi par l'ensemble socio-spatial qui l'entoure. Ainsi, j'ai tenté d'observer, au cours de mes flâneries, mais aussi avant ou après le déroulement des entretiens avec les acteurs locaux, à la fois les éléments extérieurs qui englobent l'objet et le sujet enquêté et les éléments internes à ma position d'observateur. Je recherchais une situation d'équilibre entre ma position de chercheur et celle des sujets enquêtés, c'est-à-dire ni trop impliqué, ni trop en retrait, un équilibre difficile à garder entre les sollicitations des uns à me dévoiler (en évoquant mon parcours de vie), et mon positionnement par rapport au sujet de l'accueil des personnes en situation de demande d'asile, et tout ce que cela implique comme sensibilité.

Garder l'équilibre, rester neutre ne veut pas dire ne pas occuper de place à travers ma position de chercheur. Traiter la question de l'accueil des personnes en situation de demande d'asile nécessite un certain engagement, voire d'être en colère. La colère est comprise ici comme un moyen de réintroduire les émotions parfois sciemment omises des protocoles de recherche en sciences sociales (Rekacewicz, 2013 ; Rekacewicz, Tratnjek, 2016). Loin d'être un biais pour le travail de recherche, les émotions sont « des phénomènes spatiaux ou

des outils de compréhension de l'espace [...] des éléments à part entière, voire constitutifs, de la discipline géographique. » (Guinard, Tratnjek, 2016, p. 4). Les émotions, objet éminemment géographique de plus en plus pris en compte par les différentes branches de la discipline (Guinard, Tratnjek, 2016), « sont au sens premier ce qui suscite un mouvement, sont susceptibles de provoquer – chez les chercheurs comme chez n'importe qui d'autre – des réactions mais aussi des actions qui peuvent être de nature politique » Guinard, Tratnjek, 2016, p. 12). Les injustices auxquelles sont confrontées les personnes qui demandent l'asile en France, par une mise à l'écart sociale et spatiale, génèrent un sentiment et un point de départ de réflexion sur des questions éminemment géographiques tel que les implications locales de l'accueil dans des espaces non-métropolitains.

4. Les acteurs de l'enquête

Les acteurs locaux de l'accueil, interrogés dans le cadre de ma recherche, sont hétérogènes par leur position sociale, leur fonction, leur sexe et leur âge, leur position spatiale et leur condition administrative. Leur rencontre a été rendue possible grâce à un réseau d'interconnaissance, ce qui a permis d'installer un climat de confiance. L'hétérogénéité des acteurs a nécessité de recourir à différents outils méthodologiques.

4.1. La rencontre comme élément central pour le déroulement des enquêtes de terrain

Ma pratique du terrain a été fortement structurée par les rencontres avec les acteurs. Comme l'explique Françoise Dastur (2013), dans une synthèse des philosophies de Sartre, Levinas et Merleau-Ponty autour de la rencontre, celle-ci ne se résume pas en un face-à-face, mais inclut l'altérité avec ses bonnes et ses mauvaises expériences. « Sachons donc montrer nous-mêmes, par notre ouverture d'esprit et notre sens de l'accueil, que la rencontre des autres est un beau risque à courir » (Dastur, 2013, p. 451). Elle rejoint l'idée de Merleau-Ponty selon laquelle la rencontre avec l'Autre ne se fait pas de manière frontale, mais plutôt de manière horizontale dans une dynamique de coexistence.

« Accepter de parler avec l'autre, cela suppose donc le dépassement de cette relation de rivalité dont l'être humain, selon Sartre, ne peut finalement pas sortir ; mais cela suppose aussi de ne pas placer l'autre trop haut, comme le fait Levinas, car alors l'échange avec lui ne serait plus possible » (Merleau-Ponty, 1969, pp. 199-200 citée par Dastur, 2013, p. 449)

Les premières rencontres avec les coordinateurs des CADA enquêtés ont constitué un premier contact avec le territoire où sont hébergés les demandeurs d'asile. Ainsi, ma première rencontre avec Dominique, coordinateur du CADA Combes-de-Savoie, a permis d'aborder l'histoire locale de l'accueil en Savoie. « Tu sais que dans l'hymne savoyard, il est question d'asile et de protection ! », m'indiquait-il. Dans le territoire ambertois, Stéphane m'a invité à faire le tour des sites où sont hébergés les demandeurs d'asile en évoquant ses souvenirs des premières arrivées : « À Saint-Amant-Roche-Savine, quand ils [les demandeurs d'asile] sont arrivés la première fois, ici au mois d'août, il y avait une fête organisée dans le centre de vacances à côté de là où ils habitent. Ils se sont tout de suite mêlés à la foule qui était là et à l'ambiance qui régnait sur place ». Ces premiers souvenirs m'ont introduit dans les sociabilités villageoises et la proximité entre les habitants, un peu comme à Pessat-Villeneuve. La première rencontre avec Isabelle, coordinatrice du CADA du Chambon-sur-Lignon, s'est faite au Puy-en-Velay. C'était à la sortie d'un rendez-vous professionnel d'Isabelle en lien avec l'accueil des personnes en situation de demande d'asile, comme elle en fait souvent dans la semaine la conduisant dans plusieurs communes de la Haute-Loire et parfois jusqu'à Saint-Étienne au siège de l'association Entraide Pierre-Valdo qui gère le CADA. La rencontre avec Isabelle, contrairement aux deux précédentes, fut brève et a porté beaucoup plus sur les objectifs de ma thèse et comment je comptais conduire les enquêtes.

Les coordinateurs des CADA m'ont ouvert les portes, d'abord celles des travailleurs sociaux, puis celles de l'ensemble des acteurs avec lesquels ils interagissent (bénévoles, entreprises, organismes de formation, responsables d'établissements scolaires). Enfin, chaque personne rencontrée me mettait en contact avec une autre dans une large toile reliée par l'engagement pour l'accueil. Chaque rencontre était différente mais le fait qu'elle était rendue possible grâce à un réseau d'interconnaissance permettait d'installer un climat de confiance.

4.2. Trois groupes d'acteurs, trois outils méthodologiques

L'identification des groupes d'acteurs a été établie dès ma recherche menée dans le cadre du master 2. Gérer l'accueil des personnes en situation de demande d'asile implique l'action d'une multitude d'acteurs. Ceux-ci sont différents à la fois par la nature de leur engagement et leurs missions et par leurs parcours de vie (professionnel et personnel). Ainsi, il existe des interactions entre trois groupes d'acteurs (schéma 4). Il s'agit d'abord, des acteurs institutionnalisés : l'État, les CADA en tant qu'institutions et leurs associations gestionnaires ainsi que l'ensemble des acteurs, liés par des contrats, à la mise en place de la

structure d'hébergement. Viennent ensuite, les acteurs locaux du territoire dont l'action répond à des besoins exprimés par le CADA en tant qu'institution d'une part, et à un constat d'une insuffisance en matière d'accueil des demandeurs d'asile, d'autre part. Cette catégorie rassemble les habitants engagés bénévolement dans des actions d'entraide et les collectifs de soutien. Enfin, les personnes en situation de demande d'asile, que je considère comme des acteurs à part entière, constituent le dernier groupe.

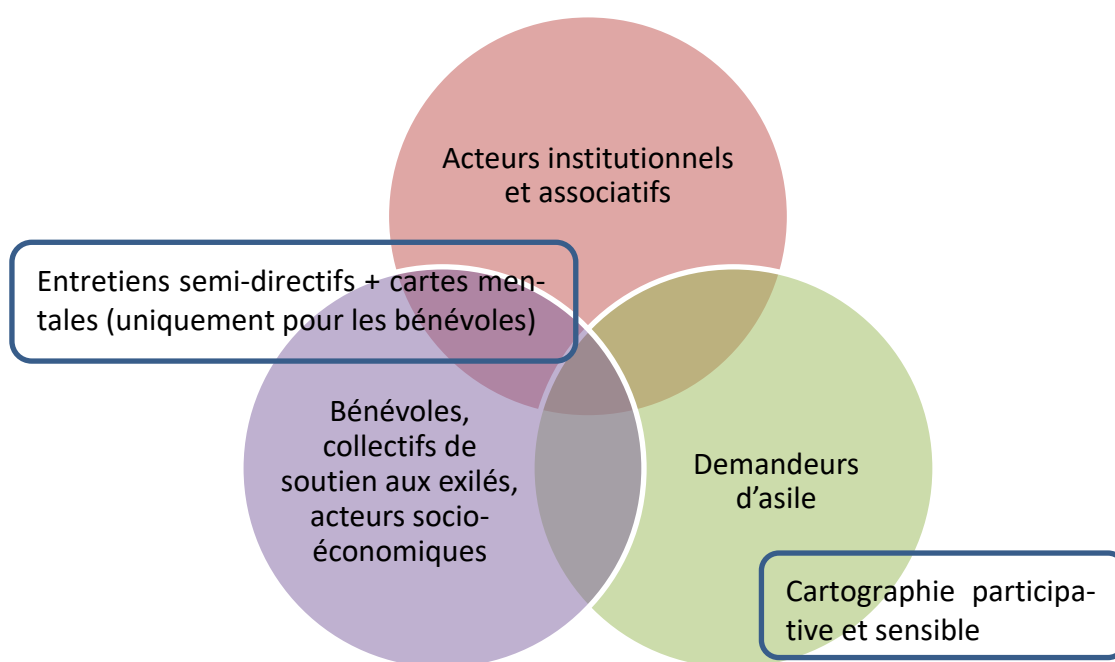


Schéma 4 : Interaction entre les trois groupes d'acteurs. Réalisation : Rafik Arfaoui, 2017

Interroger ces divers groupes d'acteurs a nécessité d'adopter des postures et des outils méthodologiques différents. Le tableau 2 reprend la liste des acteurs rencontrés, leur composition par sexe et par âge, les outils méthodologiques mobilisés pour recueillir leurs paroles, et la durée des rencontres. Au total, quatre-vingt-six personnes ont été interrogées dans le cadre de mes enquêtes de terrain qui se sont principalement déroulées entre 2017 et 2019. Outre les entretiens semi-directifs, des cartes mentales ont été mobilisées pour interroger le vécu des habitants engagés auprès des demandeurs d'asile. La parole des demandeurs d'asile a, en revanche, été recueillie en mobilisant une cartographie participative et sensible. Les deux sous-sections suivantes s'attacheront à expliciter la préparation et la conduite des entretiens semi-directifs et la réalisation des cartes mentales. Dans la section suivante, un retour réflexif sera opéré sur les conditions du recueil de la parole des acteurs interrogés.

Groupe d'acteurs	Type d'acteur	Nombre	H	F	Outils méthodologiques	Durée
Territoire ambrertois						
Acteurs institutionnels et associatifs	Préfecture	1	/	1	Entretiens semi-directifs	2h
	Élus	4	3	1		30 min-1 h
	Travailleurs sociaux	4	1	3		1 h-1 h 30
	Responsables CADA	2	2	/		1 h 15-1 h 30
	Principale d'école	1	/	1		35 min
Bénévoles, collectifs de soutien aux exilés, acteurs socio-économiques	Bénévoles	9	4	5	Entretiens semi-directifs et cartes mentales	45min-1 h 30
	Acteurs du collectif de soutien aux exilés	2	2	/	Entretiens semi-directifs	1 h-2 h
	Responsable d'entreprise	1	/	1		25 min
Demandeurs d'asile et réfugiés		6*	5	1	Cartographie participative et sensible	3 x 3 h 30
Territoire savoyard						
Acteurs institutionnels et associatifs	Élus	1	1	/	Entretiens semi-directifs	1 h
	Travailleurs sociaux	2	1	1		1 h 10-1 h 40
	Responsables des structures d'hébergement et des plateformes d'accueil	4	3	1		20 min-1 h 10
	Responsables de l'insertion	2	/	2		50 min
	Infirmière	1	/	1		1 h 10 min
Bénévoles, collectifs de soutien aux exilés, acteurs socio-économiques	Bénévoles	13	1	12	Entretiens semi-directifs et cartes mentales	20 min-2 h 10
	Entreprises et chantiers d'insertion	4	1	3	Entretiens semi-directifs	30 min-1 h 10
Demandeurs d'asile et réfugiés		7**	5	2	Cartographie participative et sensible	4 x 3 h

Le Chambon-sur-Lignon						
Acteurs institutionnels et associatifs	Élus	1	/	1	Entretiens semi-directifs	45 min
	Travailleurs sociaux	3	1	2		45 min-1 h
	Responsables de CADA	1	/	1		1 h 10
	Directeurs d'établissements scolaires	2	/	2		30 min-50 min
Bénévoles		7	1	6	Entretiens semi-directifs et cartes mentales	35 min-1 h 40
Demandeurs d'asile		7	4	3	Cartographie participative et sensible	4 x 3 h
Échelle nationale						
Coordinatrice de l'accueil des demandeurs d'asile ministère de l'Intérieur		1	/	1	Entretien semi-directif téléphonique	45 min
* Dont une personne ayant une protection internationale ou subsidiaire. ** Dont cinq personnes ayant une protection internationale ou subsidiaire						

Tableau 2 : Composition des acteurs interrogés dans le cadre de l'enquête. Réalisation : Rafik Arfaoui, 2019.

4.3. L'enquête par les entretiens semi-directifs

Les entretiens semi-directifs sont considérés, notamment par les sociologues, comme un outil de collecte d'informations orales (Combessie, 2007). À l'exception des personnes en situation de demande d'asile, avec lesquelles j'ai coproduit des cartes participatives et sensibles soixante-six entretiens semi-directifs ont été menés auprès des acteurs de l'accueil. Si un échantillonnage selon la fonction des acteurs et leurs missions a été établi en amont, leur sélection s'est faite sur la base des contacts offerts grâce au réseau d'interconnaissance.

Avant les entretiens, j'ai construit des guides d'entretien pour chaque type d'acteur interrogé : travailleurs sociaux, responsables de CADA, coordinatrice nationale de l'accueil des demandeurs d'asile, habitants bénévoles, élus locaux, enseignants et responsables d'établissements scolaires, responsables d'entreprises ; soit sept guides d'entretien (annexes de 4 à 10) qui abordent les thèmes permettant d'apporter des réponses et des éléments de compréhension aux questionnements posés dans le cadre de ma recherche. Les entretiens, qui se sont déroulés principalement en situation de face-à-face, n'ont pas été menés exactement selon l'ordre indiqué dans les guides entretiens. Je m'en suis souvent détaché au gré de leur déroulement. J'ai laissé place à des thèmes qui, parfois, ne figuraient pas dans ces guides. Ceci m'a permis d'aborder de nouvelles thématiques en lien avec le rôle des acteurs dans l'accueil d'une part, et d'effacer au fur et à mesure la distance enquêteur-enquêté d'autre part.

La quasi-totalité des entretiens a été enregistrée à l'exception de quelques entretiens menés auprès d'acteurs institutionnels. À titre d'exemple, l'entretien mené en master 2, avec la coordonnatrice de l'accueil des demandeurs d'asile dans le département du Puy-de-Dôme, n'a pas été enregistré. Mon interlocutrice a refusé l'enregistrement vocal de l'entretien. « Si vous voulez vraiment que je réponde à vos questions, je vous conseille de ne pas utiliser l'enregistrement vocal », m'a-t-elle confié. L'absence d'enregistrement vocal devenait un signe de confiance, gage du bon déroulement de l'entretien qui a duré plus de deux heures. Cette situation s'explique par le « terrain sensible » propre aux enquêtes sur des questions qui soulèvent des enjeux sociopolitiques cruciaux pour les institutions de l'État.

D'autres entretiens se sont déroulés de manière informelle, sans guide d'entretien, avec des habitants que j'ai eu l'occasion de rencontrer au cours de mes flâneries. Ces entretiens informels avaient pour objectif d'interroger les habitants sur les éléments de fragilités et de dynamismes démographiques et socio-économiques de leur territoire. J'abordais également la question de l'accueil des personnes en situation de demande d'asile.

4.4. La carte mentale pour interroger l'espace vécu des bénévoles

Les habitants bénévoles constituent un acteur central de l'accueil des personnes en situation de demande d'asile. Outre l'apprentissage de la langue française, les personnes bénévoles accompagnent les demandeurs d'asile dans leurs déplacements dans les territoires d'accueil. Ils proposent également des sorties pour la « découverte » du territoire. Il s'agit d'activités organisées dans le cadre d'accompagnements socioculturels des personnes en situation de demande d'asile en vue d'améliorer leur quotidien structuré par l'attente et les procédures administratives. Ces activités agissent inexorablement sur leur espace vécu. C'est pourquoi il convient d'interroger cette notion.

L'espace vécu correspond à l'ensemble des fréquentations localisées, les représentations qui en sont faites ainsi que les valeurs psychologiques qui y sont attachées (Fremont *et al.*, 1984). Pour Antoine Bailly (1989), notre espace mental est organisé selon un schéma qui combine les aspects structurels, fonctionnels et symboliques. L'aspect structurel, mis en valeur dans les travaux de Kevin Lynch (1959, 1972, 1984), permet de saisir la manière dont les structures du milieu sont utilisées par les individus dans les pratiques spatiales. L'aspect fonctionnel privilégie la contrainte espace-temps pour expliquer les problèmes d'accessibilité et les capacités économiques des lieux. L'aspect symbolique révèle la variété des connotations spatiales et le faisceau des relations qui unissent homme-société-lieux.

Il est nécessaire d'interroger l'espace vécu et l'espace mental des bénévoles. Pour cela, j'ai mobilisé les cartes mentales. Pour Kevin Lynch (1959, 1972, 1984), les images représentées prennent la forme de voies, de limites, de quartiers, de nœuds et de points de repère. Il distingue les images collectives des images individuelles. Les cartes mentales donnent des indications sur l'imaginaire, sur la conception que nous avons du monde et qui détermine nos comportements. Pour Antoine Bailly (1984), la carte mentale constitue un outil qui sert à éclairer l'imaginaire individuel ou collectif et la conception que nous avons du monde, conception qui sert de base à beaucoup de nos comportements, tant au niveau de nos choix d'itinéraires qu'au niveau de nos préférences spatiales.

Les cartes mentales mettent en évidence, pour les individus qui les dessinent, des repères d'un territoire. Certains repères sont chargés de symboles et de valeurs. Chaque personne a sa propre représentation en fonction de son histoire, de sa culture, de son éducation et de ses liens sociaux.

J'ai mobilisé les cartes mentales comme un outil de représentation de l'espace vécu et de compréhension de l'espace mental afin de cerner les idéaux des habitants bénévoles et leur articulation avec l'espace dans lequel ils évoluent. Ainsi, j'ai demandé aux bénévoles de représenter, à main levée sur des feuilles blanches, l'ensemble des lieux, paysages, activités et déplacements qui structurent leur espace vécu. J'ai demandé qu'ils fassent des dessins de leur espace vécu pendant et en dehors des temps d'accompagnement des personnes en situation de demande d'asile. Si certains bénévoles ont accepté, d'autres ont préféré se limiter à répondre aux questions de l'entretien semi-directif.

Outre les habitants bénévoles, j'ai analysé le vécu des demandeurs d'asile. Il permet de saisir la place complexe qui se dessine par et dans leur parcours migratoire. Que raconte cette place complexe des dynamiques d'accueil dans les espaces non-métropolitains mais également tout au long du parcours migratoire ? La notion de parcours permet « d'aborder la problématique de la spatialité, quotidienne ou moins banale, des individus » (Lussault, 2013, p. 748). Le vécu des demandeurs d'asile renvoie à des expériences de nature multiple (franchissement frontalier, violence, ancrage) dans divers espaces. Pour saisir et analyser l'ensemble de ces expériences, j'ai fait appel à la cartographie participative et sensible comme outil de recueil de la parole des demandeurs d'asile.

5. La cartographie participative et sensible. Comment enquêter la parole « sensible » des personnes en situation de demande d'asile ?

Interroger le parcours migratoire des personnes en situation de demande d'asile est une étape importante de la compréhension des dynamiques migratoires contemporaines. Si la carte produite à partir des conventions cartographiques classiques permet de spatialiser des données à la fois quantitatives et qualitatives, l'expression du vécu de l'exil nécessite une distanciation par rapport aux codes et règles qui régissent la cartographie. Cette section revient sur la mise en place, dans le cadre de ma recherche, d'ateliers de cartographie participative et sensible dans mes trois terrains d'étude.

Par ce dispositif méthodologique destiné au recueil de la parole de celles et ceux qui vivent l'expérience de l'asile, ce travail pose des questions d'éthique et de posture des acteurs de la recherche dans le recueil de la parole « sensible ». C'est la caractérisation, par les institutions, de certains espaces et conditions sociales qui forge l'expression de « terrains

sensibles » (Bouillon *et al.*, 2005), entendus comme en dehors de la norme, exceptionnels, à l'image des personnes en situation de demande d'asile, des réfugiés et des « camps pour migrants ». Cette sensibilité qui relève d'une situation « exceptionnelle » revêt des enjeux politiques et sociocritiques importants pour les institutions de l'État. Par ailleurs, ce travail rend compte également des différentes étapes permettant la spatialisation des expériences migratoires, en dépassant les limites posées par les méthodes narratives.

Dans un premier temps, je vais expliquer la genèse de ma réflexion sur le recueil de la parole des personnes en situation de demande d'asile. Elle part du constat de la reconduite, dans le cadre des enquêtes menées durant mon master 2, de formes de violences symboliques et politiques, par ma posture de chercheur. Ce premier constat soulève évidemment un enjeu d'ordre éthique : ne pas reconduire la violence symbolique des administrations de l'asile en évitant le face-à-face discursif et les injonctions à se raconter qu'on retrouve dans des méthodes basées sur le récit de vie. Par ailleurs, ma réflexion soulève des enjeux politiques (ne pas atomiser la parole des demandeurs d'asile pour une meilleure prise en compte de leurs aspirations sociales, spatiales et politiques) et des enjeux épistémologiques (repenser le mode de production cartographique par une approche ascendante et une réappropriation de la carte en tant qu'outil de pouvoir par celles et ceux qui vivent l'expérience de l'asile). Dans un second temps, je présenterai quelques réponses méthodologiques à ces enjeux. L'objectif n'est pas de faire un état des lieux exhaustif de toutes les innovations méthodologiques réalisées dans le cadre des études migratoires, mais de souligner que ma réflexion s'inscrit dans un courant critique appelant à un renouvellement des méthodes de recueil de la parole de celles et ceux qui vivent l'expérience de l'asile. Enfin, j'explicitai à la fois le cadre de réalisation de mes ateliers de cartographie participative et sensible et les différentes étapes de co-construction, avec les demandeurs d'asile, de mon dispositif méthodologique.

5.1. Genèse d'une réflexion éthique, politique et épistémologique sur le recueil d'une parole « sensible »

Ma réflexion sur la posture du chercheur dans le recueil d'une parole sensible des personnes en situation de demande d'asile est née dès mes premières enquêtes de terrain, menées en 2016, pour la rédaction de mon mémoire de master 2 (Arfaoui, 2016). J'avais alors interrogé des personnes hébergées par le CADA de Cébazat géré par Adoma. Ma rencontre avec les personnes enquêtées s'était faite par l'intermédiaire des travailleurs sociaux du CADA. Interroger les « sujets » de mon enquête, individuellement, a nécessité de fixer

des rendez-vous. Quand un participant quittait la salle de l'entretien, je le raccompagnais à la sortie et invitais, dans le même temps, la personne suivante à me rejoindre. La scène s'apparentait à des rendez-vous administratifs, à l'image de ceux fixés par l'OFPRA. Les trois « sujets » de mon enquête étaient arabophones. La proximité linguistique, du fait de ma capacité à parler l'arabe, avait contribué à favoriser un climat de confiance avec les participants qui, à leur tour, m'ont interrogé sur mes origines. Répondant à leurs questions, je me présentais en tant qu'Algérien vivant une expérience de la migration à travers la poursuite d'études de géographie en France. Si cet échange a contribué à renforcer le climat de confiance, il n'est pas sans poser quelques limites. Il est question d'injustice de traitement des institutions étatiques selon l'appartenance ou pas à des catégories de migrants. Contrairement à un migrant quittant son pays pour poursuivre des études supérieures, les personnes en situation de demande d'asile en France n'ont pas le droit de travailler et encore moins de choisir leur lieu d'hébergement temporaire, et ils sont exclus des programmes financés par l'État pour l'apprentissage de la langue française.

Dans une pièce fermée et silencieuse, au sein du siège du CADA, je les interrogeais individuellement sur leurs parcours migratoires. Ces questions concernaient leur vécu dans les espaces qu'ils ont parcourus. À la suite de ces questions, je leur demandais de dessiner, sur un fond de carte, leur itinéraire depuis le pays de départ jusqu'au CADA de Cébazat. Les expériences de la migration exprimées dans leurs cartes se sont révélées plus significatives que celles exprimées à travers leurs réponses aux questions de l'entretien semi-directif. Par exemple, les réponses aux questions sur la traversée de la méditerranée étaient régulièrement évasives car elles renvoyaient à une situation traumatique. En revanche, sur leurs cartes, des cercles rouges ou noirs apparaissaient pour marquer ce passage difficile vers l'Europe. Ce constat rejoint dans une certaine mesure la critique de Pierre Bourdieu (1986) sur « l'illusion biographique » qui passe par une mise en ordre chronologique et spatiale *a posteriori* des faits biographiques évoqués.

Au-delà du constat d'une « inefficacité » du jeu de questions/réponses, les conditions du déroulement de l'entretien, dans une salle fermée et en face-à-face, doivent être questionnées. Elles ont contribué à renforcer et véhiculer le trauma, induit par la « dérive » du système de l'asile dans le recueil de la parole de celles et ceux qui en font la demande. Ma posture, en tant que chercheur, véhiculait ce même sentiment « d'oppression ». Dans sa réflexion sur la théorie de justice, Iris Marion Young (1990) distingue cinq types d'oppression : l'exploitation, la marginalisation, l'absence de pouvoir, l'impérialisme culturel et la

violence. Une situation est jugée injuste si une ou plusieurs de ces formes d'oppression est observée. Ma posture de chercheur, qui pouvait être assimilée à la violence symbolique induite par la « dérive » du système de l'asile, pouvait aussi venir renforcer le sentiment d'injustice auquel les personnes en situation de demande d'asile font face. Ce constat a soulevé un certain nombre d'interrogations quant aux outils et à la posture à adopter pour répondre à cet enjeu d'ordre éthique.

Mon constat renvoie à une réflexion plus générale, quoique déjà ancienne en sciences sociales, sur la posture du chercheur et sur l'éthique dans le monde de la recherche. Dans son ouvrage *Le Savant et le Politique*, Max Weber (1963) a par exemple développé l'idée d'une « éthique de responsabilité » qui demande de prendre en compte les conséquences prévisibles des actes que chacun serait amené à entreprendre. Elle s'oppose à une « éthique de conviction » qui renvoie à l'accomplissement d'une action sans, pour autant, assumer la responsabilité des répercussions, parfois négatives, de l'acte entrepris.

La question de l'éthique de responsabilité est présente dans les réflexions sur le renouvellement des méthodes en sciences sociales. Pour Ulrich Beck (2014), la naissance de la sociologie en Europe coïncide avec la naissance de l'État-nation. Ce contexte a, selon l'auteur, favorisé l'émergence dans les sciences sociales, du « nationalisme méthodologique [qui] part du principe que la nation, l'État et la société sont des formes sociales et politiques neutres du monde moderne » (Beck, 2014, p. 110). Ceci a contribué à produire des protocoles de collecte de données associant la société moderne à celle organisée sur le territoire confiné de l'État-nation (Beck, 2014, p. 110). Les protocoles de collecte de données selon la grille de lecture du « nationalisme méthodologique » impliquent donc une vision binaire de la société entre « ici » et « là-bas », « nous » et « eux ». Aux antipodes du « nationalisme méthodologique », Ulrich Beck (2014) propose le concept de « cosmopolitisme » qui répond aux changements fondamentaux auxquels les sociétés européennes sont confrontées en contrebalançant « le pouvoir ordonnateur du marché dans l'État-Nation » (Beck, 2014, p. 104). Son noyau normatif repose sur trois principes : tolérance, légitimité démocratique et efficacité (Beck, 2014). Le recours au concept de cosmopolitisme favoriserait un changement de paradigme dans le recueil de la parole « sensible » en permettant de dépasser les dualités qui découlent du « nationalisme méthodologique ». Ainsi, je peux interroger l'éthique comme un socle de crédibilité pour le travail du chercheur.

Au cœur des réflexions sur le renouvellement méthodologique en géographie, la cartographie participative et sensible, mobilisée dans le cadre de mon travail, vise en particulier

à répondre aux limites éthiques posées par les méthodes narratives. La cartographie participative et sensible s'inscrit dans le « tournant cartographique » (Chavinier et Lévy, 2016) qui s'intéresse tout particulièrement à la cartographie des récits (Fournier, 2016). Il s'agit d'une cartographie critique (Rekacewicz, Tratnjek, 2016) qui cherche à répondre aux insuffisances de la cartographie classique en termes de compréhension de la sensibilité et des émotions de celles et ceux qui vivent l'expérience de l'asile.

En effet, les sciences positivistes du XIX^e siècle ont joué un rôle central dans la restriction de la pertinence du mot carte à quelques images, spatialités euclidiennes et géométriques et l'évacuation de toutes les autres spatialités, dont celles du sensible (Olmedo, Roux, 2014). Pour Philippe Rekacewicz (2016), les trois ou quatre dernières décennies ont été marquées par une cartographie thématique qui répond à « un processus assez aliénant qui n'autorisait que rarement la fantaisie et la créativité ». Julien Brachet, Armelle Choplin et Olivier Pliez, dans leur article « Le Sahara entre espace de circulation et frontière migratoire de l'Europe », soulignent la nécessité de « distinguer plusieurs échelles spatiales et temporelles afin d'aller au-delà de l'événement migratoire que constituent les flux à destination de l'Europe ». (Brachet, Choplin, Pliez, 2011, p. 165). Ils critiquent la construction d'un espace migratoire « lisse » « où le trait de dessin continu de quelques routes migratoires occulte toutes les « aspérités » – spatiales, politiques, temporelles, pécuniaires... – qui jalonnent les itinéraires empruntés par les migrants » (Brachet, Choplin, Pliez, 2011, p. 165). À partir de cette critique, comment rendre compte des dynamiques migratoires contemporaines et questionner les inégalités et les injustices auxquelles des personnes en situation de demande d'asile peuvent être confrontées ? Comment rendre compte de ces dynamiques sans reconduire les formes de violences politiques et symboliques induites par les administrations de l'asile ?

Des travaux récents conduits à l'université de Grenoble ont tenté de répondre par une innovation méthodologique aux problèmes éthiques, politiques et épistémologiques que soulève le recueil de la parole des personnes en situation de demande d'asile (Mekdjian et *al*, 2014). Entre mai et juin 2013, deux géographes à l'université de Grenoble (UMR Pacte), Sarah Mekdjian et Anne-Laure Amilhat Szary, une artiste plasticienne, Marie Moreau, un photographe indépendant, Mabeye Deme et une artiste chorégraphe plasticienne, Laurianne Houbey ont animé et participé, avec douze voyageurs alors demandeurs d'asile ou réfugiés, à des ateliers de « cartographie participative et expérimentale ». Les cartes coproduites rendaient compte des « souvenirs d'entre-deux mi-

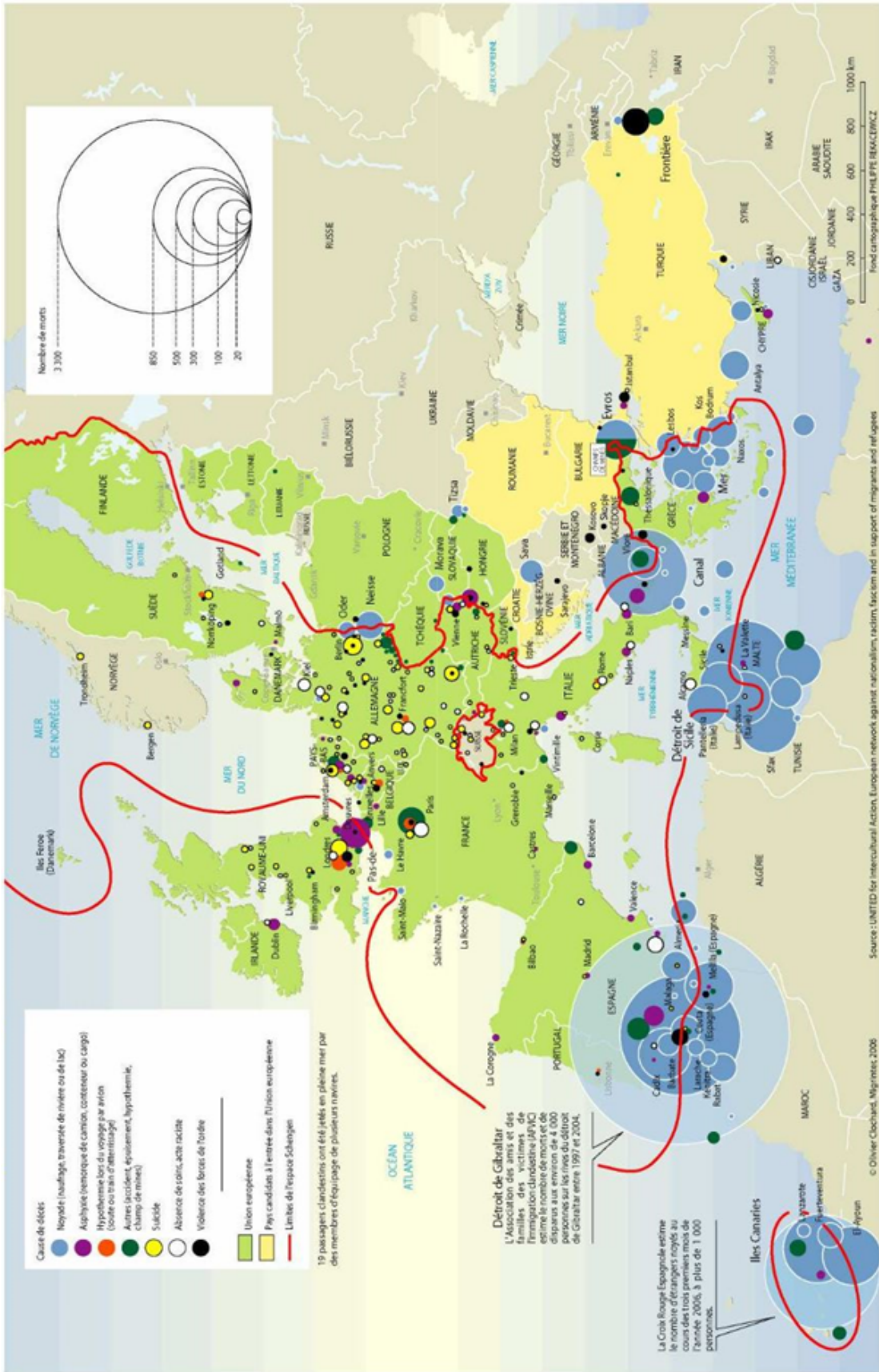
gratoires et de franchissements frontaliers » (Mekdjian et *al*, 2014). Cette approche cherchait à « se démarquer d'un positivisme narratif des itinéraires migratoires – caractéristique notamment des administrations en charge du droit d'asile –, en mobilisant des outils de médiation visuels et artistiques » (Mekdjian et *al*, 2014, p. 18). Ce mode de cartographie va au-delà du concept de carte mentale, développée dans la lignée des travaux de Kevin Lynch (1959, 1972, 1984), qui s'intéressait à la perception de l'espace urbain, dont la forme est identifiable par ses caractéristiques, ce qui la rend unique pour des individus qui se l'approprient et lui donnent une signification émotive et affective. La différence la plus importante tient au fait que la cartographie mobilisée dans les ateliers menés à Grenoble inclut une dimension participative : il s'agit, à partir d'expériences individuelles, de co-construire un récit collectif autour de l'exil.

D'autres travaux ont également permis de mieux rendre compte du trauma dans des parcours migratoires particulièrement douloureux. Dans sa thèse de doctorat de géographie « Le jeu des frontières dans l'accès au statut de réfugié : Une géographie des politiques européennes d'asile et d'immigration », Olivier Clochard (2007) illustre, à travers une de ses cartes « Mourir aux portes de l'Europe », la violence des frontières à l'égard de celles et ceux qui tentent de les franchir (carte 6).

Cette carte, qui s'inscrit dans une critique épistémologique du mode de production cartographique, rend compte de la violence des politiques migratoires européennes à l'égard des migrants « illégalisés ». Ces réflexions se poursuivent grâce aux travaux menés par le collectif Migreurop⁴⁶. Leur « Atlas des migrants en Europe » a contribué à renouveler les approches critiques des politiques migratoires. De nombreuses cartes y sont mobilisées pour évoquer l'évolution des lieux d'enfermement aux frontières de l'espace Schengen (Mantanika, Papantoniou, 2012). D'autres pour donner une lisibilité à une situation trop souvent réduite à la fatalité ou au fait divers, comme celle des morts en migration (Blanchard, Clochard, Claire, 2012). Des cartes sont parfois accompagnées de dessins pour évoquer les différentes temporalités des corridors humanitaires (Bacon, Dujmovic, Michalon, 2017).

⁴⁶ Fondé en 2002, « MIGREUROP est un réseau européen et africain de militants et chercheurs dont l'objectif est de faire connaître et de lutter contre la généralisation de l'enfermement des étrangers et la multiplication des camps, dispositif au cœur de la politique d'externalisation de l'Union européenne » selon la description faite sur le site internet officiel du réseau (<http://www.migreurop.org/rubrique378.html>).

Carte 6 : « Mourir aux portes de l'Europe ». Source : Olicier Clochard, Migrantier, 2006, p. 131



Ces travaux portent, au-delà de l'intérêt scientifique, un message politique. Travailler, par exemple, sur la carte des morts en migration constitue un moyen de lutter contre la disparition des traces laissées par les personnes qui franchissent, au péril de leur vie, des frontières dangereuses. Ces personnes ont été trop souvent « réduites à l'état d'individus surnuméraires qui peuvent disparaître sans laisser de traces » (Blanchard, Wender, 2007, p. 32).

D'autres cartes sont en « colère ». Ceci implique que « l'émotion est un moteur pour le cartographe » (Rekacewicz, Tratnjek, 2016). Elles peuvent se traduire, par exemple, par une représentation simultanée des flux de touristes et des flux migratoires en Méditerranée pour montrer la violence des inégalités entre les ressortissants des pays riches et ceux des pays pauvres.

Pour la géographe Élise Olmedo (2011), la « cartographie sensible » s'est imposée comme seule possibilité pour représenter un espace traversé d'affects. Elle s'appuie sur un matériau et des données exclusivement qualitatives (le vécu des participants, le récit de ce vécu et leur perception). Pour Philippe Rekacewicz (2016), un des points fondamentaux de la cartographie sensible est de permettre « la réintroduction de l'émotion dans la cartographie [...] de réhabiliter l'émotion cartographique » (Rekacewicz, 2016). À l'opposé du mouvement « positiviste », la cartographie sensible nécessite « une émancipation complète de la spatialité topographique, matérielle et euclidienne. Cette cartographie [...] tente ainsi de montrer la configuration à la fois mentale, cognitive et affective d'un espace de vie » (Olmedo, Roux, 2014, p. 3).

5.2. Le cadre de réalisation des ateliers de cartographie

L'approche méthodologique que j'ai adoptée pour interroger les personnes en situation de demande d'asile s'inscrit dans la lignée des travaux menés à Grenoble. Elle privilégie, donc, la dimension de la participation d'une part, et de la sensibilité d'autre part. Cependant, mener une recherche dans des territoires caractérisés par des difficultés de desserte en matière de transports en commun a impacté l'organisation des ateliers de cartographie participative et sensible. Le fait de se déplacer entre les communes pour transporter les participants jusqu'au lieu où devaient se tenir les ateliers m'a rapproché d'eux. À plusieurs reprises, ils m'ont invité à partager, dans leurs espaces privés, une boisson ou de la nourriture. Ce signe d'hospitalité a contribué à renforcer une confiance mutuelle et effacer les distances auxquelles j'ai été confronté, notamment lors de mes premières enquêtes de terrain à Cébazat.

Pour l'organisation, en amont des ateliers de cartographie, je suis parti à la rencontre des personnes hébergées par les CADA. Je me présentais comme une personne qui effectue une recherche universitaire sur la question de l'accueil des demandeurs d'asile. Il était important, pour le bon déroulement des ateliers, de prendre contact en amont avec les personnes afin d'établir une relation de confiance. Cette relation a permis de discuter, en amont, des objectifs des ateliers et des modalités de leur organisation. Notons enfin que la participation n'a pas fait l'objet d'une rémunération.

Dès notre première rencontre, plusieurs d'entre eux souhaitaient évoquer leur parcours migratoire précédant leur arrivée au CADA et la situation dans laquelle ils se trouvaient aujourd'hui. Les premières rencontres se sont faites en présence des coordinateurs des CADA. Cette présence mérite d'être questionnée car, si elle a pu favoriser le contact, elle peut présenter aussi quelques limites. Par leur position au CADA, les coordinateurs peuvent représenter, pour les personnes en situation de demande d'asile, une autorité administrative et ce fait peut susciter le sentiment que la participation est une « obligation ». Je soulignais, à chacune de mes rencontres, que je ne faisais pas partie du CADA ni d'aucune autre structure publique à l'exception de l'université. Je soulignais également que leur participation n'était en aucun cas obligatoire. Au total, vingt personnes ont accepté de participer aux ateliers quand d'autres ont décliné ma proposition.

Les ateliers se sont déroulés sans la présence des travailleurs sociaux du CADA ou de tout autre acteur impliqué dans l'accueil des personnes en situation de demande d'asile. Dans les trois terrains d'étude, les ateliers ont pris place dans des espaces affectés à différents usages, ce qui a pu impacter le déroulement des enquêtes et influencer directement sur ma posture de chercheur. À Ambert, les ateliers se sont déroulés au siège de la coordination du CADA, en raison d'une part de la présence de locaux disponibles, et d'autre part de la centralité du lieu pour les participants. En effet, une centralisation du fonctionnement du CADA s'est faite à Ambert. Organiser les ateliers au CADA, c'est aussi vouloir situer les participants dans un lieu qui peut représenter l'accueil même s'il est temporaire. En Savoie les ateliers ont pris place dans les locaux du Programme Régional d'Intégration des Réfugiés (PRIIR) à Montmélian. Contrairement au siège du CADA, ce lieu est dédié à celles et ceux qui ont reçu un avis favorable concernant leur demande d'asile, celles et ceux qui ont le « droit » d'habiter pleinement et non plus temporairement le territoire. Investir ces lieux, qui incarnent un lendemain positif, était l'occasion d'évacuer la dimension temporaire que peut

dégager le CADA et de s'approprier un espace qui ne leur était pas encore destiné. Au Chambon-sur-Lignon, les ateliers se sont déroulés à l'intérieur de la résidence qui regroupe les hébergements pour personnes en situation de demande d'asile, dans la salle polyvalente utilisée comme lieu d'apprentissage du français et de pratique d'activités culturelles et de loisirs. Cet espace est habituellement fermé à clé et les résidents ne peuvent pas l'utiliser librement. Les travailleurs du CADA m'en ont confié les clés, ce qui pouvait venir renforcer le risque d'assimiler le chercheur à une autorité.

Dans les ateliers menés à Ambert et à Montmélian, des personnes qui ont obtenu un statut de réfugié ont intégré les ateliers. J'ai choisi de leur proposer de participer pour deux raisons principales, d'une part, parce que certains participants étaient encore hébergés par le CADA au moment du déroulement de mes enquêtes ; d'autre part, parce que des personnes, qui n'étaient plus hébergées par le CADA, ont obtenu leur protection internationale peu de temps avant le déroulement des ateliers et avaient des attaches fortes avec les bénévoles, les travailleurs sociaux et les autres demandeurs d'asile de l'établissement. Ces attaches impliquaient qu'ils faisaient des déplacements plus ou moins fréquents vers le territoire du CADA pour rendre visite à leurs amis. Au Chambon-sur-Lignon, l'ensemble des participants étaient en situation de demande d'asile et hébergés par le CADA. À Montmélian, une personne en situation de demande d'asile, qui n'était pas hébergée par le CADA, mais à Chambéry, a accepté de participer aux ateliers. Il s'agit de Camille, une artiste et danseuse professionnelle de nationalité congolaise qui a fui son pays où elle était menacée de mort.

5.3. Les étapes d'un dispositif méthodologique basé sur la co-construction du récit de l'exil

a. Un échange introductif

Installés autour d'une table ronde, j'avais, tout d'abord, commencé par échanger quelques mots pour expliciter mes travaux de recherche et évoquer, à la demande de certains participants, mon parcours de vie. Vivant une expérience de la migration en France pour poursuivre des études universitaires, raconter mon histoire personnelle était perçu comme une forme de gage de confiance mutuelle.

Par la suite, je les invitais à se présenter eux-mêmes afin d'installer un espace de dialogue entre les participants. Au départ, ils étaient installés autour de la table de manière à être proches de celle/celui ou de ceux qu'ils connaissaient ou avec lesquelles ils partageaient la même langue.

En effet, les participants parlaient différentes langues qui représentaient la diversité géographique et culturelle des personnes en situation de demande d'asile : l'arabe, l'anglais, le dari, le français, l'albanais et le serbe. Parler trois des langues de l'atelier (arabe, anglais et français) m'a permis de jouer le rôle de traducteur. Ce rôle, je l'ai partagé avec d'autres participants qui traduisaient, par exemple, du dari à l'anglais, de l'albanais ou du serbe vers le français. Leurs postures de traducteurs, et leurs rôles de relais, a renforcé les liens de confiance avec les participants qui ne parlaient aucune des trois langues que je maîtrisais. L'ensemble de ces postures ont favorisé la création des liens. La contribution des participants-traducteurs a renforcé l'esprit collectif qui caractérise les ateliers de cartographie participative et sensible. Les ateliers se sont poursuivis avec quatre séquences principales.

b. Énonciation des mots-clés sur des *post-it* : un miroir des parcours migratoires individuels

Les participants ont été invités à inscrire sur des post-it des mots qui évoquent des expériences de leur vécu du parcours migratoire (photographies 4.1, 4.2, 4.3). De « difficulté », « souffrance », « problème » à « Croix rouge », « 115 », « loger bien », « rencontre » en passant par « Afghanistan », « Syrie », « Paris », « Maison », « Cinéma » et bien d'autres, les mots inscrits et accrochés au mur évoquent des fragments de souvenirs, des ressentis et des lieux parcourus par les participants, du territoire de départ jusqu'au territoire d'arrivée en passant par ceux de transit. Les mots accrochés étaient inscrits dans plusieurs langues : le français, l'anglais, l'arabe, le dari, l'albanais et le serbe. Cette diversité linguistique traduisait la diversité des trajectoires individuelles exprimées à travers ces mots chargés d'émotion tant ils décrivent des expériences où la douleur se frotte au bonheur, où la mort compose avec la vie.

Cette énonciation était également une occasion d'échanges entre les participants qui s'observaient, attentifs à ce qui était inscrit comme si un miroir de leur trajectoire venait s'accrocher à ce mur. Le mur devenait un espace où les expériences se côtoient, les participants dialoguent et parfois se reconnaissent dans les expériences des autres, à l'image de Camille qui faisait attention à coller son post-it dans des positions géographiques proches ou éloignées de ce qui était exprimé dans les post-it d'autres participants. À chaque fois qu'un post-it était accroché, j'invitais leurs auteurs à parler, s'ils le souhaitaient, de l'expérience évoquée.

Ainsi, l'échange s'est progressivement renforcé entre les participants avec, parfois, l'énoncé de désaccords ainsi que l'illustre l'exemple de Abdulhamid, de nationalité camerounaise. Quand il évoquait les expériences de racisme auquel il a été confronté lors de son périple, notamment dans la traversée de l'Algérie et du Maroc, des participants de nationalité

syrienne ne partageaient pas forcément son point de vue. Ce désaccord peut s'expliquer par plusieurs motifs. Le fait que je me sois présenté en tant qu'Algérien a pu jouer un rôle déterminant. D'ailleurs, avant d'évoquer cette expérience de racisme lors de sa traversée de l'Algérie, Abdulhamid a manifesté comme une gêne. Il a même demandé la permission d'en parler et j'en ai profité pour expliquer que ma position de chercheur était plus importante que ma nationalité et que celle-ci ne devait en aucun cas être prise en considération dans la formulation de leurs réponses. Une autre explication peut avoir trait au sentiment d'un « nationalisme arabe » : il s'agirait alors de l'expression d'une forme de solidarité culturelle de la part des participants de nationalité syrienne.

Souvent, les expériences partagées autour de la table étaient douloureuses. Elles évoquaient notamment le viol, la guerre, les dictatures, le racisme et la xénophobie. Chaque expérience racontée était traduite afin que l'ensemble des participants soit informé de ce qui est dit par chacun des membres du groupe.

c. Regroupement des mots-clés en plusieurs catégories, ou comment faire émerger un récit collectif sur le vécu de l'exil ?

Ces mots accrochés ont par la suite fait l'objet d'un regroupement en plusieurs catégories (photographies 4.4, 4.5, 4.6). Il s'agit de l'étape de préparation de la légende. Cette étape consiste à faire émerger un récit collectif sur les dynamiques territoriales et sociales de l'exil exprimées par les participants à partir de leurs expériences individuelles. Cette mise en commun s'est faite sur la base d'une discussion collective avec les participants des ateliers dans l'objectif de comprendre les convergences et les divergences d'expériences qui peuvent varier selon le sexe, la composition familiale, les itinéraires empruntés et les positions sociales occupées par les personnes interrogées, le point commun restant l'exil et la condition d'exilé en France. Sans possibilité de travailler en raison des restrictions imposées par l'État, dans le stress permanent de voir refuser leurs demandes d'asile, ils partagent une injustice migratoire. Des désaccords sur la classification des mots ont parfois surgi des discussions entre les participants, mais il fallait trouver un consensus tout au long des étapes de l'atelier.

Dans chaque atelier, les catégories de mots retenus sont diverses et reflètent la diversité des dynamiques socio-spatiales entre les trois territoires d'accueil. À Ambert, cinq catégories de mots ont été retenues par les participants : « Grands lieux », « Petits lieux », « Activités », « Personnes » et « Sensations ». La catégorie « Sensations » a été minutieusement détaillée par les



1



2



3



4



5



6

Photographie 4 : Des expériences individuelles au récit collectif du vécu du parcours migratoire

- 1- Des post-it, pour raconter l'expérience individuelle de l'exil, accrochés au mur. Source : cliché Rafik Arfaoui, Ambert, juillet 2017.
- 2- Écrire sur les post-it son expérience individuelle de l'exil. Source : cliché Rafik Arfaoui, Montmélian, avril 2018.
- 3- Raconter les expériences individuelles de l'exil par des post-it. Source : cliché Rafik Arfaoui, Le Chambon-sur-Lignon, juillet 2018.
- 4- Regroupement des mots en plusieurs catégories par les participants. Source : cliché Rafik Arfaoui, Ambert, juillet 2017.
- 5- Regroupement des mots en plusieurs catégories par les participants. Source : cliché Rafik Arfaoui, Montmélian, avril 2018
- 6- Regroupement des mots en plusieurs catégories par les participants. Source : cliché Rafik Arfaoui, Le-Chambon-sur-Lignon, juillet 2018.

participants pour aboutir à sept sous-thèmes : « souffrance », « difficulté », « problème », « joie », « prendre soin de soi », « réflexion », « échange ». Ceci démontre d'emblée les contrastes qui caractérisent les parcours migratoires des participants. Dans les ateliers de Montmélian, sept catégories de mots ont été retenues : « Les choses appréciées en France », « Les causes de l'exil », « La souffrance dans les pays étrangers », « vivre dans les lieux d'hébergement », « Incertitude », « Expériences et rêves », « Le début de mes objectifs ». Au Chambon-sur-Lignon, neuf catégories de mots ont été choisies : « Voyage », « Travail », « L'expérience en France », « L'expérience au Chambon », « Problème », « Administration », « La vie avant et après », « La nature au Chambon », « Problème », « Frontière ». Dans tous les ateliers, ces groupes de mots ont été traduits vers d'autres langues parlées par les participants.

Cependant, durant l'élaboration de leurs dessins, certains participants ont rajouté des éléments qui n'existaient pas dans la légende retenue. Ces éléments ont été indiqués sur les dessins. Cette flexibilité a été pensée comme un moyen de lutter contre une reproduction des violences symboliques, à travers une injonction à « se raconter », de l'administration en charge de l'asile.

À l'aide de gommettes de couleurs, de formes et de tailles différentes, les participants ont élaboré une légende collective (figures 1, 2, 3) qui a constitué un outil central pour la production de leurs cartes. Ces couleurs, qui ont été choisies par les participants, reflètent le consensus trouvé entre les propositions des uns et des autres. Ainsi le noir, couleur obscure, renvoie dans la légende des ateliers d'Ambert aux problèmes. Cette couleur est utilisée par la majorité des participants comme point de départ du parcours migratoire. Elle renvoie au caractère forcé de la migration comme conséquence d'une situation de crise dans le territoire de départ. La proximité de l'orange et du rouge représente la mitoyenneté de la souffrance et de la difficulté. Ces sentiments ont été mentionnés tout au long de la représentation du parcours migratoire, parfois même dans les pays d'arrivée pour marquer les obstacles multiples que les participants ont dû surmonter. Le jaune souligne dans les ateliers d'Ambert comme dans ceux de Montmélian l'incertitude quant à leur avenir, une incertitude en lien avec les décisions des administrations en charge de l'asile. Le vert et le bleu, qui rappellent la terre, le ciel et l'eau, sources de la vie, symbolisent dans les cartes des participants, d'une part, les « choses appréciées en France » et comment « prendre soin de soi », soit ce que certains travailleurs sociaux appellent « la phase de reconstruction psychologique » et, d'autre part, « l'échange » symbole de la sociabilité.

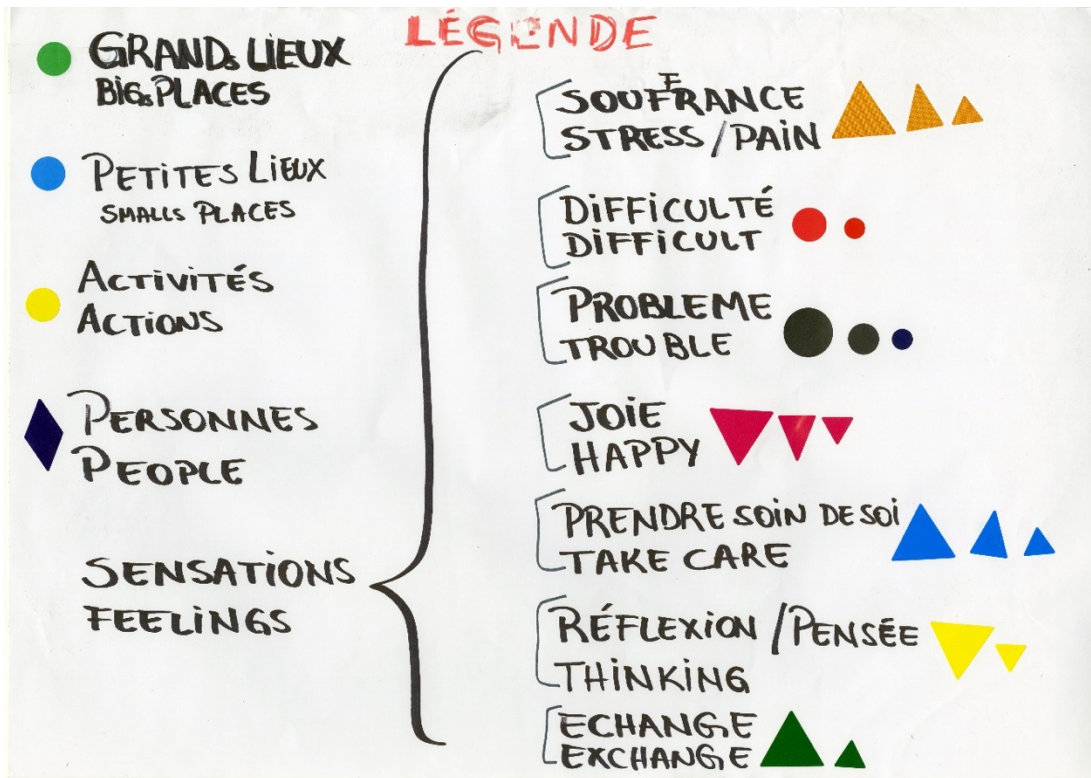


Figure 1 : Légende coproduite dans les ateliers de cartographie à Ambert.
Source : cliché Rafik Arfaoui, Ambert, juillet 2017

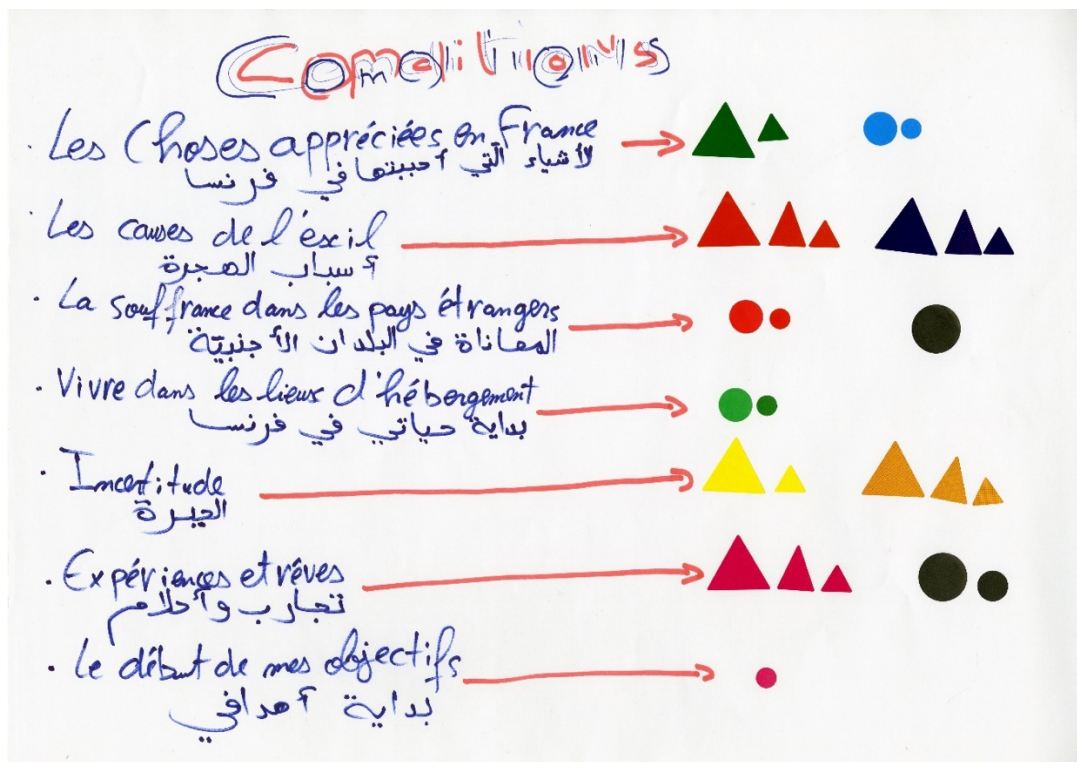


Figure 2 : Légende coproduite dans les ateliers de cartographie à Montmélian.
Source : cliché Rafik Arfaoui, Montmélian, avril 2018

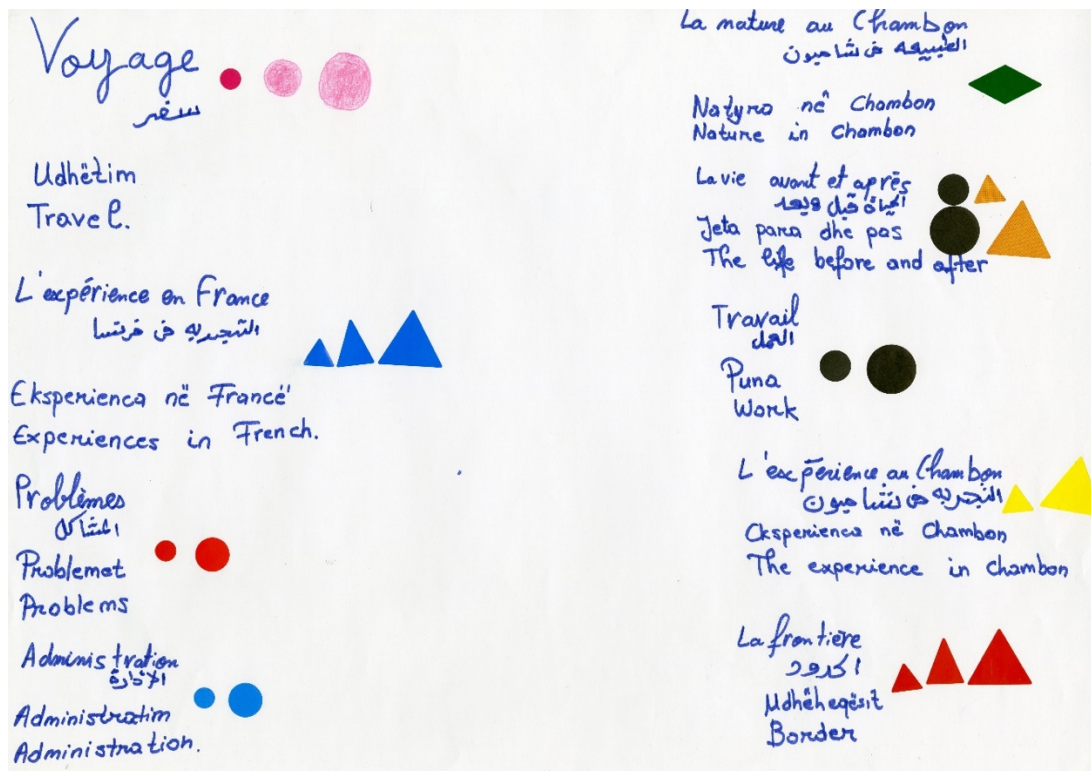


Figure 3 : Légende coproduite dans les ateliers de cartographie au Chambon-sur-Lignon.
 Source : cliché Rafik Arfaoui, Le Chambon-sur-Lignon, juillet 2018.

Dans le *Manuel de cartographie : Principes, méthodes, applications* de Nicolas Lambert et Christine Zanin, qui vise à poser les principes de la cartographie, la légende est décrite comme « une traduction terme à terme des éléments graphiques figurant sur la carte. Tel un dictionnaire, elle sert d’interface entre l’image cartographique et la signification précise de chacun des éléments utilisés. “La légende est ce qui se lit par opposition à ce qui se voit” [Jacob, 1992] » (Lambert, Zanin, 2016, p. 162). Si la légende coproduite avec les participants des ateliers de cartographie reprend l’idée générale d’une traduction des éléments graphiques, elle s’en éloigne dans la mesure où elle ne vise pas à être précise. Au contraire, elle ose l’esquisse et la réhabilitation de « l’imprécision géographique », pour reprendre les termes de Philippe Rekacewicz (2016). Comme l’auteur le rappelle si bien, il ne s’agit pas de « rendre la carte encore plus approximative (ou floue), mais de montrer, de rendre visible en quoi elle est justement approximative » (Rekacewicz, Tratnjek, 2016). Cette légende coproduite par les participants constitue un élément central pour la compréhension des expériences individuelles des personnes en situation de demande d’asile à travers l’émergence d’un discours collectif sur le vécu de l’exil. Il s’agit d’un outil essentiel pour la lecture des cartes car il invite à voyager dans les pas des parcours migratoires des concepteurs.

e. Le geste cartographique ou comment opérer un décentrement narratif

La légende coproduite par les participants des ateliers est, par la suite, mobilisée dans la représentation spatiale du vécu des parcours migratoires. Pour le dessin, je demandais aux participants de représenter chacun à sa manière, sur une feuille blanche où aucun fond n'est présent, leur vécu du parcours migratoire dans son ensemble (du territoire de départ au territoire d'arrivée en passant par ceux de transit) d'une part, et leur vécu au sein des territoires d'accueil et leurs relations avec les populations locales d'autre part (photographies 5.1, 5.2).

Cette spatialisation des émotions, à travers la représentation du vécu, constitue pour les personnes en situation de demande d'asile une occasion de voyager, revisiter leurs parcours en effectuant des vues d'en haut et d'en bas en fonction de l'objet décrit. C'est comme une façon de faire ressurgir leurs empreintes sur les sables que le mouvement de la mer fait disparaître. Ces empreintes correspondent aux étapes, expériences et passages, ponctués de difficultés et de rencontres, qu'ils ont parcourus. Représenter par ailleurs leur vécu permet notamment de comprendre comment leurs rapports aux espaces qu'ils parcourent participent de la configuration de l'accueil. En d'autres termes, l'accueil n'est plus seulement pensé comme une dynamique qui émane de l'État, des élus et des habitants, puisque les personnes qui demandent l'asile sont considérées ici comme un acteur à part entière. Cette approche permet de penser l'accueil comme une dynamique de construction des places, à laquelle les demandeurs d'asile participent, qui commence bien avant l'arrivée dans les territoires.

La représentation des affects par les participants, à travers le « geste cartographique » (Mekdjian et *al*, 2014), constitue un moyen d'opérer un décentrement narratif et de rendre compte des dynamiques migratoires contemporaines. Recueillir la parole « sensible » ne se fait plus, à ce moment, dans un face-à-face discursif mais bien dans une approche de co-construction du récit. Ce « décentrement narratif » permettrait aux participants de sortir de l'assignation imposée par les institutions en charge de l'asile. Cette assignation implique en effet la construction d'un « visage public » (Montovan, 2017) et la maîtrise d'un « art de raconter des histoires » (Noiriel, 1991). Cette « mise en forme de soi » (Detue, Guidée, Kunth, 2017), imposée par la « dérive » du système de l'asile est, comme l'expliquait Gérard Noiriel (1991), vitale et engageante pour les personnes en quête d'un droit d'asile.

Cependant, certains participants ont remis en question cette dernière étape du dispositif méthodologique. Pour eux, la légende, une fois finalisée, devrait pouvoir expliquer leur vécu du parcours migratoire. « Pourquoi on va encore dessiner ? Tout est là », s'interrogeait

Abdulkarim en faisant référence au mur et à la légende coproduite. De mon côté, j'ai utilisé le dessin des cartes individuelles, le « geste cartographique », comme un outil de médiation pour comprendre davantage les expériences individuelles de chaque participant.



f. Les enseignements d'une approche méthodologique basée sur la co-construction d'un récit sur l'exil et l'accueil

Pour Nicolas Lambert et Christine Zanin (2016) « Une carte n'est considérée comme finie que lorsque l'image cartographique produite est mise en page. Cette étape de finalisation consiste à disposer les différents éléments constitutifs de la carte et d'en penser la lisibilité en fonction de sa taille et de son format. Il s'agit d'une étape indispensable de la construction cartographique. Son but est d'organiser les éléments de la carte, d'y ajouter des clés d'interprétation de telle sorte que le message principal de la carte soit compris par le lecteur en moins de 10 secondes » (Lambert, Zanin, 2016, p. 159). Les cartes dessinées par les participants sont tout le contraire d'une carte thématique. Leurs cartes ne sont pas finies, au même titre que leur expérience de la migration durant laquelle leur vie en mobilité se recompose, des liens se font et se défont, des sociabilités contribuent à atténuer le trauma. Elle ne peut en aucun cas être lue en moins de dix secondes car elle introduit l'émotion qui raconte des fragments de souvenirs. Sa lecture invite à réfléchir sur les conditions d'injustices sociales, spatiales, et politiques qu'ils vivent et face auxquelles ils luttent.

Outil de pouvoir, souvent conçu avec une approche *top-down* dans laquelle elle joue le rôle de canal entre l'émetteur et le récepteur, la carte est ici profondément transformée. Il s'agit d'inverser les rapports de pouvoir afin de permettre aux personnes en situation de demande d'asile de s'appropriier le canal à travers lequel elles et ils essayent de transmettre

leurs revendications politiques. Cette démarche vise à ce que la carte soit produite dans une relation *bottom-up*.

Les ateliers de cartographie participative ont permis de souligner l'importance du geste cartographique dans le recueil de la parole « sensible ». Il est en lui-même un voyage car il nous plonge dans l'inconnu, dans les embûches de l'exil qu'on ne peut résumer par une ligne reliant deux points géographiques. Les ateliers étaient également l'occasion d'un échange entre des personnes avec des statuts administratifs différents, si bien que le risque de reconduire une forme d'autorité scientifique ne pouvait être exclu. Cette énième frontière a été contournée en repensant ma posture de chercheur. Tisser une relation avec les participants, en amont des ateliers de cartographie, devenait une étape à part entière dans le recueil de leur parole « sensible ». Comme je l'écrivais dans l'avant-propos du guide « Utilisation de la cartographie sensible auprès de personnes migrantes : partage d'expériences et de bonnes pratiques » : « Il doit y avoir une liberté totale du choix d'expression de leur vécu dans l'espace et dans le temps. Si je devais donner des règles à suivre pour la mise en place des ateliers de cartographie participative et sensible, je dirais qu'il n'y a pas forcément un code formel et fixe à appliquer mais plutôt de bonnes manières de faire et surtout de laisser faire » (Arfaoui, CartONG, 2018, p. 3).

J'emprunterais à la philosophie d'Edgar Morin (1982) proposée dans son ouvrage *Science avec conscience* pour dire que la cartographie participative et sensible dépasse le cadre de la géographie pour constituer, d'une part, une invitation, parmi d'autres, à repenser les sciences sociales avec conscience et, d'autre part, un outil pour développer une conscience de la complexité des dynamiques migratoires contemporaines, en recueillant la parole « sensible » de celles et ceux qui en font l'expérience.

Conclusion du chapitre 2

Ma démarche méthodologique est principalement qualitative. Les outils méthodologiques mobilisés répondent à la fois à la diversité des acteurs (élus, associations, habitants, personnes exilées) et à une volonté de questionner le rôle de ma posture, en tant qu'acteur de la recherche, dans la (re)production d'injustices sociales et de tenter d'y répondre.

Par ailleurs, des données quantitatives m'ont permis de distinguer les éléments de fragilité et de dynamisme, notamment démographiques, de mes terrains d'enquête. Ces données sont cruciales pour distinguer les contrastes dans les dynamiques territoriales de mes

trois périmètres d'étude, et d'analyser en quoi ces contrastes dessinent (ou pas) différentes voies pour l'accueil dans les espaces non-métropolitains.

La dimension temporelle constitue également un élément important de ma démarche méthodologique, dans la mesure où l'histoire locale de l'accueil a été prise en compte, d'une part, pour analyser mes trois périmètres d'étude et, d'autre part, pour comprendre dans quelle mesure l'ancrage de traditions locales d'accueil pouvait constituer (ou pas) un facteur d'engagement de la population locale.

La cartographie participative et sensible a constitué un outil central dans le recueil de parole de celles et ceux qui demandent l'asile. Cet outil a permis de répondre à des enjeux d'ordres éthique, politique et épistémologique. Les cartes sensibles ont été coproduites sans limite dans le temps et dans l'espace. Ce qui permet d'envisager l'accueil comme processus de création de places avant l'arrivée dans les territoires d'installation des structures d'hébergement. L'accueil commence dès l'inscription des personnes qui demandent l'asile dans le parcours migratoire. Dès lors, il convient de saisir, à partir de ces parcours, les places subies, négociées et/ou construites par les demandeurs d'asile. Le chapitre suivant reviendra sur les parcours migratoires des participantes et des participants aux ateliers de cartographie sensible afin d'analyser ce que leurs espaces vécus et pratiqués, depuis les lieux de départ jusqu'aux lieux d'arrivée (temporaires), racontent des dynamiques d'accueil.

Chapitre 3

**Le vécu du parcours migratoire
comme antichambre de l'accueil**

Introduction du chapitre 3

Les personnes en situation de demande d'asile vivent des parcours migratoires qui diffèrent, par l'itinéraire géographique emprunté, les conditions sociales occupées et les situations politiques auxquelles elles sont confrontées.

À partir de l'analyse des cartes sensibles coproduites dans le cadre des ateliers de cartographie dans mes trois terrains d'étude, ce chapitre reviendra sur trois expériences principales vécues par les demandeurs d'asile durant leurs parcours migratoires : l'expérience de la frontière, de la violence et de l'ancrage.

Analyser le vécu exprimé dans et par ces parcours migratoires, me permet d'interroger l'accueil comme processus de construction de places en dehors des limites des territoires d'installation des CADA enquêtés. Autrement dit, le vécu des parcours migratoires de celles et ceux qui s'inscrivent dans l'expérience de l'asile est considéré comme antichambre de l'accueil. Par ailleurs, cette analyse me permet de cerner la construction d'une « frontière mobile » et non plus linéaire, d'expérimenter la violence comme un processus qui se déplace par le déplacement des individus et de leurs corps et de montrer en quoi l'accueil est loin d'être statique puisque l'ancrage s'apparente à un mirage en l'absence d'une légitimation des administrations de l'asile en France.

1. Profils et origines géographiques des participants aux ateliers de cartographie

Avant d'analyser en quoi le vécu des demandeurs d'asile dans les territoires qu'ils parcourent participent de la configuration de la dynamique d'accueil, il convient de revenir sur leurs profils socio-démographiques et leurs origines géographiques. Revenir sur les profils des participantes et des participants aux ateliers permet de souligner leur diversité géographique, linguistique, sociale, voire culturelle, mais aussi la diversité de leurs parcours migratoires (les itinéraires empruntés, les moyens de déplacement, les temps de déplacement, les types de franchissements frontaliers, etc.).

1.3. Un profil des participants qui contraste avec les données statistiques en Auvergne-Rhône-Alpes

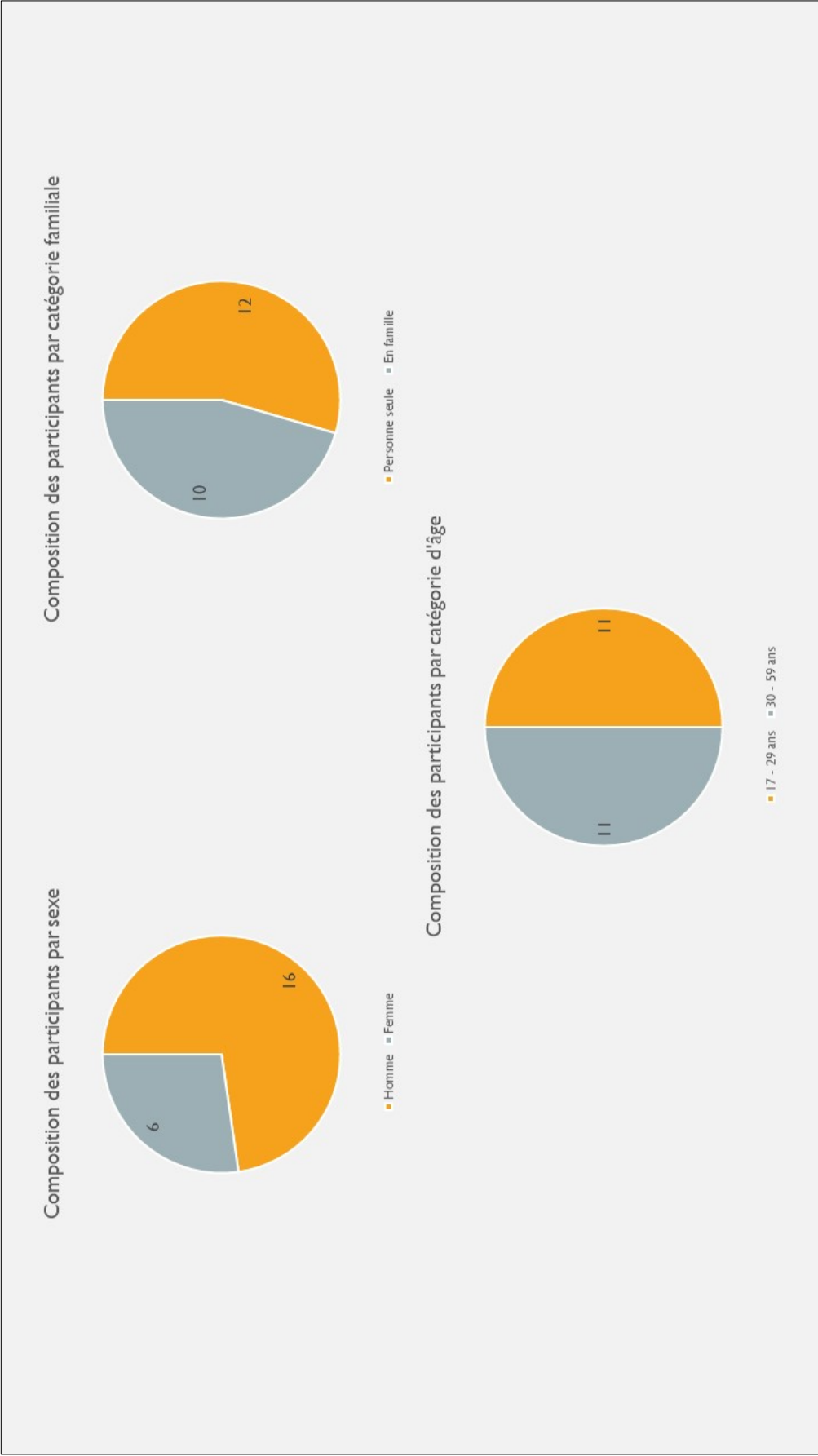
Ce premier point revient sur le profil des personnes ayant participé aux ateliers de cartographie. Trois éléments ressortent des données présentées ci-dessous (graphique 6) : les

participants sont essentiellement des hommes (16 sur les 22 participants), la moitié d'entre eux est âgée entre 17 et 29 ans, l'autre moitié entre 30 et 59 ans. La moitié est hébergée seule (12 sur les 22 participants), c'est-à-dire que les personnes ne sont pas accompagnées de membres de leur famille, l'autre moitié (10 sur les 22 participants) vit en famille.

Le profil des participants aux ateliers de cartographie dans mes trois terrains d'étude contraste fortement avec les données de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Ces dernières restent assez proches des données des trois CADA enquêtés (cf. chapitre 1). En effet, les données statistiques régionales indiquent la faible part relative des personnes seules ainsi qu'un relatif équilibre entre les représentations des hommes et des femmes qui demandent l'asile (cf. chapitre 1). Cette discordance entre les profils que dessinent les données statistiques régionales d'une part, et les profils de demandeurs d'asile ayant participé aux ateliers de cartographie d'autre part, découle essentiellement de ma pratique du terrain.

Le premier élément marquant, c'est la faible part des femmes dans les ateliers de cartographie bien qu'elles aient été sollicitées par le biais des coordinateurs des CADA. La raison tient essentiellement à une relative difficulté de ma part d'installer un climat de confiance. Car ma position de chercheur se confond ici avec ma position d'homme avec lequel, ou face auquel, il peut y avoir des réticences à s'exprimer de la part de femmes hébergées par les CADA. En effet, s'exprimer est perçu par les participantes et les participants, comme dévoiler une partie de soi, se confier sur ses choix, ses espoirs et ses regrets, mais aussi, je dirais surtout, partager un regard sur son intimité puisque ce sont ces détails anodins du passé, ou plus complexes et souvent traumatiques, qui dessinent, au fond, ce qui est appelé *a posteriori* le parcours migratoire.

Le deuxième élément à souligner est la surreprésentation des personnes seules dans les ateliers de cartographie participative et sensible qui s'explique essentiellement par une question de disponibilité. En effet, les personnes hébergées en famille ont des pratiques quotidiennes qui diffèrent de celles des personnes seules (emmener les enfants à l'école, sortir avec les enfants pour des activités de loisirs, etc.). Or, les ateliers de cartographie participative et sensible présentent une contrainte temporelle, dans la mesure où il est nécessaire de rester parfois jusqu'à trois heures et répéter cette opération durant plusieurs séances.



Graphique 6 : Composition des participants aux ateliers de cartographie par catégorie d'âge. Réalisation : Rafik Arfaoui, 2019

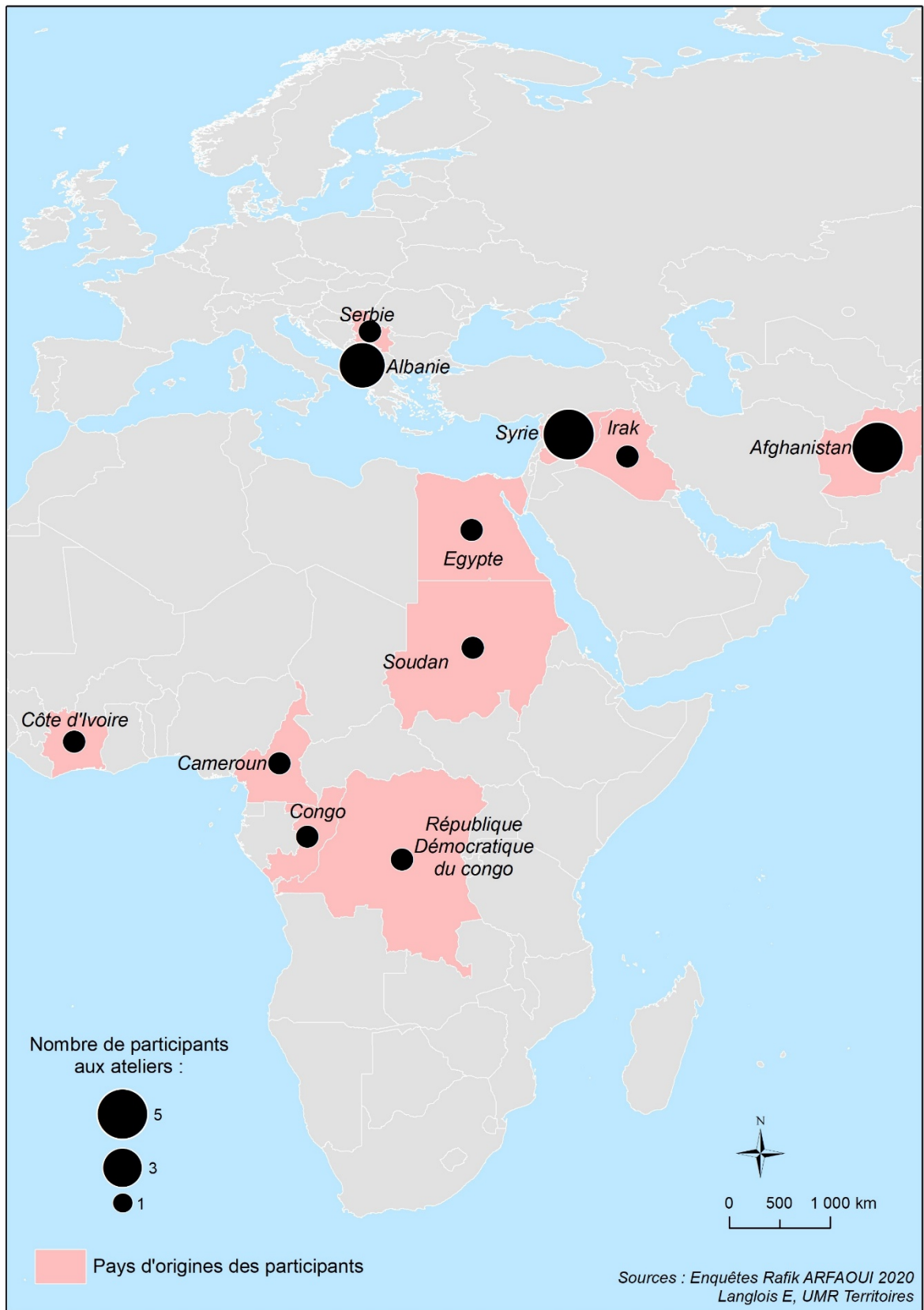
Souligner ces détails n'a pas seulement pour objectif de préciser les profils de celles et ceux qui ont participé à coproduire ces ateliers de cartographie. Il s'agit aussi de rappeler que le vécu de l'asile que j'analyse ici est lié à des personnes qui ont une place qui diffère selon le sexe, l'âge et la composition familiale. En fonction de ces données, les contraintes et les opportunités, les craintes et les espoirs ne sont pas les mêmes. Ceci permet également d'affiner l'analyse d'une configuration de l'accueil par le vécu des personnes qui demandent l'asile.

1.4. Multitude des origines géographiques et des itinéraires migratoires

Les participantes et les participants aux ateliers viennent de pays différents (carte 7). Néanmoins, trois pays concentrent les deux tiers (14 personnes sur les 22) des origines géographiques de celles et ceux ayant participé aux ateliers : l'Afghanistan, la Syrie et l'Albanie. Viennent ensuite (1 personne à chaque fois), les participantes et participants de pays africains (Côte d'Ivoire, Cameroun, République du Congo, République Démocratique du Congo, Égypte, Soudan), de Serbie et d'Irak.

Lister les origines géographiques des participantes et des participants aux ateliers de cartographie a pour objectif principal de montrer d'emblée la diversité des parcours migratoires. On en convient, les contextes géopolitiques qui prévalent dans chacun de ces pays diffèrent tout autant que les motifs ayant poussé les uns et les autres à partir, à changer de lieu de vie, et à travers celui-ci, l'espoir d'un changement social et politique. Ainsi, l'arrivée dans les territoires d'installation des CADA, qui peut plus ou moins représenter un destin spatial commun pour celles et ceux qui demandent l'asile, est précédée d'expériences migratoires qui ne se ressemblent pas. Un des aspects majeurs qui distingue ces expériences migratoires est éminemment géographique puisqu'il s'agit des routes migratoires empruntées et des moyens de déplacement mobilisés tout au long de ces routes.

Les routes migratoires empruntées par les participantes et les participants des ateliers sont extrêmement hétérogènes. Cette hétérogénéité est non seulement liée aux origines géographiques de celles et ceux qui les empruntent mais également aux conditions matérielles de la migration, qu'elle soit plus ou moins planifiée ou complètement improvisée, aux acteurs qui interfèrent dans celle-ci, et au capital (social, économique et culturel) des personnes qui émigrent. Je me limiterai ici à une description des routes migratoires empruntées. Les facteurs qui dessinent la géographie de ces routes seront traités dans la section suivante.



Carte 7 : Origines géographiques des participants aux ateliers de cartographie dans les trois terrains d'étude

On distingue essentiellement trois routes migratoires qui se déterminent essentiellement par le franchissement frontalier jusqu'en Europe : la voie maritime par la Méditerranée et la mer Égée, celle par les terres entre la Turquie et la Bulgarie, et celle des Balkans qui se fait notamment par voie aérienne. Ces routes ne sont en aucun cas un recensement exhaustif de l'ensemble des (im)possibilités de passage en Europe. Elles ne reflètent que celles empruntées par les personnes interrogées dans le cadre de mes enquêtes.

Le franchissement de la mer Méditerranée, entre la Lybie et l'Italie, et de la mer Égée, entre la Turquie et la Grèce, concerne essentiellement les participantes et les participants en provenance des pays du Proche-Orient (Syrie, Irak) et d'Afrique (Soudan, Côte d'Ivoire). Plusieurs travaux, parmi lesquels ceux d'Olivier Clochard (2007) et du collectif Migreurop, ont montré et cartographié le phénomène des morts aux frontières de l'Union Européenne, notamment les frontières maritimes. Ceci souligne d'emblée la dangerosité des routes migratoires maritimes qu'ont empruntées ces hommes et ces femmes, adultes, jeunes et moins jeunes. L'expérience de cette dangerosité participe inexorablement du trauma qui caractérise le parcours migratoire lié à l'asile.

Par les terres, le franchissement n'est néanmoins pas dénué de danger. C'est le moins que l'on puisse dire quand une personne est contrainte de traverser, cachée dans un camion, un espace contrôlé par les Talibans, courir, dans la nuit obscure, pour passer outre les barbelés installés entre la Turquie et la Bulgarie, ou se retrouver dans le désert du Sahel, où la soif menace d'ôter la vie.

Enfin, la route empruntée par les airs est surtout observée chez les participantes et les participants en provenance des pays des Balkans (Albanie et Serbie). Ceci s'explique par une dispense des « visas court séjour » pour les ressortissants de ces deux pays. En effet, il n'existe pas d'obligation de se prémunir d'un visa pour des « courts séjours » (durée inférieure à 90 jours) pour venir en France et dans les pays de l'espace Schengen pour les ressortissants albanais et serbes. Ceci leur permet d'éviter un chemin sinueux comme les deux routes présentées précédemment mais ne veut pas dire que leurs parcours migratoires soient dénués de contraintes.

L'hétérogénéité de ces routes migratoires se traduit par des durées différentes, de quelques semaines à plusieurs années, entre le moment où les personnes quittent leur lieu de départ et le moment où elles arrivent dans les territoires d'installation des CADA. La différence temporelle est fondamentale dans la configuration du parcours migratoire. En fonction

du temps passé dans un espace donné, les personnes sont confrontées à des expériences multiples à travers lesquelles elles peuvent apprendre une ou plusieurs langues, des liens sociaux se font et se défont. Dans ces temps passés sur les routes migratoires, les personnes apprennent et comprennent, de manières plus ou moins conscientes, les injustices que dessine la géographie des migrations. Ces injustices sont celles, d'une part, d'un monde riche dont les ressortissants se déplacent par les lieux les plus sûrs, les aéroports, pour se rendre, sans difficulté apparente, dans des lieux de villégiature ou de travail et, d'autre part, d'un monde tiers dont certains ressortissants sont contraints de contourner spatialement et politiquement les frontières des États-nations, au risque de leur vie, ou quand ils sont hébergés, ou plutôt entassés, dans des dispositifs d'encampement et de surveillance tels que les camps pour migrants en Grèce.

2. Saisir la territorialité pour comprendre la construction fragmentée de l'accueil

Les routes qu'empruntent les personnes qui demandent l'asile avant leur arrivée dans les territoires d'installation des CADA sont loin d'être des « espaces migratoires lisses » (Brachet et *al*, 2011) comme celles qu'on retrouve dans des représentations qui relèvent et révèlent des « inepties cartographiques », dans lesquelles une simple flèche reliant le territoire de départ à celui d'arrivée est censée décrire un parcours migratoire pourtant très complexe. (Bacon et *al*, 2016). Bien au contraire, ces routes sont imprévisibles, dans le sens où elles sont envisagées au fur et à mesure de l'avancement de l'itinéraire emprunté. Dans ces routes, le vécu des demandeurs d'asile se (re)compose au rythme du franchissement frontalier entre les États-nations, parfois même au sein des États puisque les frontières sont « mobiles », en fonction des rapports tissés avec les habitants et les autorités publiques et privées des espaces traversés, et au ressenti parfois de la violence qu'elle soit physique ou symbolique dont le corps fait l'objet.

Ce vécu participe de la territorialité des demandeurs d'asile. Cette territorialité se construit et se fragmente tout au long de l'expérience de l'asile, et avant même celle-ci, en transformant dans son passage la vie de celles et ceux qui l'empruntent. La territorialité qui concerne en premier lieu le « sujet socialisé » relève de « sa logique, de sa sensibilité, de ses capacités réflexives et imaginaires personnelles. Elle se calque sur son espace vécu, tissé de ses rapports intimes mais néanmoins interactifs avec les lieux et les gens qui les fréquentent.

Elle s'enrichit de ses expériences, de ses apprentissages sociaux. » (Di Méo, Buléon, 2005, p. 82). La territorialité invite, par conséquent, à (re)penser les places qui se tissent entre celles et ceux qui sont présents dans les territoires et celles et ceux qui y arrivent, qui franchissent ses frontières qu'elles soient matérielles ou immatérielles. En d'autres termes, la territorialité qui se dessine par la migration de celles et ceux qui demandent l'asile participe de la configuration des dynamiques d'accueil. De fait, les personnes en situation de demande d'asile sont considérées ici comme des acteurs à part entière de ces dynamiques.

À travers la présentation et l'analyse des cartes sensibles réalisées par les participantes et les participants aux ateliers de cartographie dans mes trois terrains d'étude, les territoires vécus montrent que l'accueil se dessine bien avant l'arrivée dans les territoires d'installation des CADA. Car si la temporalité de l'accueil chez les autorités publiques et les habitants qui s'engagent auprès des demandeurs d'asile commence au moment de leur rencontre, la temporalité de l'accueil chez les demandeurs d'asile commence au moment où leur pas quitte le seuil du chez-soi. Cette géographie de l'asile par le vécu s'attardera, dans les trois sous-sections suivantes, sur trois expériences principales, celle de la frontière, de la violence rencontrée notamment par des migrations de femmes et par l'ancrage.

2.1. L'expérience de la frontière : diversité des itinéraires et convergence des destins

« Perçues comme des lignes de démarcation, les frontières sont en effet en train de devenir des dispositifs complexes de tri des flux de la mondialisation plutôt que des limites binaires entre le dedans et le dehors de la nation et/ou de l'État. » (Amilhat Szary, 2016, p. 147). Partant de ce constat, il convient de considérer la frontière dans toute la complexité de sa réalité sociale, au-delà d'une simple limite à la périphérie des États.

Dans ce « lieu où l'identité est constamment renégociée » (Amilhat Szary, 2016, p. 150), les personnes hébergées aujourd'hui dans les CADA de mes terrains d'enquête ont été confrontées à l'Autre. D'abord, cette confrontation épouse une réalité spatiale, par le franchissement d'une limite et/ou la rétention dans un lieu de contrôle de celle-ci. Ensuite, elle montre une réalité sociale, avec un usage relationnel de la frontière par des rapports sociaux et culturels qui se tissent en son sein. L'analyse de cette confrontation permet de saisir les contours de l'accueil, en tant que place créée et constamment renégociée entre celles et ceux qui sont à l'intérieur d'un territoire, donc de ses limites, et celles et ceux qui les franchissent.

Empruntant des itinéraires divers, quels destins les expériences de la frontière font-elles émerger pour les personnes qui demandent l'asile ? Pour répondre à cette question, il me paraît nécessaire de naviguer dans leurs itinéraires en me concentrant sur les expériences de la frontière exprimées dans leurs cartes. Les points de départ sont souvent l'Afghanistan, l'Albanie ou encore le Soudan, en passant par plusieurs pays situés en Afrique du Nord, en Asie et en Europe. Ce voyage *a posteriori* à travers les cartes des participants aux ateliers invite à explorer des espaces physiques complètement différents (montagne, désert, mer) et à observer l'enchevêtrement d'émotions tantôt douloureuses tantôt joyeuses (trauma du risque de mourir, satisfaction de la survie, condamnation des agissements des autorités dans des pays où les populations sont perçues comme ouvertes et accueillantes).

a. De l'Afghanistan à la France

La première carte présentée ici (carte 8) a été dessinée par Rachid, jeune homme de 25 ans de nationalité afghane. Rachid est hébergé au CADA Détours dans la commune d'Ar-lanc. Sa carte me plonge dans un long voyage qui part d'Afghanistan, à près de 8 000 kilomètres d'Ambert. L'itinéraire que Rachid cherche à spatialiser le replonge de fait, comme tous les autres participants, dans un vécu de franchissement et d'empêchement. Comme toutes les autres cartes, elle n'a pas été retouchée et il arrive que des mots soient barrés, réécrits. Ces ratures sont loin d'être des tâches qui abiment l'esthétique qui se dégage de cette carte, car elles expriment une construction hésitante de la mémoire qui se compose de fragments de souvenirs.

Tout en dérogeant aux règles conventionnelles de la cartographie, cette projection zénithale offre la possibilité de retracer des espaces éloignés et multi-scalaires (États, villes, camps, espace sous contrôle d'une organisation armée non gouvernementale), ainsi que des dynamiques socio-spatiales globales (relevant de la géopolitique) et locales (relavant des dynamiques urbaines).

L'itinéraire de Rachid commence en bas à gauche du dessin. Il représente l'Afghanistan, y inscrit un mot en dari traduit, comme tous les autres mots, en anglais par son ami Ehsan, présent lui aussi aux ateliers en « *No life* ». Ce mot, à côté duquel il colle un cercle rouge, représente le danger de « l'absence de vie » en Afghanistan.

Rachid m'expose brièvement sa vie d'avant. Il travaillait dans le métier du bâtiment, comme ouvrier peintre. Dans sa description d'un fragment de sa vie, l'omniprésence de l'armée américaine se fait vite ressentir. Maître d'ouvrage de micro-projets servant sa présence

militaire, la première puissance économique mondiale employait Rachid pour quelques dollars. Cette mention furtive faite par Rachid s'inscrit pourtant dans un contexte géopolitique régional et mondial. En effet, l'Afghanistan est livré à une crise politique chronique depuis le début du XX^e siècle dont les points d'orgue ont été l'intervention militaire de l'ex URSS en 1979, la prise du pouvoir par les Talibans en 1996, eux-mêmes renversés par l'intervention militaire des États-Unis et de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) en 2001. L'instabilité politique, économique et sécuritaire a poussé le pays dans une crise durable dont les contours semblent infinis, donnant parfois l'impression à des Afghans, comme Rachid, d'une impossibilité de vivre dans leur pays, pouvant pousser la logique dans son sens le plus littéral ; impossibilité de vivre équivalant, dans ce cas, à la mort.



Carte 8 : De l'Afghanistan à la France. Réalisation : carte dessinée par Rachid, participant aux ateliers de cartographie à Ambert. Source : cliché Rafik Arfaoui, juillet 2017.

Sans vouloir retracer la géopolitique de l'Afghanistan, ni celle des autres pays d'origine des participantes et des participants des ateliers de cartographie, il convient néanmoins de rappeler que le parcours de Rachid, comme ceux des autres participants, détaillés par la suite, s'inscrivent dans des dynamiques plus globales relevant d'enjeux géopolitiques, économiques, culturels, etc.

Le parcours migratoire de Rachid part donc d'une discontinuité, celle de l'impossibilité à se projeter, de l'absence d'espoir dans la place qu'il occupait dans son pays. Comme je l'expliquais précédemment (cf. chapitre 2), je ne demande pas plus de détails aux participants concernant des dynamiques qu'ils n'évoquent pas. Ainsi, je n'ai pas demandé à Rachid de développer les raisons qu'il a avancées aux agents de l'OFPRA dans l'introduction de sa demande d'asile. Il ne s'agit en aucun cas d'objectiver le parcours des personnes qui demandent l'asile. Bien au contraire, ce qui m'intéresse, c'est ce qui se dégage comme dynamique (socio-spatiale, politique, culturelle) de la subjectivité de leurs parcours.

L'itinéraire emprunté par Rachid, représenté par une ligne de couleur bleue, le conduit en « car » dans un espace qui se situe entre l'Afghanistan, le Pakistan et l'Iran. À cheval entre ces trois pays, la frontière représentée ici n'est pas une ligne mais bel et bien un espace physique relativement important, quasiment équivalent à la taille des pays qui l'entourent dans l'échelle du dessin de Rachid. Cet espace hachuré est présenté comme contrôlé par les Talibans. D'emblée, Rachid me fait savoir, par sa carte, que les frontières ne sont pas l'apanage des États-nations qui se juxtaposent les uns à côté des autres, mais relèvent d'acteurs multiples. Par ce geste cartographique, Rachid déplace les lignes de la frontière classique, en faisant émerger un espace à part entière. Dans cet espace, Rachid colle un cercle rouge de la même taille que celui apposé sur l'espace correspondant à l'Afghanistan, afin de montrer le danger important du passage frontalier. Le passage se fait ici à pied par les montagnes jusqu'en Iran. Tout au long de l'itinéraire, Rachid représente par des traits bleus les frontières, un élément qu'il rajoute comme légende à sa carte en bas à droite du dessin.

En Iran, où le cercle rouge rétrécit par rapport aux espaces précédents, Rachid se sent toujours en danger. Il explique qu'il perçoit les autorités publiques du pays, la « Police », comme un danger mortel pour les « immigrants ». Après l'Iran vient la Turquie à laquelle il accède également à pied. Rachid poursuit son évaluation *a posteriori* des espaces qu'il a traversés. Ainsi, la relation de la police aux personnes en situation de migration est ambivalente : « 50/50 » selon la traduction d'Ehsan. Ces relations à la police sont vécues à Istanbul, la métropole, cette « *big place* », que Rachid représente par un cercle vert. S'il la perçoit sous cette couleur positive, c'est que Rachid a eu le temps de la parcourir, marcher sur ses ponts et dans ses rues, fréquenter ses commerces et ses marchés. Istanbul trouve dans le parcours de Rachid, une place carrefour, cette place qui fait d'elle un lien entre l'Asie et l'Europe, mais aussi une ville-carrefour par l'accueil qui se dessine pour les migrants qui la

traversent. Istanbul, c'est aussi la porte de l'UE pour Rachid, et le début de la confrontation aux procédures d'expulsion qui caractérisent ses politiques migratoires.

Ces évaluations *a posteriori* faites par Rachid sur les espaces traversés constituent un moyen d'exprimer une critique politique des systèmes de contrôle migratoire. Ainsi, la carte sensible joue ici pleinement son rôle de dispositif méthodologique qui vise à ne pas atomiser la parole des demandeurs d'asile (Noiriel, 1991). Ceci passe inévitablement par la possibilité saisie par celles et ceux qui effectuent le voyage de porter un jugement *a posteriori* sur les espaces parcourus. Par ailleurs, ce jugement me permet de comprendre comment Rachid et celles et ceux qui ont participé aux ateliers de cartographie perçoivent les dispositifs qu'ils subissent et/ou contournent.

Arrivé en Bulgarie, au sein de l'UE, là où l'on pourrait imaginer que disparaîtrait le cercle rouge qui affectait l'Iran et l'Afghanistan, Rachid le fait soudainement ressurgir et, à travers lui, toute la souffrance endurée durant le parcours. Par ce cercle rouge, Rachid symbolise son expérience de la prison en Bulgarie après sa capture, puisque c'est bien de cela qu'il s'agit, par les autorités bulgares et son renvoi en Turquie. Cet épisode se déroule au moment où la Bulgarie, et à travers elle l'Europe, renforce le contrôle de ses frontières par rapport aux personnes en situation de migration dite illégale. Le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme avait d'ailleurs condamné l'atteinte au droit international par l'emprisonnement des personnes immigrées entrées illégalement sur le sol bulgare et même à destination de celles et ceux qui voulaient le quitter de la même manière.⁴⁷

Pourtant, ces procédures dissuasives n'empêchent pas Rachid de retenter la traversée de la Bulgarie qu'il effectue cette fois-ci, à pied, jusqu'en Serbie où il fait apparaître, pour la première fois, un triangle rose représentant la « joie », signe d'une satisfaction. Par des trajets effectués en bus, Rachid arrive aux frontières de la Hongrie. Ce qui est frappant dans cet itinéraire, au-delà du ressenti de Rachid vis-à-vis des autorités qui contrôlent les espaces traversés, c'est la représentation de frontières à l'intérieur même de l'UE, censée être un espace de libre circulation. Finalement, on voit bien que les contrôles frontaliers entre les États membres existent et qu'ils fonctionnent comme des frontières au sein de l'UE. Ces frontières internes soulignent la dichotomie entre la liberté de circulation dont jouissent les *insiders*, Européens et celles et ceux dispensés d'un visa, et la limitation (empêchement) de

⁴⁷ Source : <<https://news.un.org/fr/story/2016/08/341112-bulgarie-le-chef-des-droits-de-lhomme-de-lonu-denonce-lemprisonnement-des>>

circulation pour les autres, celles et ceux qui n'ont pas de statut légal, celles et ceux que les politiques migratoires ont de fait considérés comme des « indésirables ». Ainsi, là où la carte de l'Europe fait ressortir des continuités, le vécu de Rachid dans le franchissement frontalier évoque des ruptures.

Entre « *people good* » et « *police no good* », Rachid fait la distinction en Hongrie entre celles et ceux qui représentent l'ordre, l'État, la force politique qui dirige et contrôle le territoire, et celles et ceux qui l'habitent, qui sont gouvernés par cet ordre. Ces sentiments se construisent dans des gestes anodins d'aide, d'indication de l'heure ou de la route, d'écoute ou, au contraire, dans le regard de suspicion, les contrôles visant à l'éviction de l'espace, à entraver l'itinéraire.

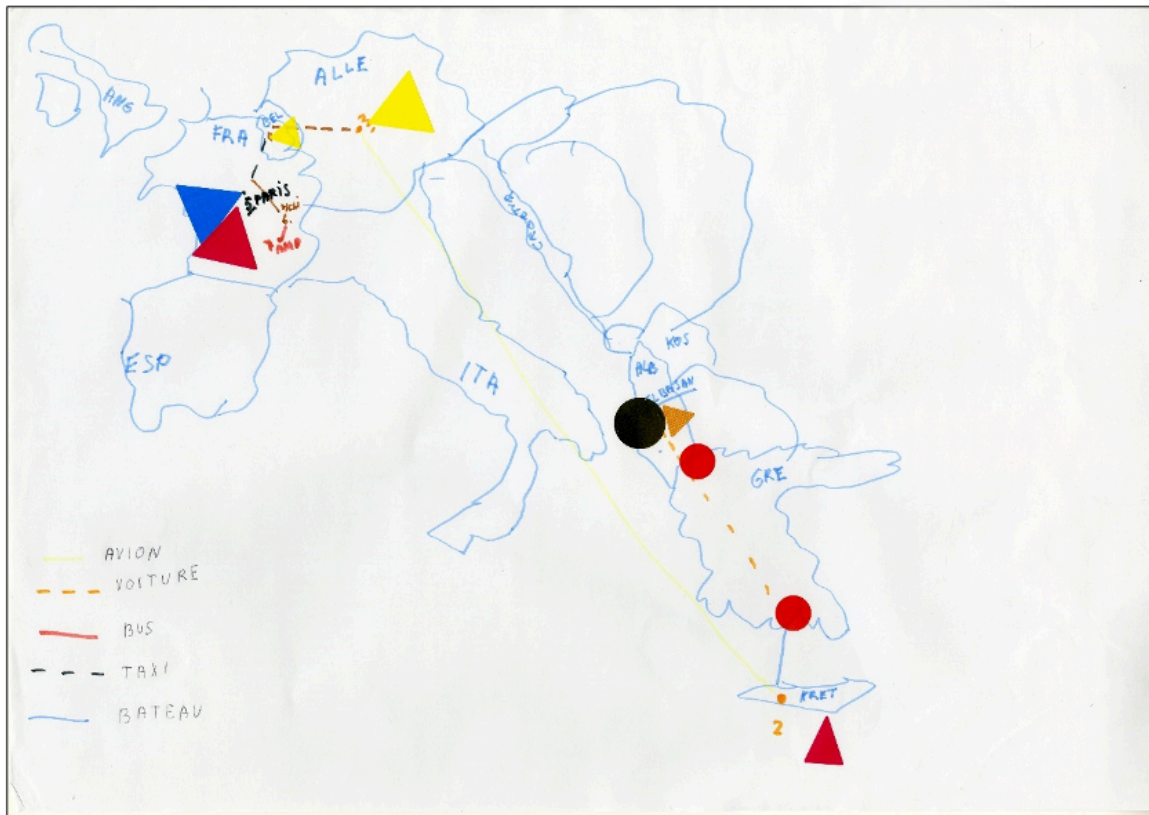
Arrivé en Allemagne, Rachid éprouve une joie, celle d'avoir franchi plusieurs étapes. À Francfort, il est hébergé dans un « camp », une énième frontière sous forme de lieu à l'intérieur même de la ville, qu'il quittera pour la Belgique et puis la France. Dans cette Europe de l'ouest, le franchissement frontalier ne se fait plus à pied mais en train. Le contrôle paraît moins intense et le risque plus faible aux yeux de Rachid. Finalement, son itinéraire fait ressortir, sur ce point précis, une distinction entre une Europe de l'est et des Balkans servant de frontière de zone de contrôle et d'empêchement de la migration, et une Europe de l'ouest où la circulation y est relativement plus simplifiée. Néanmoins, la frontière ne disparaît pas, elle est présente à une échelle plus fine, par exemple dans le « camp de migrants » à Francfort.

Rachid arrive à Paris où son sentiment de joie, représenté par un triangle rose, est relativement important. Il y demeure six mois et tente, sans réussir, de rejoindre l'Angleterre via Calais. La réforme de la loi sur l'asile et l'immigration, en 2015, conduira finalement Rachid à Arlanc. Tout en disant « *I love stay here* » en ce qui concerne la France, Rachid martèle un avis mitigé, « 50/50 », sur le fait d'avoir été hébergé à Arlanc. En effet, il perçoit le territoire d'hébergement du CADA comme éloigné de la grande ville, qu'il a pris pour habitude d'habiter. Ceci montre que le lieu d'hébergement imposé par l'État durant la demande d'asile ne répond pas forcément aux aspirations de Rachid et que le territoire ambertois lui a été imposé. Les deux prochains itinéraires représentent une expérience de la frontière depuis l'Albanie et le Soudan jusqu'à la France.

b. De l'Albanie à la France

La carte 9 qui représente un itinéraire d'Albanie jusqu'en France a été dessinée par Zamir. Âgé de plus de 40 ans, il est hébergé au CADA Détours dans la commune d'Ambert,

avec son épouse et ses deux enfants, dont un nouveau-né qui a vu le jour à l'hôpital de Thiers dans le département du Puy-de-Dôme.



Carte 9 : De l'Albanie à la France. Réalisation : carte dessinée par Zamir, participant aux ateliers de cartographie à Ambert. Source : cliché Rafik Arfaoui, juillet 2017.

L'itinéraire de Zamir commence en Albanie, dans le district d'Elbasan au sud de la capitale Tirana. Le cercle noir et le triangle orange renvoient aux problèmes et à la souffrance qu'il a subie dans son pays et suite auxquels il a décidé d'émigrer. Zamir était professeur d'anglais et a fait l'armée. Il m'explique que son départ est lié aux risques de persécutions qu'il encoure. En fait, la famille de son épouse est confrontée à des problèmes de foncier qui l'oppose à une tierce partie. Pour se venger, la tierce partie pourrait l'atteindre physiquement. Zamir m'explique que cette logique de « vengeance » s'inscrit dans le cadre du *Kanun*. De l'arabe « قانون » qui veut dire littéralement loi, cette pratique renvoie à un code coutumier remontant au XV^e siècle. Plusieurs règles existent et régissent ce code coutumier. On retrouve entre autres, la « reprise du sang », une sorte de vendetta, pour sauver « l'honneur » d'une personne. Bien qu'interdite dans la législation albanaise, plusieurs personnes albanaises en situation de demande d'asile en France justifient leurs requêtes par le risque que cette pratique fait encourir sur leur sécurité et celle de leurs proches.

L'itinéraire de Zamir le conduit, dans un premier temps, en Grèce aux frontières sud de l'Albanie. Le franchissement frontalier, bien que « légal », est marqué de deux cercles rouges, renvoyant au ressenti d'une « difficulté », au niveau des frontières avec l'Albanie et avec la Crète. Zamir m'explique que ces difficultés sont liées aux rapports négatifs des agents de contrôle aux frontières grecques vis-à-vis de son passage et, plus largement, vis-à-vis de la population albanaise. Son départ en Crète se justifie par la présence de membres de sa famille qui l'aident dans son projet d'émigration, ce qui explique la présence d'un triangle rose renvoyant à une sensation de « joie ». Pour cette partie de l'itinéraire, il se déplace en voiture puis en bateau. Montrer les moyens de transport empruntés est important pour Zamir puisqu'ils représentent le contraste des conditions matérielles de son déplacement.

De Crète, il prend un avion jusqu'en Allemagne. Cette troisième étape de son itinéraire est marquée d'un triangle jaune de taille importante qui symbolise les réflexions qu'il a eues quand il était hébergé dans un « camp pour migrants » en Allemagne. Zamir me fait une courte description du camp dans lequel il est hébergé avec son épouse et leur enfant. Clôturées, l'entrée et la sortie du camp sont règlementées et contrôlées par des agents. Zamir me raconte des descentes policières effectuées la nuit au sein du camp pour procéder à des contrôles. Comme le rappelle Michel Agier (2008), dans cet espace d'exception relevant du « gouvernement humanitaire », la situation est parfois proche du « chaos concentrationnaire ». Pour Zamir, il faut quitter le camp et partir ailleurs. Cette expérience se renouvelle avec un ressenti moins intense en Belgique.

Arrivés en France, Zamir et sa famille se dirigent vers Paris. D'hôtel en hôtel, trainant des valises contenant leurs affaires personnelles, ils sont livrés au dispositif d'hébergement d'urgence du « 115 ». Cette expérience rappelle à Zamir la « galère », l'instabilité chronique par l'absence d'un espace qu'ils peuvent investir plus ou moins durablement. L'arrivée à Ambert, qui se fait par bus, représente une occasion de répondre à cette urgence. L'hébergement proposé par le CADA est perçu par Zamir et sa famille comme une place à investir, même si cette place demeure temporaire, le temps de la demande d'asile. À Ambert, Zamir ressent une forme de satisfaction et utilise ce moment et cet espace pour « prendre soin de soi » et des siens.

c. Du Soudan à la France

La prochaine carte évoque l'expérience de la frontière par Hassan (carte 10). Cette carte retrace son itinéraire du Soudan jusqu'au Chambon-sur-Lignon où il est hébergé au CADA. Son

risquait de chavirer. Dans son dessin, Hassan représente cette embarcation à l'intérieur de laquelle sont entassés des « réfugiés » (il marque le mot en arabe) en indiquant l'errance subie en mer durant cinq jours avant l'arrivée des secours. Le cercle noir, qui représente le « travail » dans la légende coproduite par les participants, renvoie ici au danger mortel de la traversée de la Méditerranée. « Les limites internationales fonctionnent également comme des lieux d'exacerbation des vulnérabilités : à la frontière, les corps sont, de plus en plus, des *corpses*, c'est-à-dire des cadavres selon le vocable anglais. » (Amilhat Szary, 2016, p. 152)

Représentés par un cercle rouge de taille plus réduite que celles des cercles rouges collés en Lybie, les « problèmes » ne s'arrêtent pas avec le franchissement des frontières maritimes et l'arrivée en Italie. Là-bas, il se déplace de Naples jusqu'à Vintimille en passant par Rome. Il franchit la frontière entre l'Italie et la France à pied pour contourner les contrôles. Entre Cannes et Marseille, Hassan emprunte le train. Il me raconte comment il a été contraint de se cacher dans les WC et changer de voitures pour éviter le contrôle de la SNCF et celui de la police. À Marseille, il rencontre des personnes arabophones, des « Maghrébins », qui lui proposent de l'aide (nourriture, hébergement, etc.). Cette solidarité culturelle permet à Hassan de se repérer, de trouver un peu de répit avant de partir pour Paris. Une fois arrivé sur place, Hassan dort, durant quarante-cinq jours, sous des tentes dans le « camp de Stalingrad » au nord de Paris. Une intervention policière démantèle le campement. À la suite de cet événement, Hassan a été hébergé dans un gymnase (il le décrit comme un terrain de basketball), avant d'être réorienté vers le Chambon-sur-Lignon. Sur place, le vécu se résume dans des achats, la contemplation de la nature et quelques déplacements à Saint-Étienne.

d. Des itinéraires multiples et un destin commun

L'analyse des expériences de la frontière montre que celle-ci épouse différentes formes et différentes échelles. Même si les itinéraires n'ont rien à voir les uns avec les autres, que les raisons du départ changent en fonction du parcours des personnes et des conditions géopolitiques et culturelles dans leurs pays, les destins qui se dessinent convergent. Cette convergence s'identifie dans les politiques de contrôle migratoire, dont les frontières constituent un outil à part entière, qui visent à stopper l'itinéraire des personnes. Elle s'identifie également dans la défiance plus ou moins forte des personnes vis-à-vis de ces frontières. La convergence de ces destins tient également au fait que les personnes ayant dessiné ces cartes ont fait l'objet d'un hébergement contraignant dans les espaces non-métropolitains dans le cadre d'une politique de dispersion des migrants en France.

Dans ces itinéraires qui empruntent des chemins différents, la frontière est « mobile » et bouge au fur et à mesure du déplacement des personnes. Comme le rappelle Anne-Laure Amilhat Szary (2016, p. 150), « Espace-temps en mouvement, elle [la frontière] devient véritablement « mobile » à bien des égards aujourd’hui ». La frontière bouge pour des raisons géopolitiques (création de nouveaux États par exemple), des raisons physiques (reconfiguration des limites naturelles faisant bouger les limites des États), et la multiplication des « lieux de mise en application de l’institution frontalière [...] dans une série d’espaces de mobilité à l’intérieur du territoire national » (l’exemple des contrôles frontaliers dans les gares ou les aéroports). Mais ce qui est intéressant à souligner, et c’est là une contribution majeure, c’est que « tout se passe comme si le statut de la personne, tant juridique qu’économique ou culturel, faisait désormais la frontière. » (Amilhat Szary, 2016, p. 152)

Dans le cas des itinéraires décrits jusqu’ici, la mobilité de la frontière s’explique par le statut d’immigrés n’ayant pas d’autorisation de se déplacer. Les frontières qui s’imposent à ces personnes, et qu’elles considèrent comme un objet à part entière de leur vie en déplacement, leur collent au corps puisqu’elles ne visent pas seulement à délimiter des espaces mais à empêcher des mouvements humains, leurs mouvements. Ainsi, la place qui émerge du contact de ces personnes avec les espaces qu’ils parcourent fait apparaître deux visions contradictoires. D’une part, les acteurs qui produisent des territoires selon une logique wébérienne de l’État-nation perçoivent ces personnes par leur qualité de migrant qu’il faut contrôler, voire stopper. D’autre part, ces personnes, par la « frontièrité » qui caractérise leurs franchissements (Amilhat Szary, 2015, p. 105), défient cette conception wébérienne de l’État-nation par la fluidité du passage (Wihtol de Wenden, 2017). Ceci passe par le fait que les personnes qui demandent l’asile aujourd’hui se considèrent, tout au long de leur itinéraire, comme des habitants revendiquant le droit de changer de lieu de résidence puisque leur sécurité et/ou celle de leurs proches y est menacée.

Tout au long de ces itinéraires, les frontières apparaissent comme un élément déterminant où il n’y a pas un dedans et un dehors. Bien au contraire, les frontières fonctionnent ici comme des espaces du possible tout autant que des espaces de la rétention et de la mise en contact avec la violence des dispositifs du contrôle des mouvements des « indésirables » (Agier, 2008). Ces frontières sont multi-scalaires : on les retrouve au niveau des espaces supranationaux, des États, comme au niveau des villes et des lieux qui la composent (l’exemple des camps pour migrants).

Au moment où l'imaginaire collectif qui se dégage des cartes classiques dans lesquelles les frontières se résument à des lignes plus ou moins continues, censées séparer un dedans et un dehors, les cartes sensibles présentées ici montrent que les frontières épousent des formes qui dépassent ces limites.

2.2. Violence en migration et migration de la violence

Au-delà des continuités et des ruptures que dessine l'expérience de la frontière et de son caractère mobile, le parcours des personnes qui demandent l'asile aujourd'hui est marqué du sceau de la violence.

a. Pour une prise en compte du *continuum* de la violence

Définie comme « force brutale exercée pour soumettre quelqu'un » (Rey, 2005, p. 1934), elle renvoie à un jeu de pouvoir dans un rapport dominant/dominé. S'il est difficile de trouver une définition précise au concept de violence, ce n'est pas par manque d'efforts intellectuels. À ce sujet, Jean-Bernard Racine, Veronica Nosedá et Philippe Guillaume (2013, p. 1088) rappellent l'implication des philosophes (Marx, Nietzsche, Arendt, etc.) et des sociologues (Weber, Simmel, Bourdieu) dans la compréhension de la violence. La difficulté de définir précisément la notion de violence, rappellent les auteurs, est liée à la diversité de ses formes d'expression et des contextes (culturel, politique, spatial, social) dans lesquelles elle se produit.

La définition de la violence reste donc relative, dépend des référentiels de chaque société et de chaque individu et de ce qu'il conçoit comme légitime et illégitime (Nosedá, Guillaume, 2019[2013]). Autrement dit, le ressenti de la violence varie en fonction de ce que nous sommes, et de comment nous voyons le monde qui nous entoure. Interroger la violence renvoie donc à un jeu d'équilibre entre une prise en compte objective (c'est-à-dire, ce que la violence produit concrètement sur les corps et les esprits) et une prise en compte subjective (c'est-à-dire la mise en récit de la violence par celle ou celui qui la subit). Comme le rappellent Nancy Scheper-Hughes et Philippe Bourgois (2004, p. 2) « *Violence itself, however, defies easy categorization. It can be everything and nothing ; legitimate or illegitimate ; visible or invisible ; necessary or useless ; senseless and gratuitous or utterly rational and strategic.* »⁴⁸

⁴⁸ Traduction, proposée par moi-même, de la citation : « La violence elle-même, cependant, défie toute catégorisation facile. Elle peut être tout et rien ; légitime ou illégitime ; visible ou invisible ; nécessaire ou inutile ; insensée et gratuite ou tout à fait rationnel et stratégique. »

La géographie s'est également intéressée à la violence, notamment en milieu urbain. Depuis les travaux de l'École de Chicago dans les années vingt, jusqu'aux travaux actuels sur la mobilisation des « gilets jaunes » en France, les géographes se sont notamment intéressés aux manifestations concrètes de la violence dans et par l'espace. Dans des contextes spatiaux et temporels différents, s'intéresser à la violence à partir de la géographie permet de questionner les forces (publiques et privées, formelles et informelles) qui produisent l'espace où se déroule la violence. S'intéresser à la géographie des migrations internationales, précisément à celle de l'asile, complexifie davantage cette question. En effet, l'espace des personnes qui émigrent est par essence mobile, et se déplace au rythme de leurs parcours.

Jean-Baptiste Lanne (2018) distingue deux ordres de violences, l'une dramaturgique (elle renvoie à une analogie théâtrale avec des acteurs, des rôles, une scène et la présence de marqueurs) et l'autre non-dramaturgique (ayant un caractère diffus dans l'espace et dans le temps). Ces deux ordres de violence conservent un caractère d'expressivité, ils « marquent l'expérience et appellent du sens » (Lanne, 2018, p. 468). Que disent les violences subies par les personnes qui demandent l'asile des places qu'elles occupent ? Les cartes sensibles permettent de spatialiser la violence en la mettant en interaction avec la trajectoire de vie et les espaces parcourus par les demandeurs d'asile, ainsi que les acteurs rencontrés, ceux de la violence et ceux qui vont à son encontre.

Émilie Adam-Vézina (2020) distingue trois types de violences : les violences généralisées, institutionnelles et interpersonnelles. Les violences généralisées renvoient au contexte politique général qui existe dans le territoire dans lequel l'on se trouve. Ainsi, par exemple, les guerres et les conflits armés provoquent inévitablement des violences à l'encontre des habitants du territoire. Ces violences peuvent être de différentes formes : physiques, psychologiques, politiques et symboliques. Les violences institutionnelles émanent d'institutions représentant le pouvoir qui contrôle le territoire (police, armée, administration pénitentiaire, etc.). Elles sont dirigées contre les personnes que ces institutions sont censées protéger, soit par des interventions isolées d'agents se déroband à la loi, soit par l'intervention de cette même loi contre des personnes pour exercer sur elles un pouvoir de domination. On trouve ainsi, dans les histoires plus ou moins récentes de notre espèce humaine, des lois de ségrégation raciale sous le régime d'*apartheid* en Afrique du Sud, ou encore les lois d'expropriation des terres par les colons en Algérie sous la France coloniale, pour ne citer que ces deux exemples. Les violences qui en découlent sont multiples et expriment toutes des rapports de forces en vue de nuire à autrui, par vengeance, par mépris, par racisme, pour des

intérêts politiques et/ou économiques, etc. Enfin, les violences interpersonnelles renvoient à des violences physiques et des violences psychologiques qui sont exercées par des individus à l'encontre d'autres individus. Leur manifestation se fait non seulement dans l'espace public mais également dans l'espace privé (violences conjugales, par exemple). Ces trois types de violences s'enchevêtrent dans une sorte de *continuum* et ne fonctionnent pas nécessairement indépendamment l'une de l'autre. « *Violence is a slippery concept – nonlinear, productive, destructive, and reproductive. It is mimetic, like imitative magic or homeopathy. “Like produces like,” that much we know. Violence gives birth to itself. So we can rightly speak of chains, spirals, and mirrors of violence – or, as we prefer – a continuum of violence.* »⁴⁹ (Nancy Scheper-Hughes et Philippe Bourgois, 2004, p. 1). Tout l'intérêt de la prise en compte de ces différentes formes de violences réside précisément dans ce *continuum*. Pour ma recherche, la prise en compte du *continuum* de la violence me permet de comprendre non seulement les différentes formes de violence auxquelles les personnes qui empruntent les chemins de l'asile sont confrontées, mais également de saisir les places qui se tissent à partir de leur vécu.

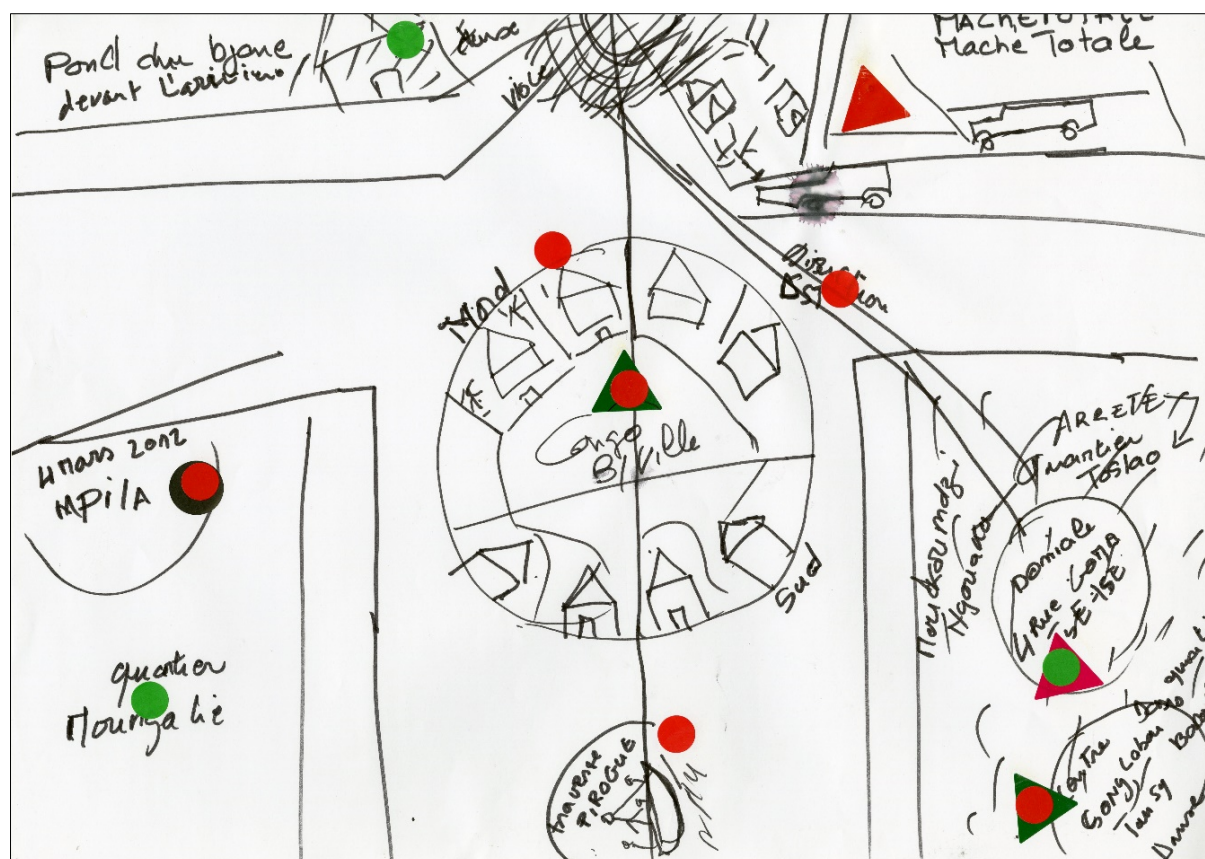
b. Violence avant la migration

« On est tous choqués ici. Nous vivons dans le choc. Moi, mon choc, c'est que je me suis arrêté de mes objectifs, de ce que je voulais faire dans ma vie. Je me suis arrêté au milieu de la route. J'ai subi des moments difficiles, car moi j'ai été enfermée quarante-deux jours en prison, et j'ai été, je le dis, je le dis il n'y a pas de problème, j'ai été violée » (Extrait de l'échange avec Camille durant les ateliers de cartographie, Montmélian, 19 avril 2018)

C'est par ces mots que Camille a voulu exprimer le choc vécu dans sa ville natale, Brazzaville, capitale de la République du Congo : le viol. Ce vécu raconte un geste brutal, fugace mais qui dure dans le temps puisqu'il a marqué le corps et l'esprit de Camille jusqu'à aujourd'hui. Il renvoie à un moment de cassure dans sa vie marquant un avant et un après. Le viol subi par Camille résulte d'une violence à la fois généralisée, institutionnelle et interpersonnelle. Pour expliquer cette violence sexuelle subie, Camille décide de dessiner son vécu à Brazzaville (carte 11).

⁴⁹ Traduction, proposée par moi-même, de la citation : « La violence est un concept flou – non linéaire, productif, destructeur et reproductif. La violence est mimétique, comme la magie imitative ou l'homéopathie. La violence produit de la violence, c'est tout ce que nous savons. La violence donne naissance à elle-même. On peut donc parler à juste titre de chaînes, de spirales et de miroirs de la violence – ou, comme nous le préférons, un continuum de violence. »

La carte de Camille représente Brazzaville comme coupée en deux, entre le nord et le sud. Au sud, on retrouve son espace de vie, ses relations familiales et amicales, sa pratique du métier de danseuse. Au nord, c'est le pouvoir oppresseur, le gouvernement central, les outils de contrôle et de la répression. Ce découpage territorial puise dans la réalité géopolitique locale de Brazzaville. En effet, les quartiers au nord de la ville sont connus pour être sous le contrôle du pouvoir en place tandis que les quartiers sud sont connus pour être sous contrôle de l'opposition⁵⁰.



Carte 11 : Géographie de la violence subie par Camille à Brazzaville. Réalisation : carte dessinée par Camille dans les ateliers de cartographie à Montmélian. Source : cliché Rafik Arfaoui, Montmélian, avril 2018.

⁵⁰ Ce découpage territorial peut être également observé dans la géographie électorale de Brazzaville. Ainsi, lors des élections présidentielles de 2016, les opposants au Président-candidat, Denis Sassou Nguesso avaient appelé le 20 mars la population à une journée « ville-morte ». Les observateurs présents sur place ont noté que ce mouvement de boycott, par la fermeture des commerces, a été suivi dans les quartiers sud de la ville, tandis qu'il n'a été que très faible dans les quartiers au nord de Brazzaville. Source : article de presse de TV5 Monde « Congo-Brazzaville : une journée ville à "demi-morte" ». <<https://information.tv5monde.com/afrique/congo-brazzaville-une-journee-ville-demi-morte-99527>>. Par ailleurs, un rapport élaboré par la Division de l'Information, de la Documentation et des Recherches de l'OFPRA, datant du 7 décembre 2017, décrit la capitale Brazzaville comme coupée en deux, entre le nord et le sud. Les quartiers au sud de Brazzaville sont considérés comme largement sous contrôle de l'opposition.

Les points d’ancrage de Camille au sud de Brazzaville sont le domicile familial et le centre de danse de son quartier, Moukoundzi-Ngouaka, qui se situe en face du marché TOTAL (le marché le plus important du sud de la ville). Dans le centre du quartier où elle pratique la danse, Camille raconte les rencontres politiques organisées en opposition au pouvoir en place dirigé par le Président Denis Sassou-Nguesso. Elle précise qu’elle était présente car elle devait attendre le début de la séance de danse et qu’elle n’a pas activement participé à ces rencontres. Elle ne se considère pas comme opposante politique, bien qu’elle conteste le pouvoir en place.

À ce titre, Camille rappelle plusieurs épisodes de violence qui l’ont marqué à Brazzaville. À gauche du dessin, on peut lire la date du 4 mars 2012 qui marque l’explosion dans le dépôt d’armes de Mpila, près du siège de la présidence, ayant fait environ 300 morts et 2 500 blessés. L’autre événement qu’elle raconte est plus ancien. Il remonte à mai 1999 quand plusieurs centaines de personnes (au moins plus de 350 personnes) en provenance de Kinshasa ont disparu lors de la traversée du fleuve Congo. Cet épisode est connu sous le nom de « l’affaire des disparus du *Beach* ». Dans le contexte de la fin de la guerre civile, la République du Congo, sous la présidence de Denis Sassou-Nguesso, avait conclu un accord tripartite avec le HCR et le gouvernement de la République Démocratique du Congo pour le retour des personnes déplacées qui avaient fui la guerre civile et s’étaient réfugiées à Kinshasa. Plusieurs centaines d’entre elles ont disparu dans des conditions suspectes au moment où elles devaient retourner dans leur pays à travers « le couloir humanitaire » ouvert dans le cadre de cet accord tripartite⁵¹. Pour Camille, il est probable que les personnes aient été enfermées dans des containers soudés et jetés par la suite dans le fleuve Congo. Pour elle, l’actuel Président ne veut pas quitter le pouvoir par peur d’être poursuivi, dans le cadre de cette affaire, par la Cour Pénale Internationale.

Camille raconte différentes violences, dont son arrestation dans le « quartier Tostao » par la DST (Direction générale de la Surveillance du Territoire) afin de la conduire en prison.⁵² Elle colle sur l’inscription DST un cercle rouge qui représente sa « souffrance ». Cette arrestation intervient, selon elle, à la suite du fichage des personnes présentes à la réunion

⁵¹ 351 personnes selon un rapport commun de l’Observatoire congolais des droits de l’Homme, la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l’Homme et la Ligue des droits de l’Homme en France.

⁵² Selon l’office canadien chargé de l’immigration et des réfugiés, la DST est impliquée dans des arrestations qui ciblent des opposants politiques au président en place. Source : *Canada : Immigration and Refugee Board of Canada*, République du Congo (Congo-Brazzaville) : information sur la Division de la surveillance du territoire (DST), et notamment sur son mandat, ses activités et son rôle dans la sécurité interne du pays, 23 août 2002, COG39500.F, < <https://www.refworld.org/docid/3f7d4d7323.html> > [consulté le 16 janvier 2021]

qui s'est déroulée dans le centre de danse de son quartier. Elle souligne également l'implication de milices armées qui seraient à la solde du gouvernement congolais. Elle en cite précisément deux, « les bébés noirs » et « les douze apôtres ».⁵³

« Il y a un groupe chez nous qui s'appelle les bébés noirs, et puis un autre qui s'appelle les douze apôtres. Ce sont des jeunes qui ont créé le mouvement. Si tu es artiste, étudiant, que tu bouges bien, on peut te faire du mal. Moi, je suis passé par là. » (Extrait de l'échange avec Camille durant les ateliers de cartographie, Montmélian, 19 avril 2018)

Cette arrestation la conduit donc en prison où elle colle un triangle rouge qui représente sa « cause de l'exil ». L'emprisonnement, qui est en soi une violence, intervient à la suite de ces événements qui sont intrinsèquement liés à un contexte politique de non-respect des droits humains, selon le vécu de Camille, et à un contexte d'instabilité sécuritaire. À ce sujet, Camille souligne dans les échanges ayant eu lieu lors des ateliers de cartographie qu'elle ne voulait pas quitter son pays et sa famille et qu'elle le vit comme un choc, celui de se retrouver seule, loin des siens, loin de ses repères affectifs. Elle marque sur sa carte le mot viol. Ainsi, la violence sexuelle qu'elle a subie est marquée spatialement, au nord de la ville, un territoire qui lui est donc hostile. Pour quitter le pays, elle a pu compter sur l'aide d'une personne qui a négocié sa sortie contre de l'argent⁵⁴.

« Je ne sais pas comment que ça se passe dans d'autres pays mais au Congo-Brazzaville, on n'a pas la liberté d'expression. Il y a la violence. Si tu parles de quelque chose, tu vois des gens qui viennent toquer à ta porte, ou ils t'arrêtent dehors et on t'emmène dans une direction inconnue. Tout est contrôlé, les téléphones, il y a les flics qui peuvent venir te voir pour savoir ce que tu dis sur le Président de la République. Du moment que tu parles quelque chose de mauvais, des gens viennent te chercher. » (Extrait de l'échange avec Camille durant les ateliers de cartographie, Montmélian, 19 avril 2018)

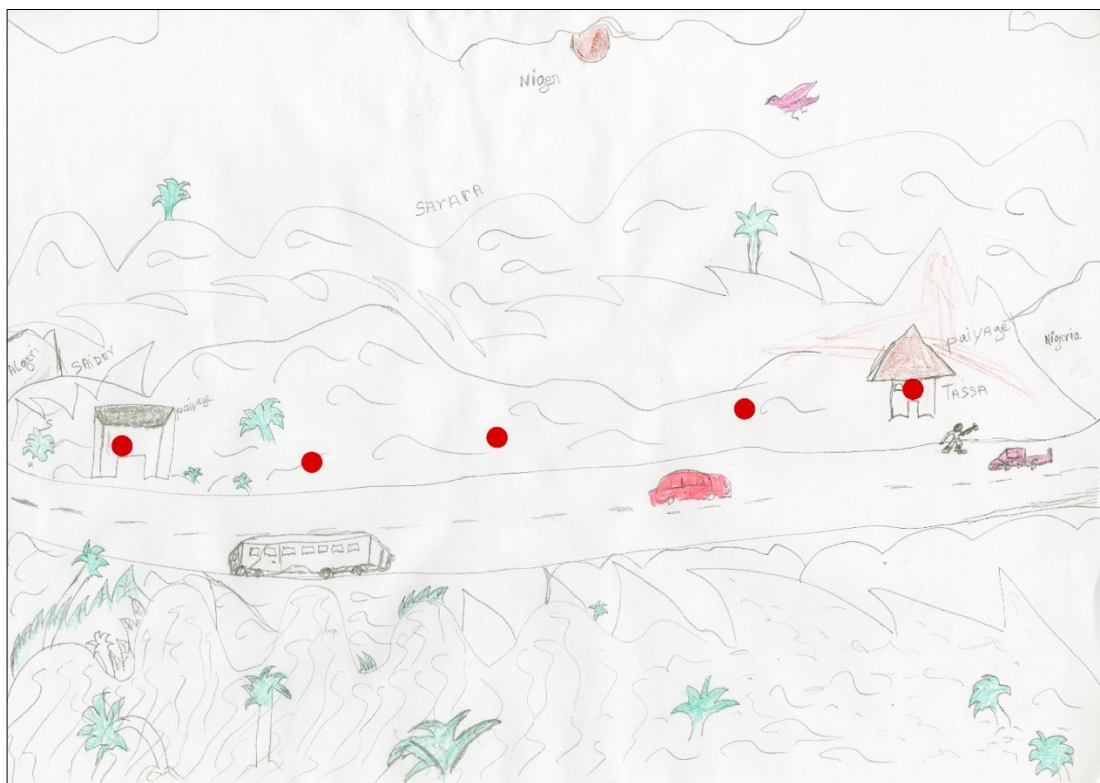
Comme le rappelle Bénédicte Tratnjek (2012, p. 2), « le viol est devenu un des types de violences pratiqués et mis en scène pour produire une géographie de la peur dans les territoires du quotidien. Le corps de la victime est ainsi utilisé comme vecteur de l'impossible vivre ensemble revendiqué par les acteurs syntagmatiques. » Dans ce sens, la violence sert le politique, l'idéologie, le pouvoir. « La violence est, par nature, instrumentale ; comme tous les instruments, elle doit toujours être dirigée et justifiée par les fins qu'elle entend servir. » (Arendt, 2004, p. 169).

⁵³ Un rapport élaboré par la Division de l'Information, de la Documentation et des Recherches de l'OFPRA, datant du 7 décembre 2017, s'intitulant « La milice congolaise « Les douze apôtres » », revient sur les exactions commises par les milices des « bébés noirs » et des « douze apôtres » considérés comme agissant pour le compte du Président de la République du Congo Denis Sassou-Nguesso.

⁵⁴ Camille évoque la somme de 5 millions francs CFA, soit environ l'équivalent de 7630 euros, selon le taux de change officiel.

c. Violence durant le transit

Par ailleurs, la violence est également vécue dans les pays dits de transit. Abdulhamid, jeune demandeur d'asile de 18 ans hébergé au CADA Combes-de-Savoie à Montmélian, m'interpelle sur la violence dans les pays de transit. Le franchissement de la frontière qu'il représente dans son dessin (carte 12) est traumatique. En plus des contraintes physiques du désert (soif et risque de se perdre), s'ajoutent les contrôles frontaliers particulièrement stricts et difficiles lors du franchissement de l'Algérie.



Carte 12 : Le trauma du franchissement frontalier dans le Sahara. Réalisation : carte dessinée par Abdulhamid dans les ateliers de cartographie à Montmélian. Source : cliché Rafik Arfaoui, Montmélian, avril 2018.

Mais le vécu de la violence, dans son cas, n'émane pas seulement des autorités publiques. Elle se dégage aussi selon Abdulhamid des sociétés locales. S'il parvient à franchir les frontières, Abdulhamid raconte des expériences de racisme en Algérie et au Maroc, censés être des pays « frères ». Il raconte, à l'occasion des ateliers de cartographie organisés à Montmélian, comment des personnes fermaient leur nez quand il empruntait les transports collectifs pour insinuer qu'il était « sale », un geste représentant une violence psychologique inouïe pour Abdulhamid. « Pourtant je mettais du parfum », martèle-t-il. Ceci le renvoie à sa couleur de peau, au fait qu'il soit « noir », différent. La violence est ici intrinsèquement liée à une logique de racialisation des rapports sociaux.

Ce racisme « choque » d'autant plus Abdulhamid, qu'il est vécu dans deux pays qu'il percevait jusque-là comme une même société qui partage sa religion, l'Islam. Il me raconte comment des imams, originaires d'Afrique du Nord, prêchaient au Cameroun le fait qu'il n'y a point de différences entre les deux sociétés nord-africaine et sub-saharienne, point de racisme donc, point d'injustices sur la base de la couleur de peau. L'expérience de la violence vécue par Abdulhamid dans les deux pays du Maghreb le confronte à un paradoxe, celui d'être violenté par son « frère » et d'être un Autre dans une société qu'il considérait comme semblable.

L'expérience de la violence dans les pays de transit est celle également infligée par les barrières installées dans les enclaves espagnoles au Maroc, Ceuta et Melilla. C'est la violence du contrôle imposé par les politiques migratoires de l'UE. Pour contrer cette violence, Abdulhamid explique que le franchissement était nommé : « la frappe ». Frapper les frontières, pour reprendre les termes d'Abdulhamid, s'inscrit dans une logique de résistance, de remise en question des politiques migratoires européennes.

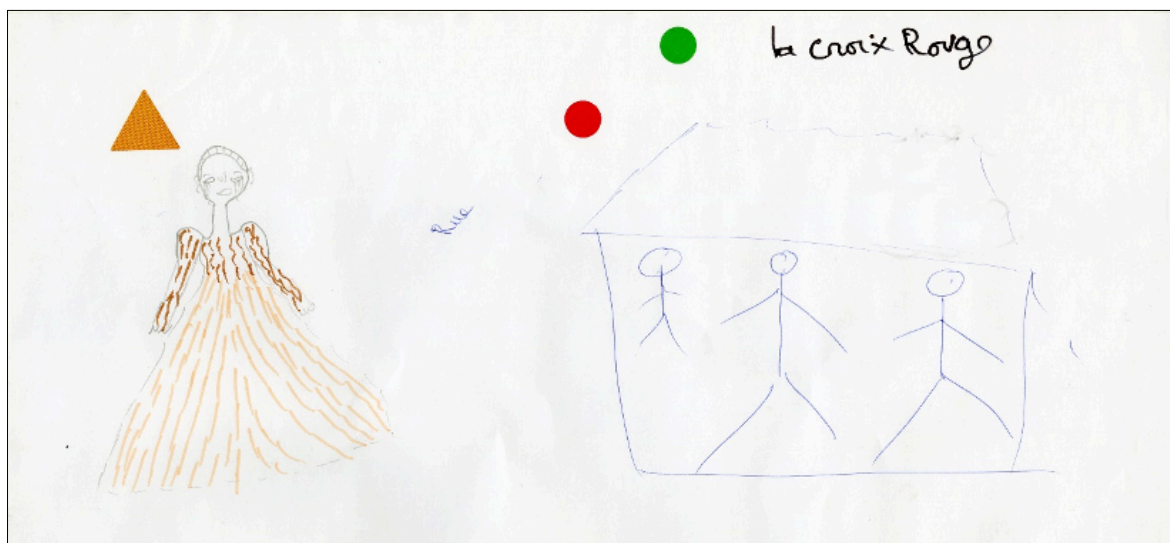
On aurait tort de penser que cette violence se produit uniquement dans le pays de départ et ceux de transit. Dire cela revient à ne plus considérer le territoire de l'asile comme séparé entre un départ, une arrivée et un transit. Bien au contraire, les trois étapes s'enchevêtrent et tissent un territoire vécu, celui de la personne qui expérimente l'asile. Le prochain vécu revient sur l'expérience de la violence à laquelle a été confrontée Mariam, Ivoirienne âgée d'une vingtaine d'années, qui est hébergée à Ambert par le CADA Détours.

d. Violence à toutes les étapes : les politiques migratoires à la source du *continuum* de la violence

La carte de Mariam (carte 13) retrace l'ensemble de son parcours, du moment de son départ de Côte d'Ivoire jusqu'à son arrivée à Ambert, en France. Comme tout parcours, il ne se limite pas à un itinéraire géographique mais à des expériences socio-spatiales qui révèlent des places occupées par Mariam tout au long de sa vie en migration.

Son départ de Côte d'Ivoire est né d'une violence interindividuelle, celle que sa famille lui a infligé : l'imposition d'un mariage non souhaité et l'excision, une pratique qu'elle rejette, vécue comme une agression sexuelle qui porte atteinte à son corps et, par la même occasion, à sa condition de femme. Elle quitte la Côte d'Ivoire en bus pour le Niger. Ce premier trajet dure, selon Mariam, entre trois et quatre jours. Il est ponctué de « problèmes », de « difficultés » et de « souffrances », symbolisés par des cercles rouge et noir et un triangle orange. Les problèmes sont liés au contrôle policier subi au Burkina Faso et à la faim à

On aimerait croire qu'à la suite de son arrivée en Europe, après deux jours de traversée de la Méditerranée au risque de sa vie, Mariam peut désormais enfin trouver le répit, commencer à se (re)construire, à éponger les blessures que les violences lui ont fait subir. Mais au milieu des gommettes représentant la « joie », « prendre soin de soi » et l'« échange », Mariam colle un triangle orange représentant sa « souffrance » à Paris. Cette souffrance, elle lui consacre un dessin à part entière (carte 14). On y voit une femme qui pleure. À ses côtés, un triangle orange représentant la « souffrance » est collé. On peut lire également l'inscription de la croix rouge et de la rue aux côtés desquelles la « difficulté », symbolisée par un triangle rouge, est vécue dans cette grande ville. Par ce dessin, Mariam raconte son expérience de l'asile à Paris. Sans hébergement, Mariam a sollicité une des personnes présentes avec elle lors de sa traversée jusqu'en Italie, un homme de nationalité ivoirienne. Il lui propose un hébergement en échange de rapports sexuels. Il lui demande donc d'échanger son corps, qui dès le départ avait subi des violences, contre un toit que l'État ne lui propose pas puisqu'elle n'a pas de statut légal. Elle refuse de se soumettre et se retrouve à la rue avec pour horizon l'association de la croix rouge.



Carte 14 : Violence sexuelle à l'encontre de Mariam dans l'absence d'un toit à Paris. Réalisation : dessin de Mariam réalisé dans les ateliers de cartographie à Ambert. Source : cliché Rafik Arfaoui, Ambert, juillet 2017.

Le parcours de Mariam décrit parfaitement le *continuum* de la violence. Il réside dans la continuité des implications socio-spatiales des politiques migratoires dans différents États, y compris en France, sur les conditions de vie de Mariam, parmi lesquelles l'absence d'un hébergement en raison de l'absence de statut administratif légal.

Ainsi, l'expérience de la violence est vécue, par Camille, Abdulhamid et Mariam, tout au long du parcours migratoire. Je dirais même qu'il y a une migration de la violence qui se déplace avec le déplacement des individus. Cette violence s'exerce selon des conditions de genre et de race des individus. Cette migration de la violence, ce *continuum*, s'explique par le fait que les individus sont perçus par leurs statuts administratifs. Néanmoins, les individus ne demeurent pas en position passive, c'est-à-dire à subir la place que la conjoncture de la violence leur impose. L'émigration constitue bien évidemment une réponse et une affirmation de la possibilité des personnes à construire leur place indépendamment de la violence qui leur est imposée. Mais cette construction d'une place passe également par le fait de se considérer comme une personne ayant la faculté d'habiter un territoire, en dépit de son inhabitabilité, c'est-à-dire s'appropriier un territoire, du moins construire des possibilités de passage, en dépit des obstacles qui se présentent aux individus.

Les expériences de la frontière et de la violence vécues par les demandeurs d'asile dessinent une géographie d'« espaces où l'on ne finit jamais d'arriver » (Mekdjian, Amilhat Szary, 2015). Ces expériences m'invitent à interroger un accueil qui ne se construit plus seulement dans les ruptures des frontières et celles provoquées par les violences mais dans la continuité (sans fin) du parcours de l'asile.

2.3. Un ancrage à l'horizon, ou le mirage de l'accueil

Avant d'arriver dans les territoires d'installation des CADA, les personnes qui demandent l'asile ont parcouru, on l'a vu, des espaces multiples en franchissant une frontière mobile et en affrontant/subissant des violences tout autant mobiles. Finalement, les frontières et les violences ne les quittent jamais tant qu'ils sont perçus par leur condition administrative et non pas par leurs capacités à habiter un territoire. Comme évoqué précédemment, l'accueil des personnes qui demandent l'asile commence dès le moment où leur pas franchit le seuil du chez-soi. À partir de ce moment précis, les personnes qui s'inscrivent dans la dynamique de l'asile sont à la recherche d'un nouveau territoire. Cette recherche peut être minutieusement planifiée, avec une destination précise à atteindre (ceci suppose un capital économique et un capital social important), ou bien elle peut être progressive, en fonction des opportunités (spatiales, sociales, politiques, économiques) qui se dessinent et des rencontres qui se font. Dans cette recherche progressive d'un point d'ancrage, un lieu où il est possible de projeter sa vie, les personnes circulent d'un espace à un autre. Pour deux participants aux

ateliers de cartographie organisés à Montmélian, le point d’ancrage recherché apparaît inatteignable. Pourquoi est-ce si difficile de s’ancrer quelque part pour ces personnes ? Cette question interroge la construction intellectuelle et politique de l’accueil comme dispositif censé permettre à des personnes de se construire une place quelque part.

La carte 15 a été dessinée par Camille. Comme évoqué précédemment, son départ a été principalement causé par la violence qu’elle a subie, précisément l’enfermement en prison et le viol.



Carte 15 : De ville en ville, à la recherche d’un ancrage en Afrique. Réalisation : carte dessinée par Camille dans les ateliers de cartographie à Montmélian. Source : cliché Rafik Arfaoui, Montmélian, avril 2018

Sa carte commence en haut à gauche du dessin. Elle quitte Brazzaville via l’aéroport international Maya-Maya pour Cotonou, capitale économique et plus grande ville du Bénin. À son arrivée, elle se rend dans une auberge de la ville. Sur place, Camille a des contacts grâce à sa profession de danseuse qui l’a amenée à se déplacer dans plusieurs pays à travers le monde, y compris en Afrique de l’Ouest. Son vécu à Cotonou se construit entre le « restaurant Congo Bénin », fréquenté par des ressortissants de la République du Congo, et le « centre danse multi-corps » où elle fait un « échange de la danse ». Au moment où la vie à Cotonou commence à lui dessiner des points de repère en la remettant au contact de son

métier d'artiste et des personnes de la même nationalité qu'elle, l'ancrage s'éloigne : que Camille représente par un cercle rouge un ressenti de « souffrance ».

Sans détailler cet épisode, elle continue à dérouler son parcours qui la conduit désormais à Bamako, capitale du Mali, puis au Burkina Faso avant d'arriver au Sénégal. Cette partie du trajet est truffée de danger, que ce soit dans le désert ou dans les postes de police où il faut s'acquitter de sommes d'argent à chaque passage. À Dakar, elle se procure des « faux papiers » lui permettant de voyager jusqu'en France, un pays qu'elle connaît puisqu'elle a déjà eu l'occasion de venir avec son groupe d'artistes afin de danser dans le cadre de festivals de musique.

La « suite » de sa carte (carte 16) reprend donc en France, à Paris, où elle est arrivée à bord d'un avion. Le sentiment de « sécurité » que lui procure le fait de se trouver en France fait réapparaître une nouvelle possibilité d'ancrage. Camille trouve un hébergement près de l'arrêt du tramway de la Porte de Charenton, dans le sud-est de Paris. Elle y demeure une semaine avant de partir dans le 18^e arrondissement, au nord de la capitale où elle a trouvé un hébergement auprès de connaissances. Elle fréquente le « Centre de Danse Chrysogone Diangouaya », près de la porte de la Chapelle. Son séjour de trois mois la conduit finalement à Nantes où elle reste chez un ami durant quatre mois. Sur place, elle introduit une demande d'asile sans pour autant bénéficier d'un hébergement dans une structure dédiée. À la suite de différends qui l'opposent à son ami, elle est contrainte de quitter l'appartement.

Sans hébergement proposé par l'OFII à Nantes, Camille raconte qu'il faisait froid et qu'il lui fallait se trouver un toit. Elle repart à nouveau à la recherche d'un ancrage du côté de Clermont-Ferrand où elle connaît des amis. Ne pouvant pas l'aider, ils lui parlent d'une « certaine ville » qui s'appelle Montmélian. Camille jette un coup d'œil sur son téléphone et constate que la destination est éloignée de Clermont-Ferrand. Après un bref retour à Paris, elle prend le train pour Lyon avant de changer pour Chambéry et Montmélian. Arrivée à la gare de cette ville qu'elle ne connaît pas, où elle n'a pas de contacts, Camille marche à pied avec sa valise. Elle demande des informations pour trouver le CADA qu'elle atteint enfin. Au dixième étage de l'immeuble qui abrite le CADA, Dominique la reçoit, étonné puisque l'OFII ne l'a pas prévenu d'une nouvelle arrivée. Il la reçoit dans son bureau, regarde son récépissé reçu après l'introduction de sa demande d'asile et constate que Camille est sans hébergement. Aussitôt, Dominique prend contact avec Laurent un ancien résident du CADA, ayant obtenu son statut de réfugié et habitant désormais à Montmélian. Il l'informe de la présence d'une « sœur » (c'est-à-dire une femme de la même nationalité que lui). À leur

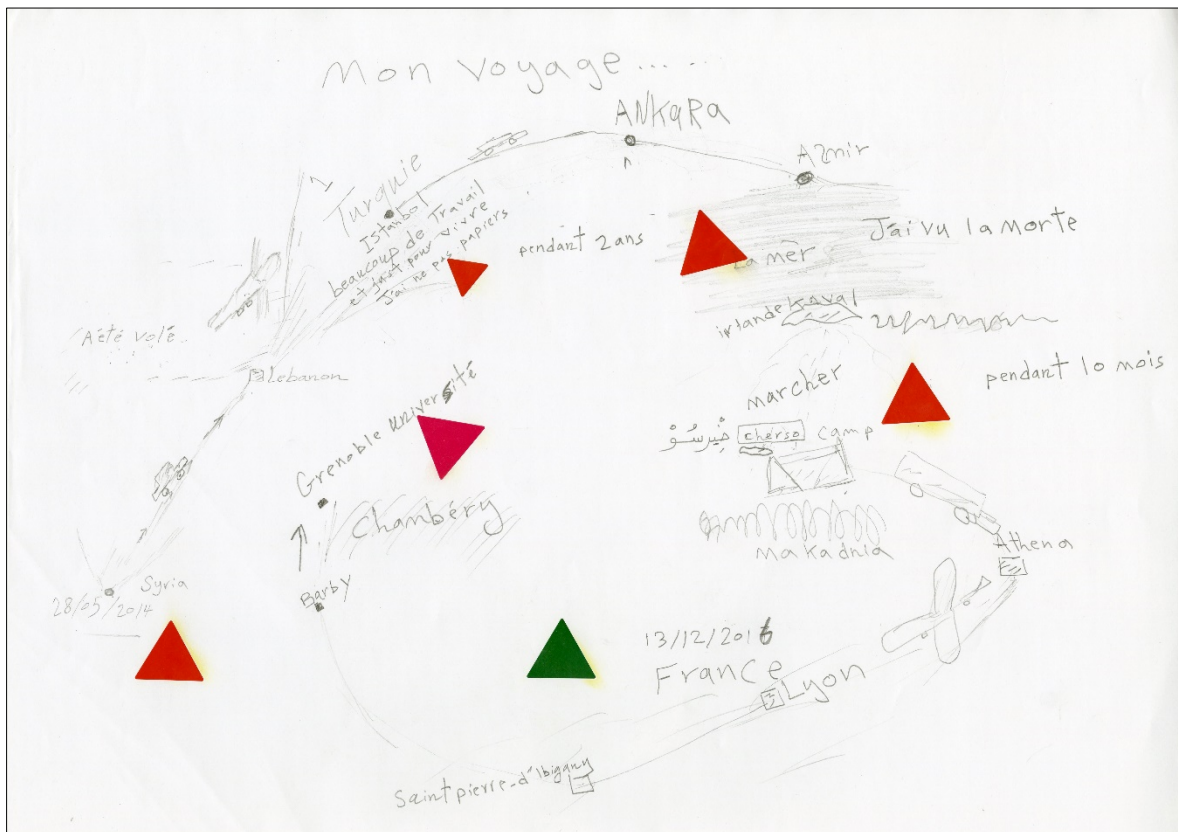
grande surprise, Laurent et Camille se connaissent déjà et se prennent aussitôt dans les bras. Laurent accepte de l'héberger dans son appartement à Montmélian et Dominique lui propose de suivre bénévolement sa demande d'asile.



Carte 16 : Un voyage sans fin, une vie en veille. Réalisation : carte dessinée par Camille dans les ateliers de cartographie à Montmélian. Source : cliché Rafik Arfaoui, Montmélian, avril 2018.

Un nouvel horizon se dessine pour Camille qui considère que tout commence maintenant. Tout au long de son parcours, Camille a été confrontée à un accueil qui ne lui a à aucun moment permis de s'ancrer quelque part. Les différents dispositifs plus ou moins formels, l'intervention des autorités publiques en France comme l'aide de ses amis ne lui ont pas permis de se créer une place, un point d'ancrage où elle pourrait se projeter. Pourtant, par la continuité de la pratique de la danse, par les liens sociaux qu'elle tisse dans les espaces qu'elle parcourt, Camille démontre sa capacité à transcender les discontinuités socio-spatiales, politiques et culturelles. Elle souligne sa capacité à habiter les territoires en dépit des difficultés qui se présentent à elle. Aujourd'hui, elle cherche l'ancrage dans l'espoir d'une réponse positive à sa demande d'asile. Désormais, l'horizon est suspendu aux réponses des administrations de l'asile en France.

La carte suivante (carte 17) a été dessinée par Kamel, Syrien âgé de 30 ans. Au moment du déroulement des ateliers de cartographie, il avait déjà obtenu le statut de réfugié et quitté le CADA Combes-de-Savoie. Je l'ai associé aux ateliers car, d'une part, il avait quitté le CADA depuis à peine quelques mois et que, d'autre part, il entretenait toujours des liens avec des personnes encore hébergées dans le territoire de déroulement de mes enquêtes de terrain en Savoie, l'équipe administrative ainsi que des habitants qu'il a rencontrés durant son séjour à Saint-Pierre-d'Albigny.



Carte 17 : Du déracinement à l'enracinement : le rôle de la légitimation des administration de l'immigration et de l'asile. Réalisation : carte dessinée par Kamel dans les ateliers de cartographie à Montmélian. Source : cliché Rafik Arfaoui, Montmélian, avril 2018.

Cette carte sous forme de spirale débute à gauche du dessin. Kamel marque la date de son départ de Syrie, le 28 mai 2014, soit quatre ans avant les ateliers et deux ans et demi avant son arrivée en France. Il quitte son pays, où il colle un triangle rouge représentant « les causes de l'exil » pour le Liban qui abrite une partie importante des Syriens déplacés (près d'un million de Syriens vivent au Liban, à la suite du conflit armé qui a éclaté en 2011 en Syrie). Au Liban, Kamel s'est fait voler une partie importante de ses économies et décide de partir en Turquie.

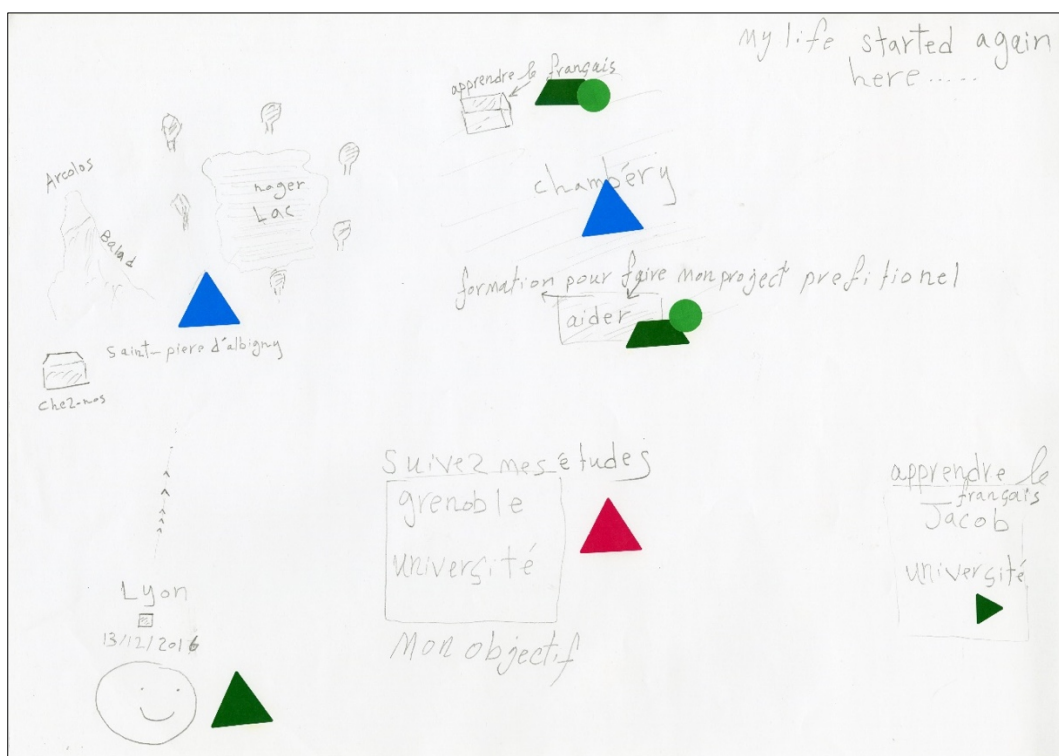
Il a vécu deux années en Turquie, un an à Istanbul et un an à Ankara. Durant cette période, il apprend la langue turque, et enchaîne des petits boulots, notamment dans le secteur des services. Il explique que son travail lui permet à peine de subvenir aux besoins de sa vie en Turquie. Les conditions de travail sont jugées intolérables et proches de l'exploitation. Kamel m'explique que cette forme d'injustice est liée à « l'absence de papiers » lui permettant de vivre légalement en Turquie. Au moment où l'ancrage apparaît à l'horizon de ces villes turques, par le travail et l'apprentissage de la langue, Kamel décide finalement de partir. Il colle d'ailleurs un triangle rouge, de taille inférieure à celui représenté en Syrie, pour indiquer la cause de ce qu'il perçoit jusque-là comme un nouvel exil.

Il quitte la Turquie par la mer à partir d'Izmir, d'où il rejoint le nord de la Grèce. La traversée de la mer s'accompagne d'un triangle rouge de la même taille qu'en Syrie et de l'inscription « j'ai vu la mort » pour décrire le danger de la traversée et le trauma qu'il a vécu dans ce passage. En Grèce, il est hébergé à Kavala dans un camp de migrants, dans le nord du pays, à proximité de la Macédoine. Kamel découvre des conditions inhumaines, proches de l'environnement concentrationnaire. Il apprend, en dépit de sa volonté, à vivre dans le camp où les barbelés découpent cet espace de l'exception et de la gestion de la « crise ». Il y demeure dix mois. Durant cette période, il reçoit la visite d'agents de l'OFII venus sélectionner celles et ceux que la France a accepté d'accueillir dans le cadre d'un « partage du fardeau » entre les États membres de l'UE.

Après dix longs mois, un nouvel ancrage apparaît à l'horizon, cette fois-ci en France. Avec d'autres personnes identifiées dans le cadre des « places à orientation européenne », Kamel est transporté en bus jusqu'à Athènes, d'où il prend l'avion jusqu'à Lyon un 13 décembre 2016. Il est reçu par Dominique et l'équipe du CADA Combes-de-Savoie qui l'héberge dans la commune de Saint-Pierre-d'Albigny. Loin des paysages qu'il connaissait jusqu'ici, il aperçoit désormais les nouveaux contours typiques du paysage savoyard.

Après son installation, Dominique l'emmène avec d'autres personnes hébergées par le CADA à l'ACA de Saint-Pierre-d'Albigny où il rencontre la coordinatrice Sylvie. Le triangle vert qu'il colle renvoie à son début d'expérience en France. Dans ce nouvel ancrage qui se dessine à l'horizon, Kamel n'est finalement que dans un énième entre-deux spatio-temporel. Quoique différent des entre-deux vécus en Grèce et en Turquie, il habite ce nouveau territoire, en rencontrant de nouvelles personnes et en participant à des activités organisées sur le territoire

(carte 18). Il marque dans cette nouvelle carte qu'il intitule « *My life started again here...* »⁵⁵, les activités faites à Saint-Pierre d'Albigny (nager au lac, balade en montagne, apprentissage du français). En s'appropriant les lieux qui composent le territoire, en tissant des liens avec ses acteurs (habitants et associations notamment), on pourrait penser que l'ancrage est cette fois-ci bel et bien là. Pourtant, ce passage par Saint-Pierre-d'Albigny n'est qu'une étape dans ce long périple. Sur la deuxième carte qu'il dessine et qui commence en bas à gauche, par la date de son arrivée en France, Kamel dessine un « chez moi » pour indiquer le fait d'avoir un logement et son sentiment d'appartenance à ce territoire.



Carte 18 : « *My life started again here...* ». Carte dessinée par Kamel dans les ateliers de cartographie à Montmélian.
Source : cliché Rafik Arfaoui, Montmélian, avril 2018.

L'ancrage ne devient plus mirage qu'avec l'obtention d'un statut de réfugié, c'est-à-dire après la légitimation des administrations de l'asile. Cette légitimation permet à Kamel d'avoir la possibilité de demander un logement conventionné qu'il habite seul. Une indépendance commence à se dessiner pour Kamel à Barby, commune de la banlieue de Chambéry. Dans ce nouvel espace, il peut désormais se projeter. Il suit une formation à Montmélian pour réaliser son projet professionnel et prend des cours de français à l'université Savoie Mont Blanc, dans le campus de Jacob-Bellecombette dans l'agglomération de Chambéry. Le

⁵⁵ Traduction proposée par moi-même : « Ma vie commence, de nouveau, ici »

dessin se termine avec un triangle rose représentant les « expériences et rêves » qu'il colle sur l'espace qui correspond à « Grenoble université ». Par ce triangle, Kamel m'explique son projet de poursuivre des études supérieures à l'université de Grenoble.

Finalement, l'accueil censé permettre aux personnes qui demandent l'asile d'avoir une place apparaît souvent comme un mirage, tant que la reconnaissance administrative est absente. Cette condition *sine qua non* de l'ancrage n'empêche pas pour autant les personnes, tout au long de leur parcours, d'habiter les territoires de l'entre-deux. Ceci montre clairement la capacité de celles et ceux qui demandent l'asile à dépasser les conditions de l'accueil, dépassement qui se fait par l'affirmation, plus ou moins explicite, de leur qualité d'habitants.

Conclusion du chapitre 3

Le vécu du parcours migratoire des personnes inscrites dans le processus de l'asile dans mes trois périmètres d'étude montre que l'accueil, en tant que processus de création de places dans et par l'espace, se construit bien avant l'arrivée dans les structures d'hébergement. L'analyse des cartes sensibles montre un *continuum* de la violence et des frontières tout au long du parcours migratoire. Ce *continuum* découle d'une prise en compte des personnes inscrites dans le processus de l'asile par leurs qualités administratives. Loin d'être passives à ce processus de dé-légitimation multi-scalaire et multiforme, les personnes qui demandent l'asile construisent d'autres places en s'affirmant comme habitants (temporaires) ayant la capacité de s'approprier un espace ou de s'en éloigner pour un autre qui leur paraît mieux.

Le vécu de celles et ceux qui vivent l'expérience de l'asile, souligne que l'accueil est un dispositif qui se construit à la fois dans les discontinuités spatiale, politique et sociale, mais également dans la continuité de la recherche d'un point d'ancrage. Malgré la diversité des parcours migratoires des participantes et des participants aux ateliers de cartographie, un point central et commun émerge de leurs récits de l'exil : l'accueil apparaît comme un mirage où l'ancrage est difficile, quasi impossible, en l'absence d'un processus de légitimation étatique.

Enfin, ce chapitre montre à quel point il est primordial de prendre en compte le vécu de celles et ceux qui font l'objet de l'accueil pour en saisir les contours qui dépassent les limites des territoires d'installation des trois CADA enquêtés. Le chapitre suivant reviendra sur la construction contrastée d'une politique locale de l'accueil entre espaces dynamiques et espaces fragiles.

Conclusion de la première partie

Remonter aux origines de l'accueil m'a permis de tracer au moins trois éléments structurants pour ma thèse. Tout d'abord, je considère l'accueil comme un processus de construction de places, à comprendre à la fois dans ses dimensions matérielle, sociale et idéelle, dans et par l'espace. De quel espace s'agit-il précisément ? Incontestablement, j'évoque d'abord l'espace non-métropolitain par ses supports matériels et idéels. L'hétérogénéité des espaces non-métropolitains, par les dynamiques qui les caractérisent (notamment socio-démographiques) et les acteurs qui les habitent, m'a amené à poser l'hypothèse d'une construction plurielle de l'accueil qui dépend des dynamiques de chaque territoire. Cette hypothèse rejoint celle qui se base sur le rapport dialectique entre dynamiques d'accueil et dynamiques territoriales, les unes agissant sur les autres. Ensuite, il y a l'espace vécu tout au long du parcours migratoire par celles et ceux qui font l'objet des politiques publiques d'accueil dans mes trois périmètres d'étude. Leurs vécus soulignent un processus de construction d'une « place complexe » dans la confrontation avec une frontière mobile et un *continuum* de violences. Si les trajectoires sont multiples, l'impossibilité de s'ancrer, en raison de l'absence d'un processus de légitimation étatique, constitue un trait commun des parcours migratoires. Remonter à ces expériences qui évoquent l'accueil bien avant l'arrivée dans les espaces non-métropolitains, permet de souligner d'emblée que la gestion locale de l'accueil constitue, dans le vécu de celles et ceux hébergés dans mes trois périmètres d'étude, une partie de leur parcours migratoire.

Ensuite, cette première partie a montré que l'accueil des demandeurs d'asile en dehors des grandes villes s'inscrit en France dans un dispositif territorialisé. Si le rôle de l'État dans le pilotage du dispositif d'accueil a été renforcé ces quarante dernières années, les acteurs locaux apparaissent de plus en plus incontournables. La disponibilité immobilière et la captation des logements par les associations gestionnaires des structures d'hébergement ont placé les espaces non-métropolitains au cœur du dispositif national d'accueil. Or, ce type d'espaces a été jusque-là relativement peu exploré par les géographes dans les études migratoires, y compris celles qui traitent de l'accueil des personnes exilées.

Enfin, cette première partie a non seulement explicité ma démarche méthodologique mais également mis en évidence les enjeux éthique, politique et épistémologique de la mobilisation de la cartographie participative et sensible dans le cadre d'une thèse de géographie sur l'accueil des demandeurs d'asile. La prochaine partie abordera l'accueil au concret et comment les supports matériels et idéels du territoire agissent sur l'engagement local.

The background of the slide features a stone wall in the foreground, with a metal railing and green trees behind it. In the upper part, there are buildings with light-colored walls and tiled roofs under a clear blue sky. A semi-transparent green banner is overlaid on the middle of the image, containing the title and subtitle.

Deuxième Partie

Des dynamiques plurielles de gestion locale de l'accueil
dans des espaces non-métropolitains hétérogènes

Introduction de la deuxième partie

Cette deuxième partie aborde les dynamiques locales de gestion de l'accueil des demandeurs d'asile à la lumière des dynamiques territoriales. L'objectif est double : vérifier l'hypothèse d'un accueil pluriel qui dépend de chaque territoire d'une part, expliciter concrètement les processus de gestion locale de l'accueil et ses acteurs. Cette deuxième partie comporte donc une dimension empirique très forte.

Dans un premier temps, cette partie analysera les dynamiques socio-démographiques et l'organisation spatiale de mes trois périmètres d'étude. Cette analyse permettra à la fois de mettre en exergue les types de peuplement ainsi que les fragilités et les dynamismes qui caractérisent chaque territoire. Quelles sont les places qui se tissent au sein de chaque territoire ? Quelles sont les différences qui existent entre les trois périmètres étudiés et au sein de chaque périmètre (en ce qui concerne les deux CADA diffus Détours et Combes-de-Savoie) ?

Ensuite, cette partie permettra de donner un aperçu sur la présence d'immigrés et d'étrangers dans la population de mes trois périmètres d'étude. Cette présence qui reste généralement faible dans les espaces non-métropolitains (notamment de faible densité), n'empêche pas pour autant l'existence d'un ancrage local de traditions d'accueil. La question est de savoir si cet ancrage engage les acteurs locaux sur la voie de l'accueil auprès des personnes qui demandent l'asile dans mes trois périmètres d'étude. Ce deuxième point permettra donc de revenir sur la dimension idéelle du territoire et ce que les processus de territorialisation font aux dynamiques locales de gestion dans les espaces non-métropolitains.

Enfin, il s'agira de mettre en évidence le profil et les stratégies des habitants engagés auprès des personnes pendant et après la phase d'hébergement dans les CADA. Si ce dernier point permet de donner un aperçu sur les réponses concrètes apportées localement par les habitants, il ouvrira la discussion sur les postures de domination et de contrôle qui peuvent naître des logiques de solidarité. Il s'agit là certainement d'un regard critique sur la construction de politiques informelles d'accueil dans les espaces non-métropolitains.

Chapitre 4

**Des espaces fragiles aux espaces dynamiques.
Des places inégales à l'intérieur et
entre les territoires d'accueil**

Introduction du chapitre 4

À l'échelle locale, l'accueil prend forme avec l'ouverture de places d'hébergement dans des structures dédiées aux demandeurs d'asile. Ouvrir une structure d'hébergement dans un territoire donné implique forcément d'inscrire l'accueil dans ses dynamiques socio-spatiales et socio-démographiques.

Une des hypothèses que pose ma recherche doctorale est que la dynamique territoriale agit sur les dynamiques d'accueil. Dans ce chapitre, j'interroge dans quelle mesure l'espace (conçu), par son organisation spatiale et ses dynamiques socio-démographiques, configure différentes voies pour l'accueil.

Dans un premier temps, je reviendrai sur la façon dont l'organisation spatiale des CADA répond à des logiques d'organisation spatiale qui diffère entre mes trois périmètres d'étude entre modèle centre-périphérie (dans le territoire ambertois et au Chambon-sur-Lignon) et un modèle d'axe avec des relais hiérarchisés (dans le territoire savoyard). Dans un second temps, j'explicitai les contrastes en termes de densité démographique et d'évolution de la population (entre croissance et décroissance démographiques) qui existent à la fois entre mes trois périmètres d'étude et au sein de chaque périmètre. Enfin, ces données socio-démographiques dessinent des dynamiques territoriales contrastées entre espaces fragiles et espaces dynamiques. Dans quelle mesure ces dynamiques territoriales dessinent des places inégales pour les demandeurs d'asile ? Cette question pose inexorablement l'hypothèse d'un accueil inégal dans les espaces non-métropolitains, qu'il convient d'explicitier.

1. L'organisation spatiale de l'accueil, une (re)production de l'organisation spatiale des territoires ?

Installer une structure d'hébergement pour demandeurs d'asile dans un territoire, c'est inscrire son activité et ses acteurs dans son organisation spatiale. Définie comme « un ensemble plus ou moins cohérent de lieux mis en relation » (Brunet, 1980, p. 254), la question de l'organisation spatiale a fait l'objet de nombreux travaux en géographie ayant, parfois, conduit à des « lois » et des « théories ». Parmi les plus connues, citons, à titre d'exemple, la théorie des lieux centraux de Walter Christaller (2005[1933]) et d'August Lösch (1954[1940]). Il s'agit d'une théorie, mise en œuvre en Allemagne du sud dans un

espace isotrope, qui permet de rendre compte de l'organisation des espaces par leurs fonctions économiques (commerces et services).

Les trois périmètres étudiés dans le cadre de ma recherche sont organisés spatialement selon un modèle centre-périphérie (territoire ambertois, Le Chambon-sur-Lignon), le centre se définissant par son pouvoir sur la périphérie, et un modèle d'axe avec relais hiérarchisés (territoire Savoyard), avec des successions de pôles urbains et/ou ruraux de tailles différentes dans une logique de complémentarité territoriale. Ces deux modèles renvoient à des « stratégies de domination de l'espace ou, si l'on préfère, de « contrôle » (au sens anglais) du territoire » (Brunet, 1980, p. 258). Les différences d'organisation spatiale résultent et révèlent des dynamiques socio-spatiales hétérogènes qui ont émergé dans des contextes économiques, sociaux, physiques et temporels différents. Les CADA organisent spatialement leurs activités, notamment l'hébergement, de manières différentes. Entre hébergements diffus, regroupés, sur une seule ou plusieurs communes, l'organisation spatiale suit des schémas différents. Comment ces organisations spatiales des centres d'accueil suivent-elles l'organisation du territoire d'implantation ?

1.1. Centralité d'Ambert et pratiques spatiales hétérogènes : un accueil inégal ?

Dans son ouvrage *Organisation et dynamique urbaines du nord du Massif central : Auvergne – Limousin – Nivernais*, Jean-Charles Édouard (2001) détaille l'organisation urbaine au nord du Massif central par la présence de trois réseaux : le réseau clermontois, le réseau limougeaud et le réseau stéphanois. Il présente réseaux clermontois, dans un schéma détaillé (schéma 5), comme « un réseau complet, avec la présence de tous les niveaux hiérarchiques et, pour chacun d'entre eux, une excellente représentation des unités urbaines » (Édouard, 2001, p. 408). Si dans la plupart des villes présentées dans ce schéma, les petites villes sont reliées à la métropole clermontoise par une ville moyenne, cinq petites villes entretiennent des liens directs avec Clermont-Ferrand dont Ambert, petite ville située à soixante-quinze kilomètres au sud-est de Clermont-Ferrand, qui entretient un lien direct avec la métropole régionale.

Une lecture de la monographie de la commune de Saint-Amant-Roche-Savine située à douze kilomètres à l'ouest d'Ambert, rédigée en 1994 par la géographe Monique Coudeyras, Savinoise de naissance, permet de comprendre le lien structurel et ancien qu'entretient Ambert avec les communes rurales autour.

« Pour les services absents sur la commune de Saint-Amant-Roche-Savine, d'après une enquête de l'Insee de 1988, les habitants se rendent généralement aux hypermarchés d'Ambert. Cette ville, seulement distante de 12 km, attire également les Savinois par ses magasins de vêtements et de chaussures, le fleuriste, les commerces de meubles et d'électro-ménager, les articles de droguerie-quincaillerie-outillage, et les services tels que teinturerie, photographie, distribution de carburants [...] Quant aux établissements publics ou privés : l'hôpital, la maternité et l'hospice généralement choisis sont à Ambert, le CHRU et les cliniques privées à Clermont-Ferrand. Les professions médicales et paramédicales : dentiste, infirmier, masseur-kinésithérapeute, laboratoire d'analyses médicales et de radiologie, sont toutes représentées sur Ambert. C'est aussi le cas de certains médecins spécialistes » (Coudeyras, 1994, pp. 177-178).

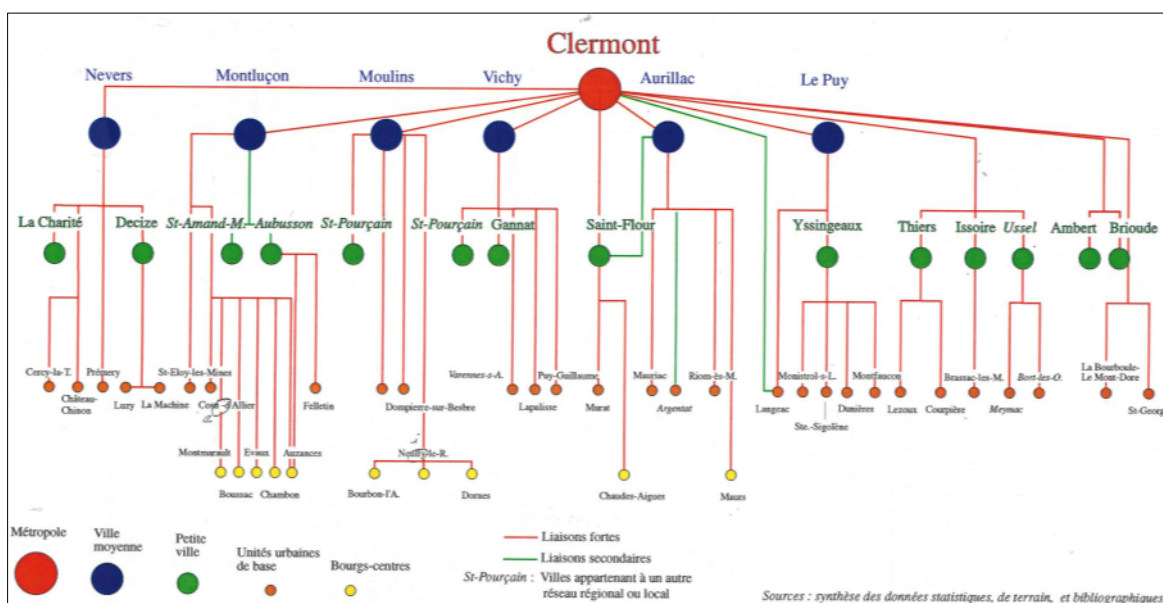


Schéma 5 : L'organisation urbaine au nord du Massif Central : le système clermontois.
Source : Jean-Charles Édouard, 2001

Ambert, petite ville, dispose d'une offre d'équipements et de services qui lui attribue la fonction de centre autour duquel s'organise en grappe des bourgs-centre. À l'échelle locale, cette organisation spatiale est propre au modèle connu sous le vocable des « places centrales » de Walter Christaller (2005[1933]) et d'August Lösch (1954[1940]). Pierre Merlin (1973) explique que pour Christaller « la fonction propre d'un centre est d'être sur une place centrale fournissant des « biens et services centraux » pour l'aire tributaire qui l'entoure ». Ambert sert de relais entre les communes rurales qui l'entourent et Clermont-Ferrand.

Ambert est la première ville par laquelle j'ai accédé à mon terrain de thèse. Dominique, coordinateur du CADA Détours, m'avait donné rendez-vous au siège de la coordination, en face de l'ancienne gare d'Ambert où seul le train touristique siffle encore, après la

fermeture des lignes de voyageurs il y a plus de quarante ans. Le local d'Ambert n'est pourtant pas le siège du CADA, celui-ci se trouvant à Cunlhat, à une trentaine de kilomètres. De prime abord, ce détail paraît anodin, sans importance. Pourtant, il est central dans la compréhension de l'organisation du CADA Détours. À la création du centre d'accueil, les travailleurs sociaux, en accord avec le Conseil d'Administration de l'association Détours, ont choisi Ambert comme lieu de coordination, c'est-à-dire au final comme le « véritable » siège du CADA. Les deux autres locaux situés à Cunlhat et Saint-Amant-Roche-Savine constituent des antennes. Le principe est que chaque local gère l'accueil des demandeurs d'asile de la commune où il est implanté (Arlanc dépend du local d'Ambert). Cette distorsion entre, d'une part, le lieu d'implantation de l'association Détours à Cunlhat et, d'autre part, le lieu d'implantation de la coordination du CADA à Ambert, se justifie par la place centrale qu'occupe cette dernière (hôpital, sous-préfecture, commerces de grande distribution, etc.). En effet, les offres en commerces et services présents diffèrent d'une commune à une autre, Saint-Amant-Roche-Savine étant la moins équipée de toutes.

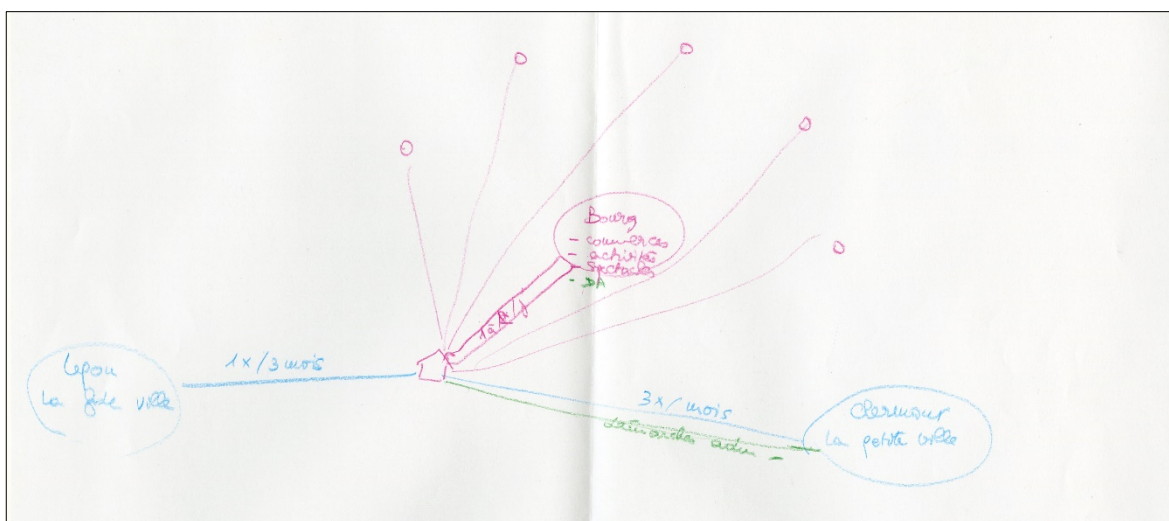
« À Cunlhat, il y a 3 supérettes, un tabac, un médecin, un dentiste, un discount et c'est différent de Saint-Amant. Ici, il y a une petite épicerie et ça coûte très cher » (extrait d'entretien avec Élodie, travailleuse sociale basée à Saint-Amant-Roche-Savine, juin 2018).

« À Ambert, il y a pas mal d'activités. Ceux qui sont à Ambert, ils ont de la chance. Ceux à Saint-Amant, c'est plus compliqué. On m'a demandé d'aller faire des cours de danse à Saint-Amant, j'ai dit, avec la neige, je ne peux pas. C'est compliqué pour tout le monde et encore davantage pour les demandeurs d'asile » (extrait d'entretien avec Catherine, bénévole âgée de 39 ans et habitante d'Arlanc, janvier 2018).

Les déplacements des demandeurs d'asile se font vers Ambert pour les rendez-vous médicaux, les achats dans les commerces de grande surface, les activités culturelles et de loisirs. La pratique spatiale des bénévoles révèle également la place centrale d'Ambert. Plusieurs activités proposées aux demandeurs d'asile se font à Ambert (cinéma, bibliothèque, sport, etc.), même si elles sont élargies à d'autres communes, voire d'autres départements (l'Allier et la Haute-Loire pour la « découverte » du territoire, par exemple).

La pratique spatiale des bénévoles diffère selon leur catégorie socioprofessionnelle, leur âge et leur composition familiale. Par exemple, les personnes à la retraite s'orientent plutôt vers des activités de culture et de loisirs. Avec les demandeurs d'asile, les espaces qu'ils fréquentent sont essentiellement des espaces d'apprentissage (cours de langue française), de culture (bibliothèques, cinémas) et de loisirs (randonnées, visites de sites touristiques). La pratique spatiale des bénévoles, avec ou sans les demandeurs d'asile du CADA,

souligne la centralité d’Ambert, comme lieu de polarisation des équipements et des services publics et privés.



Carte 19 : La pratique spatiale de Bernard et Mireille avec et sans les demandeurs d’asile.
 Réalisation : Bernard et Mireille, bénévoles au CADA Détours et habitants à Mareynat, un hameau proche d’Ambert.
 Source : cliché Rafik Arfaoui, Mareynat, 6 février 2018

Bernard et son épouse Mireille, habitants le hameau Le Mareynat à proximité d’Ambert et bénévoles au CADA, montrent sur leur carte mentale deux villes importantes dans leur engagement pour l’accueil des demandeurs d’asile (carte 19) : d’une part, on retrouve Ambert, notamment pour des activités commerciales et culturelles, d’autre part, et dans une moindre mesure à Clermont-Ferrand, des déplacements se font (3 fois par mois) pour des achats de produits introuvables à Ambert et pour des raisons administratives (accompagnement à la Préfecture). Le couple a souhaité héberger une famille de demandeurs d’asile dans la « maison d’amis » attenante à leur domicile. Cette proposition n’a pas pu se concrétiser, en raison de l’absence de moyens de transports pour les demandeurs d’asile qui, dans leur grande majorité, ne sont pas motorisés.

Ainsi, la centralité d’Ambert pose la question fondamentale d’une inégalité des conditions d’accueil entre demandeurs d’asile d’un même CADA organisé en mode diffus.

« On a chacun notre voiture, il le faut ici. On le voit par rapport aux demandeurs d’asile qui ne sont pas reçus à Ambert, c’est un problème. On s’est souvent dit que la maison d’à côté qu’on réserve aux enfants et aux amis de passage peut servir à accueillir des demandeurs d’asile pendant quelques mois. On n’a toujours pas pu le faire. Comme on vise plutôt des familles et c’est pareil avec des individus seuls, il y a un problème de déplacements. Il faut qu’ils aillent faire des cours de français, faire des démarches, aux restos du cœur ou à la cantine pour manger » (extrait d’entretien avec Bernard et Mireille, bénévoles retraités, février 2018)

Cette inégalité se fait par et pour le territoire. Par le territoire car les conditions d'accessibilité ne sont pas identiques d'une commune à une autre. Mais ce n'est pas tant le « par » qui m'intéresse ici que le « pour ». Les élus locaux, en coordination avec l'association Détours et donc le CADA, ont initié une structure d'hébergement en diffus pour des motifs utilitaristes et de partage des personnes. L'enjeu démographique ressort comme la faiblesse centrale à laquelle les élus veulent répondre en palliant la fermeture d'établissements scolaires ou en redonnant vie à un bâtiment vacant. J'y reviendrai plus loin.

La mise en place d'un hébergement diffus sur plusieurs communes est confrontée à la centralité d'Ambert. Ceci implique, pour les travailleurs sociaux, notamment ceux de Saint-Amant-Roche-Savine et de Cunlhat, des déplacements plus ou moins fréquents en voiture pour des réunions et des rendez-vous administratifs nécessaires à l'accompagnement des demandeurs d'asile. Avec la mise en place des GU, la Préfecture de Clermont-Ferrand centralise le suivi administratif des demandeurs d'asile hébergés dans les quatre départements du Puy-de-Dôme, de l'Allier, du Cantal et de la Haute-Loire. Ceci implique qu'un lien direct se fait entre la coordination à Ambert et la Préfecture de Clermont-Ferrand. Ce lien (re)produit et renforce la place centrale d'Ambert.

Cette contradiction entre l'organisation spatiale du territoire ambertois et l'organisation spatiale du CADA a amené ses acteurs (travailleurs sociaux notamment) à émettre la proposition de regrouper l'ensemble des hébergements à Ambert. Cette proposition n'a pas été acceptée par le Conseil d'Administration de Détours puisque cela remettrait en cause le principe du « partage du fardeau » ainsi que celui de « l'utilité » de l'accueil. Si la centralité d'Ambert implique, de fait, des dynamiques d'accueil hétérogènes entre les différentes communes, c'est par ce que la géographie de l'accueil est guidée par l'organisation spatiale du territoire ambertois.

1.2. Le Chambon-sur-Lignon : entre relations « obligées » et relations « traditionnelles »

La relation centre-périphérie s'observe également dans le cas du Chambon-sur-Lignon. Néanmoins, la régionalisation a joué un rôle important dans l'organisation spatiale de cette commune située, dans le Velay, à quarante kilomètres et quarante-cinq minutes de route à l'est du Puy-en-Velay, et à soixante kilomètres et une heure de route au sud de Saint-Étienne. Jusqu'à la réforme ayant conduit à la fusion des deux anciennes régions Auvergne et Rhône-Alpes, le Velay, dans son ensemble, était institutionnellement rattaché à la capitale

régionale Clermont-Ferrand. Mais, traditionnellement, il est stéphanois et lyonnais (Édouard, 2001). Si les « relations obligées », du Chambon-sur-Lignon avec la capitale régionale Clermont-Ferrand (Édouard, 2001), ont changé à la suite de la fusion des deux régions et le rattachement à Lyon, capitale de la nouvelle grande région, il n'en est rien en ce qui concerne l'accueil des demandeurs d'asile. En effet, le découpage administratif propre à la réforme de la loi sur l'asile et l'immigration du 29 juillet 2015 (cf. chapitre 1) « oblige » la commune du Chambon-sur-Lignon à dépendre du GU de Clermont-Ferrand qui recouvre, dans sa compétence territoriale, le département de la Haute-Loire.

Malgré ce rattachement institutionnel, les travailleurs sociaux du CADA, les bénévoles et les demandeurs d'asile ne fréquentent pas la ville de Clermont-Ferrand très éloignée du Chambon sur-Lignon (deux heures et quinze minutes de route). La pratique de l'espace des travailleurs sociaux, dans l'accompagnement des demandeurs d'asile, montre des relations plutôt avec la ville moyenne du Puy-en-Velay (Préfecture, hôpital) et la grande agglomération stéphanoise (recherche de logements à la suite des sorties des personnes statutaires du CADA, rendez-vous médicaux chez des spécialistes introuvables au Puy-en-Velay). Trois petites villes occupent également une place majeure dans la pratique spatiale des travailleurs sociaux ainsi que celle des demandeurs d'asile : Tence, Yssingeaux et Saint-Agrève qui constituent des pôles intermédiaires et de relais entre Le-Chambon-sur-Lignon et l'agglomération de Saint-Étienne. Elles sont fréquentées par exemple pour la récupération des récépissés de demande de titre de séjour à la sous-Préfecture d'Yssingeaux⁵⁶, des rendez-vous médicaux ou chez Pôle Emploi ainsi que le service de suivi périnatal à Saint-Agrève, des achats de nourriture (*halal*). Notons que Saint-Agrève se situe dans le département de l'Ardeche, en dehors du périmètre de l'ancienne région Auvergne.

L'augmentation des places d'hébergement au CADA n'a pas pu se faire au Chambon-sur-Lignon pour des raisons politiques. Le refus de la maire de la commune, Éliane Wauquiez, du projet d'agrandissement a conduit les responsables de l'association Entraide Pierre Valdo, gestionnaire du CADA, à ouvrir des places d'hébergement à Saint-Agrève. De fait, le CADA est donc sur deux départements différents. Le siège de l'association se trouve à Saint-Étienne. Cette localisation implique des logiques de déplacements plus ou moins

⁵⁶ Contrairement à la sous-Préfecture d'Ambert, Yssingeaux délivre des récépissés de demande de titre de séjour aux demandeurs d'asile. Ce fonctionnement diffère d'une Préfecture à une autre.

réguliers des salariés du CADA, notamment la cheffe de service, entre le Chambon-sur-Lignon, Saint-Agrève et Saint-Étienne.

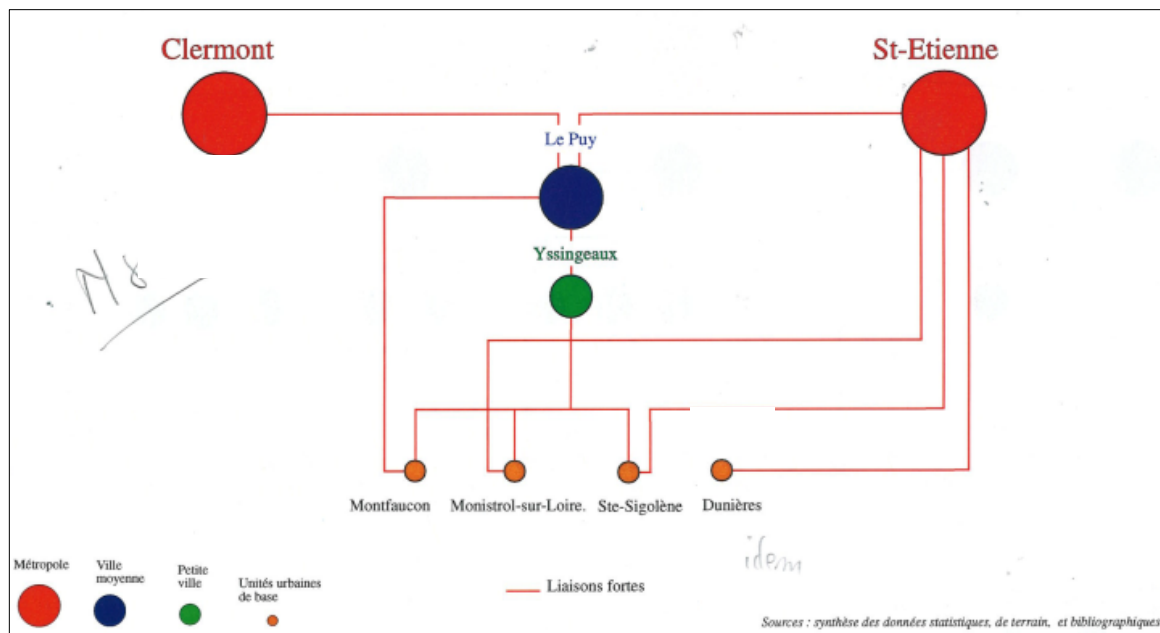


Schéma 6 : Le système stéphanois. Source, Jean-Charles Édouard, 2001

L'ensemble de ces relations soulignent une contradiction dans le découpage administratif lié à la gestion de l'accueil des demandeurs d'asile en Auvergne-Rhône-Alpes. En effet, la relation du Chambon-sur-Lignon à Clermont-Ferrand apparaît comme « obligée » pour reprendre les termes de Jean-Charles Édouard (2001), ce qui conduit la commune à être partagée entre trois centres décisionnels : Lyon capitale de la nouvelle région, Saint-Étienne qui joue le rôle de polarisation et Clermont-Ferrand centre décisionnel du découpage selon les GU. Ainsi, l'organisation spatiale du CADA est prise dans un maillage administratif complexe. Ces contradictions ne sont pas nouvelles ; elles sont propres à l'organisation spatiale du « système stéphanois », qui montre un « cas rare de partage » (Édouard, 2001) avec la ville moyenne du Puy-en-Velay commandé à la fois par Saint-Étienne et Clermont-Ferrand (schéma 6). Ces contradictions découlent également de la situation géographique du CADA qui se trouve aux confins de l'ancienne région Auvergne, ce qui implique des logiques de complémentarité avec les territoires des départements limitrophes (l'Ardèche par exemple) dans le cadre de l'organisation de l'accueil des demandeurs d'asile.

1.3. Le territoire savoyard : une meilleure connexion aux métropoles régionales...à nuancer

Contrairement aux deux autres périmètres d'étude, le territoire savoyard est caractérisé par une organisation spatiale selon un modèle d'axe avec des relais hiérarchisés. Ce périmètre se trouve le long de la Cluse de Chambéry qui est un couloir, d'une largeur de 4 à 5 km, séparant les Bauges de la Grande Chartreuse. La topographie de cet espace a, historiquement, orienté son peuplement (Estienne, 2000) avec une densité démographique et urbaine relativement élevée le long de la vallée et des liaisons ferroviaires qui le relient à Chambéry et à la métropole grenobloise. Plus on se rapproche des centres urbains, plus la densité de population et l'accès aux transports en commun sont importants. Ainsi, le CADA, organisé, comme celui du territoire ambertois, en hébergement diffus, est caractérisé par un contraste dans l'accessibilité aux équipements et aux services entre ses trois communes d'installation (Montmélian, Saint-Pierre-d'Albigny et Aiguebelle).

Le territoire du CADA dépend de trois centres urbains majeurs. Les communes de Montmélian et Saint-Pierre-D'albigny, qui appartiennent à la Communauté de Communes Cœur-de-Savoie, dépendent directement de Chambéry. La présence d'une liaison ferroviaire facilite les migrations pendulaires et a encouragé un processus de périurbanisation. Aiguebelle est plutôt tournée vers la ville moyenne Albertville. Quant au troisième centre décisionnel, il s'agit de Grenoble, une position renforcée par le découpage administratif de l'accueil des demandeurs d'asile en Auvergne-Rhône-Alpes selon le modèle des GU.

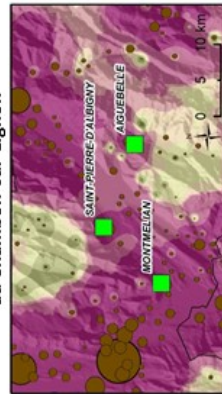
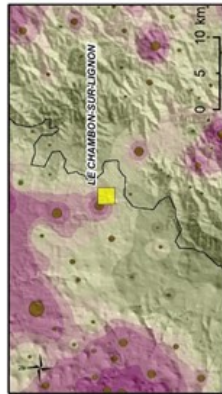
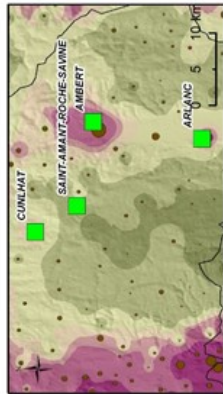
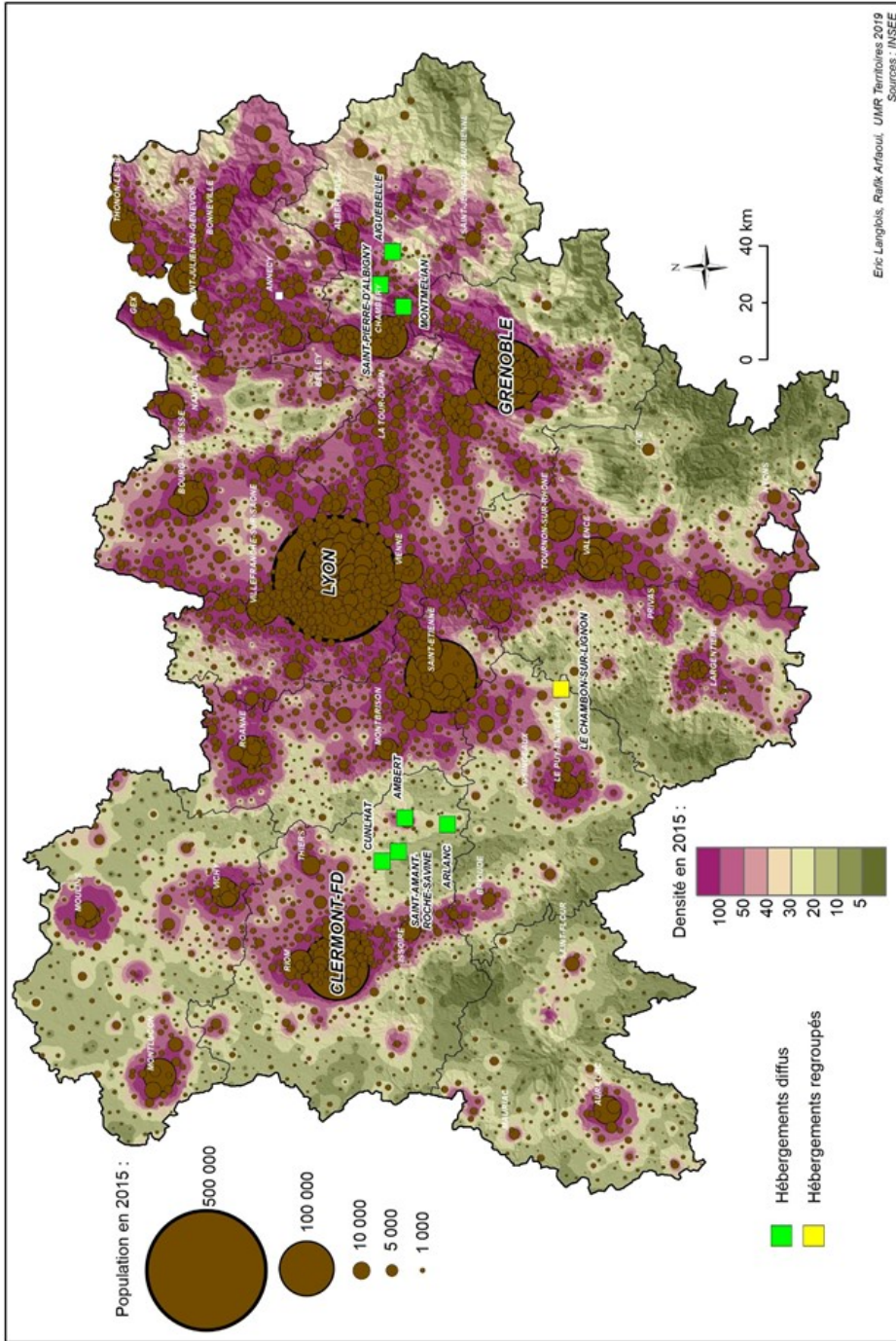
L'organisation spatiale du territoire savoyard a fortement influencé celle du CADA dont le siège se trouve à Montmélian. Contrairement au CADA du territoire ambertois, il n'existe pas de locaux qui fonctionneraient sous forme d'antennes dans les deux autres communes. Ainsi, les demandeurs d'asile hébergés à Montmélian ont-ils non seulement une position géographiquement proche du siège du CADA mais aussi un accès relativement facile à Chambéry et à Grenoble. Ceux de Saint-Pierre-d'Albigny et d'Aiguebelle doivent effectuer le déplacement par train ou être transportés par les travailleurs sociaux et les bénévoles. S'il est relativement facile pour les habitants de Saint-Pierre-d'Albigny d'emprunter le train, ceci est beaucoup plus compliqué pour ceux d'Aiguebelle en raison de dessertes moins fréquentes et d'une suppression du guichet à la gare. Ceci implique une inégalité, comme pour le cas du territoire ambertois, des conditions d'accueil selon les communes d'installation du CADA. C'est tout le défi d'une structure d'accueil adoptant un mode d'hébergement diffus.

Outre les contrastes à l'intérieur du territoire, d'autres apparaissent à une échelle plus large. Dans la préface de l'ouvrage *histoire économique et sociale de la Savoie de 1860 à nos jours*, Hervé Gaymard, ancien ministre, député de la Savoie et Président du Conseil Départemental de la Savoie, a exprimé son « inquiétude » concernant les recompositions territoriales qui se dessinent. Face à l'affirmation des trois métropoles, Lyon, Grenoble et Genève, il souligne les risques d'un développement de la Savoie en tant que « territoire résiduel » (Gaymard, 2014). Face à ce « risque », la stratégie territoriale de la Savoie a été d'assurer une connexion plus importante aux territoires métropolitains de la région. Cette accessibilité facilitée aux métropoles régionales, où se concentre une offre d'équipements et de services non négligeable, permettrait aux demandeurs d'asile d'être dans une situation relativement plus favorable que dans les deux autres périmètres d'étude. Le désenclavement reste à nuancer en fonction de la commune d'installation du CADA.

Il est indéniable que l'organisation spatiale dans les trois territoires étudiés a influencé l'organisation spatiale des trois CADA, ce qui montre que le territoire, par ses logiques organisationnelles, agit sur l'organisation des structures d'hébergement pour demandeurs d'asile. Les contrastes entre les trois CADA et au sein d'un même CADA dépendent et révèlent des inégalités dans les dynamiques territoriales. Ces questions qui revêtent des enjeux d'accessibilité (aux transports, aux équipements administratifs, de santé, aux établissements scolaires, etc.) sont cruciales pour les dynamiques d'accueil car elles peuvent créer les conditions de la marginalisation, par et dans l'espace, ou au contraire dessiner des dynamiques d'accès au territoire et à ses ressources qu'elles soient matérielles ou idéelles. Il est donc important d'analyser les dynamiques socio-démographiques qui caractérisent les trois périmètres étudiés.

2. Inégalités des dynamiques spatiales : un accueil contrasté ?

L'analyse des territoires d'accueil, par leurs attributs spatiaux et sociodémographiques, permet de comprendre dans quelle mesure ils sont caractérisés par des éléments de fragilités ou, au contraire, de dynamisme. Ce travail avance en effet l'hypothèse que les notions de fragilité et de dynamisme territorial agissent non seulement sur les trajectoires sociales et spatiales des demandeurs d'asile et les acteurs qui s'engagent à leurs côtés mais aussi sur les politiques publiques locales de l'accueil (exemple d'acteurs institutionnalisés locaux qui encouragent ou, au contraire, entravent un projet de création ou d'agrandissement d'une structure d'hébergement pour demandeurs d'asile).



Carte 20 : Disparité des densités démographiques à l'intérieur et entre les périmètres d'étude

2.1. Du fragile au dynamique : une typologie spatiale des territoires de l'accueil

a. Des espaces densément peuplés aux espaces à faible densité : des enjeux d'accessibilité

Étudier la densité démographique des espaces à une échelle fine permet d'interpréter les choix résidentiels de la population, liés à des facteurs multiples d'ordre économiques, sociétaux, de cadre de vie, etc. La densité démographique est à la fois un facteur et une résultante de l'accessibilité aux équipements et aux services. En d'autres termes, des personnes décident de s'implanter dans un territoire parce qu'il dispose d'un certain nombre d'équipements et de services ou qu'il offre des aménités paysagères. La concentration de la population permet, en retour, d'attirer plus de services et d'équipements sur leur espace de résidence ou, du moins, un accès facilité, via notamment les transports en commun, aux centres urbains ou ruraux où se concentre l'offre d'équipements et de services. Cet enjeu d'accessibilité est primordial pour la compréhension des dynamiques d'accueil dans la mesure où il peut fortement impacter le vécu des demandeurs d'asile d'une part, et les actions de solidarité des acteurs institutionnalisés et non-institutionnalisés de l'accueil d'autre part.

Les trois périmètres d'étude sont hétérogènes non seulement dans leurs dynamiques de densité démographique endogènes mais aussi exogènes (carte 20).

Ainsi, s'observent des contrastes entre Ambert (111,5 hab./km²) et les trois autres communes d'installation du CADA Détours qui ont des densités qui oscillent entre 20,8 et 59,2 hab./km² (tableau 3). À l'exception d'Ambert, ces taux sont inférieurs aux moyennes régionale (113 hab./km²) et nationale (118 hab./km²). Ce contraste s'explique par le rôle de relais et la « place centrale » qu'occupe Ambert pour les communes qui l'entourent.

Ce même contraste est également observé en Savoie. La cluse de Chambéry est un espace très densément peuplé puisque les densités (entre 213,6 et 722,7 hab./km²) y sont nettement supérieures aux moyennes régionale et nationale (tableau 3). Toutefois, Montmélian se distingue par une densité très importante par rapport à Saint-Pierre-d'Albigny et Aiguebelle. Sa

proximité de Chambéry⁵⁷ et son profil « historiquement industriel »⁵⁸, même si son économie est aujourd’hui à dominante tertiaire (70 % en 2013 contre 48 % en 1999), ont encouragé l’accentuation du phénomène de périurbanisation. Le peuplement de ces espaces, le long de la cluse de Chambéry, s’est fait, dès la moitié du XX^e siècle, par des personnes travaillant dans les usines ou en ville. Les aménités qu’offrent ces « adrets ensoleillés » ont favorisé leur « colonisation » par une « résidence citadine aisée », pour reprendre les termes de Pierre Estienne (2000).

« Sur les pentes, l’offensive foncière citadine a été précoce, dès le XVII^{ème} siècle à proximité des villes, au milieu des amandiers et des vignes. La règle était de faire des céréales en plaine et de consacrer les versants, même mal exposés, à la vigne » (Estienne, 2000, p. 88)

Nom de la commune	Population (taille, 2015)	Superficie (km ²)	Densité démographique (hab./km ² , 2015)
Ambert	6 743	60,5	111,5
Arlanc	1 907	32,2	59,2
Cunlhat	1 248	29,6	42,2
Saint-Amant-Roche-Savine	500	24,0	20,8
Le Chambon-sur-Lignon	2 521	41,7	60,4
Montmélian	4 112	5,7	722,7
Saint-Pierre-d’Albigny	3 936	18,5	213,2
Aiguebelle	1 169	3,9	303,6
Région Auvergne-Rhône-Alpes	7 877 698	69 711,1	113,0
France métropolitaine	64 300 821	543 939,9	118,2

Tableau 3 : Hétérogénéité des densités démographiques entre les communes enquêtées.
Réalisation : Rafik Arfaoui, 2018. Source : Insee

⁵⁷ Située à une quinzaine de kilomètres de Chambéry, Montmélian est reliée à cette dernière par une liaison ferroviaire. Le TER relie la gare de Montmélian à la gare de Chambéry - Challes-les-Eaux en neuf minutes.

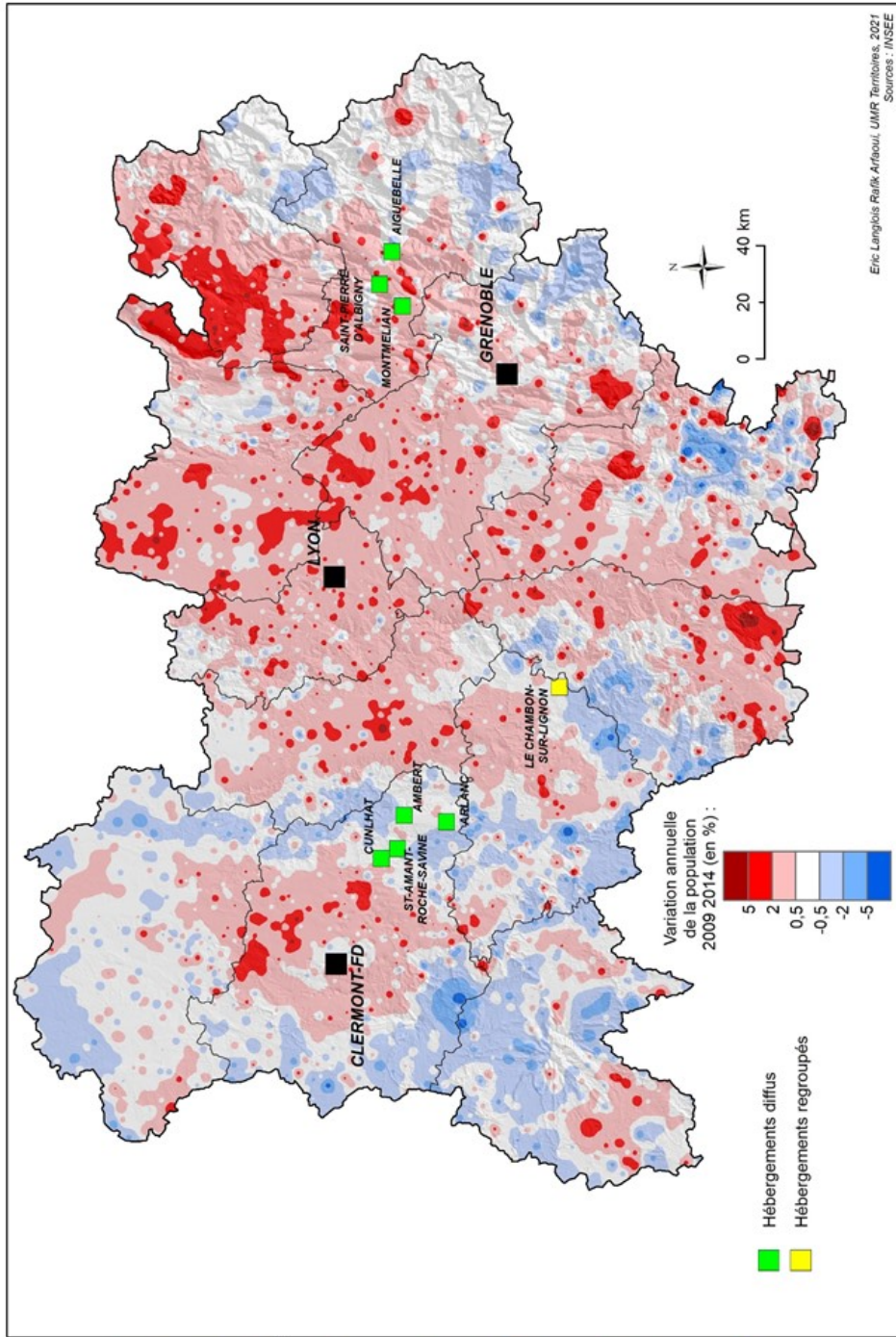
⁵⁸ Cf. Rapport de présentation du Plan Local d’Urbanisme de Montmélian, approuvé le 25 septembre 2017 par délibération du Outre les contrastes qui caractérisent chaque périmètre d’étude, on retrouve des différences importantes de densité démographique entre les différents territoires. Ainsi, les communes d’installation du CADA enquêté en Savoie sont caractérisées par des densités démographiques nettement supérieures aux deux autres périmètres d’étude. Avec 60,4 hab./km², le Chambon-sur-Lignon est caractérisé par une densité démographique qui se rapproche du taux observé à Arlanc (tableau 3). Conseil Municipal, <http://www.montmelian.com/IMG/pdf/1-1_rapport_de_presentation.pdf>

Les contrastes dans la densité démographique de ces trois territoires de la région Auvergne-Rhône-Alpes, et au sein de chaque périmètre étudié, implique une inégalité dans l'accès aux équipements et services, notamment les transports en commun, pour les habitants, y compris les demandeurs d'asile temporairement hébergés dans ces territoires. Alors se pose la question de l'enclavement des territoires et la double, voire la triple, marginalisation des demandeurs d'asile hébergés dans le territoire ambertois et au Chambon-sur-Lignon. Des marginalités sociales et administratives (attente de l'obtention d'un permis de résidence, risque d'expulsion du territoire national, quasi-impossibilité d'accéder à un travail, absence de financements pour l'apprentissage du français, etc.) se doublent donc d'une marginalité spatiale (difficulté de se déplacer et difficulté d'accès aux équipements et services non présents sur le territoire). Comment la marginalité spatiale, ou au contraire une accessibilité facilitée aux équipements et services, agit sur l'espace vécu des personnes qui demandent l'asile et, plus globalement, sur les dynamiques d'accueil et leurs acteurs ? La notion de marginalité spatiale permet de « comprendre comment la référence à l'espace exprime, redouble ou réduit les différenciations sociales et comment sont produites à la fois une marge et des catégories de marginaux » (Géoconfluences, 2016). Néanmoins, et pour éviter tout déterminisme, il n'y a pas de lien direct systématique entre faible densité, faible équipement et marginalisation. C'est le cas, par exemple, pour des territoires touristiques et/ou des territoires aisément accessibles.

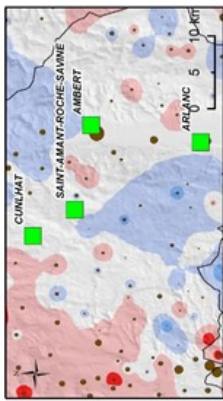
Les dynamiques démographiques ne se mesurent pas uniquement par la concentration de la population dans une portion d'espace. Elles sont également liées aux croissances et décroissances démographiques.

b. De la croissance à la décroissance démographique : des constats à nuancer

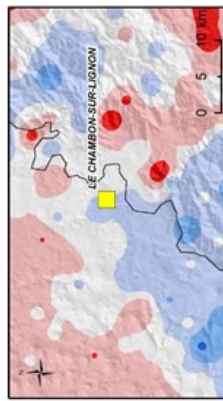
À une échelle très fine, dans les communes françaises, les évolutions négatives de la population sont généralement dues au déficit naturel, lui-même lié au vieillissement de la population. Les évolutions positives sont liées à l'attractivité migratoire, quand elle s'exerce sur des ménages jeunes et donc féconds (premier niveau d'explication) ; cette attractivité migratoire dépend en grande partie de l'offre foncière et immobilière (deuxième niveau d'explication). Les dynamiques d'évolution de la population dans les trois périmètres d'étude sont disparates (carte 21).



Eric Langlois-Ratik-Arfaoui, UMR Territoires, 2021
Sources : INSEE



Croissance démographique négative dans le territoire ambrusois, atténuée par le solde migratoire



Perte de population au Chambon-sur-Lignon



Les communes d'installation du CADA Combes-de-Savoie gagnent des habitants

Carte 21 : De la croissance à la décroissance démographique : contrastes entre l'est et l'ouest

Dans le territoire ambertois et au Chambon-sur-Lignon, les évolutions démographiques entre 2010 et 2015 sont négatives et inférieures aux moyennes régionale et nationale (tableau 4). Au contraire, les communes d'installation du CADA en Savoie enregistrent, pour la même période, des taux de variation de population positifs et supérieurs aux moyennes régionale et nationale (tableau 4). Néanmoins, les variations de la population dues au solde migratoire diffèrent de celles dues au solde naturel. L'exode rural, le vieillissement de la population, les processus de périurbanisation et l'offre d'habitat jouent un rôle prépondérant dans l'évolution démographique de ces communes.

Nom de la commune	Taux de variation annuel moyen en % (2010-2015)	dont variation due au solde naturel en % (2010-2015)	dont variation due au solde migratoire en % (2010-2015)
Ambert	- 0,5	- 0,5	0,0
Arlanc	- 0,4	- 0,7	+ 0,4
Cunlhat	- 0,7	- 1,9	+ 1,2
Saint-Amant-Roche-Savine	- 1,3	- 0,9	- 0,3
Le Chambon-sur-Lignon	- 1,2	- 0,6	- 0,5
Montmélian	+ 0,4	+ 0,6	- 0,3
Saint-Pierre d'Albigny	+ 1,2	+ 0,2	+ 0,9
Aiguebelle	+ 0,3	- 0,6	+ 0,9
Région Auvergne-Rhône-Alpes	+ 0,8	+ 0,4	+ 0,3
France métropolitaine	+ 0,5	+ 0,4	+ 0,1

Tableau 4 : Des évolutions démographiques positives et négatives à nuancer.
Réalisation : Rafik Arfaoui, 2018. Source : Insee.

- **L'exode rural : une cause structurelle de la décroissance démographique**

Le territoire ambertois et le Chambon-sur-Lignon ont été particulièrement touchés par l'exode rural. Dans le territoire ambertois, la commune de Saint-Amant-Roche-Savine enregistre le taux le plus faible de variation de la population. Cette évolution démographique négative s'observe tant dans le solde naturel que migratoire. Le processus de dépeuplement dans cette commune a été entamé dès la première moitié du XX^e siècle. Entre 1940 et 1990, la commune a perdu 78 % de sa population. La première explication est celle de l'exode rural. Nombre d'habitants sont allés travailler dans d'autres villes industrielles, notamment

à Clermont-Ferrand du fait de l'usine Michelin. Dans son roman « Maria », l'écrivain local Lucien Gachon, professeur de géographie à l'université de Clermont-Ferrand de 1952 à 1964, écrivait en 1925 à propos de l'exode rural des Savinois⁵⁹ : « Il travaille chez Michelin : c'est un titre » (Gachon, 2016). Outre l'agglomération clermontoise, les flux se sont orientés vers les agglomérations lyonnaise et stéphanoise. Si le solde migratoire est négatif, l'évolution naturelle de la population suit la même tendance. Cette baisse structurelle est plus ancienne puisqu'elle s'observe dès la Première Guerre mondiale.

« Entre les seuls recensements de 1911 et 1921, l'hécatombe de la Première Guerre mondiale, le ralentissement des naissances, puis une terrible épidémie de grippe espagnole ont privé la commune de deux cents de ses habitants » (Coudeyras, 1994, p. 110).

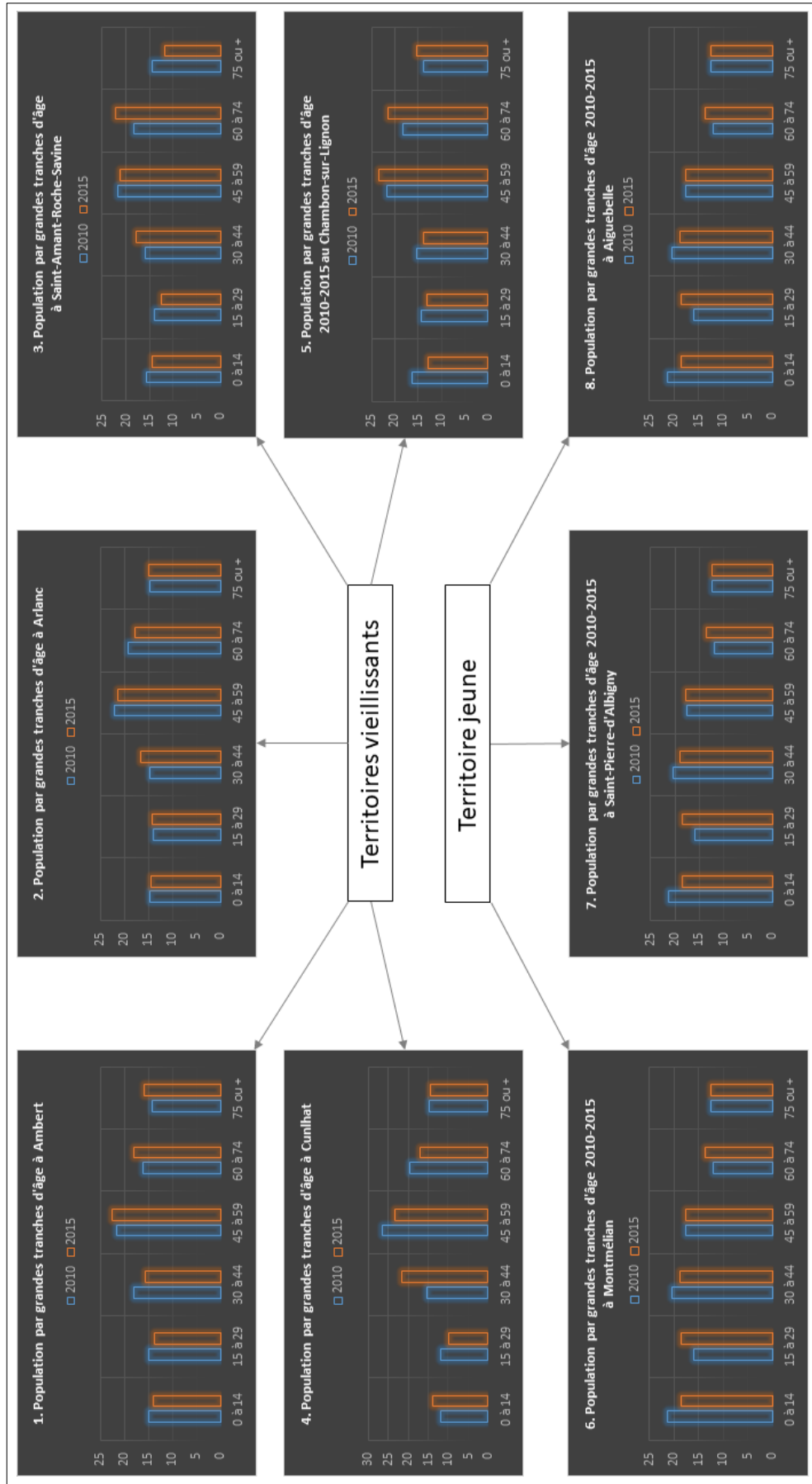
L'exode rural est également une des causes de perte de population au Chambon-sur-Lignon. Dès le début du XX^e siècle, l'exode rural a conduit au départ de jeunes actifs en raison du manque d'emploi. C'est d'ailleurs pour lutter contre cet exode que le pasteur André Trocmé a lancé le projet de création du célèbre collège Cévenol (Bollon, 2017). Le collège Cévenol a été créé en 1938 par le pasteur André Trocmé. Dès sa conception initiale, le projet s'appuie sur quelques fondamentaux : lutter contre l'exode rural et le dépérissement du Chambon, permettre aux enfants des paroisses protestantes du Plateau de faire de « bonnes » études secondaires, expérimenter de nouvelles voies pédagogiques dont les écoles publiques pourraient « profiter », fonder un établissement où des élèves et des enseignants de pays divers se rencontreraient (Bollon, 2017). Par ailleurs, le collège Cévenol a contribué au développement d'une culture du pacifisme, de la non-violence et de la résistance civile, ce qui a encouragé l'engagement de la population locale du Chambon et du plateau Vivarais-Lignon pour la protection des enfants juifs durant la Seconde Guerre mondiale, j'y reviendrai dans le chapitre suivant. Le collège Cévenol, qui a fermé en 2014, a abrité le CADA avant son installation définitive dans les locaux de l'ancienne résidence de « l'accueil Fraternel » (cf. chapitre 2).

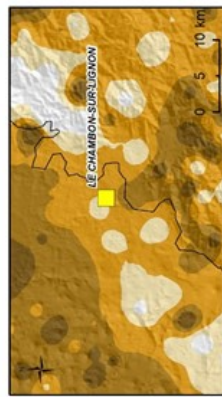
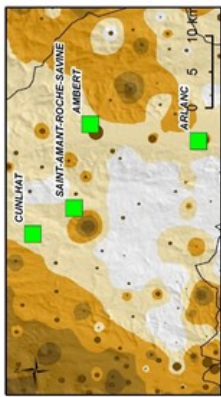
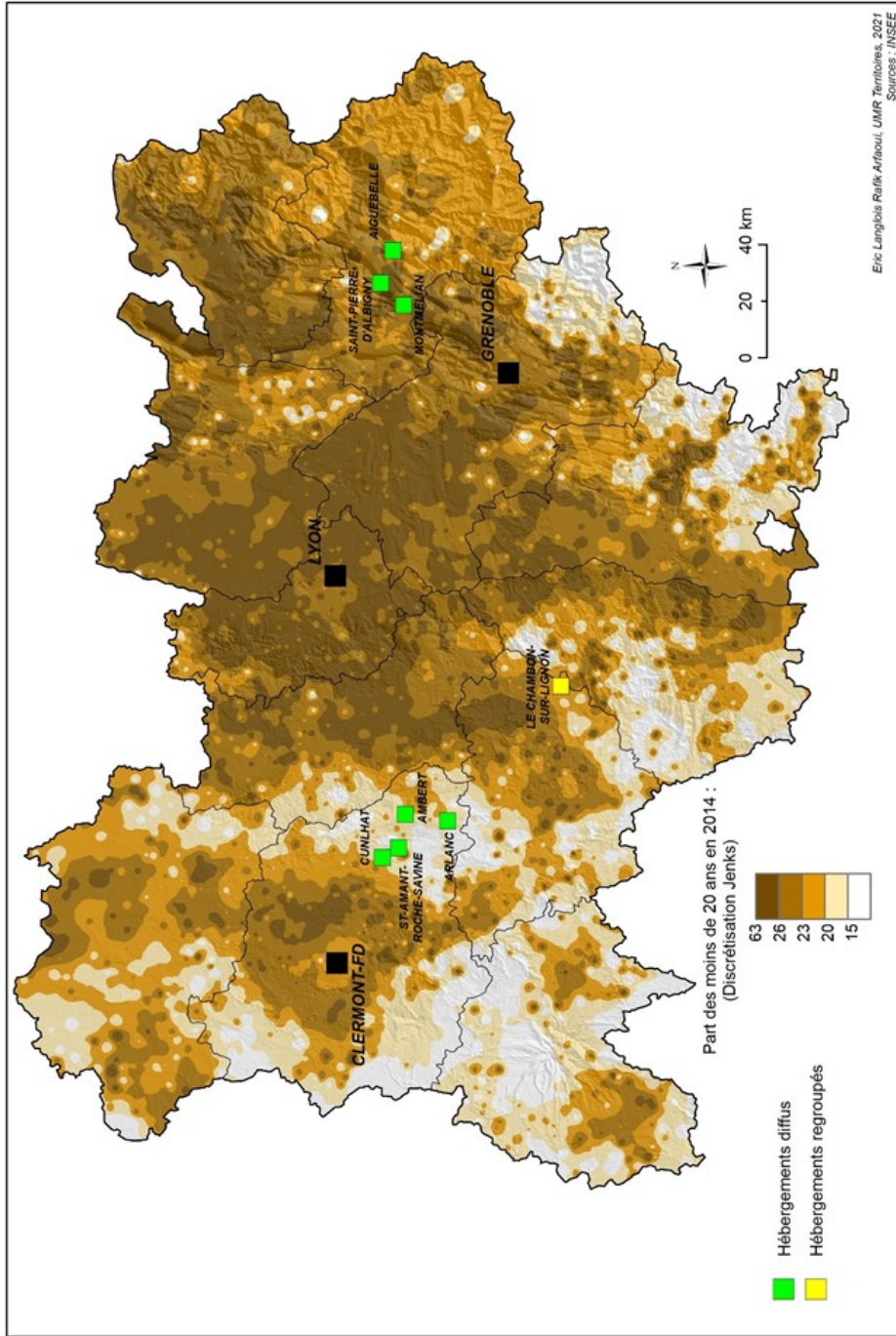
- **Population vieillissante *versus* population jeune : Auvergne *versus* Rhône-Alpes**

L'exode rural se double d'un vieillissement de la population dans les territoires ambertois et au Chambon-sur-Lignon. Contrairement à ces deux périmètres d'étude, les communes d'installation du CADA en Savoie appartiennent à des territoires jeunes avec une part relativement moins importante des personnes âgées de plus de 60 ans (schéma 7).

⁵⁹ Les habitants de Saint-Amant-Roche-Savine

Schéma 7 : Territoires vieillissants *versus* territoire jeune : Une disparité territoriale par les tranches d'âge. Réalisation : Rafik Arfaoui, 2018. Source : Insee





Carte 22 : Disparité dans la répartition des personnes âgées de moins de 20 ans entre les trois périmètres d'étude

Cette tendance correspond à la disparité dans la part des personnes âgées et jeunes dans la population, entre les deux anciennes régions Auvergne et Rhône-Alpes (carte 22). Le vieillissement de la population implique une augmentation du taux de mortalité qui contribue au solde naturel négatif. Le vieillissement de la population peut agir aussi directement sur l'accueil des demandeurs d'asile, tout d'abord parce que ces derniers sont principalement jeunes et, pour une partie d'entre eux, ils appartiennent à la catégorie « famille avec enfants » (cf. chapitre 1). Ceci pourrait conduire les acteurs politiques à utiliser l'accueil comme un moyen pour répondre à la problématique de fermetures de classes dans des établissements scolaires. Par ailleurs, les « bénévoles réguliers » ont tendance à être plus âgés que les « bénévoles occasionnels » (Prouteau, Wolff, 2004), ce qui encouragerait une dynamique de solidarité à l'échelle locale.

- **Périurbanisation et diversité des offres d'habitat qui encouragent des processus de migrations pendulaires**

Des communes qui enregistrent des évolutions démographiques négatives arrivent à compenser ou du moins atténuer la perte de la population par un solde migratoire positif. Dans le territoire ambertois, les communes de Cunlhat et d'Arlanc, avec respectivement des taux d'évolution de la population due au solde migratoire de +1,2 % et +0,4 %, attirent de nouveaux habitants (tableau 4). L'apport migratoire dans la commune de Cunlhat est lié à sa situation économique relativement attractive en comparaison avec ses communes voisines. On relève en effet un certain dynamisme intrinsèquement lié au secteur médico-social avec l'ouverture notamment, en 1973, de l'Institut Médico-Éducatif remplacé par le Centre d'Aide par le Travail⁶⁰ ou encore l'agrandissement, en 1986, de la maison de retraite. Le solde migratoire positif dans la commune d'Arlanc est, quant à lui, lié à une situation de périurbanisation autour d'Ambert. À quinze minutes de route de celle-ci, Arlanc, qui offre des opportunités foncières considérables, fonctionne comme une commune de banlieue d'Ambert. L'offre foncière et la diversité de l'offre d'habitat jouent un rôle central dans ces dynamiques migratoires.

En Savoie, la commune de Montmélian, la plus proche géographiquement et en distance-temps de Chambéry, enregistre, paradoxalement, un solde migratoire négatif contrairement à Saint-Pierre-d'Albigny et Aiguebelle qui, elles, sont plus éloignées de Chambéry

⁶⁰ Depuis 2002, les CAT sont devenus des Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT)

(tableau 4). Dans ce territoire, où les règles actuelles de développement spatial se sont établies à partir du début des années 1970, « l'unité du fait urbain tient à la généralisation des mêmes modes d'occupation de l'espace à partir des noyaux » (Préau, 2001, p. 47). Ainsi, la première couronne proche, avec un maillage pavillonnaire saturé et une période des grands ensembles achevée, attire peu, d'où une faible croissance, voire un solde migratoire négatif pour le cas de Montmélian. En revanche, les formes les plus variées d'habitat collectif et individuel dans la seconde couronne permettent une forte croissance qui bénéficie à de petites communes rurales et bourgades grâce à une large diffusion, comme c'est le cas à Saint-Pierre-D'albigny.

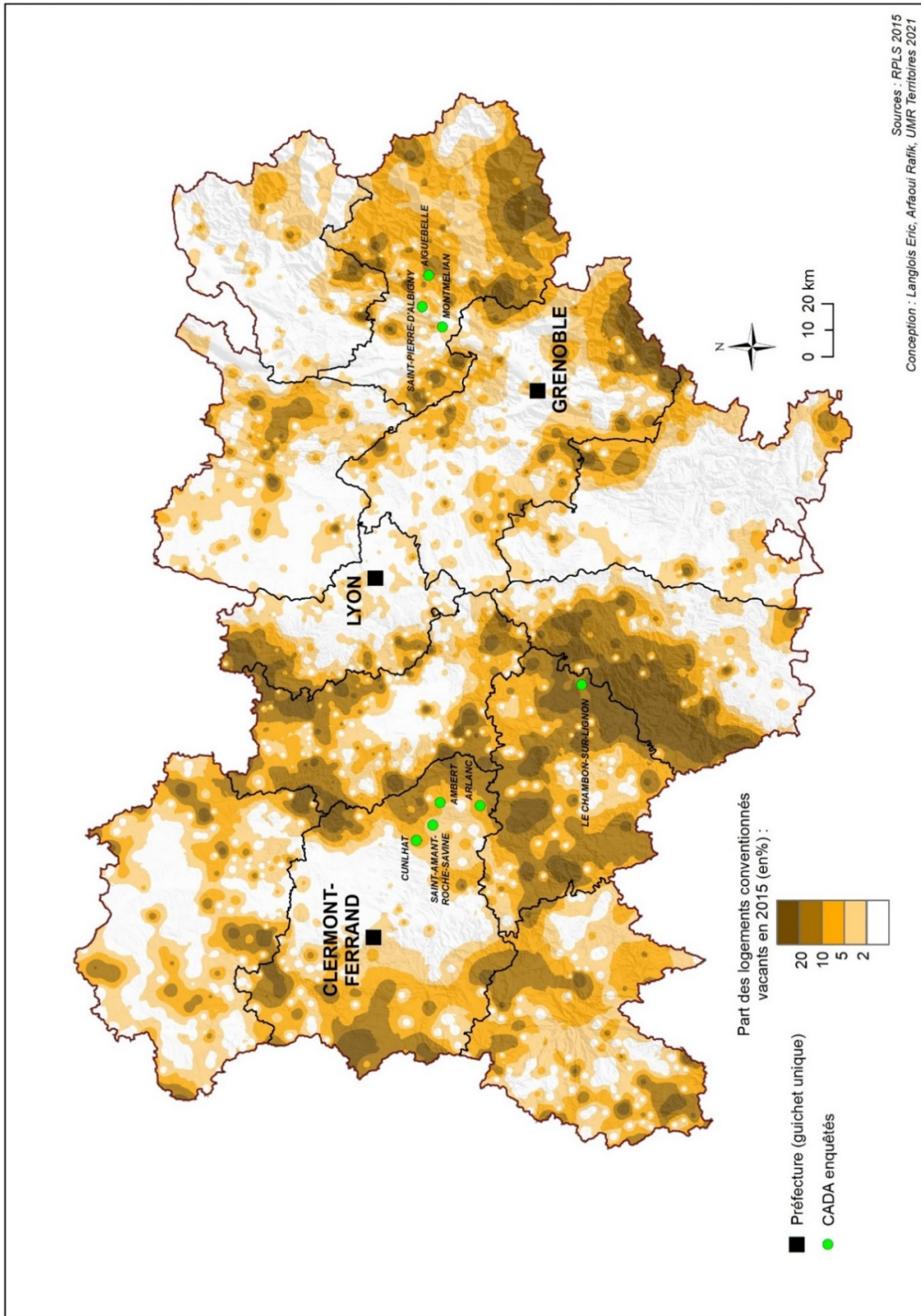
Dans une moindre mesure, la commune d'Ambert attire de nouveaux habitants, des arrivées qui permettent de couvrir les départs. L'offre de biens, d'équipements et de services, relativement importante, a favorisé un processus de polarisation autour de la commune qui, depuis longtemps, a permis d'attirer de nouveaux habitants en provenance, d'abord du Livradois, ensuite du département du Puy-de-Dôme et des départements limitrophes (Bayle, 1990).

c. Contraste inter et intra-territorial dans la vacance immobilière du parc locatif social

Les évolutions démographiques ont des conséquences directes sur la vacance de logements dans les trois périmètres d'étude. Une des questions que pose ce travail est de comprendre comment les acteurs institutionnalisés (élus et acteurs de l'immobilier social notamment) se saisissent de la vacance plus ou moins importante des logements en lien avec l'accueil des demandeurs d'asile, notamment leur hébergement, dans les espaces non-métropolitains. La comparaison de la part des logements vacants de manière générale et dans le parc locatif social en 2015 entre les trois périmètres d'étude d'une part, et avec les moyennes régionale et nationale d'autre part, souligne une disparité inter et intra-territoriale (carte 23 ; tableau 5). Toutefois, l'hébergement des demandeurs d'asile s'appuie notamment sur les logements conventionnés. L'analyse de l'implication de la vacance immobilière sur l'accueil des demandeurs d'asile doit donc se faire en mobilisant les données du parc locatif social.

Les quatre communes d'installation du CADA Détours enregistrent des taux de vacance hétérogènes dans le parc locatif social. En effet, si Ambert enregistre un taux (4,17 %) comparable aux moyennes régionale (3,28 %) et nationale (3,02 %), la situation est plus nuancée à Arlanc et Cunlhat (avec respectivement 9,09 % et 8,62 %).

Carte 23 : Contraste de la vacance immobilière dans le parc locatif social



Nom de la commune	Part des résidences principales en 2015, en %	Part des résidences secondaires* en 2015, en %	Part des logements vacants en 2015, en %	Part des logements vacants dans le parc locatif social en 2015**, en %	Part des logements vacants depuis plus de 3 mois dans le parc locatif social en 2015, en %
Ambert	78,7	6,6	14,6	4,17	1,56
Arlanc	61,2	21,1	17,7	9,09	9,09
Cunlhat	54,8	26,0	19,3	8,62	5,17
Saint-Amant-Roche-Savine	56,0	33,1	10,9	0***	0***
Le Chambon-sur-Lignon	53,5	37,3	9,2	14,60	10,22
Montmélian	92,1	1,4	6,5	3,81	0,66
Saint-Pierre d'Albigny	85,0	6,9	8,1	3,54	0,96
Aiguebelle	83,2	3,4	13,3	11,41	8,72
Région Auvergne-Rhône-Alpes	79,9	11,7	8,4	3,28	1,66
France métropolitaine	82,4	9,6	7,9	3,02	1,56

* Y compris les logements occasionnels
** Source : données du répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS).
*** L'absence de logement dans le parc locatif social à Saint-Amant-Roche-Savine, où les logements conventionnés appartiennent à la commune, est liée à l'absence de logements conventionnés propriétés de bailleurs sociaux. Les données du RPLS sur la vacance immobilière prennent en compte seulement les logements conventionnés qui appartiennent à des bailleurs sociaux.

Tableau 5 : Disparité inter et intra-territorial des taux de vacance dans le parc locatif social. Réalisation : Rafik Arfaoui, 2021.
Source : Insee, données RPLS

La perte de population n'est pas le seul facteur explicatif de ces taux de vacances relativement élevés. Il s'agit d'une situation propre au PNR Livradois-Forez. En effet, de nombreux centre-bourg sont confrontés, depuis plusieurs décennies, à des situations de désertification. Celles-ci trouvent leurs racines dans plusieurs facteurs qu'il n'est pas utile, pour le questionnement de ce travail, de résumer de manière exhaustive.

Toutefois, des travaux de recherche-action associant des architectes, des paysagistes, des géographes et des élus ont permis de dégager des constats et des pistes d'action. C'est le cas du programme « Habiter autrement les centres-bourgs », qui a été porté par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme et le PNR Livradois-Forez (2011-2013).⁶¹ Parmi les facteurs qui conduisent à la désertification des centres-bourgs, il y a les habitats inadaptés et une perte progressive des qualités urbaines et sociales. Des limites concernant la forme architecturale, le traitement des façades extérieures, la typologie spatiale inadaptée à la composition des foyers, le manque d'espaces verts, ont été soulignés comme pouvant contribuer à la désertification des centres-bourgs. La perte des commerces et des services suit ou précède ces phénomènes centrifuges qui participent à une forme de répulsion du territoire.

Le contraste, évoqué ci-dessus, s'observe également dans le territoire savoyard. En effet, si Montmélian et Saint-Pierre-d'Albigny enregistrent des taux de vacance dans le parc locatif social (respectivement 3,81 % et 3,54 %) comparables aux moyennes régionale et nationale, la commune d'Aiguebelle enregistre un taux nettement supérieur avec 11,41 % de vacance immobilière. Au Chambon-sur-Lignon, le taux de vacance de logements dans le parc locatif social (14,6 %) est nettement supérieur aux moyennes régionale et nationale. La situation est donc proche de ce que l'on trouve à Aiguebelle, Arlanc et Cunlhat.

Pour les élus locaux, comme pour les acteurs de l'immobilier social, la vacance de logements constitue un facteur déterminant pour mesurer l'attractivité d'un territoire, qui est au cœur des préoccupations des géographes, comprise comme « la capacité d'attraction d'un territoire en raison de l'attrait (attirance) qu'il dégage » (Chaze, 2017). Elle peut être également définie par « la capacité à drainer et à attirer des hommes et des activités, des capitaux et des compétences, sur un territoire » (Angeon, Rieutort, 2007). Un taux de vacance relativement élevé et structurel peut constituer un facteur de dissuasion pour le bailleur social

⁶¹ Ce programme a été lauréat d'un appel à projets de la Datar Massif central et de l'ex-région Auvergne sur le thème de l'attractivité des territoires.

dans ses perspectives de développement⁶² (Arfaoui, 2016). Toutefois, une vacance immobilière dans le parc locatif social constitue une opportunité pour l'hébergement des demandeurs d'asile, j'y reviendrai dans la section suivante.

d. L'arrivée des nouveaux habitants : des profils hétérogènes

Ces constats démographiques disparates doivent être nuancés en raison des flux migratoires internes successifs, en provenance des grandes agglomérations urbaines vers les campagnes, enregistrés en France depuis plus de cinquante ans. Dès la fin des années 1960, précisément après 1968, des personnes issues des grandes agglomérations urbaines s'installent en France à la campagne (Chevalier, 1981) dans une forme de « retour à la terre » (Hervieu, Léger, 1979). Les individus qui effectuent cette émigration interne des villes vers les campagnes sont désignés comme des néo-ruraux. Ce mouvement marque le début d'un repeuplement des campagnes confrontées dès le début du XX^e siècle à des phénomènes d'exode rural, un constat confirmé par le recensement de l'Insee de 1982, ce qui amènera le géographe Bernard Kayser (1989) à parler de « renaissance rurale ».

Catherine Rouvière (2016) distingue cinq vagues successives d'installation de néo-ruraux aux profils et aux projets différenciés. La première vague (1969-1973), composée des « hippies » ou « vrais marginaux », est celle de la génération soixante-huitarde qui exprime son refus de la société libérale et cherche à s'installer dans les marges du développement capitaliste qu'incarnent les grandes agglomérations urbaines. Ils portent un combat révolutionnaire sur les plans écologistes, anti-nucléaires et se réclament de la lutte anticoloniale. La deuxième vague (1975-1985), celle des « néo-ruraux proprement dits », marque un « déplacement de l'utopie » (Hervieu, Léger, 1978) avec des immigrés qui s'installent à la campagne à la recherche d'un « revenu, une certaine intégration sociale et un mode de vie plus sain et convivial, proche de la nature » (Rouvière, 2016). Les troisième et quatrième vagues (1985-1995 et 1995-2005) concernent les néo-ruraux qui s'installent non plus en raison d'un genre de vie mais plutôt à la recherche d'un cadre de vie à un moment où l'urbanité a gagné

⁶² Ce constat a été tiré de mon rapport de stage de fin d'études effectué à l'Ophis du Puy-de-Dôme, principal bailleur social du département du Puy-de-Dôme. Le stage portait sur le développement stratégique de l'Ophis du Puy-de-Dôme à l'horizon 2022. Le développement de l'Ophis s'articule principalement autour d'un axe nord-sud, de Riom à Issoire en passant par Clermont-Ferrand. Cet espace enregistre une forte croissance démographique. Entre autres résultats, il ressort que le bailleur social cultive une relative méfiance vis-à-vis des élus locaux dans les territoires non-métropolitains, notamment caractérisés par des pertes de population et un taux de vacance élevé. Des maires de communes, concernées par ces fragilités démographiques dissimuleraient, selon le bailleur social, les statistiques concernant les logements communaux vacants dans l'objectif d'encourager le développement de programmes immobiliers sur leur territoire.

la campagne. La cinquième et dernière phase (après 2005) concerne deux franges de néoruraux. Ceux se réclamant du mouvement libertaire, anarchiste, altermondialiste, se revendiquant d'un mode de vie alternatif et proche des soixante-huitards, et ceux dont les revendications sont notamment liées à la question de la transition écologique.

Au-delà de son aspect simplificateur, cette typologie chronologique, proposée par Catherine Rouvière (2016), présente l'intérêt de montrer que les profils des habitants qui s'installent à la campagne sont différents, parfois même divergents, autant que les facteurs et les objectifs de leurs projets migratoires, de leurs projets de vie.

2.2. Un territoire fragile qui facilite l'accueil ? Ou comment placer l'accueil au cœur du développement territorial

Parmi les trois périmètres étudiés, des fragilités territoriales se dessinent, notamment sur le plan démographique et d'accès aux équipements et services. L'enclavement et la décroissance démographique créent les conditions d'un territoire de relégation pour les demandeurs d'asile. En effet avec peu de ressources financières et des difficultés de parler le français (pour les non-francophones) les demandeurs d'asile peuvent facilement se retrouver marginalisés.

a. Des disponibilités immobilières pour l'accueil

Pourtant ces éléments de fragilités (vacance de logement, perte de population) sont mobilisés par l'État et des acteurs locaux, notamment les élus municipaux, pour favoriser l'installation des structures d'hébergement pour demandeurs d'asile.⁶³

L'hébergement des demandeurs d'asile constitue une dimension temporelle fondamentale de l'accueil. La vacance de logements dans le parc locatif social, relativement élevée dans le territoire ambertois a largement contribué à favoriser l'accueil des demandeurs d'asile. Cette vacance constitue une disponibilité immobilière pour l'accueil. À Cunlhat, un bâtiment vacant, depuis plus de cinq ans, a été remis sur le « marché » de l'immobilier « grâce » à l'accueil.

Propriété de l'Ophis du Puy-de-Dôme, ce bâtiment a été rénové⁶⁴ et loué au CADA Détours. Ainsi, le bailleur social s'assure-t-il de la location de ses logements pour une durée

⁶³ Cf. Schéma régional de l'accueil des demandeurs d'asile dans la région Auvergne-Rhône-Alpes 2017-2018.

⁶⁴ D'après mes investigations conduites auprès de l'Ophis du Puy-de-Dôme, l'enveloppe dédiée à la rénovation s'élève à environ 100 000 €. Les travaux de rénovation n'ont pas été réalisés par des entreprises locales. L'essentiel pour le bailleur social était d'achever les travaux rapidement. Faire participer les entreprises locales était, néanmoins, le vœu du maire de la commune.

pouvant aller jusqu'à quinze années⁶⁵, voire au-delà. Outre la durée, la location des logements au CADA constitue une garantie de recevoir des loyers sans risque d'impayés. Par ailleurs, s'investir dans l'accueil des demandeurs d'asile confère à l'Ophis du Puy-de-Dôme une nouvelle compétence. En 2016, on observait la mobilisation, par l'Ophis, de l'implication dans l'hébergement des demandeurs d'asile comme un argument à part entière, auprès de l'État, de la stratégie de développement de ses programmes immobiliers.⁶⁶

Au Chambon-sur-Lignon, le CADA était installé, les premiers temps, dans les locaux de l'ancien collège Cévenol. Quelques années plus tard, le CADA a emménagé dans la résidence de « l'accueil fraternel » propriété de l'OPAC 43. La fin de l'activité a impliqué la vacance du bâtiment dans une commune où près de la moitié des résidences sont secondaires. La location des appartements au CADA, à la suite de sa rénovation au début des années 2000, permet, comme pour le cas du territoire ambertois, de s'assurer d'un loyer régulier.

Du côté des élus locaux, faire appel aux bailleurs sociaux et les associer dans l'accueil des demandeurs d'asile représente un levier pour le maintien et le développement de nouveaux programmes immobiliers sur leur territoire. En assurant aux bailleurs la location des logements au CADA, les élus locaux peuvent argumenter leurs demandes de construction de nouveaux programmes immobiliers sociaux. Si la décision de mettre en place une structure d'hébergement pour demandeurs d'asile revient finalement à la préfecture, via l'OFII, les municipalités ne sont pas toujours en marge de cette prise de décision (cf. chapitre 1). La stratégie locale entre bailleurs sociaux et élus locaux, en coordination plus ou moins étroite avec le CADA, relève de ce qu'on pourrait appeler une approche gagnant-gagnant. Dès lors, accueillir les demandeurs d'asile devient un levier de développement pour les territoires non-métropolitains.

Les territoires fragilisés sont confrontés à la difficulté d'attirer des acteurs privés, y compris dans le secteur de l'immobilier. Ainsi, les bailleurs sociaux publics représentent-ils pour les élus locaux, un acteur majeur de l'immobilier dans les territoires non-métropolitains fragilisés. Cette présence du secteur public est une dimension fondamentale qui permet d'éviter la question de la valorisation immobilière et foncière. En effet, la plupart des bailleurs sociaux publics, contrairement aux acteurs privés de l'immobilier, n'aspirent pas prio-

⁶⁵ Le CADA bénéficie d'un contrat avec l'État d'une durée de 3*5ans.

⁶⁶ Observations lors de mon stage de fin d'études à l'Ophis du Puy-de-Dôme (avril-septembre 2016)

ritairement à tirer des bénéfices financiers de leurs opérations immobilières. La vacance immobilière, considérée comme un élément de fragilité territoriale, encourage, par l'association d'acteurs publics de l'immobilier social, la création de structures d'hébergement pour demandeurs d'asile. C'est là un paradoxe de l'accueil des demandeurs d'asile dans les espaces non-métropolitains fragiles.

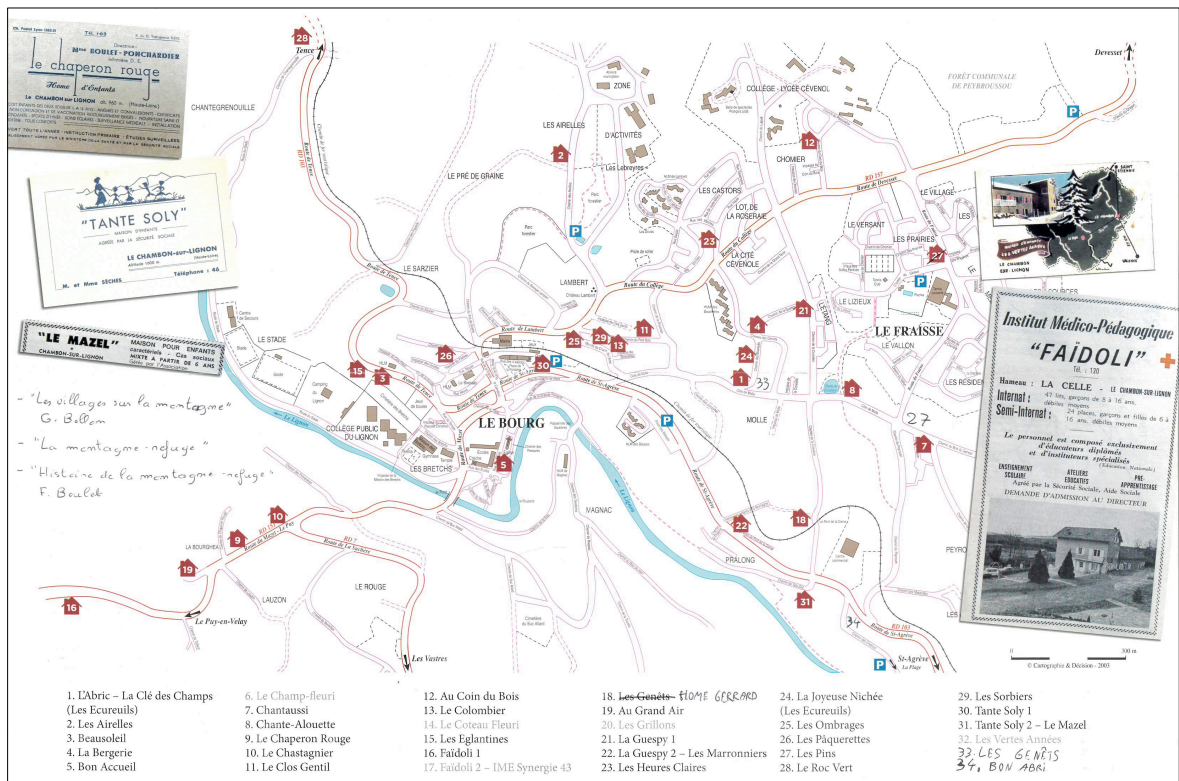
b. La fragilité territoriale mobilisée et décriée : un accueil paradoxal

Ce paradoxe se manifeste également dans la prise en compte de la fragilité territoriale, liée à l'accessibilité aux équipements et services, comme moteur de l'accueil. Dans les trois périmètres étudiés, deux des huit communes, Saint-Amant-Roche-Savine et le Chambon-sur-Lignon, enregistrent des pertes de population dues non seulement au solde naturel mais aussi au solde migratoire (tableau 4). Cette décroissance démographique agit directement sur le maintien de certains services publics, notamment scolaires. Si l'école élémentaire du Chambon-sur-Lignon est confrontée à un risque de fermeture d'une classe (98 élèves scolarisés en 2018 avec un seuil minimal à 78), l'école primaire de Saint-Amant-Roche-Savine en a fait l'expérience. En effet, une classe a été fermée au printemps 2015 puisque le seuil démographique minimal a été franchi.

- **La fragilité territoriale mobilisée par les élus locaux**

Si l'État, via l'OFII, décide des profils de demandeurs d'asile qu'il « envoie » dans chaque territoire, ce sont les CADA (organisés en hébergement diffus sur plusieurs communes) qui, à l'échelle locale, décident qui sera hébergé dans tel ou tel endroit. Pour le cas du territoire ambertois, le maire de Saint-Amant-Roche-Savine, également président de l'association Détours et directeur du CADA, a impulsé une politique de péréquation entre les quatre communes. Les demandeurs d'asile sont ainsi répartis, selon les orientations du CADA, entre les quatre communes. À Saint-Amant-Roche-Savine, la volonté du maire était d'accueillir des familles avec enfants. Cette intervention officieuse du maire auprès des travailleurs sociaux du CADA a permis de scolariser des enfants demandeurs d'asile à l'école primaire. C'est ainsi que la troisième classe de l'école, fermée un an avant l'inauguration du CADA, a pu rouvrir dès 2016. Au Chambon-sur-Lignon, le maintien d'un seuil démographique suffisant à l'école élémentaire se fait, depuis 2001, par la scolarisation d'enfants de familles qui demandent l'asile (12 enfants scolarisés au moment des enquêtes en 2018) mais aussi les enfants hébergés dans des familles d'accueil et des maisons d'enfants (carte 24). Celles-ci sont concentrées au Chambon-sur-Lignon et trouvent leurs racines dans la tradition

d'accueil des enfants des classes sociales défavorisées, en provenance du bassin minier stéphanois dès la fin du XIX^e siècle (Marcuzzi, 2013).



Carte 24 : Carte des maisons d'enfants au Chambon-sur-Lignon. Source : Exposition « Destins d'enfance : Histoire de maisons d'enfants eu Chambon-sur-Lignon et ailleurs », 8 juillet – 28 août 2016, Lieu de mémoire au Chambon-sur-Lignon

La fragilité territoriale apparaît jusqu'ici comme un élément ayant plus ou moins encouragé l'accueil, en tous cas la création de structures d'hébergement pour demandeurs d'asile. Néanmoins, les choix des communes d'hébergement, par les CADA, dans le cadre d'une politique locale de péréquation n'est pas sans poser des problèmes de marginalisation spatiale pour les personnes concernées. Ainsi, des demandeurs d'asile sans possibilités de déplacement, se retrouvent isolés à la marge des villes, petites ou plus grandes, éloignés de l'accès aux équipements et services publics et privés, introuvables, par exemple, à Saint-Amant-Roche-Savine (médecins, dentistes, administration en charge de l'immigration, commerces de grande distribution, structures d'aide alimentaire, etc.). Le moteur de l'accueil peut ainsi se transformer en un moteur de l'exclusion.

- **La fragilité territoriale décriée par les travailleurs sociaux**

Accueillir dans les marges ou, devrais-je dire, dans les marges de la marge que représente un espace non-métropolitain fragile, pose des problèmes concrets de gestion par les

travailleurs sociaux de l'accueil des demandeurs d'asile. La configuration en hébergement diffus sur plusieurs communes avec peu de dessertes vers la métropole régionale, et de surcroît non reliées entre elles par des moyens de transports en commun, pose un défi supplémentaire. Pour expliciter mon propos, je vais m'appuyer sur le cas du CADA Détours dans le territoire ambertois, où les travailleurs sociaux sont contraints d'effectuer plusieurs déplacements en voiture pour le suivi administratif, social et sanitaire des demandeurs d'asile. Ces déplacements peuvent représenter jusqu'à quatre heures par jour, rendant certaines tâches comme celles du suivi socio-culturel difficilement réalisables. Si l'organisation de l'hébergement sur plusieurs communes n'a pas été imposée par l'État, la configuration spatiale du territoire d'accueil est un élément étranger à l'élaboration des budgets pour la prise en charge des demandeurs d'asile. En effet, le budget des CADA dépend uniquement de leur capacité d'accueil et ne tient pas compte de la configuration du territoire (accessibilité aux Préfectures, aux équipements de santé, des commerces, la desserte par les moyens de transports en commun, etc.).

Pourtant, les territoires d'accueil, comme on a pu le constater dans les trois périmètres étudiés, peuvent être extrêmement hétérogènes. Cette contrainte s'ajoute à celle qui émane de la réduction du temps de traitement des dossiers des demandeurs d'asile exigée par la réforme de 2018 sur l'asile et l'immigration. Au mieux, les travailleurs sociaux sont, littéralement, coincés dans une approche administrative bureaucratique sans possibilité de proposer un accompagnement socio-culturel adéquat, lequel est délégué aux bénévoles. Au pire, ils vivent des situations de *blackout*.

Depuis début 2019, le CADA Détours a enregistré plusieurs démissions et des arrêts maladie de plusieurs mois, pour cause de surmenage au travail, de la part des travailleurs sociaux. Avant cette rupture, les travailleurs sociaux avaient demandé, au Conseil d'Administration de Détours qui gère le CADA, d'une part, d'augmenter les places d'hébergement et d'autre part, de regrouper les hébergements sur la commune d'Ambert. Ces deux demandes auraient permis à la fois d'avoir un budget plus élevé, de procéder ainsi à des recrutements, et d'économiser le temps de déplacements entre les différentes communes. Ces deux propositions n'ont pas été acceptées par le Conseil d'Administration, les élus n'y étant pas favorables. Pour la création de nouvelles places d'hébergement, il y aurait, pour certains élus municipaux, un seuil de personnes accueillies à ne pas dépasser. Cette justification peut se discuter puisque le rapport personnes accueillies/taille de la population peut être différent

d'une commune à une autre dans un CADA diffus. Par exemple, on compte environ 20 demandeurs d'asile à Ambert (plus de 6 500 habitants) et le même nombre à Saint-Amant-Roche-Savine (environ 500 habitants). C'est d'ailleurs la répartition plus ou moins égale, en nombre de demandeurs d'asile, entre les quatre communes qui a guidé la structuration du CADA en mode diffus et non le rapport demandeurs d'asile/taille de la population. Cette répartition égale des demandeurs d'asile, qui s'inscrit dans une politique locale de « partage des tâches » et de « solidarité entre communes », serait remise en compte par le regroupement des hébergements sur la commune d'Ambert.

Au-delà d'un accueil paradoxal, ces dynamiques locales soulignent surtout l'utilité de l'accueil pour le territoire, qui peut s'apparenter à un accueil utilitariste. L'utilitarisme implique que si l'homme agit « pour autrui par sympathie, c'est parce qu'il y trouve une satisfaction – morale (se conformer à la loi, par exemple) ou religieuse (œuvrer à son salut) » (Airut, 2003, p. 1071). Rappelons que « le débat sur l'utilitarisme concerne l'espace dans la mesure où il pose la question d'une réduction de la complexité sociale à une rationalité élémentaire, limitant le social à l'*homo economicus*. Qu'est-ce que l'utilité géographique ? Dans le contact ou dans l'écart ? Dans la ruralité ou dans l'urbanité ? Dans l'acteur ou dans le système spatial ? » (Ruby, 2013, p. 1062). Appliqué à la question de l'accueil des demandeurs d'asile, l'utilitarisme permettrait de répondre aux difficultés d'un territoire à maintenir des services publics ou remettre sur le marché de l'immobilier un bâtiment vacant. L'accueil utilitariste est essentiellement revendiqué par les élus locaux pour qui la problématique du développement territorial est au cœur de leur action publique. À contrario, cette fragilité territoriale peut être parfois mobilisée par des élus locaux pour justifier leur refus/rejet de l'accueil.

c. Implication des élus locaux dans l'accueil : des contrastes à nuancer entre espaces fragiles et espaces dynamiques

Si la « crise » de l'accueil des migrants de 2015 a suscité une vague de solidarité de plusieurs élus locaux, encourageant un mouvement favorable à l'accueil, y compris dans des villages et des villes petites, d'autres ont refusé de créer ou d'agrandir des structures d'hébergement pour demandeurs d'asile sur leur territoire.

Le CADA du Chambon-sur-Lignon, inauguré il y a près de vingt ans au début des années 2000, s'est, comme plusieurs structures d'hébergement en France, agrandi. L'association Entraide Pierre Valdo qui gère le CADA a répondu à un appel d'offre de l'État pour la création de places d'hébergement. La proposition initiale du CADA était de créer des hébergements sur la commune du Chambon-sur-Lignon en louant, à l'OPAC 43 notamment,

des logements conventionnés. Finalement, c'est à Saint-Agrève que les places d'hébergement ont été créées. La raison tient essentiellement au refus, certes implicite mais pris en compte par l'OFII, de la maire du Chambon-sur-Lignon d'agrandir le CADA.

« Pour l'agrandissement, Madame Wauquiez a appelé le ministère pour faire annuler le projet. Pour elle, il y aurait trop de demandeurs d'asile et elle a dit ça suffit. » (Extrait d'entretien avec une travailleuse sociale au CADA du Chambon-sur-Lignon, août 2018)

Si la municipalité n'a aucun pouvoir officiel sur la question régaliennne de l'accueil des demandeurs d'asile, son opposition ou son acceptation a des implications sur l'orientation que prend l'accueil. Le changement de maire en 2008, avec l'élection d'Éliane Wauquiez-Motte, est souligné par les bénévoles et les travailleurs sociaux comme un frein à l'accueil. L'absence d'engagements et de prise de position publics favorables à l'accueil est perçue comme un acte d'hostilité. Lors du Conseil Municipal du 16 septembre 2016, les élus ont affiché leur souhait d'accueillir de nouveaux réfugiés sur leur territoire, dans le cadre de la politique de péréquation à l'échelle nationale. Adopté par l'ensemble du Conseil Municipal, la maire a refusé d'inscrire ce vœu dans le compte-rendu. Elle s'est limitée à le soumettre à un vote informel. Cet incident s'inscrit dans une stratégie politique de la maire de ne pas assumer l'accueil des demandeurs d'asile. Sa filiation avec le Président de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Laurent Wauquiez⁶⁷, ouvertement opposé à l'installation de structures d'hébergement dans la région, est soulignée par les acteurs locaux de la solidarité comme un élément essentiel ayant poussé la maire à marginaliser l'accueil dans ses engagements politiques. Ces positions contrastent avec celles prises par son prédécesseur qui, lui, est perçu comme un acteur engagé pour l'accueil.

« Par rapport aux élus, c'est pareil, c'est en fonction des changements. Avec Madame Wauquiez, c'est compliqué. Sa vision du CADA n'est pas la même que la mienne ou que celle des bénévoles de la Cimade ou des bénévoles qui tournent autour du CADA [...] Avec le premier directeur, M. Montaigne, il voulait ouvrir quelque chose pour les mineurs isolés, il était assez innovant, là le problème est crucial, il l'était moins il y a dix ans. Il voulait agrandir le CADA. Le projet a été stoppé par la municipalité, principalement par madame Wauquiez. Elle n'apprécie pas beaucoup quand elle voit des dames voilées. Par exemple, moi, elle m'a convoqué une fois pour me dire qu'il ne faut pas que les dames portent le voile. D'abord, ce n'est pas aux bénévoles de dire des choses pareilles [...] ce qui n'était pas le cas avec le maire précédent qui s'appelait Francis Vallat qui, lui, quand il y a eu les premières familles déboutées, s'est vraiment engagé à fond. Il y a eu un vœu du conseil municipal, d'ailleurs de tous les conseils municipaux du plateau Saint-Agrève, le Mazet, et il avait été jusqu'à dire que si la famille, c'était une famille d'Azerbaïdjan, si elle était expulsée, il faisait une grève de la faim et vraiment il l'aurait fait. Il y a pu y avoir une régularisation par le travail avec cette famille. Ils sont toujours au Chambon et ils ont trois enfants et

⁶⁷ Il est le fils de la maire de la commune Éliane Wauquiez-Motte

ils sont les premiers de leurs classes. Le maire s'était engagé personnellement et même physiquement. » (Extrait d'entretien avec une habitante bénévole et membre de la Cimade, août 2018).


Pour justifier son opposition à une extension du CADA au Chambon-sur-Lignon, la maire de la commune mobilise la fragilité territoriale comme un frein à l'accueil, comme un élément de marginalisation des demandeurs d'asile. Le manque de dessertes par les transports en commun pour relier la commune au reste du territoire (une seule liaison par jour par bus pour Le Puy-en-Velay et Saint-Étienne) est souligné comme élément accentuant l'isolement des demandeurs d'asile. Derrière cet argument, la maire rejette la présence même du CADA. Du moins, elle ne s'identifie pas à cet espace d'accueil et souligne le fait qu'elle n'est pas à l'origine de sa création.

« J'ai hérité d'une situation. J'étais invitée, au moment de l'élection, à l'inauguration du centre d'accueil des demandeurs d'asile. » (Extrait d'entretien avec Éliane Wauquiez, maire du Chambon-sur-Lignon, août 2018)

La figure de l'héritage est ici mobilisée pour exprimer une acceptation contrainte et contraignante, de l'accueil par la maire de la commune. Au contraire, d'autres élus dans des territoires fragilisés (le territoire ambertois par exemple) s'engagent pour l'accueil en mobilisant leur histoire personnelle. Ainsi, André Chassigne, député du Puy-de-Dôme, habitant et ancien maire de Saint-Amant-Roche-Savine, revendique l'importance de l'accueil des demandeurs d'asile en reliant l'histoire actuelle de l'accueil dans le territoire ambertois à son histoire personnelle. Sa grand-mère, habitante du Nord, avait trouvé refuge dans le Livradois à la suite de l'exode provoqué par la Première Guerre mondiale. Cette histoire personnelle, familiale, est revendiquée par le député communiste dans sa carte des vœux transmise à la population à l'occasion du nouvel an 2018 (photographie 6). La couverture de la carte reproduit un dessin réalisé, le 26 mars 1917, par Lucien Jonas à Chauny dans l'Aisne, région des Hauts-de-France. On y voit trois « fillettes réfugiées », âgées de 4, 6 et 10 ans. Par son message, le député veut inscrire l'accueil dans une longue tradition, en rappelant que, dans le passé, des Françaises et des Français ont été contraints à un déplacement forcé en raison des guerres et des inéluctables famines qui y sont consubstantielles.

Les maires des communes de mes enquêtes de terrain, à l'exception de celle du Chambon-sur-Lignon, sont plus ou moins engagés en faveur de l'accueil. Cet engagement se manifeste, quelle que soit leur étiquette politique (exemple de Myriam Fougère, maire *Les*

Républicains d'Ambert, conseillère régionale et adjointe de Laurent Wauquiez). L'engagement des élus locaux et la figure de maires accueillants qu'ils peuvent plus ou moins incarner⁶⁸, souligne l'importance de l'échelon local dans l'accueil des demandeurs d'asile.

<p>En circonscription : Eric Dubourgnoix, député suppléant Une équipe de 4 collaborateurs sur deux permanences parlementaires</p> <p>4, place Jean-Antoine Pourtier La Croix Blanche 63890 STAMANTROCHESAVINE 63300 THIERS Tél : 04.73.95.74.90 Tél : 04.73.51.16.93</p> <p>Email : chassaigne.a@wanadoo.fr Site internet : www.andrechassaigne.org Le blog : andrechassaigne.fr www.facebook.com/AnChassaigne</p> <p>A l'Assemblée nationale Djénane Toma Secrétaire générale du groupe GDR 126, rue de l'Université - 75355 PARIS 07 Tél : 01.40.63.60.81 www.facebook.com/LesDeputesCommunistes/ Twitter : @deputesPCF</p> <p>LE POINT THIERS</p>	
<p>Le terrible conflit de la 1^{ère} guerre mondiale a engendré l'évacuation de 2 millions de Français des zones de combat. Habitante de Bailleul (Nord), ma grand-mère paternelle était de ces réfugiés. Elle avait auparavant vécu plus de 3 ans le quotidien d'une ville de front devenue un véritable camp militaire régulièrement bombardé. En avril 1918, l'offensive allemande détruit la ville et contraint toute la population à un exode brutal. La famille Verbeke se retrouve en gare de Clermont-Fd, puis elle est prise en charge par la commune du Monestier. Un siècle après, le Livradois reste une terre de solidarité en accueillant de nouveau des réfugiés, déracinés de leur pays par la guerre et la misère... et des enfants retrouvent eux-aussi le sourire.</p> <p><i>Simone, Irène et Suzanne, ces fillettes réfugiées ont été dessinées le 26 mars 1917 à Chauny (Aisne) par Lucien Jonas (1880-1947), peintre aux Armées. Extrait des FUSAINS de la GRANDE GUERRE de Lucien JONAS. Livre de Jean-Paul Fontanon 2016. Contact : 1418,fontanon@wanadoo.fr</i></p>	<p>André CHASSAIGNE Député du Puy-de-Dôme Président du groupe de la Gauche Démocrate et Républicain</p> <p>vous présente, ainsi qu'à vos proches, ses meilleurs vœux pour l'année 2018</p>

Photographie 6 : Carte des vœux pour l'année 2018 du député du Puy-de-Dôme André Chassaigne. Il revendique le statut de « terre de solidarité » pour le Livradois. Il le fait à travers l'histoire de sa grand-mère « réfugiée » de la Première Guerre mondiale. Elle a quitté le Nord et a été accueillie dans le Livradois, à Monestier.
Source : cliché Rafik Arfaoui, 2018

Finally, territorial fragility can be mobilized, instrumentalized, by local elected officials both to encourage the welcome and to limit it, or even to oppose it. Territorial fragility offers an opportunity for the welcome, thanks to high vacancy rates. The involvement of public actors in the real estate sector facilitates the placement of housing for the accommodation of asylum seekers. In this search for places of accommodation, associations of landlords constitute a major actor, since they respond to the calls for offers from the State. Nevertheless, the engagement of local elected officials constitutes a determining factor for deciding on the installation of a structure of accommodation. This engagement

⁶⁸ Je peux aussi citer, entre autres exemples, celui de Damien Carême, maire de Grande-Synthe, et de Domenico Lucano, maire du village de Riace en Italie, ou encore le maire du village de Pessat-Villeneuve, Gérard Du Bois, invité par le HCR pour partager son expérience de l'accueil.

n'est pas dénué d'intérêt. Au contraire, il s'inscrit dans une dynamique locale plus large, celle du développement des territoires. Qu'on soit clair, ceci ne veut pas dire que les élus locaux s'engagent uniquement et seulement dans une perspective utilitariste. Bien au contraire, puisque l'analyse des entretiens souligne aussi un engagement par « devoir d'humanité ». Ainsi, certains élus locaux ont mobilisé dans leurs discours l'image de l'enfant syrien Alan Kurdi, mort noyé le 2 septembre 2015 au moment de la traversée entre la Turquie et la Grèce. Cet événement tragique a déclenché une vague d'émotion et de solidarité, un sentiment d'injustice et, pour des élus locaux, la volonté de faire l'accueil.

L'analyse des entretiens auprès des acteurs locaux dans le territoire savoyard (élus et bénévoles notamment) souligne une approche de l'accueil moins marquée par l'utilitarisme, qui explique en partie le retrait des municipalités du processus de création du CADA. Ainsi, l'équipe municipale de Saint-Pierre-d'Albigny a-t-elle appris l'installation du CADA par voie de presse, ce qui explique également un engagement moins marqué des maires pour l'accueil, que dans le territoire ambertois ou au Chambon-sur-Lignon⁶⁹.

Les cinq logements où sont hébergés les demandeurs d'asile à Saint-Pierre-d'Albigny sont la propriété de l'OPAC. Contrairement à ce qu'on a pu voir dans les deux autres périmètres étudiés, les élus locaux n'ont pas eu de contact, qu'il soit officiel ou officieux, avec les bailleurs sociaux pour la question de l'hébergement des demandeurs d'asile. Ce n'est pas tant qu'il existe un marché de l'immobilier plus tendu, que parce que la municipalité n'éprouve pas la nécessité de maintenir des services publics, notamment scolaires. En effet, le territoire d'implantation du CADA attire des ménages qui travaillent à Chambéry et à Albertville et assure un renouvellement de la population et un solde migratoire positif. Cette attractivité est notamment liée à la qualité de vie qu'offre le territoire (aménités paysagères, calme, nature) et l'accès très facile qu'il offre aux pôles urbains majeurs que sont Chambéry et Albertville tant en voiture qu'en train. C'est là, la principale différence entre les trois périmètres étudiés. Du côté des bénévoles impliqués auprès des demandeurs d'asile dans le territoire savoyard, l'utilisation de l'accueil pour la redynamisation du territoire ne constitue pas également un facteur d'engagement ou de justification de la nécessité d'accueillir.

⁶⁹ Je fais référence à l'équipe municipale d'avant 2008 et au maire Vallat qui avait entamé une grève de la faim en faveur de personnes déboutées de leur demande d'asile

Conclusion du chapitre 4

Ce chapitre a permis de vérifier l'hypothèse d'une structuration de l'accueil par le territoire, à travers ses dynamiques socio-démographiques et d'organisation spatiale, et de souligner les contrastes, sur le plan organisationnel, des dynamiques d'accueil dans les espaces non-métropolitains. Ce chapitre permet de retenir trois constats majeurs.

Tout d'abord, l'organisation spatiale des CADA en hébergement diffus, sur plusieurs communes, conduit à une inégalité dans l'accès des demandeurs d'asile aux équipements et aux services, face à laquelle l'État ne propose pas d'alternatives. En effet, les budgets attribués pour la gestion des CADA dépendent du nombre de places d'hébergement. Ni la configuration des CADA (en hébergement diffus ou regroupé) ni les caractéristiques territoriales (espaces fragiles ou dynamiques) ne sont prises en compte dans l'élaboration des budgets. Cette situation peut conduire parfois à des conflictualités entre les travailleurs sociaux et leur hiérarchie, comme on a pu le constater pour le CADA Détours dans le territoire ambertois.

Ensuite, la fragilité démographique des territoires peut conduire à une politique d'accueil utilitariste. C'est ce qu'on a pu constater avec le cas des établissements scolaires et l'hébergement directif des familles avec enfants dans la commune de Saint-Amant-Roches-Savine. Pour permettre la réouverture d'une classe fermée, en raison d'un seuil démographique insuffisant (selon les exigences du ministère de l'Éducation Nationale), le maire de la commune, également directeur du CADA, a œuvré à la sélection des demandeurs d'asile selon une typologie familiale. Cette utilisation de l'accueil implique la marginalisation (spatiale) des demandeurs d'asile, par leur hébergement dans des espaces éloignés des équipements et services essentiels. Par ailleurs, les demandeurs d'asile n'ont pas été consultés par les travailleurs sociaux et/ou les élus locaux dans le choix de la municipalité d'hébergement, ce qui renforce un sentiment de marginalisation.

Enfin, l'utilisation de l'accueil dans les espaces fragiles souligne que l'hébergement des demandeurs d'asile est placé par les acteurs locaux (élus notamment) au cœur de leur politique de développement territorial. À ce sujet, il est intéressant de souligner que l'implication des élus locaux dans le processus de création et/ou de gestion des structures d'hébergement est observée uniquement dans le cas des espaces fragiles. Les élus locaux dans les espaces dynamiques, non confrontés à des problématiques de fermeture de services publics et/ou de vacance immobilière dans le parc locatif social, restent à l'écart du processus de création et d'organisation des CADA.

Néanmoins, il est important d'éviter tout déterminisme concernant le lien entre dynamiques territoriales et dynamiques d'accueil. Ainsi, la fragilité, mobilisée par les élus locaux dans le territoire ambertois comme moteur de l'accueil, est au contraire mobilisée comme un frein à l'accueil par la maire de la commune du Chambon-sur-Lignon. Le positionnement politique des élus locaux constitue un élément, parmi d'autres, qui agit sur l'accueil des demandeurs d'asile. Ce positionnement politique n'est pas forcément lié à une question d'étiquette. À l'échelle locale, l'affiliation à un parti n'est pas toujours déterminante dans le choix politique concernant l'accueil. C'est une des différences notables qu'on peut observer avec l'échelle nationale, dans laquelle la question de l'accueil est minée par des débats sécuritaires et identitaires dans un contexte électoraliste national et/ou européen.

Ces premières réflexions sur le rapport des dynamiques d'accueil à celles du territoire m'amènent à interroger, dans le chapitre suivant, la question de l'accueil au prisme de la mémoire locale. Il s'agit d'analyser dans quelle mesure l'ancrage d'une histoire locale de l'accueil permet (ou pas) un engagement des acteurs locaux. Il s'agit de cerner l'implication que peut avoir la dimension idéelle du territoire sur la (re)configuration des dynamiques locales d'accueil.

Chapitre 5

L'accueil au prisme de la mémoire locale

Introduction du chapitre 5

Les dynamiques d'accueil sont intrinsèquement liées au « stock »⁷⁰ d'immigrés dans un territoire. Le terme de « *immigrant city* » (Mekdjian, 2009) est employé dans certains cas pour désigner des villes, avec une forte présence d'immigrés, comme Los Angeles (avec plus de 40 % d'immigrés dans sa population). Les territoires avec une part relativement⁷¹ importante d'immigrés peuvent être caractérisés non seulement par la présence de diasporas, mais aussi par un ancrage de cultures administratives et politiques à destination de ces populations. Cet ancrage se traduit par des politiques publiques locales visant à favoriser, ou exclure, des personnes en fonction de leur nationalité et/ou de leur lieu de naissance.

Les trois périmètres d'étude de ce travail présentent des parts d'étrangers et d'immigrés, dans la population, nettement inférieures aux moyennes régionale (6,38 % d'étrangers et 9,24 % d'immigrés dans la population) et nationale (6,54 % d'étrangers et 9,30 % d'immigrés dans la population française). La commune de Montmélian constitue une exception avec 13,25 % d'étrangers et 16,80 % d'immigrés dans la population.

Si l'on se fie uniquement aux indicateurs statistiques, mes périmètres d'étude sont loin d'être des « *immigrant city* ». Néanmoins, ces taux relativement faibles (tableau 6) ont une autre résonance dans des espaces non-métropolitains faiblement peuplés. Les sociabilités y sont différentes de celles que l'on retrouve dans les grandes agglomérations urbaines. Rappelons que les territoires non-métropolitains, qui regroupent des espaces ruraux et des villes petites, sont caractérisés par des formes d'interconnaissance (Colat-Parros, 2018) proches des référents ruraux de proximité (Mazaud, 2013). Ces attributs favorisent l'émergence des liens sociaux entre les habitants et les nouveaux arrivants, y compris les personnes immigrées. Ces liens introduisent et/ou renforcent les solidarités organiques (Durkheim, 1893) qui s'accompagnent par une reconnaissance des *outsiders*, littéralement celles et ceux qui viennent de l'extérieur. La reconnaissance est comprise, ici, comme l'ensemble des actions collectives et individuelles visant à fournir des aides, matérielles et immatérielles, ou encore à s'engager dans une lutte contre l'invisibilisation des personnes en situation de de-

⁷⁰ Le « stock » d'immigrés internationaux est un terme impropre qui désigne, en France, les personnes nées étrangères dans un autre pays, qui se sont installées en France et qui ne l'ont pas quittée. Certaines personnes immigrées peuvent être naturalisées. Il ne faut pas confondre stock et flux. Par exemple, un territoire peut avoir un stock d'immigrés important et un flux faible, s'il a connu un flux important par le passé, mais que celui-ci s'est réduit.

⁷¹ Par rapport à la moyenne nationale ou régionale.

mande d'asile. L'arrivée des *outsiders* apporte aux sociabilités de ces territoires leur dimension exogène qui compose avec les sociabilités de « l'en-dedans », de « la proximité », de l'ordre d'un « privé endogène » (Granié, 2003).

Nom de la commune	Étrangers* (taille, 2015)	Part des étrangers dans la population en 2015, en %	Immigrés** (taille, 2015)	Part des immigrés dans la population en 2015, en %
Ambert	273	4,04	319	4,73
Arlanc	66	3,46	87	4,56
Cunlhat	36	2,88	40	3,20
Saint-Amant-Roche-Savine	11	2,20	18	3,60
Le Chambon-sur-Lignon	100	3,96	124	4,91
Montmélian	545	13,25	691	16,80
Saint-Pierre-D'albigny	140	3,55	246	6,25
Aiguebelle	73	6,24	92	7,86
Région Auvergne-Rhône-Alpes	503 171	6,38	727 933	9,24
France métropolitaine	4 207 864	6,54	5 982 300	9,30

* Selon la définition de l'Insee du 13/10/2016, « un étranger est une personne qui réside en France et ne possède pas la nationalité française, soit qu'elle possède une autre nationalité (à titre exclusif), soit qu'elle n'en ait aucune (c'est le cas des personnes apatrides). Les personnes de nationalité française possédant une autre nationalité (ou plusieurs) sont considérées en France comme françaises. Un étranger n'est pas forcément immigré, il peut être né en France (les mineurs notamment). À la différence de celle d'immigré, la qualité d'étranger ne perdure pas toujours tout au long de la vie : on peut, sous réserve que la législation en vigueur le permette, devenir français par acquisition. »

** Selon la définition de l'Insee du 13/10/2016, qui s'appuie sur la définition adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration, « un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Les personnes nées françaises à l'étranger et vivant en France ne sont donc pas comptabilisées. À l'inverse, certains immigrés ont pu devenir français, les autres restant étrangers. Les populations étrangère et immigrée ne se confondent pas totalement : un immigré n'est pas nécessairement étranger et réciproquement, certains étrangers sont nés en France (essentiellement des mineurs). La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition. C'est le pays de naissance, et non la nationalité à la naissance, qui définit l'origine géographique d'un immigré. »

Tableau 6 : Faible présence d'étrangers et d'immigrés dans la population dans mes périmètres d'étude, à l'exception de Montmélian. Réalisation : Rafik Arfaoui. Source : Insee, 2018

Au-delà des données quantitatives concernant l'immigration dans mes trois périmètres d'étude, ce chapitre revient sur l'ancrage de traditions d'accueil. S'il est indéniable que cet ancrage engage les habitants dans la voie de l'entraide auprès des demandeurs d'asile, il soulève des conflictualités qu'il convient d'explicitier afin de saisir leurs implications sur les dynamiques locales d'accueil.

1. Faible stock d'immigrés et flux anciens

L'analyse de la présence des personnes immigrées et étrangères dans les trois périmètres d'étude révèle deux points principaux. Tout d'abord, une présence ancienne de ces populations dans ces territoires, en lien notamment avec des facteurs économiques et politiques. Ensuite, il apparaît que leur part dans les populations totales de chaque commune enquêtée est généralement faible. Toutefois, Montmélian constitue une exception dans la mesure où la part des personnes immigrées et étrangères y est relativement forte.

1.1. Une part faible d'étrangers et d'immigrés mais une présence ancienne

À l'exception de la commune de Montmélian, la part des personnes étrangères et immigrées, dans la population de chaque commune, est faible relativement aux moyennes régionale et nationale (tableau 6). Néanmoins, leur présence dans ces territoires est ancienne. Elle remonte, au moins, au début du XX^e siècle comme à Ambert qui enregistre la présence d'une famille d'Italiens, un Espagnol et des enfants algériens et marocains (Bayle, 1990). Ces arrivées étaient principalement liées à des facteurs économiques. Par la suite, durant la Seconde Guerre mondiale, la ville a vu l'arrivée de « réfugiés » qui a contribué à son accroissement démographique (Bayle, 1990). L'arrivée liée à des facteurs essentiellement politiques a été également observée dans la commune du Chambon-sur-Lignon et, au-delà, dans le Plateau Vivarais-Lignon. Avant la Seconde Guerre mondiale, des réfugiés espagnols, fuyant en 1936 la guerre d'Espagne et en 1937 la victoire du Franquisme, y ont trouvé refuge. À la même époque, des réfugiés autrichiens et allemands fuyant le nazisme, ou encore des Français, ayant fui l'occupation allemande, y ont, eux aussi, trouvé refuge. De même, le Chambon-sur-Lignon et le plateau Vivarais-Lignon représentent un territoire connu et reconnu, à l'échelle internationale, pour avoir sauvé des Juifs durant la Seconde Guerre mondiale, j'y reviendrai plus loin.

1.2. Montmélian, une exception : le rôle conjoint du parc locatif social et de l'histoire industrielle locale

Avec respectivement 13,25 % et 16,80 % de part d'étrangers et d'immigrés dans la population communale, Montmélian présente des taux relativement élevés par rapport aux moyennes régionale et nationale (tableau 6). Cette situation contraste avec le reste des trois périmètres d'étude caractérisés par des taux relativement faibles par rapport aux moyennes régionale et nationale (tableau 6). Deux facteurs ont fortement contribué à cette situation.

D'une part, la commune de Montmélian présente un profil « historiquement industriel », même si son économie est aujourd'hui à dominante tertiaire (70 % en 2013 contre 48 % en 1999). L'industrie a attiré une main d'œuvre étrangère pour répondre aux besoins de productivité. D'autre part, Montmélian présente le plus fort taux de logements locatifs sociaux de la communauté de communes Cœur-de-Savoie puisqu'elle rassemble 40 % de l'offre⁷². Cette offre dans le parc locatif social a permis de répondre aux besoins des personnes immigrées présentes sur le territoire.

La caractérisation d'un territoire ne peut se limiter à la prise en considération des indicateurs statistiques puisqu'il est façonné par des rapports subjectifs au lieu (Di méo, 1998). Le point suivant s'attachera à expliciter l'ancrage historique et le marquage spatial de l'accueil.

2. L'accueil des *outsiders* : ancrage historique et marquage spatial

Au début de cette recherche, la prise en considération de la dimension historique de l'accueil, comme facteur d'échantillonnage des périmètres d'étude, a permis d'identifier Le Chambon-sur-Lignon comme un territoire caractérisé par une culture locale d'accueil, notamment avec la reconnaissance des « Justes ».⁷³ Cette reconnaissance s'inscrit dans des politiques publiques multidimensionnelles (diplomatie, mémoire, culte, etc.).

« Tout d'abord, l'analyse de la globalisation de la commémoration des Justes a mis en évidence la nature non pas linéaire et causale, mais circulaire et complexe, de la relation entre diffusion de la mémoire de l'Holocauste et développement d'une culture des droits de l'homme. Au-delà des facteurs symbolico-cognitifs d'ordinaire mis en avant, des facteurs stratégiques, d'une part, et structurels, de l'autre, jouent un rôle moteur dans le processus à l'œuvre. La mobilisation d'une rhétorique humanitaire fait pour partie écran à des enjeux qui lui sont largement étrangers [...] Le plus souvent considérées d'abord comme des politiques symboliques, les politiques dites de la « mémoire » sont des politiques publiques comme les autres et les actions publiques qu'elles portent relèvent très largement d'autres types de politiques : de la politique étrangère à la politique des cultes » (Gensburger, 2015, pp. 554-555).

Finalement, au fil de mes déplacements et des rencontres nouées sur le terrain, la culture locale de l'accueil de l'Autre m'est parue présente dans les trois périmètres d'étude.

⁷² Source : Rapport de présentation du Plan Local d'Urbanisme de Montmélian, approuvé le 25 septembre 2017 par délibération du Conseil Municipal, <http://www.montmelian.com/IMG/pdf/1-1_rapport_de_presentation.pdf>

⁷³ Il s'agit d'un titre honorifique attribué par Israël, à travers l'institut Yad Vashem, pour « distinguer » des personnes non juives ayant protégé, au péril de leur vie et sans contrepartie financière, des Juifs, notamment de la persécution des nazis.

Cet Autre n'est pas forcément l'étranger, au sens administratif, comme l'ont été, par exemple, les « réfugiés » espagnols dans la seconde moitié des années 1930. Ce n'est pas non plus, seulement, la figure des exilés et déracinés qu'ont pu incarner les personnes de confession juive, durant la Seconde Guerre mondiale. Cet Autre est, avant toute chose, abordé par sa dimension de fragilité (sociale, politique, sanitaire, etc.). On retrouve, à la fois, des individus (notamment des personnes issues d'une classe sociale défavorisée, personnes en situation de handicap, des personnes persécutées pour leur appartenance religieuse ou politique) et des idées (par exemple, « la Liberté » qui demande refuge aux Savoyards). L'engagement pour cet Autre s'est ancré dans la culture locale de ces territoires, s'accompagnant, dans bien des cas, par un processus de marquage spatial. L'analyse de l'ancrage historique et du marquage spatial de l'accueil permettent de comprendre la place (sociale, spatiale, politique, culturelle, mémorielle) que prend la culture locale de l'accueil dans la construction territoriale des trois périmètres d'étude.

2.1. Du matériel à l'immatériel : Des formes multiples de l'*outsider*

« Au-delà de l'étranger comme personne concrète se trouve la construction de la figure de l'étranger, figure plus ou moins archétypale, stéréotypée, qui comporte de multiples avatars dont la mutabilité dépend étroitement de données spatio-temporelles, idéologiques et politiques. Il s'agit donc bien d'une « figure mouvante », en errance pourrait-on dire, qui met aussi en jeu l'imaginaire et le symbolique et se déplace sur un axe paradigmatique : “le paradigme de l'individu marqué d'une façon ou d'une autre par une « frontière », dont il est objectivement porteur ou dont il est le support projectif” » (Crastes, 2017, p. 20).

Les trois périmètres étudiés sont caractérisés par un ancrage de l'accueil de l'*outsider*, et de sa dimension d'étranger. Étranger à la nation, au territoire, à la classe sociale, aux normes sociales et culturelles, la figure de l'*outsider* se construit dans un rapport asymétrique vis-à-vis de la société, la communauté, le groupe socialement construit, de l'en-dedans. Cet *outsider* prend des formes à la fois matérielles et immatérielles. Si ces formes sont le produit d'une construction sociale et historique faite par la société locale, elles servent à lire une partie de l'altérité qui la caractérise. Quatre formes/figures de l'*outsider* semblent se dessiner dans mes trois périmètres d'étude.

a. Les personnes persécutées

La première figure de l'*outsider* est la plus commune dans l'imaginaire collectif des sociétés contemporaines : celle du déraciné, du Juif face au nazisme, du républicain espagnol face au Franquisme, de l'Algérien face au colonialisme et de toutes les personnes qui ont lutté contre des logiques totalitaires.

Le Chambon-sur-Lignon et le plateau Vivarais-Lignon constituent un « haut-lieu » d'accueil de populations persécutées. Depuis les huguenots de la montagne durant le XVI^e siècle jusqu'aux Juifs durant la Seconde Guerre mondiale, en passant par les républicains espagnols, le Chambon-sur-Lignon a, de tout temps, accueilli des populations menacées de persécutions. Ces histoires multiples, les origines diverses des personnes ayant trouvé refuge dans le territoire, ont fait du Chambon-sur-Lignon un symbole de l'accueil aux yeux de la population locale, dans la région et même en France. Ainsi, on peut trouver de nombreux articles de presse et des travaux scientifiques consacrés à la description et à l'analyse de la tradition d'accueil au Chambon-sur-Lignon et au sein du plateau Vivarais-Lignon.

b. Les classes sociales défavorisées

L'identité protestante du Chambon-sur-Lignon et du plateau Vivarais-Lignon est traversée par deux principaux courants : les Réveils du début du XIX^e siècle d'une part, le christianisme social protestant, spécifique à l'Église réformée de France, d'autre part. Ce dernier courant incarne la synthèse des pensées socialiste et chrétienne et revendique un « droit au bien-être » et un « droit au salut » (Macuzzi, 2013). « L'œuvre des enfants à la montagne » en est un exemple emblématique. Née en 1893 de l'engagement du pasteur Pierre-Louis Frédérique Compte, cette démarche visait notamment à organiser l'arrivée d'enfants défavorisés des villes souffrant de maladies « sociales » (anémie ou tuberculose, notamment). Saint-Étienne, ville connaissant un essor industriel au XIX^e siècle, était confrontée à ces problématiques sanitaires, d'accès à un logement de bonne qualité et à des « problèmes d'alcoolisme » (Macuzzi, 2013). Ainsi, des lieux ont émergé sur le plateau Vivarais-Lignon pour accueillir la « jeunesse défavorisée » du bassin minier stéphanois. Pour Sylvain Bissonier (2013), cette tradition d'accueil des enfants explique l'actuelle concentration des maisons d'enfants sur ce territoire (carte 24).

Le cas du plateau, un espace rural accueillant des populations issues des classes sociales défavorisées et habitant les grandes agglomérations urbaines, n'est pas isolé. Ainsi, depuis le milieu du XX^e siècle, le collège Alexandre Vialatte, dans la commune de Saint-Amant-Roche-Savine, accueille des jeunes en situation de difficulté sociale⁷⁴, en provenance de l'agglomération clermontoise. Cet accueil est rendu possible grâce à l'internat dont dispose ce collège. Cette tradition s'est ancrée dans l'histoire locale de la commune. Monique

⁷⁴ Cf. <<http://eduscol.education.fr/cid45973/reflexions-sur-les-consequences-du-plan-de-relance-de-l-internat-educatif-sur-un-cahier-des-charges-academique-de-la-formation.html>>

Coudeyras (1994), dans sa monographie de Saint-Amant-Roche-Savine, va jusqu'à emprunter à une légende romaine, évoquant le sens du partage et de la solidarité, pour indiquer que la place du centre-bourg, où se situe le collège Alexandre Vialatte, incarne l'accueil des personnes socialement défavorisées.

« Pour les amoureux des légendes, cette générosité, justement en cette place des Saint-Martin, évoque sans doute le bon Saint Martin, centurion romain, qui, d'un coup d'épée, partagea son manteau avec un pauvre » (Coudeyras, 1994, p. 47).

L'engagement en faveur des personnes en situation de difficulté sociale dans le territoire ambertois se manifeste également, par exemple, par les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) de l'association Détours (encadré 4).

Encadré 4 : Présentation des Ateliers et Chantiers d'insertion de l'association Détours

L'association créée en 1994, dont le siège social est situé à Cunlhat, compte 5 ACI (Atelier et Chantier d'Insertion) sur le territoire de Thiers et d'Ambert. Ces ACI sont basés à Cunlhat, Ambert, Puy-Guillaume, Olliergues, Arlanc et Maringues. Bien qu'ayant des supports d'activités différents (espaces verts, maçonnerie, mécanique, etc...), ces ACI ont tous la même vocation :

- Aide à la prise de confiance en soi
- Transmission de savoirs faire
- Consolidation des projets et construction de parcours vers l'emploi

Chaque ACI compte de 6 à 16 salariés polyvalents, employés dans le cadre de CDDI (contrat à durée déterminée d'insertion) d'une durée initiale de six mois. Ces contrats de travail sont régis par le Code du Travail et la Convention Collective des Ateliers et Chantiers d'Insertion. Les ACI sont financés par l'État (via la Direccte), le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme et le Fonds Social Européen. Des collectivités locales (communautés de communes, syndicat intercommunal, etc.), pour qui sont réalisés les travaux, complètent le budget de chaque ACI. Il est régulièrement fait appel au Conseil Régional et à des fondations (Vinci en 2012, SNCF en 2015, PSA en 2016) pour l'achat de nouveaux matériels.

c. Les usagers du secteur médico-social

La deuxième forme matérielle que peuvent incarner les *outsiders* dans mes trois terrains d'étude est intrinsèquement liée au secteur médico-social. Il s'agit notamment des personnes en situation de handicap (physique et/ou mental) et des personnes âgées. À Cunlhat, il existe une tradition d'accueil à destination des personnes âgées ou en situation de handicap. On y trouve quatre établissements médico-sociaux (Foyer d'Accueil Polyvalent Médicalisé, Établissements et Services d'Aide par le Travail, Foyers d'hébergement pour Adultes Handicapés et l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées dépendantes). Ces établissements symbolisent l'accueil de personnes exprimant un « besoin » d'accompagnement.

L'implantation de ces structures dans le territoire ambertois est ancienne puisqu'elle remonte au XIX^e siècle. En effet, l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes a remplacé, depuis 1982, l'ancien hospice créé en 1867. L'hospice renvoie à une forme de spatialisation de l'hospitalité. À Ambert, « les premières traces de l'hôpital remontent aux XIII^e siècle sous la forme de locaux appartenant à une société charitable chargée de gérer les aumônes faites aux pauvres de la paroisse. L'établissement alors situé sur l'actuelle place du Pontel, recueille les vieillards et les enfants abandonnés. Au XVI^e siècle, apparaît un véritable hôpital, place du Pontel, la gestion est confiée à des membres des familles aisées de la ville » (Bayle, 1990, p. 113). L'hôpital devient, à la fin du XIX^e siècle, un hospice, un asile. Au début du XX^e siècle, cette logique d'hospice a été renforcée grâce à une donation posthume, par une Ambertoise, d'une maison en centre-ville. Celle-ci a été transformée en un nouvel asile de 164 lits. Il s'agissait de l'asile Vimal-Chabrier. L'asile a été transformé, en 1988, en une maison de retraite et l'ancien bâtiment a été détruit pour cause de vétusté. Ces histoires locales permettent de retrouver le sens étymologique du mot accueil, d'avant 1690, quand il désignait le fait « d'accompagner l'arrivée de (qqn) » (Rey, 2005, p. 63).

d. L'idéal de liberté qui cherche asile en Savoie

La Savoie, où se trouve un des trois CADA enquêtés, est un département caractérisé par des problématiques de franchissement frontalier. La proximité avec l'Italie et, dans une moindre mesure, la Suisse rajoute une nouvelle dimension à ce CADA. En effet, loin d'être un territoire enclavé, la Savoie est avant tout un territoire où la frontière constitue un espace de circulation, un espace de connexions historique, culturel, économique, social et politique avec des populations étrangères.

La Savoie, rattachée à la France depuis 1860, porte dans son histoire les questions d'altérité, de protection et d'accueil. L'*outsider* peut s'incarner également par une forme immatérielle. Ainsi, l'hymne savoyard (encadré 5), appelé aussi chant des Allobroges, porte en lui un message d'accueil et de protection de « la liberté ». Il évoque le refuge dans le duché de Savoie des proscrits par le coup d'État du 2 décembre 1851 de Louis-Napoléon Bonaparte (Beruard et *al.*, 1998). Cet hymne, dans lequel la Savoie est décrite comme une « terre hospitalière », marque l'ancrage de l'accueil dans l'imaginaire des habitants. Ainsi, lors de ma première visite de terrain à Montmélian, Dominique coordonnateur du CADA Combes-de-Savoie, Savoyard de naissance, m'avait souligné les valeurs d'accueil de l'Autre qu'incarne l'hymne, un Autre immatériel. Ces valeurs, Dominique les relie à son travail accompli, aujourd'hui, auprès des personnes en situation de demande d'asile.

Encadré 5 : Extrait de l'hymne savoyard : « La Liberté »

Premier couplet :

Je te salue, ô terre hospitalière,
Où le malheur trouva protection ;
D'un peuple libre arborant la bannière,
Je viens fêter la Constitution.
Proscrite, hélas ! j'ai dû quitter la France,
Pour m'abriter sous un climat plus doux ;
Mais au foyer j'ai laissé l'espérance,
En attendant, en attendant, je m'arrête chez vous.

Refrain :

Allobroges vaillants ! Dans vos vertes campagnes,
Accordez-moi toujours asile et sûreté,
Car j'aime à respirer l'air pur de vos montagnes,
Je suis la Liberté ! La Liberté !

Ainsi, les trois périmètres d'étude sont loin d'être en dehors de la problématique de l'accueil. Au fil des années, voire des siècles, une culture locale de l'accueil de l'Autre s'est forgée et s'est ancrée dans les sociétés locales. L'ancrage historique, entendu ici comme un processus de transmission intergénérationnelle, est proche en cela de la notion de patrimoine (Gravari-Barbas, 2005) qui, dans ses dimensions spatialisées, est « du côté du signe, de l'emblème, de la référence symbolique » (Rautenberg, 2003, p. 114). Elle est intrinsèquement liée à la notion de marquage spatial qui désigne la production de signes dont l'objectif est d'exprimer spatialement une revendication d'appropriation par la production et/ou le réinvestissement de formes matérielles (Veschambre, 2008 ; Ripoll, 2006 ; Ripoll, Veschambre, 2005). Ces formes peuvent constituer une marque ou une trace. La première, intentionnelle, fait référence au présent et exprime une forme de pouvoir d'un acteur social sur un espace dans un temps donné (Ripoll, 2006 ; Veschambre, 2008). La deuxième, non intentionnelle, incarne le passé et renvoie plutôt à une activité ou un événement qui peut être réinvesti, individuellement ou collectivement (Ripoll, 2006 ; Veschambre, 2008).

Le processus du marquage spatial peut donc être envisagé à partir du (ré)investissement d'une trace ancrée historiquement chez des individus ou des groupes d'individus. Ce processus permet de manifester une présence et une légitimité dans l'espace et dans le temps. Cette légitimation est intrinsèquement liée à la question de la mémoire (Veschambre, 2008) que Paul Ricœur définit comme « la représentation présente d'une chose absente qui exista

auparavant » (Ricœur, 2000, p. 746). Dans les trois périmètres d'étude, on retrouve des processus de marquage spatial de la mémoire de l'accueil de l'Autre.

2.2. La mémoire et ses lieux : Les conflictualités d'un marquage spatial excluant

Le processus de marquage spatial peut s'accompagner de conflictualités à l'échelle locale. Il s'agit d'une divergence, voire une confrontation, entre acteurs locaux institutionnalisés et non-institutionnalisés sur le choix du temps et de l'espace de la mémoire de l'accueil qu'il faudrait marquer. Le cas du Chambon-sur-Lignon en est un exemple emblématique. En effet, la création d'un lieu de mémoire dans la commune du Chambon-sur-Lignon s'est accompagnée de désaccords tant sur le plan spatial que temporel.

Sur le plan spatial, des acteurs locaux, notamment des habitants bénévoles auprès des demandeurs d'asile rencontrés lors de mes enquêtes de terrain, insistent sur l'inscription du territoire d'accueil dans l'ensemble géographique correspondant au plateau Vivarais-Lignon et non seulement à la commune du Chambon-sur-Lignon (commune d'implantation du lieu de mémoire). Ce n'est pas tant la remise en question de la « place centrale » qu'occupe le Chambon-sur-Lignon par rapport aux communes rurales qui gravitent autour d'elle, qu'une remise en question d'un marquage spatial d'une mémoire qui se limiterait, voire se concentrerait, sur cette commune. Le marquage spatial est vécu comme une frontière symbolique qui exclut, dans une certaine mesure, le reste du territoire du plateau Vivarais-Lignon. Ainsi, l'on retrouve dans les écrits d'historiens une forme d'intérêt plus important au nom du Chambon pour parler de l'accueil que celui du Plateau.⁷⁵

« Le nom même du Chambon est désormais mondialement connu, il est devenu l'un des symboles du refuge pour les persécutés, en ces temps de guerre et de haine où régnait en France l'antisémitisme d'État du régime de Vichy » (Cabanel et *al*, 2013, p. 9)

Sur le plan temporel, il y a une remise en question de la limitation de la période historique, dont traite l'exposition permanente au lieu de mémoire, à celle qui aborde l'accueil et la protection par les Justes, notamment des personnes de confession juive. L'engagement contemporain à destination des demandeurs d'asile, hébergés au Chambon-sur-Lignon depuis la création du CADA en 2001, n'est pas inclus dans l'exposition permanente du

⁷⁵ Dans l'introduction de l'ouvrage collectif « La montagne refuge : accueil et sauvetage des juifs autour du Chambon-sur-Lignon » paru en 2013, les quatre directeurs de l'ouvrage, Patrick Cabanel, Philippe Joutard, Jacques Sémelin, Annette Wiewiorka, soulignent le rôle du Chambon-sur-Lignon dans l'accueil des Juifs. Pourtant, plusieurs chapitres de l'ouvrage traitent de la question de l'accueil à l'échelle du plateau. Ce décalage peut s'expliquer par le fait que l'ouvrage ait été rédigé dans le cadre de l'inauguration du lieu de mémoire, financé notamment par la mairie du Chambon-sur-Lignon.

lieu de mémoire. Il y a une distorsion entre, d'une part, une partie des acteurs locaux, qui inscrivent l'engagement pour l'accueil des *outsiders* dans une continuité historique, et, d'autre part, les choix politiques faits par la municipalité d'inscrire l'histoire de l'accueil, voire de la cantonner, à celle des Justes et des résistances durant la Seconde Guerre mondiale. Le processus de marquage spatial, par le lieu de mémoire, engendre ainsi des conflictualités à l'échelle locale. Cette conflictualité autour d'un marquage spatial excluant pose la question de ses implications sur les dynamiques locales de l'accueil. D'autant plus que la maire du Chambon-sur-Lignon a des liens familiaux avec le président de la région Auvergne-Rhône-Alpes, hostile à l'installation de structures d'hébergement de demandeurs d'asile⁷⁶.

a. L'ancrage historique de l'accueil des *outsiders* au Chambon-sur-Lignon et dans le plateau Vivarais-Lignon

Pour comprendre ces conflictualités, il serait pertinent d'aborder, dans un premier temps, l'ancrage historique de l'accueil des *outsiders* au Chambon-sur-Lignon et dans le plateau Vivarais-Lignon.

Christian Maillebois (2013) qualifie le plateau Vivarais-Lignon de « territoire protestant ». Dès la seconde moitié du XVI^e siècle, le Chambon-sur-Lignon et, plus largement, le plateau Vivarais-Lignon, ont été caractérisés par une culture de la résistance et de l'asile. À cette époque, les « huguenots de la montagne » ont résisté à l'église catholique pour conserver leur croyance chrétienne protestante. « Le huguenot est le protestant par l'origine, le passé (de persécution), la formation intellectuelle, voire psychologique (le fait minoritaire) » (Cabanel, 2001, p. 52). À la fin du XVIII^e siècle, le territoire a accueilli les prêtres réfractaires qui ne voulaient pas obéir au décret issu de la promulgation de la Constitution civile du Clergé le 10 juillet 1790. Un siècle et demi plus tard, des Espagnols, fuyant la guerre d'Espagne en 1936 et la victoire du Franquisme en 1937, ont trouvé refuge dans le territoire. Ils seront suivis d'Autrichiens et d'Allemands fuyant le nazisme. Durant la Seconde Guerre

⁷⁶ En 2016, Laurent Wauquiez, président par intérim du parti Les Républicains et président de la région Auvergne-Rhône-Alpes, avait lancé une « pétition » pour dire « non à la création de "jungles" sur l'ensemble du territoire national ». Cette pétition fait suite à la décision du gouvernement de l'époque de « répartir » les personnes exilées, présentes notamment à Calais et dans le bassin parisien, dans d'autres territoires en France. Il est à souligner que la Région ne dispose pas de compétence en matière d'accueil des demandeurs d'asile. Laurent Wauquiez avait appelé les maires de sa région à s'opposer à l'installation des structures d'hébergement de demandeurs d'asile sur leurs communes. Là encore, les maires ne peuvent pas s'opposer à des projets de création ou d'extension de structures d'hébergement de demandeurs d'asile. De nombreux exemples montrent que des structures ont été implantées dans des communes où les maires s'y opposent. Souvent, ces projets d'installation s'accompagnent de mouvements de protestation à l'échelle locale (l'exemple de la commune Chignin en Savoie). Néanmoins, comme souligné précédemment, le schéma régional 2016-2017 de l'accueil des demandeurs d'asile dans la région Auvergne-Rhône-Alpes insistait sur la prise en considération de l'acceptabilité politique, par les maires, des projets d'implantation de structures d'hébergement.

mondiale, le territoire a protégé des personnes de confession juive, notamment des enfants. Trois raisons principales expliquent l'engagement pris par les habitants du plateau Vivarais-Lignon, durant la Seconde Guerre mondiale, notamment pour la protection des personnes de confession juive : la foi, le rôle des acteurs locaux (pasteur, élu, instituteur, etc.) et, enfin, l'ancrage de la lutte des huguenots de la montagne, pour conserver leur croyance, dans le « subconscient des générations qui se sont succédées » (Bollon, 2008, p. 4). L'accueil et la protection de ces populations ont été concrétisés grâce à des actions sociales d'entraide développées parmi une population locale relativement stable dans sa composition sociologique. « Certains principes générateurs de pratiques sociales (« habitus ») s'y sont donc durablement implantés, au point de façonner l'esprit si particulier du Plateau » (Maillebouis, 2013, p. 62).

« Nous ignorons ce qu'est un juif, nous ne connaissons que des hommes » (Réponse du pasteur André Trocmé au préfet du gouvernement de Vichy après la demande faite par celui-ci pour recenser les juifs sur le territoire) (Sémelin, 2013, p. 62)

Cette tradition d'accueil sur le territoire est décrite par Jacques Sémelin (2013) comme une forme de « résistance civile ». Pour le cas du Plateau durant la Seconde Guerre mondiale, il la décrit comme un engagement « qui cherche à maintenir, défendre, créer des liens entre juifs et non-juifs qui, au sein même de la société civile, peuvent résister aux forces visant à les dénouer et à les briser » (Sémelin, 2013, p. 66).

b. La mémoire de l'accueil au Chambon : un ancrage qui engage ?

Spontanément, la question que je me suis posée en travaillant sur l'accueil des demandeurs d'asile dans un territoire aussi symbolique, au sens propre et figuré, est de savoir si l'ancrage de cette tradition de résistance civile, de protection des personnes vulnérables et d'ouverture aux *outsiders* constitue un élément déterminant pour l'accueil aujourd'hui.

La première fois que je suis arrivé au Chambon-sur-Lignon, où j'avais rendez-vous au siège du CADA avec l'équipe des travailleurs sociaux et la directrice, j'ai été interpellé par une banderole accrochée le long de la clôture du temple protestant qui se trouve à l'entrée sud du centre-ville (photographie 7). On peut lire dessus : « Liberté, Égalité, Fraternité. Exilés : l'accueil d'abord ! » On pourrait croire qu'il s'agit d'une simple banderole de soutien aux exilés comme on peut en trouver ailleurs. Pourtant, cette banderole constitue un message politique qui découle d'une conflictualité locale autour de la mémoire de l'accueil.



Photographie 7 : Banderole « Liberté, Égalité, Fraternité. Exilés : l'accueil d'abord ! » accrochée sur la clôture du temple protestant à l'entrée du centre du Chambon-sur-Lignon. Cliché : Rafik Arfaoui, Le Chambon-sur-Lignon, 22 juin 2018.



Schéma 8 : Placer la banderole pour revendiquer l'accueil. Réalisation : Rafik Arfaoui, 2020.

Pour comprendre ce message politique, il faut analyser tout d'abord son emplacement (schéma 8). D'une part, le temple, situé dans un des principaux accès de la ville, est quotidiennement traversé par les personnes qui entrent ou sortent du Chambon. Cette situation implique une fréquentation et une visibilité importante du lieu de culte. La situation géographique de la banderole fait qu'elle peut être lue par des personnes qui habitent le Chambon-sur-Lignon mais aussi par des personnes qui n'y habitent pas et qui viennent pour y travailler,

passer des vacances ou qui la traversent. En d'autres termes, la banderole constitue une revendication de la volonté d'accueillir au Chambon-sur-Lignon. D'autre part, le temple fait face au Lieu de mémoire qui constitue une marque spatiale de l'histoire locale de l'accueil. La banderole est précisément positionnée sur le côté de la clôture le plus proche du Lieu de mémoire. Ceci implique une visibilité de la banderole auprès des visiteurs du Lieu de mémoire où la question de l'accueil contemporain des demandeurs d'asile n'est en aucun cas représentée ni dans les expositions permanentes ni dans celles temporaires. La position de la banderole permet de rajouter au Lieu de mémoire la dimension actuelle de l'accueil.

Pour les bénévoles interrogés, comme pour les travailleurs sociaux du CADA, la mémoire de l'accueil au Chambon-sur-Lignon ne joue pas un rôle déterminant dans l'accueil des demandeurs d'asile aujourd'hui, dans le sens où elle n'est pas mobilisée par les pouvoirs publics. Toutes les personnes interrogées sur cette question soulignent une publicisation autour de la mémoire de l'accueil au Chambon-sur-Lignon dans un objectif de marketing territorial (Chamard et *al.*, 2014). Pour eux, la municipalité « utilise » la mémoire de l'accueil pour des questions qui ne sont pas que mémorielles, mais aussi pour donner l'image d'une ville ouverte, hospitalière, engagée, internationale du fait de la dimension des Justes. Cette perception des acteurs locaux de la solidarité témoigne de conflits autour de la mémoire de l'accueil au Chambon-sur-Lignon.

« Pour l'agrandissement, Madame Wauquiez a appelé le ministère pour faire annuler le projet. Pour elle, il y aurait trop de demandeurs d'asile et elle a dit ça suffit. Aucun lien entre la mémoire et ce qui se passe aujourd'hui. Le lieu de mémoire, on met en avant bla-bla au Plateau mais aujourd'hui il n'y a rien. C'est une sorte de marketing territorial. » (Travailleur(se) social(e), août 2018).

« Il faut que la tradition perdure. Ce n'est pas tout d'avoir un musée où on glorifie ce qui s'est passé en 39-45. Il faut l'accueil aujourd'hui sinon il n'y aurait pas de sens. Il y a des interventions de la CIMADE au lieu de mémoire à la demande de professeurs où ils parlent de ce qu'ils font aujourd'hui. Ils demandent pourquoi les étrangers viennent en France. L'échange avec les jeunes est très intéressant. Il y avait un travail très intéressant avec des primo-arrivants, un échange fructueux. Les jeunes découvrent l'Autre. Il y a des réflexions racistes de la part de certains jeunes mais souvent j'ai l'impression qu'il s'agit de réflexions qu'ils entendent à la maison. Envahissement, les musulmans, l'impossibilité de parler le français, etc. Le meilleur moyen est de leur faire rencontrer des étrangers. Il faut parler du passé pour ne pas le reproduire. Les expositions doivent être réactualisées dans le lieu de mémoire. Il faut qu'il y ait un lien plus fort avec aujourd'hui. (Bénévole, Le Chambon-sur-Lignon, août 2018)

Par ailleurs, le Temple protestant constitue une trace de la tradition protestante qui caractérise le plateau Vivarais-Lignon. Cette tradition protestante revendique une continuité de l'accueil, dans un esprit de devoir d'accueil, tiré des enseignements chrétiens. La bande-

role s'inscrit dans une « mobilisation symbolique et médiatique » lancée par l'Église protestante unie de France pour interpeller les pouvoirs publics sur la nécessité d'accueillir les « exilés » (encadré 6).

Encadré 6 : Présentation du collectif « Exilés : l'accueil d'abord ! »

« Lancé par l'Église protestante unie de France, un collectif intitulé "Exilés : l'accueil d'abord !" propose à l'occasion de la fête nationale du 14 juillet de sensibiliser l'opinion publique par une mobilisation symbolique et médiatique. Cette manifestation consiste à dire à l'opinion et aux élus de notre République :

- Par l'affichage d'une bannière sur les façades des Églises, temples, bâtiments. Une bannière qui exprime cette conviction Liberté, Égalité Fraternité, Exil : l'accueil d'abord en direction du plus grand nombre.

- Par l'interpellation des élus sur les réseaux sociaux ou par courrier pour un engagement concret dans les communes, les départements et l'État.

Le Collectif regroupe de nombreux partenaires : L'Église protestante unie de France, La Cimade, Coexister, la Fédération de l'entraide protestante, la Fédération protestante de France, les Éclaireuses et éclaireurs unionistes de France, La Fondation des Diaconesses de Reuilly, La Communauté des Diaconesses de Reuilly, l'Union bouddhiste de France, l'Institut protestant de Théologie, l'hebdomadaire Réforme, Regards protestants, l'Agence Aggelos.

À ce jour, 200 paroisses participent activement par des manifestations publiques, inaugurations de bannières, animations œcuméniques, interpellations des élu(e)s. Dans une vingtaine de villes, des conférences de presse sont organisées. La mobilisation médiatique est prévue sur les réseaux sociaux les 12, 13 et 14 juillet, les modalités de cette campagne seront disponibles à partir de ce dimanche 10 juillet. »

Par sa position géographique, par le message qu'elle porte, cette banderole s'adresse donc au Lieu de mémoire en tant qu'espace produit, en tant que marque spatiale qui exclut le temps actuel de l'accueil, celui qui concerne les demandeurs d'asile. Elle s'adresse également à la municipalité et à la maire de la commune, Éliane Wauquiez, qui symbolise, pour les acteurs de la solidarité, une forme de rejet de l'accueil, du moins son confinement dans un temps passé. En effet, pour la maire de la commune, s'il y a une « tradition de générosité qui se poursuit », l'accueil d'aujourd'hui ne peut être le même que celui d'hier puisque le « risque » n'existerait pas.

« Aujourd'hui, bien sûr il y a cette tradition, chacun peut se poser la question à soi-même qu'est-ce que j'aurais fait à cette époque-là. Il faut être clair qu'aujourd'hui on n'est pas du tout dans les mêmes circonstances. Aujourd'hui, si vous accueillez ou si vous n'accueillez pas, vous ne risquez pas votre vie, vous ne risquez rien du tout. Vous risquez juste qu'on dise machin il accueille, ça plait ou ça ne plait pas. Aujourd'hui, on a un peu tendance à dire, mais au fond est-ce que l'histoire se répète ? Pas vraiment, elle ne se répète pas vraiment. Hier, vous accueilliez parce que vous aviez de la bonne volonté, parce que vous pouvez avoir le soutien du Conseil Général pour accueillir. Par exemple, si vous accueillez un mineur isolé, vous avez un accompagnement financier du conseil départemental. Dans les gens que vous accueil-

lez, quand ils sont en France, je ne veux pas dire qu'il n'y a pas de situations dramatiques, je ne veux absolument pas dire ça, mais que celui qui accueille au Chambon, il ne risque rien, il n'y a pas de risque. Donc, la situation n'est pas du tout la même. Mais, il y a une tradition de générosité. Vous voyez quand je vous ai dit au début de l'entretien, vous voyez toutes ces structures qu'il y a au Chambon, qu'elles soient destinées aux enfants, qu'elles soient destinées aux malades, qu'elles soient destinées aux vieillards, qu'elles soient destinées aux immigrés, aux demandeurs d'asile, il y a une espèce de tradition de générosité qui existe au village. Et, donc, cette tradition elle se poursuit en quelque sorte. » (Extrait d'entretien avec Éliane Wauquiez, Maire du Chambon-sur-Lignon, août 2018).

Toutefois, la mémoire de l'accueil est mobilisée à une échelle individuelle, associative et religieuse pour encourager l'accueil des demandeurs d'asile. D'abord, il y a l'échelle individuelle. Il s'agit de mobiliser l'histoire personnelle ou familiale de la résistance et de l'accueil. Ces histoires qui relèvent de l'intime sont mobilisées comme un argument pour s'engager et perpétuer une tradition d'ouverture. Puiser dans sa propre histoire représente, par exemple, pour Perrine une source d'investissement pour l'accueil des demandeurs d'asile mais aussi une ressource à valoriser auprès des pouvoirs publics pour justifier de la nécessité d'accueillir.

« Je vais donner l'exemple de ma famille. Mon grand-père et ma grande tante ont fait partie du mouvement de résistance sur la Loire et la Haute-Loire. Ma grande tante a été arrêtée par la Gestapo et elle a été envoyée en camp de concentration à Ravensbrück parce qu'ils avaient participé au passage des juifs depuis le plateau jusqu'en Suisse et il y avait un arrêt chez eux à Saint-Étienne. Mon grand-père a eu la chance, il a vu la Gestapo et il a pu s'échapper et partir se cacher pendant une année complète sur le Plateau à Fresnay. Donc, c'est vrai que c'est quelque chose qui a beaucoup marqué dans la famille. Ma grande tante a eu la chance de revenir du camp de Ravensbrück et a beaucoup témoigné et tout fait pour que ça ne se renouvelle pas. Ça c'est ma famille paternelle. Et dans ma famille maternelle, j'ai une grand-mère qui est d'origine suisse mais qui a vécu en Russie. En 1921, ils ont été chassés par les Bolchéviques. Ma grand-mère parlait russe, mon arrière-grand-mère ne parlait que russe parce qu'elle est née en Russie [...] Du coup, ils ont vraiment vécu l'exil et ils n'ont jamais pu retourner en Russie, ils sont morts avant l'ouverture. C'est quelque chose qui a toujours été un manque pour eux, un manque de leur patrie, parce que c'était devenu leur patrie la Russie. Et du coup, c'est un aspect que j'ai forcément en moi. Et je vois que ça a été très dur pour ma grand-mère pour s'adapter à la vie française. Et le fait aussi que je sois protestante. Dans la bible, dans l'Ancien Testament, dans le Nouveau Testament, il faut accueillir l'étranger. Ça, on l'a profondément en nous. Moi, j'ai toujours vu ma famille accueillir des gens de tous pays, donc forcément j'ai envie de reproduire la même chose et j'espère bien que mes enfants vont faire la même chose. Et mes petites-filles, c'est quelque chose que j'ai envie de leur transmettre. » (Extrait d'entretien avec Christelle, bénévole, Le Chambon-sur-Lignon, août 2018).

Ensuite, il y a l'échelle associative. La CIMADE, association historiquement ancrée dans l'accueil des plus fragiles et dans les logiques de résistance, remet en question l'exclusion de l'histoire actuelle de l'accueil dans les expositions du Lieu de mémoire (encadré 7). Pour cela, des logiques de contournement des expositions sont mises en place en coordination avec des salariés du Lieu de mémoire, des enseignants du Chambon-sur-Lignon et du Plateau, ainsi que des associations locales.

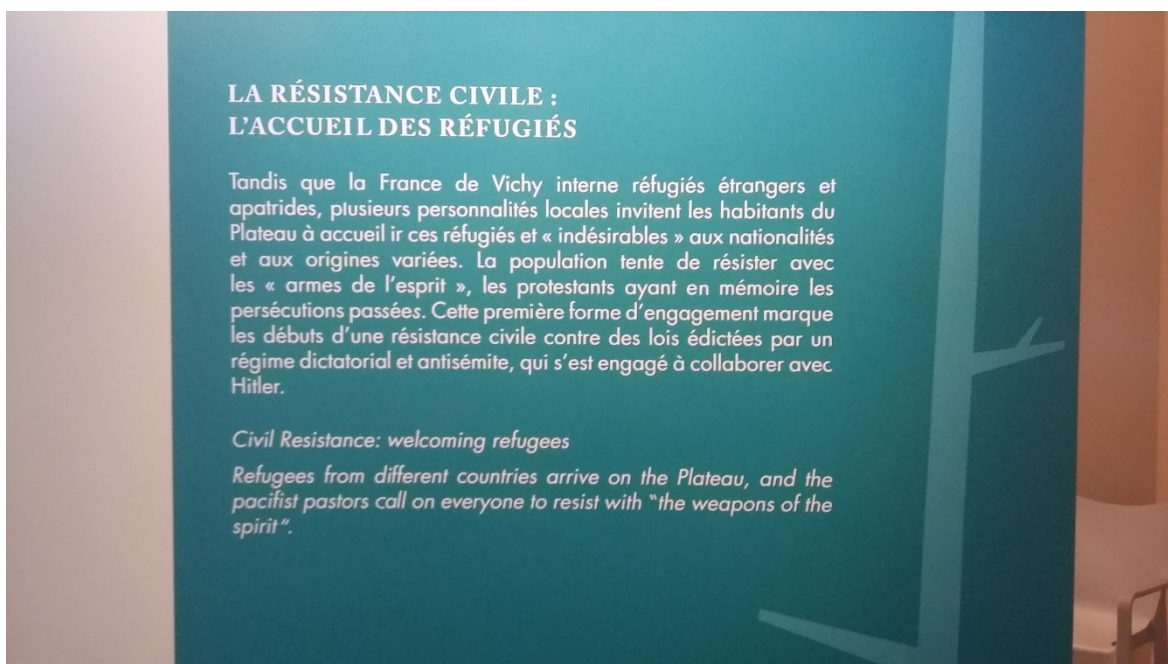
Encadré 7 : Les conflictualités autour du Lieu de mémoire, selon Carole, bénévole au CADA et à la CIMADE

Carole : « Des associations comme la CIMADE avaient écrit à la maire en disant que ce lieu de mémoire qui parlait de l'accueil de 39 à 45, ça nous semblait un peu réduit, étroit comme conception. Nous, les associations de défense des droits de l'homme, nous préférons que ce soit bien le plateau d'une part, et qu'on ne s'en tienne pas au passé, qu'il y ait un volet, un aspect sur l'actualité, sur le présent. Elle a répondu, on était reçu, et elle a dit non c'est 39-45 point »

Moi : Pourquoi ?

Carole : « Le financement, c'est la Fondation de la Shoah. À partir du moment que c'est la Fondation de la Shoah qui finance, on ne peut pas parler du présent et de l'accueil de musulmans, c'était incohérent après. Ça a quand même évolué ne serait-ce que par les salariés du lieu de mémoire et par les gens qui viennent. Les instituteurs, les écoles qui viennent, beaucoup de gens qui viennent, ça existe, il faut faire avec, posent la question à l'heure actuelle, ce qui se passe aujourd'hui. Des personnes de la CIMADE ont été invitées pour parler de ce qui se passe aujourd'hui. C'est une volonté des associations locales, contrairement aux « amis du lieu de mémoire » pour qui c'est 39 – 45, d'inscrire la question actuelle. Ça vient naturellement la question du présent ».

Enfin, il y a l'échelle religieuse. La majorité des bénévoles rencontrés au Chambon-sur-Lignon s'appuie sur la mémoire du protestantisme et des persécutions commises sous l'Édit de Nantes, de l'engagement des personnalités locales, notamment celui des pasteurs (l'exemple d'André Trocmé) pour l'accueil des réfugiés étrangers dans un esprit de « résistance civile » (photographie 8) et de « résistance spirituelle ».



Photographie 8 : La résistance civile et l'accueil des réfugiés racontés au Lieu de mémoire.
Source : cliché Rafik Arfaoui, Le Chambon-sur-Lignon, 22 juin 2018

« La résistance spirituelle : la résistance spirituelle se manifeste par les prises de position de responsables religieux et de simples fidèles. Elle s'incarne dans l'engagement d'hommes et de femmes qui font de leur foi chrétienne une arme pour s'opposer sans

violence à la politique antisémite du gouvernement de Vichy. Sur le Plateau, les pasteurs ont été les principaux initiateurs de cette résistance qui a concerné des membres de toutes les communautés religieuses » (La résistance spirituelle racontée au Lieu de mémoire. Source : retranscription faite par Rafik Arfaoui, Le Chambon-sur-Lignon, 22 juin 2018)

Ces exemples soulignent que l’ancrage d’une mémoire locale de l’altérité et de la protection des populations persécutées et/ou vulnérables engage les acteurs locaux de la solidarité dans la mise en place d’un cadre d’action pour l’accueil. La mémoire de l’accueil peut être mobilisée à des échelles individuelle, associative et religieuse pour justifier l’engagement auprès des demandeurs d’asile. Toutefois, la mémoire locale de l’accueil peut être confinée à une période précise par les pouvoirs publics pour d’autres objectifs, tel que le marketing territorial. Le marquage spatial d’une mémoire de l’accueil exprime donc parfois l’exclusion de l’accueil actuel. Face à ce marquage spatial excluant, qu’incarne par exemple le Lieu de mémoire au Chambon-sur-Lignon, les acteurs locaux de la solidarité mettent en place des stratégies de contournement visant à exprimer la volonté d’une partie de la population de poursuivre la tradition d’accueil.

Conclusion du Chapitre 5

Ce chapitre a permis de souligner que, malgré une faible présence de personnes immigrées dans mes trois périmètres d’étude, des traditions d’accueil existent. Elles renvoient à la construction sociale, culturelle et politique d’une image de l’*outsider*, celui qui vient de l’extérieur. Les figures qu’incarnent les *outsiders* sont multiples, peuvent être matériels ou immatériels, récentes ou beaucoup plus anciennes.

La présence d’une tradition d’accueil peut s’accompagner d’un processus de marquage spatial, comme c’est le cas au Chambon-sur-Lignon. Le lieu de mémoire est produit par ce processus de marquage spatial en vue de la construction d’un récit de l’accueil autour de la mémoire des Justes. Analyser le processus de marquage spatial s’inscrit dans une volonté de prendre en compte le rôle de la dimension idéale du territoire dans la construction d’une politique locale d’accueil des demandeurs d’asile.

Bien qu’exprimant l’ancrage d’une tradition locale d’accueil, de dimension internationale par l’histoire des Justes, le processus de marquage spatial au Chambon-sur-Lignon soulève des conflictualités entre acteurs locaux. D’une part, la maire de la commune, Éliane Wauquiez, évacue le temps actuel de l’accueil pour des raisons politiques. D’autre part, des habitants, des collectifs de militants et l’église protestante luttent pour une réinscription du

temps actuel de l'accueil dans les expositions permanentes ou temporaires du Lieu de mémoire, ce qui permettrait de réaffirmer l'engagement des acteurs locaux pour l'accueil des demandeurs d'asile. Pour concrétiser leurs objectifs, les acteurs de la solidarité élaborent des stratégies de contournement des expositions au Lieu de mémoire, en collaboration avec des salariés du musée et des enseignants des établissements scolaires du Plateau Vivarais-Lignon. Ainsi, des militantes de la Cimade ont pu intervenir auprès de groupes scolaires effectuant des visites au Lieu de mémoire afin de leur exposer l'accueil actuel des demandeurs d'asile au Chambon-sur-Lignon. D'autres stratégies s'expriment par et dans l'espace public, comme c'est le cas pour la banderole accrochée, face à l'entrée du lieu de mémoire, par des animateurs et des animatrices du temple protestant. L'interconnaissance entre acteurs locaux, caractéristique des espaces non-métropolitains, joue un rôle déterminant à la fois dans la visibilité de la conflictualité autour du marquage spatial de l'accueil, mais aussi dans la mise en place de stratégies de sensibilisation de l'opinion publique locale sur la question de l'accueil des demandeurs d'asile.

Le chapitre suivant reviendra sur le rôle joué par les acteurs locaux de la solidarité dans la mise en place de dynamiques locales d'accueil qui répondent aux « besoins » *a priori* physiques et psychiques des demandeurs d'asile. Au-delà d'une volonté de décrire les actions concrètes de solidarité à l'échelle locale, le chapitre suivant revient sur le profil des habitants qui s'engagent auprès des demandeurs d'asile, des facteurs de leur engagement et de leurs stratégies locales d'accueil.

Chapitre 6

**L'accueil au concret.
Profils et stratégies des habitants bénévoles**

Introduction du chapitre 6

L'engagement des habitants bénévoles pour l'accueil des demandeurs d'asile constitue un volet central de la gestion locale de l'accueil. En effet, les actions des bénévoles permettent de répondre à des besoins multiples (apprentissage de la langue, aide à la mobilité, aide à la construction des récits de vie, etc.) qui ne peuvent pas être assurés seulement par les travailleurs sociaux. Leurs moyens matériels et humains insuffisants, les dynamiques territoriales des espaces d'implantation des trois CADA (enclavement ou, au contraire, bonne connexion aux centres urbains majeurs par les transports collectifs, manque de services et équipements publics et privés, etc.), la législation sur l'immigration et l'asile restrictive et contraignante (absence de financement pour l'apprentissage du français pour les demandeurs d'asile) conditionnent le suivi socio-administratif des demandeurs d'asile.

Avant d'analyser les actions locales concrètes pour l'accueil des demandeurs d'asile, il est important de revenir d'abord sur le profil de celles et ceux qui s'engagent auprès d'eux et de comprendre les facteurs de leur engagement. Dans un second temps, les actions concrètes seront analysées en tant que réponses à des besoins *a priori* des demandeurs d'asile, du moins perçus comme tels. Enfin, ces réponses soulignent des stratégies locales d'accueil qui, bien que complémentaires, convergent dans certains points et divergent dans d'autres.

1. Typologie des bénévoles et des facteurs de leurs engagements

Les bénévoles engagés, individuellement ou collectivement, dans l'accueil des demandeurs d'asile présentent des profils démographiques et socio-économiques hétéroclites. Néanmoins, des tendances similaires se dessinent dans les trois périmètres étudiés. Il serait important de souligner d'emblée que les chiffres qui seront présentés ci-après permettent seulement de donner un aperçu du profil des bénévoles interrogés dans le cadre de mes recherches. Ces chiffres n'ont pas pour ambition de détailler, avec exhaustivité, les profils de tous les bénévoles présents sur mes terrains d'étude et encore moins de ceux présents dans tous les espaces non-métropolitains. Ce qui m'importe ici est de comprendre comment les trajectoires individuelles, qui convergent parfois dans des engagements collectifs, conditionnent les dynamiques d'accueil qui émergent à destination des demandeurs d'asile.

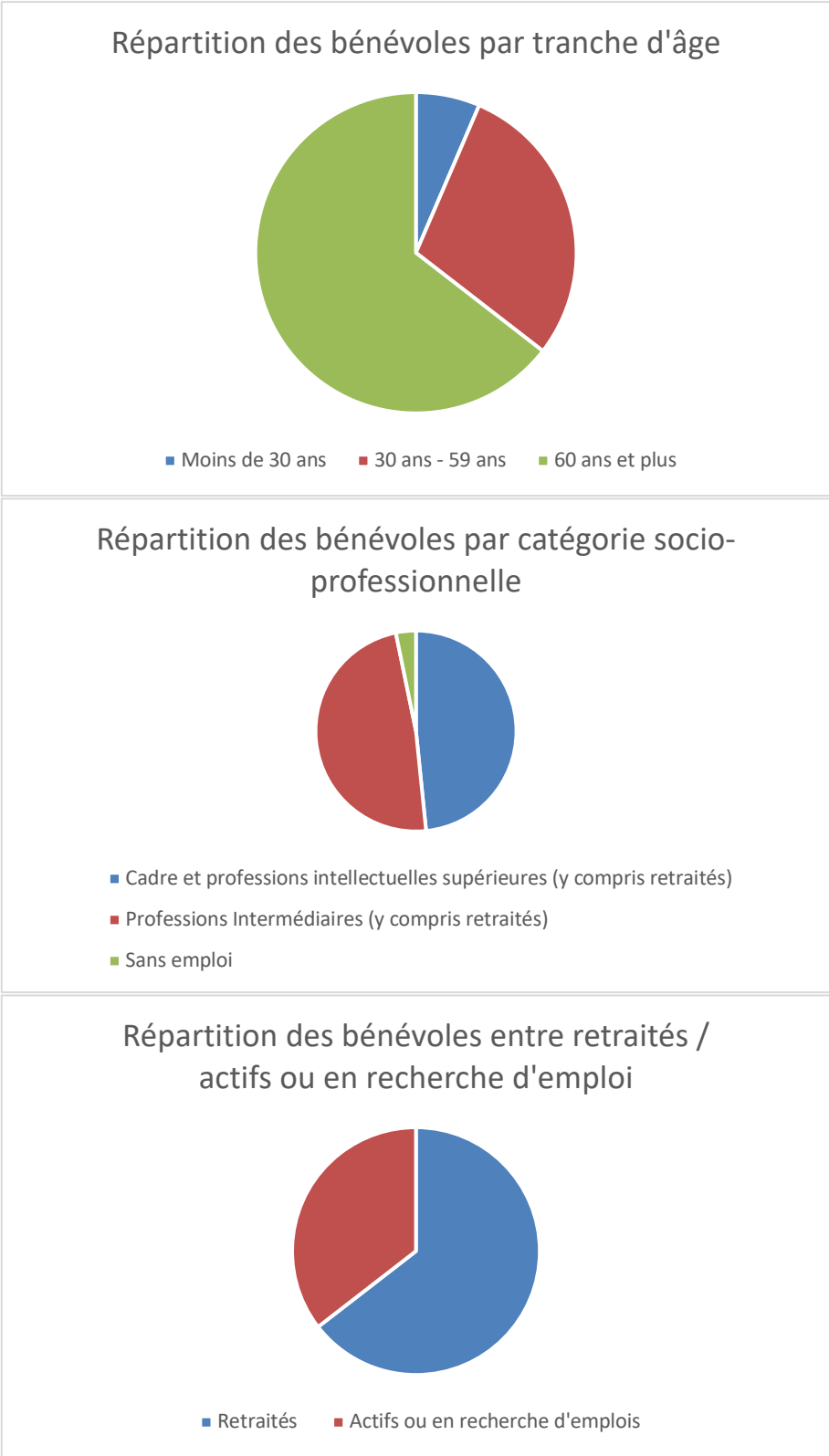
1.1. Des bénévoles principalement âgés et néo-ruraux

Les bénévoles interrogés sont, dans leur grande majorité (plus des deux tiers), des personnes âgées de plus de 60 ans et retraitées (graphique 7). Ainsi, les bénévoles peuvent « donner » du temps pour l'accueil, ce qui constitue une donnée déterminante pour l'engagement (Prouteau, Wolff, 2004). La quasi-totalité (30/31) des bénévoles interrogés sont majoritairement issues des catégories socio-professionnelles intermédiaires et supérieures (graphique 7), donc surreprésentés dans mon échantillon par rapport à la population totale des territoires étudiés.

François Héran (1988), à partir de l'une des rares études sur la sociabilité en France, soulignait déjà que « le capital de relations s'avère suffisamment lié au capital économique et trop lié au capital culturel pour que l'on puisse en faire une dimension autonome de la vie sociale » (Héran, 1988, p. 18).

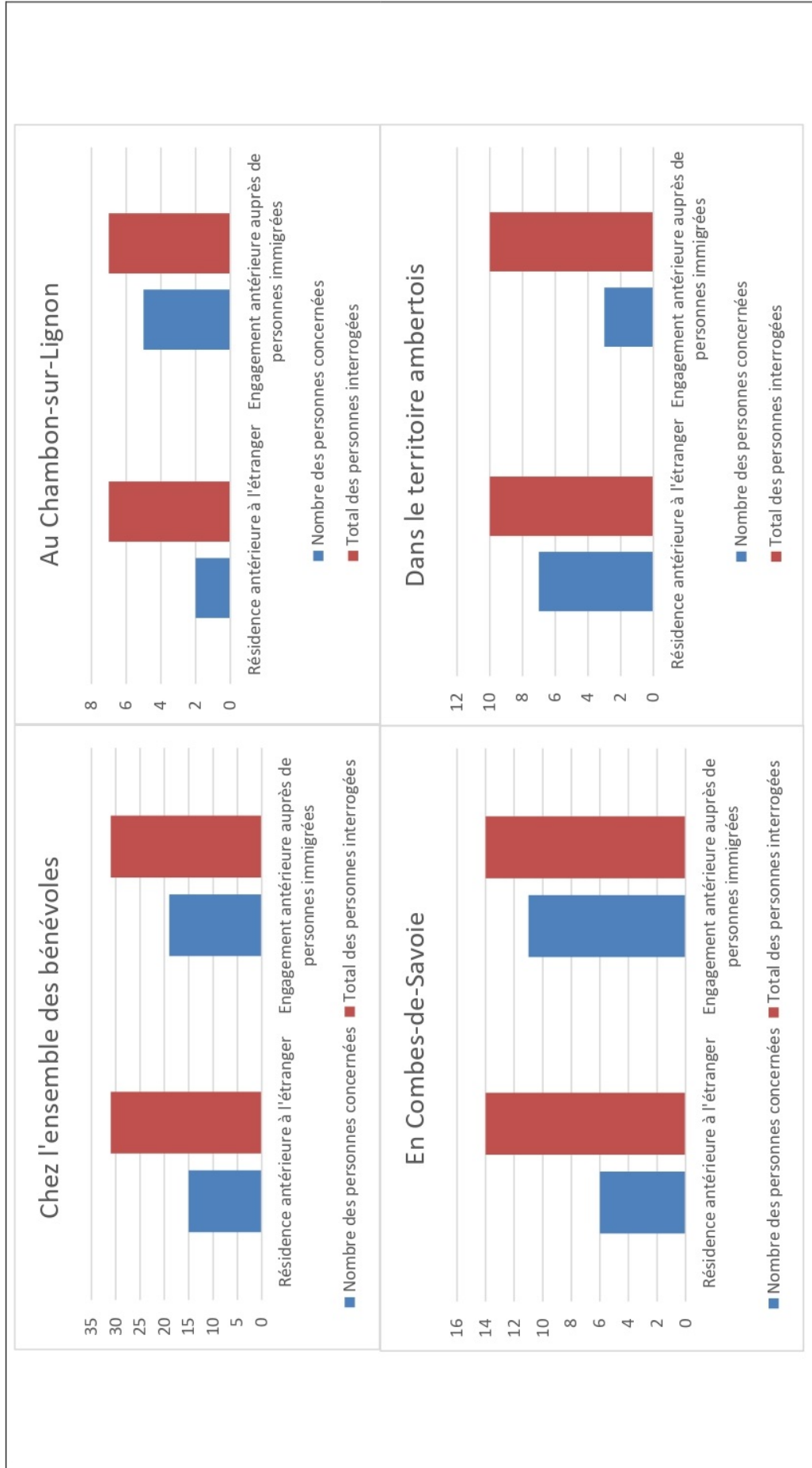
Par ailleurs, les bénévoles ont des expériences différentes de l'altérité (graphique 8). Celle-ci « renvoie à une distinction anthropologiquement et philosophiquement originaire et fondamentale, celle entre le même et l'autre, qui comme l'un et le multiple fait partie des “méta-catégories” de la pensée de l'être, pour reprendre une expression de Ricœur (2004, p. 47), depuis l'antiquité grecque » (Jodelet, 2005, p. 28). Pour cerner les expériences précédentes de l'altérité chez les bénévoles, il était important de connaître leur parcours de vie. Deux questions portant sur les villes et pays de résidence précédents et sur les expériences antérieures d'engagement auprès de personnes immigrées, m'ont permis de distinguer trois tendances de l'altérité chez les bénévoles.

La première tendance consiste dans le fait que la majorité d'entre eux (plus de la moitié), dans les trois périmètres étudiés, ont une expérience précédente d'engagement auprès de personnes immigrées (graphique 8). Ces engagements peuvent être anciens. Ainsi, Christophe, bénévole âgé de 75 ans, décrit son engagement précédent, qui remonte aux années 1970 et 1980, pour soutenir la cause des immigrés dans l'accès au travail, les conditions de salaire et d'hébergement. Cet engagement s'est fait dans le cadre d'une association d'aide aux migrants à Paris. D'autres engagements de bénévoles ont visé l'hébergement de personnes « sans-papiers » ou pour assurer des cours de langue. Toutefois, l'expérience dans l'engagement pour l'accueil diffère d'un territoire à un autre. Cette différence s'explique à deux niveaux. D'une part, le CADA du Chambon-sur-Lignon est relativement ancien par rapport aux deux autres, ce qui a donné aux bénévoles une première expérience dans l'accueil des demandeurs d'asile comparé aux bénévoles des territoires ambertois et savoyard.

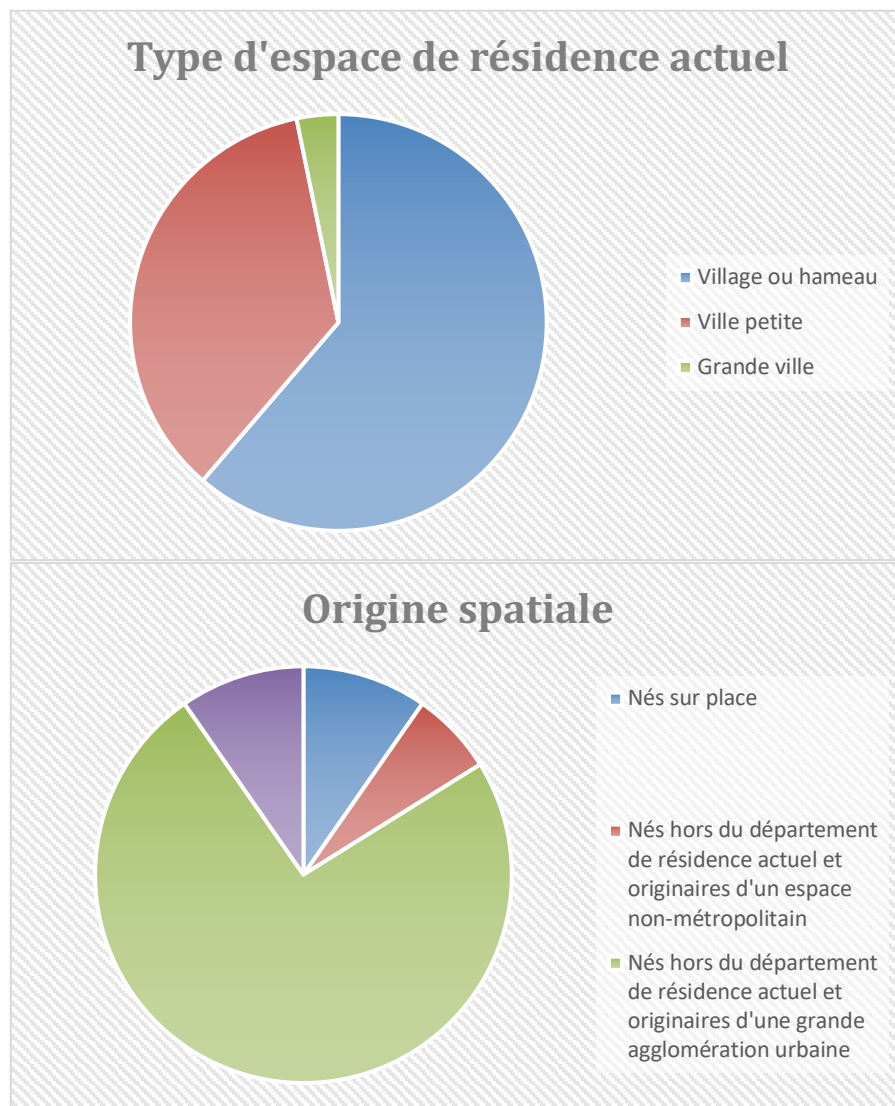


Graphique 7 : Répartition des bénévoles par tranche d'âge, catégorie socio-professionnelle et l'activité.
 Source : données enquêtes de terrain. Réalisation : Rafik Arfaoui 2020

Graphique 8 : L'expérience de l'altérité chez les bénévoles dans les trois périmètres d'étude. Source : données enquêtes de terrain.
Réalisation : Rafik Arfaoui, 2020



D'autre part, les bénévoles du territoire savoyard, contrairement à ceux du territoire ambertois, s'inscrivaient déjà, avant l'installation du CADA, dans des organisations associatives (secours catholique notamment), dont les activités s'articulent autour de la solidarité, y compris auprès des personnes immigrées.



Graphique 9 : Origine spatiale des bénévoles et résidence actuelle des bénévoles.
Source : données enquêtes de terrain. Réalisation : Rafik Arfaoui, 2020

La deuxième tendance concerne la trajectoire résidentielle des bénévoles (graphique 9). Son analyse montre que la majorité d'entre eux est née et a vécu, un certain temps, dans une grande agglomération urbaine et en dehors du département de résidence actuel. Bien que les trois périmètres étudiés comptent des villes de petite taille, la majorité des bénévoles interrogés habite dans un village ou un hameau. Ces données soulignent que les bénévoles interrogés sont majoritairement des néo-ruraux.

Si les néo-ruraux vivent, dans leur ensemble, une situation de migration différente de celle des personnes qui demandent l'asile, leur arrivée dans les espaces non-métropolitains s'est parfois accompagnée d'un sentiment d'étrangeté, d'*outsider*, face à une population de natifs. Cette posture implique une expérimentation de l'altérité, du rapport à l'Autre, par les néo-ruraux. Les bénévoles néo-ruraux soulignent que leur installation, plus ou moins ancienne, sur le territoire s'est heurtée à une forme *a priori* de méfiance, voire de rejet de la part de certains habitants, décrits comme des « locaux » ou des « autochtones ».

La troisième tendance réside dans les parcours de vie des bénévoles à l'étranger (graphique 8). Si le parcours résidentiel des bénévoles du Chambon-sur-Lignon montre qu'une infime partie (2 sur 7) a déjà résidé dans un pays étranger, le parcours résidentiel des bénévoles du territoire ambertois et du territoire savoyard montre que la majorité (7 sur 10 pour le territoire ambertois et 6 sur 14 pour le territoire savoyard) a déjà résidé dans un pays étranger. Ces parcours sont ponctués de rencontres avec des populations étrangères, dans des pays étrangers, en Afrique et en Asie notamment, à la recherche de l'altérité, en exerçant des activités professionnelles ou bénévoles, axées sur la transmission ou la solidarité, en étant professeur ou en s'engageant dans des causes humanitaires, dans des contextes de conflits armés. Thérèse se souvient encore lorsque, jeune infirmière, elle s'est engagée, avec Médecins Sans Frontières, dans des camps de réfugiés aux frontières du Laos et ce durant neuf mois. Le capital culturel accumulé dans la mobilité internationale est mobilisé par ces bénévoles dans leur engagement pour l'accueil des demandeurs d'asile.

Les trois tendances, décrites précédemment et qui seront détaillées dans la section suivante, soulignent que si la présence d'immigrés internationaux et d'étrangers dans la population des trois périmètres étudiés est relativement faible (cf. chapitre 5), les personnes qui s'engagent pour l'accueil ont des expériences plus ou moins significatives de l'altérité et du rapport à l'Autre. Ces éléments montrent une prédisposition des bénévoles à s'engager pour l'accueil des demandeurs d'asile installés sur leur territoire.

1.2. Les facteurs d'engagement

Les individus s'engagent pour l'accueil des demandeurs d'asile pour des raisons multiples qui dépendent de leurs parcours de vie, leurs compétences professionnelles ou encore leurs sensibilités politiques et leurs appartenances religieuses. Loin de s'inscrire dans des formes de cloisonnement, ces facteurs d'engagement sont perméables et il arrive que des bénévoles placent leurs engagements dans de multiples facteurs.

a. Voyage et rencontres au service de l'engagement : le rôle du capital spatial

Les bénévoles interrogés mobilisent leurs déplacements à l'étranger comme un facteur d'engagement à part entière. L'émigration ou les voyages à l'étranger sont perçus par les bénévoles, qui en font l'expérience, comme un espace-temps de rencontre avec l'ailleurs et d'altérité avec des espaces et des sociétés autres que ceux dans lesquelles ils s'inscrivaient. Cette expérience de l'altérité est perçue par les bénévoles concernés comme une forme de légitimation de leurs actions auprès des demandeurs d'asile. *J'ai la connaissance et l'expérience de l'étranger, donc je peux et, dans certains cas, je dois agir pour l'accueil des demandeurs d'asile.* Les motifs de l'émigration et des voyages menés par les bénévoles s'articulent autour de cinq principaux axes : l'engagement politique et l'engagement culturel, notamment pour celles et ceux nés après 1970, l'engagement professionnel, notamment lié à l'enseignement, l'engagement humanitaire et l'engagement familial, notamment pour les personnes nées avant 1970 (tableau 7).

La mobilité des bénévoles leur permet d'acquérir un savoir, qui demeure partiel, sur l'espace et leur permet de se projeter dans l'ailleurs en termes de représentations et de compétences qui relèvent de l'habitus qui est un des « états » du capital culturel (Bourdieu, 1979). Ainsi, le capital spatial, ou la spatialisation du capital culturel est échangé contre un accroissement du capital social ou relationnel. En d'autres termes, la connaissance d'autres espaces produits par d'autres sociétés leur permet de nouer de nouvelles relations sociales avec de nouvelles personnes, ici des personnes en situation de demande d'asile. En effet, comme tout capital, l'espace en tant que produit de la société et du système qui le régit est une valeur qui permet d'acquérir d'autres types de capitaux. Ainsi l'expérience antérieure de la mobilité internationale des bénévoles leur permet l'appropriation d'espaces qu'ils mobilisent par la suite dans leur engagement. Premièrement, la mobilisation du capital spatial par les bénévoles se manifeste dans une forme d'empathie envers des populations étrangères auxquelles ils s'identifient et un sentiment partagé de l'exil. Les bénévoles éprouvent une forme de conscience vis-à-vis du déracinement et de la nécessité de soutenir une personne qui arrive loin de ses repères habituels. Ainsi, Catherine explique comment son expérience au Proche-Orient est une dimension centrale de son engagement pour les demandeurs d'asile, notamment ceux originaires de cette région et ceux s'exprimant en arabe, une langue qu'elle a apprise au cours de son parcours d'émigrée. Son engagement se veut une « passerelle » entre leur espace de vie actuel dans le territoire ambertois et leurs pays d'origine, c'est-à-dire leurs familles, amis et les gens qu'ils ont quittés.

Facteur de mobilité	Objectif	Exemple
Engagement politique	<ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre le capitalisme • Lutter contre les frontières 	<p>Clive, âgé de 40 ans, a effectué, à de nombreuses reprises, ce qu'il appelle les « tournées de militants », les « contre-sommets » de Davos, de Prague, du G20, du G8, de l'OMC et de l'OTAN. Il inscrit ses déplacements à l'étranger dans l'histoire de l'ultra gauche des années 2000. Parmi ses déplacements, il cite également les rassemblements « <i>no borders</i> » dont l'objectif principal est de militer contre la construction des frontières, par exemple, entre la Grèce et la Turquie, la Bulgarie et l'Ukraine, la Moldavie ou encore contre le Centre de Rétention Administratif du Camp de Rivesaltes, où ont été internés des Républicains espagnols des années 1930. Ses nombreux déplacements l'ont au final mené essentiellement dans des pays européens (Grèce, Italie, Suisse, Danemark et Pologne).</p>
Engagement culturel	<ul style="list-style-type: none"> • Pratiquer la danse orientale au Proche-Orient 	<p>Catherine, âgée de 39 ans, a « beaucoup bougé » grâce à sa pratique de la danse orientale qu'elle a découvert, à l'âge de 18 ans, lors d'un voyage en Égypte. Avant, elle pratiquait le théâtre. Son amour pour la danse, et plus largement pour la culture proche-orientale, l'a amené à immigrer au Proche-Orient. Elle y a vécu près de 10 ans entre le Liban, la Jordanie, l'Arabie Saoudite et la Palestine. Émigrée, elle s'est mariée à un Égyptien et a eu son premier enfant à l'âge de 27 ans. Ensuite, accompagnée de son mari et de sa fille, elle a émigré au Chili où elle a vécu durant deux années, période durant laquelle sa deuxième fille est née. De même, le père de ses filles « s'est séparé » d'elle. À Santiago, sans travail, elle n'avait pas pu créer de lien social, car elle s'occupait essentiellement de ses deux enfants. Dans ces circonstances, elle ne souhaitait plus rester au Chili et a décidé de revenir en France où elle s'est installée à Arlanc.</p>
Engagement humanitaire	<ul style="list-style-type: none"> • Apporter un soutien médical aux migrants dans les camps 	<p>Thérèse souligne son voyage au Cambodge en 1981 pour s'engager dans l'aide aux migrants d'un camp de réfugiés à la frontière avec le Laos. Elle était bénévole, en tant qu'infirmière, auprès de Médecins Sans Frontières. Elle a vécu neuf mois « dans » et « à côté » du camp de réfugiés. Elle précise qu'après son mariage, en raison des fréquents déplacements de son mari, elle a été amenée à « beaucoup » voyager dans des pays étrangers, notamment en Écosse et aux États-Unis (au Texas précisément).</p>
Engagement professionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Enseigner à l'étranger 	<p>Camille est née à Madagascar en 1954, au moment où le pays était encore colonisé par la France. Elle y a vécu jusqu'à ses 7 ans avant de le quitter, avec sa famille, en 1961, à la veille de l'indépendance. Infirmière et responsable d'un service hospitalier, avant de prendre sa retraite en 2015, elle a, durant son parcours professionnel, émigré en Côte d'Ivoire où elle a vécu durant trois ans. Elle travaillait en tant que formatrice d'infirmières. Sa fille, suivant le même parcours qu'elle, a également choisi d'émigrer en Amérique du Sud, au Chili, où elle a épousé son mari chilien. Pour des raisons essentiellement économiques, la fille et le beau-fils de Camille, accompagnés de leur enfant, ont finalement décidé de s'installer en France. Cette histoire familiale a été soulignée par Camille comme une forme d'expérience du rapport à l'Autre d'une part, et de compréhension des difficultés linguistiques rencontrées par les demandeurs d'asile d'autre part. En effet, son beau-fils, parlant la langue espagnole, ne maîtrise pas le français, ce qui l'a poussé à s'inscrire à des cours de langue. Pour sa part, Camille a décidé d'apprendre l'espagnol afin de faciliter les échanges avec son gendre. Ces expériences de voyage, d'enseignement à l'étranger mais aussi à Saint-Pierre-d'Albigny auprès de femmes originaires du Maghreb et installées depuis plusieurs années</p>

		<p>dans la commune, l'ont fortement conditionnée dans son choix d'engagement auprès des demandeurs d'asile en se focalisant sur la question de l'apprentissage du français.</p> <p>Sara a travaillé deux ans en Afrique. Elle était enseignante dans le cadre d'un contrat avec une école gabonaise. Jean-Pierre, son mari, est parti « plusieurs fois » à l'étranger dans le cadre du service civil international au Honduras et au Maroc. Son intervention se déroulait au sein des bidonvilles pour des opérations d'embellissement (nettoyage, peinture, etc.).</p> <p>Joëlle est fille d'un aumônier qui était, durant la colonisation française en Algérie, en charge de paroisses à Alger et autour. Avec sa famille, elle s'était réfugiée, durant la Seconde Guerre mondiale, en Algérie alors sous occupation française. Elle a « passablement voyagé », en compagnie de son père et de son mari, dans différents pays occupant différents postes, notamment en tant qu'enseignante, au Liban, en Tunisie, en Iran et en Algérie.</p>
Engagement familial	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner son mari dans son déplacement professionnel 	<p>Entre 1995 et 1997, Julie a accompagné son mari au Congo-Brazzaville où il était coopérant militaire et elle était volontaire civile. Son voyage s'est donc décidé en grande partie pour suivre son mari durant sa mission à l'étranger qui, à la base, consistait à effectuer un service militaire.</p> <p>Maryline a « voyagé » à l'étranger, notamment au Sénégal dans les années 1970, afin d'accompagner son mari alors enseignant météorologue. Son expérience de l'émigration a été marquée par des difficultés, notamment liées à la méfiance d'une partie de ses voisins à Dakar. Cette méfiance serait liée, pour Maryline, au passé colonial de la France au Sénégal. Ainsi, elle décrit comment sa voisine a refusé de conduire sa fille à l'école car « elle ne parlait pas avec des gens de métropole, des anciens colons ». Cette observation s'est accompagnée d'une distinction entre les « Sénégalais intellectuels » auprès desquels elle a vécu des sentiments désagréables et, d'autre part, les « personnes pauvres sympathiques ». En fait, cette méfiance de la classe intellectuelle renvoie plus largement à son regret d'avoir accompagné son mari qu'elle considère comme étant une personne ayant décidé pour elle de vivre dans un endroit qu'elle n'a pas choisi.</p>

Tableau 7 : Les facteurs de mobilité à l'international des bénévoles.
Sources : données enquêtes de terrain. Réalisation : Rafik Arfaoui, 2020

« J'ai beaucoup vécu à l'étranger. Moi, je n'ai pas vécu l'exil de la même manière qu'eux. Ils sont forcés alors que moi c'était un choix. Quand on vit à l'étranger, pas un mois, il y a les questions d'adaptation. Les problématiques de l'exil sont communes à n'importe quel endroit. Je me suis dit que le fait qu'ils arrivent à Arlanc, dans un pays complètement étranger, le fait que je parle leur langue maternelle et le fait que je connaisse leur culture, je connais la culture du Moyen-Orient assez bien, je me suis dit peut-être qu'ils vont se sentir bien et en confiance. De la même manière que moi quand j'étais à Santiago, au bout d'un moment, j'ai eu besoin d'aller à la bibliothèque française pour rencontrer des Français, ça me faisait du bien, de manger du camembert ça me faisait du bien. Des petits détails reliés à mon pays me permettaient de me sentir bien dans le lieu d'accueil dans lequel j'étais. Et je me suis dit que si je pouvais être un peu cette passerelle, si je pouvais leur permettre de se dire, c'est différent mais en même temps cette personne-là... » (extrait d'entretien avec Catherine, 39 ans, bénévole au CADA Détours).

Je peux citer également l'exemple de Joëlle, bénévole au Chambon-sur-Lignon, qui a hébergé dans son domicile une famille de Syriens chrétiens. Elle motive son engagement

par des facteurs religieux, mais aussi par le fait qu'elle ait été elle-même réfugiée en Algérie colonisée lors de la Seconde Guerre mondiale. Son engagement est une forme de contre-don face à la protection qu'elle a reçue.

Deuxièmement, les personnes dotées d'un capital spatial souhaitent le sauvegarder et le renforcer à travers un contact quasi permanent avec l'ailleurs qu'incarne les demandeurs d'asile. Les bénévoles expriment un « besoin de liens avec l'étranger » qui permettent une « ouverture vers l'extérieur ». Cette ouverture se fait à deux échelles, celle du territoire et celle des individus. Considérant les espaces non-métropolitains comme peu ouverts à l'étranger et peu enclins à l'altérité, les bénévoles souhaitent ouvrir ces espaces à d'autres « façons de vivre, d'autres religions, d'autres habitudes, d'autres spécialités culinaires, d'autres traditions ». Il s'agit d'une volonté de transformer les sociabilités qui se jouent à l'intérieur des espaces non-métropolitains, perçus comme tournées quasi-exclusivement vers la société de l'en-dedans, par l'engagement auprès des demandeurs d'asile. À l'échelle des individus, cette ouverture est celle des « esprits », des mentalités des *insiders* en vue d'une acceptation des *outsiders* avec leurs différences *a priori* de culture et de vie en société. Dans cette ouverture, l'Autre incarne pour les bénévoles une « importance philosophique et sociale », c'est-à-dire qu'il fait partie de leur manière de percevoir le monde et la vie en société.

Troisièmement, le capital spatial des bénévoles leur confère des compétences ou aptitudes, notamment linguistiques, qu'ils mettent à profit dans leur engagement. Ainsi, Catherine a appris l'arabe pendant qu'elle était immigrée dans les pays du Proche-Orient. Elle mobilise cette compétence pour se rapprocher des demandeurs d'asile arabophones, Syriens et Soudanais notamment, pour les accompagner au quotidien ou pour des situations plus ponctuelles telles que l'interprétariat. L'aptitude est *a priori* également culturelle, du moins perçue comme telle. Il s'agit de la capacité des personnes dotées d'un capital spatial, par des expériences d'émigration internationale ou de voyages, à comprendre, dans le sens à la fois d'une acceptation et d'échanges interculturels, les besoins des demandeurs d'asile et à s'engager auprès d'eux.

Par ailleurs, les personnes qui n'ont pas émigré à l'étranger ou n'ayant pas « beaucoup voyagé » sont tout à fait enclines à s'engager mais pour d'autres raisons qu'il conviendra de détailler. J'insisterai sur le fait que les profils des personnes qui s'engagent touchent également les non-natifs installés dans les espaces non-métropolitains pour des raisons liées aux aménités ou à des dynamiques de gentrification rurale (Tommasi, 2018). Les raisons d'engagement et les implications qui en découlent sont néanmoins différentes. Ceci permet

de nuancer d'emblée le constat selon lequel « les personnes inscrites dans des mobilités définies comme des migrations d'aménités ou bien encore des dynamiques de gentrification rurale (Richard et al., 2014) apparaissent [...] comme moins prompts à s'engager » (Berthomière, Imbert, 2020).

b. Les convictions religieuses : le rôle du capital symbolique

Comme j'ai pu le souligner succinctement dans le point précédent, les bénévoles s'engagent également en raison de leurs convictions religieuses. Dans les trois périmètres étudiés, la foi, notamment chrétienne, est mobilisée dans l'accueil des demandeurs d'asile, principalement des personnes âgées de plus de 60 ans. Néanmoins, la place de la foi, dans les facteurs d'engagement des bénévoles, reste minoritaire puisqu'elle concerne seulement neuf bénévoles sur les trente et un interrogés (tableau 8). Toutefois, on observe une surreprésentation de cette mobilisation au Chambon-sur-Lignon, qui s'explique, en partie, par la place qu'occupe le protestantisme au Chambon-sur-Lignon et sur le plateau Vivarais-Lignon.

Le rôle des convictions religieuses dans l'engagement pour l'accueil des demandeurs d'asile apparaît à deux niveaux principaux, celui de la croyance individuelle dans des valeurs religieuses appelant au respect de l'accueil fraternel de l'étranger, et celui de l'appartenance à une foi comme capital symbolique.

Périmètres étudiés	Nombre de bénévoles qui estiment que la religion constitue un facteur d'engagement	Total des bénévoles
Territoire ambertois	1	10
Territoire savoyard	3	14
Le Chambon-sur-Lignon	5	7
L'ensemble des périmètres	9	31

Tableau 8 : Part des personnes bénévoles qui estiment que la foi constitue un facteur d'engagement.
Source : données enquêtes de terrain. Réalisation : Rafik Arfaoui, 2020

Pour ce qui est du niveau individuel, la foi intervient comme conviction personnelle et en tant que devoir vis-à-vis de Dieu. Ainsi, Marie, bénévole à Saint-Pierre-d'Albigny, estime que sa foi lui procure des valeurs qui l'appellent à s'engager pour les personnes démunies qu'incarnent les demandeurs d'asile. Elle rajoute que : « nous, on a tout. Eux, ils n'ont rien [...] Moi je suis chrétienne, et ça fait partie des valeurs chrétiennes d'accueillir les autres comme des frères ». Cette approche s'inscrit dans une forme de devoir d'accueil

d'un Autre caractérisé par des formes de fragilités (économiques, administratives, de santé, etc.). Cette posture peut conduire à des situations où les bénévoles s'engagent dans une forme de réponse à un appel quasi divin. Ainsi, Thérèse, bénévole à Montmélian, considère que « chez les chrétiens, normalement l'idée n'est pas qu'on doit se proposer pour faire ça mais qu'on doit avoir un appel. Pour moi, d'une certaine façon, c'est un appel. Moi, je n'ai rien demandé, ils sont venus. Bienvenue ». Au-delà de l'aide incontestable apportée sur plusieurs plans par les bénévoles aux demandeurs d'asile, l'engagement ici constitue une manière de se conformer à sa propre croyance.

Le deuxième niveau relève du capital symbolique, au sens de Pierre Bourdieu. Ici, il s'agit de la notoriété et du crédit que l'investissement dans une religion procure au sein de la société. C'est le cas du Chambon-sur-Lignon où le rôle de l'église protestante apparaît central (cf. chapitre 5). S'engager pour l'accueil des demandeurs d'asile, une « ouverture » revendiquée par l'église protestante du Chambon-sur-Lignon, est une manière à la fois d'être en cohérence avec cette ouverture mais aussi de s'affirmer comme un acteur de celle-ci. Au fil de mes entretiens avec les acteurs de l'accueil au Chambon-sur-Lignon, publics et privés, institutionnalisés et non-institutionnalisés, j'ai souvent été renvoyé à des « personnalités » locales, des figures actuelles de l'accueil, à l'image de Christelle ou de Carole. La première a la particularité d'appartenir à une famille de « Justes » qui s'est engagée pour la protection des Juifs durant la Seconde Guerre mondiale, alors que la deuxième est engagée au CADA depuis son ouverture en 2000. Toutes les deux ancrent leur engagement en faveur de l'accueil des demandeurs d'asile dans une tradition du territoire et dans une conviction religieuse chrétienne. Le capital symbolique peut s'observer aussi bien à l'échelle d'un territoire qu'au sein d'une unité familiale. Joëlle, âgée de 85 ans, rappelle que son engagement est directement lié à son histoire familiale dans laquelle le protestantisme occupe une place centrale. Elle se présente comme « fille de pasteur, belle-fille de pasteur, femme de pasteur ». Son engagement provient de cette histoire familiale aussi bien qu'il permet de la perpétuer, voire de la renforcer au sein même de sa famille mais également auprès des édiles locaux, tels que la maire de la commune ou la pasteure du temple protestant.

c. Les expériences précédentes d'engagement et les expériences professionnelles : le rôle du capital culturel

Les expériences d'engagement auprès de personnes migrantes, en situation dite régulière comme pour celles non autorisées à séjourner en France, et les compétences professionnelles des bénévoles apparaissent comme un facteur central dans l'engagement pour

l'accueil des demandeurs d'asile. Pour les expériences professionnelles, comme pour les expériences précédentes d'engagements auprès des migrants, la moitié des bénévoles, dans chaque territoire, les soulignent comme des facteurs centraux de leur engagement actuel pour l'accueil des demandeurs d'asile (tableau 9).

Périmètres étudiés	Bénévoles mobilisant les expériences professionnelles	Bénévoles mobilisant les expériences d'engagement	Total des bénévoles
Territoire ambertois	6	4	10
Territoire savoyard	6	8	14
Le Chambon-sur-Lignon	2	4	7
Total	14	16	31

Tableau 9 : Les expériences professionnelles et les expériences précédentes d'engagement, des facteurs centraux.
Source : données enquêtes de terrain. Réalisation : Rafik Arfaoui, 2020

Ces aptitudes acquises relèvent de « l'état incorporé » et de « l'état institutionnalisé » du capital culturel des individus (Bourdieu, 1979), c'est-à-dire de leurs savoirs et savoir-faire, ainsi que de leurs diplômes et aptitudes professionnelles accumulées au cours de leurs parcours académiques, professionnels, militants (qu'ils soient dans un cadre associatif ou en dehors de tout cadre institutionnel).

Le parcours professionnel permet d'acquérir des aptitudes *a priori* nécessaires pour l'accueil des demandeurs d'asile. Nombreux sont les bénévoles à avoir exercé les métiers de l'enseignement et les métiers du secteur médico-social (éducateur spécialisé, accompagnateur social, etc.). Exercer ou avoir exercé ces métiers permet de s'engager dans deux thématiques centrales pour l'accueil des demandeurs d'asile, l'apprentissage de la langue française et le suivi médico-social sur les plans administratifs, physiques, psychiques, etc. Au-delà des compétences nécessaires pour assurer l'accueil, les bénévoles dotés de ce capital culturel revendiquent des capacités d'agir et des façons d'être, en somme des postures, qui seraient adéquates pour accompagner les demandeurs d'asile. Ces postures placent les demandeurs d'asile dans une position sociale hiérarchiquement inférieure. Qu'on soit d'accord, il ne s'agit pas là de dire qu'il y a systématiquement un mépris de classe, de genre, etc. Mais ces postures sont une forme de reproduction d'une situation professionnelle où il y a une transmission de normes, de valeurs, de manières de faire et d'être, celle par exemple entre un enseignant et ses élèves, entre un éducateur spécialisé et une personne suivie pour des fragilités liées à la santé ou à la précarité socio-professionnelle.

Type d'expérience mobilisée pour l'engagement	Exemple
Enseignant	Anne-Laure, âgée de 72 ans, retraitée de l'Éducation Nationale, a été maîtresse d'école. Elle a commencé sa carrière avec des classes de transition, avec des « élèves en difficulté » placés en « classe normale ». Elle s'engage, entre autres activités, dans l'enseignement du français car elle a « envie de les voir avancer dans l'apprentissage du français ».
	Julie, âgée de 50 ans, est enseignante dans une école primaire à Thiers. Elle dispense des cours de français à Cunlhat en considérant que son expérience professionnelle permet d'apporter un « coup de main efficace » pour les demandeurs d'asile.
	Sandrine, retraitée, épouse du maire de la commune d'Arlanc, était enseignante en école primaire. Elle mobilise son parcours professionnel pour s'investir dans des cours de français auprès des demandeurs d'asile.
Éducateur spécialisé	Christelle, âgée de 39 ans, est mariée et mère de deux filles âgées de 12 et 9 ans. Elle est éducatrice spécialisée et travaille avec des enfants déficients. Elle dispose d'une expérience « importante » dans le secteur social, précisément au niveau des foyers d'accueil d'urgence dans la région lyonnaise, de la protection de l'enfance avec des populations de différentes nationalités, et de l'accueil de mineurs isolés étrangers, une question à laquelle elle accorde une « sensibilité ». Si elle donne des cours de français, ils sont avant toute chose mobilisés comme base d'échanges et de discussions, donc de sociabilité.
	Bénédicte, âgée de 37 ans, mariée et mère de deux enfants est éducatrice spécialisée. Elle travaille avec des enfants en situation de handicap à Saint-Jean de la Porte, à proximité de Saint-Pierre-d'Albigny. Elle intervient auprès d'une mère et de ses enfants, hébergés au CADA Combes-de-Savoie à Saint-Pierre-d'Albigny. Elle mobilise son expérience professionnelle comme un facteur d'engagement, notamment pour les questions de « décentrement » qu'elle dit avoir apprises grâce à la « psychologie sociale » et la « psychologie interculturelle ».
Expériences précédentes d'engagement	Camille, retraitée âgée de 64 ans, était bénévole, avant l'ouverture du CADA Combes-de-Savoie à Saint-Pierre-d'Albigny, auprès de femmes immigrées, notamment originaires d'Afrique du nord et d'Afrique subsaharienne, dans le cadre de l'apprentissage du français. Cette expérience d'engagement au niveau de l'Association Cantonale d'Animation a fortement contribué à son engagement auprès des demandeurs d'asile.
Mixte (expérience professionnelle + expérience précédente d'engagement)	Magalie, 24 ans, est étudiante en master Français Langues Étrangères à Chambéry. Elle effectue son stage dans un collège à Albertville dans une classe FLE avec des enfants immigrés (« sans-papiers », Européens ne maîtrisant pas le français). Elle mobilise ses compétences académiques et son parcours professionnel pour s'engager auprès des demandeurs d'asile à Aiguebelle, sa commune de résidence. Elle intervient dans le cadre des ateliers de cours de français organisés bénévolement à destination des demandeurs d'asile. Par ailleurs, Alexia a eu l'occasion de s'engager auparavant auprès de personnes migrantes. Elle souligne son engagement en 2014 à Laval auprès de migrants « sans-papiers » et, par la suite, à Chambéry auprès d'immigrés âgés de plus de 50 ans qui ont la particularité d'habiter en France depuis « longtemps » mais qui ne maîtrisent pas encore le français (tant à l'oral qu'à l'écrit).

Tableau 10 : types d'expériences mobilisées comme facteur d'engagement.
Source : données enquêtes de terrain. Réalisation : Rafik Arfaoui, 2020

Par ailleurs, les bénévoles ayant eu des expériences d'engagement auprès de personnes en situation de migration, se perçoivent doublement légitimes pour s'engager pour l'accueil des demandeurs d'asile. D'une part, leur engagement passé leur a permis d'acquérir des connaissances, plus ou moins significatives, dans les problématiques multidimensionnelles (administratives, économiques, sanitaires, psychologiques, émotionnelles, etc.) auxquelles les migrants peuvent faire face. D'autre part, leur engagement leur procure, auprès des autres bénévoles et acteurs de l'accueil, une forme de reconnaissance, voire de notoriété. Le tableau 10 revient sur les types d'expériences mobilisées comme facteur d'engagement auprès des demandeurs d'asile avec des exemples qui permettent d'illustrer mes propos.

d. Les motivations politiques

Dans bien des cas, l'engagement des bénévoles pour l'accueil des demandeurs d'asile apparaît comme une motivation politique plus large et non limitée à celle de la mobilisation pour le droit des migrants. L'engagement pour l'accueil des demandeurs d'asile n'est pas simplement une dimension qui viendrait s'ajouter à des engagements divers et variés. S'engager pour l'accueil est une dimension de leurs convictions politiques en ce que l'arrivée des demandeurs d'asile révèle des situations discriminatoires d'accès au territoire, précisément à ses ressources (habitat, école, entreprises, etc.). Ainsi, Clive, âgé de 40 ans, qui s'identifie comme anarchiste inclut son engagement pour l'accueil des personnes arrivées dans une lutte anticapitaliste. J'y reviendrai dans le chapitre suivant en interrogeant les espaces vécus des bénévoles et comment ces espaces orientent l'accueil. Le demandeur d'asile n'est plus considéré, ici, par sa dimension d'étranger mais plutôt comme un habitant du territoire qui n'a pas accès à ce qui devrait être un droit, comme le droit d'étudier, le droit de travailler, le droit de choisir son lieu d'hébergement, en bref le droit de vivre.

Dans certains cas, les motivations politiques peuvent être source de conflictualités. Loïc, bénévole âgé de moins de 30 ans, considère qu'il s'engage pour l'accueil des demandeurs d'asile car « les personnes qui devraient le faire ne le font pas ». Il fait ici allusion à la fois au personnel du CADA Détours mais aussi au maire de Saint-Amant-Roche-Savine, directeur du CADA. Cette allusion découle d'une opposition politique car Loïc s'identifie comme membre de la France Insoumise : il faisait partie de l'équipe de la candidate de la France Insoumise, Sara Perret, aux dernières législatives de 2017 face à André Chassaigne, député communiste de la cinquième circonscription du département du Puy-de-Dôme. Cela ne veut pas forcément dire que

l'avis de Loïc soit ici délégitimé, mais que l'engagement pour l'accueil peut être également déclenché par une opposition à celles et ceux qui en ont la responsabilité administrative. Ceci m'amène à évoquer l'émotion comme facteur d'engagement.

e. Le rôle des émotions

Au « spectacle de l'oppression » (Camus, 1985[1951]) auxquels des humains font face à travers le monde, qui en même temps qu'il se rétrécit par le développement des nouvelles technologies de la communication s'éloigne par l'imposition de frontières administratives et militaro-policières, les bénévoles qui accompagnent les demandeurs d'asile éprouvent des émotions. Compassion, colère, peur, nostalgie, fraternité, bien souvent les émotions s'entremêlent et forment chez les bénévoles une certaine perception du monde. Cette perception est celle d'un rapport des humains à d'autres humains et un rapport des humains aux espaces qu'ils habitent, parcourent et traversent alors qu'ils sont bien souvent conçus pour être imperméables.

Joël Bonnemaïson (1981) rappelait déjà que « dès lors, et autant que faire se peut, les géographes doivent essayer de comprendre la conception du monde qui réside au cœur du groupe ou de la société qu'ils étudient. Ceci, moins pour l'étude de la représentation culturelle en elle-même que pour celle de ses expressions spatiales. Il s'agit là de retrouver les lieux où s'exprime la culture et, plus loin, l'espèce de relation sourde et émotionnelle qui lie les hommes à leur terre et dans le même mouvement fonde leur identité culturelle. » (Bonnemaïson, 1981, pp. 254-255).

Dans la lignée de cette invitation précoce d'un géographe francophone à s'intéresser aux émotions, je ne les considère pas tant comme des éléments internes à la psychologie des individus, que comme une « pratique sociale » (Bernard, 2015), une manière d'être et une volonté de faire. Il est donc important de souligner la dimension « collective et externalisée des émotions de façon à insister sur leur capacité à se manifester et à agir dans l'espace » (Guinard, Tratnjek, 2016, p. 2).

La première rencontre des bénévoles avec les demandeurs d'asile génère deux sentiments : une émotion de solidarité et une incompréhension liée à la difficulté de communication. C'est ce qui ressort des réponses apportées par les bénévoles à la question suivante : « Pour votre premier contact avec les demandeurs d'asile, quels souvenirs gardez-vous ? » (Encadré 8).

Les émotions exprimées par les bénévoles, et donc les faits sociaux auxquelles elles renvoient, se dessinent dans des espaces, des temps et des échelles différentes. L'échelle la plus large est celle qui inclue la communauté des humains : « je m'engage car on est des

humains ». Ceci implique une vision universaliste dans laquelle les demandeurs d'asile font partie d'un ensemble global. Ceci ne veut pas dire que les bénévoles le perçoivent comme unifié mais qu'ils souhaitent une unité sur la base de l'appartenance à la communauté des humains. Dans mes entretiens, les bénévoles expriment cette vision du moins comme une évidence, sinon comme une certitude immuable.

Encadré 8 : Les premiers contacts avec les demandeurs d'asile : entre émotion et incompréhension

Moi : Pour votre premier contact avec les demandeurs d'asile, quels souvenirs gardez-vous ?

« Des gens souriants qui étaient un peu différents de ce qu'on pouvait s'attendre. Ils étaient souriants, accueillants... Le sentiment d'un énorme gâchis, ce sont des jeunes dont la vie était... et qui avaient d'énormes potentielles, surtout les jeunes » (Sandrine, Arlanc, 2017)

« On a eu la difficulté de la langue. Ils parlaient italien et ça nous a aidés de temps en temps. Le monsieur albanais parlait un peu italien. Il n'y a pas d'interprètes qui veut se déplacer » (Sara et Jean-Pierre, Arlanc, 2017)

« C'était non seulement mon premier contact, c'étaient les premiers demandeurs d'asile qui arrivaient dans la région avec la première équipe. Il manquait la moitié des trucs. Il fallait se dépêcher de faire des courses. C'était en même temps très joyeux car c'était un moment pour eux, même s'ils n'avaient pas encore leurs papiers, ils arrivaient quand même dans un lieu où ils pouvaient se poser. Un lieu agréable, propre. Je me souviens d'une anecdote avec Stéphane et François Chassigne. Il fallait trouver des siège-auto, François prend un transat et me dis ça peut aller ça, j'ai dit non (Rire). On était chamboulé et c'était un peu improvisé. Même pour la traduction, on était partis au supermarché et puis il y'en a un qui me dit c'est quoi ça comme viande, ils ne comprenaient pas, c'était marqué tout en français. Il fallait qu'ils achètent aussi leur propre nourriture. Ils ne voulaient pas acheter du porc. Je sors un mot en arabe et je vois sa tête, je me suis dit je pense que je me suis trompé de traduction. En fait, je lui ai dit, c'est la viande d'ours (Rire). C'était quelque chose de gai » (Catherine, Arlanc, 2017)

« On était un peu perplexe car aucun ne parlait français au tout début. La différence d'âge était importante. Comment trouver des passerelles entre nous ? ». (Bernard et Mireille, Mareynat, février 2018)

« Pour chaque personne, c'est différent. Chacune arrive ici avec ses problèmes, plus ou moins fermée sur ses problèmes, plus ou moins angoissée. Chacune est différente. L'Albanaise est la première personne que j'ai rencontrée. C'est Anne-Marie qui l'amenait à des cours de français. Elle était enceinte et personne ne s'en occupait et apparemment personne ne savait, personne ne s'en occupait. On a commencé à parler et elle m'a dit, j'ai très peur parce qu'avec la première, ma grande fille qui a maintenant cinq ans, en Albanie ça a duré trois jours, avec une infirmière à côté qui disait, si tu ne veux pas souffrir, il faut payer » (Christophe, Ambert, 2018)

« La première fois, il y avait des cours de français à la médiathèque de Cunlhat. Ils étaient au cours avec une des dames. J'ai eu l'impression de voir des gens très grands. Beaucoup de gens et surtout l'impression qu'on ne se comprenait absolument pas, il y avait cinq Soudanais et quatre Afghans, surtout avec les Afghans » (Julie, Cunlhat, 2018)

« On est allé voir le CADA et demander à voir des gens hébergés. On est allé chez les jeunes Syriens. Ça faisait un à un mois et demi qu'ils étaient là sans rencontrer du monde. Le CADA a voulu invisibiliser leur accueil par peur des fachos. Ils ne comprenaient pas qui on était avec leurs situations sociales. Un soir, j'ai pris un pack de bière, ce n'était pas malin, j'étais bourré alors qu'eux, ils ne boivent pas. Le fait de ne pas être intelligent les a un peu détendus » (Clive, Arlanc, 2018).

« Je ne m'en souviens pas très bien. Ce n'est pas quelque chose qui m'a marqué. La difficulté de se lier avec des gens qui ne parlent pas la même langue » (Loïc, Saint-Amant-Roche-Savine, 2017)

« Des gens pommés qui avaient envie qu'on s'intéresse à eux. J'ai retrouvé ma situation à Dakar. J'ai bien compris ce qui était dramatique, de ne connaître personne » (Maryline, Chambon-sur-Lignon, 2018)

« L'inconnu. Problèmes de communication en raison de la langue. Très vite, on est allé au-delà du matériel » (Jeanne, Montmélian, 2018).

« La barrière de la langue. Avec Karima et Ahmed, ils aiment beaucoup rire. On rigole. On rigole énormément. Même avec sa mère, on arrive à échanger par des signes » Hélène, Saint-Pierre-d'Albigny, 2018).

« Énormément d'émotions. C'était extrêmement émouvant d'entendre le parcours, on n'image pas le parcours des personnes, on a tellement tendance à les réduire à ce qu'on est, ces parcours douloureux notamment. Il y avait un Afghan qui était parti d'un jour à l'autre, qui était prof d'anglais à la solde des Américains. Il avait dû quitter sa famille, sa femme et puis ils avaient des métiers [...] L'émotion de leurs parcours de vie. Et puis cette espèce de rencontre avec la population locale, ils nous avaient apporté leurs plats aussi qu'ils faisaient chez eux, on avait tous mangé ensemble après, des choses délicieuses, des salades qu'on n'avait jamais goûtées. J'ai eu de l'émotion, c'est ce qui me vient en premier. Mais en plus de cela, j'ai eu l'impression d'être un même peuple, une même humanité, c'est l'effet que ça m'a fait. C'était un moment fort, important » (Roseline, Saint-Pierre-d'Albigny, 2018).

« J'ai le souvenir de Walid qui était timide, Khaled était plus à l'aise. Et puis c'était difficile, bonjour je m'appelle, et toi. Puis, vite, il y a eu un climat de confiance et d'échange » (Anne-Laure, Montmélian, 2018).

« Les premiers contacts avec Eva, c'était est-ce que tu as besoin de quelque chose, demander les besoins. Je lui ai filé des fringues de ma fille. Moi, je suis en couple et je ne m'en sors pas. Elle, toute seule avec trois enfants et enceinte, voilà » (Agathe, Saint-Pierre-d'Albigny, 2018)

Loin d'être statiques, les émotions sont mobiles autant que les espaces et les temps dans lesquels elles s'inscrivent. Ainsi, l'émotion paraît plus précise en changeant d'échelle, en délimitant les espaces et le temps du fait social décrit. Tristesse et effroi sont exprimés par les bénévoles pour parler du « drame de la Méditerranée ». On pourrait le qualifier d'un « drame global » de l'empêchement de l'émigration dans lequel des milliers de morts sont, chaque année, comptabilisés, des morts liés en partie à la politique migratoire européenne,

par l'empêchement du déplacement de celles et ceux qui n'ont pas droit de « rentrer » et « circuler ». Loin d'une description de la dynamique mortifère en Méditerranée, mon objectif est de souligner que l'émotion rattachée à ce « drame global » est un facteur d'engagement des bénévoles pour l'accueil des demandeurs d'asile. En face-à-face autour d'une des tables de la salle polyvalente de la résidence du CADA du Chambon-sur-Lignon, Françoise, bénévole âgée de 66 ans, me précise ses raisons de s'engager pour l'accueil. Elle me dit : « Je suis effondrée de ce qui se passe dans le monde », puis s'arrête de parler et, là, elle laisse couler des larmes qui traduisent sa tristesse. Nommer un drame global sous-entendrait un drame local. La différence d'échelle s'accompagne d'une capacité à apercevoir, au sens littéral, le drame.

« On est engagé depuis, presque deux ans, avec Marcel qu'on avait vu à la sortie de la messe. Il pleuvait des cordes. Il a dit j'ai besoin de manger. » (Extrait d'entretien avec Simon et son épouse, bénévoles, Fréterive, avril 2018)

Simon et son épouse, engagés auprès des demandeurs d'asile hébergés au CADA Combes-de-Savoie, étendent leurs activités de bénévolat à d'autres personnes et d'autres structures associatives (Savoie Solidarité Migrants à Chambéry, notamment). Cet extrait de mon entretien avec Simon et son épouse ne concerne pas leur engagement auprès des demandeurs d'asile du CADA. Il concerne une rencontre fortuite à la sortie de l'église située sur les hauteurs de leur commune de résidence, Fréterive. Cet extrait me paraît pertinent pour décrire cette relation humaine qui naît d'une émotion, celle de la compassion et de la fraternité. Compassion d'abord, parce que le couple observe une situation dramatique, celle d'un jeune homme seul sous une pluie battante qui demande à manger. Ensuite, il y a l'émotion de fraternité qui naît de la volonté d'aider en partageant un repas. Ces deux émotions qui sont, pour le couple, intrinsèquement liées à l'idée de la charité chrétienne, présentent la particularité d'être perçues et vécues à l'échelle des individus, la leur, et à l'échelle de leur commune de résidence.

Observer le drame local permet également de passer de l'émotion au désir de réussir. Pour Anne-Laure, un de ses facteurs d'engagements est son « envie de les [demandeurs d'asile] voir avancer dans l'apprentissage du français », qu'elle considère comme une dimension indispensable de l'accueil. Cette émotion est née au contact des demandeurs d'asile à une échelle locale au sein des ateliers d'apprentissage du français à Montmélian. Par ailleurs, cette émotion est une projection dans le temps, celui de l'avenir de l'accueil en général, et l'avenir des demandeurs d'asile en particulier. Si cette projection dans le lendemain est

ponctuée d'optimisme, d'autres émotions renvoient à la peur, à l'incertitude. Ainsi, de nombreux habitants engagés dans la dynamique locale de solidarité, à l'image de Clive et Christophe dans le territoire ambertois, évoquent leur quasi-certitude de l'échec de l'accueil qui se profile et l'incertitude sur l'efficacité de leurs actions. Malgré cela, ils continuent leurs actions dans une sorte de « tragédie grecque », telle que la décrit Clive : « je sais que nous allons souffrir mais on doit le faire ».

Le temps dans lequel s'inscrivent les émotions des personnes qui s'engagent auprès des demandeurs d'asile n'est pas exclusivement inscrit dans le futur, il fait appel également au passé, qu'il soit individuel ou collectif. Pour la dimension individuelle du passé, on retrouve les expériences du voyage ou celles de l'émigration. Ces expériences peuvent rappeler, d'une part, une nostalgie du temps passé à l'étranger et la « chaleur humaine » ressentie, en Afrique et au Proche-Orient notamment, et, d'autre part, la douleur du déracinement (l'exemple de Maryline à Dakar et de Catherine à Santiago du Chili). Dans les deux cas, ces émotions liées au passé individuel poussent les bénévoles à s'engager, soit pour faire en sorte de maintenir des « passerelles » avec l'étranger, rendre d'une certaine manière le « bon accueil » qui leur a été réservé, soit pour faire en sorte que les demandeurs d'asile n'aient pas à revivre, du moins à atténuer, la douleur du déracinement. Pour la dimension collective, on retrouve les expériences d'accueil et de protection des individus dans le contexte de la Seconde Guerre mondiale. Ces émotions sont celles de la fierté ou de la honte. Ainsi, comme on a eu l'occasion de l'évoquer précédemment, la volonté de perpétuer la mémoire de la protection des juifs et des personnes persécutées durant la seconde guerre mondiale, au Chambon-sur-Lignon et au Plateau Vivarais-Lignon, est une forme de fierté et un facteur d'engagement à part entière des bénévoles interrogés.

Ainsi, l'émotion constitue un facteur d'engagement pour les bénévoles. Ces émotions ne sont pas linéaires mais évoluent au fil du temps, au contact des demandeurs d'asile. Elles ne peuvent être prises indépendamment l'une de l'autre, puisque, dans la majorité des cas, elles s'entremêlent et forment les raisons de s'engager pour chaque bénévole. Ces émotions sont ressenties à différentes échelles spatiales et temporelles.

Les émotions conduisent à des actions, qui ne sont pas statiques, qui évoluent au fil du temps, en fonction de la situation, du profil de la personne qu'on est sensé aider mais aussi du territoire dans lequel les demandeurs d'asile sont hébergés et des mesures restrictives et coercitives conduites aux échelles nationale et locale. À chaque difficulté, une tentative de réponse est presque systématiquement apportée par les bénévoles. Ces actions sont

censées répondre *a priori* aux « besoins physiques » et aux « besoins psychiques » des demandeurs d'asile.

2. Des réponses aux « besoins » physiques et psychiques : entre aide et transmissions de normes

L'accueil se manifeste dans l'émergence de synergies locales répondant aux risques vécus par les demandeurs d'asile, en tous cas perçus comme tels par les personnes qui s'engagent auprès d'eux. Ces risques émanent non seulement de politiques publiques nationales de l'asile, coercitives et contraignantes, mais également du territoire dans lequel ils sont momentanément hébergés. Les thématiques de l'engagement émanent des bénévoles eux-mêmes, de leur représentation de ce qui devrait être important pour qu'une personne soit bien accueillie. L'engagement peut dépendre également du CADA par le biais de « contrats de bénévolats » précisant les thèmes plus ou moins urgents sur lesquels s'engager, ou encore des demandeurs d'asile qui, plus ou moins directement, plus ou moins officiellement, expriment, voire négocient, leurs besoins. Ces besoins sont nombreux et complexes dans la mesure où ils nécessitent des compétences spécifiques et polyvalentes. Certaines réponses suscitent parfois des postures de domination, du moins de transmission de normes sociales à destination des personnes hébergées par les CADA.

2.1. L'accueil au concret : des réponses locales multiples

Dans un ouvrage collectif, publié en 2018, *La ville accueillante. Accueillir à Grande-Synthe : questions théoriques et pratiques sur les exilés, l'architecture et la ville*, Cyrille Hanappe fait dialoguer deux systèmes de représentation et de compréhension des besoins humains : la Pyramide de Maslow et le Cercle de Stevenson.

« Jusqu'à il y a peu, le seul modèle simple à disposition et à même de guider toute démarche de conception sur le sujet était la Pyramide de Maslow, un modèle qui datait des années 1940 et qui repose sur l'idée d'une gradation des besoins humains. Le premier des besoins, qui forme la base de la pyramide, correspond à tout ce qui est physiologique : faim, soif, survie, sexualité, repos, habitat. Le deuxième niveau correspond au besoin de sécurité et de confiance. On passe ensuite à l'appartenance, puis au besoin d'estime et pour enfin avoir, au sommet de la pyramide, le besoin de s'accomplir » (Hanappe, 2018, p. 362)

Sa critique du modèle de la pyramide de Maslow tient essentiellement au fait que le niveau d'éducation des personnes qui demandent l'asile en France aujourd'hui, ainsi que leur accès à l'information, notamment via les nouvelles technologies de l'information et de

la communication, exige de faire « sortir » l'accueil d'une approche minimaliste dans laquelle les besoins physiologiques constituent la base. Comme alternative, il propose le Cercle de Stevenson comme outil d'aide à la décision dans le cadre d'une réflexion sur l'accueil à partir de l'architecture et de l'urbanisme.

« Son originalité repose sur le fait que les cinq niveaux de besoins qui se présentaient de manière superposée dans une idée de décroissance des besoins dans le cadre de la pyramide de Maslow sont ici réunis dans un cercle qui souligne l'importance égale de tous ces besoins. Ces besoins sont décomposés en cinq besoins psychiques (Affection, Échange, Réflexion, Reconnaissance, Cohérence) et cinq besoins physiques (Mobilité, Adaptation, Nutrition, Hygiène, Sécurité) » (Hanappe, 2018, p. 364)

Je propose de mobiliser cet outil non pas comme un outil d'aide à la décision, mais comme outil d'analyse de l'action menée par les acteurs de l'accueil, en particulier les bénévoles, associations et collectifs de solidarité. Tout d'abord, il s'agit de détailler les modalités concrètes mises en place pour l'accueil des demandeurs d'asile. Les synergies locales pour l'accueil concernent l'ensemble des thèmes détaillés dans le Cercle de Stevenson en les considérant aussi importants les uns que les autres. Ensuite, ce travail d'analyse permettra de comprendre si les dynamiques territoriales peuvent conditionner les synergies locales pour l'accueil.

Concernant les cinq besoins physiques, les dynamiques territoriales jouent un rôle prépondérant, soit comme élément de risque d'exclusion pour les demandeurs d'asile, soit comme outil pour répondre à ces mêmes risques. Ainsi, les supports matériels du territoire jouent un double rôle paradoxal : ils excluent au même titre qu'ils constituent une ressource pour lutter contre cette exclusion.

a. Le covoiturage solidaire et les vélos solidaires pour répondre aux difficultés de mobilité

L'hébergement des demandeurs d'asile dans les espaces non-métropolitains soulève la question de l'accès à la mobilité.

« Pour plusieurs auteurs, ce qui singularise le plus les champs de contraintes des mobilités quotidiennes en ville intermédiaire relève des enjeux d'accessibilité. Le manque d'infrastructures et d'offre de transports collectifs est régulièrement pointé du doigt, ce qui conduit à une dépendance accrue des individus et des ménages à l'égard d'un usage automobile. » (Giroud, 2011, p. 486)

Cette citation de Mathieu Giroud (2011), tirée de sa conclusion synthétique des actes du colloque *Les mobilités spatiales dans les villes intermédiaires : Territoires, pratiques, régulation*, souligne les difficultés de mobilité qu'on retrouve dans plusieurs espaces non-

métropolitains. Les demandeurs d’asile dans le territoire ambertois et au Chambon-sur-Lignon se trouvent isolés, littéralement immobilisés, dans des territoires à la marge des pôles urbains majeurs où se concentrent un grand nombre d’équipements et de services publics et privés. La volonté d’atténuer les problèmes de « mobilité quotidienne » auxquels les demandeurs d’asile font face constitue un des points communs de l’engagement des bénévoles. Sur les dix bénévoles interrogés dans mes enquêtes de terrain dans le territoire ambertois, sept ont déclaré aider les demandeurs d’asile pour faciliter leurs déplacements. Ce chiffre est nettement supérieur à celui enregistré au Chambon-sur-Lignon puisque sur les sept bénévoles interrogés, un seul a déclaré aider au moins une fois les demandeurs d’asile pour se déplacer. Cette aide ne relevait pas de la mobilité quotidienne puisqu’il s’agissait de se rendre à un rendez-vous à la CNDA à Paris. Pourtant, les deux territoires présentent des fragilités similaires dans la mesure où l’accessibilité aux transports collectifs est quasi-absente. L’explication se situe à deux niveaux, organisationnel et temporel.

ENTRAIDE PIERRE VALDO

CONTRAT DE BENEVOLAT

Entre,
L'Association Entraide Pierre Valdo dont le siège social est sis lieu-dit Pont Bayard 42580 La Tour en Jarez et représentée par la présidente ou toute personne qui en a reçu délégation.

Et
Madame, Monsieur
Adresse :
N° de téléphone :
Adresse mail :
bénévole au sein de (établissement, service, ...)
de l'Association Entraide Pierre Valdo.

Ses activités seront principalement les suivantes :
.....
.....
.....

La fréquence et la durée de ses interventions sont fixées en fonction des disponibilités et souhaits du bénévole. Elles seront les suivantes :
.....
.....
.....
et se termineront le (au plus tard le 31 août 2017)

S'agissant d'une activité bénévole, Mme, M. ne percevra bien entendu aucune rémunération. Seuls les frais engagés, sur accord préalable de l'association et dans le cadre de ses activités, seront pris en charge ou remboursés, sur justificatifs, aux conditions et selon les modalités en vigueur au sein de l'Association.

Mme, M. sera couvert(e), dans le cadre de ses activités de bénévole de l'Association, par la responsabilité civile de l'Entraide Pierre Valdo.

En application de la circulaire N° 2002/265 du 30 avril 2002 relative au renforcement des procédures de traitement des signalements de maltraitance et d'abus sexuels envers les enfants et les adultes vulnérables accueillis dans les structures sociales et médico-sociales, le bénévole s'engage à fournir le bulletin N° 3 de son casier judiciaire.

Mme, M. reconnaît avoir pris connaissance et accepter les termes de la Charte de Bénévolat de l'Entraide Pierre Valdo jointe à ce document.

L'Association pourra à tout moment arrêter sa collaboration avec le bénévole en cas de non-respect de ses engagements.

Fait à
Le

Le bénévole
Signature

Le représentant de
L'Entraide Pierre Valdo
Nom :
Prénom :
Signature

Siège social : Lieu-dit Pont Bayard – 42580 LA TOUR EN JAREZ
Adresse de correspondance : ENTRAIDE PIERRE VALDO SIEGE – BP 70046 – 42009 SAINT-ETIENNE CEDEX 02
N° SIREN : 439 808 379 – Tél : 04.77.30.32.95 – Fax : 04.77.50.79.78

Siège social : Lieu-dit Pont Bayard – 42580 LA TOUR EN JAREZ
Adresse de correspondance : ENTRAIDE PIERRE VALDO SIEGE – BP 70046 – 42009 SAINT-ETIENNE CEDEX 02
N° SIREN : 439 808 379 – Tél : 04.77.30.32.95 – Fax : 04.77.50.79.78

Figure 4 : Le contrat de bénévolat proposé par le CADA du Chambon-sur-Lignon.
Source : cliché Rafik Arfaoui, 6 juillet 2018

Le CADA du Chambon-sur-Lignon organise l'action des bénévoles par un contrat qui précise les droits et devoirs des bénévoles (figure 4). Par exemple, les bénévoles peuvent bénéficier d'un remboursement des frais engagés si le CADA donne son accord préalable-ment. Les missions des bénévoles sont également inscrites dans le contrat du bénévolat pour donner un cadre régulier plus que réglementaire à leurs actions. Ce cadre permettrait de bien distinguer les missions des travailleurs sociaux et celles des bénévoles, souvent objet de conflictualités (Rigoni, 2018), les travailleurs sociaux accusant les bénévoles d'empiéter sur leur mission et leur profession, les bénévoles accusant les travailleurs sociaux de ne pas « faire assez » ou « mal faire » le suivi administratif et social des demandeurs d'asile. Cette organisation laisse peu de places à la spontanéité du bénévolat et des actions de solidarité envers les demandeurs d'asile. Au Chambon-sur-Lignon, les thèmes qui préoccupent les de-mandeurs d'asile sont dictés en grande partie par le CADA. Cette approche au Chambon-sur-Lignon a été mise en place dès l'ouverture du CADA, en 2000, avec la création d'un « comité local de gestion » qui a été impulsé par le premier directeur du CADA. Entre autres objectifs, ce comité visait à faire le lien entre la population locale du Chambon-sur-Lignon et le CADA (personnel et demandeurs d'asile). Des réunions étaient organisées entre le per-sonnel du CADA et le « comité local de gestion », trois fois par an, pour suivre les travaux du nouveau site devant accueillir les hébergements des demandeurs d'asile (au moment où ils étaient installés au collège Cévenol).

Cette situation agit fortement sur la vie des demandeurs d'asile. Au moment de mes enquêtes de terrain, j'ai eu l'occasion d'accompagner, à plusieurs reprises, des personnes hébergées au CADA du Chambon-sur-Lignon. Ces déplacements étaient à destination de territoires inaccessibles, sans voitures, Billom et Clermont-Ferrand. Au moment des ateliers de cartographie participative et sensible au Chambon-sur-Lignon, Hassan me demandait si je pouvais lui faire des achats alimentaires puisque, sans véhicule, il ne pouvait pas effectuer de déplacements. Ces demandes sont loin d'être une exception ; c'est même le quotidien que vivent les familles et les personnes seules hébergées au CADA du Chambon-sur-Lignon.

Contrairement au Chambon-sur-Lignon, la dynamique de mobilité des demandeurs d'asile dans le territoire ambertois a débuté spontanément. Par la suite, le CADA a décidé de mettre en place un « coordinateur des bénévoles ». L'idée est là encore d'éviter les situa-tions de conflictualités entre travailleurs sociaux et bénévoles. Pour les bénévoles qui s'ins-crivent dans le cadre de la coordination, comme pour ceux qui en restent détachés, la pro-blématique de la mobilité reste au cœur de l'engagement. Ainsi, des initiatives plus ou moins

spontanées de covoiturage solidaire ont pu voir le jour. Il s'agit soit d'aider les demandeurs d'asile à effectuer des déplacements dans le territoire ambertois ou en dehors de celui-ci, à Clermont-Ferrand notamment, soit de faire pour eux des achats qu'ils n'ont pas pu eux-mêmes effectuer. Ainsi, Julie, bénévole au CADA Détours auprès des personnes hébergées à Cunlhat, a fait des achats de poudre de Gombo dans une épicerie africaine de Thiers, à proximité de son lieu de travail, pour des demandeurs d'asile soudanais. Ces achats n'étaient pas possibles à Cunlhat ni dans aucune autre commune du territoire ambertois, en raison de l'absence de commerces vendant des « produits africains ». L'aide à la mobilité se manifeste également par des covoiturages solidaires pour emmener les demandeurs d'asile aux points de passage de transports collectifs difficilement accessibles sur le territoire. Ainsi, le mari de Julie propose aux personnes hébergées à Cunlhat de les covoiturer jusqu'à la station Gare Giroux, lieu de passage du car TER reliant Ambert à Clermont-Ferrand (photographie 9). Ces liaisons sont rares et nécessitent plus d'une heure de trajet.



Photographie 9 : Station Gare Giroux pour les cars TER reliant Ambert à Clermont-Ferrand.
Source : Google Earth Pro.

Ce type de covoiturage solidaire ne permet pas forcément aux demandeurs d'asile d'arriver à leur point final mais contribue à les aider à atteindre les arrêts des transports collectifs. Cette forme de solidarité s'inscrit dans une stratégie « d'autonomisation » des demandeurs d'asile. Elle part du constat que les difficultés à être mobiles (notamment via les transports collectifs) contribuent à priver les demandeurs d'asile de leur autonomie.

« J'ai passé beaucoup de temps à leur expliquer comment fonctionnaient les bus, puisqu'on n'a pas beaucoup de bus dans le secteur. Mon mari descend au Parc tous les jours à Saint-Gervais-sur-Meymont. Je leur ai dit si un jour, vous voulez prendre le bus, Étienne, mon mari, peut passer vous prendre à Cunlhat et vous ramener à l'arrêt de bus [...] Il faut qu'ils aient une certaine autonomie. » (Extrait d'entretien avec Julie, février 2018, Cunlhat).

D'autres bénévoles proposent de transporter les demandeurs d'asile jusqu'aux lieux où ils veulent ou ont besoin de se rendre (rendez-vous administratifs, médicaux, etc.). Si le covoiturage solidaire permet aux demandeurs d'asile de se déplacer, il n'est pas sans freins. Ainsi, les demandeurs d'asile ne sont pas libres, par exemple, du choix de l'heure du déplacement puisqu'il est limité à la disponibilité de leurs « accompagnateurs ». Il se limite à une ou quelques tâches précises et il est difficile, par exemple, d'étendre le déplacement vers d'autres lieux ou de changer de programme. Si le covoiturage solidaire facilite l'accès à la mobilité, celle-ci demeure partielle.

Le co-voiturage solidaire est une réponse à la fragilité territoriale mais aussi à une incapacité du CADA à répondre à de telles sollicitations car les personnels sont, selon les bénévoles, dépassés par les tâches administratives. Ainsi, le covoiturage solidaire s'inscrit dans une dynamique de complémentarité entre deux acteurs que sont les bénévoles et les travailleurs sociaux.

« En plus, si je vais à Clermont, je leur propose de les emmener à Clermont. Si je vais au Puy, je leur propose de les emmener au Puy. Je les emmène si elles ont un rendez-vous chez le docteur, chez l'ophtalmologue, le CADA n'est pas toujours très réactif. Je pense que le CADA c'est un truc très bien mais je pense qu'ils ont trop de choses à faire » (Christophe, février 2018, Ambert)

Dans le territoire savoyard, cinq bénévoles seulement sur quatorze interrogés déclarent aider à la mobilité des demandeurs d'asile. Cette part relativement faible découle de l'offre importante en transports collectifs dans le territoire. En effet, contrairement aux deux autres périmètres étudiés, les trois communes d'installation du CADA Combes-de-Savoie disposent toutes d'une gare de chemin de fer qui les relie à Chambéry. De plus, la durée du trajet est courte (de Chambéry, il faut compter moins de dix minutes pour Montmélian, quinze à vingt minutes pour Saint-Pierre-d'Albigny et trente minutes pour Aiguebelle) et la fréquence importante (pas moins de douze trajets sont proposés pour relier les communes avec Chambéry, dont huit en train TER). Cette offre en transports collectifs facilite l'accès à Chambéry, où se concentrent les équipements et services publics et privés ainsi que des commerces introuvables dans le territoire d'installation du CADA. Cette accessibilité facilite

également le déplacement entre les trois autres communes du CADA. Cette situation contraste avec celle enregistrée dans les deux autres périmètres d'étude (figure 5).

Par ailleurs, la carte « Illico solidaire »⁷⁷ permet aux demandeurs d'asile de bénéficier d'une réduction de 75 %⁷⁸ sur les prix des billets de trains et cars TER dans la région Auvergne-Rhône-Alpes. Avec des ressources financières dérisoires⁷⁹, la carte constitue un outil concret d'aide à la mobilité pour les demandeurs d'asile.

Le covoiturage solidaire dans le territoire savoyard se fait à l'intérieur des communes. Ainsi, Sylvie, coordinatrice de l'ACA de Saint-Pierre-d'Albigny, me confiait que son mari aide les demandeurs d'asile hébergés dans la commune pour les transporter vers la gare de chemins de fer (photographie 10). Commune typique de la Cluse de Chambéry, Saint-Pierre-d'Albigny est construite en pente profitant d'une exposition plein sud et offre des paysages ayant fortement contribué à l'attractivité résidentielle. Néanmoins, cette topographie a conduit à une organisation particulière de la petite ville avec, d'une part, la partie haute au nord regroupant les services, petits commerces et les habitations (dont les logements du CADA) et, d'autre part, la partie basse au sud où se trouvent la gare de chemins de fer ainsi que les commerces de grande distribution (Intermarché). Le dénivelé entre les deux parties est de plus de 110 mètres (figure 6). Sans moyens de transport collectifs à l'intérieur de la commune, les demandeurs d'asile sont confrontés à des difficultés pour ramener leurs courses ou revenir de la gare jusqu'à leur domicile.

La contrainte de mobilité à Saint-Pierre-d'Albigny est caractéristique des petites villes confrontées à la difficulté, voire l'impossibilité, de développer un réseau d'autobus intra-urbain (Édouard, 2014). Pour faire face à cette contrainte de mobilité interne, a été mis en place un système de vélos solidaires. Dans le territoire ambertois et le territoire savoyard, des vélos ont été prêtés, par des garages spécialisés en récupération/réparation, pour faciliter le déplacement à l'intérieur des communes de résidence. Cette solution ne nécessite pas d'avoir un permis de conduire, ce que les demandeurs d'asile, dans leur majorité, ne possèdent pas. Elle permet également d'inscrire l'accueil dans un engagement environnemental.

⁷⁷ La carte Illico Solidaire permet de bénéficier de la réduction des déplacements en train et cars TER, cars Région (à tarification TER) dans la Région Auvergne Rhône Alpes. Pour bénéficier de cette aide, il faut résider en Auvergne-Rhône-Alpes et être soit : demandeur d'emploi non indemnisé ou indemnisé en dessous du Smic ; accompagné par la Mission Locale ; titulaire d'un contrat aidé ; salarié dans une structure d'insertion par l'activité économique bénéficiaire du RSA ; ou demandeur d'asile.

⁷⁸ Cette aide a été réduite par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, sous la présidence de Laurent Wauquiez, en passant de 90 % de réduction à seulement 75 %. Cette réduction a été vivement critiquée par les travailleurs sociaux, lors de mes enquêtes de terrain

⁷⁹ Le montant de l'Allocation Demandeurs d'Asile, dont le montant varie en fonction de la composition familiale des demandeurs d'asile, est de 206,83 euros par mois pour une personne seule (DREES, 2017).

Figure 5 : Contraste dans l'accessibilité à la mobilité entre les trois périmètres étudiés. Source : cliché Rafik Arfaoui à partir d'une capture d'écran des trajets proposés par la SNCF, 13 août 2020



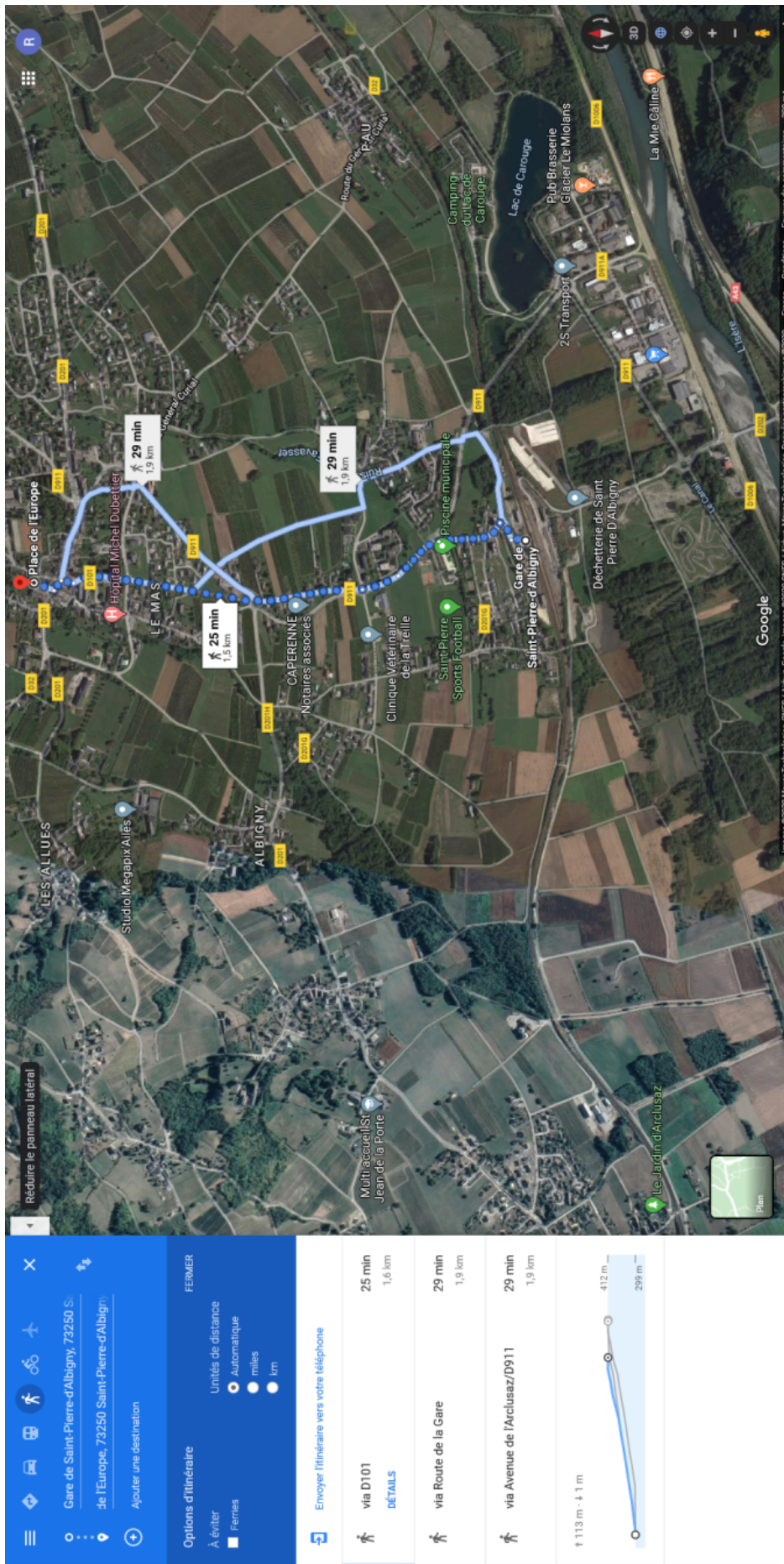


Figure 6 : Itinéraire et dénivelé entre la gare de Saint-Pierre-d'Albigny et les hébergements du CADA dans la commune. Source : Google maps. Réalisation : Rafik Arfaoui, 2020

« Je n'en ai pas parlé tout à l'heure mais il y a un type ici qui est passionné de vélos. Dans son garage, il doit avoir 200 vélos en pièces détachées ou entiers. Ils les donnent aux réfugiés. Si on a besoin d'un vélo, on va voir ce gars-là très gentil. On lui dit, il faut un vélo d'homme, un vélo de fille, un vélo d'enfant. Il donne sans contrepartie. Le truc qu'il faut faire avec les filles, c'est de leur apprendre le vélo mais je peux dire que c'est fatiguant, c'est épuisant même » (Christophe, Ambert, février 2018)

Outre l'aide aux demandeurs d'asile, la mise en place des vélos solidaires souligne la capacité des villes petites et des espaces ruraux non-métropolitains à répondre à des difficultés de mobilité intra-communales. Même si ces réponses sont proches de ce qui se fait dans les grandes villes, avec le système de vélos en libre-service, la différence réside dans la prise en compte de la solidarité comme socle d'émergence de politiques locales informelles de mobilité.



Photographie 10 : Façade principale de la gare de Saint-Pierre-d'Albigny. Source : cliché Rafik Arfaoui, 24 avril 2018.

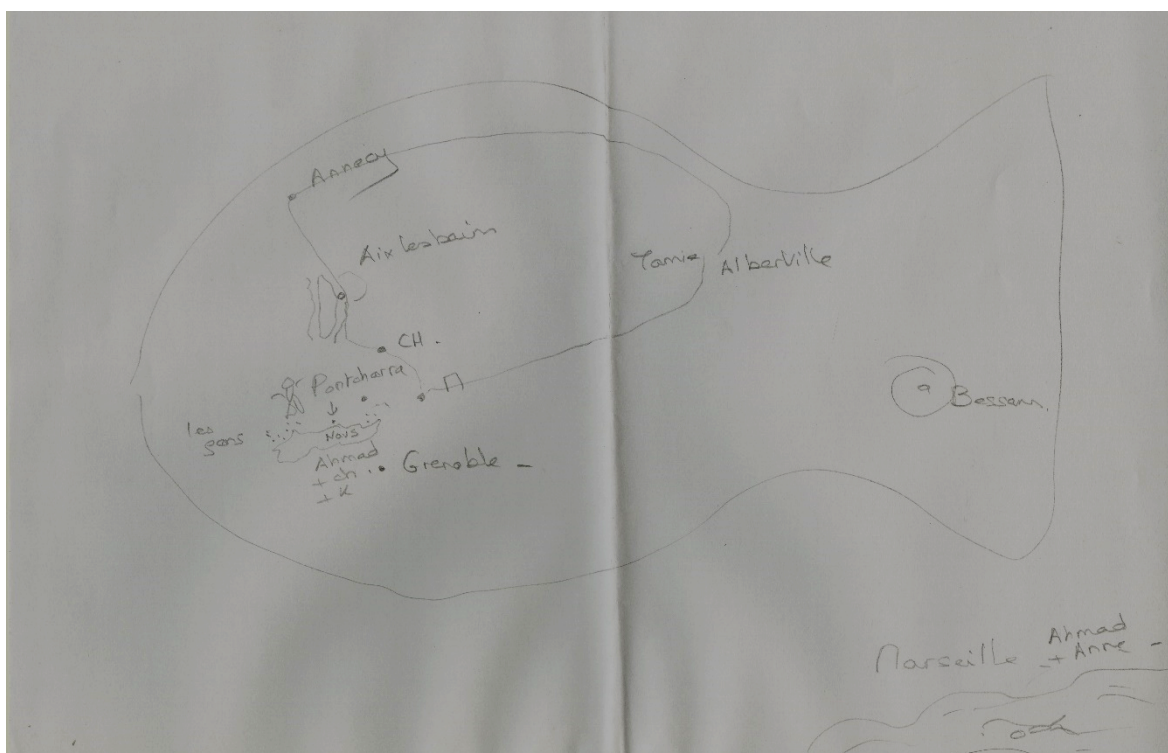
b. La découverte du territoire contre le sentiment d'étrangeté et pour tisser/renforcer les liens sociaux

Arriver dans un territoire méconnu procure aux demandeurs d'asile le sentiment d'étrangeté. Du paysage naturel à celui du bâti, en passant par les lieux inconnus, les personnes qui les pratiquent, la langue utilisée, le sentiment d'étrangeté prend plusieurs formes. Dans le parcours des demandeurs d'asile, ce sentiment d'étrangeté est constamment réitéré et exprime des frontières entre le connu et l'inconnu. L'arrivée des demandeurs d'asile dans

les espaces non-métropolitains leur procure ce sentiment d'*être* face à l'inconnu. C'est également le sentiment de *ne pas être* dans le sens d'une absence, dans le sens d'une dépossession, celle de ne pas *avoir* le choix du lieu d'hébergement. Conjuguer ces deux sentiments de ne pas *être* et de ne pas *avoir*, constitue un risque vécu par les demandeurs d'asile face auquel des synergies locales sont pensées et mises en œuvre.

Pour faire face à l'inconnu, la stratégie locale observée dans mes trois terrains d'étude est celle de la « découverte du territoire ». Cette approche constitue une dimension à part entière de l'engagement des bénévoles. Il s'agit d'organiser des sorties en groupe ou individuellement pour *faire* découvrir aux demandeurs d'asile le territoire dans lequel ils sont temporairement hébergés.

Thérèse, bénévole du CADA Combes-de-Savoie, habitante de Montmélian, est engagée auprès des demandeurs d'asile, en particulier auprès de Samir et Mostapha, deux frères de nationalité syrienne. Si son engagement se concentre sur l'apprentissage de la langue française, l'accompagnement dans la vie quotidienne occupe une place prépondérante (carte 25).



Carte 25 : La carte mentale de Christine qui représente sa fréquentation et sa perception des espaces en compagnie des demandeurs d'asile. Source : cliché Rafik Arfaoui, Montmélian, 5 avril 2018.

Cet accompagnement a permis à Samir, auprès duquel Christine se sent proche, de faire plusieurs visites dans le département de la Savoie (Aix-les-Bains, Albertville, Pontcharra, Chambéry), ceux limitrophes à savoir l'Isère (Grenoble) et la Haute-Savoie (Annecy). Il lui a permis de découvrir aussi le sud de la France à travers la visite de Marseille, faite en compagnie de Thérèse et de sa fille Anne. Plus qu'une découverte du territoire, ces déplacements représentent des occasions de tisser et de renforcer les liens entre les bénévoles et les demandeurs d'asile.

Ces déplacements peuvent être courts (faire une randonnée, aller se baigner au lac, faire un pique-nique, etc.). Ils permettent aux demandeurs d'asile de franchir, dans une certaine mesure, la frontière de l'inconnu, d'*avoir* un regard plus large que celui de la commune dans laquelle ils sont hébergés et d'augmenter ainsi leurs possibilités d'appivoiser le territoire dans lequel ils ont été inscrits.

c. L'alimentation entre logiques territoriales et sensibilisation aux enjeux environnementaux

Le besoin de nutrition que je souhaite analyser n'est en aucun cas celui d'une description des traditions culinaires d'autres pays et régions du monde. La description du besoin de nutrition des demandeurs d'asile est comprise, ici, comme une dynamique socio-spatiale dans laquelle le territoire joue un rôle primordial. Deux éléments majeurs semblent se dégager.

Le premier constat concerne la fragilité économique dans laquelle se trouvent les demandeurs d'asile. Avec peu de ressources financières, nombreux sont ceux qui ont recours à des organisations humanitaires pour s'alimenter. Ainsi, les « Restos du Cœur » constituent un espace presque naturel pour les demandeurs d'asile, dans le sens où il est systématiquement fréquenté dans les trois territoires étudiés. Cette aide alimentaire montre que les espaces non-métropolitains sont, au même titre que les grandes villes, équipés de ces services d'aide humanitaire indispensables aux personnes fragilisées. Outre les Restos du Cœur, on note également la présence du Relais Alimentaire à Montmélian (photographie 11).

Néanmoins, ces structures ne sont pas présentes sur toutes les communes d'installation pour les CADA diffus des territoires ambertois et savoyard. Dans le territoire ambertois, le Resto du Cœur est basé à Ambert. Ceci implique un déplacement hebdomadaire des demandeurs d'asile hébergés à Arlanc, Cunlhat et Saint-Amant-Roche-Savine vers Ambert. Dans le territoire savoyard, ce sont les personnes hébergées à Aiguebelle qui sont contraintes de se déplacer vers Saint-Pierre-d'Albigny où se situe le local des Restos du Cœur.



Photographie 11 : Le local Relais Alimentaire à Montmélian. Cliché : Rafik Arfaoui, 9 avril 2018.

Les observations montrent que les demandeurs d'asile sont, la plupart du temps, accompagnés dans ces magasins d'aide alimentaire par des bénévoles ou des travailleurs sociaux. La raison tient essentiellement à l'absence de maîtrise de la langue française chez les non-francophones. Les demandeurs d'asile sont parfois dans l'incapacité de lire les étiquettes des produits et/ou de communiquer aisément avec les bénévoles des associations en charge de la distribution alimentaire. Catherine, bénévole dans le territoire ambertois, a des connaissances en langue arabe. En accompagnant des demandeurs d'asile syriens, elle me raconte son erreur de traduction de « viande bovine » en « viande d'ours », ce qui a suscité l'étonnement des personnes qu'elle accompagnait. Cette anecdote, parmi d'autres, est un exemple concret de la difficulté des demandeurs d'asile à s'informer sur l'alimentation proposée. Entre celles et ceux qui ne consomment pas la viande porcine (notamment les demandeurs d'asile de confession et/ou de culture musulmane), et celles et ceux qui n'ont pas l'habitude de s'alimenter à partir d'ingrédients en conserve, l'adaptation paraît difficile.

Pour contourner ces difficultés, certains bénévoles proposent de cuisiner avec les demandeurs d'asile ou de créer un « cours de cuisine ».

« Je leur explique un peu. J'ai acheté des bugnes aussi pour qu'elles voient ce que c'est. Elles ont beaucoup de mal à s'habituer à la cuisine française. Ce que je fais aussi avec elles, elles sont dans un immeuble, c'est soit des cours de français soit la cuisine. Je prépare avec elles un plat, je fais un gâteau pour qu'elles apprennent un peu à se servir de ce qu'elles ont sous la main. Sinon elles vont aller chercher à Clermont-Ferrand des choses qui se trouvent en Afrique et qui ne se trouvent pas ici. Elles vont au Resto du Cœur, je les accompagne parfois aussi. Par exemple, s'il y en a une qui est malade ou si

le CADA les emmène à Clermont-Ferrand, je prends leur panier, je fais les courses à leur place [...] On leur donne un sachet de poisson congelé, elles ne savent pas ce que c'est. Du radis noir, elles ne savent pas ce que c'est. Si elles veulent rester en France, je pense qu'il faut qu'elles s'intègrent un petit peu au niveau de la langue, au niveau de la cuisine. Je voudrais monter un peu mon cours de cuisine, ce n'est pas fait encore. Un cours pour plusieurs personnes. On serait éventuellement trois personnes à leur faire des cours, donc c'est bien. » (Extrait d'entretien avec Christophe, Ambert, février, 2018).

Le deuxième constat est lié aux synergies locales d'aide à la nutrition qui combinent des normes de respect de l'environnement, de la biodiversité et de lutte contre le gaspillage. Ainsi, Sylvie recommande à Ahmed et sa maman Karima, demandeurs d'asile de nationalité syrienne et hébergés à Saint-Pierre-d'Albigny, de ne pas acheter des produits hors de leur saison de culture. Cette approche s'inscrit dans un engagement pour l'environnement.

« Pour l'accueil, l'important c'est de leur donner les codes de la vie en France. Les codes du quotidien, pas seulement administratifs [...] il y a plein de choses, comment on achète. Après, il y a plein de Français qui ne s'occupent pas d'écologie aussi, mais les Syriens, ils adorent les salades avec des concombres et des tomates qu'ils mangent toute l'année. Moi, je ne mange pas de tomates l'hiver, elles ne poussent pas ici. Après, elles sont trop chères ici. Voilà, c'est des petits trucs, c'est des démarches de vie. Je leur parle de ça à chaque fois qu'il faut aller faire les courses. Parce que pour faire les courses, il faut les emmener. Je dis à Ahmed, pourquoi tu manges la tomate l'hiver ? Tu n'es pas content, elles sont trop chères. » (Extrait d'entretien avec Sylvie, bénévole et coordinatrice de l'ACA de Saint-Pierre-d'Albigny, avril 2018).

Les recommandations des bénévoles sont également de ne pas jeter la nourriture en choisissant seulement ce qui peut leur convenir, notamment auprès des associations humanitaires des dons alimentaires.

« Aux Resto du Cœur, on leur donne des choses, souvent, elles ne savent pas quoi en faire. Au début, les Albanais, ils jetaient carrément, on leur a dit vous ne jetez pas, vous ne les prenez pas. Il faut leur expliquer tout ça. » (Extrait d'entretien avec Christophe, Bénévole, Ambert, février 2018).

Ainsi, l'analyse de l'accueil en tant que réponse au besoin de nutrition fait ressortir que les espaces non-métropolitains sont équipés d'associations humanitaires appartenant à des réseaux nationaux et régionaux (Restos du Cœur, Relais Alimentaire). Ces acteurs de la solidarité sont associés par les CADA en tant que partenaires de l'accueil. Néanmoins, leur présence se concentre dans les petites villes (Ambert, Montmélian, Saint-Pierre-d'Albigny, Le Chambon-sur-Lignon), ce qui impose des logiques de covoiturage solidaire dans le cas des CADA diffus.

d. Un accès inégal à la santé et des partenariats informels facilités par l'interconnaissance

Les acteurs de la santé (hôpitaux, médecins, pharmaciens) sont considérés par les trois CADA comme un acteur important pour l'accueil des demandeurs d'asile. L'accès à la santé est une obligation inscrite dans le contrat signé entre l'État et les CADA. Cet accès est considéré par les travailleurs sociaux comme une garantie de sécurité pour les demandeurs d'asile. Deux tendances se dégagent de l'analyse de l'accueil comme réponse aux besoins de santé. D'une part, la fragilité ou le dynamisme territorial conditionnent l'accès des demandeurs d'asile à la santé. L'éloignement des équipements de santé et l'absence de transports collectifs impliquent un besoin de solutions en transports via les travailleurs sociaux ou le covoiturage solidaire, ce qui accentue la dépendance des demandeurs d'asile par rapport aux acteurs de la solidarité. D'autre part, l'interconnaissance, qui caractérise mes trois terrains d'étude, facilite l'échange entre les acteurs de la santé et les travailleurs sociaux ainsi que la mise en place de partenariats informels.

L'accès à la santé est intrinsèquement lié à la dynamique du territoire. Ainsi, dans les territoires fragilisés, l'accès des demandeurs d'asile à des rendez-vous chez le médecin ou pour des achats de médicaments se révèle difficile. Dans le territoire ambertois, les demandeurs d'asile hébergés à Ambert, où se trouve l'hôpital, accèdent plus facilement à un médecin que ceux hébergés dans les trois autres communes d'installation du CADA Détours. Dans le territoire savoyard, la situation est différente, puisque les demandeurs d'asile sont hébergés à moins de 30 minutes de trajet (en voiture ou en transports collectifs) de l'hôpital de Chambéry. Néanmoins, les demandeurs d'asile hébergés à Aiguebelle accèdent moins facilement à l'hôpital de Chambéry que celles et ceux hébergés à Montmélian et à Saint-Pierre-d'Albigny.

« C'était important pour nous de rencontrer les écoles, les médecins, pas tous les médecins, les pharmacies, les associations locales, aller expliquer la démarche [...] De toute façon, ils vont devoir aller à la Préfecture, à l'hôpital. De toute façon, ils ne sont pas très loin pour Montmélian, c'est plutôt bien. À l'hôpital, c'est Chambéry au besoin. À Aiguebelle, c'est plutôt Saint-Jean de Maurienne. Mais on va plutôt les orienter vers l'hôpital de Chambéry, comme ça on va pouvoir les accompagner. C'est plutôt un avantage (NDLR : ce positionnement géographique) parce qu'il y a plus de services mais du coup c'est plutôt avantageux pour les gens de Montmélian et plus on s'éloigne, voilà ! Encore une fois, c'est plus compliqué. Je vois par exemple pour les familles d'Aiguebelle, on ne va pas forcément les chercher à chaque fois qu'on doit se rendre à Chambéry. Donc, c'est le train. » (Extrait d'entretien Lauren, travailleuse sociale au CADA Combes-de-Savoie, Montmélian, avril 2018).

S'il y a un point commun entre les territoires fragiles et dynamiques dans l'accès à la santé, c'est l'interconnaissance entre les acteurs. Celle-ci facilite la mise en place de partenariats, en vue de trouver des solutions pour l'achat de médicaments, par exemple, par les demandeurs d'asile quand ceux-ci n'en ont pas les moyens. Ces partenariats sont informels et se basent sur une confiance mutuelle entre les acteurs locaux de la santé et le CADA. Il n'existe pas de contrats de partenariats écrits, mais il existe des habitudes de travail qui se sont mises en place au fil du temps. Ces habitudes de travail sont celles également d'une adaptation des médecins à un public auxquels ils n'étaient pas confrontés, comme c'est le cas dans le territoire ambertois.

« De la part des médecins, il y a beaucoup de médecins généralistes qui ont vraiment pris en compte ce public-là et qui sont dans une démarche maintenant, ils prennent plus de temps avec ce public-là. On travaille dans un partenariat mais non écrit avec la pharmacie qui est située à Carrefour. Quand ils savent que c'est quelqu'un qui vient du CADA et qui n'a pas la CMU [Couverture Maladie Universelle] parce que le dossier est en cours ou qu'il vient juste d'arriver, ils délivrent les médicaments quand il y a des ordonnances et ils mettent en attente les factures. Voilà, ils jouent le jeu aussi de ce public-là. De toute façon, ils savent que nous, on est une association, si jamais il n'y aura pas de CMU pour x raison, ils savent qu'on sera là pour régler la note. Malgré tout, ça facilite énormément de choses ces partenariats. » (Extrait d'entretien avec Bruno, coordinateur du CADA Détours, Ambert, janvier 2018)

« Il y a tout le partenariat médical, avec les médecins, dentistes locaux, la pharmacie aussi avec qui on est bien en lien. Ce sont de bonnes relations où on s'interpelle les uns les autres à la moindre question. » (Extrait d'entretien avec David, travailleur social au Chambon-sur-Lignon, août 2018)

« L'autre acteur principal, c'est la santé. L'hôpital, le CLAT⁸⁰. Nous, on a la chance qu'on ait des copines qui travaillent sur le secteur, donc, ça facilite les contacts on va dire. À croire qu'ils ont pressenti à Chambéry qu'on allait avoir besoin d'un hôpital, ils ont construit un hôpital tout neuf. C'est beaucoup plus plaisant qu'avant. L'hôpital est totalement neuf, ce qui ne les empêche pas d'être totalement débordés. Les médecins locaux, c'est des pivots quoi, parce qu'il leur faut un médecin traitant. » (Extrait d'entretien avec Henri, travailleur social au CADA Combes-de-Savoie, Montmélian, avril 2018).

S'occuper du suivi de la santé peut placer les travailleurs sociaux, dans la situation de posséder des informations confidentielles sensibles mais également de les transmettre aux demandeurs d'asile. Sophie me raconte comment elle a informé une femme hébergée au CADA Détours qu'elle était atteinte d'une maladie grave. Cette transmission implique l'émergence d'émotions de compassion et de solidarité. La posture de travailleuse sociale laisse place à celle de femme et donc d'égale. Dans un laps de temps, la personne en situation de demande d'asile n'était plus considérée comme migrante mais humaine, semblable. C'est dans cette émotion que

⁸⁰ Centre de lutte anti-tuberculose

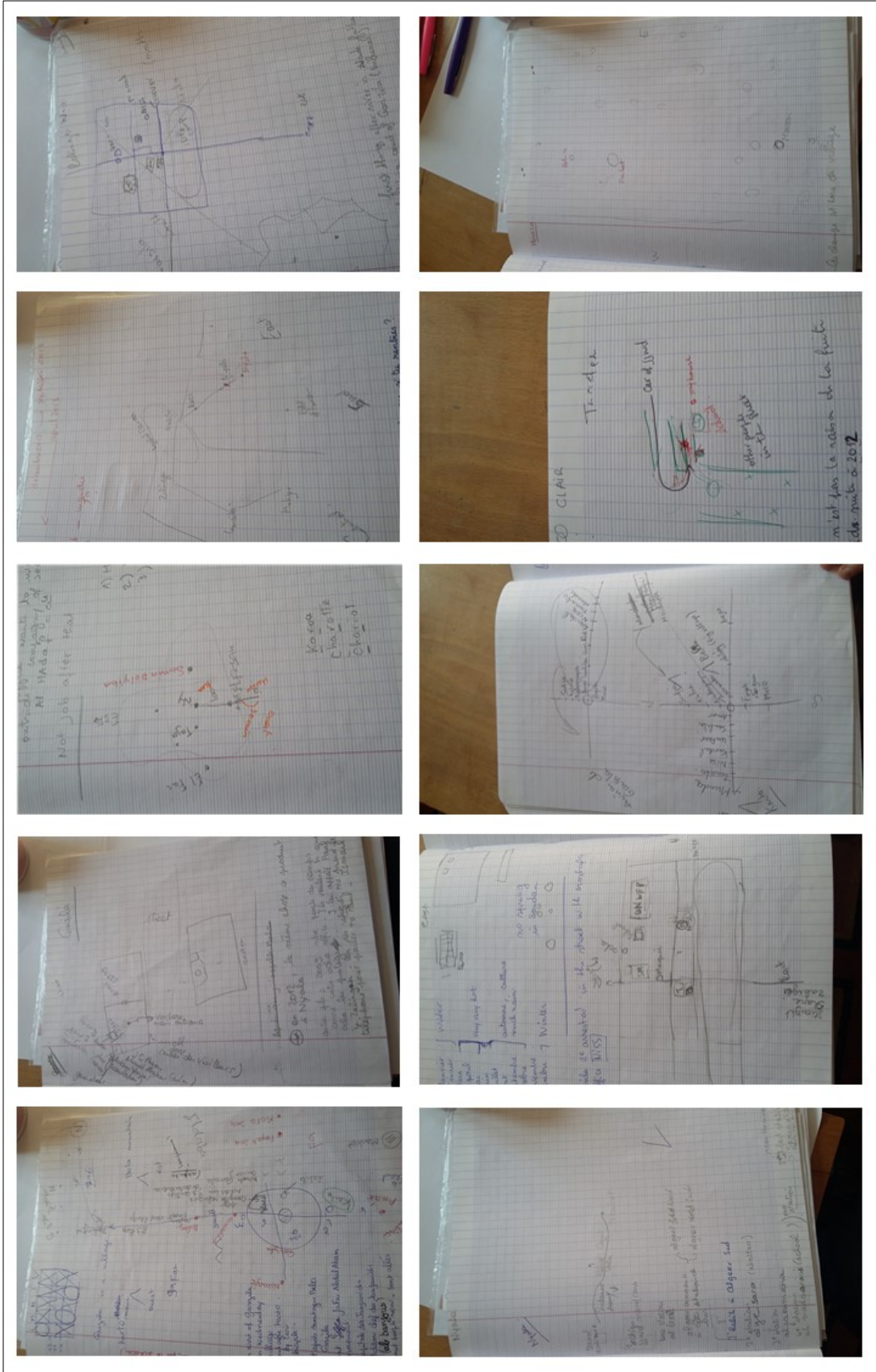
l'Autre devient nous. Dans cette transmission, l'alimentation, qui est un autre « besoin physique » analysé précédemment, est convoquée par Sophie pour atténuer la douleur et créer un lien social de proximité. Ceci montre que les « besoins physiques » des demandeurs d'asile ne sont pas pris séparément l'un de l'autre. Au contraire, il existe une interdépendance entre ces différents besoins, et une interdépendance entre les différents acteurs.

À Cunlhat, on a une collocation de femmes qui viennent d'Érythrée. Une d'entre elles a de grosses difficultés de santé. Immédiatement, j'ai pensé à cuisiner ensemble pour lui dire ces choses. Ça a permis d'ouvrir beaucoup de choses. Moi, je ne me sens plus travailleuse sociale. Je me sens femme qui partage des choses avec une autre femme. Ça me renvoie à mes origines personnellement avec ma grand-mère et elles aussi c'est pareil. L'alimentation éveille quelque chose d'émotionnel même pour les mecs. On n'est plus la travailleuse sociale, on devient la mère, la femme, la sœur, la cousine, la tante, peu importe (Extrait d'entretien avec Sophie, travailleuse sociale au CADA Dé-tours, Saint-Amant-Roche-Savine, avril 2018).

e. L'aide des bénévoles à la construction des récits pour combler le manque de temps des travailleurs sociaux

Sécuriser les demandeurs d'asile passe également par l'aide à la construction des récits à transmettre à l'OFPPRA et, dans le cas d'un recours, à la CNDA. « Obtenir les papiers » est considéré par l'ensemble des travailleurs sociaux de mes terrains d'étude comme la priorité ultime dans l'accompagnement des demandeurs d'asile. Dans ce contexte, les travailleurs sociaux organisent des rendez-vous avec les demandeurs d'asile pour écouter leurs histoires individuelles. À la suite de cette écoute, un récit est rédigé en gardant à l'esprit l'importance qu'il soit « crédible » pour les agents qui le traiteront à l'OFPPRA et à la CNDA. Ceci passe par exemple par des vérifications sur les logiciels de géolocalisation (*Google maps, Google Earth Pro, etc.*) des distances et des lieux des repères (marchés, mosquées, églises, écoles, postes de police, routes, rivières, etc.) renseignés par les demandeurs d'asile dans leurs récits. Cette construction des récits prend en compte la politique publique de l'immigration et de l'asile basée sur la suspicion de « faux » réfugiés. Pour cela, des simulations d'entretien sont organisées avec les demandeurs d'asile, dans lesquelles les travailleurs sociaux endossent le rôle de l'agent de l'OFPPRA. L'inadéquation du volume de travail avec l'effectif des salariés des CADA, leurs modalités d'organisation en hébergement diffus sur plusieurs communes, les réformes de la loi asile et immigration entraînant le raccourcissement des délais d'introduction d'un recours auprès de la CNDA, peuvent conduire les travailleurs sociaux à accepter les sollicitations de bénévoles pour le suivi des démarches administratives des demandeurs d'asile. Ainsi, Julie suit le dossier de recours de Moussa, demandeur d'asile de nationalité soudanaise.

Figure 7 : Travail de cartographie réalisé par Julie et Moussa dans le cadre de la préparation de son recours à la CNDA. Source : cliché Rafik Arfaoui, 14 février 2018



Julie m'explique que l'OFPRA a motivé le refus de la demande d'asile de Moussa par le fait qu'il n'aurait pas « bien expliqué » les zones géographiques par lesquelles il est passé. Pour résoudre cette difficulté, elle a organisé des séances de cartographie avec Moussa. Ces cartes dessinées à main levée (figure 7) visent à (re)construire son récit. Elles permettent de lister les villes et les lieux de vie de Moussa au Soudan, de renseigner sa perception du climat dans son pays, de documenter ses expériences professionnelles, ses réseaux d'amis et les difficultés/persécutions qu'il a pu subir et qui ont provoqué son départ.

« Il a assuré la sécurité des bureaux de OCHA [*Office for the Coordination of Humanitarian Affairs*] dans une ville qui s'appelle Garsila. Au Soudan, il y a une rivière qui descend du nord au sud. On fait des points. Il me dit ça c'est la route de Zalingei, mais j'ai regardé c'était au nord. À la fin, on n'a pas mis les cartes car ce n'était pas clair. Il me dit c'est cinq minutes pour Zalingei mais c'est impossible. Même la relation de temps est différente. Il m'a dit c'était des années alors que c'était juste trois mois, d'après la personne que j'ai contactée. Ça, c'est la dernière étape de son périple. Il y a eu un problème. La station de police a été attaquée et il n'y avait rien fait et il a été interpellé. Le marché est central et un point de repère mais la taille n'est pas respectée.

Un moment, il a été attaqué par des djandjaoui⁸¹. Je n'ai jamais mis en doute ce qu'il me racontait mais j'ai vraiment du mal à me représenter ce qui s'est vraiment passé (Extrait d'entretien avec Julie, bénévole au CADA Détours, Cunhat, février 2018).

Aux « besoins physiques », s'ajoutent les « besoins psychiques ». Tout au long de leurs parcours, les demandeurs d'asile vivent des continuités et des ruptures. Il s'agit des continuités des violences et de la fragilité, de reconfigurations des émotions entre la mort et la vie, la peur et la sécurité, l'angoisse et le soulagement. Tout au long de ces parcours, des liens se font et se défont.

f. La santé mentale : quelle prise en charge psychologique dans les espaces non-métropolitains ?

Le parcours migratoire des demandeurs d'asile est ponctué de trauma. Les personnes qui s'inscrivent dans ce parcours ont vécu des ruptures dans leurs pays de départ, durant leur voyage, et à leur arrivée en France. Ces ruptures et les situations traumatiques qu'elles suscitent impliquent une fragilisation des demandeurs d'asile sur le plan psychologique. Si le suivi sur le plan physique chez le médecin préoccupe les trois CADA, l'état de santé psychologique reste marginalisé.

⁸¹ Milices armées accusées d'avoir commis des massacres, des viols et des pillages notamment au Soudan.

Le CADA Combes-de-Savoie est celui où le suivi psychologique est le plus important. Cette situation s'explique notamment par la proximité de services adaptés à cette question. Ainsi, l'Équipe Mobile Psychiatrie Précarité (EMPP) de Chambéry a été sollicitée par le CADA Combes-de-Savoie afin de mener une réflexion sur le suivi psychologique des demandeurs d'asile. Cette réflexion a débouché sur plusieurs initiatives. Tout d'abord, un suivi psychologique est réalisé auprès du public en situation de demande d'asile afin d'identifier des fragilités et orienter les personnes vers les services adéquats (service psychiatrie, médecins généralistes, etc.). Ensuite, des sessions de formation à destination des acteurs de l'accueil des demandeurs d'asile et des professionnels de la santé (travailleurs sociaux, bénévoles, médecins, etc.) ont été organisées par l'EMPP.

Toutefois, ces interventions ne sont pas faites dans l'ensemble des communes d'installation du CADA Combes-de-Savoie. Ainsi, l'observation sur le terrain a montré qu'elles sont menées essentiellement à Montmélian et Saint-Pierre-d'Albigny. Aiguebelle est considérée par l'EMPP comme relativement éloignée de Chambéry. Les personnes hébergées à Aiguebelle sont donc contraintes de se déplacer jusqu'à Montmélian. Cette organisation est liée à celle du territoire où la première et la deuxième couronne de Chambéry bénéficient des équipements et des services de la grande ville de manière plus importante que le reste du territoire.

En effet, l'EMPP concentre ses activités à Chambéry. L'intervention auprès du CADA Combes-de-Savoie constitue une exception. Les professionnels de cet organisme considèrent que le territoire savoyard est « vaste avec des lieux isolés ». Cette situation concerne notamment les communes rurales isolées du territoire où chaque déplacement des professionnels prend jusqu'à 1h30 (d'après l'infirmière psychologue de l'EMPP). Les professionnels de la santé mentale intervenant auprès du CADA Combes-de-Savoie considèrent que la densité du tissu associatif est importante pour l'état psychologique des demandeurs d'asile. Ceci leur permet d'atténuer l'état de l'attente, de l'isolement et du trauma dans lequel ils se trouvent. Les demandeurs d'asile ne sont pas seulement dans une attente passive ; ils sont parfois acteurs à part entière du tissu associatif local.

C'est le cas de Jocelyn, originaire de la République du Congo, demande l'asile hébergé par le CADA Combes-de-Savoie à Saint-Pierre-d'Albigny (cf. chapitre 9). Bien avant d'obtenir un hébergement au CADA, alors qu'il était sans abri, il s'était engagé à l'Association Savoyarde d'Accueil, de Secours, de Soutien et d'Orientation (LA SASSON). En tant que bénévole, il aide notamment à servir à manger dans la cantine solidaire installée à Chambéry. Jocelyn m'explique qu'il veut aider, qu'il veut apporter son soutien aux personnes qui sont, comme lui, dans une

situation de précarité. Il exprime ainsi sa solidarité et est lui-même un acteur de l'accueil. Son engagement lui permet de ne pas rester passif et de se réappropriier l'attente que lui impose la procédure de demande d'asile. Cet engagement constitue, pour l'infirmière psychologue qui intervient au CADA Combes-de-Savoie, « une occupation physique et temporelle en même temps qu'une libération intellectuelle » permettant « d'aller mieux ».

« Le truc qui leur fait le plus de bien, c'est de pouvoir être eux-mêmes bénévoles dans les associations et être occupés, avoir un rôle, et ça fait l'estime de soi et ne pas passer sa journée assis à rien faire. Être occupé, faire quelque chose, rien que ça, ça libère la tête, ça fait une pause, et ça aide les gens à aller mieux » (Infirmière psychologue, Chambéry, avril 2018)



Photographie 12 : Le PRAHDA de Chignin, installé dans un ancien hôtel Formule 1. Source : *Google Street View*.

L'état psychologique des demandeurs d'asile n'est pas seulement lié au tissu associatif. Le type de structure d'hébergement et le financement dont elle bénéficie ainsi que la dynamique territoriale constituent autant de facteurs. La commune de Chignin, plus proche de Chambéry que ne l'est Montmélian, est considérée par l'ensemble des acteurs locaux rencontrés sur le terrain comme un modèle d'échec de l'accueil, d'isolement, d'exclusion et de stigmatisation des demandeurs d'asile. La commune de Chignin abrite un PRAHDA⁸² géré par Adoma (photographie 12). Les demandeurs d'asile sont hébergés dans un ancien hôtel Formule 1. Trois travailleurs sociaux assurent le suivi de plus de 90 demandeurs d'asile. Ce faible ratio, comparé aux CADA, est notamment dû aux faibles financements dont bénéficient ce genre de structures. Par ailleurs, le PRAHDA a été imposé par l'État sans

⁸² Programme d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile

avis positif du maire de la commune. Celle-ci est dépourvue de transports collectifs, depuis que la gare a été fermée, officiellement, pour manque de fréquentation. Ces données ont, d'une part, favorisé le refus de l'accueil par le maire⁸³ et des habitants locaux⁸⁴ et, d'autre part, conduit à une aggravation de l'état psychologique des demandeurs d'asile.

Dans le territoire ambertois et au Chambon-sur-Lignon, il n'existe pas de structure telle que l'EMPP. Cette absence d'un service public fondamental pour l'accompagnement des demandeurs d'asile s'explique par l'enclavement de ces deux territoires. Les travailleurs sociaux regrettent cette absence et soulignent le double rôle qu'ils endossent en devenant, malgré eux et sans en avoir les compétences requises, des psychologues. Cette polyvalence joue en défaveur de l'accueil des demandeurs d'asile. Néanmoins, des interventions ponctuelles de psychologues ont pu avoir lieu. Ainsi, le CADA Détours a fait intervenir une psychologue de Vichy afin d'exposer aux travailleurs sociaux et aux bénévoles les aspects de vulnérabilités qui caractérisent les personnes en situation de demande d'asile.

L'isolement et l'enclavement peuvent, au contraire, être mobilisés par les acteurs locaux de l'accueil comme un élément favorable à un « bon équilibre psychologique ». Ainsi, le Chambon-sur-Lignon est perçu par la cheffe de service du CADA comme un territoire où on peut s'isoler, où on peut se reposer psychiquement. Cette approche s'appuie sur les valeurs environnementales et sociales rattachées à la ruralité, qui, selon elle, « s'opposeraient au stress engendré par la ville ».

g. Reconnaissance, échange et réflexion : le rôle du tissu associatif local

La demande d'asile est une étape de reconnaissance. L'État étudie les dossiers de demande d'asile et décide de reconnaître ou pas les personnes en tant que réfugiés. Durant la demande d'asile, les personnes ne sont donc pas encore reconnues. Cette absence de reconnaissance de l'État se manifeste par une dépossession de droits auxquels toute personne, étrangère ou pas, résidante en France peut avoir accès. Il s'agit, par exemple, des cours de langue. Cette dépossession est celle du déni du droit de communiquer car sans la maîtrise de la langue, la

⁸³ La position du maire a évolué vers une forme d'acceptation du PRAHDA. Dans un article du journal Le Monde, le maire affirme : « aujourd'hui, ça ne se passe pas trop mal. Les migrants côtoient la population, rencontrent les ados, discutent, et les choses se sont aplanies » même s'il reste convaincu que « en ayant installé un centre ici, l'État n'a pas fait les choses bien ». Source : <https://www.lemonde.fr/smart-cities/article/2018/05/17/accueil-des-migrants-loin-de-tout-chignin-fait-contre-mauvaise-fortune-bon-c-ur_5300259_4811534.html> (article consulté le 31 août 2020)

⁸⁴ Des habitants de la commune ont créé un « collectif anti-migrants »

communication est extrêmement difficile pour les non-francophones. Dans le cas des demandeurs d'asile hébergés dans les espaces non-métropolitains, cette dépossession peut s'accompagner d'une mise en marge dans des espaces isolés, une forme d'invisibilisation.

L'invisibilisation des demandeurs d'asile constitue un risque qui émane à la fois de l'attribut spatial du territoire (géographiquement à la marge) et des politiques nationales de l'asile et de l'immigration. Pour répondre à ces risques vécus d'invisibilisation et de dépossession, la synergie locale observée dans les trois territoires étudiés converge dans certains points et diverge dans d'autres.

Dans les trois territoires, s'il y a bien une chose qui mobilise les bénévoles sur le long terme, c'est l'apprentissage du français. Les offres de bénévolats relativement importantes pour l'apprentissage du français sont liées à la disponibilité en termes de temps d'intervention de la part de bénévoles, majoritairement composés de personnes à la retraite. Cet apprentissage se fait via des ateliers dits sociolinguistiques. Il s'agit de cours dispensés par des bénévoles et qui visent à apprendre le français aux demandeurs d'asile non francophones. Ces cours sont également l'occasion de créer des liens sociaux entre bénévoles et demandeurs d'asile. Toutefois, les cours ne sont pas forcément adaptés aux niveaux extrêmement hétérogènes des demandeurs d'asile (entre ceux qui ont un niveau universitaire et ceux qui n'ont pas dépassé le niveau primaire).

La reconnaissance des demandeurs d'asile passe, pour les acteurs locaux, par un investissement dans des activités de réflexion et d'échange. Les trois thèmes (reconnaissance, réflexion, échange) sont intrinsèquement liés les uns aux autres. Outre l'apprentissage du français, les acteurs locaux de la solidarité s'engagent dans l'accès à la culture. Ceci se fait notamment via l'accompagnement vers des espaces de lecture et de loisirs (bibliothèques, médiathèques, soirées musicales, spectacles).

Les lieux de sociabilités publiques diffèrent d'un territoire à un autre et, au sein de chaque territoire, d'une commune à une autre. Mes observations sur le terrain permettent de mettre en évidence deux espaces majeurs de sociabilités publiques qui visent à faciliter l'échange entre les bénévoles et les demandeurs d'asile : les associations cantonales d'animation qu'on retrouve notamment en Savoie et les salles municipales qui abritent occasionnellement des festivités.

L'Association Cantonale d'Animation (ACA) de Saint-Pierre-d'Albigny et celle d'Aiguebelle sont considérées par l'ensemble des acteurs locaux de la solidarité de mon

terrain en Savoie non seulement comme un acteur pleinement engagé dans l'accueil des demandeurs d'asile, mais aussi, comme un coordinateur entre les demandeurs d'asile, les élus, les bénévoles et les travailleurs sociaux du CADA. Ces associations proposent plusieurs activités d'animation culturelle et d'apprentissage. Des cours de français y sont dispensés, par exemple, pour des femmes immigrées (originaires des pays du Maghreb, de Turquie, d'Europe de l'Est ou encore du Portugal) souhaitant renforcer leur insertion dans la société. Ainsi, des espaces d'apprentissage préexistaient-ils à l'initiative destinée aux demandeurs d'asile. Du côté d'Aiguebelle, en plus de l'ACA, il y a l'Accorderie. Il s'agit d'un concept qui repose sur la solidarité et consiste à proposer aux habitants d'un même quartier de se regrouper pour échanger entre eux des services sans aucune contrepartie financière, sur la base de leurs savoir-faire. Plusieurs personnes adhérentes, qu'on appelle Accordeurs, ont proposé des heures de cours de français aux demandeurs d'asile.

En plus des cours de français, ces structures proposent des soirées musicales, des spectacles, des séances de cinéma, etc. Dans le territoire ambertois, ces soirées se déroulent au sein des salles des fêtes municipales. Mes observations sur le terrain ont permis de constater une présence relativement importante des demandeurs d'asile, sans distinction d'âge, de sexe ou de composition familiale. Durant ces soirées, les demandeurs d'asile sont à la fois des habitants comme tous les autres, mais aussi des personnes qu'on souhaite visibiliser puisqu'un certain nombre de ces festivités sont organisées « en solidarité avec les exilés ». Dans ces espaces, j'ai pu échanger avec des demandeurs d'asile hébergés par le CADA Dé-tours, des personnes ayant obtenu leur statut de réfugié et des habitants du territoire. J'ai pu également observer les échanges qui ont lieu entre personnes hébergées par le CADA, d'une part, et entre eux et le reste des personnes présentes aux soirées, d'autre part. L'accueil comme réponse aux « besoins » de reconnaissance, réflexion et d'échange s'appuie sur les ressources de chaque territoire, notamment le tissu associatif.

2.2. Les réponses locales : de la transmission des normes sociales aux postures de domination et de contrôle

Les réponses locales des bénévoles et des associations répondent indéniablement à plusieurs « besoins » physiques et psychiques des demandeurs d'asile. Ces réponses combinent l'absence de certains équipements et services publics et l'inadéquation de la législation en matière d'immigration et d'asile (absence de financement pour l'apprentissage du français, par exemple). Néanmoins, ces réponses constituent un moyen de transmission de

normes sociales des accueillants vers les accueillis. Elles suscitent parfois des postures de domination et de contrôle de celles et ceux qui sont hébergés dans les CADA. Pour argumenter mes propos, je souhaiterais évoquer les réponses en termes d'aide à l'alimentation et dans l'apprentissage du français.

« À l'heure où des pénuries alimentaires se font sentir dans le monde, où la vie moderne incite au développement d'une certaine malbouffe et d'un appauvrissement des goûts, la question de l'alimentation n'est en rien une question banale. Il s'agit au contraire d'un domaine potentiellement riche de découvertes susceptibles d'éclairer divers aspects de la vie des sociétés contemporaines : les dynamiques identitaires, les relations commerciales, les modes de convivialité, les transformations des rapports sociaux et familiaux. »
(Barou, 2010, p. 6)

Loin d'être banale, l'alimentation constitue en soi un objet de recherche permettant d'éclairer la construction/reconfiguration des liens sociaux. Les recherches en sciences humaines et sociales sur les liens entre alimentation et migration ont montré que les habitudes alimentaires permettent de décrire le processus par lequel les migrants participent à la vie sociale de la société d'accueil et le lien qui se crée entre les accueillants et les accueillis (Schnapper, 1991).

Christophe veut aider, transmettre, enseigner. Il part du principe que celles et ceux qui arrivent devraient apprendre à *faire* la cuisine comme en France. *Faire* mais selon la vision de Christophe. Celle-ci part du constat que la norme est celle de l'accueillant, tout en respectant les convictions culturelles, religieuses de l'accueilli (alimentation *halal* par exemple). D'ailleurs, des achats de viande *halal* se font, par les demandeurs d'asile qui s'inscrivent dans cette norme alimentaire, à Thiers et à Clermont-Ferrand, pour celles et ceux hébergés dans le territoire ambertois ; à Firminy et au Puy-en-Velay pour celles et ceux hébergés au Chambon-sur-Lignon ; à Chambéry pour celles et ceux hébergés dans le territoire savoyard. Cette logique marchande souligne l'absence, dans tous mes terrains d'étude, de boucheries *halal* et la rareté des commerces dits ethniques.

L'implication des bénévoles dans la réponse aux besoins de nutrition est mobilisée pour la transmission de normes sociales collectives et individuelles des accueillants vers les accueillis. La transmission des normes sociales peut s'apparenter parfois à des postures de domination et de contrôle des demandeurs d'asile.

Les cours de langue peuvent véhiculer des postures de domination classiques, qu'on peut retrouver entre un enseignant et son élève. Ainsi, Chantal une critique *a priori* le manque d'assiduité de certains demandeurs d'asile. Pour elle, l'apprentissage de la langue

devrait être un devoir des demandeurs d'asile. L'apprentissage de la langue peut ainsi devenir une « leçon de bonne conduite », une transmission descendante de normes sociales et de façon d'être.

« Je me débrouille. Ça va bien comme ça. Il faut qu'on arrive à imposer des cours [...] On leur dit au CADA qu'ils ont des droits mais aussi des devoirs. Moi, je leur dis que si vous allez rester en France, c'est indispensable, vous ne pouvez pas faire autrement que de parler français si vous voulez vous intégrer. Moi, si je viens c'est pour vous, alors appliquez-vous. Il y'en a un qui était comme ça, qui répétait avec sa main devant la bouche. Je lui ai dit, non mais enfin, je lui prends la main gentiment et lui dis exprime toi, respire, tiens-toi bien. J'ai presque envie de leur donner des leçons de conduite entre guillemets, je le fais très délicatement parce qu'ils s'en foutent quoi. On a l'impression qu'ils viennent parce qu'on les a obligés. Pourtant quand même, ils sont-là, ils demandent leurs papiers. Je trouve qu'on devrait avoir plus d'exigences par rapport à ma présence et par rapport aux cours de français. Parce que j'en ai un qui est Afghan que j'ai trouvé bien, qui parlait à peu près bien l'anglais. Eh bien, il a pris deux-cent heures de cours de français dans son contrat parce qu'il a eu ses papiers. Il ne parle pas un mot de français et pourtant c'est payé par le GRETA ou je ne sais pas qui paye ces cours. Moi, ça me gonfle. Je me dis quand même il faut qu'on leur impose un minimum quoi. Ils ont leurs papiers, ils ne vont pas rester toute leur vie à parler arabe, ce n'est pas possible, comment voulez-vous qu'ils s'intègrent, s'ils veulent trouver un travail [...] En France, on parle français [...] Mais ça demande du travail. Souvent je leur dis, ça vous occupe, regardez les livres, je vous ai fait ça la semaine dernière, on recommence, ils n'ont rien appris. Quelques fois, je reviens sur le cours d'avant, je m'aperçois comme si je n'avais rien dit, il faut recommencer. Je ne vais pas monter le ton mais parfois ça m'énerve un peu. » (Extrait d'entretien avec Chantal, bénévole au CADA du Chambon-sur-Lignon, août 2018).



Photographie 13 : L'espace polyvalent où se déroulent les cours de français.
Source : cliché Rafik Arfaoui, Le Chambon-sur-Lignon, 3 juillet 2018.



Figure 8 : Une micro-géographie de l'apprentissage et du contrôle à l'intérieur du CADA du Chambon-sur-Lignon.
 Source : Google Earth Pro. Réalisation : Rafik Arfaoui, 2020

Si on regarde à une échelle plus fine, celle des lieux, il est important de souligner que l'apprentissage du français ne se fait pas dans les mêmes espaces. Ainsi, Le Chambon-sur-Lignon se démarque des deux autres territoires car l'espace d'apprentissage du français est inclus dans celui du CADA. Les cours sont dispensés soit dans le local polyvalent du site principal d'hébergement, soit dans les locaux de l'administration du CADA, dans une pièce au dernier étage. Comme le montre la photographie 13, l'espace est vitré et les activités qui s'y tiennent sont visibles pour les occupants de la résidence. L'espace occupe une place centrale en permettant d'avoir une vue sur la majorité des accès aux hébergements ainsi que le chemin de circulation piéton à l'intérieur de la résidence (figure 8). Cette organisation spatiale de l'apprentissage s'inscrit dans une forme d'incitation, voire d'intimidation, des demandeurs d'asile afin de se rendre aux cours de français proposés par les bénévoles. L'espace est fermé à clé et les demandeurs d'asile n'y ont pas accès. La clé est attribuée par le CADA seulement aux bénévoles et il est strictement interdit que les demandeurs d'asile puissent en avoir une copie. La clé devient un instrument de contrôle et l'espace d'apprentissage, un espace de surveillance. Au moment de mon entretien avec Amélie, bénévole du CADA depuis 2003 et « spécialisée » dans l'aide aux devoirs des enfants, il m'a semblé que j'ai contribué à l'exclusion des résidents de cet espace. Des enfants qui l'attendaient, en

jouant dehors avant d'accéder aux cours, s'étaient introduits dans la salle polyvalente. Amélie leur a rappelé que ce n'était pas encore l'heure (17h00 était l'heure du début des cours) et qu'il fallait par conséquent quitter la salle. Une forme de gêne me prend puisqu'il me semblait que mon entretien contribuait, le laps d'un temps, à l'exclusion d'enfants d'un espace auquel ils devraient avoir pleinement droit, un espace qui est à l'intérieur de leur résidence temporaire. Cette observation n'est pas une exception, elle souligne au contraire une forme de possession, par les bénévoles, de lieux qui sont à l'intérieur du CADA.

Dans les deux autres territoires, les cours de langue se font dans des salles prêtées par la municipalité (Cunhat) ou au sein d'associations locales (ACA de Saint-Pierre-d'Albigny, ACA d'Aiguebelle, par exemple). Cette différence entre les modes d'organisation des espaces d'apprentissage est intrinsèquement liée au mode d'organisation du CADA entre hébergement diffus dans des appartements répartis au sein de la commune et hébergement regroupé sur un même site, souvent clôturé. Le deuxième mode d'organisation favorise une forme de contrôle et de surveillance vis-à-vis des demandeurs d'asile.

Le schéma 9 représente les risques vécus, ou perçus en tant que tel par les acteurs locaux de la solidarité, ainsi que les synergies locales qui ont émergé dans mes trois terrains d'étude. Ces risques et ces synergies de solidarité s'inscrivent dans des thématiques différentes rattachées à des besoins d'ordre physique ou psychique. La différence qui subsiste entre le schéma présenté ici et celui établi dans les travaux de Cyrille Hanappe (2018) réside notamment dans le fait que les synergies conçues et mises en place, par les acteurs locaux peuvent provoquer de nouveaux risques vécus pour les demandeurs d'asile. Analysé par le prisme des « besoins », l'accueil peut véhiculer des risques d'exclusion et des postures de domination. L'accueil devient un instrument de création de places où les demandeurs d'asile doivent parfois se plier aux normes de la société locale, du moins des personnes qui s'investissent auprès d'eux. Finalement, ces réponses soulignent qu'au-delà de dynamiques de solidarité, l'accueil constitue un instrument normatif de créations de places dans l'espace et dans la société.

3. Convergences et divergences des stratégies d'accueil

Les profils hétéroclites des bénévoles et la multiplicité de leurs facteurs d'engagement s'accompagnent de stratégies d'accueil qui convergent dans certains points et divergent dans d'autres. L'objectif est d'identifier les éléments d'accord et de désaccords, du moins de

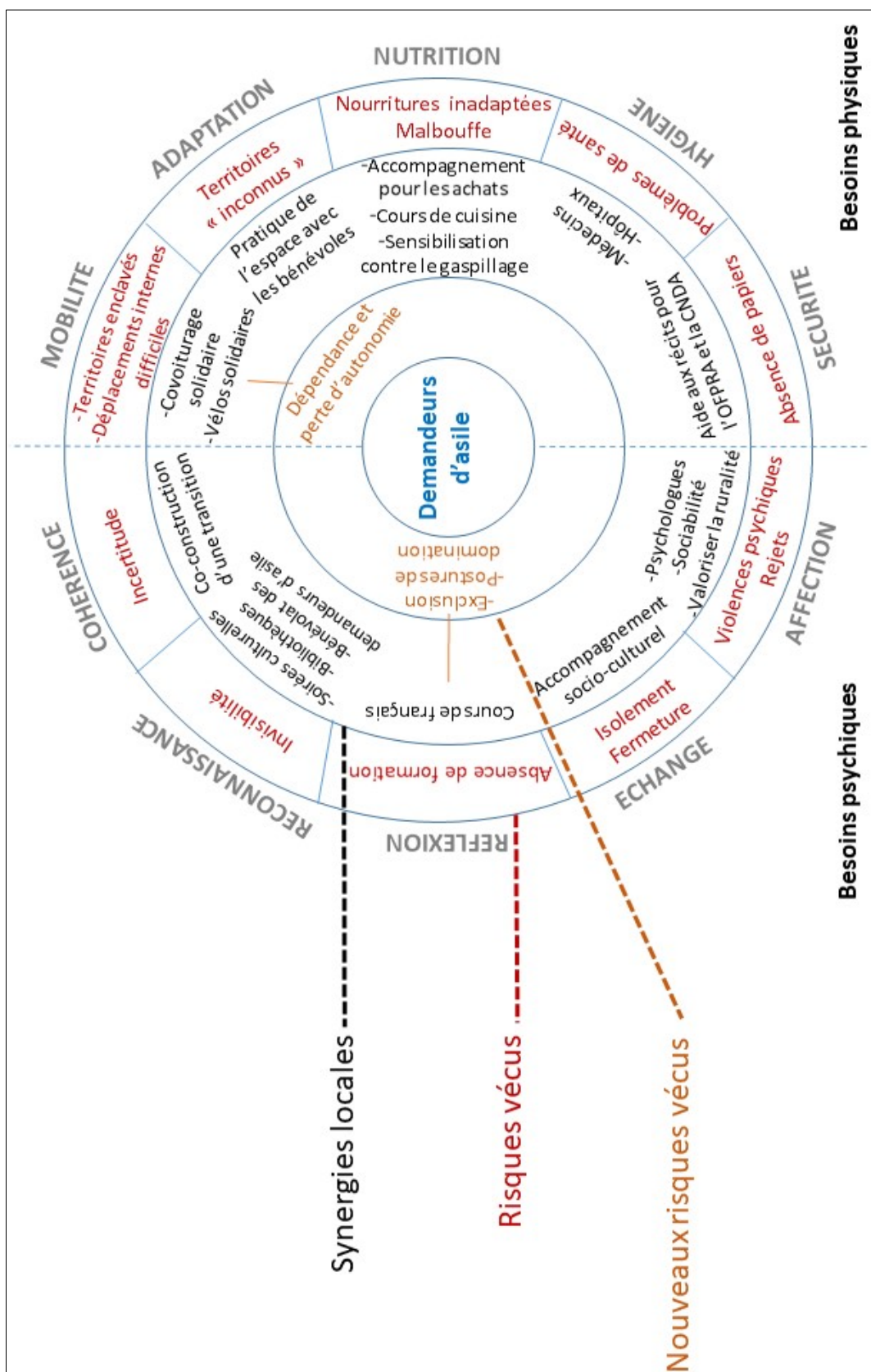


Schéma 9 : Des synergies locales en réponse aux risques vécus par les demandeurs d'asile. De nouveaux risques à l'horizon. Source : analyse des données des enquêtes de terrain. Réalisation : Rafik Arfaoui, 2020

différences d'approches, dans les stratégies élaborées par les bénévoles, qu'ils soient organisés individuellement ou en collectif, pour l'accueil des demandeurs d'asile. Trois dimensions structureront ma grille d'analyse : spatiale, sociale et politique.

3.1. La dimension spatiale

Dans le territoire ambertois et au Chambon-sur-Lignon, les bénévoles soulignent unanimement l'isolement et l'enclavement du territoire. Leurs stratégies d'accueil convergent alors pour une lutte contre le risque que représente cette fragilité territoriale sur la marginalisation des demandeurs d'asile. Dans le territoire savoyard, les bénévoles soulignent au contraire l'opportunité que représente la « bonne » connexion des communes d'installation du CADA avec Chambéry, via la desserte par le train, ce qui permet d'accéder aux équipements, commerces et services indisponibles à Montmélian, Saint-Pierre-d'Albigny et Aiguebelle.

La convergence en lien avec la dimension spatiale s'illustre également par une appréciation et un soutien des bénévoles au mode d'hébergement diffus à la fois dans des appartements et sur plusieurs communes. L'idée principale pour les bénévoles est d'éviter les « effets ghettos ». Ici, les bénévoles font référence à la politique du logement social en France perçue comme ayant encouragé la création de « ghettos », dans le sens de lieux isolés et de rejet des populations immigrées. On voit clairement que les dynamiques de l'habitat social observées notamment dans les grandes agglomérations sont perçues négativement par les bénévoles. Cette perception est à inscrire dans une forme d'opposition, plus ou moins explicite, chez les bénévoles entre ville et campagne, rural et urbain (tableau 11).

La perception d'une opposition entre ville et campagne chez les bénévoles se manifeste essentiellement dans leurs rapports sociaux et dans leur rapport à l'espace dans ses dimensions matérielles.

D'une part, les espaces non-métropolitains, souvent désignés dans les entretiens par les bénévoles par le terme « campagnes », sont perçus comme propices à des rapports sociaux plus « humains », avec des habitants prêts à aider et à « donner » du temps. D'autre part, la ville, en référence aux métropoles telles que Clermont-Ferrand, Lyon et Paris, est perçue comme produisant une « déshumanisation » des rapports sociaux avec une faiblesse des logiques de l'entraide et une prédominance de l'individualisme. La perception qu'ont les bénévoles d'une opposition ville-campagne en termes de rapports sociaux s'accompagne, d'une part, d'une perception des campagnes comme des espaces conservateurs (au sens d'espaces habités par des personnes peu enclines à l'accueil des étrangers) et, d'autre part, d'une

perception des villes comme plus ouvertes (au sens d'espaces habités par des personnes plus enclines à l'accueil des étrangers). Si, de prime abord, cette perception opposant des espaces ouverts à des espaces fermés paraît paradoxale, elle exprime surtout la volonté des bénévoles de changer les espaces qu'ils habitent. S'engager pour l'accueil est perçu par les bénévoles, qui, rappelons-le, sont majoritairement nés hors du département de résidence actuelle et originaires de grandes agglomérations urbaines, comme un acte visant à transformer l'espace qu'ils habitent.

Dynamiques associées à la campagne	Dynamiques associées à la ville
Disponibilité immobilière (capacité d'accueillir, y compris des familles)	Tension sur l'immobilier
Cadre de vie agréable, mixité et lien social	Ghettos des banlieues
Interconnaissance et facilité de construction du lien social	Difficulté de construction du lien social
Isolement et problèmes de transports	Connexions et accessibilité importantes
Mentalités de conservateurs	Mentalités plus ouvertes
Des gens prêts à aller vers l'Autre, donner du temps et aider	Faiblesse de l'entraide et individualisme
Visibilité des demandeurs d'asile	Invisibilité des demandeurs d'asile (« dilués » dans l'espace public)
Rapports plus humains	Déshumanisation des rapports sociaux
Plus de facilité à être pauvre	Exclusion des pauvres

Tableau 11 : Contraste de perception des bénévoles entre les dynamiques associées à la campagne et à la ville.
Source : données enquêtes de terrain. Réalisation : Rafik Arfaoui, 2020

Dans leur rapport à l'espace, les bénévoles situent l'opposition ville-campagne dans un contraste en termes de capacité (immobilière) d'accueil. Si la ville, notamment de taille importante, est perçue comme regroupant des offres suffisantes d'équipements et de services, il reste néanmoins l'idée selon laquelle celle-ci serait organisée pour accueillir les personnes immigrées et étrangères dans des « ghettos ». Au contraire, la campagne est perçue comme un espace où il existe une possibilité plus grande de construction du lien social et d'une mixité sociale dans un cadre de vie agréable. Comme le rappelle Hélène Mainet (2017, p. 47), « l'opposition ville-campagne persiste ainsi largement à travers les valeurs symboliques et des fonctions sociales et culturelles qui leur sont associées ».

3.2. La dimension sociale

Les bénévoles interrogés dans mes trois terrains d'étude soulignent, dans leur ensemble, le rôle central que joue l'interconnaissance et le tissu associatif local dans l'accueil des demandeurs d'asile. Ainsi, les bénévoles du territoire savoyard soulignent-ils que les Associations Cantonales d'Animation à Saint-Pierre-d'Albigny et à Aiguebelle permettent de coordonner l'action de solidarité pour l'accueil des demandeurs d'asile. Ces structures associatives rurales sont des espaces de sociabilités entre demandeurs d'asile et habitants, mais aussi des acteurs de l'accueil notamment en termes d'apprentissage du français et de promotion du « vivre ensemble ».

La création de liens sociaux constitue en soi une part importante de la stratégie des bénévoles en ce qu'elle permettrait de lutter contre l'isolement et le sentiment d'étrangeté auxquels les demandeurs d'asile font face. Au-delà d'une reconnaissance unanime du rôle de la solidarité dans l'accueil, cette stratégie partagée par l'ensemble des bénévoles souligne que ceux-ci reconnaissent, du moins identifient, le risque de mise à l'écart des demandeurs d'asile. Cette identification repose à la fois sur une perception des demandeurs d'asile comme personnes fragilisées et sur la connaissance des atouts (interconnaissance, tissu associatif local) et des faiblesses (enclavement, manque de services publics) des territoires d'hébergement des demandeurs d'asile.

Par ailleurs, les stratégies d'accueil convergent également sur ce qui fait sens commun, sur ce qui fait société. C'est ainsi qu'au Chambon-sur-Lignon, les bénévoles soulignent dans leur ensemble la mobilisation de l'histoire locale de l'accueil de l'Autre, une forme d'ancrage historique de l'engagement pour des personnes menacées de persécution. Cet ancrage est (re)lié à l'histoire du protestantisme dans le plateau Vivarais-Lignon et à l'engagement de la population locale dans la protection des Juifs durant la Seconde Guerre mondiale.

Néanmoins, sur d'autres aspects de la dimension sociale de l'accueil, les bénévoles peuvent avoir des stratégies divergentes, voire opposées.

Premièrement, il y a la perception des demandeurs d'asile par leurs qualités administratives, c'est-à-dire en tant que personnes demandant l'asile en France et bénéficiant de la reconnaissance par l'État d'un droit à demander une protection internationale ou subsidiaire. Face à cette perception, il y a la prise en compte des demandeurs d'asile par leurs qualités

d'habitants, temporaires, de passage ou potentiellement permanents. Ces deux perceptions qui relèvent de temporalités différentes de l'accueil chez les bénévoles, impliquent des stratégies forcément différentes. Des bénévoles cloisonnent leur engagement pour des personnes qui ont un statut légal, vis-à-vis de l'État. D'autres ouvrent leur engagement à toute personne se trouvant sur le territoire et qui a introduit une demande d'asile. C'est ainsi que des bénévoles s'engagent pour des personnes déboutées de leur demande d'asile.

Deuxièmement, ces différences de stratégies peuvent reconduire la perception dichotomique des administrations de l'asile entre « vrais » réfugiés et « faux » réfugiés, « bons » migrants et « mauvais » migrants.

Troisièmement, la différence de stratégies se manifeste dans une perception de l'accueil entre une forme de méritocratie – il fait des efforts, il veut réussir, c'est un « bon » migrant – et une perception qui relève du droit *stricto sensu* d'autrui à être traité avant tout en tant qu'humain comme celles et ceux qui habitent le territoire.

Enfin, c'est ainsi qu'on peut distinguer des stratégies d'accueil qui considèrent les demandeurs d'asile en tant qu'acteurs de l'accueil, un accueil basé sur le « faire avec », et des stratégies qui les considèrent comme des sujets de l'accueil, un accueil directif dans lequel les demandeurs d'asile doivent constamment prouver qu'ils « font des efforts ».

3.3. La dimension politique

Les bénévoles identifient la politique publique étatique de l'asile comme une menace contre l'accueil, contre laquelle il faudrait proposer des alternatives. Cette identification, partagée par l'ensemble des bénévoles, constitue le point central de la convergence des stratégies d'accueil dans leur dimension politique. L'État est ainsi perçu comme entravant l'accueil, notamment par ses décisions de débouter les personnes de leur demande d'asile. Ceci a une implication directe sur l'engagement des bénévoles qui jugent leurs efforts inutiles puisque les personnes peuvent être amenées à recevoir des Ordres de Quitter le Territoire Français (OQTF). Ce point est souligné comme induisant un affaiblissement de l'élan du bénévolat. C'est le cas notamment dans le territoire ambrertois et dans le territoire savoyard, où l'installation des CADA est relativement récente. L'État est perçu également comme « éloigné », « déconnecté » de la « réalité » des demandeurs d'asile. Ces termes employés par les bénévoles renvoient à une opposition

entre l'échelle locale de l'accueil, dans laquelle les bénévoles sont des acteurs centraux, et l'échelle nationale dominée par l'État. Ainsi, des bénévoles jugent-ils inefficace la concentration du traitement de la demande d'asile à Paris par l'OFPRA et la CNDA. Ils jugent nécessaire une décentralisation régionale, voire départementale, du traitement de la demande d'asile. Par ailleurs, les conflictualités peuvent s'observer aussi à une échelle locale. C'est ainsi que les bénévoles du Chambon-sur-Lignon perçoivent la municipalité, notamment la maire, comme un acteur sinon hostile, du moins défavorable, à l'accueil des demandeurs d'asile (pour rappel, la conflictualité autour du Lieu de mémoire et la décision de ne pas agrandir le CADA qui s'est faite finalement à Saint-Agrève).

Au fond, les bénévoles, dans leur totalité, remettent en question une gestion de la réception des demandeurs d'asile. Dans cette remise en question, ils proposent des actions censées compléter ce qu'ils estiment être des éléments manquants à l'accueil, voire des actions qui s'opposent à la gestion nationale. Mais ces actions n'occupent pas la même priorité chez tous les bénévoles. C'est l'un des points de divergence politique. Si certains placent l'apprentissage du français dans leur priorité, d'autres estiment que la priorité est à la « lutte » pour « l'obtention de papiers », c'est-à-dire entamer des démarches de régularisation des statuts administratifs pour les personnes qui demandent ou qui ont demandé l'asile.

L'autre différence relevée, c'est le mode d'organisation de l'action des bénévoles. Si certains souhaitent inscrire l'accueil dans une logique formelle, c'est-à-dire une forme d'institutionnalisation de l'accueil par la création d'une association par exemple, d'autres estiment qu'il est nécessaire d'adopter une approche informelle. Cette différence s'accompagne par le choix que font les bénévoles de leurs acteurs partenaires, avec lesquelles ils se coordonnent. Par exemple, on peut trouver chez certains bénévoles la volonté de ne pas inclure des élus, des entreprises, des représentants de l'État dans leurs interlocuteurs. Cette approche relève d'une forme de rejet, ou au contraire d'inclusion, d'un certain nombre d'acteurs selon la représentation qu'ils se font de ces derniers face à la problématique de l'accueil (hostiles, favorables ou tout simplement indifférents à l'accueil).

Ainsi, la gestion de l'accueil n'est pas perçue de la même manière par les bénévoles qui décident en fonction de leurs perceptions de mettre en place des actions différentes, plus souvent complémentaires qu'opposées entre elles (tableau 12).

	Dynamiques convergentes	Dynamiques divergentes
Territoire ambertois		
Dimension spatiale	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des solutions de déplacements face à l'absence de moyens de transports collectifs • Appréciation et soutien du mode d'hébergement sur plusieurs communes • Perception d'un contraste de l'accueil entre milieu urbain et milieu rural, entre ville et campagne • Perception d'un contraste de l'accueil à l'intérieur du territoire entre les « communes de plaine » (Arlanc, Ambert) et les « communes de montagne » (Saint-Amant-Roche-Savine et Cunlhat) 	Absence de divergences
Dimension sociale	<ul style="list-style-type: none"> • Revendication du rôle central de l'interconnaissance dans l'accueil • Nécessité de la complémentarité entre acteurs pour l'accueil 	<ul style="list-style-type: none"> • Une perception différente des demandeurs d'asile par leurs qualités administratives ou leurs qualités d'habitants • Une perception différente des demandeurs d'asile selon une logique de suspicion de « faux » réfugiés d'une part, et une logique de droit d'habiter d'autre part.
Dimension politique	<ul style="list-style-type: none"> • Perception de l'État comme un acteur d'entrave à l'accueil • Fatigue et épuisement, y compris psychologique, résultants des décisions de l'État de débouter des personnes du droit d'asile. 	<ul style="list-style-type: none"> • Différences dans les priorités à donner pour l'accueil des personnes (langues, logements, « papiers », santé) • Accueil formel organisé dans un cadre associatif versus Accueil informel détaché de toute organisation institutionnalisée • Différences dans le choix des partenaires de l'accueil • Différences dans les temporalités de l'accueil (limiter l'accueil aux demandeurs d'asile ou l'ouvrir, le prolonger, voire le cantonner, aux personnes déboutées de leur demande d'asile)
Territoire savoyard		
Dimension spatiale	<ul style="list-style-type: none"> • L'importance de la disponibilité immobilière pour assurer l'accueil • Contraste dans l'accès aux transports collectifs entre communes d'installation du CADA : Mettre en place des solutions de déplacements • L'opportunité que représente une « bonne » connexion du territoire à Chambéry • La nécessité de répartir les demandeurs d'asile entre les communes pour éviter les « effets de ghettoïsation » • L'importance d'un CADA diffus contrairement à un CADA regroupé et dans un « territoire isolé » (l'exemple du Prahda de Chignât) 	<ul style="list-style-type: none"> • Différences d'opinions sur la pertinence d'un accueil en milieu rural qui est perçu positivement ou négativement • Différence de perceptions du territoire savoyard entre territoire accueillant et territoire de rejet
Dimension sociale	<ul style="list-style-type: none"> • Revendication du rôle central de l'interconnaissance dans l'accueil • Le rôle central des Associations Cantonales d'Animation de Saint-Pierre-d'Albigny et d'Aiguebelle dans l'accueil 	<ul style="list-style-type: none"> • Distinction entre demandeurs d'asile qui « veulent réussir » et ceux qui « ne font pas d'efforts » (logiques de suspicion) : l'accueil inscrit dans une forme de méritocratie • Perceptions différentes de la place de l'islam et la place de la femme dans l'accueil des demandeurs d'asile

	<ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre l'isolement et le sentiment d'étrangeté des demandeurs d'asile par la création de liens sociaux • Le rôle central de la rencontre entre demandeurs d'asile et habitants locaux pour changer les mentalités de ces derniers 	<ul style="list-style-type: none"> • Un accueil « avec » les demandeurs d'asile versus approche directive de l'accueil
Dimension politique	<ul style="list-style-type: none"> • L'importance d'une inscription de l'accueil dans une échelle locale où les décisions nationales peuvent être changées ou réadaptées • Nécessité de décentraliser le traitement des dossiers de demande d'asile de Paris (OFPRA, CNDA) vers les régions et/ou départements 	<ul style="list-style-type: none"> • Différences dans les priorités à donner pour l'accueil des personnes (langues, logements, « papiers », santé) • Une perception différente de l'implication des maires entre ceux perçus comme impliqués dans l'accueil et d'autres en retrait de celui-ci • Différences dans les temporalités de l'accueil (limiter l'accueil aux demandeurs d'asile ou l'ouvrir, le prolonger, voire le cantonner, aux personnes déboutées de leur demande d'asile) • L'accueil entre injonction faite aux demandeurs d'asile et injonction faite à la société
Le Chambon-sur-Lignon		
Dimension spatiale	<ul style="list-style-type: none"> • L'accueil peut être entravé par « l'enclavement » et « l'isolement » du territoire • L'importance de la répartition spatiale des demandeurs d'asile pour utiliser la disponibilité immobilière, éviter les effets de ghettos 	Absence de divergences
Dimension sociale	<ul style="list-style-type: none"> • Revendication du rôle central de l'interconnaissance dans l'accueil • L'accueil, une « ouverture » vers l'autre et l'étranger, une acceptation mutuelle • Revendication du rôle central de la foi et de la tradition protestante locale dans l'accueil • Revendication d'un ancrage de l'engagement pour l'accueil dans le « vécu collectif » des habitants du territoire • Les événements culturels, des espaces de sociabilité publique importants pour l'accueil 	<ul style="list-style-type: none"> • Perceptions différentes des demandeurs d'asile entre suspicion, postures de victimes ou acteurs de l'accueil • Perceptions différentes de la place de l'islam et la place de la femme dans l'accueil des demandeurs d'asile • Différences dans la mobilisation de l'émotion pour l'accueil entre nécessité de mobiliser l'émotion et nécessité de s'en détacher
Dimension politique	<ul style="list-style-type: none"> • Conflictualités entre bénévoles et la maire du Chambon sur la temporalité du Lieu de mémoire : une critique de la non-représentation de l'accueil actuel pour les demandeurs d'asile dans le Lieu de mémoire du Chambon • Critique de la centralisation des procédures de traitement de la demande d'asile à Paris 	<ul style="list-style-type: none"> • Accords ou désaccords avec les élus locaux, notamment les maires, en fonction de leur engagement pour l'accueil (différence de perception entre le maire du Mazet et la maire du Chambon-sur-Lignon)

Tableau 12 : Convergences et divergences des stratégies d'accueil chez les habitants bénévoles.
Source : données enquêtes de terrain. Réalisation : Rafik Arfaoui, 2020

Conclusion du chapitre 6

L'analyse de l'accueil comme réponse aux besoins physiques et psychiques des demandeurs d'asile souligne l'importance de l'engagement des habitants pour combler les lacunes dans le suivi socio-administratif des demandeurs d'asile (liées notamment au manque de moyens

matériels et humains des travailleurs sociaux et à une législation de l'immigration et de l'asile restrictive et contraignante) et répondre aux enjeux d'accessibilité dans les territoires d'implantation des CADA, notamment ceux enclavés et fragilisés sur le plan socio-démographique. À ce sujet, il est intéressant de souligner que les dynamiques d'accueil varient en fonction non seulement des dynamiques territoriales (entre espaces dynamiques et espaces fragiles) mais aussi des parcours de vie et des capitaux (spatial, symbolique, culturel) des habitants bénévoles. Le vécu des habitants et leur perception de leur espace de vie dessinent des stratégies d'accueil qui convergent dans certains points et divergent dans d'autres.

Toutefois, l'aide aux demandeurs d'asile, dans les territoires fragiles comme ceux dynamiques, n'est pas dénuée de formes d'exclusion et de postures de domination. Cela montre que des formes de violences, certes moins marquées et marquantes que celles qui découlent des politiques publiques de l'asile ou encore celles vécues tout au long du parcours migratoire, peuvent naître de dynamiques de solidarité.

Ces analyses m'amènent à interroger la manière dont l'accueil local participe de la reconfiguration territoriale des espaces étudiés, par l'émergence de nouvelles solidarités et de nouvelles spatialités.

Conclusion de la deuxième partie

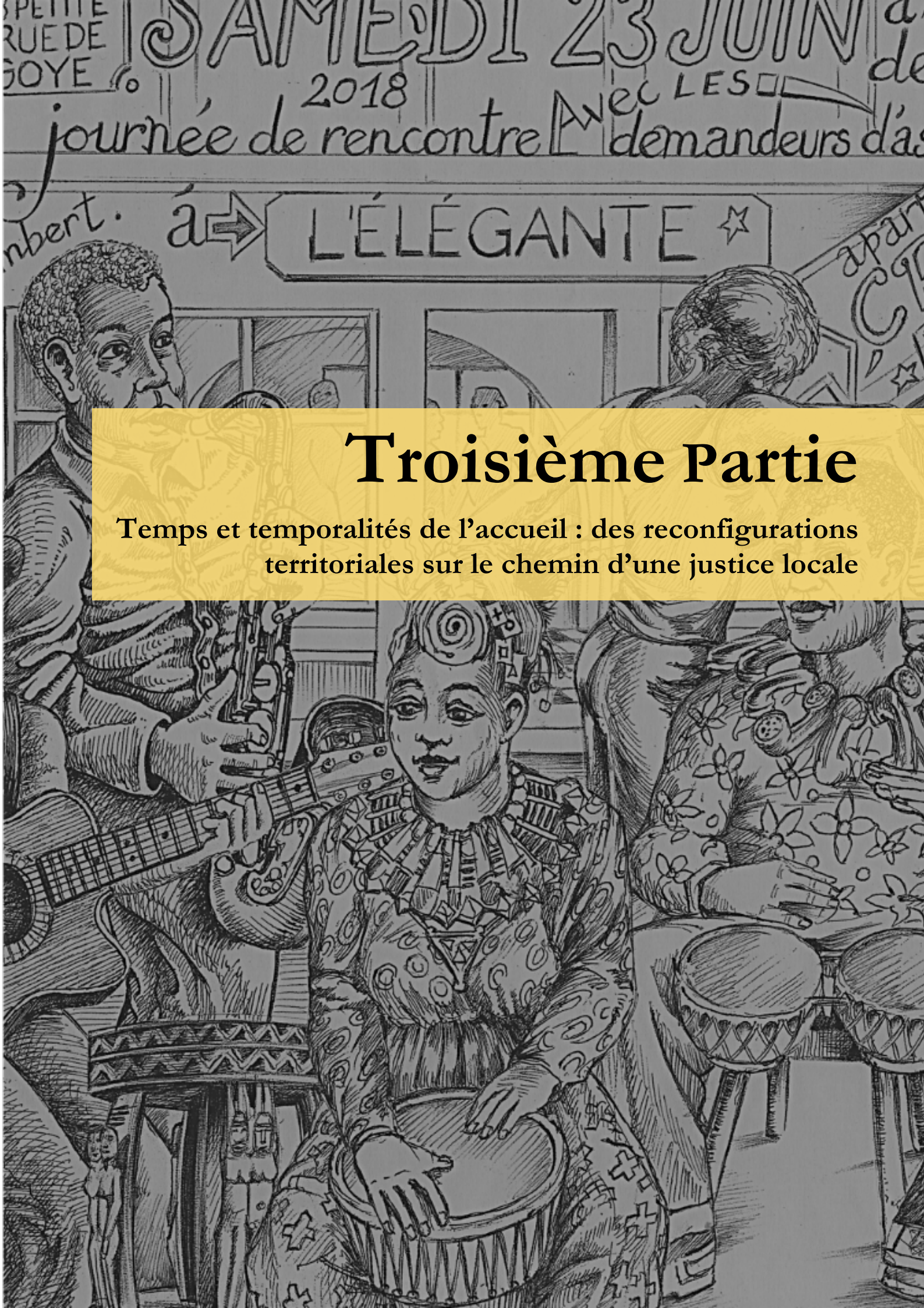
L'analyse des dynamiques d'accueil au miroir des supports matériels et idéels du territoire a permis de souligner au moins quatre éléments structurants. Tout d'abord, l'hétérogénéité des territoires, que ce soit dans le modèle d'organisation ou dans les dynamiques de fragilité et de dynamisme, dessine des places inégales pour les demandeurs d'asile. Cette inégalité s'observe à la fois entre les territoires et à l'intérieur de chaque territoire pour les deux CADA Détours et Combes-de-Savoie, organisés en hébergements diffus. Par exemple, les demandeurs d'asile hébergés à Ambert ont de fait une meilleure accessibilité aux équipements et services que ceux des trois autres communes du CADA Détours. Même observation pour le CADA Combes-de-Savoie entre celles et ceux hébergés à Aiguebelle qui ont moins d'accès aux équipements et aux services que celles et ceux hébergés à Saint-Pierre-d'Albigny et Montmélian. De fait, le CADA diffus implique une certaine inégalité dans l'accessibilité. À une échelle plus large, l'État ne fait aucune différence entre espaces ruraux et espaces urbains, fragiles et dynamiques, dans l'attribution de budgets pour le fonctionnement des CADA. Pourtant, les résultats qui ressortent de mes enquêtes de terrain montrent que les espaces plus enclavés et fragiles nécessitent des moyens (humains et matériels) plus importants.

Ensuite, l'analyse de l'interaction entre les acteurs locaux pour la gestion de l'accueil montre une implication plus forte des élus locaux dans les espaces fragiles en comparaison aux espaces dynamiques. Cette différence résulte et révèle de l'inscription de l'accueil dans une logique utilitariste, dans une politique locale de développement territorial, à travers la mobilisation des nouvelles arrivées (notamment celles des familles avec enfants) pour le maintien des services publics, notamment scolaires. Les élus locaux dans les espaces dynamiques restent, à mon niveau d'observation, relativement à l'écart des processus de création et de gestion des structures d'hébergement des demandeurs d'asile. Toutefois, l'exemple du Chambon-sur-Lignon montre qu'il n'y a pas de déterminisme territorial de l'accueil dans la mesure où la maire de la commune mobilise la fragilité territoriale (notamment par son enclavement) comme justification à la limitation de l'accueil.

La dimension idéale du territoire constitue un élément central pour l'engagement des acteurs locaux sur le chemin de la solidarité avec les demandeurs d'asile. L'histoire de la protection des juifs durant la Seconde Guerre mondiale et celle plus lointaine autour des huguenots de la montagne au XVI^e siècle sont mobilisées par des habitants bénévoles, des militantes d'associations locales ainsi que par le temple protestant du Chambon-sur-Lignon pour appeler à un engagement pour l'accueil des demandeurs d'asile. Néanmoins, l'ancrage

spatial de la mémoire locale, par l'ouverture d'un Lieu de mémoire sur le territoire de la commune, peut être mobilisé au contraire comme expression de l'évacuation du temps actuel de l'accueil. L'absence d'expositions permanentes et/ou temporaires autour de l'accueil contemporain au Chambon-sur-Lignon, celui de l'engagement auprès des demandeurs d'asile depuis l'ouverture du CADA en 2001, est perçu par les acteurs locaux de la solidarité comme une hostilité à la présence même des demandeurs d'asile sur le territoire.

Enfin, les réponses locales élaborées par les habitants bénévoles répondent à des besoins *a priori* d'ordres physique et psychique des demandeurs d'asile. Ces réponses sont multiples et dépendent de deux aspects majeurs : d'une part, les dynamiques de chaque territoire (enclavement, accessibilité, etc.) et, d'autre part, les capitaux (spatial, culturel, symbolique) dont est doté chaque habitant. Les dimensions spatiale, sociale et politique des réponses locales des habitants convergent dans certains points et divergent dans d'autres. L'ensemble de ces résultats qui représentent des apports empiriques majeurs pour la compréhension des dynamiques locales d'accueil dans les espaces non-métropolitains m'amènent à aborder le deuxième volet de mon hypothèse : ce que le territoire fait à l'accueil mais également de chercher à comprendre le sens commun de l'ensemble des engagements locaux.



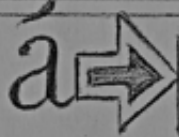
PETITE RUE DE BOYE
ambert.

SAMEDI 23 JUIN

2018

avec LES
demandeurs d'as

journée de rencontre



L'ÉLÉGANTE



Troisième Partie

Temps et temporalités de l'accueil : des reconfigurations territoriales sur le chemin d'une justice locale

Introduction de la troisième partie

L'accueil est une affaire de temps autant qu'une question d'espaces. Il y a le temps de l'engagement, de l'engouement, de l'espoir et celui du désespoir, le temps des amitiés et celui des liens brisés, le temps *a priori* vide mais qui s'avère productif du statut qu'il faudra endosser, soit celui de la « protection » par la dénomination de réfugié soit celui de l'exclusion par le mot de débouté. Le temps est celui aussi de ma propre réflexion sur l'accueil, sur cette notion floue qu'il est nécessaire de clarifier à partir de ce que la géographie et ses apports théorico-méthodologiques permettent.

Cette dernière partie est celle dans laquelle je mobilise les résultats des dynamiques d'accueil pour comprendre les reconfigurations territoriales des espaces non-métropolitains. Comment faire ? Je pars d'abord d'une analyse des espaces vécus d'une partie de celles et ceux qui s'engagent auprès des demandeurs d'asile. Leurs espaces vécus témoignent d'idéaux et de parcours de vie multiples, parfois même antagonistes. Ces espaces vécus qui tracent une complémentarité d'un accueil pluriel témoignent de temporalités multiples de l'accueil. Il est nécessaire d'explicitier ces temporalités et ce qu'elles disent de l'engagement auprès de celles et ceux hébergés par les CADA ou qui les ont quittés. C'est précisément dans ces temporalités que je questionne les processus de reconfiguration territoriale qui se jouent dans les espaces non-métropolitains. Quelles sont les dynamiques de cette reconfiguration ? Quelles sont ses matérialités et ses idéologies et que nous disent-elles de ce monde qui se (re)compose au rythme des fragmentations temporelles ?

Cette partie est également le temps de compréhension de l'attente dans sa forme productive. Qu'est-ce qui se tisse dans les interstices que représentent les espace-temps de l'accueil ? Cette question vise à comprendre les dynamiques d'une intégration temporaire, d'un processus absent des logiques de l'État français étant donné que les personnes qui demandent l'asile sont exclues des politiques publiques dites d'intégration. Quelles sont les formes de cette intégration temporaire ? Au-delà d'une reconfiguration territoriale des espaces non-métropolitains, il s'agit là de comprendre les recompositions des espaces vécus de celles et ceux qui demandent l'asile. Que fait l'attente à leurs espaces vécus et pratiqués ?

Enfin, cette partie débouche sur une tentative de cerner le sens commun de l'accueil, pour dire ce qu'il est et ce vers quoi il tend. Cette phase nécessite de mettre en commun les logiques plurielles de gestion locale de l'accueil afin de mettre en exergue les nœuds qui se situent aux carrefours des engagements locaux.

Chapitre 7

Ce que l'accueil fait aux espaces
non-métropolitains

Introduction du chapitre 7

Après avoir cerné comment le territoire, par son organisation spatiale, sa fragilité ou son dynamisme, agit sur l'accueil, et explicité les actions concrètes d'engagement des habitants bénévoles auprès des demandeurs d'asile, ce chapitre s'attachera à comprendre comment l'accueil participe, en retour, de la reconfiguration des espaces non-métropolitains.

Tout d'abord, ce chapitre s'attachera à analyser les espaces vécus des habitants bénévoles pour comprendre leurs perceptions des espaces qu'ils habitent et cerner leurs idéaux. Dans quelle mesure l'hétérogénéité des espaces vécus permet-elle de dessiner différentes voies pour l'accueil ? Cette question cherche à comprendre le rôle de la dimension vécue du territoire dans la structuration d'une dynamique d'accueil.

Ensuite, ces dynamiques d'accueil s'inscrivent dans des temporalités différentes, voire divergentes. L'analyse de ces temporalités permettra, enfin, d'expliciter le rôle de l'accueil dans la reconfiguration territoriale dans les espaces non-métropolitains, par l'émergence de nouvelles solidarités et de nouvelles spatialités.

1. Des espaces vécus hétérogènes et des dynamiques d'accueil complémentaires

Les territoires non-métropolitains, loin d'être homogènes entre espaces dynamiques et espaces fragiles, sont habités par des individus ayant des profils, des ressources et des parcours de vie hétérogènes. Cette hétérogénéité se manifeste dans l'émergence d'espaces vécus porteurs de visions, d'idéaux et de rapports à l'espace et à la société, sinon opposés, du moins divergents.

Trois types d'espaces vécus émergent ; le premier porte des valeurs anticapitalistes, voire anarchistes, et une critique d'un espace hostile ; le deuxième souligne le cadre de vie calme et verdoyant et un espace accueillant ; le troisième rappelle la diversité des individus en faisant l'éloge d'un espace basé sur l'échange, un espace des sociabilités. Chaque espace vécu produit une dynamique d'accueil singulière. Néanmoins, ces dynamiques d'accueil sont complémentaires. Pour illustrer ceci, j'ai sélectionné quatre profils de bénévoles qui dessinent les trois types d'espaces vécus évoqués précédemment. Cette sélection répond, avant toute chose, à ma volonté d'évoquer des espaces vécus *a priori* significatifs en ce qu'ils orientent les dynamiques d'ac-

cueil. Ces expériences n'ont pas la prétention de résumer l'ensemble des espaces vécus des bénévoles interrogés, encore moins de ceux impliqués dans l'accueil des demandeurs d'asile dans mes trois terrains d'étude. Rappelons que l'objectif principal, ici, est de montrer comment le territoire, dans sa dimension vécue, oriente les dynamiques d'accueil.

Comme évoqué précédemment (cf. chapitre 2), j'ai mobilisé la carte mentale comme un outil de représentation de l'espace vécu et de compréhension de l'espace mental des habitants impliqués dans la solidarité auprès des demandeurs d'asile.

1.1. Des espaces alternatifs face à l'incartade capitaliste

L'espace vécu de Clive (encadré 9) se divise en deux parties (carte 26). En rouge, les espaces non-appréciés, rejetés, voire contre lesquels il faudrait lutter. Il s'agit des espaces de la « domination capitaliste », ce qu'il nomme « l'incartade capitaliste », et les espaces de « domination » de l'État, à savoir les commerces de grande distribution (Aldi, Intermarché), les services administratifs de l'État à Ambert (CAF, CCAS, hôpital) et à Clermont-Ferrand (115, Préfecture). En noir, ce sont les espaces alternatifs, de solidarité et de contre-culture : « l'Octopus » à Cunlhat, le « café quoi » à Saint-Amant-Roche-Savine, la « Saillante » à Marsac et la projection d'un bar associatif à Arlanc. Ces types d'espaces alternatifs sont également représentés à Saint-Étienne et Grenoble, deux villes fréquentées occasionnellement par Clive. Il s'agit de « la Gueule noire »⁸⁵, espace autogéré situé dans le quartier de Bellevue à Saint-Étienne, et le centre social autogéré « La BAF »⁸⁶ situé à Grenoble, entre le centre-ville et la Villeneuve.

Encadré 9 : Présentation succincte de Clive

Clive est un homme âgé de 40 ans. Né à Marseille d'une mère originaire de Roumanie, il se perçoit comme « un mec blanc avec beaucoup de privilèges dans la société ». Cette perception est en soi une critique de la discrimination qu'il perçoit au sein de la société en fonction du sexe ou de la couleur de peau. Sans activité professionnelle, il travaille, de temps en temps, en tant qu'intérimaire. En couple, sans enfants, Clive a vécu dans des grandes villes (Grenoble étant la dernière en date) où il a pratiqué des hébergements en collocation et en squat. Il se décrit comme étant anarchiste et investi dans les projets de « contre-culture » et les « histoires alternatives ». Militant anticapitaliste, de longue date, Clive a participé à de nombreux « contre-sommets » dans différents pays du monde, notamment en Europe (figure 81). Il considère qu'il connaît bien la « problématique des migrants », notamment les « sans-papiers », auprès desquels il s'est investi auparavant. Son implication pour les demandeurs d'asile et les déboutés présents sur le territoire ambertois est, avant toute chose, un soutien à des « voisins », un soutien à une lutte des personnes elles-mêmes contre le « système de domination capitaliste ».

⁸⁵ Cf. <<http://www.lagueulenoire.org/presentation/>>

⁸⁶ Cf. <<https://labaf.org/>>

en direction des personnes déboutées du droit d'asile hébergées sur le territoire. L'organisation des événements suit donc une « logique anticapitaliste » et adopte une approche dite de contre-culture.



Photographie 14 : Soirée de solidarité avec les personnes déboutées du droit d'asile avec concert de musique punk, entrée et consommation à prix libre. Source : clichés Rafik Arfaoui, Saint-Amant-Roche-Savine, 20 octobre 2018.

- 1- Le groupe de musique punk « The Copycunts » sur scène.
- 2- Affiche du groupe de musique « The Copycunts » accroché à l'intérieur de la salle des fêtes municipale.
- 3- Fréquentation importante de la soirée par des habitants du territoire, y compris des résidents du CADA.
- 4- Affiches de concerts de musique à venir organisées dans le territoire.

D'ailleurs, le choix d'inviter des groupes de musique punk à ces soirées n'est pas anodin. Comme le soulignait le sociologue Dick Hebdige, le punk, apparu à la fin des années 1960 au Royaume-Uni et aux États-Unis, s'inscrit dans une forme indirecte de résistance de la jeunesse ouvrière à la culture dominante (Hebdige, 1979). Même si la musique reste un élément central du punk, ce mouvement « a été une forme d'entrée en politique pour une partie de la jeunesse, un creuset de formation politique et citoyenne, une manière de se construire » (Frouard, Serre, 2018). Jouer du punk lors de soirées musicales de soutien à la cause des personnes déboutées du droit d'asile vise à ancrer, plus ou moins explicitement, l'événement artistique dans une forme de lutte face au capitalisme néolibéral. Cet événement n'est pas non plus une exception, encore moins une forme d'exotisme venu de la grande ville pour

jouer « l'art de l'effondrement » (Marcus, 2000[1989]) en pleine campagne. Bien au contraire : « on a longtemps dit que le punk était un phénomène restreint aux grandes villes et à la capitale [...] dès l'origine, le mouvement est présent dans toutes les petites villes, les villages » (Frouard, Robène, 2018).

Carnet de terrain n°1 – La liberté par la marge : soirée de solidarité avec les déboutés du droit d'asile

Le soir du 20 au 21 octobre 2018, j'assiste à une des nombreuses soirées organisées en solidarité avec les personnes déboutées du droit d'asile présentes dans le territoire ambertois. La soirée se déroule dans la salle des fêtes municipale de la commune de Saint-Amant-Roche-Savine. Sous un éclairage relativement sombre, plusieurs dizaines de personnes, peut être plus d'une centaine, sont venues profiter d'une soirée musicale et de solidarité. Au fond de la salle des fêtes, le groupe lyonnais de musique punk, The Copycunts, composé de 4 personnes, anime la soirée avec une vive énergie. Sarah, guitariste et chanteuse, donne le ton à la soirée avec un style vocal de contralto, une voix grave, qui rappelle la guitariste et chanteuse Courtney Love.

Marquant une pause, Sarah sort fumer une cigarette à l'extérieur de la salle des fêtes où de nombreux jeunes discutent, fument et boivent de la bière dans cette nuit d'automne froide fidèle à une météo auvergnate forézienne. Je saisis cette occasion de calme relatif pour échanger avec Sarah sur son groupe et ce qui les a amenés à jouer à Saint-Amant-Roche-Savine de la musique punk. Elle m'explique d'abord sa proximité amicale, ainsi que les autres membres du groupe, avec Clive. Le groupe est conscient qu'il est venu jouer dans une soirée visant une solidarité avec des personnes exclues du droit d'asile et s'inscrit donc dans une forme d'engagement politique. À la question de la différence entre Lyon et Saint-Amant-Roche-Savine, Sarah m'explique qu'ici on est à l'abri de la police, et donc d'éventuels contrôles, voire de répressions. Saint-Amant-Roche-Savine permettrait ainsi d'être dans une marge spatiale, perçue comme à l'écart du contrôle étatique, pour s'exprimer plus librement.

Clive fait appel à ses connaissances du milieu punk pour animer les soirées de solidarité. Son réseau amical dans les grandes villes (Lyon, Saint-Étienne, Grenoble, etc.) est mobilisé pour investir artistiquement le territoire ambertois. Pour les groupes de musique punk, le « village » et la « campagne » représentent une forme de marge spatiale éloignée du contrôle étatique qui s'exercerait plus fortement dans la grande ville (carnet de terrain n°1). Sous une forme plus ou moins consciente, plus ou moins assumée, Clive et ses amis (rè)organisent une forme de lutte contre le capitalisme néolibéral à partir des espaces non-métropolitains en s'engageant auprès des demandeurs d'asile et des personnes déboutées du droit d'asile.

b. Des voisins plutôt que des migrants

Par ailleurs, l'engagement de Clive insiste sur l'importance que les demandeurs d'asile « soient au milieu des populations », « d'être avec nous en ville et pas dans des CADA à cent dans des anciennes écoles et hôpitaux ». Par cette perception de l'accueil, Clive soutient la forme d'organisation spatiale du CADA Détours qui consiste à héberger les demandeurs d'asile dans

des appartements situés « au milieu » des localités et non à leur « marge ». Il soutient donc, au moins partiellement, le mode diffus de l'hébergement adopté par le CADA et fortement influencé par les maires des quatre communes. Pour Clive, ce mode d'hébergement implique plus de rencontres entre les résidents et les habitants, en tant que « voisins ».

La notion de voisinage occupe une place centrale dans le discours de Clive. Ceci implique que les résidents sont perçus par leurs qualités d'habitants et pas seulement, voire pas du tout, par leurs statuts administratifs de « demandeurs d'asile ». Le mode d'hébergement dans des appartements diffus dans les communes d'installation du CADA, est perçu par Clive comme une réduction des frontières spatiales qu'imposeraient un CADA regroupé, souvent isolé de la ville, du village, et donc de ses habitants. Cet isolement se fait par la construction de clôtures et donc par une forme de discontinuités spatiales. C'est typiquement l'exemple des anciens foyers Sonacotra qui hébergeaient les « travailleurs immigrés » et dont une grande partie a été transformée aujourd'hui en CADA. Ce soutien à l'hébergement diffus s'inscrit dans l'espace vécu de Clive marqué par la lutte contre la construction des frontières spatiales, administratives et sociales.

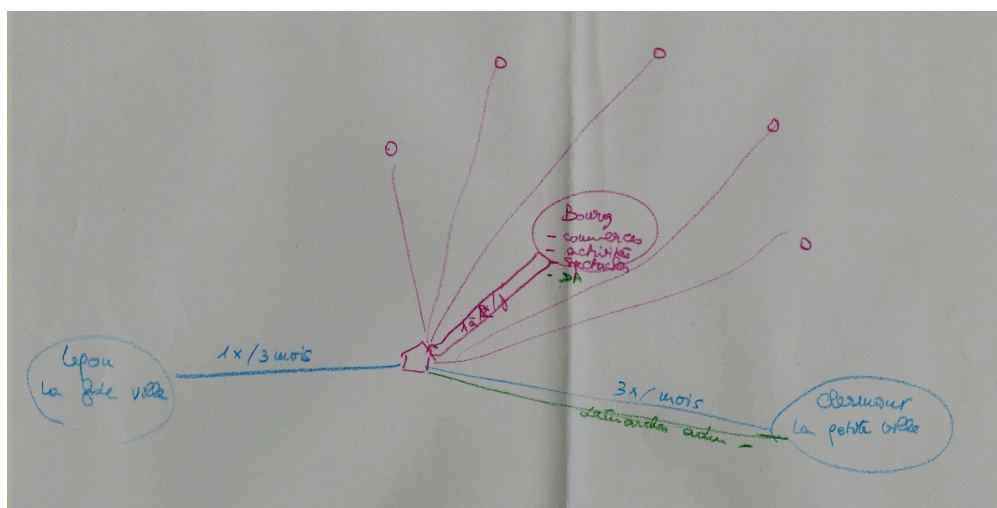
Cependant, fidèle à ses convictions politiques, Clive perçoit le CADA comme appartenant à un « système d'oppression structurelle ». Il dissocie néanmoins la structure administrative de celles et ceux qui l'animent, c'est-à-dire les travailleurs sociaux. Entretien des liens très cordiaux avec eux, Clive perçoit que « le fait d'avoir des structures qui accueillent des gens bien, c'est bien. Le CADA le fait au mieux ». Ce n'est pas tant qu'il se détourne de ses convictions politiques, qu'une façon d'intégrer les travailleurs sociaux à son engagement de soutenir la lutte des personnes en situation de demande d'asile et déboutées du droit d'asile. Cette approche, Clive la justifie, d'une part, par une sociabilité publique basée sur l'interconnaissance qui existe au sein du territoire ambertois et, d'autre part, par le fait que lui et ses « amis » ne sont pas nombreux. Pour Clive, cette situation favorise un « rapport un peu plus humain » contrairement à ce qu'il a « pu vivre ailleurs dans des villes ». Dans ce cas, l'espace vécu de Clive intègre des sociabilités propres au territoire non-métropolitain et permet de se baser sur une forme d'entraide avec des habitants qui ne partagent pas ses convictions politiques.

1.2. Cadre de vie agréable dans un espace accueillant

D'autres espaces vécus soulignent une perception des territoires d'installation des CADA comme disposant d'un « cadre de vie agréable » et comme des espaces accueillants.

C'est le cas des espaces vécus de Bernard et Mireille, bénévoles au CADA Détours, et de Jeanne, bénévole au CADA Combes-de-Savoie.

L'espace vécu (carte 27) de Bernard et Mireille (encadré 10) présente Ambert comme un bourg et un espace de consommation (commerces, activités, spectacles). Clermont-Ferrand est perçue comme une petite ville et Lyon comme la grande ville. Le décalage de la perception de la taille des villes d'Ambert et de Clermont-Ferrand de la réalité statistique est lié au fait que le couple a longtemps vécu dans des grandes agglomérations de tailles plus importantes (Strasbourg, agglomération parisienne). Les petits cercles, reliés d'un trait à la maison du couple qui occupe le centre du dessin, représentent les hameaux où ils ont l'habitude de se rendre. L'attachement à ces hameaux s'explique par la présence de leurs « amis », eux aussi néo-ruraux venus chercher le calme de la campagne loin de la ville. Le couple éprouve une sympathie plus prononcée chez ces amis néo-ruraux que chez les natifs *a priori* associés à Ambert.



Carte 27 : Carte mentale dessinée par Bernard et Mireille. Source : cliché Rafik Arfaoui, Mareynat, 6 février 2018.

Encadré 10 : Présentation succincte de Bernard et Mireille

Bernard et Mireille sont un couple de retraités. Âgés de plus de soixante-cinq ans, ils sont mariés et parents de trois enfants. Ils habitent, seuls, une maison dans un hameau situé à proximité d'Ambert depuis quatorze ans. Les espaces où ils étaient installés, durant leur vie active, appartiennent tous à des grandes villes. Le choix de vivre, durant leur retraite, dans ce lieu a été fait en raison de « sa verdure, son calme et ses montagnes » qui leur rappelle la vallée vosgienne dont ils sont originaires en Alsace. Ces « néo-ruraux » sont des anciens cadres. Bernard était ingénieur urbaniste et a travaillé dans les métiers de l'urbanisme, de l'immobilier et des opérations de réaménagement de friches industrielles. Mireille était professeure de lettres classiques dans l'Éducation Nationale. Leur engagement auprès des demandeurs d'asile se fait sous la forme du « parrainage ». C'est-à-dire qu'ils accompagnent une famille (de nationalité albanaise) dans leur « vie quotidienne ». L'engagement bénévole auprès de demandeurs d'asile est nouveau pour eux. Néanmoins, ils justifient leur engagement, en partie, par le fait que, dans leurs familles, il y a eu des « réfugiés » déplacés d'Alsace et accueillis durant la seconde guerre mondiale dans le sud-ouest de la France.

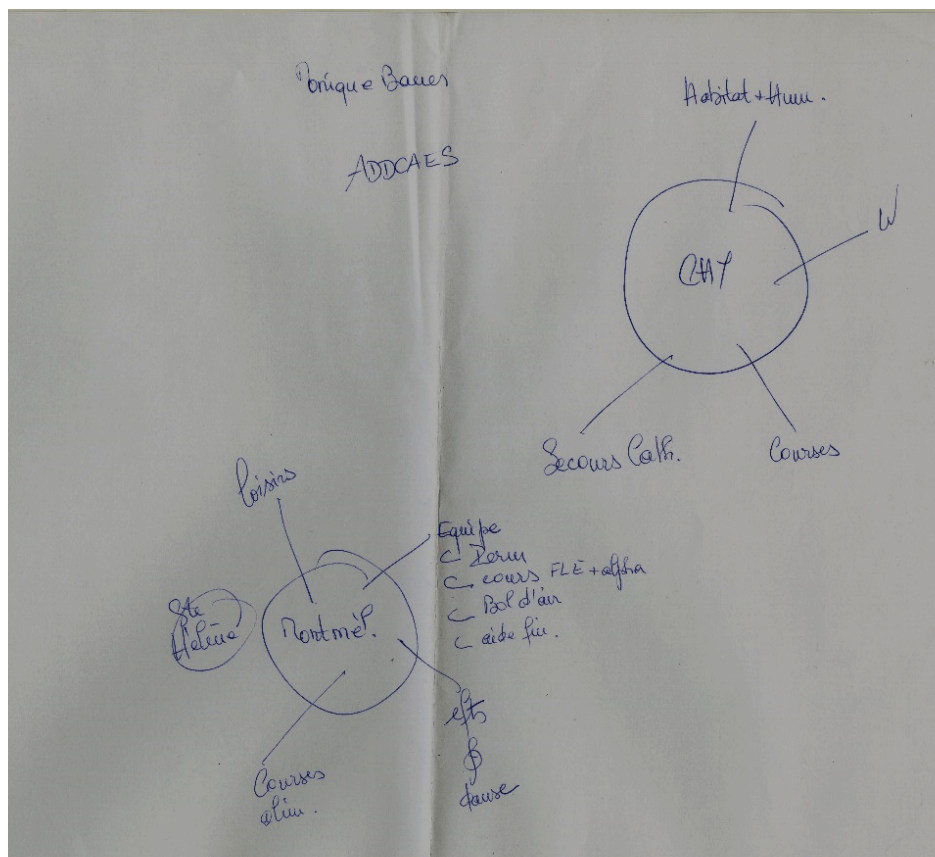
Ainsi, pour eux, Ambert dispose de « tout ce dont il faut pour qu'une famille puisse vivre normalement ». Le territoire est vécu comme accueillant sans risque pour les demandeurs d'asile. Le risque proviendrait de l'échelle nationale avec des décisions de débouter certaines personnes de leur demande d'asile. Ceci conduit Bernard et Mireille à mettre en place des actions (prise de contact avec le député André Chassaigne, rendez-vous à la Préfecture, etc.) pour régulariser la famille qu'ils parrainent. Ceci s'ajoute à des activités quotidiennes visant à « apprendre » à la famille albanaise « comment faire le trou ici et devenir des gens normaux d'Ambert ».

Sans être forcément dans une « lutte » politique à proprement parler, comme on a pu le voir pour le cas de Clive, le couple s'engage dans une réflexion sur la question du « comment faire » pour les personnes déboutées du droit d'asile. Ainsi, des discussions se font avec d'autres bénévoles qui sont, dans leur majorité, âgés et à la retraite. Une forme de différence générationnelle est observée dans la perception de l'accueil dans le territoire ambertois, entre les personnes relativement jeunes qui prônent un engagement informel, non-institutionnalisé, et les personnes relativement âgées qui préfèrent institutionnaliser leur engagement par la création d'associations enregistrées auprès de la Préfecture.

À côté d'une perception idéalisée de la figure de la « campagne », on retrouve, notamment chez Bernard, la perception d'un espace non-métropolitain où la « place existe » et où « il est plus facile d'être pauvre à la campagne qu'en ville ». Cette place est à comprendre comme la perception d'une vacance élevée de logements et la présence relativement importante de résidences secondaires. La perception d'une disponibilité immobilière par Bernard, qui se rapproche dans une certaine mesure de la réalité statistique pour le cas du territoire ambertois, est fortement liée à son espace vécu opposant ville et campagne. Ceci conduit Benard à « être d'accord » avec le mode d'hébergement diffus adopté par le CADA afin de répartir les demandeurs d'asile entre les communes.

Si cette perception de l'accueil diffus se rapproche de celle de Clive, elle s'en éloigne dans l'argumentaire. En effet, Bernard fait appel à son expérience d'urbaniste ayant vécu et travaillé dans des grandes agglomérations caractérisées *a priori* par des problèmes de concentration de personnes immigrées, ou perçues en tant que telles du fait de leur ascendance, dans les banlieues. Ainsi, Bernard prône l'idée d'une nécessité, voire d'une obligation, de répartir les personnes migrantes, perçues comme pauvres et extérieures aux normes sociales françaises, entre les régions, les communes et, à l'intérieur de celles-ci, entre les différents sites ou quartiers. Ceci permettrait de ne pas concentrer des personnes immigrées ensemble,

et de ne pas reproduire les « erreurs » commises lors de la construction de cités où ont été logés des travailleurs immigrés et leurs familles. On remarque clairement que, chez Bernard, la perception de l'accueil repose notamment sur une expérience socio-spatiale antérieure dans les grandes agglomérations urbaines.



Carte 28 : Espace vécu de Jeanne. Source : cliché Rafik Arfaoui, Montmélián, 9 avril 2018.

L'espace vécu (carte 28) de Jeanne (encadré 11) se structure autour de deux pôles, Montmélián et Chambéry. Chambéry est perçue, en adéquation avec la réalité statistique, comme le pôle urbain majeur du territoire où les déplacements de Jeanne se font par « nécessité ». Ceci concerne son engagement associatif, au Secours Catholique et à Habitat Humanisme, son lieu de travail au Conseil Départemental, et certains achats indisponibles à Montmélián. Cette commune concentre les activités « quotidiennes » de Jeanne : achats dans des grandes surfaces (Super U, Intermarché) et commerces de proximité (boulangerie, boucherie, « mon bio »), activités culturelles (en participant aux Chœurs de Montmélián et en se rendant aux cours de danse de sa fille), activités associatives (secours catholique, cours bénévoles de FLE au Foyer des Jeunes Travailleurs de Montmélián et cours « d'alphabétisation », et enfin loisirs (« sorties bol d'air », randonnées en montagne).

Encadré 11 : Présentation succincte de Jeanne

Jeanne, âgée de 60 ans, est mariée et mère de deux enfants. Née dans « une petite ville du Jura », elle habite, depuis vingt-et-un ans, à Saint-Hélène-du-Lac en Savoie, à quatre kilomètres au sud de Montmélian. Son mari travaillant en Suisse, elle a vécu, auparavant, en Haute-Savoie. Elle se considère comme étrangère au territoire en référence aux natifs. Jeanne considère que les « expatriés », c'est-à-dire des Français originaires d'autres départements de France comme c'est le cas pour elle, sont plus engagés que les natifs perçus comme peu enclins à l'accueil.

Bénévole au Secours Catholique depuis 18 ans, elle a « accueilli » lors des vacances scolaires durant neuf années, Nacer enfant habitant la banlieue lyonnaise. Elle considère cet échange comme « intéressant » et enrichissant pour ses enfants. Par son engagement associatif, qui s'étend également aux cours de français dispensés pour des femmes immigrées originaires notamment du Maghreb, Jeanne est familiarisée avec ce que certains appellent la « question migratoire », qui n'est autre ici que le rapport social et culturel à des personnes étrangères ou perçues en tant que telles (ce que certains appellent immigrés de deuxième, voire troisième génération).

Montmélian représente pour Jeanne la figure de la petite ville verte, avec des éléments paysagers naturels importants. Elle considère Montmélian comme accueillante vis-à-vis des personnes en situation de demande d'asile. Elle compare l'accueil à Montmélian avec l'accueil à Chignin, commune limitrophe et qui abrite un PRAHDA géré par Adoma. Pour elle, l'absence de moyens de transports en commun (gare de chemin de fer fermée) et l'hostilité affichée publiquement par le maire⁸⁷ et une partie des habitants de Chignin constituent une entrave à l'accueil.

Néanmoins, Montmélian n'offrirait pas, selon Jeanne, tous les services culturels dont les personnes jeunes ont besoin. Elle fait ici référence à un manque *a priori* de projections cinématographiques, du moins d'une offre inadaptée aux demandeurs d'asile par la faiblesse de films projetés en langues étrangères (l'arabe par exemple). Face à ce manque, elle se satisfait de la proximité dont bénéficie Montmélian vis-à-vis de Chambéry où les demandeurs d'asile, notamment jeunes célibataires et sans enfants, peuvent se rendre. L'espace vécu de Jeanne la conduit à percevoir l'accueil comme utile aux espaces non-métropolitains, notamment en termes socio-démographiques. L'accueil des demandeurs d'asile dans ces territoires signifierait l'arrivée d'une population jeune et des familles avec enfants à scolariser. Il s'agit clairement, dans ce cas précis, d'une perception utilitariste de l'accueil.

« On a tout à y gagner. Les exemples qui se passent, ça a été démontré, dans les petites villes et dans les villages, il y a des villages qui réclament à créer des centres d'accueil [...] À Bonneval, ils vont fermer l'école, ils demandent des familles avec

⁸⁷ Comme on a eu l'occasion de le rappeler précédemment, la position du maire de Chignin vis-à-vis du PRAHDA a évolué. Des articles de presse font état d'une « acceptation » du maire et des habitants des demandeurs d'asile. N'ayant pas travaillé sur le cas de Chignin, je ne donnerai pas d'éléments explicatifs sur les raisons et le processus ayant conduit à ce changement de perception de l'accueil dans l'opinion publique locale.

enfants, ils demandent de la jeunesse, ils demandent du monde, tous ces villages en haute-Tarentaise, en haute-Maurienne qui se dépeuplent, ils sont prêts à accueillir des gens. Même exemple dans l'Ariège avec des villages entiers avec des maisons vides, des écoles qui ferment les unes après les autres. Ça redonnerait de la vitalité, une économie, on ne peut pas y aller si on n'est pas retraité, il n'y a plus de cinémas, il n'y a plus rien. » (Extrait d'entretien avec Jeanne, bénévole au CADA Combes-de-Savoie, avril 2018).

La satisfaction de Jeanne quant à la connexion de Montmélian à Chambéry s'explique, non seulement, par la réalité de la pratique spatiale des habitants du territoire, notamment la présence de liaisons ferroviaires que j'ai eu l'occasion de détailler, mais aussi par une perception du territoire Combes-de-Savoie comme intrinsèquement lié à Chambéry. La relation ville-campagne renvoie, dans ce cas, à une complémentarité et à un lien permanent entre les deux communes (les équipements et services à Chambéry, la tranquillité et la nature à Montmélian). Ainsi, on retrouve dans l'engagement de Jeanne pour l'accueil, les « sorties bol d'air », notamment à Montmélian et le long de la Cluse de Chambéry. Ces activités sont organisées pour accompagner les demandeurs d'asile dans des randonnées en montagne ou dans des sites naturels urbains (le lac du Bourget à Aix-les-Bains). Cet engagement relève d'une volonté de « faire découvrir » le territoire aux demandeurs d'asile afin qu'ils puissent en saisir les contours et les structures paysagères, spatiales et sociales.

« On fait des sorties en montagne pour deux jours grâce notamment à la Fondation Petzel qui finance des associations qui emmènent des gens en montagne. On a accès à des points de vue avec une observation du territoire de Grenoble à Albertville, les chaînes de montagne. Ces sorties sont très appréciées. » (Extrait d'entretien avec Jeanne, bénévole au CADA Combes-de-Savoie, avril 2018).

Dans ces deux cas, les bénévoles évoquent les espaces non-métropolitains par leurs qualités environnementales et leur ouverture aux étrangers. Cette perception, qu'elle oppose ou non la campagne à la ville, diffère de celle de Clive qui perçoit l'espace comme un produit d'un système plus global, plus structurel, celui du capitalisme néolibéral. Contrairement aux soirées avec des entrées libres, l'action de Bernard et Mireille ainsi que de Jeanne se limite à la volonté de faciliter la vie (temporaire) des demandeurs d'asile sur le territoire. Cette facilitation passe par une approche volontariste d'inscrire les demandeurs d'asile dans une pratique spatiale, sociale et culturelle quotidienne proche de leurs standards (fréquentation de cinémas, achats dans des grandes surfaces, pique-nique et randonnées en montagne, etc.).

1.3. Des espaces basés sur la rencontre et les sociabilités publiques

Le troisième type d'espace vécu fait appel à la sociabilité publique et à la rencontre comme éléments centraux de la perception du territoire et les actions pour l'accueil des bénévoles.

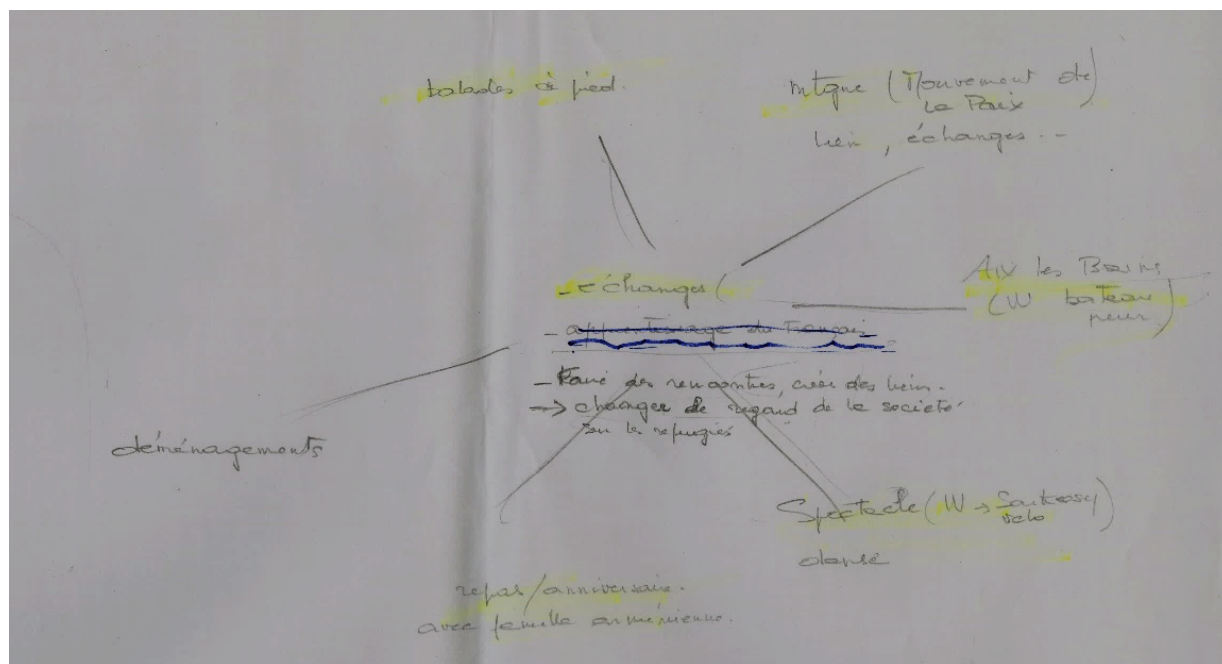


Schéma 10 : Espace vécu de Anne-Laure. Source : cliché Rafik Arfaoui, Montmélian, 3 avril 2018.

Encadré 12 : Présentation succincte d'Anne-Laure

Anne-Laure, âgée de 73 ans, est retraitée depuis 2000. Mère de deux enfants et grand-mère, elle est veuve de son mari, décédé à l'âge de 39 ans. Aînée d'une famille de six enfants, Anne-Laure s'est « toujours » sentie « à tort » responsable des autres. Institutrice, elle a commencé sa carrière dans l'Éducation Nationale avec des classes dites de transition, c'est-à-dire des classes pour « élèves en difficulté mis en classe normale ».

Habitante de Saint-Pierre-d'Albigny, Anne-Laure est très active sur le plan associatif. Elle s'est engagée, à sa retraite, à l'Association d'Aide à Domicile aux personnes en Milieu Rural (ADMR), pour des aides dans des tâches administratives et pour le soutien scolaire. On peut citer également son engagement auprès du Secours Catholique et d'une association basée à Cruet qui « parraine un village en Afrique ». Sur le plan culturel, elle anime un groupe de danse proche-orientale au village.

Elle est habituée à l'engagement solidaire auprès de personnes immigrées. Elle a accompagné une famille d'Arméniens (un père et sa fille) à Arbin dès 2001 et jusqu'à leur « insertion » dans la société. Dès l'ouverture du CADA Combes-de-Savoie, elle s'est engagée auprès des demandeurs d'asile, notamment auprès de Khaled, accompagné de membres de sa famille, et de Walid qu'elle considère comme « son fils ».

L'espace vécu (schéma 10) d'Anne-Laure (encadré 12) est ouvert, sans représentation d'une limite qui permettrait de distinguer les frontières de « son » territoire. Cette ouverture est

volontaire et elle la justifie par le fait qu'elle « n'a pas envie de fermer le territoire ». Au centre de son dessin, on peut lire le mot « échange ». C'est précisément le cœur de son espace vécu, à partir duquel des activités se dessinent. On retrouve des activités de loisirs (balades à pied, randonnées en montagne, balades autour du lac du Bourget à Aix-les-Bains), des activités culturelles (spectacles, danse) et des activités autour de la rencontre entre proches et amis. L'ensemble des activités que dessine Anne-Laure, par la forme d'une *mindmap*, vise à « faire des rencontres, créer des liens et changer le regard de la société sur les réfugiés ».

Pour Anne-Laure, le territoire dans lequel s'inscrivent ses activités quotidiennes et plus occasionnelles est d'abord un espace de rencontre, un espace où il est nécessaire d'être solidaire de celles et ceux qui « nous » entourent. C'est ce qui explique son engagement très actif sur le plan du bénévolat dans plusieurs associations. Tous les éléments physiques (montagne, lac), paysagers (urbains et ruraux), ainsi que le tissu associatif local, sont mobilisés comme autant de ressources au service de la rencontre avec des personnes considérées comme « Autre », en tant que figure sociale incarnant une part d'étrangeté sur les plans social, économique et culturel. Cet « Autre » renvoie dans le discours d'Anne-Laure à des femmes immigrées, vivant en Combes-de-Savoie avec un statut légal mais qui ne parleraient pas (en tous cas pas assez couramment) le français et qui « souhaitent » apprendre la langue et « sortir » du domicile pour occuper la place publique « avec » des personnes natives françaises. Mais « l'Autre », ce sont aussi les demandeurs d'asile qui arrivent sur le territoire et qui nécessiteraient un accompagnement.

« L'ouverture » qu'incarne l'espace vécu d'Anne-Laure est donc l'expression de l'effacement d'une frontière avant tout sociale, afin d'accueillir celles et ceux qui arrivent ou bien qui sont déjà sur place mais qui étaient « invisibles », du moins invisibilisés. Ainsi, l'ensemble de la dynamique d'accueil impulsé par Anne-Laure vise à ce que les « réfugiés⁸⁸ soient reconnus ».

« On ne veut pas les mettre en vitrine. Ce qu'on voudrait, c'est les mettre en relation. »
(Extrait d'entretien avec Anne-Laure, bénévole au CADA Combes-de-Savoie, avril 2018).

La déclaration d'Anne-Laure répond à ma question de savoir pourquoi elle a associé des personnes hébergées par le CADA à des manifestations culturelles et de solidarité sur le territoire, par exemple, à la manifestation organisée par la section de Montmélian du Mouvement de la Paix ou encore à « la fête du partage » à Cruet qui vise à « récolter des fonds et

⁸⁸ Le mot recouvre, dans son discours, à la fois les catégories de demandeurs d'asile et de réfugiés.

sensibiliser [les habitants] aux actions en faveur des villages pour l’Afrique ». Anne-Laure ne souhaite pas que l’accompagnement des demandeurs d’asile se limite à l’apprentissage de la langue française. Elle estime nécessaire de « s’intéresser à eux » en les associant aux activités du territoire et qu’ils aient « des relations normales ». La normalité renvoie ici à la présence des demandeurs d’asile dans l’espace public. Elle appuie son exemple par « l’invisibilisation » qui a lieu au « Formule 1 » de Chignin, c’est-à-dire le PRAHDA géré par Adoma et installé dans un ancien hôtel F1.

« Le bénévolat doit être un échange et toutes ces personnes ont des compétences et des richesses. On doit les impliquer dans les choses qu’on veut faire. » (Extrait d’entretien avec Anne-Laure, bénévole au CADA Combes-de-Savoie, avril 2018).

Anne-Laure perçoit l’accueil comme un accompagnement qui permettrait aux demandeurs d’asile d’être eux-mêmes « acteurs ». Pour elle, il est donc nécessaire que le bénévolat s’éloigne de « l’assistanat ».

1.4. La complémentarité de l’accueil dans les espaces non-métropolitains : entre dynamique subie et dynamique choisie

Ainsi, ces trois types d’espaces vécus agissent de manières différentes sur les dynamiques d’accueil et la perception que les acteurs bénévoles se font des politiques publiques mises en place à destination des demandeurs d’asile. Néanmoins, il y a des complémentarités entre la stratégie de ces acteurs (bénévoles) et celle des autres acteurs locaux de l’accueil (travailleurs sociaux, élus). Cette stratégie volontaire est favorisée par la diversité des parcours et des espaces vécus de celles et ceux qui s’engagent pour les demandeurs d’asile et les personnes déboutées présentes sur le territoire. La complémentarité découle de deux constats, l’un est subi, l’autre est choisi, imaginé, créé. Pour le premier, il s’agit des contraintes spatiales et temporelles avec lesquelles les acteurs bénévoles doivent composer (étendue du territoire de l’accueil, manque de transports collectifs, manque de temps pour s’engager). Pour le deuxième, il s’agit des attributs sociaux caractéristiques des territoires non-métropolitains : l’interconnaissance et/ou la présence/préexistence d’un tissu associatif mobilisable pour répondre aux besoins de l’accueil.

Clive divise les acteurs locaux solidaires entre anarchistes, « citoyennistes », « humanistes » et « papis-mamis catho ». Ces mondes, bien que différents, voire divergents, n’ont pas empêché Clive de s’appuyer sur eux pour l’accueil. La faible (quantitativement) présence de réseaux anarchistes sur le territoire, l’étendue de l’espace de l’accueil (se déplacer d’une

commune à une autre pouvant prendre quarante-cinq minutes de voiture), la nécessité d'avoir un véhicule et la nécessité d'un « temps libre » ont conduit Clive dans une logique de complémentarité.

« Contrairement à ce qu'on pouvait faire en ville, il y a une différence de façon de fonctionner. On est obligé de parler à des Mélenchonnistes et avec des papis et mamies catho, des humanistes et progressistes. C'est cool, on est moins dans notre bulle. À Grenoble, on était assez nombreux, on ne le faisait pas parce qu'on était assez nombreux. On est une dizaine [ici] et on a plus d'envies que de capacités physiques et temporelles. » (Extrait d'entretien avec Clive, février 2018)

Dans cette logique, Clive dissocie les structures des individus qui les animent. Cette capacité de dissocier les structures des individus qui les font tourner s'appuie sur le fait de percevoir les acteurs d'abord et avant tout comme des habitants et des voisins. Il s'agit des travailleurs sociaux du CADA Détours, qui reste un chaînon de ce « système d'oppression structurelle », des élus, avec des étiquettes de gauche comme de droite ou sans étiquettes, et des bénévoles « classiques », c'est-à-dire celles et ceux qui se déclarent préalablement auprès du CADA et qui limitent leurs actions à l'apprentissage du français et à des activités de loisirs et de rencontre. L'ensemble de ces acteurs sont donc, aux yeux de Clive, des habitants du territoire avec lesquels il est possible de composer pour édifier quelque chose jusque-là peu défini et dont les contours sont difficilement saisissables. C'est que la stratégie de complémentarité, bien qu'elle soit volontariste, est souvent réalisée dans une forme de bricolage. À chaque situation qui se présente, les personnes proposent une action nouvelle afin de répondre, dans l'urgence, aux besoins des demandeurs d'asile. Certaines actions précèdent le besoin, comme ce fût le cas avec le collectif de soutien aux exilés créé en 2016 dans le territoire ambertois, qui visait à anticiper les « sorties » de personnes déboutées du droit d'asile afin de leur trouver un hébergement (temporaire) et qu'elles ne soient plus inscrites dans un quotidien dont le temps est marqué par l'attente (Kobelinsky, 2010).

Dans cette complémentarité, chacun est plus ou moins conscient de ses compétences, de ce qu'il est capable de faire et jusqu'où il est capable d'aller (juridiquement notamment) dans l'engagement. Ainsi, certains s'occupent de l'apprentissage du français, d'autres des « sorties » et des balades, de l'accompagnement administratif et d'autres de l'organisation d'actions de solidarité artistiques et festives en vue de financer la prise en charge des personnes déboutées, voire plusieurs de ces actions. Les travailleurs sociaux, ne pouvant enfreindre la législation et le contrat qui lie l'association gestionnaire du CADA à l'État, orientent, d'une manière informelle, les résidents et anciens résidents vers des « contacts » qui leur seront utiles. C'est ainsi que des personnes ayant été déboutées de leur demande d'asile

dans le territoire ambertois et en Combes-de-Savoie ont pu être hébergées grâce à des contacts avec des collectifs de soutien et des individus disposés à les héberger. Cette disposition est liée non seulement à un aspect spatial, la capacité d'avoir un hébergement à leur proposer, mais aussi à un aspect juridique, le risque de faire face à des appareils judico-administratifs répressifs et à des condamnations pour « délit de solidarité ». L'ensemble de ces actions est né de contraintes spatiale, juridique, temporelle, en somme organisationnelles.

À côté de cette complémentarité de l'accueil inscrite dans une logique de « nécessité », on décèle une coordination entre les acteurs qui s'appuie notamment sur l'interconnaissance entre les habitants et la présence d'un tissu associatif riche. Ainsi, ne s'étonne-t-on pas de voir dans des soirées de solidarité aux déboutés, organisées notamment par des personnes du mouvement dit alternatif, des élus, locaux ou nationaux (carnet de terrain n°2).

Carnet de terrain n°2 – Quand les soirées deviennent des places qui transcendent les classes.

Lors de la soirée animée par les Copycunts à Saint-Amant-Roche-Savine, dans la nuit du 20 au 21 octobre 2018, j'ai croisé au milieu de la foule, où des gens discutent un verre à la main, le député André Chassaigne. Vêtu d'un jean et d'une chemise, le député communiste, ancien maire de la commune de Saint-Amant-Roche-Savine, me serre la main et on échange sur mon sujet de recherche, sur le territoire du Livradois-Forez et sa présence à cet événement. Cette présence lui paraît naturelle, normale, pas vraiment calculée, car dans ce village, et autour de celui-ci, les gens se connaissent, se côtoient et il arrive souvent qu'ils se parlent. Il est venu profiter de la soirée et afficher son soutien aux habitants du territoire qui se mobilisent pour les personnes déboutées du droit d'asile.

Ce soutien politique, je l'ai également vu à une soirée similaire à Arlanc. Dans une des soirées auxquelles j'ai assisté, et où cette fois-ci l'animation était assurée par un groupe musical de Montpellier, le maire d'Arlanc, accompagné de son épouse également bénévole auprès des résidents et anciens résidents du CADA Détours, sont parmi le public. L'ambiance me paraît singulière, probablement parce qu'il s'agissait de ma première soirée d'observation, et que j'observais s'exprimer, dans quelques mètres carrés et dans le même temps, des personnes issues du mouvement anarchiste, des personnes se revendiquant de la foi catholique et un maire sans étiquette plutôt centriste, des personnes âgées de plus de 70 ans et des jeunes qui ont la vingtaine.

La présence d'un tissu associatif visant à la solidarité et la cohésion entre les habitants et à l'entraide, comme les Associations Cantonales d'Animation en Combes-de-Savoie et à Aiguebelle, le Secours Catholique à Montmélian, la Cimade au Chambon-sur-Lignon, les bars associatifs dans le territoire ambertois, ainsi que la présence de structures religieuses revendiquant un passé de résistance, comme l'église protestante au Chambon-sur-Lignon, sont mobilisés, dans différents registres (récoltes de fonds, apprentissage du français, conseils juridiques, etc.), pour assurer une complémentarité de l'accueil. Cette complémentarité est choisie, consciente et mobilise des ressources territoriales au profit d'une action collec-

tive. Afin que cette complémentarité fonctionne, il faut s'assurer de l'adhésion et du renouvellement des militantes et des militants pour la solidarité auprès des demandeurs d'asile. Les soirées festives et solidaires sont un moment propice pour faire connaître ce qui se fait dans le territoire. Ces espaces de solidarité sont également des espaces de sociabilité publique entre habitants du territoire. On peut citer également les moments de rencontre, à l'ouverture d'un CADA, comme ce fût le cas en Combes-de-Savoie, quand les habitants sont venus, en grand nombre (plusieurs dizaines), « écouter » les demandeurs d'asile et partager un repas avec eux. Ces moments sont propices à la mobilisation des habitants avec les demandeurs d'asile, au-delà du simple fait de « donner un point de vue positif des demandeurs d'asile » et sortir des clichés médiatiques.

Ce constat est loin d'être isolé puisque d'autres recherches récentes sur la mobilisation, auprès des personnes exilées, des habitants du piémont ariégeois, ayant des parcours de vie, des compétences et des idéaux hétérogènes, soulignent que « cette diversité renforce l'efficacité de l'action des militant·es dans la mesure où la convergence de différents réseaux d'entraide démultiplie leur capacité d'action » (Berthomière, Imbert, 2020). William Berthomière et Christophe Imbert (2020) soulignent que dans leur terrain d'étude « tout se fait par le bouche-à-oreille » en rappelant le rôle des marchés hebdomadaires dans l'échange d'informations, la possibilité de « se rendre visibles » pour les personnes à la recherche d'un soutien et recruter de nouvelles personnes militantes.

Les différentes communes d'installation des CADA enquêtés sont ainsi reliées à l'extérieur à travers les liens sociaux entre bénévoles d'une part, et avec les demandeurs d'asile d'autre part. Ces liens constituent des formes de coprésence dans les espaces non-métropolitains, qui forgent ce que Nadine Cattan (2012) définit comme transterritoire : il s'agit d'un « espace qui associe aux caractéristiques propres du lieu lui-même les spécificités des liens qui le relie avec l'extérieur et cela décliné à toutes les échelles » (Cattan, 2012, p. 69).

Cette ouverture à l'extérieur démontre que le rapport à l'étranger, pensé à travers l'avènement de la modernité, lui-même pensé à travers la métropole, peut être aussi pensé à travers l'espace non-métropolitain. Ceci permet de nuancer le fait que « la sociabilité publique [...] témoigne d'une urbanité bien adaptée à un tissu social et culturel contrasté, typique d'une grande ville » (Germain, 1997, p. 254), l'urbanité étant « l'art de communiquer dans la distance » (*ibid.*, p.243). L'élan de solidarité, et son adaptation à la fois aux « be-

soins » des demandeurs d'asile et aux dynamiques du territoire (enclavement, fragilité, dynamisme, interconnaissance), témoignent de la capacité d'innovation sociale dans les espaces non-métropolitains.

2. Des temporalités (re)naissent les territoires

Jusque-là, on a pu analyser les différentes implications que le territoire, pris dans ses dimensions spatiales, sociodémographiques, temporelles mais aussi vécues, a sur les dynamiques d'accueil. Celles-ci sont multiples, dépendent à la fois des acteurs qui les initient et des dynamiques territoriales dans lesquelles elles s'inscrivent. L'accueil n'est pas le seul apanage de celles et ceux qui accueillent, puisque les personnes en situation de demande d'asile, déboutées de celle-ci ou ayant obtenu leur statut de réfugié (co)produisent par leurs territoires vécus des places dans les espaces qu'elles parcourent et les sociétés qu'elles côtoient.

Et puisque les actions des humains pour le monde dans lequel ils vivent et/ou ils se projettent et/ou contre lequel ils veulent lutter, jouent un va-et-vient constant avec les espaces qu'ils habitent, qu'ils (co)produisent, on est en droit de s'interroger sur le processus de (re)composition du territoire, notamment non-métropolitain, par l'accueil. Cette recomposition territoriale implique l'émergence de nouvelles spatialités. Pour arriver à analyser de tels processus, j'interrogerai une notion qui jusque-là occupait une place mineure dans ma réflexion, celle de la temporalité, c'est-à-dire l'appropriation du temps par les acteurs.

Les demandeurs d'asile vivent, dans les territoires d'hébergement, un « temps d'attente », une « attente interstitielle », entre ce qui précède l'introduction de leur demande d'asile et leur avenir incertain, conditionné par les réponses des administrations en charge d'étudier leurs dossiers (Tisato, 2017). Ce contexte implique un jeu de pouvoir entre les acteurs qui imposent la temporalité de l'accueil, c'est-à-dire l'État, et les acteurs qui subissent et, dans certains cas, luttent contre cette temporalité. Cette lutte passe par l'élaboration et la mise en place de stratégies de contre-pouvoir pour se réapproprier cette « temporalité imposée », une « réappropriation qui demeure partielle » (Tisato, 2017, p. 135). Cette section s'attachera, d'abord, à resituer les différents temps de l'accueil ainsi que les acteurs qui y (inter)agissent avant de revenir, ensuite, sur le rôle des différents acteurs (institutionnels, associatifs, société civile, demandeurs d'asile) dans la lutte contre la « temporalité imposée » par l'État.

2.1. Les quatre temps de l'accueil

L'hébergement des demandeurs d'asile constitue une dimension temporelle fondamentale de l'accueil. Il est intrinsèquement lié aux statuts administratifs des personnes accueillies. On peut distinguer quatre temps qui structurent le parcours des personnes en situation de demande d'asile au sein des CADA : à l'entrée, pendant l'hébergement et à la sortie de la structure en ayant obtenu un statut de réfugié ou en ayant été débouté (schéma 11). L'accueil des demandeurs d'asile ne se résume pas à la seule activité d'hébergement. Il englobe également l'ensemble des activités socio-culturelles, les aspects administratifs et le suivi médical. Ces activités sont assurées par des acteurs qui interagissent pour coproduire des actions visant à l'accueil. Le schéma résume l'ensemble de ces interactions en les reliant aux différents temps de l'accueil

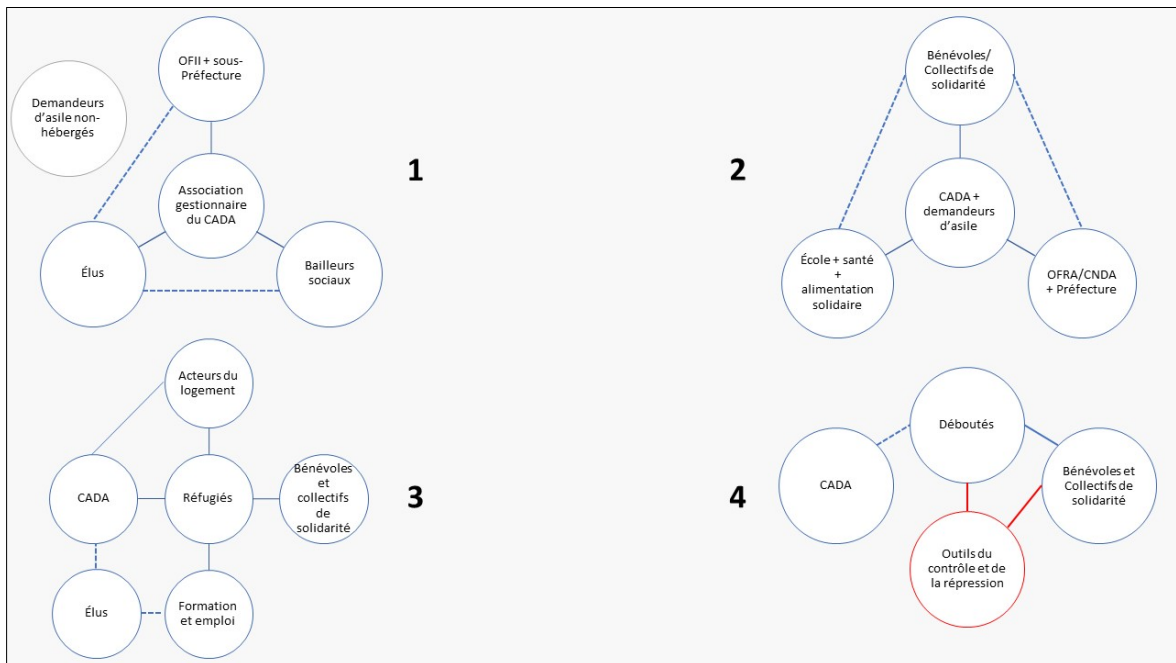


Schéma 11 : Les quatre temps de l'accueil. Source : données enquêtes de terrain.
Réalisation : Rafik Arfaoui, 2020. 1- Avant l'installation du CADA. 2- Pendant l'hébergement.
3- À la sortie des réfugiés. 4- À la sortie des déboutés.

a. Le temps premier : création du CADA et orientation des demandeurs d'asile

Le premier temps de l'accueil concerne la création des structures d'hébergement (CADA pour mes cas d'étude) et l'orientation des demandeurs d'asile vers ces structures. Il

n'est pas inutile de rappeler qu'une part mineure de demandeurs d'asile accède à un hébergement en France, en raison du manque de capacité. Ce premier temps implique une coordination entre des acteurs, notamment institutionnalisés.

Si la décision de mettre en place une structure d'hébergement revient à la préfecture, via l'OFII, les municipalités ne sont pas toujours en marge de cette prise de décision, notamment dans les espaces fragiles. Dans le territoire ambertois, par exemple, la création du CADA s'est faite en concertation entre les élus municipaux, l'OFII de Clermont-Ferrand et la sous-préfecture d'Ambert. Cette concertation s'explique, d'une part, par l'interconnaissance entre les acteurs institutionnalisés et, d'autre part, par la double posture qu'occupe le président de l'association Détours qui est également maire de Saint-Amant-Roche-Savine. Loin d'être un dernier chaînon d'une politique nationale de dispersion, les municipalités initient des politiques d'accueil en lien avec les dynamiques territoriales locales et la question du développement territorial (cf. chapitre 4). Comme le rappelle Aude-Claire Fourot (2013), les municipalités, loin d'être des gestionnaires de services, peuvent constituer des centres de pouvoir politique capables d'adopter des politiques qui leur sont propres.

« La commune doit jouer le rôle de chef d'orchestre. » (Extrait d'entretien avec François Chassaigne, maire de Saint-Amant-Roche-Savine, octobre 2017).

« Donc, nous la commune, du fait des connaissances que nous avons [...] on essaye de tout mettre en œuvre pour les soulager [les demandeurs d'asile] mais l'État n'est pas sur le terrain [...] L'État, ce n'est pas sa priorité. Sa priorité, c'est de désengorger et non de faire du cas par cas, alors que nous dans les petits CADA, c'est de faire du cas par cas et de trouver des solutions [...] Nous, on a la réalité en face, ce que l'État n'a pas forcément en fait. » (Extrait d'entretien avec Emilie Fayet, adjointe à la maire d'Ambert, référente pour l'accueil des demandeurs d'asile, octobre 2017).

Cette concertation permet à l'État, en outre, d'éviter des mouvements de contestation de la part de la population locale qui pourrait remettre la question de l'accueil des demandeurs d'asile dans la visibilité médiatique au moment où la politique de dispersion vise précisément à invisibiliser cet accueil. La prise en considération, par l'OFII et la sous-préfecture d'Ambert, de l'échelon municipal a conduit les services de l'État à attribuer le « marché » de l'accueil à l'association locale Détours. Sans expérience dans la gestion de l'accueil des demandeurs d'asile, Détours a été en concurrence avec des associations régionales expérimentées et de taille relativement importante (Forum Réfugiés, Entraide-Pierre-Valdo). Le choix de l'État de privilégier l'association Détours s'est fait suite aux recommandations des élus municipaux d'accorder une importance majeure à « l'ancrage territorial » de l'association qui se chargera de gérer l'accueil des demandeurs d'asile.

Les municipalités sont donc au cœur des prises de décision à travers des liens formels avec l'association gestionnaire du CADA et des liens informels avec les administrations de la gestion de l'asile. À ce titre, l'exemple de la politique de péréquation mise en place, à l'échelle locale, entre les quatre municipalités du territoire ambertois est éloquent. Cette politique de péréquation s'est fait suivant une approche utilitariste et un principe de « partage des responsabilités » de l'accueil, qui fait partie de la stratégie des élus municipaux de gérer « l'acceptabilité politique » de l'accueil des demandeurs d'asile. La répartition des demandeurs d'asile entre communes se fait par la fixation d'un seuil à ne pas dépasser, et par une mixité des profils selon la composition familiale (familles avec enfants, femmes et hommes célibataires sans enfants). Les stratégies locales d'acceptabilité politique de création d'une structure d'hébergement intègrent la question de la communication. Si certains élus locaux préfèrent communiquer en amont sur le projet, d'autres préfèrent limiter leur communication.

« On n'a eu aucune opposition claire sur ce projet. Du moment que l'accueil est diffus et que le nombre est limité, il n'y a pas de problème d'acceptabilité qui se pose [...] Même moi, si j'habitais avec vingt hommes du même âge pendant toute l'année, je pense qu'il y aurait des heurts [...] L'idée c'est de ne pas trop communiquer. La communication sans laisser les choses s'installer, c'est là que la peur de l'étranger s'installe. L'idée est de les laisser découvrir ce qu'était qu'une personne qui vient de s'installer. » (Extrait d'entretien avec François Chassaigne maire de Saint-Amant-Roche-Savine, octobre 2017).

« Pour l'acceptabilité, il faut communiquer et dé-diaboliser les CADA. Parce que c'est vrai, les gens regardent énormément les infos, la télé, ils voient tout de suite ce qui se passe dans les gros camps. Voilà, c'est tout cela, et ils n'ont pas d'autres notions. Mais à partir du moment où on les a rassurés et on leur a expliqué que c'était quelque chose de normal, que vu l'histoire de notre pays, il ne fallait pas oublier qu'on s'est retrouvé dans des situations comme ça et que donc il fallait être là pour son prochain aussi, aider les gens. Et ça s'est très bien passé. » (Extrait d'entretien avec Emilie Fayet, adjointe à la maire d'Ambert, référente pour l'accueil des demandeurs d'asile, octobre 2017).

Les acteurs de l'immobilier social sont également associés au « projet » de création du CADA par des liens formels avec l'association gestionnaire et par des liens informels avec les élus locaux. Le taux de vacance relativement important dans les espaces non-métropolitains démographiquement fragiles, y compris dans le parc social, offre une disponibilité foncière jugée indispensable à l'accueil. Les bailleurs sociaux peu enclins au développement de nouveaux programmes dans des territoires fragilisés sur le plan démographique, préfèrent s'orienter vers des espaces densément peuplés présentant une évolution démographique positive. Pour les bailleurs sociaux, il s'agit, outre la remise sur le marché de logements vacants parfois depuis plusieurs années, de s'afficher, notamment auprès de l'État, en

tant qu'acteur incontournable de l'immobilier social avec des compétences dans l'hébergement des demandeurs d'asile. Ceci se fait dans un contexte de concurrence départementale et régionale entre bailleurs sociaux.

Dans ce premier temps de l'accueil qui précède la création d'un CADA et/ou l'accès des demandeurs d'asile à celui-ci, les personnes qui demandent l'asile sont mises à l'écart de cette concertation puisqu'ils sont bien souvent orientés par des dispositifs d'hébergement directifs et contraignants.

b. Le temps de l'hébergement, le temps de l'interstice

Durant la phase de l'hébergement, les « résidents » introduisent et/ou attendent le traitement de leur requête/recours auprès de l'OFPRA et/ou de la CNDA. Cette phase peut être qualifiée comme un entre-deux spatial et temporel caractérisé par l'incertitude du devenir de leur « situation administrative ». Pour ce deuxième temps de l'accueil, les travailleurs sociaux du CADA, les bénévoles et les collectifs informels de solidarité jouent un rôle central.

Si le jeu d'acteurs place le CADA et les demandeurs d'asile au cœur de liens formels avec les administrations de traitement des demandes d'asile, les établissements de scolarité, de santé et de solidarité, ainsi que les bénévoles, d'autres liens informels, pourtant majeurs pour l'accueil, naissent. D'une part, il y a les liens que tissent les bénévoles et collectifs de solidarité avec les écoles, médecins, Restos du Cœur et autres structures fréquentées par les demandeurs d'asile. D'autre part, il y a des liens informels entre les bénévoles et l'OFPRA et/ou la CNDA qui concernent non seulement des possibilités d'accompagner physiquement les demandeurs d'asile à des rendez-vous à Paris, mais également la construction des récits et la préparation des « entretiens » dans un contexte de manque de moyens de la part des travailleurs sociaux (cf. chapitre 6).

c. Le temps d'après : la sortie des réfugiés

Le dernier temps de l'accueil est celui de la sortie du CADA. Une fois que leur demande d'asile a été traitée par les administrations en charge de l'asile en France, les personnes hébergées par le CADA peuvent être confrontées à deux cas de figure : soit l'obtention d'un accord de protection internationale ou subsidiaire, soit être déboutées de leur demande d'asile.

Pour les réfugiés, la réponse en matière d'action publique s'inscrit dans une démarche « règlementaire » où six acteurs (le CADA, les élus locaux, les acteurs du logement, notam-

ment les bailleurs sociaux, les organismes de formation et de recherche d'emploi, les bénévoles et collectifs de solidarité et les réfugiés eux-mêmes) sont en coordination pour des aspects liés à l'hébergement, l'emploi, la formation au français et l'insertion socioprofessionnelle. Les réfugiés occupent désormais une place centrale dans cette coordination. Ceci ne se fait pas tellement parce qu'ils seraient, du jour au lendemain, considérés comme des acteurs de leur vie, encore moins comme des « partenaires » de leur « intégration » comme le laisserait entendre le discours politique de l'administration de l'immigration. Ils sont centraux dans ce schéma de coordination parce qu'ils sont perçus désormais par l'appareil juridico-administratif comme légitimes alors qu'ils étaient jusque-là perçus comme de potentiels « fraudeurs » (« faux réfugiés »).

d. Le temps d'après : la sortie des déboutés

Pour les personnes déboutées de leur demande d'asile, la réponse apportée par les acteurs locaux est « informelle ». Sans « reconnaissance administrative », les personnes déboutées de leur demande d'asile n'ont ni le droit au logement ni au travail ni le droit de vivre en France. C'est la survie qui prévaut dans ce temps du retour forcé à la clandestinité. Les CADA peuvent être des soutiens, même informels, des personnes déboutées en les orientant vers des bénévoles et collectifs de solidarité en vue de trouver un hébergement autre que le dispositif d'urgence le « 115 ».

Cette coordination est informelle puisque non-conforme avec le contrat qui lie le CADA à l'État. La mise en place d'une telle approche dépend fortement des travailleurs sociaux et de l'équipe qui gère le CADA. Tous les CADA rencontrés n'adoptent pas la même approche. Il suffit qu'une équipe de CADA change pour que le fonctionnement subisse une transformation, comme on a pu l'observer dans le territoire ambertois : à la suite d'un changement quasi total de l'équipe du CADA (une seule personne de l'ancienne équipe est restée), les collectifs de solidarité et les bénévoles, à l'échelle locale, ne sont plus prévenus des « sorties » des personnes déboutées. Elles peuvent donc compter avec l'entraide à l'échelle locale et les liens sociaux tissés tout au long de leur période d'hébergement. Ces liens leur permettent de nouer des relations plus ou moins de confiance, dans certains cas des liens d'amitié, leur permettant de trouver des hébergements.

Dans ce temps, les outils de contrôle et de répression, via les services de police et de gendarmerie nationale, en coordination avec l'OFII, procèdent à des opérations dites d'éloignement et de rétention. Ces outils de contrôle ne sont pas destinés seulement à l'encontre

des personnes déboutées de leur demande d'asile, elles le sont également à l'encontre de celles et ceux qui s'engagent dans l'entraide. Ainsi, des personnes engagées dans cette solidarité ont été convoquées pour une « audition » à la suite de l'organisation de mouvements de protestation au lendemain de l'arrestation de personnes déboutées (cf. chapitre 9).

Ce dernier temps, plus que tous les autres, est celui où « l'État écrase le temps » (Le-febvre, 1974, p. 31) pour s'imposer en unique acteur et imposer sa propre temporalité. Cette temporalité est réduite aux seules personnes que l'État estime légitimes d'avoir la possibilité d'habiter à l'intérieur des frontières *stricto sensu* du territoire qu'il administre.

2.2. Entre temporalité légitimiste et temporalité contestataire

« Le temps, on en convient, n'est pas une donnée objective et extérieure aux personnes. Au contraire, la pratique sociale fait le temps, un temps proprement social. Les agents sociaux se temporalisent dans et par la pratique. Le temps doit donc être conçu aussi bien comme le produit d'une situation pratique que comme l'effet des pratiques que l'on peut avoir de cette situation. » (Kobelinsky, 2010, p. 243).

Cette citation de Carolina Kobelinsky (2010) invite à dépasser la notion de temps comme donnée objective et à l'analyser comme une donnée à part entière de la pratique sociale. En d'autres termes, chaque acteur, par sa pratique, produit un temps qui répond à ses aspirations. Les acteurs de la gestion de l'accueil des demandeurs d'asile sont hétéroclites et le temps qui découle de leurs actions est souvent différent.

L'accueil, on l'a vu, oscille entre deux approches. D'une part, il y a un devoir d'accueil qui découle du fait que les *insiders* ressentent une volonté ou une obligation (juridique, morale) d'aider les *outsiders* perçus comme ayant besoin de repères (spatiaux, sociaux, culturels, etc.). D'autre part, il y a un droit à l'accueil qui passe par l'acceptation que les personnes accueillies, indépendamment de leurs statuts administratifs, soient des « voisins », des gens « comme nous, pas des extraterrestres ». En d'autres termes, ces personnes sont acceptées par les personnes qui s'engagent auprès d'eux comme des « co-habitants légitimes » (Lussault, 2018, p. 487).

Ces deux approches de l'accueil ne sont pas linéaires puisqu'elles émergent à des temps différents, face à des situations différentes. Ainsi, l'approche d'un droit à l'accueil dans mes trois périmètres d'étude est née souvent à la sortie des premières personnes déboutées de leur demande d'asile. Parfois, les acteurs de la solidarité anticipent ces premières sorties, comme ce fût le cas dans le territoire ambertois. Ceci s'explique notamment par le fait qu'une partie des personnes solidaires de l'accueil des demandeurs d'asile sont habituées

à la question de l'asile, du fait notamment qu'ils étaient engagés, souvent dans des grandes villes, auprès de « migrants clandestins », parmi lesquels des personnes déboutées de leur demande d'asile.

Ces deux approches révèlent deux temporalités de l'accueil. Les acteurs qui inscrivent leurs dynamiques de solidarité dans un devoir d'accueil s'inscrivent dans une temporalité légitimiste. Les acteurs qui inscrivent leurs dynamiques de solidarité dans un droit à l'accueil s'inscrivent dans une temporalité contestataire.

La temporalité légitimiste est produite par des actions de solidarité qui se focalisent sur des personnes perçues comme légitimes parce que leur statut administratif (réfugiés, demandeurs d'asile) est conforme aux règles de la législation. C'est la temporalité de l'État, celle qui limite le temps de l'accueil à ce qu'il estime être légitime. Cette temporalité qui se base sur un devoir d'accueil est produite non seulement par des acteurs locaux mais aussi par des acteurs à des échelles plus larges, l'échelle nationale ou encore l'échelle européenne. Pour ce qui est des acteurs locaux, on retrouve essentiellement des acteurs institutionnalisés, à l'image du CADA, des élus locaux, des entreprises locales et des organismes de formation et d'insertion (notamment en ce qui concerne les personnes bénéficiant d'un statut administratif de réfugié). Néanmoins, une partie des bénévoles qui, parfois et pour certains, « comprennent » que l'État délivre des refus quant aux demandes d'asile parce qu'il y aurait des « faux » réfugiés dans une logique de suspicion font également partie de ces acteurs locaux. On peut citer l'exemple des personnes de nationalité albanaise perçues par certains acteurs bénévoles comme « fraudeurs » ou « issues de la mafia ». Ces perceptions qui relèvent et révèlent des stéréotypes montrent que l'approche adoptée ici est celle où les personnes accueillies sont perçues, d'abord, par leurs statuts administratifs et leurs nationalités. À côté de l'échelle locale, les administrations en charge de la gestion de l'asile en France constituent des acteurs de l'échelle nationale.

La temporalité contestataire, contrairement à la précédente, est produite par des actions de solidarité destinées à des « co-habitants ». La légitimité des personnes à être des voisins est tirée à la fois d'une forme d'interconnaissance, puisque les personnes étaient présentes sur le territoire durant le temps de l'hébergement dans les CADA, et de l'observation d'une forme d'oppression, en l'occurrence celle de l'exclusion, de l'impossibilité de vivre en raison du statut administratif. Il s'agit d'aider « des voisins dans la galère ». Cette temporalité est celle des acteurs qui revendiquent pour les personnes déboutées, et donc considé-

rées comme opprimées, un droit à l'accueil, c'est-à-dire le droit d'avoir une place dans l'espace et dans la société. La temporalité contestataire remet en question l'ordre de l'État, perçu dans sa version actuelle comme oppressif et injuste, et se base exclusivement sur les acteurs de l'échelle locale. Ces acteurs sont non-institutionnalisés (même si certains collectifs se déclarent en association pour pouvoir par exemple ouvrir un compte bancaire) et adoptent des logiques de résistance civile.

Ces deux temporalités participent de la reconfiguration des territoires d'installation des structures d'hébergement de demandeurs d'asile. Cette recomposition fait naître de nouveaux territoires, avec leurs propres acteurs, espaces et cultures au sens d'identités. La section suivante s'attachera à expliciter cette part de la reconfiguration territoriale qui s'opère dans les espaces non-métropolitains. Il ne s'agit pas de décrire la recomposition territoriale qui se joue dans les espaces non-métropolitains. Il s'agit seulement de se concentrer sur un processus de reconfiguration parmi d'autres. Il ne s'agit pas d'une recherche de l'exhaustivité, mais bien de comprendre comment, dans cette dialectique de l'accueil et du territoire, les espaces non-métropolitains sont, en retour, reconfigurés par les dynamiques d'accueil.

2.3. De la solidarité et de la révolte : les espaces non-métropolitains en mouvement

La temporalité légitimiste implique la configuration d'un territoire où les *insiders* mettent en place des actions pour les *outsiders* afin de leur permettre un accès aux ressources territoriales dont ils sont exclus ou auxquelles ils ont difficilement accès. Cette difficulté découle de plusieurs facteurs. Tout d'abord, la législation exclut les personnes en situation de demande d'asile du travail ou encore de formations linguistiques financées par l'État. Ensuite, les dynamiques du territoire peuvent restreindre les personnes hébergées dans des espaces fragilisées dans leur accès aux transports collectifs et à certains équipements et services publics. Enfin, leur arrivée dans le territoire d'hébergement s'accompagne de la difficulté liée à une forme d'inconnu spatial et social. L'inconnu renvoie à la fois aux espaces que les *outsiders* ne connaissent pas, qu'ils n'ont, bien souvent, pas choisi et à la société qu'ils rencontrent, une société organisée différemment (administrativement, culturellement, économiquement) de ce qu'ils connaissent dans leurs pays de départ mais également dans les pays qu'ils ont traversés.

Ce territoire, que je nommerai « territoire solidaire », se définit par les réponses apportées par les *insiders* mais également par le fait qu'il est destiné quasi-exclusivement à

celles et ceux qui disposent d'un statut administratif, et donc aux personnes légitimées par l'État. Le territoire solidaire, né de cette temporalité légitimiste, s'appuie sur des comportements sociaux d'entraide qui s'inscrivent dans un devoir d'accueil. Comme tout territoire, sa production prend racine quelque part, une origine impulsée par des individus et des collectifs animés d'une volonté d'aider l'Autre. Dans mes trois terrains d'étude, cette naissance du territoire solidaire est venue de la mobilisation d'habitants à la suite de l'annonce de la création d'un CADA ou à l'arrivée des premières personnes en situation de demande d'asile. Cet élan est bien souvent spontané même si le CADA et l'association qui le gère ont pu jouer un rôle en appelant à l'entraide. C'est vrai tant pour les deux CADA Détours et Combes-de-Savoie, ouverts récemment, que pour le CADA du Chambon-sur-Lignon qui date de 2001.

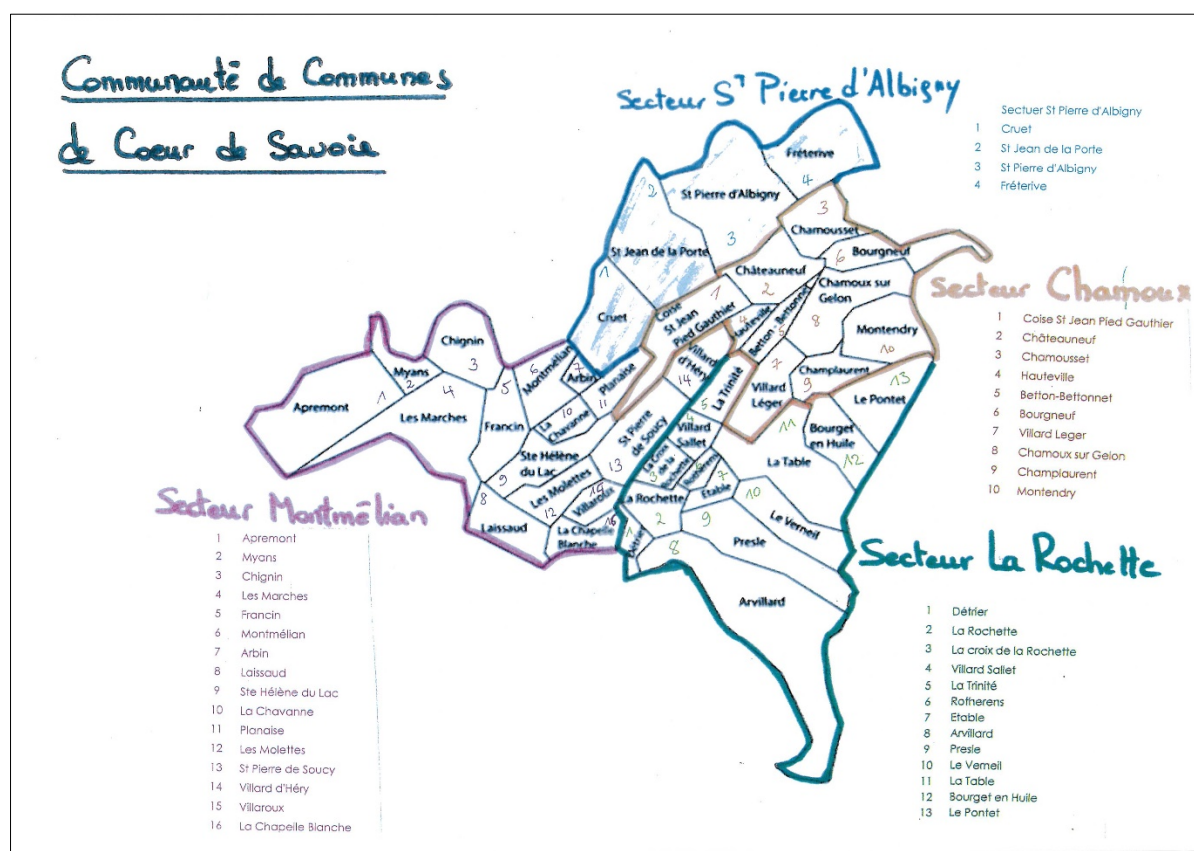
Dans ce début de quelque chose, encore floue, souvent animée par la curiosité de découvrir l'Autre, les premières rencontres sont primordiales, quasi-déterminantes pour la suite de l'engagement. S'il y a bien quelque chose de commun à mes trois terrains d'étude, qui restent hétérogènes par leurs dynamiques socio-démographiques, historiques et par les personnes qui les habitent, c'est bien une forme plus ou moins forte d'interconnaissance caractéristique de ce type de territoires.

L'entrée aux territoires enquêtés est brusque, instantanée, nul besoin de traverser des grands boulevards périphériques ou des grands boulevards commerçants où l'on se perd dans le décor publicitaire. On entre au cœur du territoire, à ses habitants qui se connaissent, bien souvent, de vue. On entre dans le territoire en étant visibles et en recevant le regard de l'Autre. Cette description quelque peu poétique, voire caricaturale, ne sert ni à vanter ni à blâmer les relations sociales qui se jouent dans ces territoires à l'abri des grandes métropoles. Cette description, qui me vient certainement aussi de ma flânerie et de ma propre relation d'étranger au territoire, me sert notamment à décrire la facilité relative de la mise en contact d'individus présents à un instant donné dans un espace. C'est précisément ce qui permet le début de l'émergence d'un territoire solidaire.

La spatialisation de la solidarité n'est pas nouvelle dans ces territoires. Elle existe déjà et s'adresse aux personnes *a priori* fragiles (personnes âgées, en situation de handicap, femmes immigrées parlant peu le français, etc.). Le territoire solidaire prend appui sur des structures qui existent déjà pour les modifier, les faire évoluer vers de nouveaux objectifs et/ou de nouveaux acteurs. Pour le cas qui m'intéresse ici, il s'agit de l'accueil mis en place pour les personnes en situation de demande d'asile.

**a. Un arrêt dans un des lieux du territoire solidaire :
l'ACA Combes-de-Savoie**

L'Association Cantonale d'Animation Combes-de-Savoie (ACACS) est une association qui a pour but de promouvoir un « vivre ensemble » dans la Communauté de Communes Cœur-de-Savoie (carte 29). Créée en 2005, l'association s'appuie sur « la mobilisation des habitants, une harmonie intergénérationnelle et une identité intercommunale fondées sur le respect du cadre de vie et l'ouverture aux territoires voisins en s'appuyant sur les valeurs de solidarité et d'humanisme et les principes d'action de l'éducation populaire ».



Carte 29 : Copie de la carte de la Communauté de Communes Cœur-de-Savoie accrochée à l'ACA de Saint-Pierre-d'Albigny. Source : cliché Rafik Arfaoui, 12 avril 2018.

L'association qui s'appuie sur une équipe de bénévoles et de salariés se considère comme « un espace ressource » et un relais entre les différents acteurs locaux du territoire. De fait, elle est un acteur de coordination locale en permettant de créer et renforcer les liens au sein du territoire Cœur-de-Savoie. Le siège de l'association se situe dans la commune de Saint-Pierre-d'Albigny, une des communes d'installation du CADA (photographie 15).



Photographie 15 : Le siège de l'ACA de Saint-Pierre-d'Albigny. Source : cliché Rafik Arfaoui, 12 avril 2018.

Sylvie, coordinatrice de l'ACACS, m'explique comment Dominique est arrivé un jour de décembre 2016, dans une période de vacances de fin d'année et de fermeture de l'ACACS, avec cinq jeunes qui voulaient apprendre le français. Ne souhaitant pas les laisser seuls à la marge d'une période de fêtes, elle les a invités à faire des balades en compagnie de son mari et d'autres familles de Saint-Pierre-d'Albigny. Une bénévole s'est occupée, durant cette période de fermeture, de l'apprentissage du français tous les matins.

Au retour le 5 janvier 2017, Sylvie et le directeur de l'ACACS ont décidé d'organiser une rencontre entre les personnes hébergées par le CADA et les habitants de Saint-Pierre-d'Albigny. C'est ainsi que, le samedi 18 mars 2017, onze personnes d'Irak, de Syrie, d'Afghanistan et du Kazakhstan ont échangé avec une salle remplie de plus de 100 personnes, habitants et habitantes du territoire. Cette rencontre, qui a eu lieu en présence de Dominique, coordinateur du CADA, a « permis » aux personnes hébergées de se présenter, et « expliquer leurs parcours et les raisons de leur demande d'asile », et donc de se faire connaître. S'en sont suivies des questions de la salle qui souhaitait en savoir plus sur ces nouveaux habitants (temporaires). Les réponses se faisaient notamment en arabe et en anglais avec une traduction assurée par trois personnes bénévoles. L'objectif était de permettre la rencontre entre *insiders* et *outsiders*, et de « démonter les préjugés et les craintes ».

Ce moment de sociabilité publique a permis de faire connaître la situation d'une partie des personnes hébergées par le CADA Combes-de-Savoie et amener des habitants à s'engager. Ainsi, l'effectif des bénévoles de l'ACACS a doublé en le portant à près de cinquante personnes. Ces bénévoles s'occupent notamment de l'apprentissage de « rudiments du français » à travers des ateliers sociolinguistiques. Outre l'apprentissage, ces ateliers sont des « moments d'échanges » et des espaces de sociabilité qui conduisent à rapprocher certains bénévoles des demandeurs d'asile, dits isolés ou en famille, et transformer le bénévolat en une forme de parrainage.

Néanmoins, ces moments de rencontre qui créent et/ou renforcent les sociabilités publique et privée se construisent dans un face-à-face discursif et peuvent renforcer le sentiment d'étrangeté. Ce sentiment se construit et/ou se renforce dans l'émergence d'une dichotomie entre des co-habitants du territoire et des personnes qui viennent d'arriver et perçues comme fragiles. On est là dans le devoir d'accueillir son prochain, c'est-à-dire à l'échelle de l'accueillant et non à l'échelle de celui qui reçoit/subit l'accueil.

La création du CADA, l'arrivée des demandeurs d'asile et la solidarité qui s'en est suivie ont renforcé le tissu associatif sur le territoire. L'ACACS en est un exemple emblématique. Ce lieu, symbole et produit d'une forme d'ouverture, d'abord celle des cœurs et ensuite celle des territoires, a dû réorganiser ses activités. Dans le rapport de l'ACACS « Le Centre Social « ACACS 2017/2020 » : Un des liens qui fait battre le Cœur de Savoie ? », la partie sur « le soutien aux initiatives et solidarités de proximités » pose la question du « comment faire une place dans le projet de l'ACA à de nouveaux sujets/problématiques : accès aux droits, mobilité, échanges de services, accueil de personnes réfugiées ». Cette réadaptation des activités inclut donc de nouveaux acteurs, de nouveaux habitants du territoire en faisant de l'association « un appui pour l'équipe de travailleurs sociaux du Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile », et en incluant l'apprentissage du français pour les demandeurs d'asile avec une offre déjà présente à destination de personnes immigrées qu'elles soient européennes ou extra-européennes.

Dans cette gestion de la rencontre et de la sociabilité publique, l'approche par l'art occupe une place non négligeable. Deux réalisations artistiques ont ainsi émergé dans le cadre d'un projet porté par l'ACACS : « L'autre : si loin, si proche ».

Il s'agit d'une part, du film réalisé par Nikolas Aguetz et des jeunes collégiens scolarisés dans la commune de Saint-Pierre-d'Albigny, dans lequel ils se posent la question du rapport

aux étrangers.⁸⁹ Pour cela, ils ont rencontré des élus locaux, des habitants du territoire, un historien à la retraite ou encore un « psychologue de l'interculturalité ». Dans ce film, on retrouve les premiers moments de rencontre à Saint-Pierre-d'Albigny ou encore l'échange au collège entre élèves, enseignants, et quatre personnes de nationalités syrienne et irakienne, accompagnées de Dominique, coordinateur du CADA. Les résidents du CADA répondent à des questions sur leurs parcours, les raisons qui les ont poussés à partir et leur début à Saint-Pierre-d'Albigny. Ce film se confronte également aux avis de rejet de l'installation du CADA, du moins des interrogations, d'habitants du territoire qui évoquent le sujet des personnes sans domicile fixe *a priori* sans possibilité d'accès aux logements au moment où des demandeurs d'asile sont *a priori* hébergés par le CADA (une affirmation d'ailleurs fautive puisque plus de la moitié des demandeurs d'asile en France n'a pas accès à un hébergement).

D'autre part, il y a une Bande Dessinée (BD) réalisée par Clément Rizzo en 2017 qui retrace l'itinéraire de deux demandeurs d'asile syriens, Abdul et Hoz, depuis leurs pays jusqu'à Saint-Pierre-d'Albigny en passant par le Liban, la Turquie et la Grèce (encadré 13).

Encadré 13 : Présentation, par Clément Rizzo, de la bande dessinée réalisée dans le cadre du projet porté par l'ACACS : « L'autre : si loin, si proche », juin 2017.

« L'autre : Si loin, si proche...

Alors que j'étais à la recherche d'histoires vraies pour un projet d'exposition itinérante de bande dessinée, la direction des arts et de la culture (initiatrice du projet) m'a envoyé dans les terres de Saint-Pierre-d'Albigny en accord avec l'association cantonale d'animation pour suivre la semaine d'éducation contre le racisme et l'antisémitisme qui se déroulait du samedi 18 mars au jeudi 24 mars 2017.

À cette occasion j'ai pu assister à une rencontre entre des accueillies du Centre de Demandeurs d'Asile de la Combe de Savoie (CADA) et de la population de Saint-Pierre-d'Albigny qui s'était déplacé en masse. Ce fut un moment très chaleureux, riche et émouvant. Quelques jours après j'ai assisté à une conférence avec Abdesslem Yahyaoui, psychologue de l'interculturalité. Ce fut un temps très riche d'enseignement sur l'autre et soi-même.

Durant ces moments de rencontre et d'échange, j'ai dessiné et écrit sur le vif ce qui se déroulait sous mes yeux. À la vue de ces dessins et prises de notes, les organisateurs ainsi que les divers participants à cette semaine d'éducation contre le racisme et l'antisémitisme ont été très enthousiastes et rapidement est venue l'idée de créer une bande dessinée retraçant le parcours d'un jeune réfugié du CADA. Deux jeunes gens ont très généreusement accepté de me rencontrer pour me livrer plus en détail leur histoire et je les remercie pour leur confiance.

Cette petite visite à Saint-Pierre-d'Albigny m'a finalement emmené bien loin... »

⁸⁹ Pour visionner le film : <<https://www.youtube.com/watch?v=9b0pS8Sv8SM>>

Figure 9 : Bande Dessinée qui raconte les parcours migratoires de deux Syriens originaires de Lattaquié et Damas qui se retrouvent à Saint-Pierre-d'Albigny. La BD évoque les causes du départ, une critique des dispositifs européens du contrôle migratoire et une forme de destin commun à Saint-Pierre-d'Albigny. Source : Clément Rizzo, 2017



Au-delà d'une simple représentation artistique, la BD raconte des trajectoires faites de frontières et d'embûches, où la mort n'est jamais loin, si près du corps, où les conventions internationales relèvent du registre de l'absurde quand l'accès à l'Europe se joue à quelques minutes et à des preuves de géolocalisation (figure 9). Elle raconte également des fragments de vies d'avant la traversée avec la participation aux manifestations syriennes de 2011 à Lattaquié ou le désespoir d'être étudiant à Damas. Empruntant des chemins géographiques différents, ces itinéraires se croiseront dans un destin spatial commun : la commune de Saint-Pierre-d'Albigny (figure 9).

Toutes ces créations artistiques symbolisent l'émergence d'un territoire solidaire qui inclut de nouveaux acteurs, en l'occurrence des personnes demandant l'asile. Le territoire solidaire prend appui sur des espaces déjà existants en les modifiant, en les adaptant à de nouveaux objectifs. Si la naissance d'un territoire solidaire permet aux personnes qui demandent l'asile d'avoir des places dans la société locale et dans l'espace, il reste contraint par la temporalité légitimiste dans laquelle il s'inscrit. Alors comment naissent les places des personnes délégitimées par l'État, en l'occurrence les personnes déboutées de leur demande d'asile ?

L'élan de solidarité entamé à l'ouverture des trois CADA n'est pas linéaire. Il a évolué au fil des arrivées des demandeurs d'asile et des départs des réfugiés et des personnes déboutées de leur demande d'asile. Cette évolution est marquée par la constitution de groupes dont l'engagement se limite à une temporalité légitimiste (s'engager pour les demandeurs d'asile et les réfugiés) et d'autres dont l'engagement s'ouvre à une temporalité contestataire (des personnes déboutées de leur demande d'asile).

La temporalité contestataire implique la configuration d'un territoire qui va à l'encontre des logiques de l'État initiées à l'échelle nationale. Ceci se fait dans une revendication d'un « droit à l'accueil » par des acteurs non-institutionnalisés (bénévoles et collectifs informels de soutien aux personnes exilées). Pour Michel Agier (2018), « passer du devoir des uns au droit des autres consisterait à transposer l'idéal d'hospitalité universelle, au nom duquel se mobilisent un nombre croissant de citoyens, en règle de droit posant que tout étranger a le droit de ne pas être traité en ennemi, selon les mots de Kant » (Agier, 2018, p. 142).

Dans cette temporalité contestataire, le raisonnement ne se fait plus en termes de dichotomie entre *insiders* et *outsiders* mais en termes de voisins qui habitent à un moment donné un territoire. Le statut administratif des personnes n'est donc plus observé comme un élément de lecture de l'Autre. C'est le caractère d'habitant qui prime dans la configuration

des relations sociales. Il s'agit de contribuer à soutenir des voisins « dans la galère » qui font *a priori* face à des injustices administratives, sociales et spatiales. C'est précisément pour lutter contre ces injustices que des territoires révoltés émergent.

Dans *L'homme révolté* d'Albert Camus (1985[1951]), l'homme se réveille, prend connaissance de sa soumission et de l'injustice à laquelle il est confronté, et se révolte.

« Qu'est-ce qu'un homme révolté ? Un homme qui dit non. Mais s'il refuse, il ne renonce pas : c'est aussi un homme qui dit oui, dès son premier mouvement. Un esclave, qui a reçu des ordres toute sa vie, juge soudain inacceptable un nouveau commandement. Quel est le contenu de ce « non » ? Il signifie, par exemple, « les choses ont trop duré », « jusque-là oui, au-delà non », « vous allez trop loin », et encore, « il y a une limite que vous ne dépasserez pas ». En somme, ce non affirme l'existence d'une frontière. On retrouve la même idée de limite dans ce sentiment du révolté que l'autre « exagère », qu'il étend son droit au-delà d'une frontière à partir de laquelle un autre droit lui fait face et le limite. Ainsi, le mouvement de révolte s'appuie, en même temps, sur le refus catégorique d'une intrusion jugée intolérable et sur la certitude confuse d'un bon droit, plus exactement l'impression, chez le révolté, qu'il est « en droit de... » (Camus, 1985[1951], p. 27).

Mais cette révolte, prévient Camus, ne naît pas seulement chez l'opprimé. Elle naît également de l'observation d'une oppression à laquelle sont confrontés des individus auxquels on s'identifie.

« Remarquons ensuite que la révolte ne naît pas seulement, et forcément, chez l'opprimé, mais qu'elle peut naître aussi au spectacle de l'oppression dont un autre est victime. Il y a donc, dans ce cas, identification à l'autre individu. » (Camus, 1985[1951], p. 31).

De cet engagement collectif contre l'oppression, se structure le « territoire révolté ». Il se traduit par la (co)production de lieux qui revendiquent la protection de voisins injustement dépossédés de leur droit à vivre dans la dignité, par l'accès à un logement, à la formation, au travail, en étant confinés dans la clandestinité et vivant sous la menace de l'exclusion (géographique) du territoire national. Le territoire révolté qui naît de cette lutte contre l'oppression se traduit également par des comportements sociaux qui rejettent la valorisation financière d'espaces vacants et en dessinant des places où les frontières administratives s'effacent.

b. Un arrêt dans un des lieux du territoire révolté : « l'Élégante »

La résidence l'Élégante (photographie 16) à Ambert est un exemple emblématique de ces lieux produits par le territoire révolté. L'Élégante est une association créée à la suite de l'arrivée de personnes en situation de demande d'asile dans le territoire ambertois. Un groupe de personnes, parmi lesquelles on retrouve Clive, anticipe l'exclusion des personnes « dont le parcours de vie n'aura pas été jugé assez dramatique par la machine administrative ». L'association met à disposition la résidence pour d'autres collectifs et associations.



Photographie 16 : L'entrée de « L'ÉléGante ». Source : cliché Rafik Arfaoui, Ambert, 12 février 2019.

La résidence l'ÉléGante a ouvert en 2017 et a pris place dans un immeuble vacant du centre-bourg d'Ambert, dans la petite rue de Goye. Cette localisation n'est pas anodine pour deux raisons principales. Tout d'abord, parce que le centre-bourg d'Ambert comme celui des petites villes du Livradois-Foréz sont confrontés à des problématiques de dévitalisation. Ensuite, parce que la résidence se situe dans une rue qui a connu, historiquement, l'installation de populations immigrées, depuis au moins la deuxième moitié du XX^e siècle. On y retrouvait essentiellement des artisans venus du Portugal, de Turquie et des pays des Balkans.

L'ÉléGante est, avant tout, un lieu d'hébergement pour deux familles déboutées de leur demande d'asile après un passage par le CADA Détours. Sans aucune reconnaissance administrative, ces familles n'ont ni le droit au logement, ni le droit de travailler (même s'ils n'en disposaient pas déjà), ni le droit de vivre en France. La résidence l'ÉléGante est leur refuge.

Un jour de février 2019, j'ai rendez-vous à l'ÉléGante avec Nicolas, une des personnes qui anime les lieux et lutte contre l'expulsion des personnes déboutées de leur demande d'asile. En arrivant sur les lieux, Nicolas me reçoit aux côtés d'Artan, un père de famille hébergé avec son épouse et ses enfants dans la résidence. Après mon entretien qui visait essentiellement à comprendre le processus de création la résidence et son mode de fonctionnement, Nicolas me fait faire une courte visite des lieux. Je découvre les dessins réalisés par des artistes et proposés à la vente à prix libre (figure 10), ou encore le nouveau

four à pizza qui sera utilisé lors des nombreuses « cantines » hebdomadaires (des repas vendus à prix libre) organisées à l'Élégante. Nicolas me demande de ne pas prendre de photographies de l'intérieur des lieux ni d'en communiquer la description détaillée. Cette demande, anodine de prime abord, fait en réalité partie intégrante d'une stratégie de protection des habitantes et des habitants de l'Élégante. Un « plan d'évacuation » a même été élaboré en cas d'intervention policière visant à l'expulsion des familles.



Figure 10 : Dessin vendu à prix libre par l'Élégante pour soutenir les personnes déboutées de leur demande d'asile. Au premier plan du dessin, on peut voir une troupe musicale. Au second plan, on voit l'enseigne « L'Élégante » avec l'inscription au-dessus d'une « journée de rencontre avec les demandeurs d'asile ». À l'intérieur de la résidence, des personnes discutent ensemble debout pour souligner le moment de la rencontre.
Source : cliché Rafik Arfaoui, 12 février 2019.

À l'Élégante, on retrouve également de nombreux événements culturels (soirées musicales, projections de films) et politiques (photographie 17). Car en plus de répondre à un objectif de solidarité vis-à-vis de « voisins », l'Élégante est un lieu d'expression politique où on y traite des questions de féminisme, d'éoliennes, des violences policières, de la répression et bien d'autres sujets politiques. Ces sujets représentent, chacun et ensemble, des luttes qui (co)produisent l'Élégante et lui donne son identité. Le point commun de ces luttes est sans

doute la conscience collective des habitants de la présence d'injustices qui les touchent, injustices liées au climat, au sexe, aux classes sociales, et qui touchent les personnes qui les côtoient, en l'occurrence l'absence de droit de vivre en France et les menaces d'expulsion des personnes déboutées de leur demande d'asile.



Photographie 17 : Des affiches sur la vitrine de « L'Élégante » pour annoncer des rencontres autour du féminisme et pour annoncer des séances de courts-métrages. Source : cliché Rafik Arfaoui, Ambert, 12 février 2020.

L'Élégante est financée grâce aux soirées culturelles, aux « cantines » hebdomadaires et par des actions de soutien toutes basées sur l'art (musical, gustatif, plastique, etc.). La référence à l'art dans cet engagement pour exprimer une forme de révolte contre un système juridico-administratif, perçu comme un instrument d'oppression structurelle, vient, non seulement, du fait que plusieurs artistes présents dans le territoire s'engagent auprès des personnes exilées mais aussi d'une volonté, plus ou moins affirmée, de proposer une nouvelle pensée (sociale, culturelle, politique) du monde dans lequel ils vivent. Il ne s'agit nullement de l'utopie d'une bande d'anarcho-libertaires qui veulent mettre à plat un système. Bien au contraire, leur monde est remodelé par l'émergence de nouveaux lieux, comme l'Élégante, par une réappropriation du temps écrasé par l'État (Lefebvre, 1974) en proposant une temporalité contestataire, et par des logiques anti-capitalistes, dont le principe du prix libre est devenu un symbole. Dans ce lieu, parmi d'autres, qui exprime la révolte qui naît dans les espaces en dehors des grandes métropoles, les personnes déboutées du droit d'asile habitent l'espace au sens où ils se l'approprient. C'est ainsi qu'Artan,

me raconte son projet de s'exprimer sur la situation politique dans son pays d'origine lors des soirées de débats organisées à l'Élégante.

« Je souhaiterais la prochaine fois parler, ici, de la situation politique dans mon pays. Les gens ne savent pas ces choses-là et je souhaiterais leur en parler. » (Extrait d'entretien avec Artan, habitant de l'Élégante, février 2019).

Néanmoins, il serait utile de rappeler que si l'Élégante représente un nouveau lieu dans le territoire ambertois, l'engagement contre des injustices n'est pas une nouveauté pour ses acteurs. Parmi les acteurs engagés à l'Élégante, on retrouve des personnes qui habitaient dans des grandes villes et qui s'engageaient dans des luttes pour le droit des « migrants sans papiers » et contre la production capitaliste de l'espace dans lequel ils vivaient. Leur engagement à l'Élégante, qu'ils ont contribué à façonner, fait (re)naître le territoire révolté dans lequel ils s'inscrivaient dans les grandes villes, mais avec de nouvelles logiques. Cette fois-ci, il s'agit de (co)produire des territoires révoltés avec des personnes qui ne partagent pas forcément les mêmes convictions politiques. Toutes les personnes qui s'engagent à l'Élégante ne se réclament pas du mouvement anarchiste, par exemple. L'autre nouveauté est que, contrairement à la grande ville (Grenoble, Marseille, etc.), le territoire révolté qui naît dans le territoire ambertois est perçu comme relativement à l'écart de la surveillance policière et des services de renseignement intérieur. C'est dans ces espaces perçus comme « à la marge de... » que le territoire révolté prend place.

Conclusion du chapitre 7

L'analyse des espaces vécus des habitants bénévoles souligne des visions sociales et des rapports à l'espace hétérogènes. En dépit de cette hétérogénéité, les dynamiques d'accueil initiées par les habitants bénévoles sont complémentaires. Cette complémentarité découle tant des contraintes spatiales de certains espaces non-métropolitains et de l'exigence temporelle de l'engagement auprès des demandeurs d'asile, que de l'interconnaissance qui caractérise les relations sociales qui se jouent en dehors des grandes métropoles.

L'analyse de l'engagement local pour l'accueil des demandeurs d'asile souligne son inscription dans deux temporalités : légitimiste et contestataire. Ces deux temporalités révèlent et relèvent d'approches différentes de l'accueil, entre un « devoir d'accueil » et un « droit à l'accueil ». Ces logiques d'accueil des demandeurs d'asile dessinent de nouveaux territoires que j'ai nommés « territoires solidaires » et « territoires révoltés ».

Les territoires solidaires et révoltés participent d'une recomposition socio-spatiale des espaces non-métropolitains, par l'émergence de nouveaux lieux, de nouvelles spatialités et de nouvelles solidarités. Par cette recomposition, les espaces non-métropolitains sont en mouvement, loin d'images fixistes d'espaces où l'on vante seulement le cadre de vie, ou au contraire où l'on décrit le repli d'une classe populaire « blanche » qui aurait fui « l'insécurité culturelle » des grandes villes. Les espaces non-métropolitains sont en mouvement et s'adaptent aux changements sociaux qui les parcourent (ici, le cas de l'arrivée de populations en situation de demande d'asile), en s'appuyant sur la diversité des acteurs locaux et la relative interconnaissance qui les caractérisent. Mais dans ces territoires en mouvement, c'est, pourtant, l'attente qui fait preuve d'une omniprésence. Loin d'être un phénomène passif, je considère l'attente comme un phénomène productif. Le chapitre suivant explorera l'attente qui caractérise la procédure de demande d'asile afin de mettre en évidence le processus d'intégration temporaire.

Chapitre 8

**L'attente comme phénomène productif.
Dans la fabrique de « l'intégration temporaire »**

Introduction du chapitre 8

En situation de demande d'asile, on attend d'avoir une réponse de l'OFPRA et/ou de la CNDA, on attend le prochain rendez-vous à la Préfecture pour renouveler son récépissé, on attend le voisin qui aidera à aller faire les courses, on attend l'appel d'un ami, d'un frère, d'une sœur, d'un enfant, d'un père, d'une mère, bref d'une connaissance qui est absente et dont on souhaiterait la présence. On attend, dans le stress, une probable réponse négative puisque la nationalité ne se prête pas tellement à une demande d'asile en France, on attend d'avoir une possibilité de travailler, de poursuivre ses études à l'université, d'avoir un logement à soi, de quitter les lieux pour un autre qui nous paraît mieux. On attend, et dans cette attente, les souvenirs du passé se mélangent aux sentiments d'un présent qu'on souhaiterait souvent vite voir passer, dans l'espoir ou l'angoisse du lendemain.

Dans cette attente, les personnes qui demandent l'asile sont démunies et assignées à une place imposée notamment par l'administration de l'asile. Mais, à côté de cette attente, il y a le franchissement, jour après jour, de frontières linguistiques, sociales, culturelles, spatiales. Dans ce franchissement, on pénètre progressivement dans un espace et une société qu'on apprend à connaître en tissant des liens auxquels on devient attachés. Cet attachement ne figure pas dans la temporalité de l'État puisqu'on n'a pas encore été légitimés et qu'il faut attendre la sentence de l'appareil juridico-administratif qui gère l'asile en France. Dans cet interstice, l'État est aveugle, ne peut pas, et surtout ne veut pas, voir des liens se créer entre des individus dont une partie reste suspectée d'avoir fraudé. C'est ainsi, par exemple, que l'État ne prévoit pas de financements pour des formations en langue française pour les personnes en situation de demande d'asile. L'État ne reconnaît pas l'interstice et pourtant c'est ici que tout commence. Car, en effet, l'attente n'est pas qu'un « temps paralysé », elle est également, et je dirais surtout, une « forme productive » (Lanne, 2018).

1. D'une géographie du mouvement à une géographie de l'attente

Étudier les migrations internationales s'accompagne évidemment d'une analyse de ses flux et des trajectoires sociales et spatiales de ses acteurs, en somme du mouvement qui s'opère et qui (re)configure le rapport des humains aux espaces qu'ils habitent. Mais que se passe-t-il quand une personne venant du Cameroun, de Côte d'Ivoire, d'Afghanistan et d'autres pays s'arrête ? Que se passe-t-il dans ce moment d'attente ? De plus en plus d'études

en sciences sociales s'intéressent à l'analyse des rapports sociaux, spatiaux, culturels, politiques, économiques qui se tissent dans les situations d'entre-deux, dans les moments d'attente. Parallèlement au développement des études sur le mouvement des humains par les questions de migration et de mobilité, la géographie sociale s'intéresse tout autant aux territoires qui se créent dans les temps d'attente. Loin de fournir un état des lieux détaillé sur les travaux qui prennent plus ou moins en compte l'attente comme objet d'étude, je me limiterai à préciser que l'intérêt d'une géographie de l'attente s'explique en partie par le renforcement, depuis au moins le début des années 1970, des frontières étatiques avec des dispositifs de contrôle militaro-policiers de plus en plus renforcés. Ces dispositifs de contrôle ont fait émerger et multiplié des espaces d'exception et d'exclusion des personnes en situation de migration dite illégale, à savoir les « camps de migrants », les centres de rétention, les dispositifs administratifs tels que les visas, voire la construction de murs et de *checkpoints*. C'est dans ces espaces et ces temps de la rupture que les géographes s'intéressent notamment à la question de l'attente.

Jean-Baptiste Lanne (2018) rappelle dans sa thèse de géographie sur les gardiens de sécurité à Nairobi au Kenya, les chantiers d'étude ouverts, à dix ans d'intervalle, sur le champ disciplinaire de l'attente. D'une part, il y a les travaux de Barry Schwartz (1974, 1975), portant sur les interactions de service dans la société nord-américaine, qui ont contribué à poser les bases d'une sociologie de l'attente en la considérant comme un rapport de pouvoir entre dominants et dominés. D'autre part, il y a les travaux de Vincent Crapanzano (1985) qui s'est intéressé aux fermiers blancs en Afrique du sud dans une période de révolution contre un système d'oppression structurelle, l'apartheid, dans lesquels il met l'accent sur le fait que, « dans ses formes extrêmes, l'attente peut conduire à la paralysie. »⁹⁰ (Crapanzano, 1985, p. 44). Ces deux recherches soulignent que l'attente est un rapport de pouvoir qui se tisse entre dominants et dominés tout autant qu'une intériorisation du temps vécu. En d'autres termes, l'attente se manifeste tant par ses caractéristiques d'incertitude que par ses formes productives (Lanne, 2018).

« En définitive, l'attente présente une signification ambivalente. D'une part, il faut bien le reconnaître, elle porte en elle cette faculté d'amoindrir l'individu, en lui rappelant très concrètement sa condition de dépendance et d'incertitude. Mais elle n'est pas uniquement cela. Elle n'est pas uniquement, pour ainsi dire, du temps paralysé. L'attente peut aussi s'entrevoir à travers la richesse de ses formes productives. » (Lanne, 2018, p. 405)

⁹⁰ Citation traduite par moi-même. La citation originale : « (*In its extreme forms waiting can lead to paralysis.*) »

Plus récemment, le projet de recherche ANR-TERRIAT (2011-2014) qui porte sur l'analyse des territoires de l'attente dans les sociétés américaines invite à penser l'attente comme un « fait social total » (Vidal, Musset, Vidal, 2011, p. 5.) L'attente comporte plusieurs dimensions dont je retiendrai tout particulièrement, ici, la dimension culturelle où l'attente est considérée comme un « moment d'acculturation ». Le projet de recherche, cité ci-dessus, montre, et c'est là une contribution majeure, que l'attente est loin d'être un phénomène passif, bien au contraire il s'agit d'un fait social dans lequel les individus (ré)agissent aux situations sociales, spatiales, culturelles, politiques, etc., auxquelles ils sont confrontés.

« [...] dans les représentations collectives de l'attente, le sujet n'agit pas. On attribue à tort à l'attente une fonction passive qui ne correspond pas à la réalité des pratiques sociales puisqu'en position d'attente les individus et les groupes ont de multiples activités qui sont en phase ou non avec leur situation immédiate. » (Vidal, Musset, Vidal, 2011, p. 20)

Carolina Kobelinsky (2014), dans ses travaux sur le quotidien des demandeurs d'asile, évoque cette question de l'attente et en quoi elle induit un « temps dilaté » en même temps qu'un « espace rétréci ». L'auteure rappelle la double implication, pour ne pas dire le paradoxe, de l'attente tant elle est à la fois un « temps creux » où l'ennui prend le dessus et un « temps rempli » par des activités qui tendent à le dilater. Ainsi, en dépit d'une géographie de l'asile qui s'apparente à une « géographie de l'ennui » (Brault, Daccord, Lenouvel, 2018), des actions se mettent en place.

« [L'attente] est à la fois un temps creux – perception d'une temporalité vide et expérience de l'ennui – et un temps rempli – expérience d'une temporalité rythmée par des activités avec des horaires qui cachent l'impression d'un temps élastique. » (Kobelinsky, 2014).

Dans ce moment où le vide côtoie le plein, dans leur dimension temporelle, l'attente devient « la condition de possibilité de cette nouvelle vie qu'ils [les demandeurs d'asile] projettent, elle contient l'espérance d'une vie normale. » (Kobelinsky, 2014). L'auteure rappelle que la projection de la normalité du lendemain se construit, dans une certaine mesure, dans la situation d'exception du temps présent, du temps de l'entre-deux, du temps de l'attente. À partir de là, il apparaît primordial de s'interroger sur la possibilité d'une construction de l'intégration des personnes qui demandent l'asile dès leur arrivée, c'est-à-dire avant leur potentielle légitimation par les administrations de l'asile. Or, les politiques publiques dites d'intégration excluent les personnes qui demandent l'asile et se concentrent uniquement sur les personnes ayant obtenu un statut de réfugié.

Jusqu'ici, les précédents chapitres de ma thèse ont bien montré que des rapports sociaux naissent par l'émergence de solidarités locales, que des places se configurent en fonction du territoire, dans toutes ses dimensions, dans lequel la dynamique d'accueil s'inscrit. En parallèle, ces dynamiques d'accueil (re)configurent les territoires, en (re)créant de nouveaux lieux et/ou en réadaptant certains d'entre eux à de nouveaux acteurs, à de nouvelles questions sociales, en (re)créant des identités dans lesquels des *outsiders* sont également considérés comme des voisins. En quoi toutes ces actions et ces comportements sociaux, qui naissent dans cette attente, définissent-ils une forme d'intégration (temporaire) pour les personnes qui demandent l'asile en France ? Avant d'en arriver là, revenons sur le concept d'intégration, aujourd'hui, largement mobilisé tant dans les sciences sociales, notamment celles qui s'intéressent à l'étude des migrations internationales, que dans les discours des technocrates de la politique et des acteurs médiatiques.

2. L'intégration : du concept aux modèles

La France a un long passé d'immigration internationale et de politique dite d'intégration. Celle-ci n'a pas toujours été définie comme telle, du moins d'un point de vue lexical, puisque, jusqu'au début des années 1970, on parlait d'assimilation, un concept qui s'est développé dès la troisième République et dans l'entre-deux guerres. L'assimilation renvoie, dans une forme de métaphore digestive, à une dissolution de l'identité que véhiculerait les personnes étrangères dans le corps social qui serait unique et unifié, la France. L'assimilation renvoie donc à un effacement total de signes *a priori* extérieurs des personnes étrangères pour laisser une place exclusive à ce qui est communément appelé des valeurs françaises, républicaines, nationales, bref tout ce qui ferait l'unité du pays.

L'intégration est censée se détacher du concept d'assimilation puisqu'elle renverrait à une transformation réciproque des *insiders* et des *outsiders*. L'idée d'une transformation réciproque véhiculée par l'intégration n'est pas nouvelle puisque son sens étymologique y fait clairement référence.

2.1. L'intégration : un concept dynamique de transformation réciproque

L'intégration est un terme tiré du verbe latin *Integrare*. Étymologiquement, il renvoie à plusieurs actions : « 1/réparer, remettre en état ; 2/ renouveler, commencer de nouveau ; 3/ recréer, refaire, délasser » (Gaffiot, 2000, p. 846). L'étymologie du mot intégration renvoie

à un processus d'incorporation « d'un élément dans un autre, accompagné d'une transformation réciproque de ces éléments tendant vers l'unité » (Géoconfluences, 2018). Dans le même sens, nous pouvons considérer qu'il y a intégration « d'une réalité A dans une réalité B lorsque A fait clairement partie de B mais que B a été modifié par l'entrée de A. » (Levy et Lussault, 2003, p. 561). L'intégration renvoie donc à un « processus » (Wieviorka, 2008, p. 224), un « processus social » (Tiberj, 2014), mais aussi à une « pratique sociale » (Ehret, 2002, p. 254). Appliquée à la question de l'immigration, l'intégration est le processus par lequel les étrangers et la population locale s'acceptent et sont impactés mutuellement dans un esprit de construction commune d'un espace du vivre ensemble.

« L'intégration est à la fois le résultat et le processus continu par lequel une société transcende les différences entre les populations vivant sur son territoire. On peut parler d'intégration d'un individu dans une société si cette dernière est affectée, modelée, changée par la participation économique, sociale et culturelle de l'individu en son sein » (Brault, Daccord, Lenouvel, 2018, p. 58).

L'ensemble de ces définitions rejoint la conception de « l'intégration sociale » proposée par Émile Durkheim (1892) qui la définit comme le « vouloir-vivre ensemble ». Elle s'appuie à la fois sur le nombre et la qualité des interactions sociales.

Pour Serge Weber (2007), la principale faiblesse de ce terme tient au fait qu'on sous-entend, depuis un demi-siècle, « intégration à la nation » ou, aujourd'hui, « intégration républicaine ». Serge Weber (2007) insiste sur deux éléments qu'il juge fondamentaux pour l'intégration : l'absence de discrimination et l'égalité des droits.

« L'intégration sociale des migrants n'a en effet aucune raison de se distinguer de l'intégration sociale de tout autre citoyen, envisagée comme un environnement social, juridique et économique [...] On n'insistera jamais assez sur le caractère indispensable de l'égalité de traitement pleine, entière, permanente et partout, de la suppression effective de toute forme de discrimination, de droit et de fait, ainsi que de l'ouverture à tous les instruments de citoyenneté, uniques garants de l'indifférenciation » (Weber, 2007, p. 79).

Mais, dans le débat public, le concept d'intégration est souvent associé aux personnes en situation de migration (Weber, 2007) ou aux personnes issues de l'immigration, c'est-à-dire les personnes dont les parents ou grands-parents ont immigré en France. Détourné de son sens premier, le concept d'intégration devient alors un instrument de contrôle et de distinction entre les « bons » et les « mauvais » migrants.

Vincent Tiberj (2014) distingue, d'une part, l'intégration comme concept dynamique discuté en sociologie et, d'autre part, l'intégration discutée dans le débat public. L'intégration désigne en sociologie un processus social par l'analyse dynamique des faits sociaux.

Dans le débat public, c'est à la fois un objectif, à travers les politiques publiques d'intégration, et un enjeu politique, par la nécessité de trouver des réponses à la « crise du modèle d'intégration ». L'intégration, qui devrait être un droit à bénéficier de l'égalité de traitement, est détournée de son sens initial, pour des raisons de communication électorale, pour devenir un outil de contrôle et afin d'exiger des personnes migrantes (ou assimilées) de se conformer aux règles de la société. En fait, la conception de l'intégration dans le débat public a connu des évolutions qui dépendent de facteurs politiques, économiques, institutionnels. Ainsi, Vilchien Danielle (2005) rappelle la définition du concept de l'intégration par le Haut Conseil à l'Intégration de 1991, qui s'inscrit dans la lignée de son sens étymologique premier d'une construction commune des valeurs.

« La définition de l'intégration posée par le Haut Conseil à l'intégration en 1991 reste d'actualité. Il s'agit bien, par un processus spécifique, de susciter la participation active à la société nationale, d'éléments variés et différents, tout en acceptant la subsistance de spécificités culturelles, sociales et morales et en tenant pour vrai que l'ensemble s'enrichit de cette variété, de cette complexité [...] à la condition fondamentale que soit vérifiée [...] l'adhésion de tous à un minimum de valeurs communes, l'acceptation individuelle et collective d'un cadre global de référence » (Vilchien, 2001, p. 82).

2.2. Les étapes de l'intégration : Le rôle primordial des politiques publiques

Si la politique d'intégration en France a vu le jour dès 1974 dans un contexte de suspicion de flux de main-d'œuvre étrangère salariée, on la retrouve dès le milieu des années 1950 dans l'Algérie colonisée lorsque Jacques Soustelle, nommé gouverneur de l'Algérie entre 1955 et 1956, propose l'intégration des personnes dites indigènes, c'est-à-dire les Algériens, à la France au moment où ceux-ci n'avaient pas les mêmes droits que la population dite européenne (Wihl de Wenden, 2011). L'intégration comme politique publique intervient dans le contexte de la guerre d'Algérie avec pour objectif de briser le processus d'indépendance vis-à-vis de la France. En d'autres termes, l'intégration est proposée comme processus politique dans le but de servir des intérêts, ceux du maintien, sous d'autres formes, d'un système colonial. Ce processus n'a pas été accepté par la population algérienne, notamment par les leaders politiques et de la lutte armée, qui réussira à arracher son indépendance en 1962.

D'un concept qu'on pourrait qualifier de colonial, puisqu'il est apparu pour servir plus ou moins directement cette cause, l'intégration renvoie, au début des années 1970, à la possibilité, pour les personnes étrangères vivant en France, de garder leurs cultures, leurs identités. Ce changement de paradigme intervient à un moment où la politique dite de retour et celle de la promotion des langues et des cultures d'origine sont très en vogue, dans une

perspective de sauvegarde des attaches des étrangers avec leurs pays d'origine (Wihtol de Wenden, 2011).

Depuis le milieu des années 1970, à la suite de l'arrêt de l'immigration de travail, l'intégration est devenue un concept majeur dans les politiques migratoires. Loin de suivre des principes cohérents, les politiques publiques en matière de migrations constituent des réponses au coup par coup (Hans, 1999) et suivent des logiques de *policy ad-hocracy* (Miller, 1986) et de bricolage institutionnel (Santamaria, 2008). Pour Mahnig Hans (1999, p. 34), « il est faux de penser que l'installation des immigrés dans les pays européens aurait automatiquement entraîné des politiques visant leur intégration. Dans la majorité des cas ce n'est qu'à des moments d'exception que la question apparaît sur l'agenda politique (voir aussi Studlar and Layton-Henry, 1990) ». Le contexte national (historique, politique et institutionnel) influence la définition de l'intégration. Depuis la fin des années 1980, le « discours républicain » traitant de la question de l'intégration est directement légitimé comme un retour à la tradition (Hans, 1999).

Les politiques publiques pour l'intégration des immigrés ont souvent abordé le concept en trois étapes principales (Hans, 1999). En premier lieu, l'intégration économique à travers l'obtention d'un emploi et la maîtrise de la langue française. Ensuite, l'incorporation des normes et valeurs portées par la société d'accueil qui permettraient de conduire à « l'acculturation » des migrants. Enfin, le processus d'ascension sociale par une amélioration des conditions socio-économiques des migrants. L'analyse de Danielle Vilchien (2001), concernant l'action publique en matière de migration, va dans le même sens. Elle comporte trois phases successives. En premier lieu, la politique d'accueil à destination des étrangers arrivant en France. Ensuite, la politique d'intégration conçue comme un outil de création des possibilités du vivre ensemble. Enfin, la politique de lutttes contre les discriminations dans un souci d'égalité des droits de chacun qu'il se trouve ou pas dans une situation de migration.

Néanmoins, le processus d'intégration n'est pas linéaire. Les travaux d'Alejandro Portes (1995) sur « l'assimilation segmentée » et de Mina Safi (2006) sur les différents groupes immigrés en France montrent que le processus d'intégration dépend fortement de l'engagement et de l'attitude de la société d'accueil vis-à-vis des personnes migrantes ou considérées comme telles en raison de leur culture différente. Il y a également l'attitude des administrations chargées de la gestion de l'immigration en France.

L'expérience vécue par les personnes au moment de leur demande d'asile est déterminante dans le processus d'intégration (Mestheneos et Ioannidi, 2002 ; Lacroix, 2004).

C'est pourquoi, il est nécessaire de souligner que « "l'intégration" à long terme à la société d'accueil s'amorce dès l'arrivée » (Lacroix, 2004, p. 46). Abdelmalek Sayad (1994), dans sa tentative de définir l'intégration, va plus loin dans ce constat quand il souligne que celle-ci s'amorce avant même l'émigration, qu'il considère comme résultat d'une intégration au marché du travail monétaire dans un contexte de mondialisation.

« À ce titre, l'analyse de l'intégration remet en cause le processus migratoire en son entier, c'est-à-dire toute la trajectoire de l'immigré et non pas seulement l'état d'aboutissement de cette trajectoire. Et de ce point de vue on peut dire que l'intégration a commencé dès l'émigration, voire bien avant cet acte qui n'est que la manifestation de cette intégration : intégration au marché du travail monétaire, au marché du travail salarié à l'échelle mondiale, d'individus qui jusque-là vivaient, bon gré mal gré, en marge et dans l'ignorance de ce marché et de tout le système économique dont il faisait partie. Cette première intégration qu'on ne voit pas (parce qu'on n'a aucun intérêt à la voir) commande toutes les autres formes d'intégration dont on n'arrête pas de parler ; elle est à leur genèse et on ne saurait parler de celles-ci sans avoir à l'esprit celle-là » (Sayad, 1994, p. 13).

Là encore, les politiques publiques mises en place et la pratique sociale pour répondre aux besoins des personnes en situation de demande d'asile impactent la capacité des personnes à s'installer dans les territoires d'accueil. L'installation n'est pas comprise seulement dans son acception géographique mais aussi sociale et économique (Castles, 2003). L'intégration des demandeurs d'asile et des réfugiés, toute personne en situation de migration, a évolué au fil des années. Pour ce qui est des demandeurs d'asile et des réfugiés, Alexis Spire (2004) distingue trois époques principales toutes liées à l'accès au marché du travail.

Dans l'après-guerre, il existe une distorsion entre les besoins du marché du travail et les compétences des réfugiés. Ceux-ci ont, « pour la plupart », exercé des fonctions intellectuelles : professeurs, journalistes, avocats, etc. La réponse à cette situation de distorsion est double : un dispositif incitatif pour les entreprises (autorisation des embauches sans obligation de payer la redevance à l'Office National de l'Immigration correspondant au remboursement des frais d'introduction) et un dispositif coercitif à l'encontre des réfugiés (ils sont soumis à l'obtention d'une autorisation de séjour et d'une carte de travail). « Ce dispositif permet aux autorités de protéger le marché du travail national et de préserver certaines professions des aspirations de réfugiés récemment arrivés qui par contrecoup, subissent l'expérience du déclassement social » (Spire, 2004, p. 4).

À partir de la moitié des années 1970, les demandeurs d'asile recevaient une autorisation provisoire de séjour et une autorisation provisoire de travail valable six mois renou-

velable tant que l'OFPPRA n'avait pas rendu sa réponse. Les demandeurs d'asile étaient considérés comme des réfugiés potentiels. Ainsi, les politiques publiques pouvaient envisager leur intégration dès l'introduction d'une demande d'asile.

Dès la fin des années 1980 et le début des années 1990, la tendance s'inverse. Les délais de traitement des dossiers se raccourcissent et l'accès au marché du travail est supprimé pour les demandeurs d'asile. Depuis, l'intégration est un concept qui concerne principalement les personnes réfugiées, celles que l'État ne soupçonne pas de contourner les règles dans le but d'accéder au marché du travail. La logique de la suspicion cultivée par les administrations de l'asile est littéralement un frein à l'intégration des demandeurs d'asile.

2.3. Les grands modèles d'intégration : la spécificité française

Les modèles d'intégration diffèrent selon les aires culturelles. Néanmoins, on peut distinguer trois grands modèles d'intégration (tableau 13) : 1/ le modèle anglo-saxon, communautaire ou le multiculturalisme ; 2/ le modèle allemand, le modèle ethnique ou le modèle pragmatique ; 3/ le modèle français (Vilchien, 2005 ; Weber, 2007).

Type du modèle	Échelle	Principes d'organisation
Modèle français	National (modèle centralisé)	- Exclusion des identités ethniques de la sphère publique. - Adhésion au projet collectif du contrat social
Modèle anglo-saxon	National ou régional	Communautarisme ou multiculturalisme
Modèle allemand	Länder (modèle décentralisé)	- Modèle ethnique (langue, culture, religion, etc.) - Modèle pragmatique (Utilisation de la main-d'œuvre temporaire)

Tableau 13 : Les grands modèles d'intégration. Source : synthèse de la revue de la littérature selon (Weber, 2007, pp.83-84 ; Wihtol de Wenden, 2009 ; Vilchien, 2005 ; Costa-Lascoux 1989). Réalisation : Rafik Arfaoui, 2020.

Les différences entre ces trois grands modèles résident, d'une part, dans la façon dont l'État-nation s'est constitué, et, d'autre part, dans la perception de l'immigration par la société d'accueil entre une immigration dite « choisie » et une autre dite « subie ».

« La France, terre d'immigration et d'asile, puissance coloniale, très peu marquée par l'émigration, a forgé son unité sur une conception politique de la Nation et sur une vision « universaliste » des droits de l'Homme » (Costa-Lascoux, 1989, p. 164).

Catherine Wihtol de Wenden (2009) évoque, pour le cas de la France, une hésitation entre ouverture et fermeture qui se traduit par une multitude de lois sur l'immigration et l'asile

exercée par chaque majorité. Elle qualifie cette situation de « frénésie législative » (Wihtol de Wenden 2009, p. 9) ; des lois qui, il faut le rappeler, sont d'inspiration sécuritaire et inscrites dans un esprit d'éviction des migrants indésirables. Pour le cas des personnes en situation de demande d'asile, ceci passe notamment par le durcissement des conditions d'obtention de l'asile, avec l'adoption d'une liste de pays sûrs, de l'asile interne et de la protection temporaire (Wihtol de Wenden, 2009). Dans le modèle français décrit par Catherine Wihtol de Wenden (2009), l'intégration « a pris une tournure contractuelle (les droits et les devoirs), y compris pour les primo migrants, faisant aussi une large part à l'apprentissage du français », (Wihtol de Wenden, 2009, p. 11). Pour Serge Weber (2007), le modèle français repose sur l'adhésion au contrat social qui devrait déboucher à terme sur l'attribution de la citoyenneté.

Le modèle français est en opposition avec le multiculturalisme du modèle anglo-saxon « qui reconnaît les minorités ou communautés du point de vue social et politique, mais pas du point de vue juridique » (Weber, 2007, p. 84). Il s'oppose également aux modèles ethnique et pragmatique de l'Allemagne. En effet, le modèle allemand est « fondé sur le droit du sang et la filiation, la langue, la culture et la religion comme appartenance à la nation [d'une part et], en utilisant la main-d'œuvre temporaire (travailleurs invités) sans en envisager « l'assimilation politico-juridique [d'autre part] » (Weber, 2007, p. 83). Le modèle allemand, contrairement au modèle français, est décentralisé. Les politiques publiques d'intégration sont initiées au niveau des *Länder* (Wihtol de Wenden, 2009).

Dès la fin des années 1980, Jacqueline Costa-Lascoux (1989) a souligné que les approches divergentes des modèles d'intégration se traduisent, à l'échelle de l'Union Européenne, par des politiques d'intégration disparates et des difficultés d'harmonisation des politiques migratoires, notamment pour ce qui est de l'accès au droit d'asile.

« Parmi les multiples problèmes soulevés par l'harmonisation des législations en matière d'immigration, les politiques d'intégration révèlent des différences sensibles, comparables à celles des droits de la nationalité : les systèmes scolaires et de formation, la prise en compte du fait religieux et des revendications identitaires reposent sur des logiques spécifiques à chaque pays : la France étend la notion d'égalité des droits en gommant les particularismes au plan institutionnel, sauf à favoriser le développement des associations ; à l'opposé, les Pays-Bas prônent les discriminations positives et l'émancipation des minorités ; la RFA [République Fédérale d'Allemagne] recourt à la notion de citoyenneté locale, à l'instar des pays nordiques et des Pays-Bas, mais sans aller au-delà, le plus souvent, d'une participation consultative [...] L'extrême point de convergence des États européens est peut-être la volonté manifeste de remettre le droit de l'immigration sur le chantier mais, cette fois-ci, dans une perspective européenne. Au regard de celle-ci, les souverainetés nationales seront obligées de tempérer et de coopérer, sous peine de conflits qui fragiliseraient davantage la condition des immigrés non-CEE et faciliteraient les trafics de main-d'œuvre. » (Costa-Lascoux, 1989, p. 165).

Pour Mahnig Hans (1999), l'enjeu même d'intégration est ambigu. Il oscille entre les questions de la cohabitation interethnique, le problème socio-économique ou l'enjeu urbain. Il faut savoir « que les politiques à l'égard des immigrés s'inscrivent dans un large tissu de politiques préexistantes, à partir desquelles de nouvelles solutions sont élaborées » (Lascoumes, 1996, p. 334). Les jeux d'acteurs et leurs perceptions des intérêts de leur territoire composent avec les évolutions du cadre politique et institutionnel (Hans, 1999).

2.4. Les défis, les outils et les objectifs de l'intégration

L'intégration des personnes en situation de demande d'asile n'est pas sans poser des défis sur plusieurs plans (social, économique, politique, accès au logement, etc.). Le premier enjeu concerne la réception des personnes qui demandent l'asile par les administrations chargées de gérer leurs dossiers et par les travailleurs sociaux, pour l'aide à la rédaction de leur récit de vie (Lacroix, 2004). Ensuite, il y a l'attente (Lacroix, 2004) et les difficultés d'accès aux services publics et privés (Bertot et Mekki-Berrada, 1999), ainsi que le trauma qui découle de la séparation des familles (Rousseau et *al.*, 1997). S'ajoute à cela, la difficulté d'accès au marché du travail, voire l'interdiction de travailler comme c'est le cas en France, et la dépendance à l'aide sociale (Lacroix, 2004). D'autres défis découlent du traitement médiatique des questions de migration et d'intégration qui alimentent directement l'opinion publique. Marie Lacroix (2004) souligne l'impact de la « mentalité « sécuritariste » », notamment depuis les attentats du 11 septembre 2001 aux États-Unis et son traitement dans le débat public, sur l'opinion publique.

« Les médias ont engendré des attitudes et des perceptions négatives (Pickering, 2001), surtout après les événements du 11 septembre 2001, dans le contexte des préoccupations relatives à la sécurité nationale (van Selm, 2003), au terrorisme (Hugo, 2002 ; Simmons, 2002 ; Aiken, 2000) et à la sécurité des frontières (Adelman, 2002 ; Oxman-Martinez et *al.*, 2002). Non seulement ces images et ces discours sont-ils de plus en plus liés à une croissance du racisme (Cheran, 2001 ; Kundnani, 2001 ; Richmond, 2001 ; Beiser et *al.*, 2001), ils peuvent aussi renforcer le manque de confiance de la part des intervenants (Cambridge et Williams, 2004) face à une clientèle qu'ils connaissent mal. » (Lacroix, 2004, p. 52).

Serge Weber (2007) situe le changement de paradigme dans l'approche de l'intégration en France à partir de la loi de 2003 qui, selon lui, confirme les évolutions juridiques précédentes. « L'intégration n'est plus un devoir de l'État mais une injonction faite à l'individu » (Weber, 2007, p. 75). Ainsi, l'octroi d'une reconnaissance juridique est soumis à une « preuve d'intégration ». Ce changement de paradigme renforce l'idée qu'il y aurait des « bons » et des « mauvais » migrants, des « vrais » et des « faux » réfugiés. L'État identifie six freins principaux à l'intégration des personnes bénéficiant d'un statut de réfugié

(schéma 12). L'ensemble de ces freins relèvent de la problématique de l'accessibilité (logement, santé, culture, emploi, apprentissage de la langue, droits administratifs et mobilité).

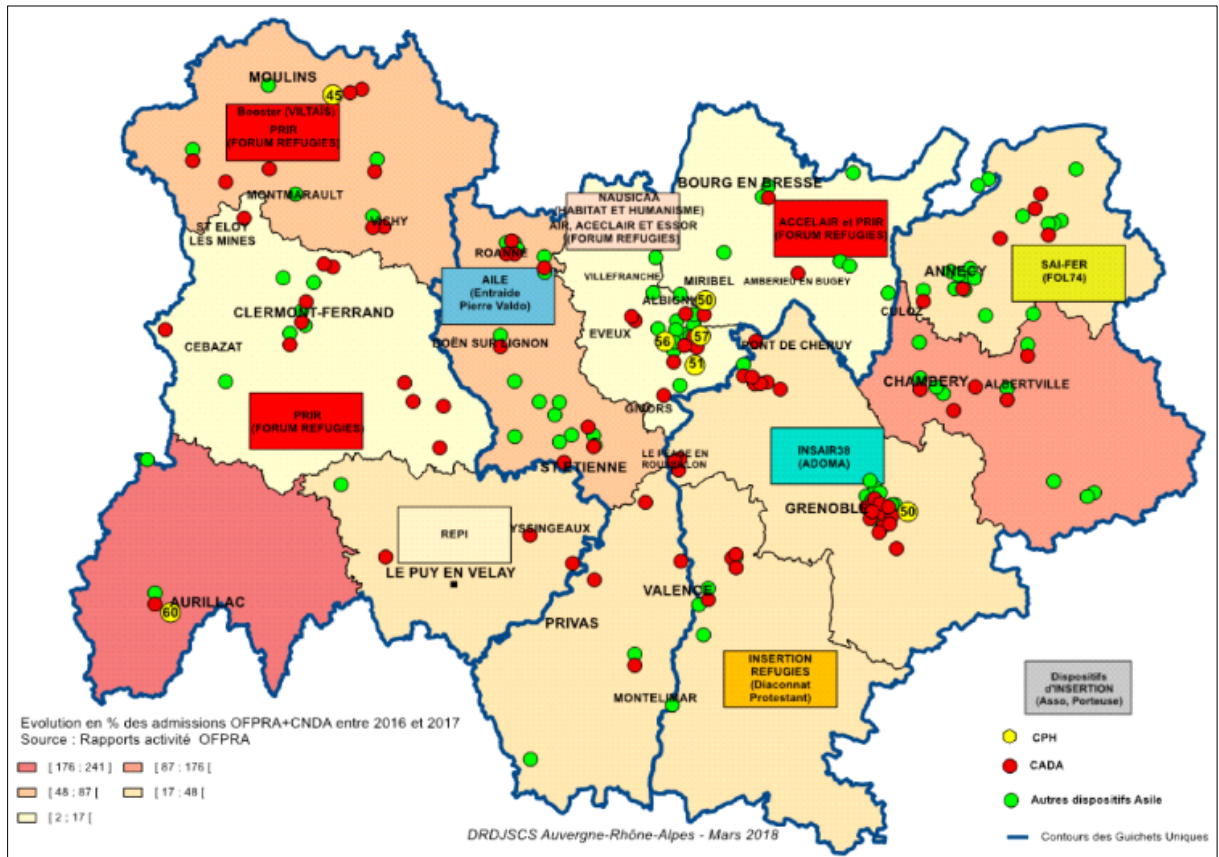


Schéma 12 : Six freins à l'intégration des réfugiés. Les personnes en situation de demande d'asile sont de facto exclues des politiques publiques d'intégration mises en place par l'État. Source : schéma régional d'accueil et d'intégration des demandeurs d'asile et des réfugiés 2018-2019, 18 juillet 2018.

Face à ces défis multidimensionnels, plusieurs outils ont été mis en place par les administrations en charge de la question des migrations. Le principal outil est le Contrat d'Intégration Républicaine (CIR) (annexe 11). Le titre de séjour qui, auparavant, était un passeport pour l'intégration est précédé par la signature du CIR. Signé notamment par les réfugiés aujourd'hui, le CIR remonte à la loi de 2003. Il s'agit d'« un accord individuel volontaire entre l'immigré et l'État dont l'objectif principal est d'établir les droits et devoirs réciproques », (Weber, 2007, p. 81). Le CIR a sans cesse évolué dans sa définition dans un contexte de « frénésie législative » autour de la question des migrations.

Pour Danielle Vilchien (2005), le CIR est perçu par l'État comme la « matérialisation » du « vouloir vivre ensemble » par un engagement à proposer un accompagnement (apprentissage de la langue française, accompagnement vers l'emploi, etc.). Au niveau de la

région Auvergne-Rhône-Alpes, neuf dispositifs ont été mis en place à raison de trois dispositifs par Guichet Unique (carte 30).



Carte 30 : Les dispositifs d'intégration en Auvergne-Rhône-Alpes. Source : schéma régional d'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés 2018-2019, 18 juillet 2018.

Cette inversion de l'intégration, avec la focalisation sur les devoirs des migrants, est, depuis 1998, présente également dans d'autres pays européens (Weber, 2007). Ces contrats d'intégration insistent, tous, sur l'apprentissage de la langue financé par l'État ou par les immigrants (Norvège) ; parfois ils contiennent une orientation des compétences et formations professionnelles, voire même une initiation à la citoyenneté. Ces contrats donnent l'impression de mettre en place de « nouvelles formes de citoyennetés », des citoyennetés limitées (économique, sociale).

« Ces « contrats d'intégration » sont plutôt des outils de sélection des personnes en situation de migration (sélection par la formation : ceux qui sont diplômés réussiront mieux aux tests que ceux qui ne le sont pas ; sélection par l'argent lorsque les cours sont payants ; place laissée à la subjectivité dans l'évaluation des aptitudes à la citoyenneté). Cette formation à la citoyenneté laisse songeur, puisque la plupart de ces migrants qu'on teste sur leur connaissance de la Constitution n'auront vraisemblablement jamais de carte d'électeur. De ce fait, dans la plupart des pays européens sont en train d'apparaître des formes de dérives ou secondaires de citoyenneté : citoyenneté économique, sociale

mais rarement juridique. Créer des catégories de citoyens de seconde zone est-il une option souhaitable pour le futur ? » (Weber, 2007, p. 83).

L'ensemble des outils mis en place pour répondre aux défis de l'intégration, qualifiés en tant que tel par les appareils étatiques chargés de l'administration des migrations, visent, d'une part, à répondre à des objectifs d'ordres « sécuritariste » (assurer l'ordre public) et social (cohésion de la société) (Weber, 2007) et, d'autre part, à défendre un « vouloir vivre ensemble » (Vilchien, 2005) censé représenter la tradition sociologique française de l'intégration.

Qu'en est-il des personnes en situation de demande d'asile qui ne rentrent dans aucun de ces outils visant à l'intégration ? Dans quelle mesure les solidarités locales permettent-elles de penser un cadre d'action informel d'intégration des personnes en situation de demande d'asile ? Jacques Barou (2004) souligne le paradoxe de l'intégration auquel se confrontent les demandeurs d'asile.

« Les familles de demandeurs d'asile sont placées dans une situation paradoxale. Elles sont invitées à s'adapter comme si elles devaient y vivre de façon quasi définitive et en même temps elles sont soumises à une attente au terme de laquelle il peut leur être signifié que leur séjour doit s'interrompre dans les plus brefs délais. » (Barou, 2004, p. 64).

En fait, ce paradoxe constitue à la fois les prémices de ce qui s'apparente à une intégration temporaire, qui ne peut pas, voire qui ne doit pas, aboutir du point de vue des administrations de l'asile, et une remise en question du concept d'intégration tant il est un outil et un résultat d'une frontière imposée par l'État entre les *insiders*, considérés comme bien intégrés, et les *outsiders* considérés comme pas assez, voire pas du tout, intégrés.

3. Des formes multiples d'intégration temporaire

Quelles sont les dynamiques territoriales d'intégration des demandeurs d'asile au sein des espaces non-métropolitains ? On l'a vu, ces espaces peuvent être confrontés à des problématiques d'accessibilité. Cela impacte les démarches administratives des personnes en situation de demande d'asile, leurs recherches d'emploi (qui commence en réalité avant même l'obtention d'un statut de réfugié) et leur accès aux services, notamment médicaux (France Terre d'Asile, 2019). « L'isolement » est donc au cœur des défis d'accueil et d'intégration des demandeurs d'asile dans les espaces non-métropolitains, notamment ruraux (Lessault, Michalon, Przybyl, 2019, p. 5).

Des travaux récents⁹¹ ont tenté de cerner les dynamiques d'intégration au sein des espaces non-métropolitains. Selon la lettre d'information rédigée par France Terre d'Asile (2019), la solidarité locale est un vecteur de l'intégration dans les « petites communes ». Cette solidarité locale se traduit par l'organisation d'événements culturels, la mise en place de « vélos solidaires », etc. Ces solidarités locales sont le fruit d'une sociabilité publique accrue dans les espaces non-métropolitains. En fait, il s'agit d'une intégration par l'augmentation des possibilités de sociabilité publique. De fait, depuis près de deux siècles, les campagnes françaises connaissent des dynamiques d'intégration des immigrés. Ronald Hubscher (2005) a ainsi retracé l'immigration dans les campagnes françaises durant les XIX^e et XX^e siècles. Loin d'un enfermement communautaire, il explique comment des immigrés étrangers et des Français s'identifient à la même cause (lutte) sociale. Ceci conduit à leur rapprochement et débouche sur un processus d'intégration : les deux parties étant mutuellement impactées.

« Si des facteurs historique, idéologique et culturel introduisent des clivages au sein d'une même nationalité, le temps passant, le facteur économique devient le plus grand commun dénominateur, et chacun se positionnant socialement rejoint son camp. L'ouvrier vigneron espagnol, le journalier agricole polonais en grève avec son camarade français pour une augmentation de salaire et une amélioration des conditions de travail ne sont-ils pas d'abord des prolétaires engagés dans une lutte contre des patrons, quelle que soit leur nationalité ? Et les gros exploitants de l'Aisne, français ou belges, ne font-ils pas front commun pour s'opposer aux revendications d'ouvriers betteraviers venus d'outre-Quévrain ou de Pologne ? Ainsi, à chaque niveau de la hiérarchie sociale, des liens de solidarité se nouent entre étrangers et nationaux sur la base d'intérêts proches et d'une similitude de points de vue qui finissent par réduire à des apparences, au bout d'un certain temps, les affinités communautaires. » (Hubscher, 2005, pp. 401-402).

L'intégration se manifeste territorialement via l'appropriation des lieux et les transformations que ceux-ci connaissent avec l'arrivée de personnes en situation de migration y compris des demandeurs d'asile. Ceci passe notamment par un renouvellement de l'aménagement spatial et de la pratique sociale (Brault, Daccord, Lenouvel, 2018), d'où l'intérêt d'étudier le concept d'intégration en/à partir de la géographie. L'intégration territoriale se produit quand le territoire et ses acteurs sont également transformés ou s'adaptent à la personne accueillie (Brault, Daccord, Lenouvel, 2018). L'intégration territoriale décrit, dans certains cas, comment les populations migrantes « ségréguées, groupées ou distribuées » se situent dans le territoire et donnent un contexte spatial au processus d'intégration (Jacobsen et al., 2018). Les territoires peuvent donc être « des relais d'intégration par la transmission de connaissances spatiales, linguistiques ou administratives aux nouveaux arrivants et par une adaptation fondamentale à ce nouveau groupe » (Brault, Daccord, Lenouvel, 2018,

⁹¹ Il y a notamment le programme CAMIGRI mené à Poitiers depuis 2016 sur l'accueil et l'intégration des immigrés dans les campagnes françaises. Outre les demandeurs d'asile, ce programme de recherche aborde d'autres profils de migrants (travailleurs saisonniers, migrants nord-européens notamment).

p. 68). De fait, l'émergence de territoires solidaires et d'autres révoltées au sein des espaces non-métropolitains témoigne d'une intégration territoriale.

Dans la géographie de l'attente, décrite précédemment, les solidarités locales dessinent ce qui s'apparente à un « sas d'intégration » (Brault, Daccord, Lenouvel, 2018, p. 71). Emmanuelle Bonerandi (2008) parle même « d'intégration temporaire » (Bonerandi, 2008, p. 339), en soulignant le rôle joué par les espaces non-métropolitains, notamment ruraux, dans sa construction.

« Appréhendé sous l'angle de l'espace d'accueil, le milieu rural participe à la construction du territoire d'intégration temporaire. Si l'enjeu de l'occupation des résidents est commun à toutes les structures d'hébergement, la localisation en milieu rural structure l'accompagnement : les distances et leurs coûts sont pris en compte, notamment pour des déplacements de la vie quotidienne, les activités proposées compensent souvent la faiblesse, voire l'absence, des liens communautaires que l'on trouve en milieu urbain. Enfin, l'éclairage propre aux demandeurs d'asile renvoie plus largement à la fonction d'accueil social du milieu rural et à la nécessité faite aux pouvoirs publics de maintenir, à ce titre, un tissu approprié d'équipements et de services. » (Bonerandi, 2008, p. 344).

Sauf erreur, cette notion d'intégration temporaire à proprement parler n'a pas été mobilisée dans d'autres travaux portant sur les migrations internationales, notamment ceux portant sur l'accueil des demandeurs d'asile. Or, la notion d'intégration temporaire me paraît fondamentale tant elle décrit un processus produit par les logiques politico-administratives de l'attente et tant elle structure le parcours de l'intégration *a posteriori* des réfugiés et de la survie des personnes déboutées. Je m'efforcerai dans cette section de revenir sur les formes que prend le processus d'intégration temporaire tant par l'analyse du rapport des demandeurs d'asile aux espaces qu'ils habitent (temporairement), que par l'analyse de l'implication des acteurs locaux de la solidarité.

3.1. Une mobilisation des ressources territoriales

Les acteurs locaux de la solidarité sont, dans leur ensemble, conscients de la quasi-impossibilité d'initier un processus d'intégration à l'égard de personnes qui n'ont pas encore obtenu de titre de séjour leur permettant d'accéder à des procédures de droit commun en France. En effet, ceci relève d'une échelle nationale sur laquelle il est difficile d'agir. Néanmoins, tous les acteurs interrogés sont d'accord sur le fait qu'un processus d'intégration s'enclenche dès l'arrivée des demandeurs d'asile dans les territoires d'hébergement. Ce processus ne constitue ni un objectif ni un cadre d'action planifié, il est surtout le résultat des actions mises en place à l'échelle locale. Ces actions, on l'a vu, sont multiples et tentent soit de répondre à ce qu'ils (les acteurs) considèrent comme des besoins pour les demandeurs

d'asile, soit de co-construire, avec eux, des actions dans un esprit de voisinage, c'est-à-dire en considérant les demandeurs d'asile comme des co-habitants du territoire. Ces actions, qui prennent la forme de dynamiques de solidarité et débouchent dans certains cas sur des dynamiques de révolte, mobilisent des ressources territoriales. On retrouve deux types de ressources principales : d'une part, une ressource classique tant elle est au cœur de la société française, l'école et d'autre part, une ressource foncière appartenant soit aux CADA, soit à des organismes d'insertion socio-professionnelle.

a. Le rôle de l'école ou une intégration temporaire par les enfants

De nombreuses études sociologiques et de psychologie sociale ont mis l'accent sur le rôle central de l'école dans l'intégration des familles en situation de demande d'asile et de leurs enfants, tant elle est le premier interlocuteur leur accordant une reconnaissance officielle (Barou, 2004 ; Sanchez-Mazas, Changkakoti, Mottet, 2018). L'école est donc à la fois un acteur et un lieu d'intégration temporaire dans lequel des enfants et leurs parents demandeurs d'asile socialisent avec une partie de la population locale, dans l'attente d'une réponse de l'OFPPRA et/ou de la CNDA.

Néanmoins, il convient de nuancer le processus de cette intégration temporaire par l'école dans les espaces non-métropolitains, tant l'interconnaissance y est un vecteur important de la sociabilité. Dans mes trois périmètres d'étude, les acteurs locaux, y compris les responsables des établissements scolaires, soulignent la relative facilité et rapidité de l'intégration des enfants et, dans une moindre mesure, de leurs parents en situation de demande d'asile. Trois facteurs semblent jouer un rôle déterminant dans ce processus d'intégration temporaire par l'école.

Tout d'abord, la taille des localités et des écoles favorise l'interconnaissance. En effet, il y a une forme de visibilité des familles nouvellement arrivées et de leurs enfants scolarisés. Devant la porte des écoles primaires ou lors des réunions parents/enseignants, ces instants sont autant de moments de visibilité pour des parents qui n'ont ni le droit à la formation, exceptés des cours bénévoles de langue, ni le droit au travail, conduisant à une limitation de leur sociabilité publique. Par ailleurs, des bénévoles sont en contact avec le corps enseignant des écoles afin d'aider, par exemple, les parents et les enseignants à préparer des voyages scolaires. Les bénévoles jouent, ainsi, un rôle primordial tant ils sont un relais important entre les parents et les enseignants des écoles.

Au-delà de l'interconnaissance, la rencontre se fait par le biais des enfants. Les enseignantes et responsables d'établissements interrogées soulignent que, non seulement, l'apprentissage du français par les enfants est souvent rapide (trois mois leur suffisent parfois à échanger convenablement en français), mais également que les liens qu'ils tissent avec les autres enfants sont aussi spontanés que faciles. Ceci s'observe par des gestes anodins, expliquent les enseignantes, comme le fait de jouer ensemble dans la cour de l'école. Ces liens construits entre enfants à l'intérieur de l'école, qui est un des piliers de la société française, se répercutent à l'extérieur, dans les espaces publics et dans les espaces privés. Les liens d'amitié entre enfants conduisent les parents à un rapprochement qui peut, dans certains cas, conduire à des liens d'amitié avec une partie de la population locale. Chez les enfants scolarisés au collège ou au lycée, des liens plus importants, du moins plus visibles, se tissent avec leurs camarades de classe qu'ils retrouvent dans les rues et les places publiques des localités qu'ils habitent (carnet de terrain n°3).

Carnet de terrain n°3 – Des liens entre camarades de classe qui se poursuivent dans les rues du village

Raccompagnant Imad, à la demande de son père, vers sa «deuxième famille» à Brioude (des personnes bénévoles qui connaissent et parrainent la famille d'Imad et qui l'accueillent lors des vacances scolaires), nous traversons ensemble, en voiture, les rues du centre du Chambon-sur-Lignon. Ce déplacement constitue un bout de chemin de ma route vers Clermont-Ferrand. Au coin d'une rue du village, un groupe d'adolescents, filles et garçons, regarde Imad, sourit et le salue de la main. Imad, un peu timide, fait de même à travers la vitre du siège passager du véhicule. Dans ce geste spontané, je lui demande alors s'il s'agit de ses amis et j'en profite pour entamer une discussion sur ses rapports d'amitié au Chambon-sur-Lignon. Imad me raconte alors sa vie de lycéen, ses rencontres avec ses amis, sa relation amoureuse, du moins ses sentiments affectueux, en somme des liens sociaux qui se pratiquent dans la place principale du village, à côté de la médiathèque, ou dans une rue quelconque pour discuter des contenus récemment publiés sur des réseaux sociaux comme Facebook ou snapchat. Imad pratique également le vélo et rencontre ses amis autour d'acrobaties improvisées. Il noue ainsi des liens, construit un espace dans ce temps d'attente. Quelques mois plus tard, avec sa famille, il a déménagé à Moulins après l'obtention du statut de réfugié et d'un logement conventionné dans cette nouvelle ville, d'une taille plus importante, loin de ses amis d'avant, en tissant de nouveaux liens avec de nouvelles personnes.

Ensuite, les établissements scolaires dans les espaces ruraux non-métropolitains peuvent présenter la particularité, comme c'est le cas dans l'école primaire de Saint-Amant-Roche-Savine, de disposer de classes à plusieurs niveaux : plusieurs niveaux d'enseignement (par exemple en maternelle, les classes de petite section, de moyenne section, de grande section) sont regroupés en une seule classe. Cette approche, spécifique à des espaces ruraux faiblement peuplés, permet de combler le manque d'enseignants et d'élèves au sein d'un établissement scolaire. On peut retrouver des différences de fonctionnement au sein d'un

même territoire. Ainsi, les écoles d'Ambert ne sont pas confrontées à cette démarche puisque la dynamique démographique y est bien différente de celle de Saint-Amant-Roche-Savine.

Moi : Comment faites-vous pour vous adapter éventuellement au niveau d'étude des enfants nouvellement arrivés afin qu'ils puissent suivre les cours convenablement ?

Réponse de la directrice de l'école primaire de Saint-Amant-Roche-Savine : « Il y a déjà la théorie qui fait qu'on est tenu d'inscrire les enfants dans leur année d'âge. Donc, un enfant de six ans sera forcément inscrit en CP, un enfant de onze ans sera inscrit en CM2. Après, voilà, on est obligé d'adapter parce qu'un enfant qui arrive, j'ai eu le cas d'une petite malienne l'année dernière qui est arrivée en octobre, cette petite malienne était en âge d'être en grande section quand elle est arrivée, elle était incapable de suivre en grande section. Donc, elle était inscrite en grande section, et puis dans la classe, elle suivait un niveau de moyenne section. Sauf que, voilà, ça pose un problème le jour où ils partent. Donc, elle a eu son titre de séjour, elle est partie sur une école à Ambert où il y a des classes à un seul niveau, moi j'ai trois niveaux dans la classe. Elle s'est retrouvée en CP sans avoir fait sa grande section, donc ça pose un problème. C'est, je pense, beaucoup plus facile pour les enfants d'être dans des classes rurales multi-niveaux parce qu'on peut jongler. On a actuellement un enfant, le petit Congolais le plus grand de la fratrie, qui devrait être en CP mais qui suit avec des CE1, voire des CE2, parce qu'il est brillant. Le problème va se poser quand il va partir dans une école à un seul niveau. C'est un gamin qui va s'ennuyer en se retrouvant en CP parce qu'il a des capacités qui sont supérieures. C'est plus facile de gérer chez nous dans des classes à plusieurs niveaux que dans des classes à un seul niveau. »

Cette particularité liée à la dynamique démographique du territoire est perçue, notamment par le corps enseignant, comme un moyen favorable à l'intégration des élèves tant il permet de s'adapter à leur niveau peu importe leur âge. Ce constat doit être nuancé car s'il permet une adaptation, celle-ci est temporaire et peut conduire à la fragilisation du parcours scolaire des enfants, au lendemain de la sortie du CADA, notamment quand celle-ci s'opère dans un milieu urbain, où il est rare de trouver ce type de dispositif.

Enfin, dans certains établissements scolaires, comme c'est le cas au Chambon-sur-Lignon, la question de l'accueil des personnes migrantes et des personnes dites fragiles (enfants en situation de handicap, enfants hébergés dans des foyers) est ancrée aussi bien dans les habitudes de travail du corps enseignant que dans la perception des parents d'élèves. Comme j'ai eu l'occasion de l'explicitier, le Chambon-sur-Lignon est caractérisé par l'ancrage d'une histoire locale de l'accueil des *outsiders* sous différentes formes. Pour la directrice du collège et celle de l'école élémentaire du Chambon-sur-Lignon, les parents d'élèves sont habitués à la scolarisation des enfants étrangers non francophones ou à celle des enfants en situation de difficulté sanitaire ou sociale. Certains parents d'enfants ont été eux-mêmes scolarisés dans les établissements de la commune et ne ressentent donc aucune méfiance vis-à-vis de ce qu'ils considèrent comme une « tradition d'accueil. »

Du côté des enseignants, des habitudes de travail ont été acquises vis-à-vis des enfants étrangers non francophones. Ceci passe notamment par un renforcement de l'apprentissage du français à l'école et le renforcement de la formation des enseignants pour une meilleure adaptation au public allophone. Des dispositifs existent pour atteindre cet objectif. On peut citer, d'une part, les Unités Pédagogiques pour Élèves Allophones Arrivants (UPE2A) « permettent aux élèves concernés d'être inscrits dans une classe ordinaire tout en bénéficiant d'un enseignement renforcé en français langue seconde, en fonction de leurs besoins et de leurs acquis linguistiques et langagiers » et, d'autre part, les Centres Académiques pour la Scolarisation des enfants Allophones Nouvellement Arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de Voyageurs (Casnav) qui visent à renforcer la formation des équipes pédagogiques. L'ensemble de ces dispositifs, auxquels on peut rajouter la présence d'enseignants de FLE, sont considérés par les responsables des établissements interrogés comme insuffisants. Entre autres difficultés, les responsables soulignent l'obstacle que constitue, sur le plan pédagogique et administratif, le fait d'être avertis par le CADA « en retard » (parfois avertis le vendredi pour une scolarisation dès le lundi). Pour un meilleur accompagnement, les responsables insistent sur la nécessité de connaître les contextes des pays de départ des enfants nouvellement arrivés (« comment on fait chez eux ? », « Quelle est leur culture d'origine ? »). L'arrivée des enfants hébergés par le CADA modifie la manière de faire cours en incluant de nouvelles valeurs sociales, au sens de construction du lien social, et culturel, au sens d'identification à l'Autre.

b. Une intégration temporaire par un ancrage à la terre

Dans les trois périmètres d'étude, la mobilisation de parcelles en friche pour y planter des légumes apparaît comme une stratégie à part entière consistant à intégrer les personnes hébergées par les CADA. L'idée d'une intégration des populations immigrées par une activité agricole professionnelle ou domestique n'est pas nouvelle. Ainsi, les « cités Michelin » construites au début du XX^e siècle à Clermont-Ferrand constituent-elles un exemple édifiant de cette stratégie d'intégration. Parmi les ouvriers hébergés dans ces Cités, on comptait des immigrés venus du Portugal. Pour inciter la population ouvrière immigrée à s'ancrer dans le territoire, l'usine Michelin a construit des cités « bordées de jardins ouvriers permettant la poursuite d'activités chères à ces familles, qui maintiennent ainsi un lien avec le monde rural quitté de fraîche date. » (Barou, 2019, p. 157).

Dans mes terrains, je retrouve essentiellement deux types de parcelles destinées aux demandeurs d'asile qui se distinguent par leur localisation : d'une part, des parcelles situées

à l'intérieur de l'édifice qui abrite les hébergements des demandeurs d'asile, d'autre part, des parcelles qui se situent en dehors du lieu qui abrite des hébergements et qui appartient à des organismes d'insertion socio-professionnelle.

Les parcelles qui se situent au sein des résidences sont intrinsèquement liées à un mode d'hébergement regroupé. Bien souvent, les hébergements regroupés sur un même site sont clôturés et contiennent des espaces verts ou en friche qui appartiennent au CADA. Concernant mes terrains d'étude, cela concerne ceux de Saint-Amant-Roche-Savine et du Chambon-sur-Lignon (photographie 18).



Photographie 18 : Le jardin situé à l'intérieur de la résidence du CADA Détours à Saint-Amant-Roche-Savine.
Source : cliché Rafik Arfaoui, 18 juillet 2017.

Les parcelles qui se situent en dehors des CADA sont associées à un mode d'hébergement diffus des demandeurs d'asile. Sans clôture, il n'y a pas de possibilité de mettre à disposition un terrain exclusivement réservé aux résidents des CADA. Les terrains se situent, du moins pour mes cas d'étude, dans des espaces gérés par des organismes d'insertion socio-professionnelle comme, par exemple, à Aiguebelle, Cunlhat et Saint-Pierre-d'Albigny (photographie 19). La logique y est la même : des organismes d'insertion socio-professionnelle, qui s'occupent de ce qui s'apparente à un début d'intégration, proposent des parcelles aux résidents des CADA afin qu'elles soient cultivées.



Photographie 19 : Parcelle de terrain de la Régie de Territoire Cœur-de-Savoie, cultivée en partie deux résidents du CADA Combes-de-Savoie à Saint-Pierre-d'Albigny. Source : cliché Rafik Arfaoui, 21 avril 2018.

Les travailleurs sociaux et les bénévoles qui accompagnent les résidents les encouragent à s'approprier ces espaces en les cultivant, en y laissant leurs empreintes. Ces initiatives ont trois objectifs principaux. Le premier est en lien direct avec la question traitée dans ce chapitre, celle de l'attente. Il s'agit d'encourager les demandeurs d'asile à occuper leur temps par des activités relativement accessibles et peu, voire pas, coûteuses sur le plan financier. Ils sont encouragés à la production d'un espace, par le recours à une activité agricole domestique, au moment où la législation de l'asile les empêche de travailler. Il s'agit là d'une invitation des *insiders* à destination des *outsiders* pour que ces derniers se (re)valorisent, dans un moment vécu comme une dévalorisation, une mise à la marge sociale et parfois (souvent) spatiale.

Le deuxième objectif est spécifique aux chantiers d'insertion où les demandeurs d'asile qui acceptent de participer à l'entretien de ces espaces, en y plantant des légumes par exemple, sont accompagnés dans leurs « techniques du maraîchage ». Il ne s'agit pas d'une formation à proprement parler mais d'une initiation à un métier, celui d'ouvrier agricole. Ces moments d'initiation, pour ne pas dire des moments initiatiques, sont concomitamment des moments de sociabilité publique. Ainsi, Karima et son fils Ahmed, entretenant leur parcelle prêtée par la Régie des Territoires à Saint-Pierre-d'Albigny, créent des liens de sympathie avec certains salariés de la Régie.

Le troisième objectif est celui d'une invitation à l'ancrage et à la reconnaissance d'un espace jusque-là non choisi, parfois même non souhaité, voire rejeté. Par cette invitation à l'ancrage (temporaire), les acteurs locaux de la solidarité essayent de rendre habitable ce qu'ils considèrent parfois comme inhabitable pour des populations perçues comme fragilisées. Mais ces invitations ne sont pas toujours acceptées, voire parfois catégoriquement refusées par les demandeurs d'asile. Rejet de la nature de l'activité, priorité différente (on s'inquiète surtout de la réponse des administrations de l'asile), souhait de sortir et pas forcément de s'ancrer, de s'arracher parfois même à ce qu'ils et elles considèrent comme à la marge de leur espoir, ces terres sont parfois laissées en friche, sans empreintes de celles et ceux qui habitent (temporairement) la résidence ou la commune.

Mais au-delà de ce qu'il leur est proposé par la société locale, comment les personnes hébergées dans les CADA vivent, voire pensent, leur intégration temporaire ? Les deux points suivants s'attacheront à décrire le rapport paradoxal des demandeurs d'asile à l'espace, tant celui-ci peut être mobilisé pour effacer le temps, tant il est lui-même gommé, du moins restreint, par l'attente.

3.2. Quand le temps gomme l'espace

La première forme d'intégration temporaire vécue par les demandeurs d'asile renvoie à la production d'un espace rétréci, marqué par la monotonie de la vie en attente. Comme l'a démontré Carolina Kobelinsky (2014), le soulagement de l'arrivée dans un CADA, avec ce qu'il permet en termes d'hébergement et de suivi juridico-administratif, laisse peu à peu place à un « temps vide », un « temps en trop », dans lequel la description du vécu des demandeurs d'asile emprunte à une « sémantique carcérale ». À partir des rapports à l'espace de trois résidents, je vais tenter d'analyser comment ce vécu de l'attente, comme un « temps en trop », agit sur leur espace de vie.

Le dessin de Wafiq (figure 11) se structure en trois éléments importants. Tout d'abord, on voit l'immeuble d'habitation où un appartement est loué par le CADA pour l'hébergement des demandeurs d'asile à Ambert. Placé au centre du dessin, l'immeuble en occupe une partie importante. Ensuite, on observe, en haut à gauche du dessin, le commerce où Wafiq a pour habitude de faire ses achats. Il s'agit d'un supermarché à Ambert qui, malgré sa taille réelle importante, est représenté de sorte qu'il apparaisse plus petit que l'immeuble d'habitation. Cet écart entre la taille réelle des édifices et leurs représentations sur le dessin est lié au temps passé par Wafiq dans l'appartement. Les activités qu'il représente se limitent

à « *washing clothes* » (laver ses vêtements), « *sleep* » (dormir) et « *shop* » (faire ses courses). Ainsi, l'espace de vie se résume à un espace domestique, privé, dans lequel le lien vers l'espace public ne se fait que par nécessité, celle d'aller faire ses courses.



Figure 11 : Dessin réalisé par Wafiq, dans le cadre des ateliers de cartographie à Ambert.
Source : cliché Rafik Arfaoui, juillet 2017.

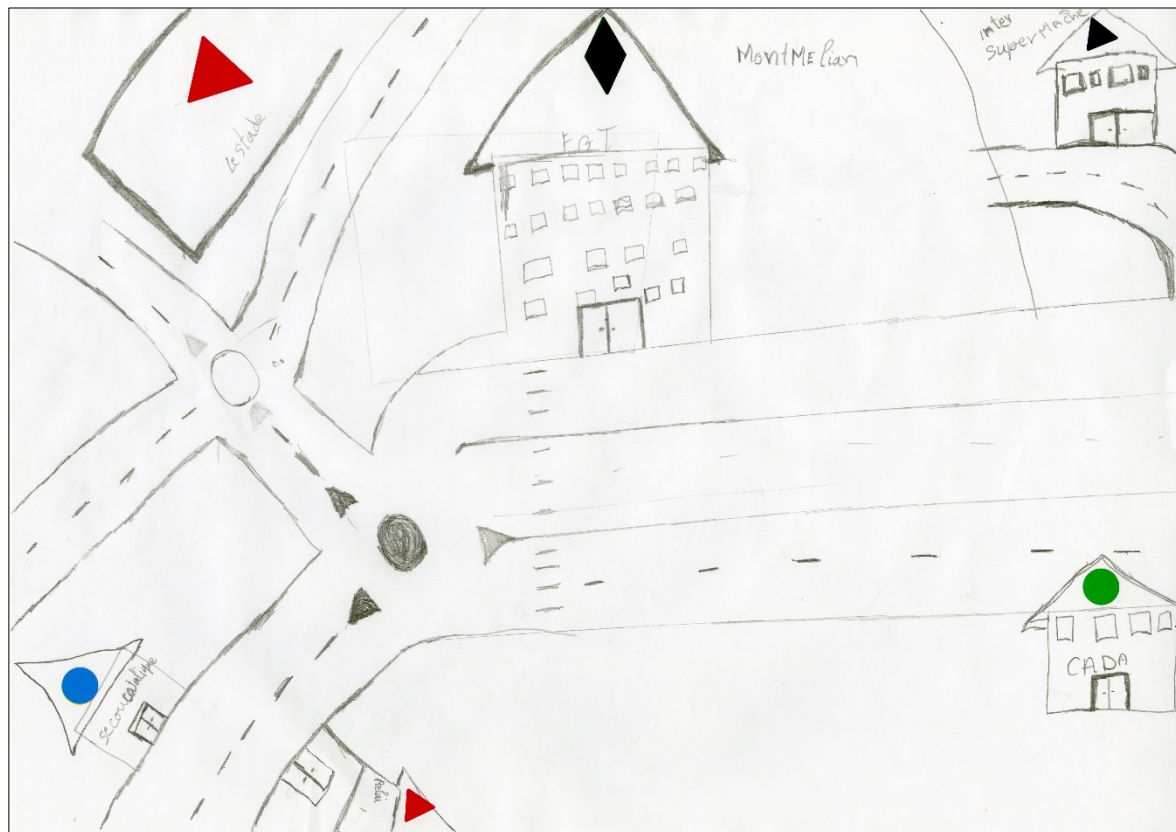
Ces trois éléments témoignent d'une intégration temporaire qui produit un espace de confinement « doux » (Foucault, 1993[1975]), comparé à un espace d'enfermement qu'incarne, à titre d'exemple, la prison. L'attente implique dans ce cas de subir un repli « chez soi », un chez soi qui reste temporaire. Si le dessin est dénué de personnages, ce n'est pas tant parce qu'on se trouve dans un espace relativement peu densément peuplé, que parce que le lien avec la société locale est limité aux vendeurs des commerces et aux travailleurs sociaux du CADA. Le lien social se configure à l'intérieur de cette résidence imposante au centre du dessin, avec d'autres personnes qui vivent l'expérience de l'asile, comme lui, qui parlent sa langue, le dari, et qui cohabitent dans le même appartement. Lors des ateliers de dessin, Wafiq était assis entre Ehsan et Rachid, deux personnes de nationalité afghane. Se placer à cet endroit précisément n'est pas anodin puisque cela lui permet d'avoir l'assistance d'Ehsan qui traduisait du dari vers l'anglais, de demander des conseils, poser des questions,

entamer des discussions, écouter ce qu'il pouvait comprendre, être proche, ce qui lui permettait d'avoir une place au sein du groupe et de ne pas se retrouver à la marge de celui-ci. Comme le rappelle Michel Lussault (2014), « les situations où les opérateurs doivent s'asseoir constituent toujours des cas fascinants, car les questions de « bienséance », mot dont il faut retenir l'acception originelle, sont un modèle absolu en matière d'enjeux de placement. »

Ainsi, l'intégration temporaire se fait par l'émergence de places tissées par une solidarité entre individus du même groupe de nationalité. Ceci ne veut pas dire que Wafiq ne veut pas construire de lien avec celles et ceux qu'il pourrait considérer comme l'Autre. Ceci veut simplement dire que la possibilité matérielle d'un tel lien est faible, voire inexistante. En effet, sans compréhension du français ni possibilité à s'exprimer, sans possibilité de parler une langue qui pourrait être comprise par la société locale, telle que l'anglais, la construction du lien social est fortement amoindrie. De ce point de vue, la politique publique de l'asile en France, qui empêche l'attribution de budgets pour l'apprentissage du français au profit des personnes en situation de demande d'asile, joue un rôle déterminant dans la configuration de cette intégration temporaire qui passe par une construction d'un lien social basé sur l'entre-soi.

La carte d'Abdulhamid (carte 31), hébergé à Montmélian, montre une localité qui se structure autour de quatre types d'espaces : domestique, commercial, administratif et de loisirs. Là encore, le dessin représente le Foyer de Jeunes Travailleurs où est hébergé Abdulhamid comme l'édifice le plus important, notamment du fait du temps passé dans cet espace privé où il occupe, seul, un studio. On voit également l'espace commercial (Intermarché) où il a pour habitude de faire ses courses ainsi que le « stade » de football où il joue avec ses « potes ». Enfin, on retrouve les espaces administratifs et de solidarité, représentés en bas du dessin, qui s'articulent autour du siège du CADA, le Secours Catholique et le Relais Alimentaire. Au milieu de ces édifices, des routes, vides de véhicules et d'individus, desservent la localité. Ces routes représentent, pour Abdulhamid, des centaines de mètres parcourus seul pour se rendre à un rendez-vous administratif, bénéficier d'une aide, faire un achat ou encore jouer avec des amis. Ce dessin ne représente pas les restaurants et les cafés de Montmélian ; il fait abstraction des places publiques où se regroupent des jeunes à la sortie du lycée ou durant les weekends, les midis et en soirée. Ce n'est pas tant qu'Abdulhamid ne connaît pas ces lieux de vie, c'est qu'il ne les fréquente pas. Il m'explique comment l'attente de la réponse des administrations de l'asile l'angoisse et le limite dans sa projection spatiale. L'attente imposée par l'administration de l'asile produit un espace vécu « comme un espace

de dépendance, sinon un espace d'aliénation » (Simon, 1976). L'attente gomme l'espace en le réduisant aux lieux qu'on emprunte par nécessité et certainement pas par joie.



Carte 31 : Carte dessinée par Abdulhamid dans le cadre des ateliers de cartographie à Montmélián.
Source : cliché Rafik Arfaoui, avril 2018.

Dans cette attente, Abdulhamid apprend la subordination au système politico-juridique de l'asile en France. Il l'apprend un peu comme ces inconnus de tous les jours qui, dans les files d'attente qui se forment à l'intérieur comme à l'extérieur des préfectures de France pour obtenir une information quant à leurs titres de séjour ou leurs récépissés, éprouvent le « sentiment d'humiliation et de mépris de la valeur de la personne » (Scwhartz, 1975, p. 91 ; cité par Kobelinsky, 2014). Dans ce cas, l'intégration temporaire constitue un processus dans lequel Abdulhamid se familiarise avec le système de l'asile en France. Toutefois, la pratique du football, considérée par Abdulhamid comme un loisir plus qu'un sport, constitue le moment d'évasion de cet espace produit par un processus de confinement. Par la pratique du football, Abdulhamid tisse des liens sociaux qui atténuent le confinement sans le supprimer pour autant.

Le troisième rapport à l'espace (figure 12 ; encadré 14) revient sur le vécu de Hassan, hébergé au CADA du Chambon-sur-Lignon. Au lieu de réaliser un dessin, il a préféré rédiger

trois lignes qui résument trois rapports à l'espace : par la pratique des lieux commerciaux, par la marche menant à l'usure du corps et, enfin, par la représentation du Chambon-sur-Lignon comme un territoire inhabitable dans les conditions matérielles d'une personne en situation de demande d'asile.

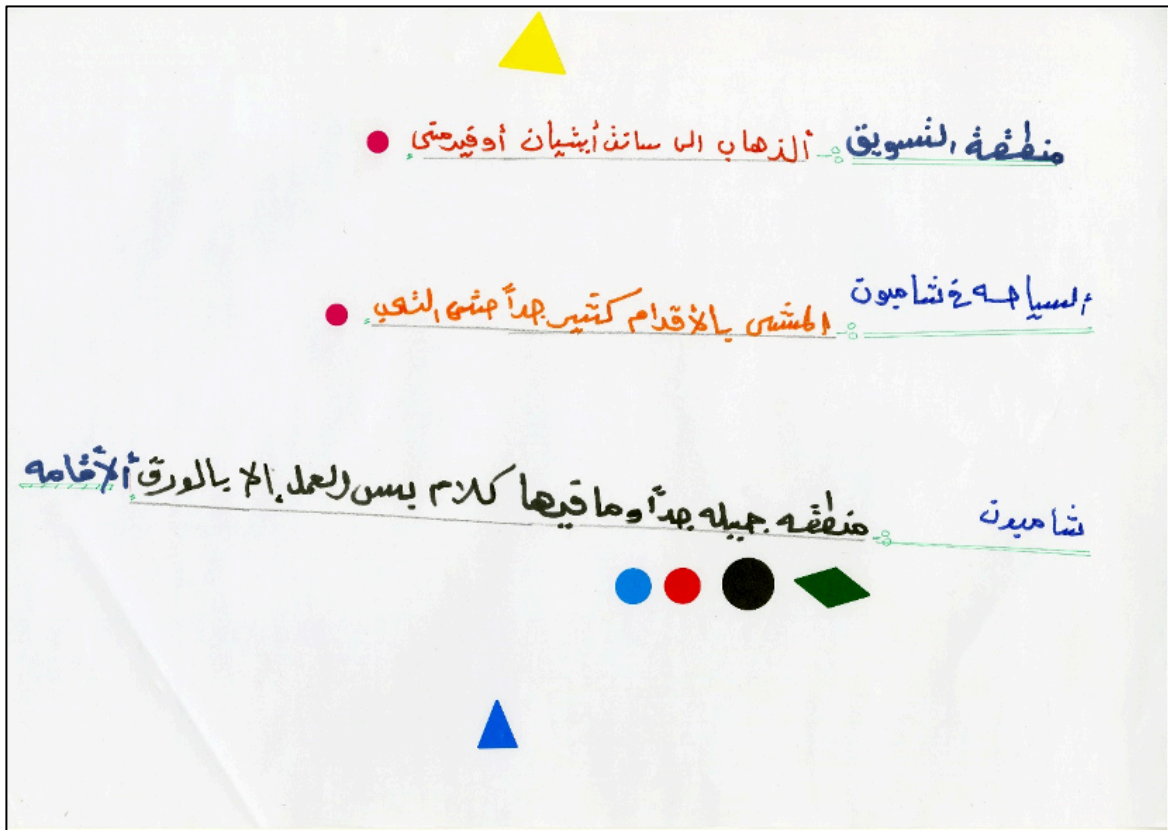


Figure 12 : Le vécu de Hassan au Chambon-sur-Lignon. Source : cliché Rafik Arfaoui, août 2018.

Encadré 14 : Traduction de la figure de Hassan de l'arabe vers le français

La traduction ci-dessous revient, ligne par ligne, sur ce qui est inscrit (de la droite vers la gauche) sur la figure de Hassan.

1^{ère} ligne : « La zone de commerce : aller à Saint-Étienne ou Firminy. »

2^{ème} ligne : « Le tourisme⁹² au Chambon : la marche à pied jusqu'à épuisement. »

3^{ème} ligne : « Le Chambon : indiscutablement, il s'agit d'une très belle région. Mais il est impossible de travailler sans un titre de résidence. »

Le rapport à l'espace de Hassan revient sur un élément largement explicité, à savoir les déplacements effectués entre le Chambon-sur-Lignon et l'agglomération stéphanoise qui

⁹² Le tourisme renvoie ici à une pratique de balade à pied mais également à la vacance que représente le temps d'attente.

regroupe, entre autres équipements et services vitaux, des commerces *hallal* dans lesquelles Hassan achète sa viande et d'autres produits introuvables ou plus chers dans les commerces de grande surface de la localité et du Puy-en-Velay.

Par ailleurs, Hassan souligne les aménités paysagères et le cadre de vie que représente le Chambon-sur-Lignon. Mais cet espace qui dispose d'un cadre de vie très agréable, caractéristique au demeurant d'un village où les résidences secondaires égalent sur le plan quantitatif les résidences principales, est gommé. Si cet espace est objectivement présent dans ses apparences physiques, par l'architecture des maisons, par la verdure du plateau Vivarais-Lignon, par le ruisseau qui coule en bas du village, par ses terrasses ensoleillées où se tassent les vacanciers durant la saison d'été, il est absent dans le vécu de Hassan. Cette absence de l'espace découle de l'absence d'un droit, celui de travailler, d'être pleinement légitimé par les administrations de l'asile, par la reconnaissance du statut de réfugié et l'obtention d'un titre de séjour « autorisant son titulaire à travailler », bref par le droit à une vie et non à l'assistance, voire l'infantilisation, qui lui est proposée. L'espace censé être habitable ne l'est plus dans cette attente.

Enfin, Hassan revient sur sa pratique quotidienne : la marche. Il m'explique comment, dans cette attente écrasante, il sort marcher jusqu'à « l'épuisement ». L'attente conduit dans ce cas précis au sentiment de l'usure du corps.

Comme l'a bien montré Carolina Kobelinsky (2012), l'attente agit sur le corps (re)modélé par la politique de l'asile avec tout ce qu'elle implique comme paradoxes (entre contrôle et assistance, suspicion et compassion, légitimation et dé-légitimation, etc.). Le corps de Hassan est ainsi fatigué d'attendre une décision qui tarde à venir, mais surtout dont l'issue se situe dans le paysage de l'inconnu.

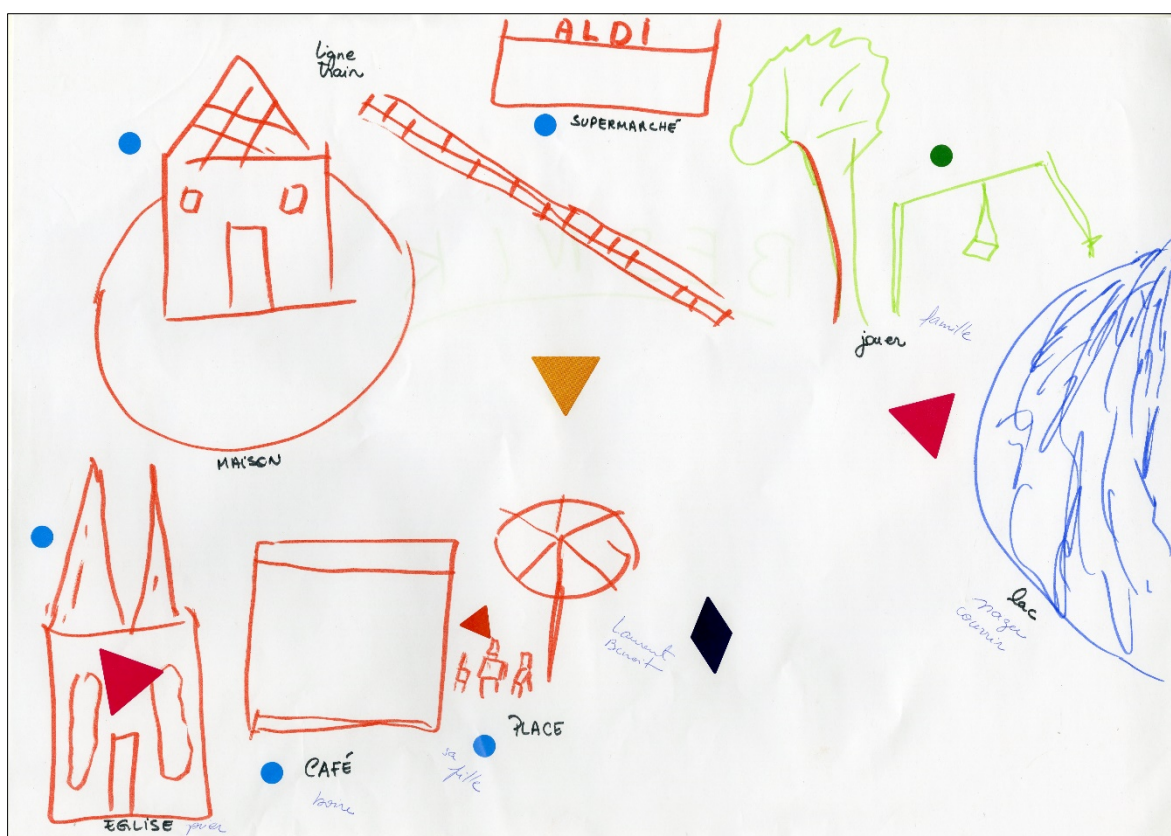
« Si le début du séjour constitue un moment de répit où il y a un véritable travail sur le corps, pour soigner les blessures, le recomposer après une période de circulation contrainte, le CADA exerce assez vite une forme de contrôle et de surveillance perçue par les demandeurs d'asile en termes de perte d'autonomie. Avec l'entrée dans un provisoire qui dure, où l'ennui et l'inactivité s'installent, ce corps infantilisé devient aussi un corps fatigué, dégradé. Afin de l'entretenir, de le distraire – peut-être aussi de l'encadrer – le foyer propose des activités d'animation. La résignation ou la révolte induisent chez certains demandeurs d'asile le contournement des effets lourds de l'institution et une reprise en main du corps qui sort de l'espace cloîtré du foyer et s'insère, par le biais du travail ou de l'engagement militant, dans une nouvelle temporalité qui vient en quelque sorte estomper l'attente. La réappropriation du corps devient possible dès lors qu'on récupère la maîtrise du temps. » (Kobelinsky, 2012, p. 191).

À côté d'une intégration temporaire qui implique un effacement de l'espace, du moins son rétrécissement pour reprendre le terme de Carolina Kobelinsky (2014), par le

temps de l'attente, d'autres rapports spatiaux tendent à atténuer le temps de l'attente, à le masquer.

3.3. Quand l'espace estompe le temps

La deuxième forme d'intégration temporaire vécue par les demandeurs d'asile est celle de la mobilisation de l'espace et de ses ressources, en le pratiquant et en lui rattachant des affects, soit pour construire un projet (travailler, se former, changer de ville, etc.) soit pour résister, du moins contrer, le « temps paralysé ». Dès lors, occuper l'espace devient un moyen permettant d'« estomper » l'attente, de la « dissimuler » (Kobelinsky, 2014). Comme dans le point précédent, je vais analyser comment l'espace vécu de trois résidents en situation de demande d'asile dissimule l'attente en la transformant en un temps de projection vers l'avenir, un temps d'espoir (quoique toujours ponctué d'incertitude).



Carte 32 : Carte dessinée par Zamir dans les ateliers de cartographie à Ambert. Source : cliché Rafik Arfaoui, juillet 2017

La première carte (carte 32) est celle de Zamir, demandeur d'asile hébergé à Ambert par le CADA Détours. De nationalité albanaise, il vit avec sa femme et ses deux enfants dont un nouveau-né qui a vu le jour à l'hôpital de Thiers. L'espace vécu de Zamir, contrairement à ceux présentés précédemment, s'appuie notamment sur des espaces publics (église, café,

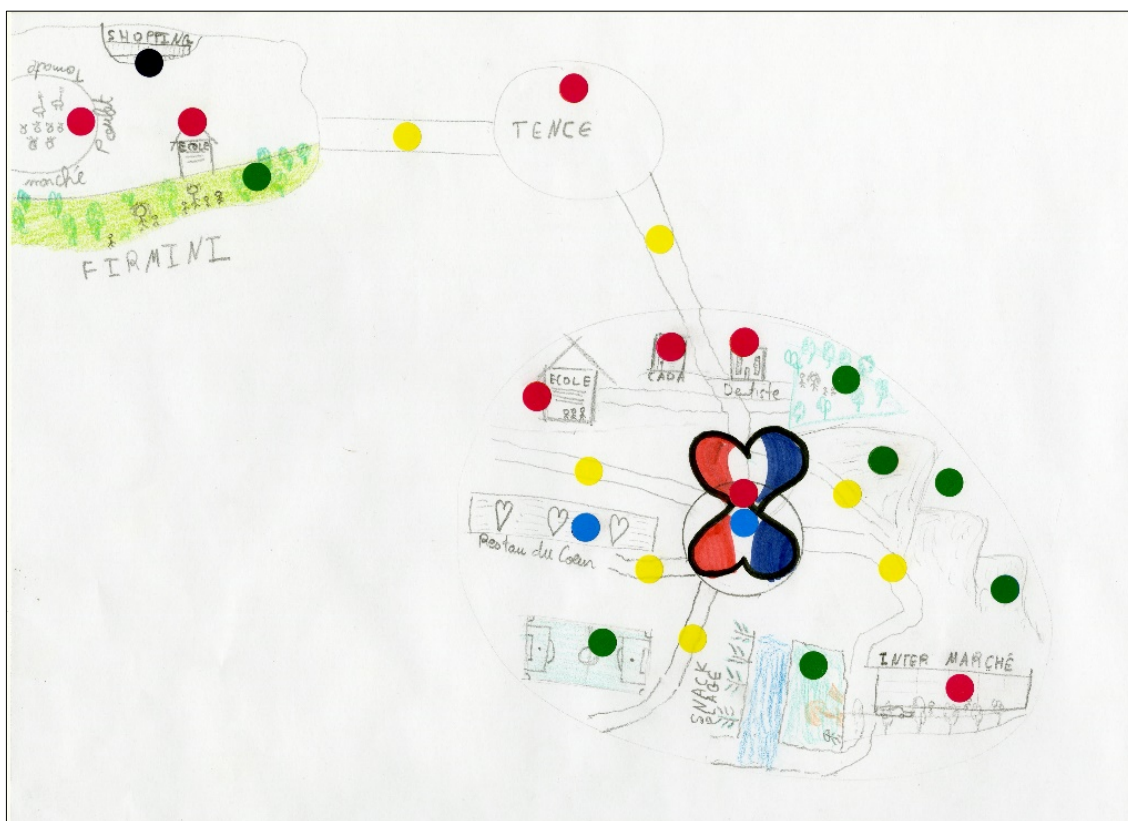
supermarché, « place », jardin public et lac). L'espace privé (la maison) n'occupe pas une place majeure. S'il est important de savoir le type de lieux que Zamir fréquente, il l'est encore plus de comprendre avec qui il les pratique et quels sentiments il y attache.

L'espace vécu de Zamir est celui d'un père de famille pour lequel l'accompagnement des enfants constitue une activité primordiale. Fréquenter les lieux publics se fait donc en famille et l'attachement émotionnel qu'il leur est accordé est donc indissociable de la présence des membres de sa famille. Néanmoins, Zamir fréquente également ces espaces avec des habitants d'Ambert qu'il rencontre sur les places publiques ou dans un café de la ville, des lieux de sociabilité publique. Dans ces lieux publics, Zamir éprouve un sentiment *a priori* de joie qu'il exprime par un triangle rose sur le dessin. On les trouve notamment associés à l'église, le jardin et le lac qu'il fréquente en famille, le café et la place publique qu'il fréquente avec des habitants d'Ambert. L'attente est ici un moment de reconstruction sociale pour Zamir, un moment qui lui permet de sortir, découvrir la ville, la société locale, faire des rencontres et échanger avec des habitants qui constituent autant de contacts accumulés pendant la durée de la demande d'asile, des contacts qui peuvent être mobilisés, que ce soit pendant la demande d'asile ou après celle-ci, à la sortie du CADA, notamment quand elle s'avère négative, c'est-à-dire conduisant la famille à être déboutée.

Au milieu de ce dessin, où justement rien n'est dessiné et donc rien n'est exprimé, Zamir a collé un triangle orange qui représente la souffrance. Il m'explique que ce triangle représente la souffrance de l'attente en ce qu'elle induit d'incertitude et la possibilité d'un basculement brutal d'un espace qui protège à un espace qui exclut. Cet espace vécu montre tout le paradoxe du système de l'asile décrit par Carolina Kobelinsky (2014) entre protection et expulsion. Ainsi, Ambert donne lieu à une multitude de productions spatiales. Outre celle qui existe déjà, avec ses dynamiques socio-démographiques, spatiales, politiques, économiques, etc., d'autres adviennent avec l'ouverture d'un CADA et l'accueil de personnes en situation de demande d'asile. Ces avènements se manifestent par un espace conçu par les administrations de l'asile avec leurs propres logiques temporelles et par un espace vécu par les demandeurs d'asile qui vivent des rythmes temporels antagoniques, entre protection et menace de l'exclusion.

La deuxième carte (carte 33) est celle de Fadil, demandeur d'asile hébergé au CADA du Chambon-sur-Lignon. De nationalité albanaise, il vit en famille avec son épouse et ses deux enfants. Tout comme Zamir, l'espace vécu de Fadil s'appuie notamment sur des espaces publics et des lieux qu'il fréquente avec les membres de sa famille. Ainsi, on retrouve

des espaces tels que l'école et « snack plage » qui est un espace estival aménagé en une plage artificielle de sable sur les bords du Lignon. Figurent également des espaces administratifs et de solidarité (CADA, Restos du Cœur) ainsi que des espaces commerciaux (Intermarché) situés dans la commune du Chambon-sur-Lignon. En dehors de cette dernière sont représentées les communes de Tence et de Firminy. Les déplacements vers ces communes se font essentiellement pour des achats introuvables sur place ou qui sont moins chers. Mais ce qui attire mon attention dans le dessin de Fadil, c'est la représentation d'une école à Firminy, dans la banlieue de Saint-Étienne, alors qu'aucun de ses enfants n'y est scolarisé. Cette représentation est la projection d'un avenir souhaité, celui dans lequel il s' imagine déménager à Firminy car il pense y trouver du travail (dans les commerces de la commune où il accroche un cercle noir sur le lieu représenté par le mot « shopping ») et estime, avec sa famille, qu'il s'agit d'un espace habitable, au sens où il s'y projette, commence déjà à se l'approprier.



Carte 33 : Le vécu de Fadil au Chambon-sur-Lignon. Source : cliché Rafik Arfaoui, août 2018.

Les sentiments qu'attache Fadil au territoire qui s'étend du Chambon-sur-Lignon à Firminy, c'est-à-dire dans l'espace pratiqué mais également l'espace projeté et espéré, renvoient à des émotions de soulagement et de tranquillité qui permettent d'avoir des expériences de « voyage », c'est-à-dire une forme de découverte progressive du territoire selon

son interprétation, d'apprécier les paysages naturels et les structures publiques et privées auxquelles il a accès. Ces sentiments et cette pratique de l'espace, soulignés dans l'espace vécu de Fadil, témoignent d'une multitude d'activités qui cassent la monotonie de l'attente. Ceci passe par la projection d'un espace futur, en profitant du temps présent qui n'est plus un « temps paralysé » mais un temps animé dans lequel se tisse l'avenir.

En comparant les deux espaces vécus de Zamir et de Fadil, il est indéniable que le fait d'être accompagné de membres de sa famille peut représenter un atout pour les personnes en situation de demande d'asile. En effet, les espaces auxquels Fadil et Zamir accèdent, les relations qu'ils tissent avec la population locale, sont indissociables de la vie en famille. C'est grâce à la scolarisation des enfants qu'ils fréquentent l'école, échangent avec les enseignants et des parents d'élèves. Certaines activités de divertissements sont réalisées par Zamir et Fadil pour « faire plaisir » aux enfants (sorties dans les parcs publics, la plage au Chambon). Mais la pratique de l'espace qui permet d'estomper l'attente n'est pas l'apanage des demandeurs d'asile qui vivent en famille dans les CADA.



Carte 34 : L'espace vécu de Rachid dans le territoire ambertois. Source : cliché Rafik Arfaoui, 2017

La troisième carte (carte 34) est celle de Rachid, demandeur d'asile hébergé à Arlanc. Son espace vécu se résume en un pont qui traverse un cours d'eau. Ce dessin a une double signification : l'une puise dans la réalité physique de la ville d'Ambert et l'autre renvoie à une métaphore, à un imaginaire, à ce qui devrait exister mais qui ne l'est pas (encore).



Photographie 20 : Le pont traversé par Rachid. Il marque l'accès au centre-ville d'Ambert et la sortie en direction de Clermont-Ferrand. Source : Google *Street View*.

Pour la première signification, qui puise dans la réalité physique d'Ambert, ce pont qui traverse la Dore marque l'accès principal au centre-ville d'Ambert (photographie 20). Rachid l'emprunte pour rejoindre le local de la coordination du CADA qu'il représente par un cercle bleu devant lequel est écrit « office » (bureau). Ce pont marque également l'accès à Ambert quand on arrive de Clermont-Ferrand, d'où est arrivé pour la première fois Rachid. Au-delà d'un simple point d'accès à Ambert, ce pont représente l'accès à la demande d'asile et l'accès au territoire d'hébergement temporaire.

Mais ce pont est également un point de sortie. C'est là que réside la deuxième signification du dessin de Rachid, une signification immatérielle. Sur la partie droite du dessin, il représente un café « Paris coffee » (café de Paris) avec en dessous du dessin « go to work » (aller au travail). Ce lieu que Rachid situe à l'opposé du CADA, donc à la sortie du territoire, n'existe pas. À cet emplacement se trouve seulement un bar « Le Purple » où Rachid n'a pas pour habitude d'aller. Il m'explique qu'il s'agit de la représentation de son souhait de travailler (en prenant l'exemple du secteur des services) et de quitter le territoire pour se rendre à Paris, où il a eu l'occasion de vivre quelques mois avant son arrivée au CADA. Il se rend d'ailleurs, à quelques occasions, à Paris pour rendre visite à « des copains ». Plus tard, il me confiera que Paris ne l'enchantait plus en constatant la différence de conditions (notamment d'hébergement) entre les deux territoires.

Dans ce temps d'attente indissociable de la demande d'asile, Rachid se projette dans le futur dont l'accès se fait *a priori* par l'emploi. Le temps d'attente est là aussi utilisé et pas forcément, en tous cas pas seulement, subi. Il est utilisé pour préparer un projet d'intégration et celui-ci passe par le déplacement à Ambert pour recevoir des cours de langue auprès de bénévoles, côtoyer des résidents du CADA qui n'habitent pas forcément, comme lui, à Arlanc, assister à des soirées organisées par les collectifs de soutien aux exilés.

Les trois espaces vécus analysés précédemment montrent que l'intégration temporaire des demandeurs d'asile passe par leur pratique de l'espace, les émotions qu'ils y attachent et les liens sociaux qu'ils tissent dans les espaces de sociabilité publique. Si la menace de l'expulsion et le stress du lendemain sont présents, le temps d'attente est estompé, du moins utilisé et non seulement subi, pour laisser place à la préparation d'un projet d'intégration plus ou moins durable, plus ou moins flou, à la société.

Ainsi, les rapports des demandeurs d'asile, en tant qu'acteurs, aux territoires dans lesquels ils s'inscrivent d'une part, et leurs rapports au temps d'attente d'autre part, s'avèrent primordiaux dans le processus d'intégration. Cependant, les politiques publiques d'intégration en France, comme explicitées précédemment, excluent les demandeurs d'asile et donc les territoires d'hébergement temporaire de ce processus.

4. Dans l'attente se construisent les inégalités

Que se passe-t-il quand cette attente cède la place à la réponse plus ou moins définitive des administrations de l'asile, en l'occurrence l'OFPRA et la CNDA ? Deux possibilités juridico-administratives sont possibles : se voir accordé une protection internationale ou subsidiaire ou être déboutée de sa demande d'asile en recevant l'Ordre de Quitter le Territoire Français (OQTF), une décision prise par le Préfet de département, parfois même une Interdiction de Retour sur le Territoire Français (IRTF) exposant la personne à des poursuites pénales en cas de non-respect de la décision. Ces deux décisions, radicalement différentes, conduisent à des conditions de vie radicalement opposées entre des personnes traitées jusqu'ici de manière plus ou moins égale.⁹³

⁹³ Du moins en ce qui concerne les personnes bénéficiant d'un hébergement et d'un suivi socio-administratif au sein des CADA et qui sont hébergées dans le même territoire. Près de la moitié des demandeurs d'asile ne bénéficient pas d'hébergement en France ni d'un suivi au sein d'un CADA. De ce fait, le traitement est inégal entre les personnes, et les « chances » de se voir accorder un statut de « réfugié » varie en fonction de ces conditions.

Dans ce carrefour des destins incertains qui attendent les demandeurs d'asile, des parcours différents se dessinent tant sur le plan spatial (territoire d'installation futur) que social ou économique (emploi, formation, liens sociaux). Cette section permettra d'ouvrir la discussion sur l'après demande d'asile qui, tout en constituant un chantier de réflexion scientifique et politique à part entière, est intrinsèquement lié à la phase de l'entre-deux, celle de l'attente et du passage par les territoires de l'asile. Mon objectif est moins d'analyser l'intégration des réfugiés ou la survie des personnes déboutées de leur demande d'asile que de s'intéresser, ici, à la sortie du CADA et en quoi elle renseigne sur une possible construction d'inégalités dans le parcours d'intégration par la procédure de l'asile, elle-même basée sur la dispersion spatiale et une politique de suspicion. Dans un premier temps, je reviendrai sur les (nouveaux) itinéraires des demandeurs d'asile à la sortie du CADA. Dans un second temps, il s'agira de souligner en quoi ces itinéraires révèlent et découlent d'une construction des inégalités dans le parcours d'intégration par les territoires de l'asile.

4.1. Des trajectoires résidentielles post-CADA contrastées

Pour analyser les itinéraires des personnes à la sortie des CADA, je me suis limité au CADA Détours dans le territoire ambertois et au CADA Combes-de-Savoie en raison de la facilité à obtenir des données quantitatives et qualitatives sur cette question dans ces deux CADA, contrairement à celui du Chambon-sur-Lignon⁹⁴. L'analyse concerne donc la « sortie » de 129 personnes, en 2017 et 2018, au niveau du CADA Détours et du CADA Combes-de-Savoie.

Ces données m'ont permis de cartographier les destinations que prennent les personnes réfugiées et celles déboutées de leur demande d'asile (carte 35). La carte dessine un début de trajectoire résidentielle post-CADA intrinsèquement lié aux statuts administratifs des personnes. La « sortie » des personnes déboutées de leur demande d'asile se fait notamment dans des localités de la même région d'hébergement durant la demande d'asile (Auvergne-Rhône-Alpes). La « sortie » des personnes ayant obtenu une protection internationale ou subsidiaire se fait non seulement au sein de la région mais également dans d'autres territoires situés en dehors de celle-ci. Dès lors, il semble que le statut de réfugié, donc la légitimation des personnes par l'appareil juridico-administratif de l'asile, permet d'étendre l'horizon géographique de la trajectoire résidentielle post-CADA.

⁹⁴ La raison tient notamment au fait que la cheffe de service du CADA du Chambon-sur-Lignon occupe ce poste, lors du déroulement de mes enquêtes de terrain, depuis moins d'un an et estime ne pas avoir le recul nécessaire pour communiquer de telles données.

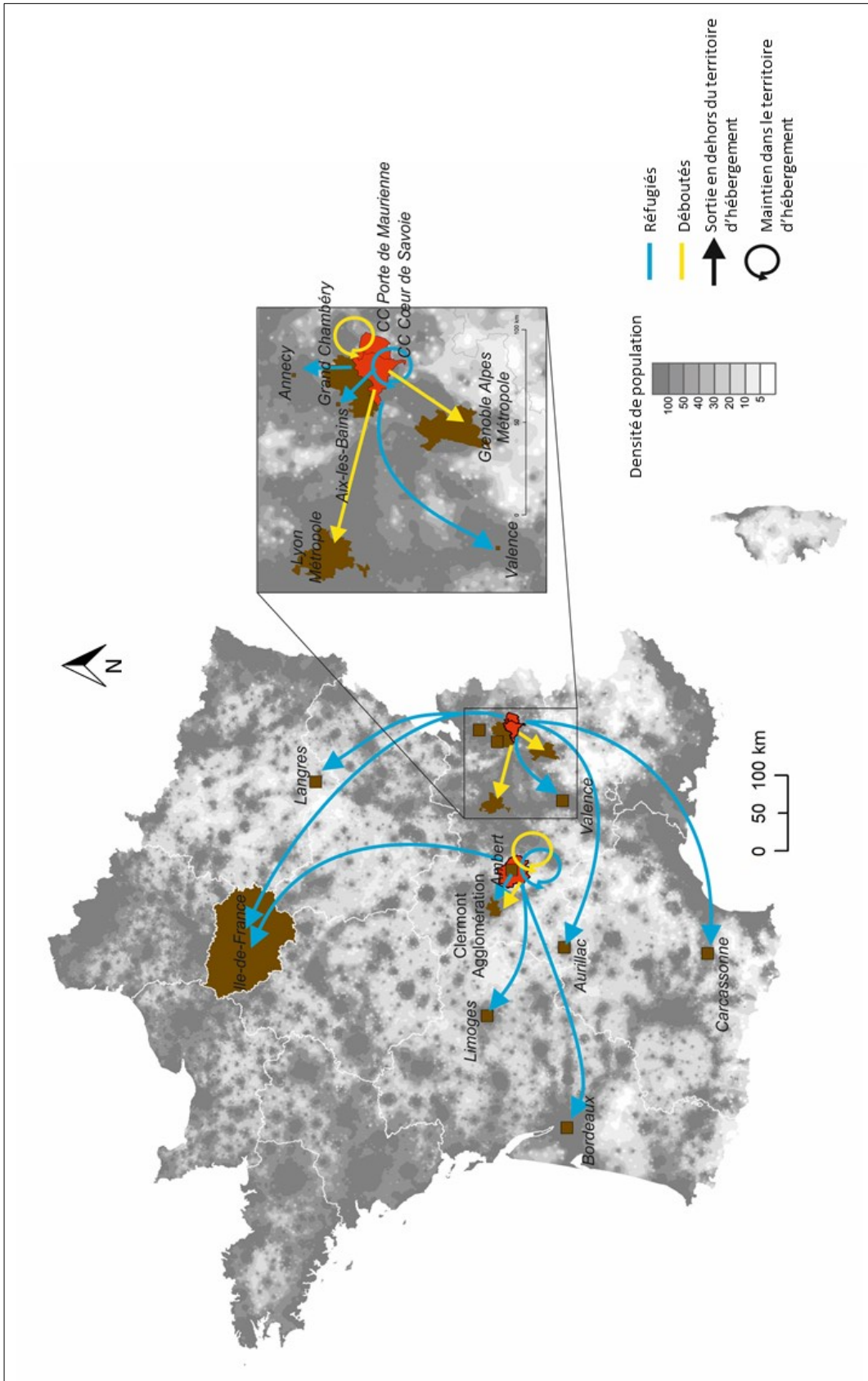
À une échelle plus fine, dans les deux CADA, on observe que la moitié des personnes déboutées reste sur le territoire d'installation du CADA (tableau 14 ; tableau 15). Sur les 16 personnes déboutées au CADA Détours, 12 d'entre elles sont hébergées dans le territoire ambertois. Sur les 26 personnes déboutées au CADA Combes-de-Savoie, 12 d'entre elles sont hébergées dans les localités de la CC Cœur-de-Savoie et la CC Porte-de-Maurienne. Les personnes qui quittent le territoire se dirigent notamment vers des grandes villes (agglomération clermontoise, agglomération grenobloise, agglomération lyonnaise) : 21 personnes y ont trouvé leur hébergement sur les 52 ayant été déboutées de leur demande d'asile dans les deux CADA. Quelques personnes « retournent » dans leurs pays d'origine dans le cadre du programme « d'aide au retour ».

CADA Détours		
Territoire de destination	Personnes déboutées	Personnes réfugiées
Ambert	12	6
Agglomération clermontoise	13	21
Pays d'origine (Macédoine)	1	0
Île-de-France	0	2
Limoges	0	1
Bordeaux	0	1

Tableau 14 : Les territoires de destination des personnes déboutées et réfugiées à la sortie du CADA Détours.

Source : données enquêtes de terrain. Réalisation : Rafik Arfaoui, 2019.

A contrario, les personnes réfugiées quittent majoritairement le territoire d'installation du CADA. Dans le CADA Détours, seulement six personnes sont hébergées dans le territoire, plus précisément à Ambert. La majorité (21 sur les 31 bénéficiaires d'un statut de réfugié) est hébergée dans l'agglomération clermontoise. Même constat au CADA Combes-de-Savoie où seulement une personne est hébergée sur la CC Cœur-de-Savoie. La majorité est hébergée dans l'agglomération de Chambéry et la ville d'Aix-les-Bains, et dans une moindre mesure dans l'agglomération de Grenoble et à Annecy.



Carte 35 : Les destinations des personnes réfugiées et déboutées de leur demande d'asile à la sortie du CADA.
 Source : données enquêtes de terrain. Réalisation : Rafik Arfaoui, Éric Langlois, 2019.

CADA Combes-de-Savoie		
Territoire de destination	Personnes déboutées	Personnes réfugiées
CC Cœur de Savoie et CC Porte de Maurienne	12	1
Grenoble Alpes Métropole	6	4
Métropole lyonnaise	2	0
Pays d'origine	6	0
Grand Chambéry	0	13
Aix-les-Bains	0	6
Île-de-France	0	3
Annecy	0	1
Carcassonne	0	1
Valence	0	5
Aurillac	0	6
Langres	0	6

Tableau 15 : Les territoires de destination des personnes déboutées et réfugiées à la sortie du CADA Combes-de-Savoie. Source : données enquêtes de terrain. Réalisation : Rafik Arfaoui, 2019.

La « sortie » des réfugiés souligne la place majeure qu'occupent les grandes villes dans le début de leur trajectoire résidentielle post-CADA. Au total, 52 personnes sur les 77 ayant obtenu un statut de réfugié dans les deux CADA sont hébergées dans des grandes agglomérations urbaines. Les villes petites et moyennes ne sont pas en marge de ces trajectoires résidentielles puisque 24 personnes sur les 77 ayant obtenu un statut de réfugié dans les deux CADA y ont trouvé leur hébergement.

On constate donc un contraste dans le début de trajectoire résidentielle post-CADA selon les statuts administratifs des personnes (réfugiées ou déboutées). Les territoires d'installation des CADA paraissent comme des espaces privilégiés pour les personnes déboutées de leur demande d'asile tandis que les personnes réfugiées semblent privilégier d'autres territoires, notamment urbains, tout en restant relativement proches des territoires d'installation des CADA. Il n'est pas anodin que les personnes réfugiées sortantes du CADA Détours soient hébergées dans la métropole régionale clermontoise qui tisse un lien direct avec Ambert et que celles sortantes du CADA Combes-de-Savoie soient hébergées dans les agglomérations urbaines relativement proches de celui-ci.

Quels sont les éléments qui permettent de dessiner ce début de trajectoire résidentielle post-CADA ? Par cette question, il s'agit de montrer la place qu'occupent les espaces

non-métropolitains dans cette géographie de l'asile après la période de l'attente. En d'autres termes, l'attente était-elle un moment en creux ou bien un moment décisif pour ce qui se dessine au lendemain de l'asile ? Cette réflexion questionne l'importance que revêt l'intégration temporaire des personnes en situation de demande d'asile dans le processus d'intégration *a posteriori*.

4.2. Les facteurs du contraste de la trajectoire résidentielle. Dans la fabrique des inégalités

Le premier facteur d'explication de ce contraste spatial a déjà été évoqué dans le point précédent. Il s'agit du statut juridico-administratif différent que reçoivent les personnes à la fin de leur procédure d'asile. Ce facteur ne suffit toutefois pas à comprendre la complexité du début de la trajectoire résidentielle post-CADA.

a. Trajectoire résidentielle des personnes déboutées : le rôle central du territoire révolté

L'élément central qui explique un maintien des personnes déboutées de leur demande d'asile dans les territoires d'installation des CADA est la (re)configuration d'un territoire révolté. Comme explicité précédemment, celui-ci naît et s'inscrit dans une temporalité contestataire qui va à l'encontre de la temporalité que proposent les administrations de l'asile en France. Si la moitié des personnes déboutées de leur demande d'asile est restée dans le territoire ambertois, c'est parce qu'il existe des lieux qui permettent de les protéger. En effet, dès lors il ne s'agit plus seulement d'héberger des personnes mais de leur permettre d'avoir une protection contre ce qui est perçu comme une menace, c'est-à-dire l'appareil juridico-administratif de l'asile.

Cette logique de résistance civile qui tire sa force d'une perception de l'Autre comme un habitant à part entière du territoire, un « voisin en galère », donne la possibilité à des personnes sans toit et sous la menace de l'expulsion du territoire national, d'avoir une place. La résidence l'Élégante dans le territoire ambertois, que j'ai eu l'occasion de présenter, incarne parfaitement le résultat de cette logique de résistance civile dans les espaces non-métropolitains. On serait tenté de dire que, finalement, il ne s'agit là, ni plus ni moins, que d'une tentative désespérée de personnes à la marge de la loi de l'État. Ce raisonnement apparaît caduc quand on regarde la situation de plus près puisque le territoire révolté, dont l'Élégante est un des lieux emblématiques, entraîne dans son sillage des personnes ne s'inscrivant pas dans la logique anarchiste ou anticapitaliste.

Un des habitants de l'Élégante, acteur de ce territoire révolté, que j'ai eu l'occasion de rencontrer, Artan, a aujourd'hui été régularisé. Cette régularisation a été rendue possible, à la suite de l'obtention d'une « promesse d'embauche », et par l'intervention d'élus et d'habitants du territoire qui ont tenu à exprimer leur soutien vis-à-vis de la famille albanaise, en affirmant qu'elle était « bien intégrée » au territoire. À l'Élégante, Artan a tissé des liens avec les habitants d'Ambert. Sa fille, scolarisée à Ambert, est très impliquée dans le « Conseil des jeunes d'Ambert » (des « jeunes élus » issus des collèges de la ville qui représentent la jeunesse d'Ambert au conseil municipal). Ces liens ont conduit la maire d'Ambert, Myriam Fougère, élue de droite affiliée au parti Les Républicains et conseillère régionale AURA auprès de Laurent Wauquiez, à soutenir, par un courrier adressé au Préfet du Puy-de-Dôme, la régularisation d'Artan et de sa famille.

Élodie, ancienne travailleuse sociale au CADA Détours et impliquée auprès des personnes déboutées de leur demande d'asile, me raconte ce rendez-vous au domicile de la maire d'Ambert pour accompagner Artan. Elle perçoit ce soutien comme « allant à l'encontre de toute logique politique dans lesquelles les personnes déboutées sont rarement soutenues ». De leur côté, les personnes se réclamant du mouvement anarchiste n'expriment pas réellement leur adhésion ou leur refus à ce genre de démarches. Pour eux, m'explique Élodie, Artan est un habitant de l'Élégante qui est libre de « se débrouiller » de la manière qu'il estime la plus pertinente afin d'atteindre ses objectifs, à savoir la régularisation de sa situation administrative, une condition *sine qua non* pour l'accès au droit commun.

L'autre moitié des personnes déboutées, celle qui ne reste pas sur place, part dans les grandes villes à la recherche d'hébergements d'urgence, notamment au niveau du « 115 » puisque ce genre de dispositifs reste rare dans les espaces non-métropolitains. Il s'agit donc d'une inscription dans une logique de l'urgence sans liens avec les territoires du CADA de départ.

Clive me décrit cette matinée où il s'est rendu à Clermont-Ferrand pour revoir une femme déboutée de sa demande d'asile qui, accompagnée de ses enfants, est hébergée dans un « hôtel » qui dépend du dispositif d'urgence le « 115 ». Il me décrit alors cette rencontre dans une boulangerie à la périphérie de Clermont-Ferrand à proximité de « l'hôtel ». La rencontre s'est faite debout à l'intérieur puisque dehors il faisait froid et qu'il n'est pas possible pour la famille de recevoir des visites à l'intérieur de « l'hôtel ». Pour Clive, cette rencontre lui a montré toute l'importance de « penser à créer des espaces » pour ces personnes arrivant dans des grandes villes, en d'autres termes, avoir des places, au sens propre comme figuré, où on se (re)pose, où

il est possible d'établir des rencontres, de construire des liens, voire même de construire un projet. La logique d'urgence décrite ici est celle d'une famille qui, quittant l'espace non-métropolitain, ne dispose pas de contacts dans l'agglomération clermontoise.

Ce basculement soudain, spatial et social, s'il reste contraignant pour l'ensemble des personnes déboutées, peut être contourné dans les territoires d'installation des CADA, c'est-à-dire les territoires où, dans le temps d'attente, on commence à esquisser un projet d'avenir. Ce contournement est rendu possible grâce au territoire révolté et à ses acteurs. Dans le territoire savoyard, s'il n'existe pas de lieux tels que l'Élégante, l'hébergement dans les territoires d'installation des CADA se fait chez les habitants. Cet hébergement s'inscrit dans des logiques de résistance civile, où « on cache les déboutés » de la menace d'expulsion.

b. Trajectoire résidentielle des personnes réfugiées : entre choix et contraintes

Le départ massif des personnes réfugiées des territoires d'installation des CADA vers les grandes agglomérations urbaines et dans une moindre mesure, vers les villes petites et moyennes, est guidé à la fois par des choix personnels et par des contraintes imposées par les politiques publiques d'intégration.

À la suite de l'obtention d'un statut de réfugié, les personnes doivent quitter les CADA dans un délai ne dépassant pas les six mois. Durant ce délai, elles choisissent un lieu d'hébergement qui peut être un logement conventionné proposé par les bailleurs sociaux, un CPH, un logement privé ou, plus rarement, un hébergement chez des amis ou des membres de la famille.

Dans ce début de trajectoire résidentielle, les personnes réfugiées tentent de choisir ce qui correspond au mieux à leur projet de vie. Dans ce choix, l'hébergement dans les territoires d'installation des CADA s'avère déterminant. Durant la phase d'hébergement dans les CADA, les personnes en situation de demande d'asile découvrent plus ou moins la localité dans laquelle elles s'installent et les localités qui ont un lien direct avec le territoire. Ainsi, les personnes hébergées dans le territoire ambertois visitent plus ou moins fréquemment Ambert et les communes limitrophes ainsi que la métropole régionale Clermont-Ferrand. Dans le CADA Combes-de-Savoie, les sorties se font non seulement dans les localités où les demandeurs d'asile sont hébergés, mais également à Chambéry et Aix-les-Bains. Dans ce temps d'attente, les demandeurs d'asile alimentent leurs perceptions des territoires qu'ils découvrent et leurs préférences pour un lieu d'installation futur. Ainsi, en fonction des possibilités de découverte, l'horizon géographique de projection s'élargit pour les demandeurs

d'asile. Cette découverte du territoire se fait, on l'a vu, en fonction de l'accès aux transports collectifs et l'engagement bénévole des habitants dans le cadre de « sorties bol d'air », pour l'accompagnement dans les commerces, les démarches administratives ou d'autres tâches plus ou moins quotidiennes. Dès lors, une inégalité se creuse dans les conditions de découverte du territoire d'installation futur en fonction du territoire d'installation du CADA.

Pour choisir le territoire d'installation futur, le lien que tissent les demandeurs d'asile avec les travailleurs sociaux des CADA constitue un élément décisif. Ainsi, Karima et son fils Ahmed, au moment de mes enquêtes de terrain en avril 2018, auraient dû quitter leur logement au CADA Combes-de-Savoie à Saint-Pierre-d'Albigny depuis plus d'un an. Mais le territoire qu'il leur est proposé, Albertville, ne leur convient pas. Ils souhaitent s'installer à Chambéry où ils considèrent qu'il y a une présence relativement importante de Syriens, dont certains étaient hébergés avec eux au CADA. Ils ne veulent pas se sentir « éloignés » d'un centre, qu'ils ont construit par leur pratique spatiale et leur vécu au cours de la phase d'hébergement au CADA, la ville de Chambéry. Même la proposition d'avoir un hébergement à Saint-Pierre-d'Albigny ne leur convient pas. Pour arriver à réaliser ce début de trajectoire résidentielle souhaité, Karima et Ahmed « discutent », au sens où ils argumentent leurs choix, avec Henri qui suit leur dossier et accorde une importance majeure à leurs choix dans la sortie du CADA, quitte à dépasser les délais légaux imposés par le contrat qui lie l'association gestionnaire du CADA à l'État.

Pour Walid, hébergé à Montméliant, le choix d'Aix-les-Bains s'est fait par rapport au cadre de vie offert par la ville et sa position géographique entre Chambéry et Annecy. Dans son appartement, qu'il partage avec Mounir, demandeur d'asile palestinien⁹⁵, Walid me montre les photographies qu'il a prises de l'intérieur de son futur appartement. Il me décrit son soulagement à savoir que son dossier a été accepté par le bailleur social. Les deux cas présentés ici soulignent que la volonté de quitter le territoire du CADA relève d'un choix. Celui-ci peut être lié à la perception que les demandeurs d'asile se font des espaces qu'ils parcourent durant leur séjour au CADA, mais également du cadre de vie et des opportunités de travail que ceux-ci peuvent offrir. C'est là un point primordial puisque toutes les personnes ayant obtenu le statut de réfugié que j'ai eu l'occasion d'interroger m'expliquent que le premier facteur de leur choix d'installation est l'emploi et la facilité, du moins perçue

⁹⁵ Mounir est reconnu par l'OFPRA comme Syrien même s'il n'a pas la nationalité syrienne. Sa famille a été déportée en dehors de la Palestine, à la suite du début de l'occupation du pays par Israël, et s'est installée après 1948 en Syrie.

comme telle, d'avoir un travail dans des grandes agglomérations urbaines, notamment dans le secteur des services (restauration, livraison, etc.).

En dehors des choix personnels, des contraintes s'imposent aux bénéficiaires d'une protection internationale ou subsidiaire, en lien à la fois à la géographie de l'immobilier social et aux politiques publiques d'intégration des réfugiés en France.

Pour demander un hébergement dans un logement conventionné à la sortie du CADA, les réfugiés doivent privilégier leur département de résidence durant la demande d'asile (à l'exception des territoires dits « tendus » comme Paris, Lyon, etc.). Ainsi, un demandeur d'asile hébergé dans le territoire ambertois ou au Chambon-sur-Lignon ne sera pas prioritaire pour être hébergé à Aix-les-Bains, en Savoie, contrairement à celles et ceux hébergés au CADA Combes-de-Savoie. Cette approche vise à orienter les personnes réfugiées vers des territoires dits « détendus ». Le rapport sur la « stratégie nationale d'accueil et d'intégration des réfugiés », souligne en effet dans son « action n°29 » que « la plateforme nationale de logements des réfugiés, pilotée par la Dihal⁹⁶, est un outil de péréquation territoriale, visant à soulager l'effort de certains territoires par la mobilisation de logements vacants situés dans des territoires détendus. Le relogement dans les territoires ruraux peut être une solution adaptée pour certains profils de réfugiés (agriculteurs de profession notamment). »⁹⁷ Cette orientation de la politique publique d'intégration des réfugiés en France s'inscrit pleinement dans l'orientation politique de la législation sur l'asile et l'immigration, notamment en ce qui concerne la stratégie de péréquation.

La deuxième contrainte est liée à la géographie de l'immobilier social. Les bailleurs sociaux disposent d'un stock de logements situés essentiellement dans les grandes agglomérations urbaines caractérisées par une densité démographique élevée et une croissance de la population généralement positive, en raison de l'apport migratoire. À titre d'exemple, en 2016 l'Ophis du Puy-de-Dôme a construit son développement stratégique territorial, à l'horizon 2022, autour d'un axe nord-sud qui s'étend de Riom jusqu'à Issoire en passant par Clermont-Ferrand. *A contrario*, les espaces non-métropolitains du département ont été délaissés en raison de la vacance de logements dans le parc social et la faiblesse de la densité démographique accompagnée parfois d'une perte de population. Néanmoins, des logements sociaux sont proposés à des personnes sorties des CADA dans le territoire ambertois.

⁹⁶ Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement.

⁹⁷ Rapport sur « stratégie nationale d'accueil et d'intégration des réfugiés », juin 2018, p. 26. <File:///C:/Users/azerty/AppData/Local/Temp/strategie-nationale-dintegration.pdf>.

Une contrainte nouvelle apparaît quand la personne décroche un emploi dans un lieu différent de l'hébergement qui lui est proposé à la sortie du CADA. Rachid me décrit sa sortie du CADA qui relève d'une situation quasi kafkaïenne. À la suite de l'obtention d'un statut de réfugié, Rachid a loué un logement auprès de l'Ophis du Puy-de-Dôme à Ambert. Quelques semaines plus tard, il décroche un emploi dans une autre localité du territoire ambertois, mais le bailleur social tarde à donner sa réponse pour un déménagement. Sans voiture, sans moyens de transport, Rachid est condamné à refuser le travail qui lui est proposé, faute de possibilité d'hébergement sur place. Quelques semaines plus tard, la réponse de l'Ophis arrive mais trop tard. Rachid ne baisse pas les bras et cherche activement un emploi. Il réussit à décrocher un travail dans le secteur du bâtiment à travers une société d'intérim dans l'agglomération clermontoise. Rachid accepte l'emploi en dépit de l'absence d'hébergement. Il se « débrouille » en faisant appel à des amis qui habitent à Clermont-Ferrand afin qu'ils puissent l'héberger les jours de semaine. La réponse à sa demande de logement social à Clermont-Ferrand tarde à venir et Rachid décide finalement de quitter son logement à Ambert. À son arrivée dans la ville, Rachid n'obtient pas de réponse positive de la part du bailleur social. Contraint de chercher un logement dans le secteur privé, il loue un appartement avenue Charras dans le centre-ville de Clermont-Ferrand, à proximité de la gare de chemins de fer. La localisation est connue pour la présence relativement importante de personnes immigrées et des loyers abordables. Rachid me contacte pour visiter avec lui l'appartement et lui donner mon avis, notamment en ce qui concerne les contrats que le gestionnaire de l'appartement lui propose (Rachid ne maîtrisant pas la lecture du français et encore moins les aspects juridiques). Je lui explique que le bail n'est pas dans les normes et qu'il faut faire attention à ce point. Rachid décide finalement de louer le logement puisqu'il est proposé à un prix abordable pour le marché clermontois (T2 à 450 € par mois).

Ces contraintes soulignent les inégalités d'accès aux territoires d'installation post-CADA en fonction des territoires d'hébergement durant la demande d'asile. Ces inégalités se dessinent non seulement pour les personnes déboutées, qui restent largement exclues et dépendantes de la solidarité et de la révolte qui naissent dans les territoires d'installation des CADA, mais également pour les personnes réfugiées. Ces constats me conduisent à poser l'hypothèse d'une construction des inégalités dans le parcours des réfugiés et celui de la survie des personnes déboutées, en fonction du territoire d'installation du CADA. De fait, la politique publique de l'asile, par un hébergement contraignant et directif et une logique de

dispersion, peut constituer un facteur à part entière des inégalités de la trajectoire résidentielle post-CADA. En d'autres termes, l'intégration temporaire, par ses différentes formes, dessine l'intégration *a posteriori*.

Conclusion du chapitre 8

L'attente qui caractérise la demande d'asile constitue un temps productif dans lequel le rapport des demandeurs d'asile aux territoires d'accueil se (re)configure. Ce rapport dessine une intégration temporaire qui prend plusieurs formes. Tout d'abord, les acteurs locaux mobilisent les ressources territoriales (l'école et les parcelles de terre destinées à l'agriculture domestique, par exemple) pour favoriser l'ancrage territorial des demandeurs d'asile. Pour les acteurs locaux, cet ancrage passe nécessairement par le sentiment d'appartenance au territoire local, à la société locale. Ensuite, les demandeurs d'asile utilisent ou subissent l'attente. D'une part, l'attente et l'incertitude qu'elle génère rétrécissent l'espace pratiqué par les demandeurs d'asile, en réduisant le territoire d'accueil à des espaces administratifs et d'entraide. D'autre part, la pratique spatiale et les sociabilités qui naissent entre la société d'accueil et les demandeurs d'asile permettent d'estomper le temps d'attente, de le réorienter vers le renforcement des liens sociaux et la préparation d'un projet de vie pour un lendemain qui demeure incertain.

Pourtant, cette géographie de l'attente dans les espaces non-métropolitains n'est pas prise en compte dans la construction des politiques publiques d'intégration des réfugiés en France. L'absence de financement pour des formations professionnelles et l'apprentissage du français, l'interdiction d'avoir un permis de travail durant la demande d'asile, constituent des exemples concrets de la non-reconnaissance par l'État de l'attente comme temps d'intégration. Pourtant, les exemples développés dans ce chapitre illustrent un processus d'intégration temporaire. Ma réflexion m'amène à poser l'hypothèse d'une construction des inégalités dans le parcours d'intégration des réfugiés par les territoires de l'asile. En effet, la géographie de l'attente durant la demande d'asile diffère d'un territoire à un autre. L'accessibilité aux équipements et services publics et privés, les liens sociaux tissés durant la demande d'asile et les lieux qui émergent par l'engagement de la société locale pour l'accueil (l'exemple de l'Élégante) conditionnent le parcours d'intégration des personnes à la sortie des CADA.

Ce chapitre a mis en évidence l'inégalité des trajectoires résidentielles après la fin de la procédure de demande d'asile entre réfugiés et déboutés. Pour les réfugiés, l'horizon géographique apparaît clairement plus important que celui des personnes déboutées de leur demande d'asile. Toutefois, le choix des localités de résidence des réfugiés dépend fortement de la géographie de l'habitat social dans chaque département, d'autant plus que les recommandations étatiques en termes d'intégration encouragent une orientation des réfugiés dans le même département d'hébergement que celui dans lequel ils se trouvaient durant leur demande d'asile. Les personnes déboutées, quant à elles, restent dépendantes de la solidarité et de la révolte qui naissent dans les espaces non-métropolitains. Si des solutions d'hébergement et d'entraide sont proposées, celles-ci restent cantonnées à une échelle locale.

Les réflexions développées dans ce chapitre sur les questions d'inégalités avec la mise en évidence du processus d'intégration temporaire d'une part, les logiques de gestion locale de l'accueil explicitées tout au long des chapitres précédents d'autre part, m'amènent à interroger l'accueil à l'échelle locale comme un chantier pour la construction d'une justice spatiale et d'une justice migratoire.

Chapitre 9

**L'accueil à l'échelle locale : un chantier pour
la construction d'une justice spatiale
et d'une justice migratoire**

Introduction du chapitre 9

Qu'est-ce qui fait sens commun entre les différents engagements pour l'accueil des demandeurs d'asile de mes trois terrains d'étude ? Cette question cherche à retracer le fil conducteur des questionnements et démonstrations explicitées tout au long des chapitres précédents. À partir de ce qui a été détaillé jusque-là, cette question cherche également à (re)placer l'accueil, à dire ce qui l'est et ce vers quoi il tend.

Les chapitres précédents ont permis de montrer que l'accueil constitue un processus de création de places dans et par l'espace (conçu, pratiqué et vécu). Ainsi, on a pu voir comment le territoire « hors des grandes villes », dans ses multiples acceptations sociales, spatiales et temporelles, configurait de nombreuses voies pour l'accueil. En retour, l'accueil, en tant que processus socio-spatial, (re)produit l'espace non-métropolitain, le (dé)place par l'émergence de « territoires solidaires » et de « territoire révoltés » respectivement nés de temporalités légitimistes et contestataires, de vécus et d'idéaux politiques sinon diamétralement opposés, du moins divergents, mais non moins complémentaires.

Ce qui ressort tout d'abord des données empiriques de ma recherche est que le vécu de l'asile par celles et ceux qui le pratiquent raconte incontestablement des expériences d'injustices sociales et politiques dans lesquelles la dimension spatiale est prégnante. En effet, avant d'arriver dans les espaces non-métropolitains, les demandeurs d'asile ont vécu, à des degrés divers, des situations de violence dans les pays de départ, de transit et d'arrivée. Rappelons que la violence, qui fait partie de l'oppression, est une forme d'injustice (Young, 1990). Le *continuum* de la violence est intrinsèquement lié aux politiques migratoires qui placent celles et ceux qui migrent, en dépit des frontières politico-administratives, dans une définition bureaucratique de leur position sociale et spatiale (cf. chapitre 3). Ainsi, les personnes qui demandent l'asile sont considérées d'abord (et surtout) par leurs qualités administratives. Autrement dit, c'est par rapport à ces qualités administratives qu'une politique publique d'accueil est initiée par les administrations qui gèrent l'asile en France.

Dans et par ce vécu de l'exil, et bien avant l'accueil que j'étudie, celui qui émerge dans les espaces non-métropolitains, les demandeurs d'asile ont fait l'expérience de l'accueil et de la confrontation avec l'Autre. Dans cette confrontation, des liens sociaux se font et se défont, des places émergent et disparaissent tel un mirage où l'ancrage se dérobe à chaque nouveau pas. L'accueil vécu par les demandeurs d'asile relève et révèle des injustices. Face

à ces injustices, les demandeurs d'asile apportent eux-mêmes des réponses dont la plus évidente est la migration, le déplacement à la recherche d'une place qui leur convienne, où ils se sentiraient protégés et où ils pourraient projeter leur vie. D'autres réponses des demandeurs d'asile consistent à élaborer des stratégies qui visent à estomper le temps de l'attente par leur pratique spatiale (cf. chapitre 8).

Ensuite, l'analyse des données empiriques de ma recherche a montré que les acteurs locaux, habitants et élus, associations et collectifs informels, élaborent des réponses à des situations injustes ou perçues comme telles. Faiblesse dans l'accessibilité aux équipements et services, absence de financements pour l'apprentissage de la langue française, isolement et marginalisation socio-spatiale, absence de prise en compte de l'avis des demandeurs d'asile dans le choix de la localité d'hébergement, invisibilisation ; toutes ces situations sont identifiées comme injustes par celles et ceux qui accompagnent les demandeurs d'asile au quotidien ou plus occasionnellement.

Ces injustices concernent principalement trois dimensions : distributive, procédurale, de reconnaissance. Si certaines de ces injustices (notamment en lien avec les dimensions procédurales et de reconnaissance) concernent exclusivement la situation des demandeurs d'asile, d'autres injustices (notamment distributives) touchent également les acteurs locaux. Je peux citer l'exemple de l'enclavement (notamment dans le territoire ambertois et au Chambon-sur-Lignon) auquel sont confrontés à la fois les demandeurs d'asile, les habitants et les acteurs publics et privés impliqués (ou pas) dans l'accueil. Face à ces situations, les acteurs locaux proposent des réponses concrètes. D'une part, ces réponses s'appuient sur l'observation de la situation (injuste) dans le temps présent, observation qui reste fortement influencée par le vécu de chaque acteur. D'autre part, elles visent un horizon idéal, des utopies fortement ancrées dans les idéaux portés par chaque acteur. Ces réponses concrètes sont apportées à la fois pendant le temps d'hébergement des demandeurs d'asile dans les CADA, et à leur sortie (conduisant à un statut de « réfugié » ou de « débouté »).

Toutes ces analyses, qui s'appuient sur des données empiriques et des données sociodémographiques, m'amènent à interroger l'accueil comme processus de construction d'une justice spatiale et d'une justice migratoire. Ce chapitre s'articule autour de deux points principaux. D'une part, je restituerai la notion de justice en lien avec l'espace et les migrations internationales dans la littérature scientifique. D'autre part, j'illustrerai, par des données empiriques, les formes de justice spatiale et migratoire qui émergent des dynamiques locales d'accueil dans les espaces non-métropolitains.

1. (Dé)plier la justice par l'accueil

Notion centrale en philosophie politique, la justice se situe entre deux points cardinaux : l'équité et la redistribution des richesses d'une part, la reconnaissance des appartenances et l'importance procédurale dans les prises de décision d'autre part. Ces deux points correspondent aux chantiers ouverts, à vingt ans d'intervalle entre 1971 et 1990, par deux philosophes : John Rawls (1971) et Iris Marion Young (1990). Le premier, philosophe libéral, place la justice sur l'échiquier politique de l'équité et de la redistribution socio-économique. La deuxième, philosophe et politologue féministe, insiste sur les enjeux de reconnaissance et d'identification des injustices à l'aune de négociations entre groupes sociaux.

Comme le rappellent Philippe Gervais-Lambony et Frédéric Dufaux (2009, p. 5), « [...] jusqu'aux années 1990, c'est avant tout d'égalité ou d'inégalité socio-économiques qu'il est question dans ces débats, même si Rawls s'en défend : la justice vise d'abord à réduire, abolir, ou rendre acceptables les inégalités socio-économiques. » Iris Marion Young (1990) qui propose d'identifier d'abord les injustices, les présente selon deux ordres : la domination et l'oppression. La première vise à empêcher des groupes de faire des choix. La deuxième vise à empêcher des groupes d'acquérir les moyens même de faire ces choix (Gervais-Lambony, Dufaux, 2009). Iris Marion Young distingue cinq types d'oppression (*ibid.*, p. 6) : l'exploitation (exclusion des personnes des processus de prise de décision, des choix individuels de vie, et de reconnaissance de leur identité collective), la marginalisation (l'exclusion du fonctionnement de la société, notamment dans le monde du travail), l'absence de pouvoir (exclusion des prises de décision sur le lieu de travail et le lieu de vie en général), l'impérialisme culturel (processus d'invisibilisation d'un groupe par l'instauration de la culture d'un groupe dominant comme norme), la violence (comme « pratique sociale » exercée contre une personne pour son appartenance à un groupe). Une situation est qualifiée d'injuste si une ou plusieurs de ces types d'oppression sont identifiées.

Ce changement majeur a nécessité une remise en question de la perspective Rawlsienne basée sur une définition universaliste de la justice et une analyse des rapports entre individus. Dès 1990, une remise en question de l'étanchéité entre sciences humaines normatives et sciences sociales s'est ainsi opérée, notamment avec les travaux d'Iris Marion Young, pour penser la justice à partir d'expériences vécues et concrètes d'injustices (Morange, Quentin, 2018). Cette remise en question a permis d'introduire la reconnaissance dans la pensée critique autour de la notion de justice. Ainsi, il n'est plus question de se limiter à une conception de la justice dans sa

dimension distributive (en termes quantitatifs et d'inégalités socio-économiques), mais de s'intéresser à la reconnaissance des appartenances communautaires et de la prise en compte de l'aspect procédural dans la définition de ce qui est (in)juste.

1.1. Justice et espace

À la lumière de ces réflexions académiques et politiques sur la justice, les géographes se saisissent de la notion pour la penser à partir/dans l'espace. La prise en compte de la justice par les géographes s'inscrit dans le « tournant spatial » considéré comme « une transformation majeure de toute la pensée occidentale » (Soja, 2011, p. 8).

a. Naissance et évolution du concept de justice spatiale

C'est d'abord dans la géographie anglophone que le concept de justice a été mobilisé. Ceci s'est fait autour des travaux de David Harvey sur les liens entre espace et capitalisme avec son ouvrage pionnier *Social Justice and the City* (1973). À ce sujet, Paul Claval notait que « D. Harvey a réussi à donner l'initiative aux géographes » (1977, p. 2). Rappelons que dans cette période, en 1971, John Rawls venait de publier son ouvrage *théorie de la justice* dans lequel il insiste sur sa dimension distributive et l'idée d'équité. Face à cette vision libérale de la justice, David Harvey décide d'interroger, à partir d'une analyse marxiste de l'espace, « l'urbanisation de l'injustice ». La notion de justice est donc interrogée comme « le produit géo-historique d'un rapport de force. » (Morange, Quentin, 2018, p. 4).

S'inspirant des travaux d'Iris Marion Young, autour de la (re)production des injustices à partir des enjeux d'oppression et de domination, en pensant les rapports de pouvoir entre groupes sociaux et non plus entre individus, David Harvey propose :

« [...] de s'ouvrir aux enjeux de domination et d'oppression identifiée par Young et donc aux questions de différence, d'identités et de reconnaissance afin de prendre acte de l'importance du sentiment d'injustice pour les luttes sociales ainsi que de la force mobilisatrice de la notion de justice, à condition de ne pas sombrer dans la tentation universalisante. » (Morange, Quentin, 2018, p. 5)

L'apport majeur du renouvellement des travaux d'Harvey (1992) autour de la notion de justice est d'avoir ajouté, aux cinq formes d'oppressions identifiées par Young, la prise en compte du temps et de la distance, par la dégradation de l'environnement pour les générations futures et les populations géographiquement éloignées. Ainsi, l'espace analysé par David Harvey inclut des individus qui ne l'habitent pas (les générations futures et les populations qui se trouvent en dehors de ses frontières). Cette sixième dimension d'oppression

proposée par Harvey (1992) s'inscrit pleinement dans la prise en compte d'une réalité géoéconomique, celle de la globalisation, dans les études en géographie.

« Finally, I want to add a sixth principle to those which Young advances. This derives from the fact that all social projects are ecological projects and vice versa. While I resist the view that 'nature has rights' or that nature can be 'oppressed', the justice due to future generations and to other inhabitants of the globe requires intense scrutiny of all social projects for assessment of their ecological consequences. Human beings necessarily appropriate and transform the world around them in the course of making their own history, but they do not have to do so with such reckless abandon as to jeopardize the fate of peoples separated from us in either space or time. The final proposition is, then: that just planning and policy practices will clearly recognize that the necessary ecological consequences of all social projects have impacts on future generations as well as upon distant peoples and take steps to ensure a reasonable mitigation of negative impacts. »⁹⁸ (Harvey, 1992, p. 600).

La géographie francophone, notamment française, n'est pas restée à la marge de ce débat scientifique autour des rapports entre justice sociale et espace.⁹⁹ Ainsi, les travaux d'Alain Reynaud (1981), autour de la notion de justice socio-spatiale, ont permis d'interroger la notion de justice à l'aune de la relation centre-périphérie. Contrairement aux géographes anglophones, et aux travaux pionniers de David Harvey sur la « justice territoriale » et « l'urbanisation de l'injustice », les travaux d'Alain Reynaud présentent l'intérêt de ne pas se limiter à une étude des espaces urbains métropolitains. Ses travaux interrogent la justice socio-spatiale au regard d'une géographie régionale, conjuguant non seulement la diversité des types d'espaces (urbain, rural), des échelles (locale, régionale, nationale et internationale) mais également des rapports de forces entre centre et périphérie qui renvoient à la fois aux « classes socio-économiques » (les groupes) et

⁹⁸ Traduction, proposée par moi-même, de la citation de David Harvey (1992, p. 600) : « Enfin, je voudrais ajouter un sixième principe à ceux proposés par Young. Il découle du fait que tous les projets sociaux sont des projets écologiques et *vice versa*. Bien que je résiste à l'idée que "la nature a des droits" ou que la nature peut être "opprimée", la justice due aux générations futures et aux autres habitants de la planète exige un examen minutieux de tous les projets sociaux pour évaluer leurs conséquences écologiques. L'être humain s'approprie et transforme nécessairement le monde qui l'entoure dans le cadre de sa propre histoire, mais il n'a pas à le faire avec une insouciance qui mettrait en péril le sort de peuples séparés de lui dans l'espace ou dans le temps. La proposition finale est donc la suivante : des pratiques de planification et de politique justes reconnaîtront clairement que les conséquences écologiques nécessaires de tous les projets sociaux ont des impacts sur les générations futures ainsi que sur les peuples éloignés et prendront des mesures pour garantir une atténuation raisonnable des impacts négatifs. »

⁹⁹ À ce sujet, la revue JSSJ (Justice Spatiale - Spatial Justice) à l'université de Nanterre présente une source riche d'informations et de débats autour de la mobilisation de la notion de justice dans la géographie francophone et la géographie anglophone. La revue présente le double intérêt de présenter des articles traduits dans les deux langues, le français et l'anglais, et de publier des productions académiques portant sur les aspects théorique et pratique de la justice spatiale. On y retrouve également de nombreuses interviews de géographes mobilisant la notion de justice spatiale, tels que David Harvey et Edward Soja.

aux « classes socio-spatiales » (les régions). Néanmoins, ancrée dans les contextes académique et politique de l'époque, la justice socio-spatiale proposée par Reynaud (1981) s'appuie notamment sur la dimension distributive.

b. Définir la justice spatiale et l'analyser dans les espaces non-métropolitains

Mais, qu'est-ce que la justice spatiale ? Il s'agit de « l'approche spatiale de la justice sociale » (Gervais-Lambony, Dufaux, 2009, p. 11). Dans ce cas, autant commencer par une définition de la justice sociale. Dans son ouvrage *Qu'est-ce que la justice sociale*, Nancy Fraser (2011[2005]) apporte une contribution majeure puisqu'elle conjugue les deux approches de la redistribution et de la reconnaissance. Cette conception « bidimensionnelle » de la justice sociale permet de qualifier toute situation injuste comme étant à la fois un problème d'inégalités de la redistribution des richesses et un problème de reconnaissance.

« Ma thèse générale est que la justice aujourd'hui requiert à la fois la redistribution et la reconnaissance. Aucune ne suffit à elle seule. » (Fraser, 2011[2005], p. 43).

« Le principal défi consiste à théoriser les rapports entre classes sociales et groupes statutaires, et entre distribution inique et déni de reconnaissance, dans les sociétés contemporaines. Une approche satisfaisante doit rendre compte de toute la complexité de ces rapports, c'est-à-dire tant de la distinction entre classes sociales et groupes statutaires que de leur interaction causale, tant de l'irréductible mutuelle de la distribution inique et du déni de reconnaissance que de leur intrication. » (Fraser, 2011[2005], p. 57).

Comme le rappelle Edward Soja (2000), la justice spatiale ne vise pas à renoncer ou à remplacer la justice sociale. Au contraire, il s'agit de « faire plus clairement émerger la spatialité potentiellement puissante – même si elle est souvent obscurcie – de tous les aspects de la vie sociale et à ouvrir dans cette socialité spatialisée et historicisée des voies plus efficaces pour changer le monde au travers de pratiques et de politiques spatialement conscientes » (Soja, 2000, p. 352, traduit par Gervais-Lambony, Dufaux, 2009, p. 10).

Dans la lignée des travaux d'Henri Lefebvre, Edward Soja considère que « le droit à la ville constitue une lutte pour la justice spatiale » (Morange, Quentin, 2018, p. 6) et « se manifeste comme forme supérieure des droits : droit à la liberté, à l'individualisation dans la socialisation, à l'habitat et à l'habiter, le droit à l'œuvre (à l'activité participante) et le droit à l'appropriation (bien distinct du droit à la propriété) s'impliquent dans le droit à la ville » (Lefebvre, 1968, p. 155).

À côté de ces approches théoriques et opérationnelles centrées sur les espaces urbains métropolitains, il serait pertinent d'analyser quelles sont les dynamiques de l'injustice spatiale et les réponses qui y sont apportées dans les espaces non-métropolitains. Autrement dit, il s'agit de sortir de la ville (notamment grande) le droit à la ville. Frédéric Landy et Sophie Moreau signalent la rareté de travaux qui appliquent la notion de droit à la ville dans l'espace rural¹⁰⁰. Loin d'un urbano-centrisme qui cultiverait et véhiculerait une vision marxiste dans laquelle « la révolution sera urbaine, ou ne sera pas » (Harvey, 2008, p. 15, cité par Landy et Moreau, 2015, p. 6), les auteurs introduisent une notion provocatrice : le « droit au village », ou encore le « droit au territoire », avec pour argument l'existence de « luttes rurales pour la citoyenneté ». Derrière ce débat de terminologie, ce sont des questions académiques (et politiques) de fond qui sont soulevées par les auteurs : « le risque que pour beaucoup le droit à la ville fasse oublier les campagnes » (Landy, Moreau, 2015, p. 20). C'est d'ailleurs là où réside, à mon sens, l'apport majeur de cette mise en tension terminologique : décroiser spatialement le concept de droit à la ville qui, dès lors qu'il est appliqué à des espaces, peu importe leur taille, « n'a rien de spécifiquement urbain ». L'observation des auteurs, qui révèle la fragmentation des recherches et des débats académiques (et fondamentalement politiques) autour du droit à la ville et de la justice spatiale, souligne la possibilité d'une justice située, d'une justice qui somme toute n'est pas universelle, qui révèle et relève des situations multiples d'injustices en fonction des contextes sociaux, politiques, économiques et des rapports de force géo-historiques.

1.2. Justice et migrations internationales

Dans les études migratoires en sciences sociales, y compris en géographie, la notion de justice est pensée notamment à partir/dans les frontières internationales. Il s'agit d'interroger et de répondre aux injustices en termes de liberté de circulation des individus entre les Nords et les Suds¹⁰¹, de souligner l'implication des dispositifs physiques interdisant le passage dans les milliers de morts en Méditerranée et ailleurs¹⁰², en somme de souligner les

¹⁰⁰ À mon sens, il serait plus pertinent de parler d'espace non-métropolitain au lieu d'espace rural. En effet, des espaces ruraux peuvent être englobés dans des aires métropolitaines. Par ailleurs, des espaces urbains peuvent se situer en dehors des grandes métropoles. Loin de caricaturer les propos des auteurs sur l'opposition urbain/rural, qui ne le font pas d'ailleurs, il me paraît fondamental de faire cette distinction afin de considérer à la fois l'espace urbain et l'espace rural.

¹⁰¹ À ce titre, la carte de Philippe Rekacewiz « Au voisinage touristique de l'Europe, la guerre, les réfugiés et les migrants » illustre parfaitement l'injustice du déplacement des touristes européens vers les pays du Sud et celui des migrants vers l'Europe. <<https://visionscarto.net/voisinage-touristique-europe>>

¹⁰² Voir la carte « les damnés de la mer, 1993 – 2020 » de Nicolas Lambert. <<https://observablehq.com/@neocartocnrs/49394-deaths-in-migration-in-europes-neighbourhood-1993-20>>

effets néfastes des ruptures et des discontinuités politiques pour la vie des humains inscrits dans l'expérience migratoire.

Dès lors, la « crise des migrants » remet en question le paradigme actuel de la justice politique et non pas notre sens individuel de la charité (Chavel, 2016). Ceci implique de partir de la situation actuelle, de l'identification de l'injustice, et de penser des réponses concrètes pour les personnes en situation de migration. Établissant un parallèle avec les institutions multilatérales de gestion des zones économiques régionales, dans des contextes frontaliers d'interdépendance, Solange Chavel (2016) appelle à transposer ces réalités institutionnelles émergentes sur la gestion des migrations internationales.

Il ne s'agit pas d'attendre l'avènement d'un monde meilleur pour la réalisation de tels objectifs. Au contraire, il s'agit de faire de ces luttes pour le droit au mouvement des humains une partie de la transformation du monde de demain. Mais comme le rappellent Charles Heller, Lorenzo Pezzani, Maurice Stierl (2019), limiter la notion de (et les luttes pour) la justice migratoire à la seule question de l'ouverture ou abolition des frontières ne suffirait pas. Il est nécessaire d'ouvrir ces luttes à d'autres niveaux politiques et sociaux, à d'autres échelles y compris locales, à ne plus penser ces luttes indépendamment de celles qui existent au sein de la société et qui ne concernent pas forcément seulement les personnes en migration.

« Pour nous, la lutte pour la liberté de mouvement commence par la transgression des frontières par les migrants eux-mêmes, et exige de contester, bloquer et saper toutes les pratiques déployées aux frontières pour limiter et contrôler les mouvements des migrants. Mais ces formes de contestation doivent être articulées avec un vaste éventail de pratiques et de revendications à d'autres niveaux, qui n'apparaissent pas toujours à première vue comme liées aux contestations concernant les migrations et les frontières. Parmi celles-ci, les luttes antiracistes, décoloniales et féministes, le mouvement pour la justice environnementale, les luttes contre le développement inégal et le néolibéralisme, le mouvement demandant l'amélioration des conditions de travail tant pour les migrants que les non-migrants. » (Heller et *al.*, 2019, pp. 88-89).

C'est là que la géographie, à partir des variations d'échelles et de l'articulation des dynamiques spatiales avec les dynamiques sociales et politiques, peut jouer un rôle pour penser les injustices migratoires en même temps que les injustices sociales et spatiales (Mekdjian, 2018).

2. L'accueil, le chantier de la justice

Dès lors, les différents engagements pour l'accueil des demandeurs d'asile dans mes trois terrains d'étude peuvent être abordés comme un cadre d'action pour la construction

d'une justice à la fois spatiale et migratoire. À partir d'une explicitation de ces cadres d'action, il s'agit d'opérer au moins deux décentrement/décloisonnements. D'une part, un décloisonnement conceptuel en regardant la justice spatiale et la justice migratoire comme deux points cardinaux d'un engagement local à la fois pour les personnes inscrites dans le processus de l'asile et les habitants qui s'engagent (ou pas) auprès d'eux. D'autre part, un décentrement spatial en faisant sortir de la grande ville les réflexions sur la justice spatiale pour cerner, à ce sujet, les dynamiques propres aux espaces non-métropolitains. Loin d'un débat académique (et politique) fragmenté, il s'agit donc de faire la lumière sur une justice en train de se faire dans des espaces non-métropolitains, sur une justice située selon les contextes spatiaux et sociodémographiques hétérogènes, sur une justice portée par des vécus différents et des idéaux hétérogènes.

2.1. L'accueil au cœur de la gestion locale des espaces non-métropolitains. La justice à l'aune de l'aménagement territorial

L'accueil des demandeurs d'asile implique un accompagnement au quotidien dans plusieurs domaines et la mobilisation de différentes ressources matérielles (cf. chapitres 4 et 6). Je me concentrerai ici sur les deux thèmes de la mobilité et de l'hébergement. L'engagement d'acteurs locaux en lien avec ces deux thèmes, permet de cerner comment la gestion de l'accueil s'inscrit dans une réponse locale de justice spatiale dans des espaces non-métropolitains.

a. La mobilité : maximiser les possibilités d'accès aux centres

On a vu que les réponses de l'accueil en termes de mobilité sont marquées par une différence entre espaces fragiles et espaces dynamiques. En effet, le territoire ambertois et le Chambon-sur-Lignon sont confrontés à une quasi-absence de desserte en transports collectifs pour accéder aux centres, que ce soit la petite ville Ambert qui joue le rôle de place centrale, ou encore les grands pôles urbains (Clermont-Ferrand, Saint-Étienne) et moyens (Le Puy-en-Velay). En revanche, le territoire Combes-de-Savoie est desservi par une ligne ferroviaire permettant de relier les trois communes d'installation du CADA entre elles d'une part, et avec Chambéry et Albertville d'autre part.

Ces situations de fragilité et de dynamisme dessinent deux trajectoires différentes dans l'accompagnement des demandeurs d'asile en termes de mobilité. Les distances et le temps de l'accompagnement pour la mobilité des demandeurs d'asile représentent une part plus importante dans le territoire ambertois et aux Chambon-sur-Lignon en comparaison au

territoire Combes-de-Savoie. Cette aide est essentiellement basée sur le co-voiturage solidaire. Pour ce mode d'accompagnement, deux logiques apparaissent structurantes : une logique de relais (accompagner les demandeurs d'asile en voiture jusqu'à un point d'accès aux transports collectifs) et une logique solidaire (permettre aux demandeurs d'asile de se déplacer gratuitement pour rejoindre un rendez-vous administratif, faire des courses, voire pour une sortie « bol d'air »).

Le territoire Combes-de-Savoie, quant à lui, est concerné par une aide à la mobilité essentiellement intra-communale, pour deux raisons principales : topographique et organisationnelle. Pour la première raison, il serait pertinent de rappeler le cas de Saint-Pierre-d'Albigny, où la montée de la gare ou du commerce de grande distribution jusqu'au centre, séparé par un dénivelé de plus de cent mètres, s'avère physiquement contraignante. La deuxième raison est liée à l'organisation de la mobilité dans les petites villes où il est difficile de proposer un réseau de transport interne. Pour pallier à ces difficultés, il est proposé un mode de mobilité basé sur les vélos-solidaires, dans lequel trois logiques apparaissent structurantes : une logique pragmatique (absence de permis de conduire chez la majeure partie des demandeurs d'asile), une logique solidaire (prêts de vélos par des ateliers de réparation) et une logique environnementale (éco-mobilité).

On distingue donc deux échelles et deux modèles d'aide à la mobilité (tableau 16). L'une concerne l'échelle intercommunale et interdépartementale, basée sur le covoiturage solidaire, l'autre, inscrite dans une échelle plus fine (intra-communale), est basée sur les vélos-solidaires (même si des accompagnements en voiture peuvent se faire notamment pour les achats alimentaires et le déplacement jusqu'à un point de transport collectif difficilement accessible). Ainsi, les réponses aux difficultés d'accès à la mobilité des demandeurs d'asile s'inscrivent dans trois logiques (tableau 16).

Premièrement, il s'agit de répondre à une injustice par une redistribution des moyens (matériels) à des personnes n'ayant pas des ressources financières suffisantes (ni le permis de conduire). Ensuite, cette redistribution se fait par le bas, c'est-à-dire par les habitants qui représentent, dans ce cas, un acteur majeur dans l'organisation de la mobilité des demandeurs d'asile. À ce sujet, il est intéressant, du point de vue de l'analyse de la gestion locale des territoires, de noter l'incapacité des élus locaux à proposer une solution plus ou moins pérenne aux difficultés de mobilité des demandeurs d'asile : rappelons l'exemple de la proposition non-aboutie du maire de Saint-Amant-Roche-Savine, François Chassigne, de mettre en place une ligne de bus permettant de relier les quatre communes entre elles d'une part et

avec Clermont-Ferrand d'autre part. Enfin, la volonté d'établir une justice (distributive) passe par une maximisation des possibilités d'accès aux centres (à l'intérieur et à l'extérieur du territoire).

	Espaces fragiles	Espaces dynamiques
Types d'actions	Covoiturage solidaire	Vélos solidaires
Échelles d'action	Échelle interdépartementale	Échelle intercommunale
Logiques d'action	Logique de relais Logique solidaire	Logique pragmatique Logique solidaire Logique environnementale
	Redistribution des moyens (matériels) Redistribution par le bas (les habitants, un acteur majeur dans l'organisation de la mobilité)	
Objectifs	Maximiser les possibilités d'accès aux centres	

Tableau 16 : Les dynamiques d'accueil en termes de mobilité, divergences et convergences des réponses pour une justice distributive en fonction des dynamiques spatiales. Source : analyse des enquêtes de terrain. Réalisation : Rafik Arfaoui, 2021.

Pour Régis Keerle et Laurent Viala (2020), la justice spatiale dans les espaces non-métropolitains, notamment dans les petites villes, passe par une « extension pour tous des supports de la territorialité ». Ceci se fait par la mise en partenariat des différentes formes de centralités entre les niveaux de la hiérarchie urbaine pour aboutir à une « équité territoriale plus juste ». La réponse apportée par les habitants pour l'accueil des demandeurs d'asile s'inscrit parfaitement dans cette mise en réseau des différentes centralités. La particularité qui se dégage des observations empiriques de mes trois terrains d'étude est que la réflexion pour une justice spatiale est menée par des habitants dans une logique de solidarité. Celle-ci peut être en lien avec une logique environnementale, comme le montre l'exemple de la mise en place des « vélos solidaires ».

b. Utiliser l'hébergement des demandeurs d'asile pour répondre à la fragilité territoriale : quand la recherche de justice produit de l'injustice

Le deuxième thème, celui de l'hébergement, fait l'objet d'une double réponse de justice spatiale. L'une est censée viser l'intérêt des demandeurs d'asile, l'autre celui du territoire.

Comme expliqué précédemment (cf. chapitre 4), l'accueil est pris dans une situation paradoxale : celle où la fragilité démographique d'un territoire, impliquant un taux de vacance relativement élevé dans le parc immobilier social, encourage l'installation d'une structure d'hébergement. Ce paradoxe relève d'une logique d'utilitarisme politique dans lequel les élus locaux, en concertation avec le CADA et implicitement l'État, utilisent l'arrivée des demandeurs d'asile pour remettre sur le marché des logements vacants, attirer les acteurs de l'immobilier social et répondre aux fermetures de services publics, notamment scolaires. Cette utilisation de l'accueil à l'échelle locale, bien qu'accentuant dans certains cas l'isolement des demandeurs d'asile, vise pourtant à répondre à une injustice, celle d'un accès inégal aux services publics entre localités d'un territoire.

D'un autre côté, les hébergements créés dans mes trois terrains d'étude visent à répondre à l'injustice que vivent les demandeurs d'asile, celle de ne pas avoir un lieu de vie sécurisé, un logement attribué individuellement ou en cohabitation avec d'autres personnes. Néanmoins, la création de ces hébergements dans les espaces non-métropolitains ne prend non seulement pas en considération l'avis des demandeurs d'asile, mais les oblige également à accepter des choix de destination au risque de perdre certains droits (ADA, priorité dans les opérations dites de réinstallation).

Ainsi, la réponse de l'accueil en termes d'hébergement est prise dans une contradiction, celle où la recherche de justice produit de l'injustice. En permettant à des personnes d'avoir accès à des logements, les politiques d'accueil (aux échelles nationale et locale) peuvent accentuer l'isolement des demandeurs d'asile, ne pas prendre en compte leur avis dans le choix de destination, et les exposer à des suppressions de droits. Si l'on applique la grille d'analyse d'Iris Marion Young (1990), la réponse de l'accueil en termes d'hébergement a pour répercussion la marginalisation et l'absence de pouvoir (tableau 17).

Cette situation est loin d'être une exception. Partant de l'exemple de l'Afrique du Sud post apartheid, Philippe Gervais-Lambony (2017) souligne que la réponse à une injustice sociale dans l'espace, par une approche redistributive, peut amener à produire une autre forme d'injustice (procédurale ou de reconnaissance). Ceci s'explique notamment par la transformation d'une seule dimension de l'espace (l'espace conçu par exemple pour le cas de l'Afrique du Sud post apartheid). Dès lors, la question qui se pose est double. « Quels choix en matière de justice sociale transforment quelle dimension de l'espace ? Quelle dimension de l'espace doit être transformée pour rendre possible plus de justice sociale ? » (Gervais-Lambony, 2017, p. 103). Jusque-là, on a vu à travers les deux thèmes de la mobilité

et de l'hébergement, que la transformation de l'espace pratiqué visait à assurer une égalité d'accès aux ressources pour les demandeurs d'asile.

	Espaces fragiles	Espaces dynamiques
Type d'action	Hébergement des demandeurs d'asile	
Enjeux	Assurer le droit d'hébergement	
	Maintien des services publics (scolaires notamment) Enjeu utilitariste	/
Logiques	Hébergement directif et contraignant	
	Utiliser et lutter contre la vacance de logements, notamment dans le parc immobilier social Implication importante des élus locaux dans l'accueil	Retrait des élus du processus de création et de gestion des structures d'hébergement
Conséquences	Non prise en compte de l'avis des demandeurs d'asile dans le choix de la localité d'hébergement (absence de pouvoirs)	
	Hébergement dans des espaces enclavés (marginalisation spatiale)	Accessibilité plus accrue aux équipements et services
	Maximiser les possibilités d'accès aux centres	

Tableau 17 : Les dynamiques d'accueil en termes d'hébergement, quand la recherche de justice (distributive) produit de l'injustice. Source : analyse des enquêtes de terrain. Réalisation : Rafik Arfaoui, 2021.

2.2. Accueillir au-delà de la temporalité de l'État. Sortir d'une reconnaissance administrative à une reconnaissance par le droit à l'habiter

L'émergence de « territoires révoltés » et « solidaires » dans les espaces non-métropolitains (cf. chapitre 8) permet de répondre à la justice sociale dans sa dimension de reconnaissance. Ceci se fait par la transformation de l'espace vécu des acteurs locaux de l'accueil. Antoine Bailly (1978) reprochait à David Harvey et à la géographie marxiste de négliger la dimension vécue de l'espace. Il rappelait que « l'idéologie n'est pas simplement liée au choix sociétal, libéral d'un côté, socialiste de l'autre, mais également à l'image, aux symboles à travers lesquels les individus perçoivent la société et qui se reflètent dans la structure spatiale urbaine. » (Bailly, 1978, p. 306).

Rappelons que le « territoire révolté » est né d'une temporalité contestataire, dans laquelle des habitants s'engagent auprès des personnes délégitimées par les institutions de

l'État (les personnes déboutées de leur demande d'asile). Le « territoire révolté » s'accompagne de l'émergence de nouveaux lieux dans une perspective radicale. En rupture avec les logiques étatiques de l'accueil, l'Élégante à Ambert héberge deux familles de personnes déboutées de leur demande d'asile. La rupture est celle également d'un mode de penser le monde, par opposition à la valorisation financière d'espaces vacants et par le principe du « prix libre » lors de l'organisation d'événements culturels dans une perspective d'autogestion. Le « territoire solidaire » est quant à lui né d'une temporalité légitimiste, dans laquelle les habitants s'engagent auprès des personnes ayant des papiers et/ou celles perçues comme « méritantes » dans une forme de méritocratie à l'accueil. Le « territoire solidaire » prend appui sur des lieux existants, en les adaptant aux besoins d'une population en situation de demande d'asile. Le territoire révolté et le territoire solidaire agissent sur l'espace vécu d'au moins deux acteurs de l'accueil : les habitants bénévoles et les travailleurs sociaux. Ces espaces vécus conduisent à une reconnaissance, parfois contrainte et contraignante, des demandeurs d'asile.

Ceci concerne d'abord l'espace vécu des habitants. L'accueil dans les espaces non-métropolitains est porté par des habitants ayant des vécus et des idéaux à la fois divergents et complémentaires. De l'anarchiste à celle/celui qui place son engagement dans un devoir de foi, toutes et tous veulent apporter une aide à une personne exclue. La différence reste, bien évidemment, de fond puisque certains habitants limitent leur accueil aux personnes légitimées par l'État, quand d'autres l'étendent à des personnes considérées d'abord comme des « voisins dans la galère », indépendamment de leur statut administratif. En mobilisant leurs espaces vécus qui traduisent leurs visions du monde passé, présent et futur, les habitants cherchent, plus ou moins consciemment, à reconnaître les personnes exilées auprès desquelles ils s'engagent. Cette reconnaissance signifie la prise de conscience et la prise en compte des conditions de la présence des personnes exilées sur le territoire. Elle peut s'inscrire dans la temporalité légitimiste comme contestataire.

Pour ce qui est de la reconnaissance qui s'inscrit dans une temporalité légitimiste, on pourrait la qualifier de reconnaissance partielle puisqu'elle ne prend pas (assez) en compte la présence des personnes déboutées de leur demande d'asile. La reconnaissance inscrite dans la temporalité contestataire est, quant à elle, plus aboutie, plus durable puisqu'elle rompt avec le temps imposé par l'État et crée de nouveaux lieux tels que la résidence l'Élégante. Juxtaposées, ces deux formes de reconnaissance permettent aux personnes inscrites

dans le processus de l'asile d'accéder à des places dans les différents temps de l'accueil dans une logique de relais.

Ces deux types de reconnaissance qui émergent des espaces vécus des habitants engagés dans l'accueil sont, toutefois et à des degrés divers, contraignants. En effet, pour la reconnaissance qui émerge dans la temporalité légitimiste, les demandeurs d'asile doivent parfois se plier à des normes et à une façon d'être auxquelles ils n'adhèrent pas forcément (cf. chapitre 6). Pour la reconnaissance qui émerge dans la temporalité contestataire, les personnes déboutées du droit d'asile sont reconnues seulement par une partie des acteurs, en l'occurrence les habitants qui les hébergent et les accompagnent au quotidien. Ceci implique que leur reconnaissance reste locale, limitée dans le territoire d'exercice du pouvoir des habitants. Au-delà de ce périmètre, les personnes déboutées sont confrontées à des risques plus accrus d'expulsion et de dépendance des structures de l'urgence (tableau 18).

Deuxièmement, il y a l'espace vécu des travailleurs sociaux. Liés à la fois au CADA et à l'État par un contrat, leurs missions sont règlementées. Ils ne sont pas censés aller à l'encontre de la temporalité légitimiste, qu'impose l'État. Pourtant, comme évoqué précédemment, de nombreux travailleurs sociaux rencontrés s'engagent auprès des personnes déboutées et les aident dans leur lutte pour la survie. Ceci est rendu possible grâce à deux éléments primordiaux : d'une part, le vécu et les idéaux portés par de nombreux travailleurs sociaux qui émanent notamment de leur parcours de formation et/ou de leurs engagements citoyens (les deux étant souvent intrinsèquement liés) ; d'autre part, l'engagement citoyen porté par une partie des habitants qui se structure, jour après jour, sur le territoire et (re)structure les marges du possible dans le suivi des personnes hébergées dans les CADA.

Pour le premier élément, il s'agit d'une mise en tension entre la formation au métier de travailleur social et les conditions de son exercice. D'une part, la formation et le parcours de vie (engagements associatifs antérieurs) des travailleurs sociaux les préparent à défendre le droit d'asile et le droit des personnes étrangères à vivre dans la dignité, indépendamment de leur statut administratif. D'autre part, la législation de l'immigration et de l'asile est de plus en plus contraignante, réduisant le métier des travailleurs sociaux à une gestion des dossiers administratifs, qui laisse peu de places au suivi social des demandeurs d'asile.

Pour le deuxième élément, la structuration d'un tissu associatif sur le territoire permet aux travailleurs sociaux non seulement d'améliorer le suivi social durant la phase d'héber-

gement au CADA, non sans tensions (entre bénévoles et travailleurs sociaux), mais également de mieux préparer la sortie du CADA, notamment pour celles et ceux ayant été déboutés de leur demande d’asile. Ainsi, l’espace vécu des travailleurs sociaux (re)modelé par leurs idéaux, leur formation et l’engagement des habitants permet de repenser la reconnaissance des personnes hébergées dans les CADA à l’aune d’un droit à habiter le territoire.

	Territoires solidaires	Territoires révoltés
Perception des personnes exilées (demandeurs d’asile et déboutés) par les habitants bénévoles	Des personnes exilées statutaires	Des voisins « dans la galère »
Logiques	Temporalité légitimiste (se limiter à l’engagement auprès des demandeurs d’asile) Réutiliser les lieux existants dans une logique solidaire	Temporalité contestataire (s’ouvrir à l’engagement auprès des personnes déboutées) Création de nouveaux lieux dans un esprit de révolte
Conséquences	Amélioration du suivi des demandeurs d’asile (complémentarité avec les travailleurs sociaux sur l’apprentissage du français, les déplacements, etc.)	Trouver des solutions d’hébergement et de suivi pour les personnes déboutées Permettre aux travailleurs sociaux de respecter les idéaux qu’ils portent et celles du métier de travailleur social
	Reconnaissance par la transmission de normes sociales	Reconnaissance locale (spatialement limitée)
	Droit à habiter le territoire	

Tableau 18 : Une reconnaissance différenciée entre territoires solidaires et territoires révoltés. Source : analyse des enquêtes de terrain. Réalisation : Rafik Arfaoui, 2021.

2.3. Subir la place, en revendiquer une autre. Quand les demandeurs d’asile sculptent la justice

Les demandeurs d’asile sont loin d’être passifs à ce processus de construction d’une justice à la fois spatiale et migratoire. À partir du vécu de Jocelyn, demandeur d’asile hébergé au CADA Combes-de-Savoie dans la commune de Saint-Pierre-d’Albigny, je vais tenter d’explicitier comment les injustices spatiales et migratoires interagissent les unes avec les

autres, mais de comprendre également les réponses qui y sont apportées par les demandeurs d'asile eux-mêmes.

Contrairement aux autres personnes rencontrées dans le cadre des ateliers de cartographie participative et sensible, Jocelyn m'a proposé de dessiner une cartographie de son espace vécu par la marche (carnet de terrain n°4). Il s'agit d'arpenter des rues et de se rendre dans des lieux symboliques qui ont structuré son espace vécu avant de pouvoir accéder à un hébergement au CADA. Cette marche se déroule à Chambéry où il a vécu plusieurs mois après avoir introduit une demande d'asile.

Carnet de terrain n°4 : Une cartographie du vécu par la marche à Chambéry

Fin mars 2018, Jocelyn, me donne rendez-vous au « café pause sympa » situé à l'angle de la rue de la République et de la rue de la Banque, dans le centre-ville de Chambéry. Il me raconte son périple jusqu'en France, en passant par l'Italie. Son parcours est marqué par des situations de violence et des hébergements dans des campements, y compris à Chambéry où il a vécu plusieurs mois, avant de bénéficier d'une place au CADA Combes-de-Savoie à Saint-Pierre-d'Albigny. Toutefois, il est attaché à Chambéry du fait de ses relations amicales, ce qui explique en partie ses déplacements fréquents entre cette ville et Saint-Pierre-d'Albigny. Après lui avoir expliqué ma démarche de recherche et lui avoir présenté la cartographie participative et sensible, Jocelyn me propose de marcher. Il s'agit à la fois de me faire découvrir le centre-ville que je n'avais pas encore eu le temps de visiter mais également de marcher sur ses pas qui l'ont conduit de place en place. Durant cette marche, j'ai pu poser des questions à Jocelyn sur son vécu, ses espoirs et ses craintes, son avis sur les politiques migratoires en Europe et en France. À chaque fois qu'on passait devant un lieu que Jocelyn estimait important, il me proposait de marquer une pause en m'invitant souvent à pénétrer dans ces lieux ; il m'invitait presque à ressentir les émotions que les conditions de vie et de passage dans ces lieux expriment.

Cette marche m'a permis d'appréhender l'espace vécu de Jocelyn avant son hébergement au CADA et d'aller à la rencontre des places (physiques et sociales) qu'il a occupées. Quelles sont ces places et que racontent-elles des expériences d'injustices vécues par Jocelyn ?

L'espace le plus emblématique de cette marche, au côté de Jocelyn, est sans doute le campement installé au niveau de l'avenue de Mérande, dans le centre-ville de Chambéry (photographie 21). Je le qualifie d'emblématique pour deux raisons : objective et subjective. La raison objective est celle de la matérialité de l'espace, c'est-à-dire des conditions de (sur)vie qu'on y retrouve. La raison subjective est celle d'abord des émotions que le récit de Jocelyn me fait ressentir, mais également du temps passé dans le campement. En effet, sur l'ensemble de la marche et des lieux visités, le campement a occupé la partie la plus importante du temps que m'a accordé Jocelyn.



Photographie 21 : Vue du camp de migrants depuis l'avenue Mérande à Chambéry.
Source : cliché Rafik Arfaoui, 2 avril 2018.



Photographie 22 : Vue de l'intérieur du camp de migrants au niveau de l'avenue Mérande à Chambéry.
Au premier plan, les tentes installées et le linge tendu témoignent d'un ancrage durant le temps d'attente.
Au second plan, une maison dont les portes et les fenêtres ont été emmurées pour empêcher qu'elle ne soit occupée.
Source : cliché Rafik Arfaoui, 2 avril 2018.

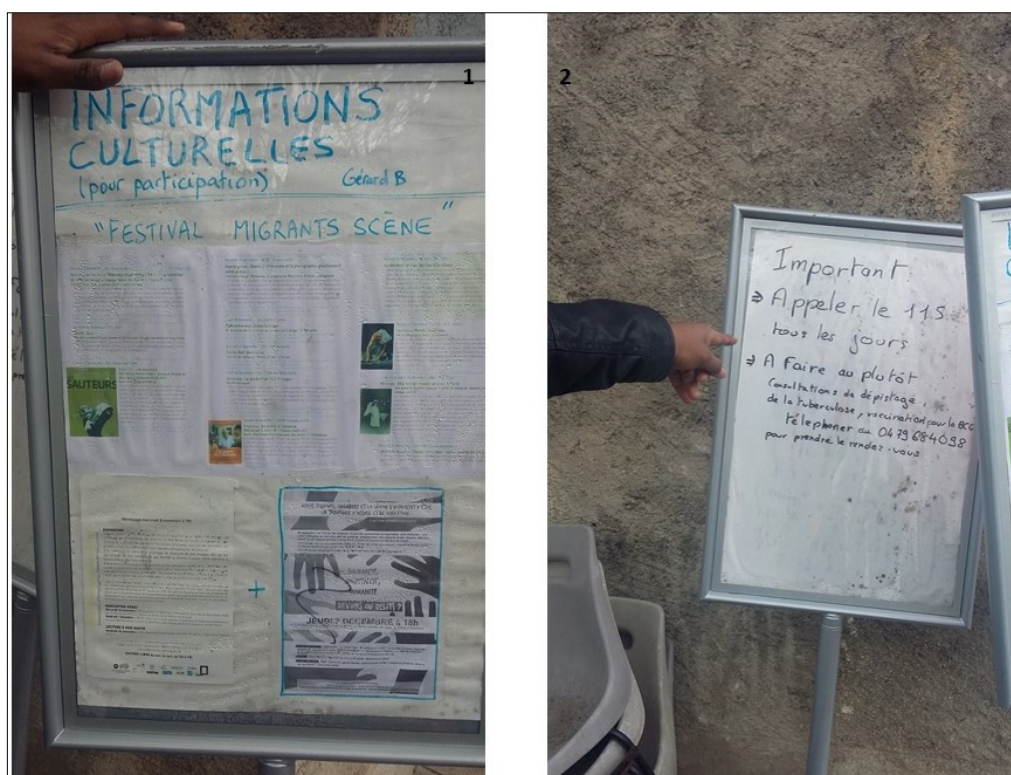
Sous des tentes, dans des conditions d'insalubrité déplorables, la vie dans le campement est perçue par Jocelyn comme injuste à bien des égards (photographie 22). Tout d'abord, parce que Jocelyn a déposé une demande d'asile et que, selon la législation en vigueur, il a le droit de bénéficier d'un hébergement. Ensuite, ce campement contraste avec le paysage urbain de Chambéry, au milieu d'habitations individuelles et collectives, faisant apparaître une fracture sociale. Les photographies 21 et 22 montrent une proximité avec une



Photographie 23 : Les conditions de (sur)vie dans le campement vécues comme injustes. 1- À gauche, une tente pour héberger des personnes en situation de migration a été installée à proximité de la maison vide et emmurée. À droite, un immeuble de plusieurs étages, dont la qualité de la peinture de la façade indique qu'il a récemment subi des travaux de rénovation, fait face au campement. 2- Espace utilisé principalement pour s'asseoir et discuter. 3- Une palette en bois et un tapis en plastique servent de lit à l'intérieur de la tente. Plusieurs couvertures plus ou moins épaisses permettent aux occupants de la tente de se protéger du froid. 4- À l'extrémité du site, des bâches en plastique délimitent les WC utilisés par les résidents du campement. Source : cliché Rafik Arfaoui, 2 avril 2018

habitation inoccupée dont les ouvertures (portes et fenêtres) sont emmurées pour empêcher qu'elle ne soit squattée. Les personnes qui habitent le campement sont relégués à la marge de la ville et de la vie de Chambéry. À l'intérieur du campement, Jocelyn me fait une visite et me montre les lieux où il dormait, mangeait et se lavait. Les conditions de déroulement de ces activités sont vécues comme injustes (photographie 23).

À côté de ces injustices, il y a un quotidien fait d'attente et d'urgence. Ainsi, Jocelyn me montre le tableau d'affichage installé à l'intérieur du campement (photographie 24). On peut y lire « Appeler le 115 tous les jours » et « À faire au plutôt : consultations de dépistage de la tuberculose, vaccination pour la BCG » (photographie 24.2). Ces tâches marquent le caractère de l'urgence de celles et ceux qui transitent et vivent dans ce campement. Pour administrer l'attente des personnes qui y vivent, des « informations culturelles » sont également affichées (photographie 24.1).

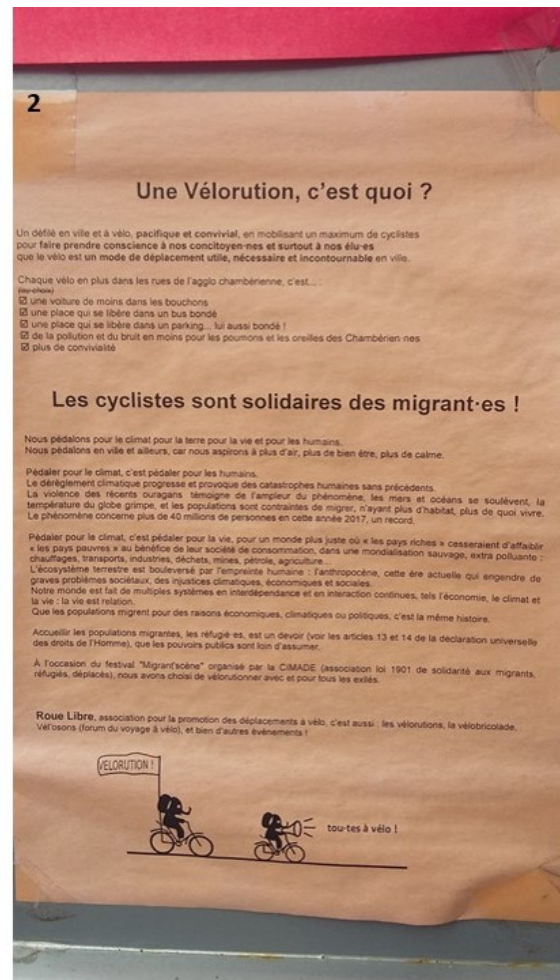


Photographie 24 : Des tableaux d'affichage à l'intérieur du campement pour informer les résidents d'activités ou de tâches à réaliser durant le temps d'attente. 1- Des informations sur les manifestations culturelles organisées à Chambéry (l'exemple du « Festival Migrants Scène »). 2- Un rappel pour les tâches quotidiennes à réaliser (« appeler le 115 » pour obtenir une place d'hébergement d'urgence) et les rendez-vous médicaux importants (« consultations de dépistage de la tuberculose, vaccination pour la BCG »). Source : cliché Rafik Arfaoui, 2 avril 2018.

Le sentiment d'injustice est également ressenti par des habitantes et des habitants de Chambéry qui ont connaissance et conscience des difficultés auxquelles les personnes qui

habitent le campement font face. Ces sentiments d'injustices s'expriment parce qu'elles touchent les personnes en situation d'exil mais également la société dans son ensemble. L'exemple de la « Vélorution » (photographie 25), qui rappelle évidemment le terme révolution, illustre comment des habitantes et des habitants de Chambéry identifient un enchevêtrement d'injustices : climatiques, économiques et sociales. En réponse à ces injustices, l'association « Roue libre » a proposé de « pédaler » pour interpeller les habitants et les élus des conditions injustes qui les concernent et touchent également les personnes migrantes présentes « ici et ailleurs » (photographie 25).

« Accueillir les populations migrantes, les réfugié-es, est un devoir (voir les articles 13 et 14 de la déclaration universelle des droits de l'Homme), que les pouvoirs publics sont loin d'assumer. À l'occasion du festival « Migrant'scène » organisé par la CIMADE (association loi 1901 de solidarité aux migrants, réfugiés, déplacés), nous avons choisi de vélorutionner avec et pour tous les exilés. » (Extrait du texte écrit sur l'affiche « Les cyclistes sont solidaires des migrant-es »).



Photographie 25 : Informations sur les manifestations en solidarité avec les « migrants ». 1- Affiche annonçant l'organisation d'une manifestation le 18 novembre 2017 devant le Palais de justice de Chambéry. 2- Une affiche pour expliquer la notion de « Vélorution ». Rappelant le terme révolution, la « Vélorution » renvoie à une manifestation en solidarité avec les personnes exilées qui mobilise le vélo comme figure de l'engagement écologiste.

Source : cliché Rafik Arfaoui, 2 avril 2018.

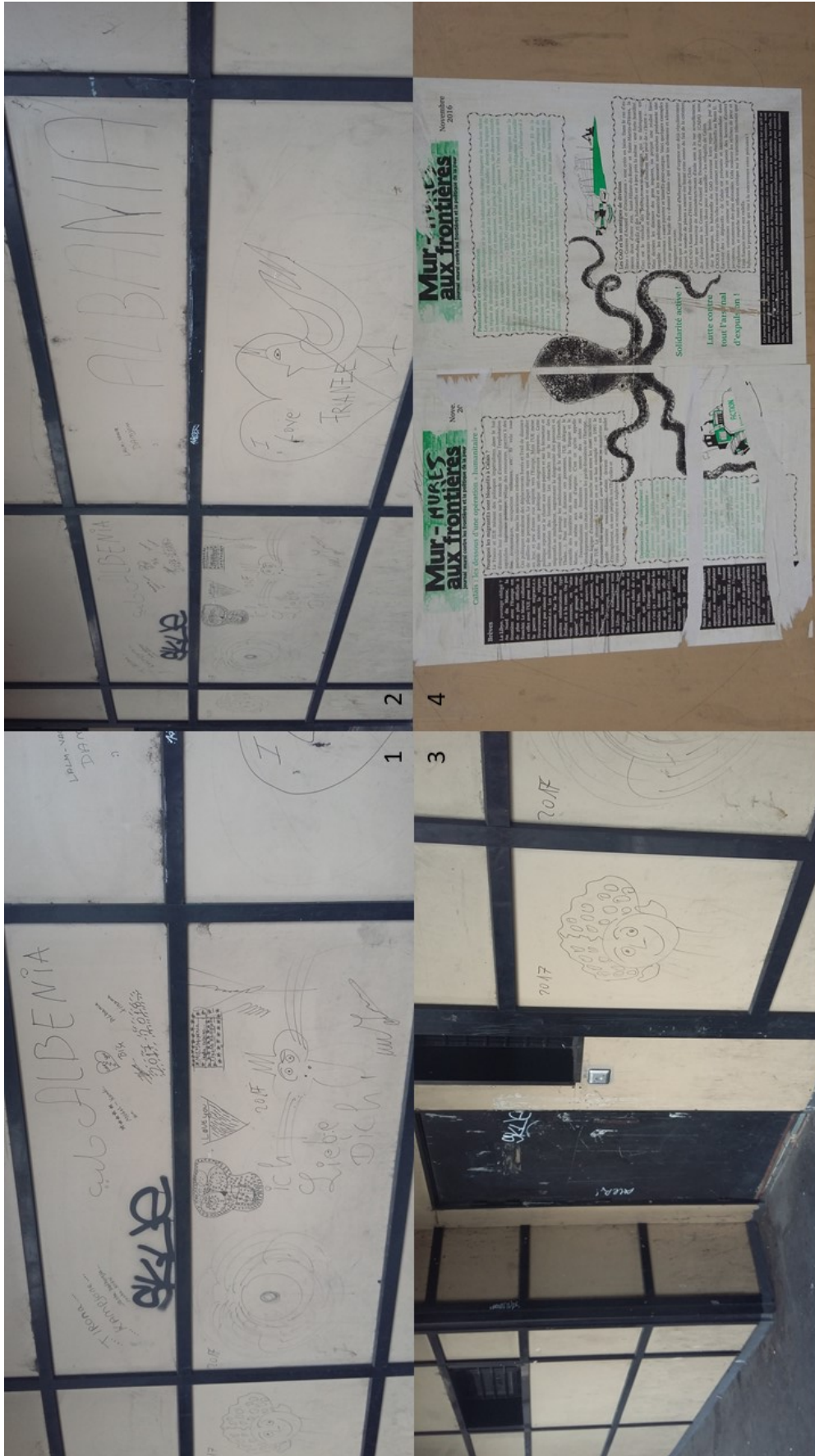
Sur ces affiches collées à l'intérieur du campement, les mots « justice » et « injustice » sont structurants. Ils sont au cœur de la solidarité qui naît entre les personnes exilées et les habitants qui s'engagent auprès d'elles et s'identifient à elles. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si le samedi 18 novembre 2017, la manifestation en soutien à « tous les exilés » s'est tenue au niveau de la Place du Palais de justice de Chambéry, comme pour rappeler l'importance symbolique et concrète de la justice dans l'accueil des personnes exilées. Comme le rappelle Alain Reynaud « la justice n'a pas à être définie mais à être appliquée : l'invoquer est synonyme d'action et non de réflexion. » (1981, p. 117).

Le campement devient ainsi, paradoxalement, un lieu incarnant une injustice spatiale et migratoire, mais également un lieu à partir duquel s'organise la lutte, avec des habitants de Chambéry, pour l'acquisition de droits. En même temps que Jocelyn subit le campement en tant que place de marginalisation, des revendications pour d'autres places naissent de ce vécu. La solidarité ne se limite pas dans ces engagements qu'illustre l'exemple de la « vélorution ». Elle est aussi quotidiennement incarnée dans des lieux de repos, là où reprendre son souffle, et dans des lieux indispensables comme ceux de l'alimentation.

Jocelyn me conduit à « l'accueil de jour » situé au 37 rue Saint-François de Sales à Chambéry, non loin du campement, où il avait pour habitude de se rendre en journée. L'Accueil de jour de Chambéry est géré par l'association LA SASSON qui présente ainsi le rôle des « accueil de jour » :

« Les accueils de jour en Savoie ont pour missions l'accueil, l'écoute, l'aide, le soutien et l'orientation, souvent dans l'urgence, des personnes en difficultés sociales. La proposition d'un accompagnement social adapté et la mise à l'abri en journée. Les personnes accueillies ont la possibilité de prendre une douche, laver leur linge, déposer leurs affaires en bagagerie, prendre une boisson chaude, téléphoner pour leurs démarches administratives et prendre des rendez-vous auprès des différents partenaires. L'accueil est inconditionnel dans les limites du respect des locaux et des personnes. »

Jocelyn m'invite à pénétrer dans le lieu et à observer l'ambiance de l'attente qui le rythme. Quelques dizaines de personnes, dont des femmes et des enfants, sont installées sur les chaises du hall principal. À l'intérieur, certaines prennent le café, connectées à internet à partir de leur téléphone mobile grâce au réseau wifi. Les rires et les pleurs des enfants rythment l'ambiance des lieux, bref des personnes qui reprennent leur souffle. Cette métaphore respiratoire renvoie au parcours épuisant, semé d'embûches, de personnes qui, comme Jocelyn, vivent une exacerbation de la marginalisation.



Photographie 26 : Des graffitis inscrits sur les murs du bâtiment abritant l'accueil de jour, sous les arcades du quai Sénateur Antoine Borrel. 1 et 2- Des mots inscrits, essentiellement en albanais et en allemand, par celles et ceux qui transitent par l'accueil de jour pour marquer leurs émotions. 3- La porte d'entrée en noir donne accès aux douches mises à disposition par l'accueil de jour pour les personnes qui formulent une demande concernant ce besoin vital. 4- Un tract, datant de novembre 2016, qui dénonce les mesures d'expulsion des étrangers « sans-papiers », le « blocage » des migrants à Calais et appelle à une solidarité active à toutes les échelles, y compris locale. Source : cliché Rafik Arfaoui, 2 avril 2018

Ensuite, Jocelyn m’emmène dehors, côté nord du bâtiment, sous les arcades du quai Sénateur Antoine Borrel. Sur les murs, des graffitis ont été inscrits par des personnes en situation de migration pour marquer le nom de leur pays, l’année de leur arrivée et certaines de leurs émotions (photographies 26.1 et 26.2). On peut y lire des mots inscrits en albanais, quelques-uns en allemand. Si Jocelyn m’a amené là, ce n’est pas seulement pour observer ces graffitis, mais pour me montrer le lieu où l’on prend sa douche, grâce à l’accueil de jour (photographie 26.3). Un besoin nécessaire pour vivre avec un minimum de dignité. Là encore, Jocelyn exprime un sentiment d’injustice, en raison des coupures d’eau organisées, selon lui, par l’administration de l’État. Ces actions viseraient, selon Jocelyn, à dissuader d’autres personnes qui auraient comme projet de venir à Chambéry. La dissuasion passe donc par une attitude de violence symbolique qui s’inscrit parfaitement dans la structuration d’une injustice migratoire et d’une injustice spatiale.

« Parfois, il arrive qu’ils coupent l’eau chaude, voire l’arrivée d’eau carrément. Les intervenants sociaux de l’accueil de jour nous ont expliqué que l’État faisait cela exprès pour nous montrer que les conditions d’accueil sont difficiles. Ils font cela pour qu’on pense que c’est difficile de vivre en France et pour que les autres personnes qui veulent venir ici en soient informées afin de ne pas venir » (extrait d’entretien avec Jocelyn, 2 avril 2018, Chambéry)

Ainsi, là où la solidarité émerge pour faire face aux injustices qui s’expriment dans et par l’espace et en raison d’un statut administratif, ou plutôt dans l’absence de celui-ci, l’appareil de l’État (re)fait surface. Il émerge avec pour objectif de rétablir sa temporalité et rappeler l’exclusivité qu’il détient dans la délimitation des frontières du territoire, que ce soit à l’échelle nationale ou, pour le cas qui m’intéresse ici, à l’échelle locale. Ainsi, le campement situé dans l’avenue de Mérande a été démantelé par les services de la Préfecture à deux reprises, une première fois le 30 octobre 2017 et une deuxième fois le 26 septembre 2018. Lors du premier démantèlement, les personnes qui étaient hébergées dans le campement et en situation de demande d’asile, dont Jocelyn, avaient été orientées vers des structures d’hébergement situées en Isère, Savoie et Haute-Savoie. Lors du deuxième démantèlement, plus de quarante personnes ont été expulsées à la suite d’une « décision de justice » intervenue dans le cadre d’une procédure judiciaire engagée par le propriétaire du terrain.

Cette fois-ci, le démantèlement a été suivi par l’installation d’une clôture en tôle ondulée et d’un grillage (photographie 27). La visibilité de la clôture et son élévation (au-dessus du mur de soutènement en pierre) visent à manifester l’inaccessibilité de cette parcelle de terrain, et s’assurer matériellement d’une impossibilité de reconstituer le campement, du moins difficilement, par des personnes en situation de migration.



Photographie 27 : Installation d'une clôture en tôle ondulée et d'un grillage, à la suite du démantèlement du campement, pour empêcher sa reconstitution. Source : capture Google Street View, 23 avril 2021.

Face à ces actes dissuasifs envers les personnes exilées, Jocelyn s'est engagé comme bénévole à la Cantine Savoyarde, une association loi 1901 installée à Chambéry, non loin de l'accueil de jour. Sa mission principale est de fournir des repas (petit-déjeuner, déjeuner et dîner) à des personnes ayant peu ou pas de ressources financières, parmi lesquelles se trouvent des personnes exilées vivant à Chambéry. Les personnes peuvent s'installer à l'intérieur de la salle de restauration de la Cantine Savoyarde pour prendre un repas. Le rôle de Jocelyn est d'apporter une aide pour servir les plats.

Ce qui est intéressant à souligner est que l'engagement de Jocelyn n'a pas cessé après son départ pour Saint-Pierre-d'Albigny où il est hébergé au CADA. Il se rend plusieurs jours par semaine à Chambéry pour continuer à remplir sa mission de bénévole. Pour Jocelyn, son engagement s'inscrit dans deux approches. D'une part, il s'agit d'être solidaire avec des personnes qui vivent dans des conditions matérielles qu'il connaît, qu'il a eu l'occasion d'expérimenter notamment lors de son passage par le campement de l'avenue de Mérande. D'autre part, cet engagement lui fournit une forme de reconnaissance. S'affirmer ainsi comme acteur à Chambéry lui permet au passage de ne pas rester cantonné au territoire Combes-de-Savoie. Par son engagement, Jocelyn dessine un territoire, entre Chambéry et Saint-Pierre-d'Albigny, relié par une volonté d'entraide en vue de combattre une injustice

qui l'a affecté. Ainsi, il continue à s'identifier à cette lutte pour le droit des personnes, indépendamment de leur statut administratif, d'accéder à des ressources essentielles telles que l'alimentation.

Ainsi, la justice peut être sculptée par les demandeurs d'asile en dépit des places subies et qui visent à la marginalisation et l'exclusion. Au contraire, c'est l'identification de telles injustices qui les conduit à s'engager dans cette quête de droit. Pour Jocelyn, la particularité réside toutefois dans les possibilités offertes par le territoire Combes-de-Savoie de se déplacer relativement facilement jusqu'à Chambéry via les liaisons ferroviaires.

3. Au-delà de l'accueil, la menace judiciaire

L'utilisation des lois et de « l'État de droit » apparaît comme une pièce maîtresse de la conflictualité qui s'exerce entre l'appareil juridico-administratif de l'asile et les acteurs locaux de la solidarité en France. L'équation qui se pose est la suivante. D'une part, les acteurs locaux de la solidarité militent pour plus de droits pour les personnes en situation de demande d'asile ainsi que celles déboutées de leur demande. Ceci se fait dans une double revendication de devoir et de droit à l'accueil et, donc, d'accès à des ressources territoriales, dans une perspective de justice spatiale et de justice migratoire. D'autre part, l'appareil étatique juridico-administratif qui gère l'asile en France impose sa temporalité en revendiquant la nécessité de respecter la législation et l'État de droit, y compris quand elle contraint les personnes en situation de demande d'asile ou déboutées. Dans le même temps, ces deux acteurs (les acteurs locaux de la solidarité et l'appareil étatique juridico-administratif de l'asile) revendiquent la notion de justice dans leurs actions respectives. D'emblée, cette conflictualité fait ressortir deux types de justice. On se situe clairement sur deux plans différents : le droit d'une part, l'éthique et la morale d'autre part.

Dans le territoire ambertois, l'observation des dynamiques de l'accueil sur le temps long met en évidence cette conflictualité et cette mise en tension entre deux conceptions antagonistes de la justice. Le collectif qui gère la résidence l'Élégante à Ambert a été confronté à l'appareil juridico-administratif de l'immigration via la Préfecture du Puy-de-Dôme et la gendarmerie d'Ambert. Au printemps 2020, une des personnes déboutées de sa demande d'asile et hébergée à Ambert a été arrêtée, lors d'un contrôle de routine, par des agents de la gendarmerie nationale. N'ayant pas de pièce d'identité prouvant la régularité de son

séjour, la personne a été emmenée à la brigade de la gendarmerie d'Ambert. Elle risque donc d'être placée en Centre de Rétention Administrative et expulsée vers son pays d'origine.

Pour faire face à cette situation, Nicolas et d'autres habitants du territoire engagés auprès des personnes en situation de demande d'asile ou déboutées ont organisé un mouvement de protestation devant les locaux de la gendarmerie pour demander la libération immédiate de la personne détenue. Si la personne a fini par être relâchée sous la pression exercée par les manifestants, Nicolas m'explique qu'il a reçu une convocation de la gendarmerie. Officiellement, la raison est qu'il a escaladé une clôture lors de la manifestation. Officieusement, selon Nicolas, les questions des agents tournaient autour du collectif dans lequel il est engagé et l'aide apportée aux personnes déboutées de leur demande d'asile. Pour Nicolas, cette situation s'explique par le rejet, par la Préfecture du Puy-de-Dôme, de la manifestation organisée en solidarité avec cette personne déboutée de sa demande d'asile.

Ce n'est pas tant que les services de l'État ne seraient pas au courant de l'existence du collectif, ni de la résidence l'Élégante et de ses activités. La raison tient essentiellement au fait que la lutte pour le droit des personnes « sans-papiers » ait été rendue visible dans l'espace public. Pour Nicolas, les services de l'État ne sont pas forcément opposés à ce que des acteurs locaux fournissent de l'aide aux personnes déboutées de leur demande d'asile. De fait, le collectif prend en charge une question d'urgence sociale et allège par conséquent les services de l'État. En revanche, pour la Préfecture, cette solidarité doit tenir compte de l'existence de « bornes à ne pas dépasser ». Il s'agit de la décision du préfet, qui doit s'assurer de l'absence de contestation citoyenne en cas de procédure de renvoi.

L'accueil, en tant que processus de construction d'une justice spatiale et d'une justice migratoire, est confronté ici à la législation. Cette confrontation souligne l'émergence d'un cadre normatif basé sur le local. Gilles Frigoli (2008) souligne l'émergence d'une justice locale dans l'action publique en lien avec l'accueil des demandeurs d'asile. L'auteur évoque un ordre moral dualiste compassionnel et punitif qui se base sur « un sens commun local » (pratiques et savoir-faire se diffusant entre intervenants sociaux d'un territoire) et sur une situation contextuelle qui varie d'un territoire à un autre. Dans le cas du territoire ambertois, la justice locale vise à assurer aux personnes ayant transité par le CADA Détours d'avoir la possibilité d'habiter pleinement le territoire. La condition de l'habiter est non seulement l'accès aux centres et aux ressources territoriales, mais également la suppression de la condition administrative.

Cette justice locale, qui conjugue justice migratoire et justice spatiale, se rapproche du modèle des « villes sanctuaires » des États-Unis, dans la mesure où des acteurs locaux, en l'occurrence des habitants, militent pour le droit des personnes étrangères à ne pas faire l'objet d'expulsion du territoire national. Comme les villes sanctuaires, cette justice locale est cantonnée au territoire que les acteurs locaux tissent pour l'accueil des demandeurs d'asile. Néanmoins, le modèle de justice locale observé dans le territoire ambertois s'éloigne du modèle des villes sanctuaires dans sa structuration. En effet, il est porté non par des municipalités mais par des habitants et des collectifs militants. L'autre différence, et c'est là un point notable des mobilisations pour l'accueil dans les espaces non-métropolitains, est que la justice locale échappe aux processus de gentrification auxquels sont confrontées les personnes en situation de migration dans des grandes métropoles. Un des avantages des espaces non-métropolitains se situe dans l'absence, du moins la faible part, de valorisation financière d'espaces vacants. Ainsi, la justice locale née dans le territoire ambertois milite non seulement pour le droit des personnes en situation de migration, indépendamment de leur statut administratif, mais également contre la logique de marché et l'esprit néolibéral. Les logiques du prix libre, du covoiturage solidaire, des vélos solidaires, des cantines solidaires, des soirées musicales de solidarité en faveur des personnes exilées, représentent des cas concrets d'opposition à une logique dominante de gestion des espaces et des sociétés. Bien plus qu'une opposition, la justice locale, née de cet engagement pour l'accueil, propose un modèle de vie basé sur la solidarité (justice distributive), la reconnaissance des personnes indépendamment de leur statut administratif (justice migratoire), et la nécessité d'accès aux centres situés à l'intérieur et à l'extérieur des espaces non-métropolitains.

Toutefois, cette justice locale demeure fragile pour deux raisons principales, la tendance au localisme d'une lutte pour le droit des personnes exilées et les changements qui s'opèrent chez les acteurs partenaires, notamment les travailleurs sociaux qui connaissent un *turn-over* important. La réponse des acteurs est alors d'agir dans un esprit de réseau, en tentant d'établir et de renforcer les liens avec des collectifs situés dans d'autres territoires. Par exemple, les personnes se réclamant du mouvement anarchiste à Ambert mobilisent leurs contacts établis dans des agglomérations urbaines telles que Saint-Étienne et Grenoble. Concernant le *turn-over* des travailleurs sociaux, la réponse est beaucoup plus complexe en raison d'une faible marge de manœuvre.

Rappelons que la plupart des travailleurs sociaux du CADA Détours a démissionné de leur poste.¹⁰³ Cette vague de démission s'explique par deux raisons liées l'une avec l'autre. Les travailleurs sociaux interrogés ont évoqué tout d'abord une situation de *blackout*. Elles et ils dénoncent des conditions de suivi socio-administratif difficilement tenables en raison de moyens humains et matériels insuffisants. En effet, le financement des CADA ne tient compte ni de la spécificité des territoires (rural/urbain, fragile/dynamique, présence ou absence de transports collectifs) ni de la spécificité des structures d'hébergement (CADA diffus ou regroupés). La demande faite par l'équipe des travailleurs sociaux de regrouper les hébergements à Ambert et/ou d'augmenter la capacité d'hébergement pour envisager de nouveaux recrutements avait été refusée par le Conseil d'Administration de Détours. Par ailleurs, le changement de directeur a été souligné comme facteur aggravant. Les travailleurs sociaux interrogés lui reprochent une « gestion purement administrative », laissant peu de places au suivi informel et à l'association d'autres acteurs. Ce dernier point est décisif puisqu'il impacte l'organisation de l'entraide avec les acteurs locaux de la solidarité dans le territoire ambertois.

« Le mec est institutionnalisé et il n'en dévie pas » (Extrait d'entretien avec Nicolas, militant à l'Élégante, Ambert, 14 avril 2021).

Cette description du nouveau directeur souligne la rupture de la coordination du collectif de militants avec le CADA. Pour Nicolas, le collectif qui anime la résidence l'Élégante « ne s'affiche pas avec le CADA ». Ceci n'a pas empêché de distinguer la structure administrative de celles et ceux qui l'animent. Ainsi, les travailleurs sociaux ont toujours orienté, de manière informelle et à titre d'habitants du territoire, les personnes déboutées de leur demande d'asile vers le collectif. Cette orientation se faisait dès la phase d'hébergement en ayant conscience du faible taux de protection internationale ou subsidiaire que l'État accorde chaque année. Avec le nouveau directeur, le suivi socio-administratif des demandeurs d'asile est perçu par les acteurs locaux de la solidarité comme cantonné à une approche institutionnalisée et à une temporalité légitimiste.

Ainsi, l'approche du travail social par les acteurs qui animent la structure d'hébergement s'avère primordiale. Pour le cas du territoire ambertois, un lien s'est donc brisé entre le CADA et le collectif et les acteurs qui agissent selon une temporalité contestataire. Ceci conduit les acteurs locaux de la solidarité à avoir moins de visibilité quant aux personnes qui

¹⁰³ Fin 2020, une seule personne de l'ancienne équipe des travailleurs sociaux travaillait encore au CADA Détours.

peuvent quitter le CADA en ayant été déboutées de leur demande d'asile et, par conséquent, au risque de ne pas répondre à leur demande. Néanmoins, grâce à l'ancrage de l'Élégante dans le paysage du territoire ambertois et auprès des habitants bénévoles, les personnes qui arrivent au CADA sont au courant des possibilités qui s'offrent à elles et à eux en cas de rejet de leur demande d'asile.

Conclusion du chapitre 9

L'accueil dans les espaces non-métropolitains, en tant que processus de création de places dans et par l'espace, constitue donc un chantier pour la construction d'une justice spatiale et d'une justice migratoire. Cette construction prend appui sur le constat et le ressenti d'injustices à la fois par les demandeurs d'asile et par les habitants qui s'engagent auprès d'eux.

Les dynamiques d'accueil dans les espaces non-métropolitains constituent à la fois un cadre de l'action publique en lien avec la gestion locale de l'asile et la gestion des territoires. Ainsi, la justice distributive, permettant l'accès aux centres ou à des logements, vise à répondre à une injustice sociale qui touche à la fois les habitants et les demandeurs d'asile. La particularité de la construction d'une justice spatiale dans les espaces non-métropolitains, à partir du cas de l'accueil des demandeurs d'asile, est l'émergence des habitants comme acteur central dans sa structuration. De fait, les habitants sont un maillon essentiel de la chaîne de gestion locale dans ces espaces éloignés des grandes métropoles.

L'espace étant triple (conçu, pratiqué, vécu), chacune de ses dimensions agit différemment sur la justice sociale. Ainsi, la dimension de la reconnaissance émerge par l'intervention/changement des espaces vécus des acteurs de l'accueil, y compris ceux des demandeurs d'asile et des personnes déboutées. Néanmoins, la dimension procédurale et la prise en compte de l'avis des demandeurs d'asile dans la définition d'une justice spatiale s'avèrent limitées du fait des difficultés à associer les demandeurs d'asile dans les processus de prise de décision, que ce soit par les habitants, les travailleurs sociaux, ou encore moins l'État.

Les dynamiques locales d'accueil représentent également une voie pour définir une nouvelle justice migratoire. Il ne s'agit plus seulement d'interroger les injustices en lien avec les migrations internationales à partir des questions de discontinuités et de ruptures liées aux frontières. Il s'agit de prendre en compte comment les statuts administratifs, ou leur absence, structurent la vie des personnes inscrites dans le processus de l'asile en France. Penser une

justice migratoire à partir du local présente un intérêt majeur, celui de ne pas isoler cette lutte pour le droit de personnes étrangères délégitimées par l'appareil juridico-administratif de l'asile des autres formes de luttes, à l'image de celles qui naissent dans le territoire ambertois contre un système de gouvernance perçu comme injuste. Les espaces non-métropolitains constituent non seulement un laboratoire d'expérimentation des luttes pour une justice spatiale et une justice migratoire, mais ils présentent l'intérêt de les rapprocher, par des dynamiques sociales qui leur sont propres, basées sur l'interconnaissance et une solidarité portée par des acteurs ayant des vécus et des idéaux hétérogènes. Le risque est celui de l'affaiblissement de l'entraide remplacée par une logique bureaucratique de l'accueil, comme celle observée, du moins perçue comme telle par les habitants et les anciens travailleurs sociaux, au niveau du CADA Détours. La justice locale que j'ai essayé de décrire dans ce chapitre est donc une justice en train de se faire, en phase de chantier, et qui reste particulièrement fragile.

Conclusion de la troisième partie

Les résultats de cette dernière partie de la thèse présentent deux enjeux théoriques majeurs. Avant de les restituer, il est nécessaire de rappeler le processus de reconfiguration territoriale dans les espaces non-métropolitains qui naît au contact des dynamiques locales d'accueil. Deux temporalités structurent l'engagement pour l'accueil à mon niveau d'observation : la temporalité légitimiste regroupe les actions de solidarité qui se limitent aux personnes légitimées par l'État (demandeurs d'asile, réfugiés) ; la temporalité contestataire regroupe les actions qui s'ouvrent aux personnes délégitimées par l'État, en l'occurrence les personnes déboutées de leur demande d'asile. De ces deux temporalités émergent le « territoire solidaire », consécutif de la temporalité légitimiste, et le « territoire révolté » consécutif de la temporalité contestataire. Le territoire solidaire se base sur les lieux et les solidarités qui existent sur le territoire en les adaptant à une nouvelle catégorie de population. C'est le cas par exemple avec l'évolution des activités de l'ACA de Saint-Pierre-d'Albigny. Le territoire contestataire exige la création de nouveaux lieux avec leurs propres logiques de fonctionnement, souvent proches de l'autogestion. C'est le cas par exemple de la résidence l'Élégante à Ambert. Il est notable que le territoire révolté inclut d'autres formes de luttes locales (climatiques, sociales, de sexe) à celles des personnes exilées.

Une différence importante existe entre les deux territoires : le territoire solidaire implique une perception des personnes accueillies d'abord par leurs statuts administratifs ; le territoire révolté implique une perception des personnes accueillies d'abord par leur qualité d'habitants (temporaires), de « voisins dans la galère ». Néanmoins, ces deux territoires sont complémentaires et soulignent que les espaces non-métropolitains sont en mouvement, loin des images fixistes entre espaces des aménités paysagères et du cadre de vie et espaces du « repli » d'une « classe blanche » qui aurait fui « l'insécurité culturelle ».

À côté de ce mouvement qui reconfigure les espaces non-métropolitains, les personnes accueillies vivent un temps d'attente, une attente interstitielle entre ce qui précède leur demande d'asile et l'avènement d'une nouvelle situation administrative. Considérant l'attente comme temps productif, cette partie a mis en exergue un processus d'intégration temporaire. Dans cette intégration, les espaces vécus et pratiqués de celles et ceux qui attendent leur destin incertain sont soit rétrécis, réduisant la pratique spatiale aux lieux administratifs et de l'entraide et faisant apparaître un espace d'aliénation, soit utilisés pour estomper l'attente. La mise en évidence de ces processus constitue un apport théorique majeur et pose, dans le même temps, une nouvelle hypothèse, à savoir la construction des inégalités

dans les trajectoires d'intégration des réfugiés par les territoires d'hébergement durant la demande d'asile.

Enfin, le deuxième apport théorique consiste à considérer l'accueil comme un chantier pour la construction d'une justice locale à la fois spatiale et migratoire. En effet, le sens commun de l'accueil réside dans les tentatives de répondre à des situations injustes qui concernent les demandeurs d'asile et, dans certains cas, touchent également les personnes qui s'engagent auprès d'eux. La réponse en termes de justice spatiale englobe principalement les deux dimensions de la justice sociale, à savoir la dimension distributive et de reconnaissance. La réponse en termes de justice migratoire présente l'intérêt de ne plus (seulement) interroger les injustices à partir/dans les discontinuités spatiale et politique des frontières internationales mais plutôt dans la continuité d'un processus de dé-légitimation des personnes en raison de l'absence d'un statut administratif.

Conclusion générale

Les neuf chapitres de la thèse ont permis d'identifier l'enjeu que recouvre la notion d'accueil en termes de places et l'enjeu que représente son analyse dans les espaces non-métropolitains pour instaurer un dialogue entre études migratoires et études sur le devenir des territoires (chapitre 1), d'explicitier l'approche méthodologique entreprise pour répondre aux questionnements et hypothèses de la recherche (chapitre 2), d'interroger l'accueil à la lumière du parcours migratoire vécu par celles et ceux qui s'inscrivent dans la démarche de l'asile (chapitre 3), d'analyser l'organisation et la gestion locale de l'accueil à la lumière des dynamiques territoriales de mes périmètres d'études (chapitre 4, 5 et 6), puis de cerner les temporalités de l'accueil au regard des espaces vécus des demandeurs d'asile et des habitants qui s'engagent auprès d'eux, afin de rendre compte des reconfigurations territoriales qui se jouent dans les espaces non-métropolitains et de l'émergence d'un processus d'intégration temporaire (chapitre 7 et 8). L'analyse effectuée tout au long de ces chapitres a permis de (re)penser l'accueil comme un chantier pour la construction d'une justice locale à la fois spatiale et migratoire (chapitre 9).

En guise de conclusion, je souligne en quoi et comment les hypothèses de départ sont non seulement confirmées mais également étayées, renforcées par un double mouvement empirie-théorie. Ensuite, je mets en évidence les apports empiriques, théoriques et méthodologiques de cette thèse. Enfin, les perspectives esquissées, à la fin de cette conclusion, donnent un aperçu sur des pistes de réflexion qui mériteraient d'être explorées dans des recherches futures.

Des réponses qui débordent les hypothèses de départ

Trois hypothèses principales structurent ma recherche. La première renvoie au rôle structurant des dynamiques territoriales dans l'organisation des dynamiques locales d'accueil. La deuxième souligne que l'hétérogénéité des territoires, non-métropolitains pour les périmètres étudiés dans le cadre de ma thèse, produit un accueil pluriel, c'est-à-dire différentes voies de gestion locale de l'accueil des demandeurs d'asile. La troisième revient sur le rôle des dynamiques locales d'accueil dans la reconfiguration territoriale des espaces non-métropolitains. Ces trois hypothèses sont confirmées mais doivent être étayées et nuancées. Le tableau 19 résume les hypothèses de départ et les résultats apportés par cette thèse.

Tableau 19 : Les réponses apportées par la thèse aux hypothèses

Hypothèse	Résultat
<p>Les dynamiques territoriales configurent et conditionnent les dynamiques d'accueil</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les supports matériels du territoire qui dépendent de son dynamisme, de sa fragilité et de son organisation spatiale conditionnent la gestion locale de l'accueil et les réponses concrètes (co-voiturage solidaire, vélos solidaires, aider les travailleurs sociaux pour traiter les démarches administratives de certaines personnes hébergées dans les CADA. Les élus locaux apparaissent plus engagés pour l'accueil dans les espaces fragiles que dans les espaces dynamiques. Cela s'explique par un besoin local de maintien de certains services publics (notamment scolaires) dans les espaces caractérisés par une perte de population et une difficulté d'attractivité de ménages jeunes avec enfants. Néanmoins, comme c'est le cas au Chambon-sur-Lignon, certains élus locaux peuvent justifier leur opposition à l'accueil en raison de la fragilité territoriale. - L'ancrage d'une tradition locale d'accueil engage les acteurs locaux sur la voie de la solidarité auprès des demandeurs d'asile. Néanmoins, le marquage spatial d'une tradition locale d'accueil peut servir à sa limitation, voire à son cantonnement, dans un temps précis (celui de la seconde guerre mondiale essentiellement pour le cas du Chambon-sur-Lignon). Dès lors, la mémoire locale de l'accueil devient une source de conflictualité entre acteurs locaux et un enjeu majeur pour l'engagement actuel auprès des demandeurs d'asile. - L'espace vécu des habitants dessine différentes voies pour l'accueil avec des logiques multiples, parfois mêmes antagonistes, mais non moins complémentaires. Néanmoins, certains engagements locaux pour l'accueil peuvent susciter des postures de domination et de contrôle vis-à-vis des personnes hébergées par le CADA.
<p>L'hétérogénéité des espaces non-métropolitains dessine un accueil pluriel</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'hétérogénéité des dynamiques territoriales (selon la fragilité, le dynamisme et l'organisation spatiale de chaque territoire) dessine des places inégales pour les demandeurs d'asile à la fois entre mes trois périmètres étudiés et à l'intérieur de chaque périmètre (pour les territoires abritant des CADA diffus). - L'interconnaissance entre acteurs locaux ainsi que les contraintes spatiales et/ou temporelles favorisent une complémentarité entre les différents engagements locaux pour l'accueil au sein d'un même territoire. - La pluralité des engagements locaux pour l'accueil trouve un sens commun dans la volonté d'acteurs locaux (y compris les demandeurs d'asile eux-mêmes) de répondre à des situations injustes. Ce sens commun permet de (re)penser l'accueil comme un chantier pour la construction d'une justice locale à la fois spatiale et migratoire. - Deux formes d'accueil se dessinent derrière l'engagement des acteurs locaux : un devoir d'accueil qui s'inscrit plutôt dans une temporalité légitimiste et un droit à l'accueil qui s'inscrit plutôt dans une temporalité contestataire. La temporalité légitimiste préfigure la naissance d'un territoire solidaire qui se base sur les lieux et les solidarités existantes en les modifiant et en l'adaptant à une nouvelle population (demandeurs d'asile, réfugiés). La temporalité contestataire préfigure la naissance d'un territoire contestataire qui se crée de nouveaux lieux et de nouvelles solidarités basées sur l'autogestion et la volonté de lutter contre « un système d'oppression structurelle » qu'incarne le modèle néolibéral.

Pour la première hypothèse, trois éléments sont à souligner. En premier lieu, les supports matériels du territoire produisent – et conditionnent en partie – les dynamiques locales d'accueil. Les dynamiques socio-démographiques dessinent des espaces fragiles et d'autres dynamiques, quand le peuplement de mes périmètres d'étude montre une organisation spatiale différente entre le territoire qui abrite le CADA Combes-de-Savoie (linéaire avec relais hiérarchisés) et celui qui abrite les CADA Détours et du Chambon-sur-Lignon (centre-périphérie). L'organisation spatiale des structures d'hébergement suit parfaitement l'organisation spatiale du territoire. Par exemple, la ville d'Ambert abrite la coordination du CADA au moment où le siège de son association gestionnaire se situe à Cunlhat. Ce choix est lié à la place centrale qu'occupe Ambert. Les contrastes dans les dynamiques d'accueil entre espaces fragiles et espaces dynamiques soulignent l'implication plus forte des élus locaux dans les espaces fragiles pour la création et la gestion des structures d'hébergement pour demandeurs d'asile. Pourtant, cela relève des prérogatives de l'État. L'explication réside dans la volonté des élus locaux de maintenir des services publics, notamment scolaires, dans une logique utilitariste de l'accueil qui devient *de facto* un élément de la politique de développement territorial, conduite à l'échelle locale. Néanmoins, il n'y a pas de déterminisme territorial pour l'accueil. Ainsi, des élus locaux peuvent mobiliser la fragilité territoriale pour freiner l'accueil, voire s'y opposer. Cela se fait notamment par la manifestation du refus des maires de l'agrandissement ou la création d'une structure d'hébergement sur le territoire de leur commune, un avis pris en compte par l'État (d'après les orientations indiquées dans le SRADA 2016-2017 en Auvergne-Rhône-Alpes). Cela étant dit, l'État peut, comme c'est le cas dans la commune de Chignin, imposer une structure d'hébergement pour demandeurs d'asile en dépit du refus du maire et d'une opposition affichée des habitants de la commune.

En deuxième lieu, la dimension idéale du territoire, par l'ancrage d'une tradition locale d'accueil, contribue à l'engagement pour la solidarité auprès des personnes exilées. Cette solidarité émane tant d'acteurs individuels (habitants bénévoles) que collectifs (l'exemple de l'église protestante au Chambon-sur-Lignon). Il s'agit de s'appuyer sur l'histoire locale et ce qu'elle véhicule en termes de valeurs d'ouverture vers l'Autre et de la perpétuer en s'engageant auprès d'une population en situation de demande d'asile. Néanmoins, la dimension idéale du territoire, qui passe dans certains cas par un processus de marquage spatial de l'histoire locale, peut contribuer à exclure le temps actuel de l'accueil, du moins à le limiter. À ce sujet, le Lieu de mémoire au Chambon-sur-Lignon constitue un exemple emblématique. La maire de la commune est accusée par une partie des habitants

bénévoles de ne pas permettre l'instauration d'une exposition permanente ou temporaire pour évoquer l'accueil des demandeurs d'asile au Chambon-sur-Lignon depuis 2001. Le Lieu de mémoire devient un espace qui témoigne d'une conflictualité entre celles et ceux qui veulent ouvrir la tradition d'accueil au temps actuel et celles et ceux qui détournent cette tradition pour évacuer l'accueil des demandeurs d'asile. Cette conflictualité s'observe également dans l'espace public (l'exemple de la banderole accrochée sur la clôture du temple protestant face au Lieu de mémoire). Dans cette conflictualité, des stratégies de contournement des expositions sont mises en place par des militantes de la Cimade et des bénévoles engagées auprès des demandeurs d'asile. Cette stratégie s'appuie, en partie, sur les enseignants de l'Éducation Nationale qui organisent des visites au Lieu de Mémoire accompagnées de leurs élèves. Lors de ces visites, des témoignages sur l'accueil des demandeurs d'asile au Chambon-sur-Lignon, depuis 2001, sont évoqués afin de l'inscrire dans la tradition d'ouverture et de protection (re)connues au Chambon-sur-Lignon et dans le Plateau Vivarais-Lignon.

En troisième Lieu, les habitants qui s'engagent auprès des demandeurs d'asile ont des parcours de vie hétérogènes, témoignant d'idéaux sociaux et politiques multiples. Cette hétérogénéité dessine des stratégies multiples pour l'accueil qui convergent dans certains points et divergent dans d'autres. Les capitaux (spatial, culturel, symbolique), dont est doté chaque habitant engagé dans l'accueil, conditionnent les facteurs de leur implication et fournissent des aptitudes pour proposer des actions concrètes afin de répondre aux besoins *a priori* des demandeurs d'asile. L'hétérogénéité du profil des habitants et de la nature de leurs engagements permet de répondre à plusieurs enjeux (apprentissage de la langue, aide à la mobilité, aide aux démarches administratives, etc.).

Concernant la deuxième hypothèse, les trois points précédents soulignent l'émergence d'un accueil pluriel qui dépend des supports matériels du territoire, de sa dimension idéale et du profil des habitants qui s'engagent dans la solidarité auprès des demandeurs d'asile. Cet accueil pluriel concerne tant les personnes qui demandent l'asile que celles déboutées de leur demande. L'analyse des espaces vécus des habitants bénévoles a mis en évidence deux formes d'engagement : un devoir d'accueil et un droit à l'accueil. Ces deux formes d'engagement pour l'accueil révèlent deux temporalités : une temporalité légitimiste et une temporalité contestataire. La première témoigne d'actions pour l'accueil qui se limitent à ce que l'État estime légitime, en l'occurrence le statut des personnes auprès desquelles

s'engager (demandeurs d'asile, réfugiés). La deuxième témoigne d'actions qui ouvrent l'accueil à celles et ceux délégitimés par l'État (les personnes déboutées de leur demande d'asile). C'est précisément dans et par ces temporalités que l'accueil agit sur le territoire.

Pour la troisième hypothèse, cette thèse a montré que la temporalité légitimiste est consécutive de ce que j'ai nommé « territoire solidaire » tandis que la temporalité contestataire révèle l'émergence d'un « territoire révolté ». Le territoire solidaire adapte les lieux existants à l'arrivée d'une nouvelle catégorie de population et priorise l'accès à celles et ceux disposant d'un statut administratif autorisant leur séjour en France, tandis que le territoire révolté donne naissance à de nouveaux lieux avec des logiques de fonctionnement proches de l'autogestion et qui s'opposent aux modes de production capitaliste de l'espace.

Par ailleurs, des résultats non avancés dans mes hypothèses de départ ont émergé par l'analyse du vécu de celles et ceux qui vivent l'expérience de l'asile. L'analyse des cartes sensibles a montré trois éléments essentiels. D'abord, l'accueil tel que vécu par les demandeurs d'asile commence bien avant l'arrivée dans les espaces d'installation des CADA étudiés. En réalité, l'accueil commence dès le moment où leur pas quitte le seuil du chez soi. L'expérience de l'accueil vécue par les personnes exilées se fait dans la confrontation avec des formes multiples de frontières et de violences. Celles-ci sont mobiles dans un *continuum* tracé tout au long du parcours migratoire. Dans ce *continuum*, l'ancrage s'apparente à un mirage tant que les personnes n'ont pas été légitimées par les administrations de l'immigration et de l'asile.

Ensuite, le vécu des demandeurs d'asile durant le temps d'attente, considéré comme un temps productif plus qu'un temps paralysé, met en exergue un processus d'intégration temporaire. D'une part, l'attente produit un espace d'aliénation dans lequel les lieux fréquentés par les demandeurs d'asile sont restreints aux espaces administratifs et de l'entraide. À côté de la production d'un « espace rétréci », le vécu des demandeurs d'asile montre dans certains cas la mobilisation de l'espace, en le pratiquant et en y attachant des émotions, pour estomper l'attente.

L'émergence d'un processus d'intégration temporaire dans des espaces hétérogènes pose une nouvelle hypothèse, celle de l'inégalité des trajectoires d'intégration des réfugiés par les territoires de l'asile. Dès lors, l'étude de l'intégration durant le temps de la demande d'asile devient un prérequis à la compréhension des dynamiques d'intégration *a posteriori*,

d'autant plus que les politiques publiques d'intégration en France excluent les personnes en situation de demande d'asile.

Les voies multiples pour l'accueil qui font sa pluralité se croisent dans un carrefour : la volonté de répondre à des injustices sociales qui se produisent dans et par l'espace et à des injustices qui découlent de la gestion actuelle des migrations internationales, précisément celle des demandeurs d'asile. Ainsi, la pluralité de l'accueil ne veut pas forcément dire qu'il y a divergence dans les stratégies mises en place au sein des espaces non-métropolitains. Au contraire, il est important de noter le sens commun de l'accueil qui naît à l'abri des grandes métropoles, la volonté de construire une forme de justice spatiale et migratoire à l'échelle locale, une justice qui somme toute n'est pas universelle et qui varie en fonction des dynamiques territoriales et des interactions qui naissent entre les acteurs de l'accueil.

Déborder les hypothèses de départ, à partir des apports méthodologiques et théoriques qu'offre la géographie en tant que discipline, a permis de contribuer à mieux cerner la notion d'accueil.

Des apports empiriques, théoriques et méthodologiques

Des apports empiriques sur la diversité des modes de gestion locale de l'accueil et les reconfigurations territoriales des espaces non-métropolitains

L'apport premier de mes résultats est la mise en lumière de stratégies locales spécifiques aux espaces non-métropolitains pour la gestion de l'accueil des demandeurs d'asile. L'accueil englobe des acteurs hétérogènes, tant par leurs compétences, sensibilités et vécus, que par la responsabilité qu'ils prennent dans l'engagement auprès des demandeurs d'asile. D'abord, il y a les acteurs institutionnalisés : l'État qui décide de la politique publique de l'accueil en France, les associations gestionnaires des structures d'hébergement pour demandeurs d'asile chargées d'appliquer la politique nationale en termes d'hébergement et de suivi socio-administratif par l'intervention des travailleurs sociaux.

À côté de ces deux acteurs majeurs, il y a des acteurs institutionnalisés qui interviennent plus ponctuellement, tels que les bailleurs sociaux ou encore les élus locaux. Cette thèse a mis en évidence des différences notables entre les espaces fragiles et les espaces dynamiques. Les élus locaux interviennent de manière plus frontale pour l'accueil des demandeurs d'asile dans les espaces fragiles. Ceci se fait à la fois avant et après la création de la structure d'hébergement. Cette différence résulte d'une volonté affichée des élus locaux d'utiliser l'accueil des demandeurs d'asile comme politique de développement territorial.

L'enjeu de cette politique est de maintenir des services publics (notamment scolaires) menacés de fermeture en raison d'un seuil démographique relativement faible. Ainsi, les élus locaux, en coordination avec les associations gestionnaires des structures d'hébergement, peuvent initier des politiques locales de péréquation de l'hébergement des demandeurs d'asile. C'est le cas dans le territoire ambertois avec la mise en place d'un CADA diffus entre les quatre communes d'Ambert, Arlanc, Cunlhat et Saint-Amant-Roche-Savine. La vacance dans le parc immobilier social est mobilisée non seulement comme ressource spatiale pour l'accueil mais également dans une volonté des élus locaux d'attirer les bailleurs sociaux en leur permettant de s'assurer de la location de leurs logements sur une durée relativement longue (contrat de 15 ans), sans interruption et sans risques d'impayés. Toutefois, les enquêtes menées au Chambon-sur-Lignon montrent que les élus locaux peuvent, au contraire, mobiliser la fragilité territoriale comme un frein à l'accueil. C'est ainsi que la maire a justifié, de manière informelle, son souhait de ne pas voir de nouvelles places d'hébergements créées sur sa commune. Ainsi, le CADA a dû s'agrandir par la création de places d'hébergement à Saint-Agrève qui se situe dans le département de l'Ardèche, frontalier de la Haute-Loire. Il est intéressant de noter que l'implication de la municipalité au Chambon-sur-Lignon a évolué avec l'élection de la maire de la commune en 2008 ; son prédécesseur était favorablement engagé pour l'accueil des demandeurs d'asile depuis la création du CADA en 2001. Les élus locaux dans le territoire d'installation du CADA Combes-de-Savoie apparaissent quant à eux comme relativement à l'écart de la création et de la gestion de l'accueil. La différence avec les deux autres périmètres d'étude réside dans le dynamisme démographique qui caractérise le territoire.

Ensuite, il y a les acteurs moins institutionnalisés, à savoir les habitants qui s'engagent auprès des personnes hébergées ou ayant été hébergées dans les CADA. Ces habitants peuvent inscrire leur engagement dans le cadre d'un « contrat de bénévolat » qui les lie au CADA, appartenir à un réseau d'entraide, se revendiquant ou pas comme réseau militant pour le droit des personnes exilées présentes sur le territoire, ou sans appartenir à aucune forme de réseau, privilégiant une approche plus individuelle. L'action des habitants répond à des thèmes multiples : la mobilité, l'apprentissage de la langue, l'aide à la constitution de dossiers administratifs, l'alimentation, les sorties de découverte du territoire, etc. Ces réponses dépendent des compétences et des aptitudes des habitants (professeurs à la retraite ou en activité, personnes ayant l'expérience de l'engagement auprès d'un public migrant, maîtrise de langues étrangères, travailleurs sociaux exerçant/ayant exercé avec un public dit

en difficulté sociale et/ou de santé, etc.), des supports matériels de chaque territoire (aide à la mobilité inter-communale par le « co-voiturage solidaire » dans les espaces enclavés tels que le territoire ambertois et le Chambon-sur-Lignon ; aide à la mobilité intra-communale par les « vélos solidaires » dans les espaces plus accessibles tels que dans le territoire abritant le CADA Combes-de-Savoie), des sensibilités politiques ou religieuses (militants anarchistes notamment dans le territoire ambertois, chrétiens engagés dans un devoir vis-à-vis de la foi notamment au Chambon-sur-Lignon et dans le territoire savoyard, etc.). Les réponses des habitants sont complémentaires. L'interconnaissance entre acteurs locaux observée dans les trois périmètres d'étude favorise cette complémentarité.

Les réponses des habitants sont toutefois convergentes dans certains points et divergentes dans d'autres. La convergence découle principalement de leur volonté à lutter contre l'enclavement et l'isolement dans les espaces fragiles, soutenir le mode d'hébergement diffus, pour « ne pas reproduire l'effet ghetto » observé par les politiques de logement social dans les banlieues des grandes villes, mobiliser le tissu associatif local et l'interconnaissance entre acteurs locaux pour encourager l'entraide face à l'État central, considéré comme entravant l'accueil et « déconnecté » de la « réalité » du quotidien des personnes inscrites dans la démarche de l'asile. Deux divergences sont notables dans les réponses formulées par les habitants ; d'une part, la différence dans la priorité à accorder aux actions d'entraide (entre la régularisation par « l'obtention » de papiers et les actions qui visent à permettre une insertion dans le territoire tel que l'apprentissage du français) et, d'autre part, le mode d'organisation du réseau d'entraide entre une organisation dite formelle (inscription de l'entraide dans une association telle que la Cimade dans le Chambon-sur-Lignon ou les Associations Cantonales d'Animation dans le territoire savoyard).

Toutefois, les réponses des bénévoles ne sont pas dénuées de formes d'exclusion et de postures de domination. Par exemple, l'engagement pour l'apprentissage du français produit, dans certains cas, une distinction entre « bons » migrants (celles et ceux qui s'engageraient « sérieusement » dans l'apprentissage de la langue) et « mauvais » migrants (celles et ceux considérés comme rejetant l'apprentissage du français). Cette distinction s'inscrit dans une perception de celles et ceux auprès desquels les habitants s'engagent, par leurs statuts administratifs. L'interconnaissance entre acteurs locaux, les lieux où se déroulent les cours (l'exemple de la salle polyvalente du CADA du Chambon-sur-Lignon) peuvent représenter des outils de contrôle vis-à-vis des personnes qui demandent l'asile.

Par ailleurs, la dimension idéale du territoire peut être mobilisée par les habitants bénévoles dans la gestion locale de l'accueil des demandeurs d'asile. L'analyse de l'ancrage de la tradition d'accueil et de protection des populations persécutées au Chambon-sur-Lignon a montré que la mémoire locale constitue un outil immatériel fondamental à l'engagement pour l'accueil actuel des demandeurs d'asile. Les habitants, qu'ils soient militants à la Cimade, fréquentant l'église protestante qui se pose en garante de la mémoire de l'accueil sur le territoire, ou ne faisant partie d'aucune de ces deux structures, mobilisent la tradition locale d'ouverture vers l'Autre comme un pilier pour l'engagement auprès des demandeurs d'asile hébergés au CADA. Toutefois, l'ancrage spatial de la tradition locale d'accueil, par la présence d'un Lieu de mémoire, a cristallisé une conflictualité entre la maire de la commune et les habitants bénévoles. Le refus d'installer des expositions permanentes et/ou temporaires qui racontent l'engagement auprès des demandeurs d'asile depuis la création du CADA, est perçu par les habitants bénévoles comme une exclusion de l'accueil actuel du récit collectif autour de la protection des personnes vulnérables et d'ouverture vers l'Autre. Pour contourner l'exclusion du temps actuel de l'accueil, des militantes de la Cimade interviennent lors de certaines visites scolaires au Lieu de Mémoire. Elles retracent l'histoire du militantisme de la Cimade sur le territoire depuis la Seconde Guerre mondiale et poursuivent par la présentation de leurs activités actuelles en racontant leur engagement et celui des habitants bénévoles auprès des demandeurs d'asile hébergés au CADA depuis 2001.

La gestion locale de l'accueil qui dépend donc des supports matériels et idéels du territoire ainsi que des compétences et du vécu de chaque acteur dessine deux formes d'accueil : un devoir d'accueil et un droit à l'accueil. La différence principale entre elles réside dans la temporalité de l'engagement. Les acteurs qui inscrivent leurs engagements dans un devoir d'accueil limitent leurs actions à celles et ceux qui sont légitimés par l'État (par la présence d'un document administratif leur permettant de séjourner régulièrement sur le territoire français). Il s'agit des personnes qui sont en situation de demande d'asile, en situation d'attente d'une réponse de l'OFPRA ou de la CNDA et des personnes ayant obtenu un statut de réfugié. Les acteurs qui inscrivent leurs engagements dans un droit à l'accueil ouvrent leurs actions à celles et ceux qui ont été délégitimés par l'État, en l'occurrence les personnes déboutées de leur demande d'asile. De fait, leurs actions vont à l'encontre de ce que l'État décide, remettant en question la conception étatique de la politique publique de l'asile en France.

L'engagement dans un devoir d'accueil appelle une temporalité légitimiste alors que l'engagement dans un droit à l'accueil revendique une temporalité contestataire. Ces deux temporalités, bien qu'antagonistes, sont complémentaires et permettent aux personnes accueillies d'avoir des places (temporaires). Néanmoins, des différences de perception existent entre ces deux temporalités. L'engagement dans une temporalité légitimiste implique une perception des accueillis par leurs statuts administratifs. L'engagement dans une temporalité contestataire exige une perception des accueillis par leurs qualités d'habitants (temporaires), de « voisins ». C'est par et dans ces temporalités que les espaces non-métropolitains se reconfigurent, par l'émergence de « territoires solidaires » et de « territoires révoltés ». C'est là que réside le deuxième apport empirique majeur de cette thèse. Les territoires solidaires, consécutifs de la temporalité légitimiste, prennent appui sur les lieux et les sociabilités qui existent sur le territoire, pour les adapter aux besoins de celles et ceux qui sont hébergés dans les CADA ou ayant obtenu un statut de réfugié. Les territoires révoltés, consécutifs de la temporalité contestataire exigent quant à eux l'émergence de nouveaux lieux et de nouvelles solidarités. L'Élégante, située à Ambert, en constitue un exemple emblématique. Le territoire révolté dépasse le seul engagement pour les personnes accueillies en l'incluant dans une lutte plus large qui concerne la collectivité, une lutte contre plusieurs injustices liées au climat, au sexe, au mode de production et de consommation, etc. La logique du prix libre et l'intervention de groupes de musique punk dans des soirées de solidarité avec les « personnes exilées » constituent une volonté locale de proposer un espace qui sort (et lutte contre) des logiques capitalistes néolibérales.

« Dans l'expérience absurde, la souffrance est individuelle. À partir du mouvement de révolte, elle a conscience d'être collective, elle est l'aventure de tous. Le premier progrès d'un esprit saisi d'étrangeté est donc de reconnaître qu'il partage cette étrangeté avec tous les hommes et la réalité humaine, dans sa totalité, souffre de cette distance par rapport à soi et au monde. Le mal qui éprouvait un seul homme devient peste collective. Dans l'épreuve quotidienne qui est la nôtre, la révolte joue le même rôle que le « cogito » dans l'ordre de la pensée : elle est la première évidence. Mais cette évidence tire l'individu de sa solitude. Elle est un lieu commun qui fonde sur tous les hommes la première valeur. Je me révolte, donc nous sommes. » (Camus, 1985[1951], pp. 37-38).

Néanmoins, le territoire révolté a ses propres limites. La reconnaissance dont bénéficient les habitants de l'Élégante et, plus largement, les personnes déboutées de leur demande d'asile reste cantonnée au territoire tissé localement par les acteurs de l'entraide. Au-delà de ce périmètre, la reconnaissance des personnes exilées est affaiblie.

Deux apports théoriques : ce qui se tisse dans les interstices

Le premier apport théorique de cette thèse est sa contribution à la compréhension de la notion d'accueil, largement mobilisé dans le débat public sur les questions migratoires. Ceci a été rendu possible grâce à l'analyse de la gestion locale de l'accueil à la lumière des dynamiques territoriales dans des espaces non-métropolitains hétérogènes. S'il est pluriel, l'accueil comporte un sens commun : la volonté d'acteurs locaux de répondre à des situations injustes qui touchent les personnes accueillies et, dans certains cas, les concernent également. Cette thèse a permis de montrer que la gestion locale de l'accueil dans les espaces non-métropolitains constitue un chantier pour la construction d'une justice locale à la fois spatiale et migratoire.

La réponse de l'accueil en termes de justice spatiale varie entre les trois périmètres d'étude. Contrairement au territoire savoyard, l'engagement local dans le territoire ambertois et au Chambon-sur-Lignon inclut la dimension distributive de la justice sociale. Cela passe notamment par l'augmentation des possibilités d'accès aux centres de concentration des équipements et services (covoiturage solidaire). Ce contraste est principalement dû à l'hétérogénéité des dynamiques socio-démographiques entre les trois périmètres étudiés et la différence qui les caractérisent en termes d'accessibilité. La dimension de reconnaissance est quant à elle présente dans les trois périmètres étudiés. Elle passe par l'intervention/changement des espaces vécus à la fois des personnes accueillies et de celles et ceux qui s'engagent auprès d'elles. La dimension procédurale de la justice sociale s'avère difficilement réalisable en raison de la difficulté à associer les personnes accueillies dans les procédures de prise de décision.

La réponse de l'accueil en termes de justice migratoire ne se fait pas seulement à partir des questions de discontinuités et de ruptures, elle se fait dans l'absence de droits en raison de l'absence d'un statut administratif. Ainsi, le territoire révolté permet de répondre à l'injustice migratoire par l'émergence de nouveaux lieux et de nouvelles spatialités et solidarités. Cette volonté de construire une justice migratoire à l'échelle locale est intrinsèquement liée aux autres types d'injustices qui concernent la collectivité dans son ensemble (climatique, économique, sociale).

L'interconnaissance qui caractérise les espaces non-métropolitains présente l'intérêt de rapprocher les luttes locales pour une justice spatiale et une justice migratoire. De fait, l'accueil, malgré l'hétérogénéité des dynamiques locales qui le caractérise, présente dans sa globalité une tentative de répondre à une injustice sociale qui se produit par et dans l'espace,

en le transformant sans cesse pour l'adapter à une nouvelle catégorie de population, à de nouvelles solidarités, par de nouvelles spatialités et temporalités.

Par ailleurs, l'accueil n'est pas l'apanage de celles et ceux qui accueillent, de celles et ceux qui sont déjà là. L'analyse du vécu du parcours migratoire des personnes inscrites dans la démarche de l'asile dans mes trois périmètres d'étude montre que l'accueil commence bien avant leur arrivée. Dans et par leurs vécus, l'accueil commence dès le moment où ils quittent ce qu'ils considèrent comme leur chez-soi. Dans ce parcours migratoire fait d'arrêts et de contournements, d'empêchements et de franchissements, l'accueil se vit en confrontation avec les frontières des États-nations et celles plus fines dans les villes et les villages traversés, jusqu'aux individus rencontrés et avec lesquels des liens se font et se défont. L'accueil se fait également dans la confrontation avec les différentes formes de violences, qu'elles soient généralisées, institutionnelles ou interpersonnelles. Ces confrontations avec les frontières et les violences dessinent un *continuum* dans lequel l'ancrage s'avère difficile, quasi-impossible en l'absence de légitimation d'institutions étatiques. Le vécu du parcours migratoire comme antichambre de l'accueil dessine un mirage, où l'ancrage s'éloigne à chaque fois qu'il semble proche. Ce mirage commence à se dissiper au lendemain de l'obtention d'un statut de réfugié, ouvrant droit à l'emploi, au logement, aux études, à la formation, à une possibilité pour les personnes de projeter leur vie, de la sortir de la veille dans laquelle elle a été plongée.

Considérant l'attente comme forme productive dans laquelle le temps n'est pas seulement paralysé, cette thèse a permis de mettre en exergue et de cerner les dynamiques d'intégration temporaire, qui étaient jusque-là très peu explorées à ma connaissance. Trois formes d'intégration temporaires ont été soulignées dans cette thèse. La première se base sur les ressources territoriales : précisément l'école et le foncier (dans une logique d'agriculture domestique dans un but d'initiation, voire initiatique). La deuxième forme d'intégration temporaire débouche sur un espace d'aliénation, un espace rétréci par l'attente qui limite la vie de celles et ceux qui demandent l'asile aux structures administratives et de l'entraide. La troisième forme d'intégration temporaire montre, au contraire, l'utilisation de l'espace pour estomper l'attente et faire en sorte qu'elle ne soit pas qu'un temps paralysé. Cela passe par une pratique de l'espace, en lui attachant des émotions et en tissant des liens dans ses espaces publics et les événements qui s'y organisent. Cette pratique peut déborder le territoire d'installation du CADA, notamment dans le territoire savoyard. La présence d'une ligne ferroviaire permettant un accès rapide à Chambéry aide les personnes hébergées dans le CADA

Combes-de-Savoie à élargir leur horizon géographique indépendamment de l'accompagnement qui leur est proposé par les habitants bénévoles et les travailleurs sociaux.

La prise en compte de l'intégration temporaire est primordiale car les trajectoires résidentielles post-CADA sont hétérogènes à la fois entre les trois périmètres étudiés et en fonction du statut administratif (réfugiés, déboutés). Pourtant, la politique d'intégration en France exclut les demandeurs d'asile et l'interstice que représente la phase d'hébergement dans les CADA et la phase d'attente d'une réponse de l'OFPRA ou de la CNDA.

Deux apports méthodologiques : entre approche critique sur le recueil de la parole des demandeurs d'asile et dialectique accueil-territoire

La mise en place d'une cartographie participative et sensible dans cette thèse a permis de répondre à trois enjeux majeurs. D'abord, cette démarche méthodologique a permis de répondre à un enjeu éthique, celui de ne pas reproduire une forme de violence symbolique par ma posture en tant qu'acteur de la recherche. La carte en tant qu'outil de médiation permet de sortir d'une position de face-à-face discursif et la dimension collective de la cartographie permet de rompre avec l'injonction des entretiens semi-directifs à se raconter. Ensuite, cette démarche a permis de ne pas « atomiser » la parole des demandeurs d'asile et de prendre en compte leurs aspirations d'ordres social, spatial, politique, culturel, etc., qui représentent chacune et ensemble des enjeux politiques essentiels. Ne pas limiter les possibilités de représentation des participantes et des participants aux ateliers de cartographie sensible dans l'espace et dans le temps a permis d'envisager l'accueil avant l'arrivée dans les espaces non-métropolitains et de rendre compte de leurs expériences migratoires multiples face aux frontières, à la violence et à l'ancrage. Enfin, cette approche méthodologique revêt un enjeu épistémologique : repenser le mode de production cartographique. Il s'agit non seulement de représenter les émotions de celles et ceux qui demandent l'asile dans différents temps et plusieurs espaces, mais également d'envisager une légende commune et donc un récit collectif de l'asile à partir d'expériences individuelles. Cette mise en commun des récits, cette coproduction de la carte – coproduction à laquelle je me suis associé – a permis aux personnes participantes aux ateliers de partager leurs expériences, craintes et espoirs et, dans certains cas, de s'identifier à celles et ceux qui sont présents sur le territoire en étant hébergés par le CADA alors que les départs et les chemins étaient jusque-là distants.

Le deuxième apport méthodologique de cette thèse est d'avoir interrogé la relation dialectique entre l'accueil et le territoire. Cette approche a permis de rendre compte du rôle central des dynamiques territoriales dans la configuration des dynamiques locales d'accueil

et de souligner, par la même occasion, la pluralité des engagements locaux auprès des demandeurs d'asile. En outre, cette approche a permis de faire dialoguer réflexions sur les dynamiques migratoires contemporaines dans les espaces non-métropolitains et réflexions sur le devenir de ces territoires. Cette mise en dialogue a apporté un éclairage, certes partiel mais non moins essentiel, sur les reconfigurations territoriales dans les espaces non-métropolitains et de montrer que ceux-ci sont en mouvement, loin des images fixistes auxquelles on les associe, dessinant de nouvelles spatialités et de nouvelles solidarités tout en contribuant à apporter des réponses locales à la gestion de l'asile, réponses dans lesquelles les habitants et les personnes accueillies aux côtés des élus locaux et des travailleurs sociaux représentent des acteurs majeurs.

Perspectives : sur les traces des injustices et des luttes en réseau

Les résultats de cette thèse ouvrent de nombreuses pistes de réflexion et de nouveaux axes de recherche. Deux perspectives sont plus particulièrement présentées ici. Premièrement, la mise en exergue d'un processus d'intégration temporaire pose l'hypothèse que les territoires d'hébergement des demandeurs d'asile constituent un facteur, à part entière, d'inégalité des trajectoires d'intégration des réfugiés. Ces trajectoires varieraient en fonction de leurs espaces vécus, leur pratique spatiale, leurs réseaux de sociabilités et l'accessibilité aux équipements et services au moment de la demande d'asile. Cette hypothèse permet de penser la politique publique de péréquation de l'hébergement des demandeurs d'asile comme un facteur de construction des inégalités sociales et spatiales d'intégration des réfugiés, notamment en termes d'accès au logement et à l'emploi, et de penser *in fine* la politique nationale d'asile comme un facteur de construction et/ou d'exacerbation des injustices sociales.

En effet, l'intégration temporaire dans un contexte d'accueil pluriel, mis en place dans des territoires hétérogènes, implique des places inégales à partir desquels se déploie la trajectoire d'intégration des réfugiés. Dans un premier temps, je souhaiterais poursuivre la réflexion sur l'intégration à travers l'analyse des trajectoires d'accès des réfugiés au logement et à l'emploi dans les espaces ruraux, les villes petites et moyennes ainsi que les grandes villes du territoire français. Une attention particulière sera accordée à la fragilité et au dynamisme socio-démographique et économique qui caractérisent ces territoires, afin d'avoir une lecture assez complète des différentes trajectoires d'intégration des réfugiés qui se dessinent en France et de déceler les inégalités qui les caractérisent. Dans un second temps, des enquêtes pourraient être envisagées dans d'autres pays européens pour rendre

compte des convergences et des divergences en termes de politiques d'intégration des réfugiés en Europe. Ce croisement est nécessaire d'autant plus que certains États, à l'instar de l'Allemagne, incluent les demandeurs d'asile dans la politique d'intégration à travers des possibilités de financement pour des cours de langue et certaines formations professionnelles pendant la phase de demande d'asile.

Deuxièmement, la pluralité de l'accueil invite à se pencher sur la circulation des modèles entre les territoires. L'analyse de la mise en place et des dynamiques de fonctionnement de l'ANVITA en France me paraît particulièrement fertile. La mise en place de ce réseau « contestataire » en 2018 découle et témoigne de la volonté des municipalités à traiter les problèmes de gestion de l'immigration et de l'asile en réaction aux politiques nationales (Lacroix, 2020). La création de ce réseau de villes s'inscrit dans le « tournant local » des politiques migratoires en France (Flamant, 2014). Néanmoins, ce réseau est principalement composé de municipalités appartenant à des grandes agglomérations urbaines. Par exemple, Clermont-Ferrand est, à ce jour, la seule Ville de l'ancienne région Auvergne à avoir adhéré et signé la charte de l'ANVITA, lors du conseil municipal du 6 décembre 2020. Pourtant, d'autres territoires de l'ancienne région Auvergne et du département du Puy-de-Dôme sont concernés par la question de l'accueil, comme l'ont montré les exemples des quatre municipalités du territoire ambertois abritant des hébergements pour demandeurs d'asile. Quels liens entretient la Ville de Clermont-Ferrand avec le reste du territoire du département et de l'ancienne région Auvergne sur la question de l'accueil des personnes en situation de migration ? Mon hypothèse est que la constitution des réseaux de villes renforce la polarisation de la question migratoire autour des grandes agglomérations urbaines, leur conférant le statut de centre et l'image de ville accueillante, ouverte, grande et prospère. Au moment d'une inter-territorialité de plus en plus croissante (Mainet, 2017), quelles sont les logiques de circulation des modèles de gestion de l'accueil entre métropoles, villes intermédiaires et espaces ruraux ? Des enquêtes de terrain dans le territoire de l'ancienne région Auvergne me paraissent être un choix pertinent au moins pour deux raisons principales : d'abord, le découpage administratif selon les GU confère à Clermont-Ferrand le rôle de pôle qui centralise les démarches préfectorales en lien avec la demande d'asile dans les quatre départements de l'ancienne région Auvergne (Puy-de-Dôme, Allier, Cantal, Haute-Loire) ; ensuite, l'organisation spatiale du territoire place Clermont-Ferrand au sommet de la hiérarchie urbaine, position renforcée depuis sa dotation du statut de métropole.

Par ailleurs, des investigations pourraient être menées auprès des réseaux d'acteurs qui n'appartiennent à aucun réseau de villes, qu'ils s'agissent de réseaux spontanés ou coopérés, nationaux ou internationaux (Lacroix, 2020). L'analyse de l'accueil dans le territoire ambertois a montré que certains acteurs locaux, notamment ceux se revendiquant du mouvement anarchiste et issu des grandes villes, mobilisent leurs anciens réseaux pour répondre aux besoins de protection (notamment juridique) des personnes déboutées de leur demande d'asile. Rappelons que des avocats de Saint-Étienne sont intervenus à Ambert à la suite de l'arrestation d'un militant, membre actif de l'Élégante, après un mouvement de protestation au niveau de la gendarmerie d'Ambert pour réclamer la libération d'une personne déboutée menacée d'expulsion du territoire national. Ces réseaux informels mobilisent des registres anarchistes, proches de la pensée d'Élisée Reclus : « Unissez-vous tous dans votre malheur ou votre danger. Défendez ce qui vous reste et reconquérez ce que vous avez perdu. » (Reclus, 2014[1893], p. 359).

Ces pistes de réflexion doivent s'ouvrir en associant la voix de celles et ceux qui vivent l'expérience de l'accueil et de l'intégration. Ainsi, la mobilisation de la démarche cartographique explorée dans le cadre de cette thèse dans une perspective radicale – démarche empruntée aux travaux expérimentaux conduits par des géographes de l'université de Grenoble, en collaboration avec des artistes et des personnes en situation de migration (Mekdjian et *al.*, 2014) – doit continuer de circuler et de se renforcer. Rappelons que la cartographie dite « radicale » est une « riche combinaison revendiquée d'art, de sciences, de géographie, de politique et de militantisme social. » (Rekacewicz, 2013).

Les pistes de réflexion qui émanent des résultats de cette thèse sont une invitation à poursuivre la compréhension des dynamiques d'accueil et les formes de luttes qui naissent dans les espaces à l'abri des grandes métropoles (mais également au sein des grandes agglomérations). Si le chemin de ma réflexion sur la question de l'accueil dépliée tout au long de cette thèse – réflexion qui demeure partielle – s'achève ici, les injustices auxquelles font face les personnes exilées, qu'elles soient réfugiées, déboutées ou en situation de demande d'asile, continuent de creuser le sillon qui sépare les humains de ce qu'ils sont.

Bibliographie

Adam-Vézina É., 2020, « Parcours migratoires de femmes d'Afrique subsaharienne : les épreuves de la violence », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, Vol. 36, n°1, p. 75-94.

Agier M., 2008, *Gérer les indésirables : des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*, Paris, Flammarion, 351 p.

Agulhon M., 1977, *Le cercle dans la France bourgeoise, 1810-1848. Étude d'une mutation de sociabilité*, Paris, Éditions EHESS, coll. « Cahiers des Annales », Vol. 108, p. 36.

Airut J.-P., 2003, « Utilitarisme », dans Blay M. (éd.), *Grand dictionnaire de la philosophie*, Paris, Larousse : CNRS.

Akoka K., 2018, « Réfugiés ou migrants ? Les enjeux politiques d'une distinction juridique », *Nouvelle revue de psychosociologie*, Vol. 25, n°1, p. 15-30.

Akoka K. et Clochard O., 2009, « Dans la jungle des villes », *Vacarme*, Vol. 48, n° 3, p. 86-91.

Akoka K. et Spire A., 2013, « Pour une histoire sociale de l'asile politique en France », *Pouvoirs*, Vol. 144, n°1, p. 67-77.

Amilhat-Szary A.-L., 2015, *Qu'est-ce qu'une frontière aujourd'hui ?*, Paris, Presses Universitaires de France, 162 p.

Amilhat-Szary A.-L., 2016, « La frontière au-delà des idées reçues », *Revue internationale et stratégique*, Vol. 102, n°2, p. 147-153.

Andersson R. et al., 2003, « Dispersal Policies in Sweden », dans *Spreading the « burden »? : A review of policies to disperse asylum seekers and refugees*, 1^{re} éd., Bristol University Press, p. 65-102.

Angenendt S. et al., 2013, « European Refugee Policy. Pathways to Fairer Burden-Sharing », *SWP Comments*, p. 7.

Angeon V. et Rieutort L., 2007, « L'attractivité territoriale en questions », dans Chignier-Riboulon F. et Semmoud N. (éd.), *Nouvelle attractivité des territoires et engagement des acteurs*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal, p. 235-247.

Aragau C., 2018, « Le périurbain : un concept à l'épreuve des pratiques », *Géoconfluences*.

Arendt H., 2004, *Du mensonge à la violence : essais de politique contemporaine*, traduit par Guy Durand, Paris, Presses Pocket, 249 p.

Arfaoui M.R., 2016, *Accueil des demandeurs d'asile en France. Entre pilotage national et coproduction territoriale. Le cas du Puy-de-Dôme*, Mémoire de recherche, Université Blaise Pascal, Clermont-Ferrand, 127 p.

Arfaoui R., 2017, « Lien social entre populations locales et demandeurs d'asile ou les espaces du vivre ensemble », *UC@actualité*.

Arnoldus M. et al., 2003, « Dispersal policies in the Netherlands », dans Robinson et al. (éd.), *Spreading the « burden »? : A review of policies to disperse asylum seekers and refugees*, 1^{re} éd., Bristol University Press.

Aubert F. et Schmitt B., 2008, « Mécanismes économiques à l'œuvre dans les espaces ruraux », *Economie rurale*, Vol. 307, n°5, p. 8-22.

Babels, 2018, *Entre accueil et rejet - Ce que les villes font aux migrants*, Paris, le passager clandestin, 120 p.

- Bailly A., 1978, « À propos de « Social justice and the city » de David Harvey », *L'Espace géographique*, Vol. 7, n°4, p. 305-307.
- Bailly A.-S., 1989, « L'imaginaire spatial. Plaidoyer pour la géographie des représentations », *Espace Temps*, Vol. 40, n°1, p. 53-58.
- Barou J., 2004, « Les enfants des demandeurs d'asile, entre désir d'intégration et crainte d'expulsion », *Hommes & Migrations*, Vol. 1251, n°1, p. 62-74.
- Barou J., 2005, « Les lieux d'asile sont-ils des lieux d'hospitalité ? », *L'Autre*, Vol. 6, n°3, p. 359-373.
- Barou J., 2010, « Alimentation et migration : une relation révélatrice », *Hommes & migrations. Revue française de référence sur les dynamiques migratoires*, Vol. 1283, p. 6-11.
- Barou J., 2019, « Migrations : Clermontois venus d'ailleurs », *Hommes Migrations*, Vol. 1325, n°2, p. 145-152.
- Bayle S., 1990, *Ambert*, Mémoire de maîtrise en géographie, Université Clermont- Ferrand 2, Clermont-Ferrand, 130 p.
- Beaud Stéphane, 2010, *Guide de l'enquête de terrain : produire et analyser des données ethnographiques*, 4e édition augmentée., Paris, La Découverte, coll. « Grands Repères Guides », 334 p.
- Beck U., 2014, « Nationalisme méthodologique – cosmopolitisme méthodologique : un changement de paradigme dans les sciences sociales », *Raisons politiques*, traduit par Benjamin Boudou, Vol. 54, n°2, p. 103-120.
- Béhar D. et al., 2014, *La métropole des archipels*, Mission interministérielle pour le projet métropolitain Aix-Marseille-Provence, 24 p.
- Bernard J., 2015, « Les voies d'approche des émotions. Enjeu de définition et catégorisations », *Terrains/Théories*, n°2.
- Berthomière W. et al., 2020, « L'accueil des exilés dans les espaces ruraux en France : orientations nationales et déclinaisons locales d'une politique de dispersion », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, Vol. 36, n°2, p. 53-82.
- Berthomière W. et Imbert C., 2019, « Quand s'engager ancre et s'ancrer « engage » : les voies plurielles de l'autochtonie au sein des réseaux d'aide aux exilés en Ariège », *L'Espace Politique [En ligne]*, Vol. 38, n°2.
- Bertot J. et Mekki-Berrada A., 1999, *Des services aux demandeurs d'asile : pourquoi ? Ce qu'en disent les intervenants d'organismes communautaires du Grand Montréal*, Rapport de recherche, Table de concertation des organismes de Montréal au service des réfugiés.
- Beuscart J.-S. et Peerbaye A., 2003, « Urbanité(s) (avant-propos) », *Terrains travaux*, Vol. 5, n°2, p. 3-6.
- Blanchard E. et al., 2012, « Compter les morts en migration », dans MIGREUROPE (éd.), *Atlas des migrants en Europe : Géographie critique des politiques migratoires*, Paris, Armand Colin.
- Blanchard E. et Rodier C., 2016, « « Crise migratoire » : ce que cachent les mots », *Plein droit*, Vol. 111, n°4, p. 3-6.
- Blanchard E. et Wender A.-S. (éd.), 2007, *Guerre aux migrants : Le livre noir de Ceuta et Melilla*, Paris, Editions Syllepse, 234 p.

- Bollon G., 2008, *Pages du Plateau Vivarais-Lignon pendant la guerre 39-45*, Le Mazet Saint-Voy, Impr. Chazot, 29 p.
- Bollon G., 2017, *Histoire du Collège cévenol au Chambon-sur-Lignon*, Le Cheylard, France, Éditions Dolmazon, 118 p.
- Bonerandi E., 2008, « L'accueil des demandeurs d'asile à la campagne : des étrangers d'un nouveau genre ? », dans CERAMAC (éd.), *Les étrangers dans les campagnes*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise Pascal, coll. « CERAMAC », p. 329-346.
- Bonnemaison J., 1981, « Voyage autour du territoire », *L'Espace géographique*, Vol. 10, n° 4, p. 249-262.
- Boswell C., 2001, *Spreading the Costs of Asylum Seekers: A Critical Assessment of Dispersal Policies in Germany and the UK*, Anglo-German Foundation, 48 p.
- Bouillon F. et al., 2005, *Terrains sensibles: Expériences actuelles de l'anthropologie*, Paris, Centre D'études Africaines, 208 p.
- Bourdieu P., 1979, « Les trois états du capital culturel », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, Vol. 30, n°1, p. 3-6.
- Bourdieu P., 1980, *Le sens pratique*, Paris, Les Éditions de Minuit, coll. « Le sens commun », 474 p.
- Bourdieu P., 1986, « L'illusion biographique », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, Vol. 62, n°1, p. 69-72.
- Bourdieu P. et Wacquant L., 1992, *Réponses*, Paris, Le Seuil, 267 p.
- Brachet J. et al., 2011, « Le Sahara entre espace de circulation et frontière migratoire de l'Europe », *Hérodote*, Vol. 142, n°3, p. 163-182.
- Brault M. et al., 2018, « Les lieux de l'insertion et de l'intégration sociale des réfugiés. Le cas de Dessau, ville en décroissance », *Espaces et sociétés*, Vol. 172-173, n°1, p. 55-72.
- Brunet R., 1980, « La composition des modèles dans l'analyse spatiale », *L'Espace géographique*, Vol. 9, n°4, p. 253-265.
- Brunet Roger et al., 1993, *Les mots de la géographie : dictionnaire critique*, 3e édition revue et Augmentée., Montpellier Paris, RECLUS la Documentation française, coll. « Collection Dynamiques du territoire », 518 p.
- Cabanel P., 2001, *Les mots de la religion dans l'Europe contemporaine*, Toulouse, Presses Universitaires Mirail, 128 p.
- Cabanel P. et al., 2013, *La Montagne refuge : accueil et sauvetage des Juifs autour du Chambon-sur-Lignon*, Paris, Albin Michel, 393 p.
- Camus A., 1985, *L'Homme Révolté*, Paris, Gallimard, 384 p.
- Caponio T. et Borkert M. (éd.), 2010, *The Local Dimension of Migration Policymaking*, Amsterdam, Amsterdam University Press, coll. « IMISCOE Reports », 204 p.
- Carrère V., 2008, « L'accueil des étrangers : ce que les mots disent et cachent », *Après-demain*, Vol. 7, n°3, p. 15-18.
- CartONG, 2018, *Utilisation de la cartographie sensible auprès de personnes migrantes : partage d'expériences et de bonnes pratiques*, CartONG, Chambéry, 20 p.
- Castles S., 2003, « Towards a Sociology of Forced Migration and Social Transformation », *Sociology*, Vol. 37, n°1, p. 13-34.

- Catarino C. et Morokvasic M., 2005, « Femmes, genre, migration et mobilités », *Revue européenne des migrations internationales*, Vol. 21, n°1, p. 7-27.
- Cattan N., 2012, « Trans-territoire », *L'Information géographique*, Vol. 76, 2, p. 57-71.
- CERAMAC et Diry J.-P. (éd.), 2008, *Les étrangers dans les campagnes : Actes du colloque franco-britannique de géographie rurale, Vichy, 18 et 19 mai 2006*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise Pascal, coll. « CERAMAC », n° 25, 643 p.
- Chamard C. et al., 2014, *Le marketing territorial : comment développer l'attractivité et l'hospitalité des territoires ?*, Louvain-La-Neuve, Belgique, De Boeck, 203 p.
- Chauchard P., 1971, *L'accueil : Psychophysiologie et éducation cérébrale de la réceptivité*, Paris, Éditions Universitaires, coll. « Pour mieux vivre », Vol. 31, 171 p.
- Chavel S., 2016, « L'accueil des réfugiés : compassion ou justice ? », *La Vie des idées*.
- Chavinier E. et Lévy J. (éd.), 2016, *A Cartographic Turn*, Taylor & Francis Ltd, 280 p.
- Chaze M., 2017, *L'attractivité territoriale : éléments de définition*, Projet PSDR AttractInnov, Région Auvergne-Rhône-Alpes, UMR Territoires, coll. « Série Focus PSDR4 », 8 p.
- Chignier-Riboulon F., 2017, « Pour conclure... Les espaces fragiles, entre modestie, variabilité et perspectives de renouveau », dans Roth H. (éd.), *Espaces fragiles. Construction scientifique, dynamiques territoriales et action publique*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise Pascal, coll. « Territoires », n° 1, p. 247-254.
- Christaller W., 2005, « Les lieux centraux en Allemagne du Sud. Une recherche économique-géographique sur la régularité de la diffusion et du développement de l'habitat urbain (1933) », *Cybergeo : European Journal of Geography*, traduit par Mandana Covindassamy et traduit par Géraldine Djament.
- Cingolani P. et Lefebvre H., 2013, *L'Homme et la société*, Paris, France, L'Harmattan, 310 p.
- Claval P., 1977, « Le Marxisme et l'espace », *L'Espace géographique*, Vol. 6, n° 3, p. 145-164.
- Clochard O., 2007, *Le jeu des frontières dans l'accès au statut de réfugié. Une géographie des politiques européennes d'asile et d'immigration*, Thèse de doctorat, Université de Poitiers, Poitiers, 487 p.
- Cognard F., 2010, « *Migrations d'agrément* » et nouveaux habitants dans les moyennes montagnes françaises : de la recomposition sociale au développement territorial, Thèse de doctorat, Université Clermont-Ferrand 2, Clermont-Ferrand, 528 p.
- Colat-Parros A.-S., 2018, *Le développement territorial face à la métropolisation : une application au cas de la région Midi-Pyrénées*, Thèse de doctorat, Pau, 297 p.
- Coudeyras M., 1994, *Si Saint-Amant m'était conté*, Vertaizon, LA GALIPOTE, 233 p.
- Coudeyras M., 2014, *Si Cunlhat m'était conté*, Vertaizon, LA GALIPOTE, 252 p.
- Crapanzano V., 1985, *Waiting: the whites of South Africa*, New York, Random House, 358 p.
- Crastes F. (éd.), 2017, *L'étranger : altérité, altération, métissage*, Ajaccio, France, Albiana, 286 p.
- Cresswell T., 2009, « Place », dans Kitchin R. et Thrift N. (éd.), *International Encyclopedia of Human Geography*, Oxford, Elsevier, p. 169-177.

- Dalley P., 2003, « Définir l'accueil : enjeu pour l'immigration en milieu minoritaire francophone en Alberta », *Francophonies d'Amérique*, Vol. 16, p. 67-78.
- Dastur F., 2013, « L'expérience de la rencontre », *L'information psychiatrique*, Vol. 89, n°6, p. 443-451.
- Davezies L., 2008, « Il y a économie résidentielle et économie résidentielle... », *Pour*, Vol. 199, n°4, p. 50-52.
- Davezies L. et Talandier M., 2014, « L'émergence des systèmes productivo-résidentiels. Territoires productifs-territoires résidentiels : quelles interactions ? »
- Del Biaggio C. et Rey R., 2016, « "Crise" migratoire ou crise des politiques européennes ? », *Vivre Ensemble*, 158, p. 20.
- Desplanques G., 2008, « Les Britanniques et les Néerlandais dans les campagnes françaises vers 2000 », dans CERAMAC (éd.), *Les étrangers dans les campagnes*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise Pascal, Coll. « CERAMAC », n° 25, p. 79-89.
- Detue F. et al., 2017, « Récits d'exilés. Projets, usages, lectures », *e-Migrinter*, Vol. 16.
- Di Méo Guy, 2001, *Géographie sociale et territoires*, Paris, Nathan, coll. « Fac Géographie », 317 p.
- Di Méo Guy et Buléon Pascal, 2005, *L'espace social : une lecture géographique des sociétés*, Paris, Armand Colin, coll. « Collection U Géographie », 303 p.
- Diry J.-P., 1994, « Les espaces ruraux fragiles essai de définition », *Bulletin de l'association OZP*, Vol. 5, p. 7.
- Duarte P., 2007, « Les espaces de sociabilité chez l'internaute habitant. Le coin informatique », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, Vol. 102, n°1, p. 102-109.
- Durkheim É., 2013, *De la division du travail social*, Presses Universitaires de France, coll. « Quadrige ».
- Édouard J.-C., 2001, *Organisation et dynamique urbaines du nord du Massif Central : Auvergne, Limousin, Nivernais*, Presses Universitaires Blaise Pascal, 590 p.
- Édouard J.-C., 2012, « La place de la petite ville dans la recherche géographique en France : de la simple monographie au territoire témoin », *Annales de géographie*, Vol. 683, n°1, p. 25-42.
- Édouard J.-C., 2014, « L'action publique dans les petites villes françaises. Mimétisme ou innovation ? », *Métropolitiques*.
- Édouard J.-C., 2017, « Les petites villes du Massif central : ces villes que l'on dit plus fragiles ? », dans Roth H. (éd.), *Espaces fragiles. Construction scientifique, dynamiques territoriales et action publique*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise Pascal, coll. « Territoires », n° 1, p. 141-161.
- Ehret R., 2002, « Le discours de l'intégration », *Ethnologie française*, Vol. 32, n°2, p. 253-261.
- Estienne P., 2000, *Les régions françaises*, Paris, Armand Colin, 271 p.
- Fassin D. et Kobelinsky C., 2012, « Comment on juge l'asile », *Revue française de sociologie*, Vol. 53, n°4, p. 657-688.
- Fdida S., 1997, *Des autoroutes de l'information au cyberspace*, Paris, Flammarion, coll. « DOMINOS », 132 p.

- Flamant A., 2014, *Droit de cité ! : construction et dilution d'une politique municipale d'intégration des étrangers dans les villes de Lyon, Nantes et Strasbourg (1981-2012)*, Thèse de doctorat, Université Lyon 2, Lyon, 651 p.
- Flamant A. *et al.*, 2020, « Éditorial : Hors des grandes villes ! L'accueil des exilé·e·s dans les petits milieux d'immigration », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, Vol. 36, n°2-3, p. 7-27.
- Formarier M., 2003, « Approche du concept d'accueil, entre banalité et complexité. », *Recherche en soins infirmiers*, Vol. 12, n°75.
- Formarier M., 2012, « Accueil », dans Formarier M. (éd.), *Les concepts en sciences infirmières.*, Toulouse, Association de Recherche en Soins Infirmiers, coll. « Hors collection », p. 43-45.
- Forsé M., 1981, « La sociabilité », *Économie et Statistique*, Vol. 132, n°1, p. 39-48.
- Fortin A., 1987, « Les lieux de sociabilité et de la solidarité féminine », *Cahiers de géographie du Québec*, Vol. 83, n°31, p. 157-175.
- Fortin A., 1992, « Solidarités invisibles et prise en charge de la communauté par elle-même », *Service social*, Vol. 41, n°1, p. 7-27.
- Foucault M., 1993, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 360 p.
- Fournier M. (éd.), 2016, *Cartographier les récits*, Presses Universitaires Blaise Pascal, 244 p.
- Fourot A.-C., 2013, *L'intégration des immigrants*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 244 p.
- Fraser N., 2011, *Qu'est-ce que la justice sociale ?*, Paris, La Découverte, 182 p.
- Frémont Armand *et al.*, 1984, *Géographie sociale*, Paris, Masson, 387 p.
- Frigoli G., 2008, « Extension du domaine de la justice locale. L'asile, entre politique d'immigration et politique sociale », *Asylon(s)*, n°5.
- Frouard H., 2018, « Le punk, quarante ans de contre-culture », *Sciences Humaines*, Vol. 305, n°7, p. 27-27.
- Gachon L., 2016, *Maria*, La Geneytouse, France, Lucien Souny, 174 p.
- Gaffiot Félix, 2000, *Le grand Gaffiot : dictionnaire latin-français*, Nouvelle édition revue et Augmentée., Paris, Hachette, 1766 p.
- Galland O., 1995, « Une entrée de plus en plus tardive dans la vie adulte », *Économie et Statistique*, Vol. 283, n°1, p. 33-52.
- Gardesse C. et Lelevrier C., 2020, « Refugees and Asylum Seekers Dispersed in Non-Metropolitan French Cities: Do Housing Opportunities Mean Housing Access? », *Urban Planning*, Vol. 5, n°3, p. 138-149.
- Gaynard H., 2014, « Quand l'histoire nous projette dans l'avenir », dans Varaschin D. *et al.* (éd.), *Histoire économique et sociale de la Savoie de 1860 à nos jours*, Librairie Droz, coll. « Publications d'histoire économique et sociale internationale », p. 9-13.
- Gensburger S., 2015, « La diffusion transnationale de la catégorie de « Juste parmi les Nations ». (Re)penser l'articulation entre diffusion des droits de l'homme et globalisation de la mémoire », *Revue internationale de politique comparée*, Vol. 22, n°4, p. 537-555.

- George P., 1968, « Pour une étude systématique des petites villes », *Annales de géographie*, Vol. 77, n°424, p. 743-747.
- Germain A., 1997, « L'étranger et la ville », *Canadian Journal of Regional Science*, Vol. 20, n°1-2, p. 237-254.
- Gervais-Lambony P., 2017, « La justice spatiale pour revisiter et comprendre mieux l'Afrique du Sud métropolitaine », *Annales de géographie*, Vol. 713, n°1, p. 82-106.
- Gervais-Lambony P. et Dufaux F., 2009, « Justice... spatiale ! », *Annales de géographie*, Vol. 665-666, n°1, p. 3-15.
- Gill N., 2009, « Governmental mobility: The power effects of the movement of detained asylum seekers around Britain's detention estate », *Political Geography*, Vol. 28, n°3, p. 186-196.
- Gintrac C. et Mekdjian S., 2014, « Le peuple et la « France périphérique » : la géographie au service d'une version culturaliste et essentialisée des classes populaires », *Espaces et sociétés*, Vol. 156-157, n°1, p. 233-239.
- Giroud M. et al., 2011, *Les mobilités spatiales dans les villes intermédiaires : Territoires, pratiques, régulations. Actes du colloque de Clermont-Ferrand 25 et 26 novembre 2010*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise Pascal, 494 p.
- Gourdeau C., 2018, *Des communes d'accueil pour les personnes migrantes : expériences de collaboration entre mairie et collectif citoyen en Normandie et en Bretagne*, Fondation de France/La Cimade, Paris, 76 p.
- Granié A.-M., 2003, « Sociabilités dans le monde rural », *Revue Projet*, Vol. 274, n°2, p. 51-58.
- Gravari-Barbas M. (éd.), 2005, *Habiter le patrimoine : enjeux, approches, vécu*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 618 p.
- Guilluy C., 2010, *Fractures françaises*, Paris, François Bourin Éditeur, 206 p.
- Guinard P. et Tratnjek B., 2016, « Géographies, géographes et émotions », *Carnets de géographes*, n°9.
- Hackworth J., 2007, *The Neoliberal City: Governance, Ideology, and Development in American Urbanism*, New-York, Cornell University Press, 248 p.
- Halbwachs M., 1932, « Chicago, expérience ethnique », *Annales*, Vol. 4, n°13, p. 11-49.
- Hanappe C. (éd.), 2018, *La ville accueillante : accueillir à Grande-Synthe, questions théoriques et pratiques sur les exilés, l'architecture et la ville*, Paris, Plan Urbanisme Construction Architecture, 519 p.
- Harvey D., 1992, « Social Justice, Postmodernism and the City », *International Journal of Urban and Regional Research*, Vol.16, n°4, p. 588-601.
- Harvey D., 2008, « The Right to the City », *New Left Review*, n°53, p. 23-40.
- Harvey D., 2009, *Social justice and the city*, Athens (Ga.), USA, 354 p.
- Harvey D., 2010, *The Enigma of Capital: And the Crises of Capitalism*, Oxford, Oxford University Press, 296 p.
- Hebdige D., 1979, *Subculture: The Meaning of Style*, New York, Routledge, 208 p.
- Heller C. et al., 2019, « Vers une politique de la liberté de mouvement », *Communications*, Vol. 104, n°1, p. 79-93.

- Héran F., 1988, « La sociabilité, une pratique culturelle », *Economie et Statistique*, Vol. 216, n°1, p. 3-22.
- Héran F., 2018, « Comment l'Europe accueille – ou non – les demandeurs d'asile depuis 2015 », *IC Migrations*.
- Hubscher R., 2005, *L'immigration dans les campagnes françaises : XIXe-XXe siècle*, Paris, Odile Jacob, 478 p.
- Hudry M. et al., 1998, *Découvrir l'histoire de la Savoie*, Albertville, Centre de la culture savoyarde, 240 p.
- Hugo G. et Morén-Alegret R., 2008, « International migration to non-metropolitan areas of high income countries: editorial introduction », *Population, Space and Place*, Vol. 14, n°6, p. 473-477.
- Jacqueline C., 1989, *De L'immigré Au Citoyen*, Paris, La documentation française, 156 p.
- Jodelet D., 2005, « Formes et figures de l'altérité », dans Sanchez-Mazas M. et Licata L. (éd.), *L'autre : regards psychosociaux*, Grenoble, France, Presses universitaires de Grenoble.
- Jousseume V. et Talandier M., 2016, « Bourgs-centres et petites villes en France », *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement*, n°32.
- Kayser B., 1969, « L'espace non-métropolisé du territoire français », *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest. Sud-Ouest Européen*, Vol. 40, n°4, p. 371-378.
- Kayser B., 1988, « Renaissance rurale aux Etats-Unis », *Économie rurale*, Vol. 183, n°1, p. 3-10.
- Kayser B., 1989, *La renaissance rurale : sociologie des campagnes du monde occidental*, Paris, Armand Colin, 316 p.
- Keerle R. et Viala L., 2020, « Centralité(s), métropolisation et petites villes : pour un fondement métaterritorial de l'équité », *justice spatiale | spatial justice*, n°9.
- Kobelinsky C., 2010, *L'accueil des demandeurs d'asile : une ethnographie de l'attente*, Paris, Éditions du cygne, 269 p.
- Kobelinsky C., 2012, « Des corps en attente. Le Quotidien des demandeurs d'asile », *Corps*, Vol. 10, n°1, p. 183-192.
- Kobelinsky C., 2014, « Le temps dilaté, l'espace rétréci », *Terrain. Anthropologie & sciences humaines*, n°63, p. 22-37.
- Kobelinsky C., 2015, « Accueil ou contrôle ? », *Plein droit*, Vol. 105, n°2, p. 14-17.
- Labourie J.-P., 1997, « Les petites villes et la métropolisation. État de la question à travers la recherche universitaire », dans Labourie J.-P. et Renard J. (éd.), *Bourgs et petites villes*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, coll. « Villes et Territoires », n° 10, p. 21-50.
- Lacquement G., 2017, « Les espaces ruraux défavorisés : une catégorie d'aménagement du territoire en Allemagne », dans Roth H. (éd.), *Espaces fragiles. Construction scientifique, dynamiques territoriales et action publique*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise Pascal, coll. « Territoires », n° 1, p. 73-94.
- Lacroix M., 2004a, « Canadian Refugee Policy and the Social Construction of the Refugee Claimant Subjectivity: Understanding Refugeeeness », *Journal of Refugee Studies*, Vol. 17, n°2, p. 147-166.

- Lacroix M., 2004 b, « Les demandeurs d'asile au Canada : quelques enjeux pour la pratique du travail social », *Service social*, Vol. 51, n°1, p. 45-59.
- Lacroix T., 2020, « Réseaux des villes hospitalières : un panorama global », *e-migrinter*, n°20.
- Lambert N. et Zanin C., 2016, *Manuel de cartographie : principes, méthodes, applications*, Paris, Armand Colin, coll. « Coursus : Géographie », 221 p.
- Landy F. et Moreau S., 2015, « Le droit au village », *Justice spatiale - Spatial justice*, n°7.
- Lanne J.-B., 2018, *Des vies en veille : géographies abandonnées des acteurs quotidiens de la sécurité à Nairobi*, Thèse de doctorat, Université Bordeaux Montaigne, France, 555 p.
- Lascoumes P., 1996, « Rendre gouvernable : de la "traduction" au "transcodage". L'analyse des processus de changement dans les réseaux d'action publique », *Cahier du CURAP*, p. 325-338.
- Lefebvre H., 1968, *Le droit à la ville*, Paris, Éditions Anthropos, 164 p.
- Lefebvre H., 1974, *La production de l'espace*, Paris, Éditions Anthropos, coll. « Société et urbanisme », 485 p.
- Léger D. et Hervieu B., 1979, *Le retour à la nature*, Paris, Le Seuil, coll. « Espacements », 234 p.
- Lendaro A. et al., 2019, *La crise de l'accueil*, Paris, La Découverte, coll. « Recherches », 320 p.
- Lessault D. et al., 2019, « La parole à... », *La lettre de l'asile et de l'intégration de l'association France Terre d'Asile*, n°88, p. 5.
- Lethbridge J., 2017, *Privatisation des services aux migrants et aux réfugiés et autres formes de désengagement de l'État*, Bureau de recherches internationales sur les services publics (PSIRU), Londres, 58 p.
- Lévy J., 1989, « Invitation au voyage », *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, Vol. 2, n°5, p. 69-73.
- Lévy J., 1993, « Espace intime, espace légitime ? Paris, l'urbain, l'urbanité », *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, Vol. 6, n°21, p. 52-64.
- Levy J., 1994, *L'Espace légitime. Sur la dimension géographique de la fonction politique*, Paris, Les Presses de Sciences Po, 448 p.
- Lévy J., 2000, « Les nouveaux espaces de la mobilité », dans Bonnet M. (éd.), *Les Territoires de la mobilité*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Sciences sociales et sociétés », p. 155-170.
- Lévy J., 2013, « Capital spatial », dans Lévy J. et Lussault M. (éd.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Éditions Belin, p. 147-149.
- Lévy J. et Lussault M., 2013, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Nouvelle édition revue et Augmentée., Paris, Belin, 1127 p.
- Lompech M., 2017, « Régions marginales et espaces fragiles en Slovaquie », dans Roth H. (éd.), *Espaces fragiles. Construction scientifique, dynamiques territoriales et action publique*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise Pascal, coll. « Territoires », n° 1, p. 229-246.

- Lösch A., 1954, *The Economics of Location*, 2e édition., New Haven, Yale Univ Press, 520 p.
- Lussault M., 2009, *De la lutte des classes à la lutte des places*, Paris, Grasset, 224 p.
- Lussault M., 2014, « Places (Lutte des). », *EspacesTemps.net [En ligne]*.
- Lussault M., 2018, « Accueillir sans conditions, une nouvelle éthique de l'espace urbain », dans Hanappe C. (éd.), *La ville accueillante. Accueillir à Grande-Synthe : questions théoriques et pratiques sur les exilés, l'architecture et la ville*, Paris, PUCA, coll. « Recherche », p. 471-489.
- Lynch K., 1972, *What Time is This Place?*, Cambridge, MIT Press, 277 p.
- Lynch K., 1984, *Good City Form*, Cambridge, Mass., The MIT Press.
- Lynch K., 2008, *The image of the city*, 33. print., Cambridge, Mass., M.I.T. Press, coll. « Publication of the Joint Center for Urban studies », 194 p.
- Mahnig H., 1999, « La question de "l'intégration" ou comment les immigrés deviennent un enjeu politique. Une comparaison entre la France, l'Allemagne, les Pays-bas et la Suisse », *Sociétés Contemporaines*, Vol. 33, n°1, p. 15-38.
- Mainet H., 2017, *Ville-campagne, urbain-rural : mots, lieux et liens. Approches croisées France-Afrique subsaharienne*, Habilitation à diriger des recherches, Université Toulouse Jean Jaurès, Toulouse, 147 p.
- Mantanika R. et Papantoniou K., 2012, « Les exilés en Grèce, bouc émissaires de la crise économique », dans MIGREUROPE (éd.), *Atlas des migrants en Europe : Géographie critique des politiques migratoires*, Paris, Armand Colin.
- Mantovan G., 2017, « « Au milieu du chemin de notre vie ». Le témoignage dans un centre de soins pour exilés à Paris : contenu, formes et intrigue », *e-Migrinter*, n°16.
- Marcus G., 2000, *Lipstick Traces. Une histoire secrète du vingtième siècle*, traduit par Guillaume Godard, Paris, Folio, 608 p.
- Marcuzzi M.-F., 2013, « L'œuvre des Enfants à la Montagne du pasteur Louis Comte », dans Cabanel P. et al. (éd.), *La montagne refuge : accueil et sauvetage des Juifs autour du Chambron-sur-Lignon*, Paris, Albin Michel, p. 39-48.
- Masse J.-P., 2001, « Genèse et institutionnalisation du dispositif d'accueil des réfugiés politiques en France », *Cahiers de la sécurité intérieure*, Vol. 45, p. 45-68.
- Mazaud C., 2013, *L'artisanat français : entre métier et entreprise*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 217 p.
- Mekdjian S., 2009, *De l'enclave au kaléidoscope urbain. Los Angeles au prisme de l'immigration arménienne.*, Thèse de doctorat, Université de Nanterre - Paris X, Paris, 357 p.
- Mekdjian S. et al., 2014, « Figurer les entre-deux migratoires », *Carnets de géographes*, n°7.
- Mekdjian S., 2018, « Frontières et migrations internationales », dans Ciattoni A. et Veyret Y. (éd.), *Les fondamentaux de la géographie*, Paris, Armand Colin, p. 99-125.
- Mekdjian S. et Amilhat Szary A.-L., 2015, « Cartographies traverses, des espaces où l'on ne finit jamais d'arriver », *visionscarto*.
- Merlin P., 1973, *Méthodes quantitatives et espace urbain*, Paris, Masson et cie, 190 p.
- Mestheneos E., 2000, *Bridges and fence: refugee perception of integration in the European Union*, OCIV Belgium, 88 p.

- Mestheneos E. et Ioannidi E., 2002, « Obstacles to Refugee Integration in the European Union Member States », *Journal of Refugee Studies*, Vol. 15, n°3, p. 304-320.
- Meyniel C., 2016, « La densité de population déterminante en matière de temps d'accès aux équipements courants », *Insee Analyses*, n°20, p. 1-4.
- Mialocq M., 2020, *Les territoires ruraux à l'épreuve de nouvelles manières d'habiter : vivre en habitat non-ordinaire dans des espaces de faible densité*, Thèse de doctorat, Université de Poitiers, Poitiers, 411 p.
- Michalon B., 2012, « La mobilité au service de l'enfermement ? », *Géographie et cultures*, n°81, p. 91-110.
- Michalon B. et al., 2017, « Balkans transit », dans MIGREUROP (éd.), *Atlas des migrants en Europe : Géographie critique des politiques migratoires*, Paris, Armand Colin, p. 64-65.
- Michalon B., 2020, « Répartir les exilés en dehors des grandes métropoles : l'État dépendant des associations ? », *CAMIGRI – Lettre d'information*, p. 4.
- MIGREUROP, 2012, *Atlas des migrants en Europe : Géographie critique des politiques migratoires*, Paris, Armand Colin, 144 p.
- Milazzo J., 2018, *Habiter un village global : migrations et expériences à Cadaqués (Catalogne, Espagne)*, Thèse de doctorat, Université Aix-Marseille, 379 p.
- Morange M. et Quentin A., 2018, « Justice spatiale, pensée critique et normativité en sciences sociales », *justice spatiale | spatial justice*, n°7, p. 1-24.
- Morin E., 1982, *Science avec conscience*, Paris, Fayard, 328 p.
- Navez-Bouchanine F. (éd.), 2005, *Intervenir dans les territoires à urbanisation diffuse*, La tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 570 p.
- Noiriel G., 1991, *La tyrannie du national*, Paris, Calmann-Lévy, coll. « Les temps qui courent », 355 p.
- Nuvolati G., 2009, « Le flâneur dans l'espace urbain », *Géographie et cultures*, traduit par Clément Rivière, n°70, p. 7-20.
- Olmedo É., 2011, « Cartographie sensible, émotions et imaginaire », *visionscarto*.
- Pillant L., 2016, « En Grèce, une crise migratoire chronique », *Plein droit*, Vol. 111, n°4, p. 31-34.
- Pistre P. et Frédéric R., 2018, « Seulement 5 ou 15 % de ruraux en France métropolitaine ? Les malentendus du zonage en aires urbaines », *Géoconfluences*.
- Portes A. (éd.), 1995, *The economic sociology of immigration: essays on networks, ethnicity, and entrepreneurship*, New York, Russell Sage Foundation, 326 p.
- Poupard G., 2015, « Développement local et emploi productif : un monopole des métropoles ? », *Population Avenir*, Vol. 725, n°5, p. 4-8.
- Préau P., 2001, « La population de la Savoie au recensement de 1999 », *Revue de Géographie Alpine*, Vol. 89, n°1, p. 41-56.
- Prouteau L. et Wolff F.-C., 2004, « Donner son temps : les bénévoles dans la vie associative », *Économie et Statistique*, Vol. 372, n°1, p. 3-39.
- Racine J.-B. et al., 2013, « Violence », dans Lévy J. et Lussault M. (éd.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Nouvelle édition revue et Augmentée., Paris, Belin, p. 1087-1090.

Rautenberg M., 2003, « Comment s'inventent de nouveaux patrimoines : usages sociaux, pratiques institutionnelles et politiques publiques en Savoie », *Culture & Musées*, Vol. 1, n°1, p. 19-40.

Rawls J., 1971, *A Theory of Justice*, Cambridge, Harvard University Press, 560 p.

Reclus É., 2014, *Les grands textes*, Paris, Flammarion, 503 p.

Rekacewicz P., 2013, « Cartographie radicale », *Le Monde diplomatique*, <<https://www.monde-diplomatique.fr/2013/02/REKACEWICZ/48734>>.

Reumaux F., 2008, « Sociabilité et socialité urbaine chez Park. Sur les traces de Simmel ? », *SociologieS*.

Rey A. (éd.), 2005, *Dictionnaire culturel en langue française*, Paris, Dictionnaires Le Robert.

Reynaud A., 1981, *Société, espace et justice*, Paris, Presses Universitaires de France, 264 p.

Ricœur P., 2000, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Éditions du Seuil, 672 p.

Rieutort L., 2006, *Massif Central, Hautes terres d'initiatives*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise Pascal, coll. « CERAMAC », 121 p.

Rieutort L. *et al.*, 2017, « Les espaces "fragiles" en France : des trajectoires complexes », dans Roth H. (éd.), *Espaces fragiles. Construction scientifique, dynamiques territoriales et action publique*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise Pascal, coll. « Territoires », n° 1, p. 33-71.

Rigoni I., 2018, « Logiques institutionnelles et répertoires d'action après Calais. Hétérogénéité des pratiques des acteurs sociaux et politiques depuis le démantèlement du bidonville de Calais », *Sciences Actions Sociales*, Vol. 9, n°1, p. 82-104.

Ripoll F., 2006, « Réflexions sur les rapports entre marquage et appropriation de l'espace », dans Bulot T. et Veschambre V. (éd.), *dimensions spatiale et linguistique de la mémoire urbaine*, L'Harmattan, p. 15-36.

Ripoll F. et Veschambre V., 2005, « Sur la dimension spatiale des inégalités. Contribution aux débats sur la "mobilité" et le "capital spatial" », dans Arlaud S. *et al.* (éd.), *Rural – Urbain. Nouveaux liens, nouvelles frontières*, Presses universitaires de Rennes, coll. « Espace et Territoires », p. 467-483.

Rivière C.A., 2004, « La spécificité française de la construction sociologique du concept de sociabilité », *Rezeaux*, Vol. 123, n°1, p. 207-231.

Robinson V. *et al.*, 2003, *Spreading the « burden »?: A review of policies to disperse asylum seekers and refugees*, 1^{re} éd., Bristol University Press.

Roth H. (éd.), 2017, *Espaces fragiles : Construction scientifique, dynamiques territoriales et action publique*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise Pascal, coll. « Territoires », n° 1, 258 p.

Rousseau C. *et al.*, 1997, *Politique d'immigration et santé mentale : impact des séparations familiales prolongées sur la santé mentale des réfugiées*, Rapport de recherche, CQRS, Québec.

Rouvière C., 2015, *Retourner à la terre*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 500 p.

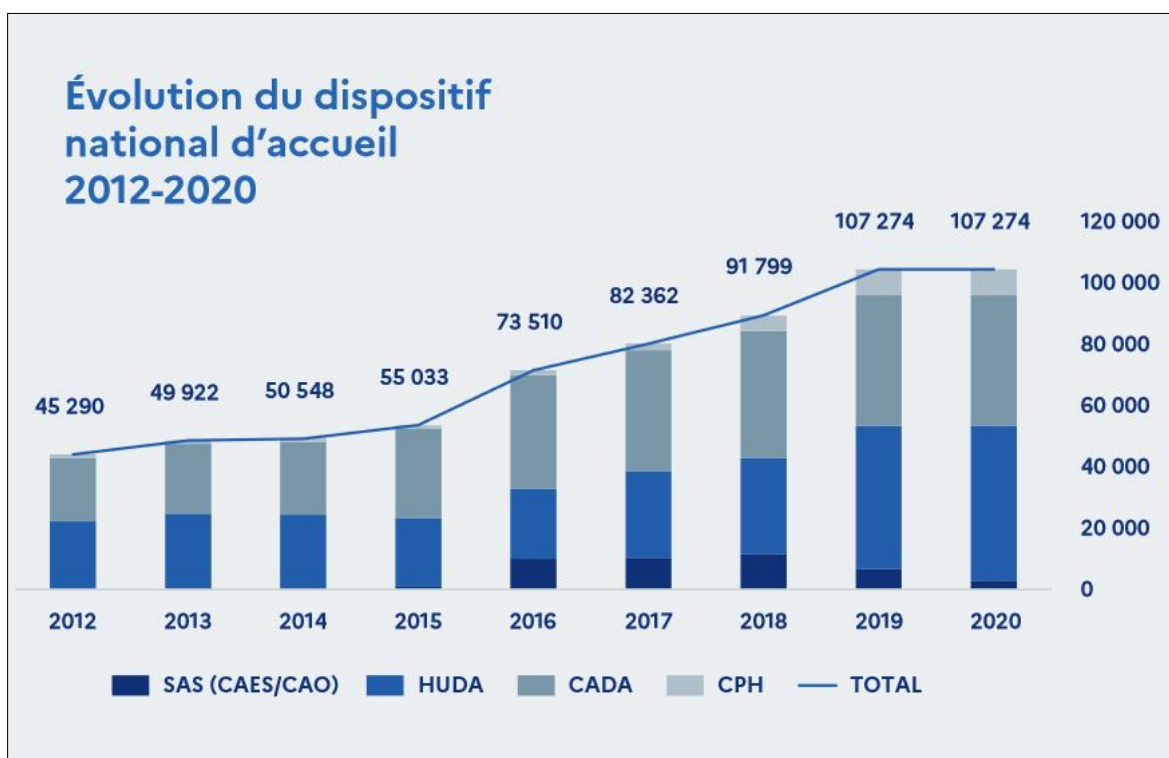
Rouvière C., 2016, « Migrations utopiques et révolutions silencieuses néorurales depuis les années 1960 », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, n°133, p. 127-146.

- Ruby C., 2013, « Utilitarisme », dans Lévy J. et Lussault M. (éd.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Nouvelle édition revue et Augmentée., Paris, Belin, p. 1060-1062.
- Safi M., 2006, « Le processus d'intégration des immigrés en France : inégalités et segmentation », *Revue française de sociologie*, Vol. 47, n°1, p. 3-48.
- Sanchez-Mazas M. *et al.*, 2018, « Scolarisation des enfants de demandeurs d'asile : nouvelles pratiques, nouveaux dispositifs, nouveaux « métiers » sous le signe de l'incertitude », *Raisons éducatives*, Vol. 22, n°1, p. 223-248.
- Santamaria M., 2008, *Politique nationale de l'asile et enjeux locaux : étude comparative de l'accueil des demandeurs d'asile dans les Bouches-du-Rhône, l'Isère et le Rhône (1999-2005)*, Thèse de doctorat, Université Aix-Marseille 3.
- Sayad A., 1994, « Qu'est-ce que l'intégration ? », *Hommes & Migrations*, Vol. 1182, n°1, p. 8-14.
- Scheper-Hughes N. et Bourgois P., 2004, « Introduction: Making sense of violence », dans *Violence in war and peace: An anthology*, p. 1-27.
- Schmoll C., 2005, « Pratiques spatiales transnationales et stratégies de mobilité des commerçantes tunisiennes », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, Vol. 21, n°1, p. 131-154.
- Schmoll C. *et al.*, 2015, *Migrations en Méditerranée*, Paris, CNRS Éditions, 382 p.
- Schnapper D., 1991, « L'intégration : définition sociologique », *Migrants-Formation*, n°86, p. 32-51.
- Schwartz B., 1974, « Waiting, Exchange, and Power: The Distribution of Time in Social Systems », *American Journal of Sociology*, Vol. 79.
- Schwartz B., 1975, *Queuing and Waiting: Studies in the Social Organization of Access and Delay*, Chicago, University of Chicago Press, 217 p.
- Simon G., 1976, « L'espace migratoire des Tunisiens en France », *L'Espace géographique*, Vol. 5, n°2, p. 115-120.
- Soja E. *et al.*, 2011, « La justice spatiale et le droit à la ville : un entretien avec Edward SOJA », *Justice Spatiale | Spatial Justice*, n°3.
- Spire A., 2004, « Les réfugiés, une main-d'œuvre à part ? Conditions de séjour et d'emploi, France, 1945-1975 », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, Vol. 20, n°2, p. 13-38.
- Stewart E. et Shaffer M., 2015, « Moving On ? Dispersal Policy, Onward Migration and Integration of Refugees in the UK », *University of Strathclyde*.
- Subra P., 2016, *Géopolitique locale*, Paris, Armand Colin, coll. « U », 336 p.
- Talandier M., 2007, *Un nouveau modèle de développement hors métropolisation : le cas du monde rural français*, Thèse de doctorat, Université Paris 12, Paris, 379 p.
- Talandier M., 2008, « Richesse et développement des territoires », *Pour*, Vol. 199, n°4, p. 53-59.
- Talandier M., 2012, « L'émergence des systèmes productivo-résidentiels », *Actes du Colloque de l'ARSDLF : Industrie, villes et régions dans une économie mondialisée*, p. 25.
- Tarrius A., 1989, *Anthropologie du mouvement*, Caen, Paradigme, 192 p.

- Tiberj V., 2014, « Intégration », *Sociologie*.
- Tisato D., 2017, « Le temps interstitiel des demandeurs d'asile », *Migrations Société*, Vol. 168, n°2, p. 119-135.
- Tommasi G., 2018, « La gentrification rurale, un regard critique sur les évolutions des campagnes françaises », *Géococonfluences*.
- Tratnjek B., 2012, « Le viol comme arme de guerre et la “géographie de la peur” », *Revue Défense Nationale*, Tribunes, 249.
- Tratnjek B. et Rekacewicz P., 2016, « Cartographier les émotions », *Carnets de géographes*, n°9.
- Valluy J., 2008, « Du retournement de l'asile (1948-2008) à la xénophobie de gouvernement : construction d'un objet d'étude », *Cultures & Conflits*, n°69, p. 81-111.
- Veschambre V., 2008, *Traces et mémoires urbaines : enjeux sociaux de la patrimonialisation et de la démolition*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 315 p.
- Vidal L. et al., 2011, « Sociétés, mobilités, déplacements : les territoires de l'attente. », *Confins - Revue franco-brésilienne de géographie*.
- Vilchien D., 2005, « Les nouvelles orientations de la politique d'intégration en France », *Santé, Société et Solidarité*, Vol. 4, n°1, p. 79-85.
- Villazor R.C., 2010, « “Sanctuary Cities” and Local Citizenship », *Fordham Urban Law Journal*, Vol. 37, n°2, p. 573-598.
- Weber M., 2002[1963], *Le savant et le politique*, Paris, Le monde en 10/18, 224 p.
- Weber S., 2007, *Nouvelle Europe, nouvelles migrations : Frontières, intégration, mondialisation*, Paris, Éditions du Félin, 118 p.
- Weil P., 1988, *L'analyse d'une politique publique : la politique française d'immigration : 1974-1988*, Thèse de doctorat, Institut d'études politiques, Paris.
- Weil P., 1994, « La politique de la France », *Politique étrangère*, Vol. 59, n°3, p. 719-729.
- Weil P., 1997, *Des conditions d'application du principe du droit du sol pour l'attribution de la nationalité française*, Institut d'études politiques, Paris, 121 p.
- Wieviorka M., 2008, « L'intégration : un concept en difficulté », *Cahiers internationaux de sociologie*, Vol. 125, n°2, p. 221-240.
- Wihtol de Wenden C., 2009, *La globalisation humaine*, Paris, Presses Universitaires de France, 272 p.
- Wihtol de Wenden C., 2009, « Convergences et divergences des politiques d'immigration entre la France et l'Allemagne », *Hommes & Migrations*, Vol.1277, p. 6-11.
- Wihtol de Wenden C., 2011, « L'intégration en France à la lumière de deux rapports récents du Haut Conseil à l'intégration », *Hommes & migrations*, n°1294, p. 18-23.
- Wihtol de Wenden C., 2017, « La souveraineté en question », dans *La question migratoire au XXIe siècle. Migrants, réfugiés et relations internationales*, Presses de Sciences Po, coll. « Références », p. 63-108.
- Wihtol De Wenden C., 2018, « La politique française d'immigration (1945-2015) », *Les Cahiers du GEPE*, n°9.
- Young I.M., 1990, *Justice and the Politics of Difference*, Princeton University Press, 286 p.

Annexes

Annexe 1 – Doublement des places d’hébergement du DNA entre 2015 et 2020



Source annexe 1 : Schéma national d'accueil des demandeurs d'asile et d'intégration des réfugiés 2021-2023, ministères de l'Intérieur, p. 5.

Annexe 2 – Quatre indicateurs pour choisir les territoires des structures d'hébergement

Afin de garantir une répartition équilibrée du parc d'hébergement au sein de la région, 4 indicateurs principaux ont été définis dans le cadre des groupes de travail pour prioriser les territoires dans le cadre des créations de places. Ces critères sont les suivants :

Critère	Indicateur(s) associé(s)	Commentaire
Population	Population départementale	Données INSEE
Capacités actuelles	Nombre de places dédiées	À la date de publication du schéma national
Opportunités immobilières	Taux de vacance dans le parc social	Vigilance sur la non concentration dans les quartiers prioritaires de la Ville
Précarité	Revenus de la population	critère de minoration

Ces critères visent la recherche de meilleurs équilibres infra départementaux : l'emplacement au sein des départements demeure à la discrétion du Préfet de département, en concertation avec les élus.

Source annexe 2 : Schéma régional d'accueil des demandeurs d'asile Auvergne-Rhône-Alpes 2016-2017, p. 10.

Annexe 3 – Quatre indicateurs pour analyser « l’opportunité » et la « faisabilité » des « projets » de création de structures d’hébergement

Les critères suivants peuvent être utilisés par les services départementaux pour analyser l’opportunité et la faisabilité des projets :

Critère	Objectif	Commentaire
Dynamisation des espaces ruraux	Opportunité	Maintien école, commerces, tendance démographique...
Transports	Faisabilité	Hypothèse de navettes opérateurs vers GUDA, PADA, Pôle emploi....
Santé, services médico-sociaux	Faisabilité/opportunité	Accès aux plateaux techniques, accessibilité PMR, maternité et services petite enfance...
Acceptabilité politique	Faisabilité/opportunité	Contacts préalables avec les élus locaux...

Source annexe 3 : Schéma régional d’accueil des demandeurs d’asile Auvergne-Rhône-Alpes 2016-2017, p. 11.

Annexe 4 – Grille d’entretien pour les enquêtes menées auprès des responsables/coordonateurs des CADA

Type de document : Grille d’entretien

Type d’entretien : Semi-directif

Acteur à interroger : Directeur ou coordinateur d’un CADA

Durée estimée de l’entretien : 1h00 – 1h15

I. L’association et le CADA

1. L’association

- a. Missions originaires
- b. Missions actuelles
- c. Le financement (une tendance vers la baisse ou plutôt vers la hausse du budget ?)
- d. Les objectifs de l’action militante de l’association
- e. Les ressources humaines (nombre, formation, partage des tâches)

2. Le CADA

- a. Historique de création (date, lieu et contexte) et à l’initiative de qui ?
- b. Missions du CADA et leurs évolutions
- c. Nombre de places et évolution depuis la création du CADA

- d. Le mode de gestion et les ressources financières
- e. Pouvez-vous nous parler de votre parcours (Depuis quand travaillez-vous dans le CADA ? Quelle est votre parcours académique et professionnel ? Quelle connaissance avez-vous du territoire ?)
- f. Le personnel et sa formation
- g. Quelle est la place que vous accordez aux bénévoles ? Avez-vous des stratégies de travail avec ces bénévoles et, si oui, quels sont les éléments principaux que vous ciblez ?

II. Le dispositif d'accueil

- 3. L'historique
- 4. Acteurs impliqués (Élus, associations, bénévoles, bailleurs immobiliers...) et quel est leur cadre d'interaction ?
- 5. Rôle de l'association et du CADA dans ce dispositif
- 6. Lien du dispositif avec la coordination, d'une part, à l'échelle du département et, d'autre part, à l'échelle de la région.
 - a. La place du CADA dans ces coordinations
 - b. Comment évaluez-vous la situation (les points forts et les points à améliorer)
 - c. Liens, d'une part, entre bénévoles et, d'autre part, entre bénévoles et le CADA
- 7. Consigne de la part des élus et/ou de l'État pour inciter les bénéficiaires d'une protection internationale ou subsidiaire à rester sur le territoire.
 - a. Quelles stratégies ?
 - b. Quelle est la réalité sur le terrain ?
 - c. Quels éléments explicatifs de cette situation ?
- 8. L'intégration des demandeurs d'asile. Quels éléments d'accord et de désaccord avec les élus, les acteurs de l'État et les bénévoles ?

III. Les acteurs partenaires

- 9. Liste des groupes d'acteurs partenaires (par exemple : DDASS, DRDJSCS, Préfecture, OFII, OFPRA, CNDA, élus, associations, organismes de formation, bailleurs sociaux, établissements scolaires, établissements de santé, commerces, entreprises, opérateurs de transport...)
 - a. Quels contrats ?
 - b. Quelles négociations ? (Éléments à défendre et prise de décision)
 - c. Quelle évaluation des partenariats (points faibles, forts et à améliorer)

IV. Positionnement et perceptions de l'acteur

- 10. Les éléments les plus importants pour l'accueil des demandeurs d'asile

11. Avis sur les politiques publiques d'accueil des demandeurs d'asile à l'échelle de l'Union Européenne
12. Quelle lecture de la réforme de l'asile du 29 juillet 2015 et des multiples annonces faites sur les réformes à venir ?
13. Quelles répercussions (Dimensions sociale, politique et économique) de cette politique (redistribution des demandeurs d'asile entre les territoires) ?
14. Quel lien entre les réformes et « votre » territoire ?

V. Les retombées de l'accueil sur le territoire

15. Votre CADA se situe à moins d'une heure de Grenoble, Chambéry, Annecy). Opportunité ou contrainte pour les demandeurs d'asile ?
16. Quelle offre de transport dans ce territoire ?
 - a. Quelles répercussions de l'offre sur l'accueil des demandeurs d'asile ?
 - b. Quelle stratégie pour endiguer cette situation (Partenariats avec opérateurs de transport, appel aux bénévoles) ?
17. Quels critères du choix du lieu d'approvisionnement ? (Nourriture, vêtements, matériel) (exemple : petits commerces/grandes surfaces)
18. Quel rôle du CADA sur la création de l'emploi à travers le territoire ?
19. Lien de la solidarité avec les demandeurs d'asile et la création de projets, l'innovation sociale ou encore la densification du tissu associatif dans ce territoire.
 - a. De quelle manière ?
 - b. Exemples concrets

VI. Perspectives d'évolution

20. Votre vision de l'évolution de votre CADA et plus largement de l'accueil des demandeurs d'asile dans ce territoire dans les 10 années à venir.
21. L'opposition des citoyens à l'accueil des demandeurs d'asile.
 - a. Un réel obstacle ?
 - b. Avez-vous été confronté à une telle situation ?
 - c. Quelle approche et quelles réponses ?
22. Position de Laurent Wauquiez. Quelle lecture faites-vous de cet appel (pétition) ?

Annexe 5 – Grille d'entretien pour les enquêtes auprès des habitants impliqués dans l'accueil des personnes hébergées ou ayant été hébergées par les CADA

Type de document : Grille d'entretien

Type d'entretien : Semi-directif

Acteur à interroger : Bénévole

Durée estimée de l'entretien : 1h30

I. Profil de l'interviewé(e)

1. Informations préliminaires :

- a. Prénom de l'enquêté
 - b. Sexe
 - c. Âge
 - d. Lieu de naissance
 - e. Activité professionnelle ? Si oui, laquelle ? Lieu de travail ?
 - f. Parcours académique et/ou professionnel
 - g. Type de ménage
 - h. Lieu de vie et de travail et type de résidence actuelle. Depuis quand ?
 - i. Quels territoires de résidences auparavant ?
2. Quelle définition du territoire dans lequel vous résidez actuellement ? Quelles sont les limites de « votre » territoire ?
 3. Liste des lieux fréquentés quotidiennement (préciser les fréquences pour chaque lieu) Prévoir un dessin avec les lieux, les déplacements entre ces lieux et la fréquence de fréquentation pour chaque lieu.
 4. Quel moyen de déplacement utilisez-vous ?
 5. Engagement associatif et activités non liées l'accueil des demandeurs d'asile
 - a. Depuis quand ?
 - b. Nom et missions de l'association/organisation
 - c. Votre rôle ?

II. L'engagement en faveur des demandeurs d'asile

6. Historique

- a. Depuis quand êtes-vous bénévole auprès des demandeurs d'asile ?
 - b. Connaissance de la présence de demandeurs d'asile sur le territoire
 - c. Facteurs de mobilisation. Quelles sollicitations de la part des autres bénévoles du personnel du CADA, des élus... ?
 - d. Profil des demandeurs d'asile aidés (Familles avec enfants, femmes seules...)
7. Premier contact avec les demandeurs d'asile. Quels souvenirs en gardez-vous ?
 8. Quel engagement ? (Apprentissage de la langue, nourriture, transport, soins)
 9. Fréquence de votre intervention auprès des demandeurs d'asile

10. Relations aux autres bénévoles, personnel du CADA, élus avant et après l'engagement
11. Acteurs partenaires. Lesquels sont les plus importants pour atteindre vos objectifs ?
12. Liste des lieux fréquentés en compagnie des demandeurs d'asile ? Quel processus de décision ? (préciser les fréquences pour chaque lieu) Prévoir un dessin avec les lieux, les déplacements entre ces lieux et la fréquence de fréquentation pour chaque lieu (voir annexe).

III. Positionnements et perceptions

13. Éléments importants pour assurer l'accueil des demandeurs d'asile
14. Quelle lecture faites-vous de la réforme de l'asile (péréquation de l'hébergement) ?
15. Quelle perception du CADA en tant qu'institution ?
16. Implication des bénévoles (points forts et points faibles à améliorer)
17. Dans quelle mesure la situation géographique de votre territoire constitue-t-elle un handicap ou une opportunité pour les demandeurs d'asile ?
18. Activités présentes et absentes pour assurer l'accueil des demandeurs d'asile (transport comment se fait-il ? Des réclamations ?)

IV. Intégration

19. Quelle intégration pour les demandeurs d'asile ? Quels moyens et quelles contraintes ?
20. Proportion de ceux qui restent sur le territoire
21. Lieu de résidence des demandeurs d'asile ? Quels types de logements occupent-ils ?
22. Facteurs du choix des demandeurs d'asile pour rester ou quitter le territoire ?
23. Vos préférences. Quelles recommandations et quels arguments ?
24. Derrière votre engagement en faveur des demandeurs d'asile, quels projets associatifs, culturels, économiques ont émergé ? Quels exemples ?

Annexe 6 – Grille d'entretien pour les enquêtes menées auprès des élus locaux des localités abritant les trois CADA de mes périmètres d'étude

Type de document : Grille d'entretien

Type d'entretien : Semi-directif

Acteur à interroger : élus locaux

Durée estimée de l'entretien : 1h00

I - Missions et moyens de la commune

1. Comment s'est organisé l'accueil des demandeurs d'asile dans votre commune ?
2. Quels sont les acteurs avec lesquels vous avez travaillé pour mettre en place ce projet d'ouverture d'un CADA et comment se sont noués les liens avec ces acteurs ?
3. La commune participe-t-elle au financement de ce projet ? De quelle manière ?
4. Quelles sont les ressources humaines dont dispose la commune pour assurer une telle activité ? Sont-elles suffisantes et quelles stratégies avez-vous adoptées en ce sens ?
5. Avez-vous eu des oppositions de la part d'habitants de la commune concernant l'accueil des demandeurs d'asile ? Comment avez-vous géré cette question d'acceptabilité ?

II - Le pilotage national et la coordination

6. L'État a décidé une réforme de l'asile le 29 juillet 2015. Qu'en pensez-vous ? Quelle perception avez-vous de la centralisation de l'accueil des demandeurs d'asile par l'État ?
7. L'État a mis en place un coordinateur départemental, comment travaillez-vous ensemble autour de la question de l'accueil des demandeurs d'asile ? (Sujets discutés)
8. Y a-t-il eu une concertation avec d'autres acteurs à l'échelle locale (habitants) ? Comment cela a été organisé ?
9. Travaillez-vous avec d'autres acteurs à d'autres niveaux (national et régional, voire international) sur ces questions d'accueil de demandeurs d'asile ?

III - Hébergement et aspects économiques

10. L'accueil des demandeurs d'asile au niveau de votre commune se fait dans plusieurs appartements. Certains de ces appartements sont-ils la propriété de la commune ? Sinon, nous avons constaté la mise en place d'appartements gérés par l'Ophis du Puy-de-Dôme (bailleur social), certains d'entre eux étaient vacants. Pensez-vous que leur remise sur le marché a pu apporter un plus à la commune ? De quelle manière ?
11. Y a-t-il une coordination avec d'autres acteurs (bailleurs sociaux...) pour travailler sur la question de l'hébergement des demandeurs d'asile ? Souhaitez-vous des contreparties ? Si oui lesquelles ? (Implication d'entreprises, de commerces et de services présents sur le territoire...)
12. Quels sont les retombés que vous avez pu constater concernant l'accueil des demandeurs d'asile au niveau de votre commune (établissements scolaires...). Les associations gestionnaires des CADA et les demandeurs d'asile s'approvisionnent généralement au niveau des commerces de grande distribution en raison des prix relativement attractifs au détriment des commerces de petite taille présents en centre-ville. Qu'en pensez-vous ? Avez-vous prévu des mesures ?

IV - Ancrage et intégration des demandeurs d'asile

13. Des demandeurs d'asile accueillis au niveau de votre commune obtiennent le statut de réfugié (protection internationale ou protection subsidiaire). Avez-vous élaboré des stratégies envers ces populations pour les inciter à rester sur le territoire ?
14. La présence d'une grande ville comme Clermont-Ferrand à 1h15 de route d'ici peut-il constituer un obstacle pour l'installation future des demandeurs d'asile sur votre territoire ?
15. Les demandeurs d'asile accueillis viennent d'aires géographiques différentes avec des cultures et des langues différentes ? Quelle perception avez-vous de leur intégration ? Quelles sont les stratégies que vous avez mises en place en ce sens ?
16. Un nombre important de bénévoles, qui s'impliquent dans l'accueil des demandeurs d'asile, est présent sur le territoire. Pensez-vous que ça peut apporter un plus et faciliter l'installation de cette nouvelle population sur le territoire ? De quelle manière ?
17. Avez-vous élaboré une coordination avec les bénévoles ? Un éventuel rapprochement avec les bénévoles dont une majorité habite sur le territoire pourrait-il contribuer au développement d'autres projets sur la commune ?

V - Relation entre élus

18. Le Président actuel de la région AURA, Laurent Wauquiez, a lancé un appel envers les maires des communes de la région pour qu'ils s'opposent à l'accueil des demandeurs d'asile (opposition à l'installation de structures d'hébergement). Que pouvez-vous nous dire à propos de cet appel ?

Annexe 7 – Grille d'entretien pour les enquêtes menées auprès des travailleurs sociaux

Type de document : Grille d'entretien

Type d'entretien : Semi-directif

Acteur à interroger : travailleurs sociaux

Durée estimée de l'entretien : 1h30

1. Présentation et parcours de l'enquêté
2. Peux-tu me parler de ton arrivée au CADA, tes missions et ton rôle ?
3. Pouvez-vous me parler des points traités dans le suivi des demandeurs d'asile ?
4. Comment s'organise la coordination avec les bénévoles ?
5. La coordination avec les bénévoles s'est faite donc sur la base de l'apprentissage de la langue ?
6. Les ressources humaines dont dispose le CADA (nombre d'employés) répondent-elles aux besoins ?

7. Comment se déroule l'accompagnement à la procédure ?
8. Quels sont les éléments d'accord et de désaccord avec les autres acteurs (élus, bénévoles...) concernant l'intégration des demandeurs d'asile ?
9. La réduction des délais pose-t-elle problème pour assurer le suivi de ceux qui obtiennent le statut de réfugié (l'exemple des Syriens) ?
10. Que penses-tu de la réorientation des demandeurs d'asile des vers d'autres territoires, suivant un mode d'hébergement contraignant ?
11. La politique de péréquation, selon ton expérience actuelle et antérieure, quelles sont les répercussions à l'échelle sociale ? Quels sont les effets sur la population locale ?
12. La situation du CADA par rapport à Chambéry est-elle une contrainte ou une opportunité pour les demandeurs d'asile ?
13. Quels sont les lieux d'approvisionnement des résidents ?
14. Selon toi, les personnes qui sont hébergées dans les trois communes veulent-elles rester ou quitter le territoire ?
15. Pour toi, dans les 15 ans à venir, tu vois comment l'évolution ?

Annexe 8 – Grille d'entretien pour les enquêtes menées auprès des enseignants et/ou responsables des établissements scolaires situés dans les trois périmètres d'étude

Type de document : Grille d'entretien

Type d'entretien : Semi-directif

Acteur à interroger : Responsable d'établissement scolaire

Durée estimée de l'entretien : 45 minutes

I. Profil de l'interviewé(e)

1. Informations préliminaires :

- a. Prénom de l'enquêté
- b. Sexe
- c. Âge
- d. Lieu de naissance
- e. Parcours académique et/ou professionnel
- f. Type de ménage
- g. Lieu de résidence actuel et précédent et raisons d'installation sur le territoire

2. Comment définiriez-vous le territoire dans lequel vous résidez actuellement ?

3. Quelles sont les limites de « votre » territoire ?

II. Accompagnement et prise en charge des enfants demandeurs d'asile

4. Profil des enfants :

- a. Nombre d'enfants dans l'établissement
- b. Historique de la scolarisation d'enfants demandeurs d'asile dans l'école (et d'enfants en situation de précarité venant d'autres territoires ?)
- c. Nationalité des enfants demandeurs d'asile scolarisés
- d. Niveau de la langue française. % de ceux qui la maîtrisent et les raisons (langue maternelle, parents francophones, cours de français...)?
 « Quand les parents sont francophones, ça change tout. Avec les parents albanais, on fait la gestuelle, les étiquettes. »
 Quand ils partent, les enfants parlent français très bien
- e. Durée pour maîtriser la langue française à l'école
- f. Leur rôle dans la transmission de la langue française à leurs parents

5. Processus d'accompagnement

- a. Démarches entreprises pour préparer la scolarisation des enfants demandeurs d'asile
- b. Déroulement de leur rentrée scolaire. Leur déplacement jusqu'à l'école (Avec qui ?)
- c. Particularités des profs assurant ces cours (formation particulière pour intervenir auprès d'un public vulnérable...)?
- d. Y a-t-il des adaptations dans le programme scolaire pour mieux accompagner ces enfants ? Si oui, lesquels ?
- e. Accompagnement psychologique des enfants demandeurs d'asile (expérience de l'exil)
- f. Orientations du Rectorat de l'Académie pour l'accompagnement de ces enfants

6. Acteurs partenaires pour assurer la scolarisation et l'intégration des enfants demandeurs d'asile scolarisés. Quels contrats ?

7. Activités sportives et culturelles

III. Lien social

- 8. Quels liens entretiennent-ils avec les autres enfants scolarisés ?
- 9. Liens entre les parents demandeurs d'asile et les autres parents des enfants scolarisés (demandeurs d'asile ou pas) ?
- 10. Liens entre les parents demandeurs d'asile et le personnel de l'établissement scolaire (enseignants et personnel administratif)
- 11. Retombées de l'accueil d'enfants demandeurs d'asile sur les perceptions de la société et du territoire des autres enfants scolarisés ?
- 12. Contestations de la part de parents d'enfants scolarisés contre la scolarisation des enfants demandeurs d'asile dans cet établissement. Quelles réponses à de telles situations ?

13. Les stratégies d'accueil des demandeurs d'asile (familles avec enfants) pour assurer le maintien d'établissements scolaires. Quels acteurs ? Quelles stratégies ? Des stratégies pour maintenir les familles sur le territoire ?
14. Déboutés de la demande d'asile. Les enfants exclus ? Comment ? Des exemples ? Contestations de parents, profs, habitants...etc. ?

Annexe 9 – Grille de l'entretien avec la coordinatrice de l'accueil des demandeurs d'asile à l'échelle nationale

Type de document : Grille d'entretien

Type d'entretien : Semi-directif

Acteur à interroger : Virigine Lasserre, sous-préfète, coordinatrice nationale, à la Direction Générale des Étrangers en France, de l'accueil des demandeurs d'asile

Durée de l'entretien : 1 heure

I. Répartition de l'hébergement des demandeurs d'asile

1. Pour commencer, pouvez-vous me parler de la question de la répartition des migrants présents notamment à Calais et à Paris à la suite de la réforme de la loi sur l'immigration et l'asile du 29 juillet 2015 ?
2. Avec la nouvelle réforme de 2015, l'État a imposé un hébergement directif et contraignant avec des mesures coercitives (suppression de l'ADA par exemple dans certains cas).
 - 2.1. Pourquoi cette dimension contraignante de l'hébergement ?
 - 2.2. Y a-t-il une volonté d'invisibilisation de la présence des migrants derrière cette réforme ? (Traitement médiatique et appropriation par des figures politiques nationales de cette question)
3. Plusieurs structures d'hébergement récemment créées ou ayant bénéficié de projets d'extension se trouvent dans des aires non-métropolitaines.
 - 3.1. De manière générale, quels sont les critères prioritaires pour décider du lieu d'implantation d'une structure d'hébergement ?
 - 3.2. Faites-vous une distinction concernant l'aspect spatial entre les structures situées dans ces territoires et d'autres situés dans des grandes agglomérations urbaines ? Comment ? (statistiques... ?)
 - 3.3. Quels sont vos premiers constats sur l'ouverture de structures d'hébergement dans des espaces non-métropolitains ?
 - 3.4. Des taux de vacance parfois élevés. Est-ce un paramètre important ou pas ? Dans quelle mesure le prenez-vous en considération ?
 - 3.5. L'éloignement par rapport aux axes principaux de communication peut être un sérieux handicap pour les héberger comme pour les travailleurs sociaux. Comment gérez-vous cette situation ?

3. 6. Critiques sur le terrain quant à la non-association des sous-préfectures pour les démarches liées à l'asile (pourtant relativement proches géographiquement). Pourquoi ne sont-elles pas associées ?
4. L'apparition des CADA diffus, une nouveauté. Des CADA diffus présents notamment dans des espaces non-métropolitains.
 - 4.1. Dans votre démarche, faites-vous une distinction entre les CADA diffus et les CADA regroupés ? Quels sont vos premiers constats ?
 - 4.2. Pas d'adaptation pour les moyens humains. (Des déplacements importants entre des communes éloignées et pour se rendre en préfecture, parfois 4 heures par jour sur la route voire même plus avec absence ou rareté des transports en commun). Pourquoi ? Allez-vous le prendre en considération ? Comment ?
5. Finalement, combien de demandeurs d'asile (en %) bénéficient d'un hébergement ? Qu'allez-vous faire pour améliorer la situation pour ceux qui ne disposent pas d'hébergement ?

II. La coordination pour l'accueil

6. Comment se matérialise la coordination entre le national et le local ? Des élus et d'autres acteurs (travailleurs sociaux...) ne connaissent même pas la présence d'un coordonnateur départemental ou régional. Dans quelle mesure la création de ce poste est-elle importante ? Comment faites-vous pour améliorer la situation ?
7. Plusieurs communes se portent volontaires pour accueillir des demandeurs d'asile, seules ou en réseau.
 - 7.1. Quelle place accordez-vous aux collectivités locales ?
 - 7.2. Peuvent-elles se substituer à l'État
8. Une réforme de l'asile 2018 jugée par les acteurs associatifs (CIMADE et autres) comme un durcissement sans précédent du droit d'asile en France et un durcissement des conditions de travail pour les travailleurs sociaux, les agents de la CNDA (grève en avril/mai 2018). Dans quelle mesure les propositions des mouvements associatifs et des autres acteurs (élus, citoyens, travailleurs sociaux, agents de la CNDA, OFPRA) sont-elles prises en considération dans la construction de la politique publique de l'asile en France ?

III. Insertion et intégration

9. La langue (volume faible et ouvert uniquement aux réfugiés contrairement à l'Allemagne avec près de 800heures environs de formation et ouverts également pour les demandeurs d'asile). Quel impact sur l'insertion ? Comment faites-vous pour améliorer la situation ?
10. Des personnes trouvent des difficultés à accéder à un logement auprès de bailleurs sociaux. Ces derniers exigent parfois l'engagement des structures d'hébergement pour un accompagnement de ces personnes. Difficulté supplémentaire pour faciliter l'insertion. Comment faites-vous pour améliorer cette situation ?

11. Des bénévoles via des initiatives citoyennes informelles individuelles et collectives (1) organisent des ateliers d'apprentissage du français, (2) assurent des hébergements à des personnes déboutées de leur demande d'asile, qui se retrouvent à la rue, grâce à des financements solidaires (organisation de concerts en soutien aux migrants par exemple).

11.1. Comment percevez-vous ces initiatives ? Sont-elles complémentaires à votre approche ou s'y opposent-elles ?

11.2. Dans quelle mesure prenez-vous en considération les initiatives bénévoles individuelles et collectives informelles (c'est-à-dire sans cadre associatif bien défini) dans le cadre du pilotage national pour l'accueil des demandeurs d'asile et pour leur insertion ainsi que celle de ceux ayant obtenu le statut de réfugié ?

Annexe 10 – Grille d'entretien pour les enquêtes menées auprès des responsables d'entreprises

Type de document : Grille d'entretien

Type d'entretien : Semi-directif

Acteur à interroger : Responsable d'entreprise

Durée de l'entretien : 45 minutes

1. Informations préliminaires :

a. Prénom de l'enquêté

b. Sexe

c. Âge

d. lieu de naissance

e. Parcours académique et/ou professionnel

f. Type de ménage

g. Lieu et type de résidence actuelle. Depuis quand ?

h. Quels territoires de résidences, études, travail auparavant ?

i. Engagement associatif

2. Quelle définition du territoire dans lequel vous résidez et travaillez actuellement ?

Quelles sont les limites de « votre » territoire ?

3. Présentation de l'entreprise.

a. Historique

b. Missions

c. Situation financière et économique de l'entreprise

d. Effectifs et qualifications

e. Difficulté de recrutement

- f. Bassin de recrutement
 - g. Concurrence aux échelles locale, régionale, nationale, internationale
4. Lien avec les demandeurs d'asile
- a. Facteurs de recrutement (niveau de qualification, sensibilité au sujet... ?)
 - b. Missions des réfugiés (demandeurs d'asile) recrutés ?
 - c. Quels partenariats avec le CADA, les élus, les centres de formation, d'autres acteurs ? Quels contrats ?
 - d. Lieu de résidence des réfugiés recrutés et des autres salariés ?
 - e. Comment se fait leur intégration dans l'entreprise et dans le territoire ?
5. Quelle lecture de la réforme de l'asile (délocalisation) ? Accueil des demandeurs d'asile sur le territoire, opportunité ou contrainte pour les entreprises locales ?

Annexe 11 – Les dispositifs relatifs à l'intégration et les principes du CIR d'après la dernière modification en 2019

Article L311-9 ; Modifié par LOI n°2018-778 du 10 septembre 2018 - art. 48 ; Modifié par LOI n°2018-778 du 10 septembre 2018 - art. 64

« L'État met, dans le pays d'origine, à la disposition de l'étranger qui souhaite s'installer durablement sur le territoire français une information, dans une langue qu'il comprend, sur la vie en France ainsi que sur les droits et devoirs qui y sont liés.

L'étranger admis pour la première fois au séjour en France ou qui entre régulièrement en France entre l'âge de seize ans et l'âge de dix-huit ans révolus et qui souhaite s'y maintenir durablement s'engage dans un parcours personnalisé d'intégration républicaine. Ce parcours a pour objectifs la compréhension par l'étranger primo-arrivant des valeurs et principes de la République, l'apprentissage de la langue française, l'intégration sociale et professionnelle et l'accès à l'autonomie.

Il comprend notamment :

1° La formation civique prescrite par l'État, relative aux principes, aux valeurs et aux institutions de la République, à l'exercice des droits et devoirs liés à la vie en France ainsi qu'à l'organisation de la société française ;

2° La formation linguistique prescrite par l'État, visant à l'acquisition de la langue française ;

2° bis Un conseil en orientation professionnelle et un accompagnement destiné à favoriser son insertion professionnelle, en association avec les structures du service public de l'emploi ;

3° Un accompagnement adapté à ses besoins pour faciliter ses conditions d'accueil et d'intégration.

Dans les départements et les régions d'outre-mer, la formation mentionnée au 1° du présent article comporte un volet relatif à l'histoire et à la géographie du département et de la région d'outre-mer de résidence de l'étranger.

La formation mentionnée au 2° du présent article comprend un nombre d'heures d'enseignement de la langue française suffisant pour permettre à l'étranger primo-arrivant d'occuper un emploi et de s'intégrer dans la société française. Cette formation peut donner lieu à une certification standardisée permettant d'évaluer le niveau de langue de l'étranger. À la demande motivée de l'étranger, celui-ci peut être dispensé du conseil mentionné au 2° bis.

Les éléments mentionnés aux 1° à 3° sont pris en charge par l'État. Ils peuvent être organisés en association avec les acteurs économiques, sociaux et citoyens, nationaux ou locaux.

L'étranger qui s'engage dans le parcours mentionné au deuxième alinéa conclut avec l'État un contrat d'intégration républicaine par lequel il s'engage à suivre ces formations et dispositifs d'accompagnement et à respecter les principes et valeurs de la République.

Est dispensé de la signature du contrat d'intégration républicaine l'étranger titulaire de la carte de séjour mentionnée aux articles L. 313-6, L. 313-7 et L. 313-7-1, au 2° de l'article L. 313-10, aux 8° et 11° de l'article L. 313-11 et aux articles L. 313-20, L. 313-21, L. 313-23 et L. 313-24 ou de la carte de résident mentionnée au 7° de l'article L. 314-11.

Est également dispensé de la signature de ce contrat l'étranger ayant effectué sa scolarité dans un établissement d'enseignement secondaire français pendant au moins trois années scolaires ou qui a suivi des études supérieures en France d'une durée au moins égale à une année universitaire. Il en est de même de l'étranger âgé de seize à dix-huit ans révolus pouvant prétendre à un titre de séjour et relevant de l'article L. 314-12.

L'étranger n'ayant pas conclu un contrat d'intégration républicaine lorsqu'il a été admis pour la première fois au séjour en France peut demander à signer ultérieurement un tel contrat.

Un décret en Conseil d'État fixe les conditions d'application du présent article. Il détermine la durée du contrat d'intégration républicaine, les formations prévues et les conditions de leur suivi et de leur validation, dont la reconnaissance de l'acquisition d'un niveau satisfaisant de maîtrise de la langue française et la remise à l'étranger d'un document permettant de s'assurer de l'assiduité de celui-ci aux formations qui lui sont prescrites.

NOTA :

Conformément au IV de l'article 71 de la loi n° 2018-778 du 10 septembre 2018, ces dispositions entrent en vigueur à une date fixée par décret en Conseil d'État, au plus tard le 1er mars 2019 et s'appliquent aux demandes qui lui sont postérieures en ce qui concerne les dispositions du douzième alinéa de l'article L. 311-9 telles qu'elles résultent du 1° de l'article 64 de ladite loi et aux parcours d'intégration républicaine engagés à compter de cette même date en ce qui concerne les dispositions des deuxième, troisième, sixième, neuvième, dixième et onzième alinéas tels qu'ils résultent des dispositions de l'article 48 de la loi précitée.

Le décret n° 2018-1096 du 6 décembre 2018 a fixé la date d'entrée en vigueur des dispositions résultantes du 1° de l'article 64 de la loi n° 2018-778 du 10 septembre 2018 au 9 décembre 2018 conformément aux dispositions de son article 2. »

Source : site web de Légifrance, 2019

Liste des cartes

Carte 1 : Trois Guichets Uniques du dispositif « accueil enregistrement asile » en Auvergne-Rhône-Alpes.....	58
Carte 2 : Origines géographiques des personnes hébergées par département	81
Carte 3 : Nombre de personnes hébergées, dans des structures regroupées ou diffuses, selon la typologie des territoires en Auvergne-Rhône-Alpes	84
Carte 4 : Une localisation différenciée des structures d’hébergement en fonction de la fragilité territoriale.....	85
Carte 5 : Trois types de CADA, trois terrains d’étude	93
Carte 6 : « Mourir aux portes de l’Europe »	120
Carte 7 : Origines géographiques des participants aux ateliers de cartographie dans les trois terrains d’étude	141
Carte 8 : De l’Afghanistan à la France	146
Carte 9 : De l’Albanie à la France.....	150
Carte 10 : Du Soudan à la France	152
Carte 11 : Géographie de la violence subie par Camille à Brazzaville	158
Carte 12 : Le trauma du franchissement frontalier dans le Sahara.....	161
Carte 13 : Une violence mobile.....	163
Carte 14 : Violence sexuelle à l’encontre de Mariam dans l’absence d’un toit à Paris.	164
Carte 15 : De ville en ville, à la recherche d’un ancrage en Afrique.	166
Carte 16 : Un voyage sans fin, une vie en veille.	168
Carte 17 : Du déracinement à l’enracinement : le rôle de la légitimation des administration de l’immigration et de l’asile.	169
Carte 18 : « <i>My life started again here... »</i>	171
Carte 19 : La pratique spatiale de Bernard et Mireille avec et sans les demandeurs d’asile.....	185
Carte 20 : Disparité des densités démographiques à l’intérieur et entre les périmètres d’étude	191
Carte 21 : De la croissance à la décroissance démographique : contrastes entre l’est et l’ouest	195
Carte 22 : Disparité dans la répartition des personnes âgées de moins de 20 ans entre les trois périmètres d’étude	199
Carte 23 : Contraste de la vacance immobilière dans le parc locatif social	202
Carte 24 : Carte des maisons d’enfants au Chambon-sur-Lignon	209
Carte 25 : La carte mentale de Christine qui représente sa fréquentation et sa perception des espaces en compagnie des demandeurs d’asile.	273
Carte 26 : Carte mentale dessinée par Clive.....	311
Carte 27 : Carte mentale dessinée par Bernard et Mireille.....	315
Carte 28 : Espace vécu de Jeanne.....	317

Carte 29 : Copie de la carte de la Communauté de Communes Cœur-de-Savoie accrochée à l'ACA de Saint-Pierre-d'Albigny.	336
Carte 30 : Les dispositifs d'intégration en Auvergne-Rhône-Alpes.	363
Carte 31 : Carte dessinée par Abdulhamid dans le cadre des ateliers de cartographie à Montmélian.	376
Carte 32 : Carte dessinée par Zamir dans les ateliers de cartographie à Ambert.	379
Carte 33 : Le vécu de Fadil au Chambon-sur-Lignon.	381
Carte 34 : L'espace vécu de Rachid dans le territoire ambertois	382
Carte 35 : Les destinations des personnes réfugiées et déboutées de leur demande d'asile à la sortie du CADA.	Erreur ! Signet non défini.

Liste des figures

Figure 1 : Légende coproduite dans les ateliers de cartographie à Ambert.....	128
Figure 2 : Légende coproduite dans les ateliers de cartographie à Montmélian	128
Figure 3 : Légende coproduite dans les ateliers de cartographie au Chambon-sur-Lignon.	129
Figure 4 : Le contrat de bénévolat proposé par le CADA du Chambon-sur-Lignon.	265
Figure 5 : Contraste dans l’accessibilité à la mobilité entre les trois périmètres étudiés	270
Figure 6 : Itinéraire et dénivelé entre la gare de Saint-Pierre-d’Albigny et les hébergements du CADA dans la commune.....	271
Figure 7 : Travail de cartographie réalisé par Julie et Moussa dans le cadre de la préparation de son recours à la CNDA.....	280
Figure 8 : Une micro-géographie de l’apprentissage et du contrôle à l’intérieur du CADA du Chambon-sur-Lignon.	289
Figure 9 : Bande Dessinée qui raconte les parcours migratoires de deux Syriens originaires de Lattaquié et Damas qui se retrouvent à Saint-Pierre-d’Albigny. La BD évoque les causes du départ, une critique des dispositifs européens du contrôle migratoire et une forme de destin commun à Saint-Pierre-d’Albigny.	340
Figure 10 : Dessin vendu à prix libre par l’Élégante pour soutenir les personnes déboutées de leur demande d’asile.....	344
Figure 11 : Dessin réalisé par Wafiq, dans le cadre des ateliers de cartographie à Ambert.....	374
Figure 12 : Le vécu de Hassan au Chambon-sur-Lignon.	377

Liste des schémas

Schéma 1 : Une politique de dispersion multi-scalaire.....	61
Schéma 2 : « Le positionnement spatial et fonctionnel des « villes petites et moyennes » dans l'armature territoriale ».....	66
Schéma 3 : Le CADA Combes-de-Savoie au cœur des grands axes de communication.	96
Schéma 4 : Interaction entre les trois groupes d'acteurs.....	109
Schéma 5 : L'organisation urbaine au nord du Massif Central : le système clermontois.....	183
Schéma 6 : Le système stéphanois.....	188
Schéma 7 : Territoires vieillissants <i>versus</i> territoire jeune : Une disparité territoriale par les tranches d'âge.....	198
Schéma 8 : Placer la banderole pour revendiquer l'accueil.....	233
Schéma 9 : Des synergies locales en réponse aux risques vécus par les demandeurs d'asile. De nouveaux risques à l'horizon.	291
Schéma 10 : Espace vécu de Anne-Laure.....	320
Schéma 11 : Les quatre temps de l'accueil.....	327
Schéma 12 : Six freins à l'intégration des réfugiés. Les personnes en situation de demande d'asile sont de facto exclues des politiques publiques d'intégration mises en place par l'État.	362

Liste des graphiques

Graphique 1 : Augmentation des taux de rejet de la demande d'asile en France à partir des années 1980.	53
Graphique 2 : Évolution du nombre de demandes d'asile en France entre 1992 et 2016	55
Graphique 3 : La France au 16 ^{ème} rang des pays de délivrance d'un statut de réfugié relativement aux pays européens.	56
Graphique 4 : La répartition, selon la composition familiale, des demandeurs d'asile hébergés en Auvergne-Rhône-Alpes.	80
Graphique 5 : La répartition, selon la catégorie d'âge, des demandeurs d'asile hébergés en Auvergne-Rhône-Alpes.....	81
Graphique 6 : Composition des participants aux ateliers de cartographie par catégorie d'âge.....	139
Graphique 7 : Répartition des bénévoles par tranche d'âge, catégorie socio-professionnelle et l'activité. ...	245
Graphique 8 : L'expérience de l'altérité chez les bénévoles dans les trois périmètres d'étude.	246
Graphique 9 : Origine spatiale des bénévoles et résidence actuelle des bénévoles.....	247

Liste des photographies

Photographie 1 : Hébergement et siège du CADA Combes-de-Savoie.....	95
Photographie 2 : Le CADA du Chambon-sur-Lignon.	97
Photographie 3 : Le CADA Détours dans le territoire ambertois.	98
Photographie 4 : Des expériences individuelles au récit collectif du vécu du parcours migratoire.....	126
Photographie 5 : La spatialisation du vécu du parcours migratoire sans fond de carte	131
Photographie 6 : Carte des vœux pour l'année 2018 du député du Puy-de-Dôme André Chassaigne.	214
Photographie 7 : Banderole « Liberté, Égalité, Fraternité. Exilés : l'accueil d'abord ! » accrochée sur la clôture du temple protestant à l'entrée du centre du Chambon-sur-Lignon.	233
Photographie 8 : La résistance civile et l'accueil des réfugiés racontés au Lieu de mémoire.	237
Photographie 9 : Station Gare Giroux pour les cars TER reliant Ambert à Clermont-Ferrand.	267
Photographie 10 : Façade principale de la gare de Saint-Pierre-d'Albigny.....	272
Photographie 11 : Le local Relais Alimentaire à Montmélian.....	275
Photographie 12 : Le PRAHDA de Chignin, installé dans un ancien hôtel Formule 1.	283
Photographie 13 : L'espace polyvalent où se déroulent les cours de français.	288
Photographie 14 : Soirée de solidarité avec les personnes déboutées du droit d'asile avec concert de musique punk, entrée et consommation à prix libre.	312
Photographie 15 : Le siège de l'ACA de Saint-Pierre-d'Albigny.....	337
Photographie 16 : L'entrée de « L'Élégante ».....	343
Photographie 17 : Des affiches sur la vitrine de « L'Élégante » pour annoncer des rencontres autour du féminisme ou pour annoncer des séances de courts-métrages.....	345
Photographie 18 : Le jardin situé à l'intérieur de la résidence du CADA Détours à Saint-Amant-Roches-Savine.....	371
Photographie 19 : Parcelle de terrain de la Régie de Territoire Cœur-de-Savoie, cultivée en partie deux résidents du CADA Combes-de-Savoie à Saint-Pierre-d'Albigny.	372
Photographie 20 : Le pont traversé par Rachid. Il marque l'accès au centre-ville d'Ambert et la sortie en direction de Clermont-Ferrand.	383
Photographie 21 : Vue du camp de migrants depuis l'avenue Mérande à Chambéry.	416

Photographie 22 : Vue de l'intérieur du camp de migrants au niveau de l'avenue Mérande à Chambéry.	416
Photographie 23 : Les conditions de (sur)vie dans le campement vécues comme injustes.	417
Photographie 24 : Des tableaux d'affichage à l'intérieur du campement pour informer les résidents d'activités ou de tâches à réaliser durant le temps d'attente.	418
Photographie 25 : Informations sur les manifestations en solidarité avec les « migrants ».	419
Photographie 26 : Des graffitis inscrits sur les murs du bâtiment abritant l'accueil de jour, sous les arcades du quai Sénateur Antoine Borrel.	421
Photographie 27 : Installation d'une clôture en tôle ondulée et d'un grillage, à la suite du démantèlement du campement, pour empêcher sa reconstitution.	423

Liste des tableaux

Tableau 1 : Proposition de typologie des structures d’hébergement pour demandeurs d’asile.	86
Tableau 2 : Composition des acteurs interrogés dans le cadre de l’enquête	111
Tableau 3 : Hétérogénéité des densités démographiques entre les communes enquêtées	193
Tableau 4 : Des évolutions démographiques positives et négatives à nuancer	196
Tableau 5 : Disparité inter et intra-territorial des taux de vacance dans le parc locatif social.....	203
Tableau 6 : Faible présence d’étrangers et d’immigrés dans la population dans mes périmètres d’étude, à l’exception de Montmélian	222
Tableau 7 : Les facteurs de mobilité à l’international des bénévoles	251
Tableau 8 : Part des personnes bénévoles qui estiment que la foi constitue un facteur d’engagement	253
Tableau 9 : Les expériences professionnelles et les expériences précédentes d’engagement, des facteurs centraux. Source : données enquêtes de terrain	255
Tableau 10 : types d’expériences mobilisées comme facteur d’engagement. Source : données enquêtes de terrain	256
Tableau 11 : Contraste de perception des bénévoles entre les dynamiques associées à la campagne et à la ville. Source : données enquêtes de terrain	293
Tableau 12 : Convergences et divergences des stratégies d’accueil chez les habitants bénévoles	298
Tableau 13 : Les grands modèles d’intégration	359
Tableau 14 : Les territoires de destination des personnes déboutées et réfugiées à la sortie du CADA Détours	386
Tableau 15 : Les territoires de destination des personnes déboutées et réfugiées à la sortie du CADA Combes-de-Savoie	388
Tableau 16 : Les dynamiques d’accueil en termes de mobilité, divergences et convergences des réponses pour une justice distributive en fonction des dynamiques spatiales.....	409
Tableau 17 : Les dynamiques d’accueil en termes d’hébergement, quand la recherche de justice (distributive) produit de l’injustice.	411
Tableau 18 : Une reconnaissance différenciée entre territoires solidaires et territoires révoltés.....	414
Tableau 19 : Les réponses apportées par la thèse aux hypothèses	436

Table des matières

Remerciements	3
Note sur le respect de l’anonymat	11
Liste des sigles utilisés dans la thèse	13
Sommaire.....	15
Avant-Propos	17
Introduction générale.....	23
Une thèse de géographie sociale sur plusieurs fronts de recherche : faire dialoguer études migratoires et études sur le devenir des territoires	25
Trois terrains en Auvergne-Rhône-Alpes : des trajectoires territoriales variées pour répondre aux questionnements et hypothèses de recherche	27
Une thèse de géographie qualitative : pour un renouvellement méthodologique dans le recueil de la parole des demandeurs d’asile	30
Plan de la thèse : à la recherche de l’accueil hors des grandes métropoles	32
Première partie. Aux origines de l’accueil	35
Introduction de la première partie	37
Chapitre 1. L’accueil des demandeurs d’asile dans les espaces non-métropolitains. Contextes scientifique et politique d’une étude géographique	39
Introduction du chapitre 1	41
1. De l’accueil au territoire accueillant.....	41
1.1. L’accueil : des places en construction	43
1.2. Le territoire accueillant. Derrière la sémantique, une échelle d’action pertinente	45
2. Territorialisation de l’accueil	46
2.1. À l’échelle européenne	47
2.2. À l’échelle nationale	48
a. La dispersion à l’échelle nationale : des exemples européens	48
b. Une institutionnalisation progressive de l’accueil des demandeurs d’asile en France.....	50
2.3. À l’échelle régionale	56
2.4. À l’échelle locale	60

3. L'accueil hors des grandes villes : au croisement des réflexions sur les études migratoires et sur le devenir des territoires.....	61
3.1. La nécessité de décloisonner les analyses spatialement et conceptuellement.....	63
3.2. Les territoires non-métropolitains : des espaces hétérogènes.....	65
a. Dépasser la dichotomie obsolète sociabilité moderne/sociabilité traditionnelle ...	66
b. Des espaces intermédiaires hors aire métropolitaine.....	69
c. Entre fragilité et dynamisme.....	71
d. Des enjeux d'accessibilité : le rôle conjoint de la mobilité spatiale et de la solidarité d'acteurs locaux hétéroclites	74
3.3. Pour une géographie sociale de l'accueil dans les espaces non-métropolitains	76
4. De la typologie des demandeurs d'asile à la typologie des structures d'hébergement	79
4.1. Des demandeurs d'asile essentiellement jeunes, en couple avec enfants et européens....	79
4.2. Typologie des structures d'accueil : des localisations différentes entre l'est et l'ouest de la région.....	83
Conclusion du chapitre 1	86
Chapitre 2. Pour un renouvellement méthodologique dans les études migratoires.....	89
Introduction du chapitre 2.....	91
1. Critères de sélection et présentation des terrains d'étude	92
1.1. Choix des terrains d'étude	92
1.2. Présentation des structures d'hébergement et des territoires d'enquête.....	94
2. Comment analyser les territoires d'accueil ?	99
2.1. L'approche par l'histoire locale de l'accueil	99
2.2. L'approche par les indicateurs sociodémographiques.....	100
3. Les dimensions ethnographiques de l'enquête.....	102
3.1. Les débuts de l'enquête : un premier terrain en master 2.....	102
3.2. Enquêter les espaces non-métropolitains à partir de la grande ville.....	104
3.3. La flânerie comme pratique socio-spatiale du terrain	105
4. Les acteurs de l'enquête	107
4.1. La rencontre comme élément central pour le déroulement des enquêtes de terrain.....	107
4.2. Trois groupes d'acteurs, trois outils méthodologiques.....	108
4.3. L'enquête par les entretiens semi-directifs.....	112
4.4. La carte mentale pour interroger l'espace vécu des bénévoles	113
5. La cartographie participative et sensible. Comment enquêter la parole « sensible » des personnes en situation de demande d'asile ?	114
5.1. Genèse d'une réflexion éthique, politique et épistémologique sur le recueil d'une parole « sensible ».....	115
5.2. Le cadre de réalisation des ateliers de cartographie	121

5.3. Les étapes d'un dispositif méthodologique basé sur la co-construction du récit de l'exil	123
a. Un échange introductif.....	123
b. Énonciation des mots-clés sur des <i>post-it</i> : un miroir des parcours migratoires individuels.....	124
c. Regroupement des mots-clés en plusieurs catégories, ou comment faire émerger un récit collectif sur le vécu de l'exil ?	125
e. Le geste cartographique ou comment opérer un décentrement narratif.....	130
f. Les enseignements d'une approche méthodologique basée sur la co-construction d'un récit sur l'exil et l'accueil	131
Conclusion du chapitre 2.....	132
Chapitre 3. Le vécu du parcours migratoire comme antichambre de l'accueil	135
Introduction du chapitre 3	137
1. Profils et origines géographiques des participants aux ateliers de cartographie.....	137
1.3. Un profil des participants qui contraste avec les données statistiques en Auvergne-Rhône-Alpes	137
1.4. Multitude des origines géographiques et des itinéraires migratoires.....	140
2. Saisir la territorialité pour comprendre la construction fragmentée de l'accueil	143
2.1. L'expérience de la frontière : diversité des itinéraires et convergence des destins	144
a. De l'Afghanistan à la France	145
b. De l'Albanie à la France	149
c. Du Soudan à la France	151
d. Des itinéraires multiples et un destin commun.....	153
2.2. Violence en migration et migration de la violence	155
a. Pour une prise en compte du <i>continuum</i> de la violence.....	155
b. Violence avant la migration.....	157
c. Violence durant le transit	161
d. Violence à toutes les étapes : les politiques migratoires à la source du <i>continuum</i> de la violence	162
2.3. Un ancrage à l'horizon, ou le mirage de l'accueil	165
Conclusion du chapitre 3.....	172
Conclusion de la première partie.....	173
Deuxième partie. Des dynamiques plurielles de gestion locale de l'accueil dans des espaces non-métropolitains hétérogènes	175
Introduction de la deuxième partie.....	177

Chapitre 4. Des espaces fragiles aux espaces dynamiques. Des places inégales à l'intérieur et entre les territoires d'accueil.....	179
Introduction du chapitre 4.....	181
1. L'organisation spatiale de l'accueil, une (re)production de l'organisation spatiale des territoires ? 181	
1.1. Centralité d'Ambert et pratiques spatiales hétérogènes : un accueil inégal ?.....	182
1.2. Le Chambon-sur-Lignon : entre relations « obligées » et relations « traditionnelles ».....	186
1.3. Le territoire savoyard : une meilleure connexion aux métropoles régionales... à nuancer.....	189
2. Inégalités des dynamiques spatiales : un accueil contrasté ?	190
2.1. Du fragile au dynamique : une typologie spatiale des territoires de l'accueil.....	192
a. Des espaces densément peuplés aux espaces à faible densité : des enjeux d'accessibilité	192
b. De la croissance à la décroissance démographique : des constats à nuancer	194
c. Contraste inter et intra-territorial dans la vacance immobilière du parc locatif social.....	201
d. L'arrivée des nouveaux habitants : des profils hétérogènes.....	205
2.2. Un territoire fragile qui facilite l'accueil ? Ou comment placer l'accueil au cœur du développement territorial.....	206
a. Des disponibilités immobilières pour l'accueil	206
b. La fragilité territoriale mobilisée et décriée : un accueil paradoxal	208
c. Implication des élus locaux dans l'accueil : des contrastes à nuancer entre espaces fragiles et espaces dynamiques.....	211
Conclusion du chapitre 4	216
Chapitre 5. L'accueil au prisme de la mémoire locale.....	219
Introduction du chapitre 5.....	221
1. Faible stock d'immigrés et flux anciens.....	223
1.1. Une part faible d'étrangers et d'immigrés mais une présence ancienne.....	223
1.2. Montmélian, une exception : le rôle conjoint du parc locatif social et de l'histoire industrielle locale.....	223
2. L'accueil des <i>outsiders</i> : ancrage historique et marquage spatial	224
2.1. Du matériel à l'immatériel : Des formes multiples de l' <i>outsider</i>	225
a. Les personnes persécutées	225
b. Les classes sociales défavorisées.....	226
c. Les usagers du secteur médico-social.....	227
d. L'idéal de liberté qui cherche asile en Savoie	228
2.2. La mémoire et ses lieux : Les conflictualités d'un marquage spatial excluant	230

a. L’ancrage historique de l’accueil des <i>outsiders</i> au Chambon-sur-Lignon et dans le plateau Vivarais-Lignon	231
b. La mémoire de l’accueil au Chambon : un ancrage qui engage ?.....	232
Conclusion du Chapitre 5.....	238
Chapitre 6. L’accueil au concret. Profils et stratégies des habitants bénévoles	241
Introduction du chapitre 6	243
1. Typologie des bénévoles et des facteurs de leurs engagements	243
1.1. Des bénévoles principalement âgés et néo-ruraux.....	244
1.2. Les facteurs d’engagement	248
a. Voyage et rencontres au service de l’engagement : le rôle du capital spatial.....	249
b. Les convictions religieuses : le rôle du capital symbolique.....	253
c. Les expériences précédentes d’engagement et les expériences professionnelles : le rôle du capital culturel	254
d. Les motivations politiques.....	257
e. Le rôle des émotions	258
2. Des réponses aux « besoins » physiques et psychiques : entre aide et transmissions de normes..	263
2.1. L’accueil au concret : des réponses locales multiples	263
a. Le covoiturage solidaire et les vélos solidaires pour répondre aux difficultés de mobilité	264
b. La découverte du territoire contre le sentiment d’étrangeté et pour tisser/renforcer les liens sociaux	272
c. L’alimentation entre logiques territoriales et sensibilisation aux enjeux environnementaux.....	274
d. Un accès inégal à la santé et des partenariats informels facilités par l’interconnaissance.....	277
e. L’aide des bénévoles à la construction des récits pour combler le manque de temps des travailleurs sociaux.....	279
f. La santé mentale : quelle prise en charge psychologique dans les espaces non-métropolitains ?.....	281
g. Reconnaissance, échange et réflexion : le rôle du tissu associatif local	284
2.2. Les réponses locales : de la transmission des normes sociales aux postures de domination et de contrôle.....	286
3. Convergences et divergences des stratégies d’accueil	290
3.1. La dimension spatiale.....	292
3.2. La dimension sociale.....	294
3.3. La dimension politique.....	295
Conclusion du chapitre 6.....	298
Conclusion de la deuxième partie	301

Troisième partie. Temps et temporalités de l'accueil : des reconfigurations territoriales sur le chemin d'une justice locale	303
Introduction de la troisième partie	305
Chapitre 7. Ce que l'accueil fait aux espaces non-métropolitains	307
Introduction du chapitre 7	309
1. Des espaces vécus hétérogènes et des dynamiques d'accueil complémentaires	309
1.1. Des espaces alternatifs face à l'incartade capitaliste	310
a. Le « prix libre » et la « contre-culture »	311
b. Des voisins plutôt que des migrants	313
1.2. Cadre de vie agréable dans un espace accueillant	314
1.3. Des espaces basés sur la rencontre et les sociabilités publiques	320
1.4. La complémentarité de l'accueil dans les espaces non-métropolitains : entre dynamique subie et dynamique choisie	322
2. Des temporalités (re)naissent les territoires	326
2.1. Les quatre temps de l'accueil	327
a. Le temps premier : création du CADA et orientation des demandeurs d'asile ...	327
b. Le temps de l'hébergement, le temps de l'interstice	330
c. Le temps d'après : la sortie des réfugiés	330
d. Le temps d'après : la sortie des déboutés	331
2.2. Entre temporalité légitimiste et temporalité contestataire	332
2.3. De la solidarité et de la révolte : les espaces non-métropolitains en mouvement	334
a. Un arrêt dans un des lieux du territoire solidaire : l'ACA Combes-de-Savoie ...	336
b. Un arrêt dans un des lieux du territoire révolté : « l'Élégante »	342
Conclusion du chapitre 7	346
Chapitre 8. L'attente comme phénomène productif. Dans la fabrique de « l'intégration temporaire »	349
Introduction du chapitre 8	351
1. D'une géographie du mouvement à une géographie de l'attente	351
2. L'intégration : du concept aux modèles	354
2.1. L'intégration : un concept dynamique de transformation réciproque	354
2.2. Les étapes de l'intégration : Le rôle primordial des politiques publiques	356
2.3. Les grands modèles d'intégration : la spécificité française	359
2.4. Les défis, les outils et les objectifs de l'intégration	361
3. Des formes multiples d'intégration temporaire	364
3.1. Une mobilisation des ressources territoriales	366
a. Le rôle de l'école ou une intégration temporaire par les enfants	367
b. Une intégration temporaire par un ancrage à la terre	370
3.2. Quand le temps gomme l'espace	373

3.3. Quand l'espace estompe le temps	379
4. Dans l'attente se construisent les inégalités	384
4.1. Des trajectoires résidentielles post-CADA contrastées	385
4.2. Les facteurs du contraste de la trajectoire résidentielle. Dans la fabrique des inégalités	
389	
a. Trajectoire résidentielle des personnes déboutées : le rôle central du territoire	
révolté	389
b. Trajectoire résidentielle des personnes réfugiées : entre choix et contraintes	391
Conclusion du chapitre 8.....	395
Chapitre 9. L'accueil à l'échelle locale : un chantier pour la construction d'une justice spatiale	
et d'une justice migratoire	397
Introduction du chapitre 9	399
1. (Dé)plier la justice par l'accueil	401
1.1. Justice et espace	402
a. Naissance et évolution du concept de justice spatiale.....	402
b. Définir la justice spatiale et l'analyser dans les espaces non-métropolitains	404
1.2. Justice et migrations internationales	405
2. L'accueil, le chantier de la justice	406
2.1. L'accueil au cœur de la gestion locale des espaces non-métropolitains. La justice à	
l'aune de l'aménagement territorial	407
a. La mobilité : maximiser les possibilités d'accès aux centres.....	407
b. Utiliser l'hébergement des demandeurs d'asile pour répondre à la fragilité	
territoriale : quand la recherche de justice produit de l'injustice.....	409
2.2. Accueillir au-delà de la temporalité de l'État. Sortir d'une reconnaissance	
administrative à une reconnaissance par le droit à l'habiter	411
2.3. Subir la place, en revendiquer une autre. Quand les demandeurs d'asile sculptent	
la justice	414
3. Au-delà de l'accueil, la menace judiciaire	424
Conclusion du chapitre 9.....	428
Conclusion de la troisième partie.....	431
Conclusion générale.....	433
Des réponses qui débordent les hypothèses de départ	435
Des apports empiriques, théoriques et méthodologiques.....	440
Des apports empiriques sur la diversité des modes de gestion locale de l'accueil et les	
reconfigurations territoriales des espaces non-métropolitains	440

Deux apports théoriques : ce qui se tisse dans les interstices	445
Deux apports méthodologiques : entre approche critique sur le recueil de la parole des demandeurs d’asile et dialectique accueil-territoire	447
Perspectives : sur les traces des injustices et des luttes en réseau	448
Bibliographie	451
Annexes	467
Annexe 1 – Doublement des places d’hébergement du DNA entre 2015 et 2020	469
Annexe 2 – Quatre indicateurs pour choisir les territoires des structures d’hébergement	469
Annexe 3 – Quatre indicateurs pour analyser « l’opportunité » et la « faisabilité » des « projets » de création de structures d’hébergement	470
Annexe 4 – Grille d’entretien pour les enquêtes menées auprès des responsables/coordonateurs des CADA	470
Annexe 5 – Grille d’entretien pour les enquêtes auprès des habitants impliqués dans l’accueil des personnes hébergées ou ayant été hébergées par les CADA	472
Annexe 6 – Grille d’entretien pour les enquêtes menées auprès des élus locaux des localités abritant les trois CADA de mes périmètres d’étude	474
Annexe 7 – Grille d’entretien pour les enquêtes menées auprès des travailleurs sociaux.....	476
Annexe 8 – Grille d’entretien pour les enquêtes menées auprès des enseignants et/ou responsables des établissements scolaires situés dans les trois périmètres d’étude	477
Annexe 9 – Grille de l’entretien avec la coordinatrice de l’accueil des demandeurs d’asile à l’échelle nationale.....	479
Annexe 10 – Grille d’entretien pour les enquêtes menées auprès des responsables d’entreprises.....	481
Annexe 11 – Les dispositifs relatifs à l’intégration et les principes du CIR d’après la dernière modification en 2019	483
Liste des cartes	485
Liste des figures	487
Liste des schémas	488
Liste des graphiques	489
Liste des photographies	490
Liste des tableaux	492

Territoires multiples, accueil pluriel

Géographie sociale de l'accueil des demandeurs d'asile dans les espaces non-métropolitains

Cette thèse porte sur l'accueil des demandeurs d'asile dans les espaces non-métropolitains. À partir d'une géographie sociale qui interroge le triptyque acteurs-espaces-temps, cette thèse montre comment le territoire, par ses supports matériels et idéels et par le vécu de ses acteurs, produit un accueil pluriel. En retour, l'accueil, en tant que processus de création de places dans et par l'espace, participe de la reconfiguration territoriale des espaces non-métropolitains, notamment par l'émergence de nouvelles spatialités et solidarités. Par ailleurs, l'analyse du vécu du parcours migratoire des demandeurs d'asile montre que l'accueil commence bien avant l'arrivée dans les espaces non-métropolitains ; il débute dès le moment où leur pas quitte le seuil du chez-soi. La construction fragmentée de l'accueil, dans et par le vécu du parcours migratoire, se fait dans la confrontation des frontières, de la violence et de la difficulté à trouver un point d'ancrage. En considérant l'attente comme une forme productive, cette thèse met en lumière l'émergence d'un processus d'intégration temporaire durant la phase de demande d'asile. Le sens commun des engagements locaux pour l'accueil des demandeurs d'asile dans les espaces non-métropolitains réside dans l'émergence d'un chantier de construction d'une justice locale à la fois spatiale et migratoire. Cette thèse se base sur une approche qualitative, combinant des outils méthodologiques classiques (entretiens semi-directifs, cartes mentales) et quasi-expérimentaux (cartographie participative et sensible). La méthodologie de travail de cette thèse s'inscrit dans une triple réflexion éthique (ne pas reproduire des violences symboliques à l'encontre des personnes enquêtées par des méthodes propres aux administrations de l'asile en France, telles que le face-à-face discursif et les injonctions à se raconter), politique (ne pas atomiser la parole des demandeurs d'asile pour comprendre leurs aspirations spatiales et sociales), épistémologique (repenser le mode de production cartographique). Les enquêtes de terrain ont été conduites dans trois territoires non métropolitains de la région Auvergne-Rhône-Alpes, incluant des espaces ruraux et des petites villes.

Mots-clés : Politiques d'accueil, demandeurs d'asile, gouvernance locale, géographie sociale, espaces non-métropolitains, intégration temporaire, cartographie participative et sensible.

Multiple territories, plural reception

Social geography of the reception of asylum seekers in non-metropolitan areas

This PhD thesis focuses on the reception of asylum seekers in non-metropolitan areas. From a social geography approach based on an actor-space-time triptych, this research highlights how a territory, by its material and ideal support and by the life experience of its actors, produces different local policies of reception. In return, the reception policies reshape non-metropolitan areas, via new spatialities and solidarities. Furthermore, the analysis of asylum seekers' migratory journey shows that reception begins well before an asylum seekers' arrival in non-metropolitan spaces; it starts when they leave the threshold of their homes. The fragmented construction of reception, in and throughout the experience of the migratory journey, takes place in the forms of borders, violence and the difficulty of finding an anchorage. By considering waiting as a productive form, this work highlights the temporary integration process during the asylum application. The common point of local reception policies for asylum seekers in non-metropolitan areas is the construction of local justice combining both spatial and migratory justice. This study is based on semi-directive interviews, mental maps, participatory and sensitive cartography. This methodology is part of a threefold reflection: ethical (not reproducing symbolic violence against the interviewees by face-to-face discursive interviews and injunctions to tell their life-story), political (understanding their spatial and social hopes), and epistemological (rethinking the cartographic production process). The fieldwork was conducted in three non-metropolitan areas of the Auvergne-Rhône-Alpes region, including rural areas and small towns.

Keywords: Reception policies, asylum seekers, local governance, social geography, non-metropolitan areas, temporary integration, participatory and sensitive cartography.